



société anonyme à Conseil d'administration au capital social de 70 826 076 €
siège social : Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris
969 202 241 RCS Paris

Rapport annuel 2014

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 avril 2015 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

1	Le Groupe CGG	4			
1.1	Informations financières sélectionnées	4			
1.2	Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société	6			
1.3	Principales activités du Groupe	8			
1.4	Liste des implantations du Groupe	21			
1.5	Politique d'innovation et d'investissements	23			
1.6	Développements récents	27			
1.7	Structure juridique — relations intragroupe	28			
2	Environnement, développement durable & salariés	34			
2.1	Environnement et développement durable	34			
2.2	Salariés	50			
2.3	Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	59			
3	Risques et contrôle	64			
3.1	Facteurs de risque	64			
3.2	Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques	78			
3.3	Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	90			
3.4	Procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (Form 20-F — Item 15)	91			
3.5	Litiges et arbitrages	92			
4	Gouvernement d'entreprise	94			
4.1	Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société	94			
4.2	Organes d'administration et de direction	95			
4.3	Fonctionnement du Conseil d'administration — comités	112			
5	Rémunérations et avantages	122			
5.1	Rémunération des membres du Conseil d'administration	122			
5.2	Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	124			
5.3	Rémunération des membres du Comité Corporate au titre de l'exercice 2014	156			
5.4	Autres rémunérations	157			
5.5	Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2014	160			
5.6	Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote	161			
5.7	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	162			
6	Situation financière, résultats et perspectives	168			
6.1	Examen de la situation financière et du résultat	168			
6.2	Indications sur l'utilisation des instruments financiers	184			
6.3	Perspectives	185			
7	Informations sur la Société et son capital	190			
7.1	Informations sur la Société	190			
7.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	192			
7.3	Principaux actionnaires	198			
7.4	Contrats importants	203			
7.5	Opérations avec les apparentés	205			
8	Comptes de l'exercice 2014 — informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	208			
8.1	Comptes consolidés 2012-2013-2014 de CGG	208			
8.2	Tableau des résultats financiers du Groupe au cours des cinq derniers exercices (articles R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)	282			
8.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2014	283			
8.4	Comptes annuels 2014-2013 de CGG SA	284			
8.5	Tableau des résultats financiers de CGG SA au cours des cinq derniers exercices (articles R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)	310			
8.6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2014	311			
8.7	Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours des exercices 2012, 2013 et 2014	312			
9	Informations complémentaires	314			
9.1	Personnes responsables	314			
9.2	Contrôleurs légaux	315			
9.3	Documents accessibles au public	316			
9.4	Tables de concordance	317			

1

LE GROUPE CGG

1.1	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	4
1.2	HISTORIQUE ET ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	6
1.3	PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE	8
1.3.1	Acquisition	8
1.3.1.1	Acquisition Marine	9
1.3.1.2	Acquisition Terrestre et Aéroportée	12
1.3.2	Géologie, Géophysique & Réservoir (« GGR »)	15
1.3.3	Équipements	18
1.4	LISTE DES IMPLANTATIONS DU GROUPE	21
1.5	POLITIQUE D'INNOVATION ET D'INVESTISSEMENTS	23
1.6	DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS	27
1.7	STRUCTURE JURIDIQUE — RELATIONS INTRAGROUPE	28
1.7.1	Organigramme	28
1.7.2	Relations intragroupe	30
1.7.3	Principaux agrégats des filiales	31

1

LE GROUPE CGG

1.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Le tableau ci-dessous décrit les principales informations financières consolidées en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi que pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2013 et 2012. Ce tableau doit être lu avec les comptes consolidés du Groupe tels qu'inclus dans les documents de référence 2013 et 2012 incorporés par référence au présent document.

<i>(En millions de dollars US, sauf données par action et ratios)</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (retraité *)
Résultat :			
Chiffre d'affaires	3 095,4	3 765,8	3 410,5
Autres produits des activités ordinaires	1,5	2,1	3,6
Coût des ventes	(2 510,8)	(2 977,2)	(2 685,4)
Marge brute	586,1	790,7	728,7
Coûts nets de recherche et développement	(101,2)	(105,9)	(92,8)
Frais commerciaux	(113,9)	(118,6)	(96,0)
Frais généraux et administratifs	(146,6)	(215,9)	(182,6)
Autres produits (charges) nets	(506,9)	(105,2)	(26,7)
Impairment sur écart d'acquisition	(415,0)	(640,0)	—
Résultat d'exploitation	(697,5)	(394,9)	330,6
Coût de l'endettement financier net	(200,6)	(191,7)	(156,7)
Autres produits (charges) financiers, nets	(43,0)	(22,3)	(19,7)
Impôts sur les bénéfices	(123,8)	(82,9)	(99,2)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(81,7)	0,6	37,4
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 146,6)	(691,2)	92,4
<i>Attribué aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>7,8</i>	<i>7,6</i>	<i>17,2</i>
<i>Attribué aux actionnaires de CGG SA</i>	<i>(1 154,4)</i>	<i>(698,8)</i>	<i>75,2</i>
Résultat net par action :			
Base ^(a)	(6,52)	(3,95)	0,46
Dilué ^(b)	(6,52)	(3,95)	0,46
Bilan :			
Disponibilités et titres de placement à court terme	359,1	530,0	1 520,2
Besoin en fonds de roulement ^(c)	539,4	532,0	783,5
Immobilisations corporelles, nettes	1 238,2	1 557,8	1 159,5
Études multi-clients	947,4	818,0	604,2
Écarts d'acquisition	2 041,7	2 483,2	2 415,5
Total des actifs	7 061,0	8 262,8	8 332,8
Dettes financières ^(d)	2 778,9	2 747,6	2 305,2
Capitaux propres — attribuables aux actionnaires de CGG SA	2 693,0	3 799,9	4 483,2

* Retraitement lié à l'application de la norme IAS19- Avantages au personnel au 1^{er} janvier 2013. À ce titre, les états financiers historiques ont été retraités.

(a) Le résultat net par action de base a été calculé en tenant compte d'un nombre moyen pondéré d'actions émises de 176 985 293, 176 734 989 et 162 077 608, respectivement aux 31 décembre 2014, 2013 et 2012.

(b) Le résultat net par action dilué a été calculé en tenant compte d'un nombre moyen pondéré d'actions émises de 176 985 293, 176 734 989 et 163 409 442 respectivement aux 31 décembre 2014, 2013 et 2012.

(c) Comprend les comptes clients et comptes rattachés, stocks et travaux en cours, actifs d'impôt, autres actifs courants et actifs destinés à la vente, diminué des comptes fournisseurs et comptes rattachés, dettes sociales, impôts sur les bénéfices à payer, acomptes clients, produits constatés d'avance, provisions part court-terme et autres passifs courants.

(d) Comprend les dettes financières de long terme (y compris crédits-baux), les dettes financières de court terme (y compris part court-terme des crédits-baux), les concours bancaires de court terme et les intérêts courus.

(En millions de dollars US, sauf ratios)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (retraité *)
Autres données financières historiques et autres ratios :			
EBIT ^(a)	(779,2)	(394,3)	368,0
EBITDAS ^(b)	775,7	1 139,7	1 006,2
Dépenses d'investissements (immobilisations corporelles) ^(c)	281,9	347,2	368,8
Investissements en trésorerie dans les études multi-clients	583,3	479,4	363,8
Endettement net ^(d)	2 419,8	2 217,7	785,0
Dettes financières ^(e) / EBITDAS ^(b)	3,6 x	2,4 x	2,3 x
Endettement net ^(d) / EBITDAS ^(b)	3,1 x	1,9 x	0,8 x
EBITDAS ^(b) / Charges financières, nettes	3,9 x	5,9 x	6,4 x

* Retraitement lié à l'application de la norme IAS19—Avantages au personnel au 1^{er} janvier 2013. À ce titre, les états financiers historiques ont été retraités.

- (a) Le résultat avant charges d'intérêts et d'impôts (EBIT) a remplacé le résultat d'exploitation comme principal indicateur de performance du Groupe en raison d'une part significative de nos activités gérées au travers de nos joint-ventures. L'EBIT est défini comme le résultat d'exploitation plus le résultat des sociétés mises en équivalence. D'autres sociétés peuvent présenter leur EBIT différemment. L'EBIT ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative aux Flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni à une alternative au résultat net comme indicateur de la performance opérationnelle du Groupe ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.
- (b) L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, dépréciations, amortissements nets de ceux capitalisés dans la librairie multi-clients, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est présenté comme une information complémentaire, car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur EBITDAS différemment. L'EBITDAS ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit être considéré comme une alternative ni aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni au résultat net, comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.
- (c) Acquisition d'immobilisations corporelles (y compris les coûts de développement capitalisés et la variation des dettes fournisseurs d'immobilisations ; mais exclut les acquisitions par crédit-bail).
- (d) « Endettement net » signifie concours bancaires de court terme, dettes financières de court terme (y compris part court terme des crédits-baux), dettes financières de long terme (y compris part long terme des crédits-baux) net des disponibilités et titres de placement court terme.
- (e) Comprend les dettes financières de long terme (y compris crédits-baux), les dettes financières de court terme (y compris part court terme des crédits-baux), les concours bancaires de court terme et les intérêts courus.

1.2. HISTORIQUE ET ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Le Groupe est le premier prestataire international de Géosciences entièrement intégré qui offre des compétences de premier plan en géologie, géophysique, caractérisation et développement de réservoirs à une base élargie de clients, principalement dans le secteur de l'exploration et de la production des hydrocarbures.

La Société a été fondée en 1931 pour commercialiser les techniques géophysiques d'évaluation des ressources du sous-sol. Elle s'est progressivement spécialisée tout au long de son histoire dans les techniques sismiques adaptées à l'exploration et à la production du pétrole et du gaz, tout en conservant une activité dans d'autres domaines géophysiques.

La filiale Sercel a été créée dans les années 1960 pour pourvoir aux besoins de matériel d'enregistrement sismique du Groupe. Sercel a mis notamment sur le marché le système d'enregistrement numérique SN 348 qui allait devenir la référence de l'industrie dans les années 1980.

Dans les années 1980 et 1990, la sismique marine a enregistré une croissance significative axée notamment sur le Golfe du Mexique, la Mer du Nord et l'Afrique de l'Ouest. Cet essor du marché de la marine ainsi que le développement rapide de nouveaux concurrents dans le domaine des services et de la fabrication d'équipements géophysiques a affecté alors le Groupe qui n'avait à cette période qu'une flotte limitée de navires sismiques.

Début 1997, la Société a été introduite en bourse au New York Stock Exchange afin de pouvoir plus aisément financer sa stratégie de développement et asseoir sa notoriété internationale dans le secteur parapétrolier.

En 2007, à la suite de l'acquisition du groupe Veritas, le Groupe s'est hissé au premier rang de l'industrie sismique mondiale et a pris le nom de CGGVeritas.

En 2013, suite à l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro, le Groupe a simplifié sa marque en « CGG ».

En novembre 2014, le groupe parapétrolier Technip a approché CGG pour combiner les deux sociétés en proposant un prix de 8,30 € par action CGG. Même si cette offre n'était pas sollicitée, CGG est resté ouvert au dialogue et a étudié toutes les propositions de Technip au regard des intérêts de ses actionnaires, de ses clients et de ses salariés. Le Conseil d'administration de CGG a considéré qu'aucune des alternatives proposées ne permettait de créer de la valeur pour l'entreprise et pour l'ensemble de ses parties prenantes. Les deux sociétés ont ensuite poursuivi leur dialogue mais sans arriver à se mettre d'accord. En décembre 2014, Technip a annoncé qu'il n'avait plus l'intention de soumettre d'offre de rachat de CGG.

Historique et événements importants dans le développement des activités de la Division Équipements (Sercel)

Dans le domaine des équipements géophysiques, Sercel a su combiner au fil du temps une dynamique forte de croissance organique avec un parcours de croissance externe.

Cette croissance externe a permis notamment de bâtir une position de leader dans la fabrication et la commercialisation des *streamers*, grâce à l'acquisition de Syntron en 1999, complétée par celle de l'activité équipements sismiques de *Thalès Underwater Systems* en 2004, pour bâtir une position de leader dans les *streamers*.

Sercel a également poursuivi activement son développement en Chine en acquérant en janvier 2004 une participation majoritaire de 51% dans la société Hebei JunFeng Geophysical Equipment Co. Ltd., implantée dans la province du Hebei et principal fournisseur de géophones et de câbles sismiques pour les entreprises sismiques chinoises.

En 2006, Sercel a acquis l'intégralité du capital de Vibration Technology Ltd, une société écossaise spécialisée dans le développement, la fabrication et la vente de systèmes d'acquisitions sismiques sans câble.

L'acquisition en 2007 de Veritas n'a pas affecté la politique de technologie ouverte de Sercel. La stratégie de Sercel, qui vise à maintenir et à développer les technologies de pointe

et à offrir de nouvelles générations de produits différenciateurs en se concentrant sur les marchés clés, a ainsi été maintenue et poursuivie.

En mai 2008, Sercel a renforcé son expertise dans l'instrumentation des puits grâce à l'acquisition de Metrolog, un fournisseur d'outils de puits de premier rang pour l'industrie pétrolière, notamment de sondes de haute pression et haute température.

En décembre 2008, Sercel a acquis la société de logiciels Quest Geo, une société à capitaux privés basée en Angleterre et spécialisée dans les logiciels de navigation.

En janvier 2012, Sercel a acquis les actifs de la société Geophysical Research Corporation, qui est un fournisseur de premier rang d'outils de puits et de sondes pour l'industrie pétrolière ; cette acquisition a permis de renforcer la diversification de Sercel dans l'instrumentation des puits et plus particulièrement dans le marché de la récupération assistée.

En 2013, l'acquisition de la société hollandaise De Regt, spécialisée dans les câbles marins et qui fait partie de la Division Geoscience de Fugro, a contribué à l'élargissement de l'offre de Sercel dans le domaine des équipements marins.

Historique et événements importants dans le développement des activités des Divisions Acquisition et Géologie, Géophysique & Réservoir

Au cours des dix dernières années, le Groupe a également renforcé son positionnement sur certaines des activités aujourd'hui regroupées au sein des Divisions Acquisition et Géologie, Géophysique & Réservoir.

Ainsi, en se portant acquéreur, en septembre 2005, de la société Exploration Resources ASA, en janvier 2007 de la société sismique américaine Veritas, et en décembre 2008, de la société Wavefield Inseis ASA, une société norvégienne cotée à Oslo, le Groupe a bâti une position très forte dans ses activités d'acquisition marine.

Par ailleurs, les acquisitions de Veritas en 2007 et de la Division Geoscience de Fugro, lancée le 24 septembre 2012 et effective le 31 janvier 2013, ont permis de développer et renforcer très significativement le Groupe dans les services de traitement des données sismiques, d'imagerie, et de caractérisation de réservoirs.

En parallèle à l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro, le Groupe a décidé de réduire son exposition directe aux

activités d'acquisition terrestre en apportant à compter du 16 février 2013 ses activités d'acquisition en zones de transition et de fonds de mer (*Shallow Water & Ocean Bottom Systems*) à la joint-venture Seabed Geosolutions BV, détenue à 60% par Fugro et 40% par CGG. Le Groupe a poursuivi cette stratégie en 2014, en devenant actionnaire minoritaire d'Ardiseis, notre filiale dédiée à l'acquisition sismique terrestre et en zone de transition au Moyen-Orient (à l'exception de l'Arabie Saoudite) en cédant 2% de notre participation à notre partenaire TAQA.

Enfin, dans le cadre de sa stratégie de focalisation et de reconfiguration du périmètre mondial de sa Ligne de Produits Acquisition Terrestre, le Groupe a cédé, le 30 septembre 2014, son activité contractuelle terrestre en Amérique du Nord (à l'exclusion des activités multi-clients et monitoring de réservoirs) à la société Geokinetics, en échange d'une participation minoritaire dans Geokinetics.

1.3. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE

Le Groupe est organisé autour de trois Divisions (Équipements — Acquisition de données — Géologie, Géophysique & Réservoir), intégrant huit Lignes de Produits, six fonctions « Groupe » et cinq départements « Corporate ». Les trois Divisions couvrent toute la chaîne de valeur de l'exploration à la production, ce qui offre au Groupe de nombreuses possibilités

pour créer de la valeur pour ses actionnaires, clients, collaborateurs et partenaires.

Une description détaillée de l'organisation du Groupe est fournie au chapitre 4.3 du présent document de référence.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité en millions de dollars US

(En millions de dollars US)	2014	2013	2012 (retraité)
Acquisition Marine	1 496	1 786	1 310
Acquisition Terrestre et Aéroportée	279	440	568
Production de la Division Acquisition	1 775	2 226	1 878
Données multi-clients ^(a)	687	620	472
Imagerie et Réservoir ^(a)	697	676	478
Chiffre d'affaires de la Division Géologie, Géophysique & Réservoir	1 384	1 296	950
Production de la Division Équipements	802	1 045	1 204
Production éliminée et autres	(866)	(801)	(621)
Total consolidé	3 095	3 766	3 411

(a) Ajusté suite au transfert de la librairie multi-clients sismique de Robertson à l'activité Données Multi-Clients.

Répartition géographique par destination du chiffre d'affaires consolidé par activité en millions de dollars US

(En millions de dollars US, sauf pourcentages)	2014		2013		2012 (retraité)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Amérique du Nord	782	25 %	872	23 %	730	21 %
Amérique latine	366	12 %	310	8 %	500	15 %
Europe, Afrique et Moyen-Orient	1 298	42 %	1 666	45 %	1 246	37 %
Asie-Pacifique	649	21 %	918	24 %	935	27 %
Total	3 095	100 %	3 766	100 %	3 411	100 %

Les clients de CGG se répartissent entre les compagnies pétrolières nationales, les grandes compagnies internationales (les « majors ») et les compagnies indépendantes. En 2014, les deux principaux clients du Groupe représentaient respectivement 7,1 % et 5,2 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les estimations relatives au marché géophysique ainsi qu'à la position concurrentielle du Groupe, celle des secteurs Équipements, Acquisition et Géologie, Géophysique & Réservoir et des secteurs d'activités qui le composent, sont basées sur les données internes de la Société. Aucune base de données externe n'est à ce jour disponible.

1.3.1. Acquisition

La Division Acquisition de données de CGG comprend les services d'acquisition géophysique allant de l'acquisition terrestre et marine à l'acquisition aéroportée ou à l'acquisition de fond de mer, que ces services soient opérés directement par CGG ou *via* des joint-ventures. Ses équipages internationaux opèrent dans tous les environnements. Pour mener à bien ses opérations d'acquisition terrestre et marine, CGG utilise en général la gamme la plus récente des équipements géophysiques produits par Sercel.

La production totale de la Division Acquisition, comprenant les revenus internes et externes, s'est élevée à 1 775 millions de dollars US en 2014, soit une baisse de 20 % par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires externe de la Division Acquisition s'établit à 1 025 millions de dollars US, et a contribué à hauteur de 33 % au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

1.3.1.1. Acquisition Marine

Présentation générale

Avec une flotte de 13 navires 3D de grande capacité (12 streamers ou plus), 2 navires source et 1 navire de 3D/2D de moindre capacité à fin 2014, CGG fournit une gamme complète de services d'acquisition sismique marine 2D ou 3D, dans le Golfe du Mexique, la Mer du Nord, au large des côtes de l'Afrique occidentale et du Brésil ainsi que dans la région Asie Pacifique. CGG propose également son expertise d'acquisition de données sismiques marines en zones « frontières » et a fait figure de pionnier en zone arctique et sur la côte Est de l'Afrique. Le Groupe réalise à la fois des études sismiques marines contractuelles et des études multi-clients pour son propre compte. CGG offre également des services propriétaires d'acquisition et de traitement de données marines gravimétriques et bathymétriques, en association avec des études sismiques ou de manière indépendante. Ce dernier segment d'activité sera combiné aux activités aéroportées en 2015 pour former une Ligne de Produits Multi-Physique.

Description de l'activité

Les études sismiques marines sont réalisées au moyen de sources à air comprimé (*airguns*) et de câbles submersibles (streamers). Ces streamers, le long desquels les hydrophones sont disposés en ensembles réguliers à intervalles de 12,5 mètres, peuvent atteindre une longueur de 12 km. La capacité d'acquisition d'un navire est fonction du nombre de streamers que sa puissance propulsive lui permet de tracter et du nombre de sources acoustiques déployées. L'augmentation du nombre de sources et de streamers permet au navire de réaliser les études avec une efficacité, une définition et une rapidité accrues.

En acquisition marine, comme en acquisition terrestre et aéroportée, le Groupe opère selon deux approches commerciales et financières différentes :

- ▶ la première approche consiste à travailler selon un mode contractuel exclusif avec un client. Le contrat stipule généralement que le contracteur percevra des honoraires journaliers fixes ou fonction du nombre de kilomètres carrés d'acquisition réalisés. Le contrat peut, dans certains cas, protéger le contracteur des éléments opérationnels hors de son contrôle tels qu'une mauvaise météo ou des interférences avec d'autres activités sur le champ pétrolier. Le client deviendra propriétaire des données obtenues et rémunérera donc le contracteur géophysique pour couvrir le coût total du projet à un prix convenu au moment de l'attribution du contrat. Le bénéfice d'exploitation pour le contracteur est donc la différence entre le prix de vente et le prix de revient final de l'étude ;
- ▶ la seconde approche consiste à opérer selon le mode dit « multi-clients ». Plusieurs clients assurent le préfinancement de l'acquisition, ou contribuent à la rentabilité par le biais des après-ventes, CGG restant propriétaire de l'étude. Dans ce cas, les opérations d'acquisition sont réalisées au profit de

l'activité multi-clients, qui, entre autres, développe et commercialise une librairie d'études géophysiques. Cette activité est intégrée à la Division Géologie, Géophysique & Réservoir depuis 2013. De plus amples informations sur cette activité sont disponibles dans le chapitre « Division Géologie, Géophysique & Réservoir » du présent document.

Description de la flotte de navires du Groupe

Au 31 décembre 2014, la flotte opérationnelle de CGG était composée de 13 navires 3D de grande capacité (12 streamers ou plus), 2 navires source et 1 navire de 3D/2D de moindre capacité.

Les navires *Oceanic Sirius*, *Oceanic Vega*, *Geo Coral*, *Geo Caspian*, *Oceanic Endeavour*, *CGG Alizé*, *Geo Caribbean*, *Oceanic Phoenix*, *Oceanic Champion*, *Viking Vision*, *Geo Celtic*, *Oceanic Challenger* et *Viking Vanquish* peuvent notamment déployer 12 streamers ou plus simultanément.

Tous les navires 3D de grande capacité de CGG sont équipés de streamers solides Sentinel qui offrent de nombreux avantages par rapport aux streamers des autres fournisseurs, permettant en particulier de réaliser des études dans des eaux plus agitées, d'enregistrer des données de meilleur contenu fréquentiel et meilleur rapport signal sur bruit, et de réduire l'impact des opérations sur l'environnement. Tous les navires de CGG peuvent déployer la technologie BroadSeis, la solution d'acquisition à large bande de fréquence du Groupe, combinant des équipements de pointe, des techniques d'acquisition à l'aide de streamers opérés à profondeur variable et une technologie propriétaire d'imagerie et de suppression des zones d'ombres liées à la réflexion des ondes sismiques. Fin 2014, 80 % de la flotte de CGG était aussi capable de déployer la technologie BroadSource, laquelle, combinée avec BroadSeis, permet à CGG d'offrir les meilleures données possibles à large bande de fréquence (2-200 Hz).

Afin de recentrer la flotte opérée 3D du Groupe sur une taille optimale et s'adapter à des conditions de marché difficiles, il a été décidé au cours de l'année 2014 de réduire encore plus le recours aux bateaux source externes et d'utiliser certains des navires 2D et 3D de CGG en configuration de bateaux source pour la réalisation de certaines études « *Wide Azimuth* ». CGG s'est également engagé dans un plan de réduction de la taille de la flotte :

- ▶ Le *Geo Barents*, utilisé comme bateau source, a été retourné à son propriétaire le 15 août 2014 ;
- ▶ Le *Symphony* et le *Princess* ont cessé d'être exploités depuis février et août 2014 respectivement ;
- ▶ Le *Viking II* et le *Vantage* ont également cessé d'être exploités depuis août et septembre 2014 respectivement, et seront retournés à leurs propriétaires à la fin de leur période de location ;
- ▶ Le *Viking* et le *Geowave Voyager* ont été utilisés comme bateaux source au cours de l'année.

Bourbon Offshore a livré, en 2014, les trois navires restants d'une flotte de six navires de support (les navires de support fournissent les services auxiliaires requis par les navires sismiques dont le ravitaillement en carburant, en nourriture et en équipements, la rotation d'équipage, le stockage, l'assistance et le soutien pendant les opérations de maintenance en mer). Ces trois navires (*Bourbon Grebe*, *Bourbon Cormorant* et *Bourbon Tern*) ont été déployés au sein de la flotte CGG pour remplacer des navires de support moins performants. Les six navires ont des contrats d'affrètements distincts d'une durée minimale de cinq ans.

GESTION MARITIME DE LA FLOTTE OPÉRÉE

En 2014, CGG a poursuivi ses efforts de rationalisation quant au nombre de prestataires de services maritimes à bord des navires (*ship management*) en transférant cette prestation à Geofield Ship Management Services SAS, une joint-venture détenue à 50 % par Louis Dreyfus Armateurs (LDA) et à 50 % par CGG, pour le *CGG Alizé*, le *Geo Caribbean*, le *Geo Celtic* et

le *Geo Coral*, ainsi que pour le *Princess* sur le segment des navires 2D. À fin 2014, la gestion maritime de la flotte sismique opérée du Groupe est faite principalement par ses deux joint-ventures, CGG Eidesvik Ship Management AS (50 %) et Geofield Ship Management Services SAS (38 %), auxquelles s'ajoutent Volstad et Swire Pacific Offshore qui gèrent chacun un navire (6 %).

PROPRIÉTÉ DE LA FLOTTE OPÉRÉE

Au 31 décembre 2014, le Groupe était propriétaire des navires *Oceanic Challenger*, *Geowave Voyager*, *Symphony* (vendu le 12 février 2015), *Geo Coral*, *Geo Caribbean*, *Geo Celtic*, *Princess* (vendu le 5 mars 2015), *CGG Alizé*, copropriétaire de l'*Oceanic Sirius* et de l'*Oceanic Vega* et exploitait le reste de la flotte dans le cadre de contrats d'affrètement. CGG a exercé son option d'achat, effective le 1^{er} avril 2014, sur les titres détenus par LDA dans la société Geomar SAS, et est désormais pleinement propriétaire du *CGG Alizé*.

Le tableau suivant fournit certaines informations concernant les navires sismiques opérés par le Groupe, ou qui étaient arrêtés au 31 décembre 2014 :

Nom du navire	Année de construction	Année de mise à niveau	Année de rattachement	Date d'expiration de l'affrètement	Option d'extension (a)	Option	Nombre 2D / 3D	Longueur maximum de streamers (b)	Longueur du navire (m)
Navires opérés									
<i>CGG Alizé</i>	1999	n.a.	1999	Propriété	n.a.	n.a.	3D	16	101
<i>Oceanic Challenger</i>	2000	2005	2005	Propriété	n.a.	n.a.	3D	12	91
<i>Viking I</i>	1998	2006	2007	Décembre 2015	2 x 3 ans + 1 x 17 mois	n.a.	3D	10	93
<i>Viking Vanquish (c)</i>	1999	2007	2007	Novembre 2020	n.a.	n.a.	3D	12	93
<i>Viking Vision</i>	1993	2007	2007	Juillet 2017	2 x 5 ans	n.a.	3D	14	105
<i>Oceanic Champion</i>	1994	2012	2009	Juin 2020	n.a.	n.a.	3D	14	107
<i>Oceanic Phoenix</i>	2000	2011	2009	Mars 2019	10 x 1 an	n.a.	3D	14	101
<i>Geowave Voyager</i>	2005	2009	2009	Propriété	n.a.	n.a.	3D	12	83
<i>Oceanic Endeavour</i>	2007	2011	2009	Avril 2018	2 x 5 ans	n.a.	3D	16	92
<i>Oceanic Vega</i>	2010	n.a.	2010	Juillet 2022	4 x 5 ans	n.a.	3D	20	106
<i>Pacific Finder (c)</i>	2011	n.a.	2011	Mars 2019	1 x 8 ans	n.a.	3D/2D	4	68
<i>Oceanic Sirius</i>	2011	n.a.	2011	Octobre 2023	4 x 5 ans	n.a.	3D	20	106
<i>Geo Caspian (c)</i>	2010	n.a.	2013	Février 2017	4 x 2 ans	n.a.	3D	16	108
<i>Geo Coral</i>	2010	n.a.	2013	Propriété	n.a.	n.a.	3D	16	108
<i>Geo Celtic</i>	2007	n.a.	2013	Propriété	n.a.	n.a.	3D	12	101
<i>Geo Caribbean</i>	2008	n.a.	2013	Propriété	n.a.	n.a.	3D	14	101
Navires arrêtés en 2014									
<i>Princess (d)</i>	1986	2001	2005	Propriété	n.a.	n.a.	2D	3	76
<i>Symphony (d)</i>	1988	1999	2001	Propriété	n.a.	n.a.	3D	12	121
<i>Viking II (c)</i>	1999	n.a.	2007	Mai 2015	n.a.	n.a.	3D	8	93
<i>Vantage (c)</i>	2002	n.a.	2007	Juin 2016	n.a.	n.a.	3D	10	93

(a) Nombre d'années.

(b) Points de traction.

(c) Inclut une option d'achat.

(d) Vendu au cours du premier trimestre 2015 — voir « propriété de la flotte opérée » ci-dessus.

Sur les 16 navires encore opérés par le Groupe au 31 décembre 2014, cinq terminaient leurs derniers contrats commerciaux avant d'être décommissionnés.

Le *Pacific Finder* et le *Geo Caspian* sont les seuls navires affrétés « à temps ». Les autres navires sont en pleine propriété ou affrétés « coque nue ». Parmi ceux affrétés en « coque nue », l'*Oceanic Sirius* et l'*Oceanic Vega* sont en copropriété, au sein respectivement d'Oceanic Seismic Vessels AS et d'Eidesvik Seismic Vessels AS.

Activité de l'acquisition marine en 2014

Cinq acteurs — CGG, PGS, WesternGeco, Polarcus et Dolphin — concentraient 80 % du marché de la Marine 3D fin 2014.

Le marché de l'acquisition sismique marine a été affecté au deuxième semestre 2014 par une contraction de la demande

des compagnies pétrolières et gazières, particulièrement sur le segment des contrats exclusifs. Les incertitudes concernant l'évolution des prix des hydrocarbures ainsi que les contraintes budgétaires ont conduit les clients du Groupe à réduire leur demande en termes d'acquisitions sismiques marines au cours de l'année 2014 et/ou à retarder dans le temps le lancement de projets significatifs. Il en résulte que, malgré le faible nombre de nouveaux navires entrants dans le marché de la sismique marine, l'équilibre entre l'offre et la demande a évolué défavorablement, conduisant les principaux acteurs de l'industrie comme CGG à geler provisoirement l'utilisation de certains navires ou à les retirer du marché. L'année 2014 a ainsi été marquée par une moindre utilisation des flottes sismiques. Pour autant, les fondamentaux de ce marché demeurent positifs sur le long terme, puisque la technologie sismique demeure un élément essentiel du processus d'Exploration-Production.

La production totale de l'Acquisition Marine (contractuelle et multi-clients) s'est élevée à 1 496 millions de dollars US, soit 84 % de la production totale de la Division Acquisition, ce qui représente une baisse de 16 % par rapport à l'année précédente.

La flotte 3D a été déployée pour 55 % de son temps d'utilisation sur des programmes d'acquisition marine contractuelle, et pour 45 % à la réalisation d'études multi-clients.

Perspectives pour 2015

En 2014, CGG a réduit sa flotte opérationnelle pour s'ajuster au ralentissement du marché, accélérant ainsi le plan de transformation initialement prévu à l'horizon 2016. Ce faisant, le Groupe a conservé ses navires les plus haut de gamme et les plus récents, et s'est appuyé sur son offre Broadband et son positionnement géographique afin de réduire l'impact du faible prix de marché. Le plan de transformation a permis une réduction significative des coûts fixes opérationnels et des investissements industriels en mettant en œuvre des économies de coûts à tous les niveaux de l'organisation.

La feuille de route de l'activité d'acquisition sismique marine du Groupe est de dimensionner la taille de la flotte opérée autant que nécessaire pour s'ajuster aux conditions de marché tout en restant un acteur mondial sur le segment de marché de la haute technologie. Ainsi, le plan de transformation sera poursuivi en 2015 et se traduira par une réduction supplémentaire de la taille de la flotte opérée, des coûts fixes opérationnels et des investissements industriels, avec comme priorités :

- ▶ la réduction de notre flotte 3D de grande capacité à 11 navires ;
- ▶ le maintien à des niveaux bas des temps de défauts maritimes et sismiques ;
- ▶ une réduction supplémentaire des coûts fixes opérationnels ;
- ▶ l'amélioration de l'efficacité des navires au travers de différentes initiatives de maîtrise des coûts, et en particulier l'optimisation de la consommation de fioul.

1.3.1.2. Acquisition terrestre et aéroportée

Présentation générale

L'activité d'acquisition terrestre est principalement axée sur l'acquisition de données sismiques sur terre et leur traitement sur site. CGG se focalise sur le marché de l'acquisition sismique terrestre dans des zones désertiques et dans des zones qui nécessitent des technologies spécifiques, une excellence dans le respect des critères d'hygiène, de sécurité et d'environnement (HSE), ainsi qu'une expertise opérationnelle. Les équipes de CGG opérant pour des études de haute résolution en Afrique du Nord et au Moyen-Orient sont de parfaits exemples du positionnement du Groupe. CGG a pour objectif de renforcer cette différenciation technologique.

Avec une présence mondiale, l'acquisition aéroportée fournit des services intégrés comprenant l'acquisition, le traitement et l'interprétation de données géophysiques acquises sur terre ou en mer. CGG est le plus important acteur de l'acquisition aéroportée, opérant mondialement et offrant un portefeuille varié de technologies géophysiques, avec une expertise et un accent particulier portés sur les technologies électromagnétiques et gravimétriques. En 2014, les activités de CGG ont été pilotées à partir de bases situées au Canada, au Brésil, en Afrique du Sud et en Australie, et sont fondées sur un principe d'excellence HSE.

En acquisition terrestre et aéroportée, le Groupe réalise à la fois des études sismiques contractuelles et des études multi-clients pour son propre compte.

En 2014, CGG a mis en œuvre en moyenne sept équipes terrestres (six équipes en mode contractuel et une équipe en mode multi-clients), qui ont opéré en 2D et en 3D pendant les neuf premiers mois de l'année, puis trois équipes (en mode contractuel seulement) durant le quatrième trimestre au terme de la cession des activités précédemment mentionnées. L'activité aéroportée de CGG a mis en œuvre une flotte de 25 avions et d'un hélicoptère.

Description de l'activité

ACQUISITION TERRESTRE

Les activités terrestres font principalement intervenir des équipes de topographie et des équipes d'enregistrement de données. Les équipes de topographie définissent les lignes qui doivent être enregistrées et procèdent à un marquage sur le terrain pour le positionnement des sources et celui des équipements d'enregistrement (sauf pour les opérations dites « *stackless* », pour lesquelles les emplacements des sources ne sont pas marqués sur le terrain, mais seulement programmés par utilisation de points GPS). Les équipes d'enregistrement utilisent des impulsions acoustiques comme sources et des géophones ou hydrophones comme récepteurs des ondes sismiques émises, lesquelles sont enregistrées ensuite dans des systèmes numériques. Les sources acoustiques utilisées sont principalement des vibrateurs en milieu terrestre, et des explosifs ou des dispositifs à air comprimé (canon à air) en milieu marin ou en zone de transition. Pour les études terrestres dont la source acoustique est de type explosive, l'équipe d'enregistrement est assistée par plusieurs équipes de forage qui forent à l'avance des trous de faible profondeur et y déposent des charges explosives. Une fois mises à feu par l'équipe d'enregistrement, elles produisent les impulsions acoustiques nécessaires.

Les équipes sismiques terrestres sont dotées d'équipements et de logiciels spécialisés et haut de gamme qui sont adaptés à tous types d'acquisition, tels que les systèmes d'enregistrement de données sismiques Sercel 428XL, les camions vibrateurs Sercel Nomad 65 et Nomad 90, les systèmes de contrôle électronique Sercel VE464 utilisés pour synchroniser et vérifier l'émission des ondes acoustiques de chaque vibrateur, les capteurs digitaux à trois composantes Sercel DSU3, les systèmes terrestres sans câbles Sercel Unite. CGG déploie également des technologies brevetées telles que HPVA et V1, qui visent à augmenter de manière significative la productivité d'une équipe vibrosismique, ou

EmphaSeis, qui offre une meilleure résolution des données par l'amélioration du contenu fréquentiel des données émises. Enfin, grâce à des géométries d'acquisition et des technologies de traitement spécifiques, ainsi que des logiciels de traitement applicables sur site, CGG a la capacité de fournir des services totalement intégrés permettant à la fois une amélioration de la qualité des données et une accélération du cycle d'exploitation. UltraSeis, notre programme « *super crew* » à haute densité, source et récepteur ponctuel, et large azimut, couplé à nos compétences de traitement, permet d'obtenir l'une des meilleures résolutions de l'imagerie du sous-sol avec des bandes passantes spatio-temporelles exceptionnelles dans la zone du réservoir.

Le Groupe mène ses opérations au Moyen-Orient en partenariat avec l'entreprise saoudienne TAQA au travers de joint-ventures.

L'acquisition de fond de mer est opérée *via* Seabed Geosolutions BV, une joint-venture en partenariat avec Fugro (détenue à 60 % par Fugro et 40 % par CGG).

ACQUISITION AÉROPORTÉE

L'activité aéroportée récolte, traite et interprète des données relatives à la surface terrestre, aux roches et aux sous-sols et fournit des conseils quant à ces résultats à ses clients des secteurs miniers, pétroliers, gaziers, gouvernementaux, de l'ingénierie et de la gestion de l'environnement. Les données acquises sont des données électromagnétiques, magnétiques, radiométriques et gravimétriques recueillies grâce à des avions et des hélicoptères. Les avions de la flotte opérée ont été modifiés afin d'intégrer des systèmes de mesure géophysique conçus et fabriqués en interne. Les projets nécessitant l'usage d'hélicoptères font intervenir des appareils loués (sur une courte ou longue durée), leurs systèmes d'instrumentation géophysique pouvant être installés sans modifications significatives de l'appareil.

CGG fournit aussi des services de traitement, d'interprétation et de conseils géophysiques de pointe afin d'offrir des services totalement intégrés à ses clients dans le secteur des ressources naturelles.

Ces services sont fournis mondialement. Toutefois, la connaissance locale, la compréhension de la législation et la proximité des sites d'opérations sont autant de facteurs clés dans la bonne conduite d'opérations d'acquisition aéroportée. Ainsi, au cours de l'exercice 2014, CGG a disposé d'unités opérationnelles équipées d'installations d'aviation et d'une expertise idoine au Canada, au Brésil, en Afrique du Sud, et en Australie, permettant d'offrir un soutien nécessaire aux activités d'acquisition de données dans ces régions.

En acquisition terrestre et aéroportée, CGG opère selon deux approches commerciales et financières différentes :

- ▶ la première approche consiste à travailler selon un mode contractuel exclusif avec un client. Le contrat stipule généralement que le contracteur percevra des honoraires fixes à la journée en fonction du nombre de kilomètres carrés acquis. Le client deviendra propriétaire des données obtenues et rémunérera le contracteur géophysique au prix

fixé au moment de l'attribution du contrat. Le bénéfice d'exploitation pour le contracteur est donc la différence entre le prix de vente et le prix de revient final de l'étude ;

- ▶ la seconde approche consiste à opérer selon le mode dit « multi-clients ». Plusieurs clients assurent le préfinancement de l'acquisition, qui peut donner lieu par la suite à des après-ventes, CGG restant propriétaire de l'étude. Dans ce cas, les activités d'acquisition terrestre sont réalisées au profit de l'activité multi-clients, qui, entre autres, développe et vend une librairie d'études géophysiques ⁽¹⁾. Cette activité est intégrée à la Division Division Géologie, Géophysique & Réservoir depuis 2013 (voir chapitre « Division Géologie, Géophysique & Réservoir » du présent document).

Activité terrestre et aéroportée en 2014

CONCURRENCE ET MARCHÉ

Le marché de l'acquisition sismique terrestre est fragmenté et se caractérise par une concurrence très forte à la fois de contracteurs locaux et internationaux. Outre CGG, les principaux fournisseurs de service sur ce marché de l'acquisition sismique terrestre sont BGP, Sinopec, Geokinetics (dont CGG détient 16 % du capital), WesternGeco, Global Geophysical Services, Argas, la joint-venture de CGG avec TAQA au Moyen-Orient, Seabed Geosolutions BV, la joint-venture avec Fugro, et Fairfield. CGG a choisi de se positionner de manière sélective sur le secteur de haut de gamme et, lorsque le contexte s'y prête, en partenariat avec des acteurs locaux.

Sur ce marché, CGG estime que la technologie, la qualité des équipes et du service ainsi que le prix sont les principaux critères de différenciation. Les relations avec les fournisseurs locaux et l'expérience du personnel du Groupe dans des zones difficiles constituent également des atouts importants. L'offre de CGG est basée sur la technologie et la focalisation géographique, avec des activités haut de gamme souvent opérées dans le cadre de partenariats locaux. CGG a développé une expertise unique dans les déserts d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Ces régions bénéficient d'un fort potentiel de développement, soutenu par la demande pour des acquisitions sismiques de très haute résolution et à très grand nombre de canaux.

Le marché de l'acquisition aéroportée est fragmenté et extrêmement compétitif, avec d'une part la présence d'une poignée d'acteurs internationaux, mais aussi de nombreux concurrents régionaux ou de taille plus modeste. En général, en raison d'une spécialisation technologique, la plupart des concurrents du Groupe sont présents dans l'un ou l'autre des secteurs miniers, pétroliers, gouvernementaux, mais rarement dans tous à la fois. Ainsi, CGG est le seul acteur bénéficiant d'une position forte dans tous les principaux secteurs de marchés et dans toutes les régions du monde. Cette diversité de marché et de géographie réduit l'impact des fluctuations historiquement importantes de chacun de ces marchés de l'acquisition aéroportée.

⁽¹⁾ Le 30 septembre 2014, les activités d'acquisition terrestre en Amérique du Nord ont été cédées à la société Geokinetics. Dans le cadre de cet accord, les études multi-clients terrestres en Amérique du Nord sont également sous-traitées à Geokinetics.

Dans les secteurs minier et pétrolier, la technologie, l'offre de services et les prix sont les principaux différenciateurs. Pour le secteur gouvernemental, prix et capacités sont les différenciateurs pour des projets qui sont généralement de taille importante et qui requièrent des technologies standardisées.

En 2014, les activités terrestres ont été affectées par des modifications de périmètre :

- ▶ le 30 juin 2014, nous avons renforcé notre partenariat avec TAQA au Moyen-Orient en cédant le contrôle d'Ardiseis à notre partenaire TAQA en vue d'une combinaison avec ARGAS, la joint-venture dont nous sommes actionnaire minoritaire, jusqu'alors concentrée sur l'Arabie Saoudite, et désormais sur l'ensemble des pays du Golfe ;
- ▶ le 30 septembre 2014, le Groupe a vendu son activité d'acquisition terrestre nord-américaine à Geokinetics (à l'exclusion des activités terrestre multi-clients et monitoring de réservoir), en échange d'une part minoritaire au capital de Geokinetics.

L'activité a été caractérisée par les éléments suivants :

- ▶ le marché nord-américain a souffert d'un faible niveau d'activité général ;
- ▶ les tensions politiques et sociales dans plusieurs pays d'Afrique du Nord ont maintenu le marché régional à un faible niveau d'activité ;
- ▶ en Afrique du Nord, nos activités ont également été perturbées par des retards dans le renouvellement des permis de nos clients en Tunisie et par des retards dans l'attribution de contrats en Algérie ;
- ▶ au Moyen-Orient, les différentes attributions de contrats pour des études à très grand nombre de canaux ont encore été retardés ;
- ▶ en termes positifs enfin, la reprise des opérations par les compagnies pétrolières en Égypte nous a permis de retrouver un niveau d'activité important.

Le niveau des activités aéroportées dans le secteur minier est resté faible en 2014, du fait d'un niveau de dépense d'exploration réduit pour les compagnies minières junior, qui peinent à se financer, et à cause de la réduction ou du retard des investissements des grandes compagnies minières qui ont réduit leurs activités d'exploration. Le secteur du pétrole et du gaz a fourni un niveau modéré d'activités aéroportées au niveau régional, les principales opportunités se situant dans les zones d'exploration dites « frontière » en Asie, en Australie, en Amérique du Sud et en Afrique. Les activités de type gouvernemental ont été importantes en Amérique Latine et dans une certaine mesure en Angola, avec des niveaux faibles partout ailleurs. Un plan de restructuration majeur a été lancé en 2014 pour ajuster notre structure de coûts aux médiocres conditions de marché, avec notamment la cession et/ou le déclassement de quatre avions et d'un hélicoptère, et la réorganisation du management opérationnel de cette activité autour des bureaux de Toronto et de Perth.

En 2014, la production totale des activités sismiques terrestres et aéroportées (contractuel et multi-clients) a représenté 279 millions de dollars US, soit 16 % de la production totale de la Division Acquisition.

Perspectives 2015

Les services d'acquisition terrestre de CGG sont bien positionnés tant sur un plan géographique (Afrique du Nord, marchés de niche en Asie du Sud-Est) que technologique (prestations haut de gamme), afin de développer de solides partenariats locaux. La stratégie du Groupe demeure centrée sur la différenciation et l'excellence opérationnelle plutôt que sur la part de marché, évitant ainsi au maximum les segments de marché de pure commodité. En 2015, CGG continuera à renforcer ce positionnement centré sur la différenciation et les partenariats.

De ce fait, la stratégie de CGG pour l'activité d'acquisition terrestre en 2015 sera de :

- ▶ maintenir et de renforcer la présence du Groupe sur certaines zones géographiques qui sont des marchés de niche où CGG bénéficie d'un avantage concurrentiel ;
- ▶ répondre à la demande croissante, particulièrement visible au Moyen-Orient, pour une acquisition sismique terrestre de haute résolution et des technologies de pointe, en utilisant plus largement UltraSeis, la solution à large bande de fréquence du Groupe ;
- ▶ reproduire une stratégie partenariale qui, notamment sur les marchés à fort contenu technologique où l'expertise technologique et opérationnelle du Groupe, combinée à l'empreinte locale de partenaires majeurs, a été une stratégie gagnante au Moyen-Orient avec TAQA ;
- ▶ continuer à introduire, en proche collaboration avec nos clients, de nouvelles technologies permettant de réaliser des acquisitions à haute définition innovantes et efficaces, en capitalisant sur l'ensemble du portefeuille Géosciences du Groupe.

Dans le secteur de l'acquisition aéroportée, CGG est géographiquement et technologiquement bien placé, et tirera bénéfice de sa forte présence dans les secteurs minier, pétrolier, gazier et gouvernemental, pour saisir toute opportunité qui se présenterait dans l'une ou l'autre des régions d'implantation. Le niveau d'activité du secteur minier devrait rester relativement bas et les projets dont la technologie offre peu de facteurs différenciateurs devraient subir une pression baissière sur les prix. CGG est toutefois convaincu que son portefeuille varié de systèmes de mesures électromagnétiques installés sur ses avions ou ses hélicoptères lui permettra de saisir les opportunités offertes dans certaines zones d'exploration.

Depuis le début de l'année 2015, toutes nos activités aéroportées sont combinées à l'activité Grav-Mag pour former la Ligne de Produits Multi-Physique. Cette Ligne de Produits tirera plus efficacement parti des atouts de CGG dans les mesures des champs potentiels et dans les méthodes de géophysique électromagnétique, les données étant collectées de manière aéroportée, marine ou même terrestre. Le terme

Multi-Physique est utilisé de manière courante au sein de la communauté scientifique et dans ce marché spécifique pour décrire des solutions qui intègrent de multiples paramètres physiques ou leurs ensembles de données. CGG est positionné de manière unique pour tirer parti de la complémentarité entre les mesures de champs potentiels et électromagnétiques avec les données sismiques, la Ligne de Produits Multi-Physique ayant la charge de développer cette complémentarité. En particulier, CGG prévoit, en 2015, de :

- ▶ finaliser l'implémentation de son plan de restructuration, mettre en place la structure des coûts adéquate et ajustée aux conditions actuelles de marché ;
- ▶ continuer son programme de rationalisation de la flotte d'avions, avec pour objectif la réduction du nombre de types d'avions afin de maximiser l'efficacité opérationnelle et d'aligner les standards opérationnels au niveau mondial ;
- ▶ accroître le chiffre d'affaires réalisé dans le secteur pétrolier en s'appuyant sur les autres branches d'activité du Groupe, offrant ainsi un spectre complet de technologies gravimétriques et des services d'interprétation qui s'assureront de la pertinence géologique des résultats ;
- ▶ exploiter, dans le secteur minier, les opportunités de différenciation offertes par les systèmes de mesure électromagnétique embarqués sur des avions ou sur des hélicoptères ;
- ▶ intégrer les activités d'acquisition et de traitement de données marines hors sismique (magnétisme, gravimétrie et bathymétrie) au sein de la Ligne de Produits Multi-Physique ; et
- ▶ développer et maximiser les opportunités d'intégration des mesures multi-physique avec les techniques sismiques afin de mieux comprendre le sous-sol au cours de la phase d'Exploration.

1.3.2. Géologie, Géophysique & Réservoir (« GGR »)

Présentation générale

Avec un champ d'intervention couvrant le monde entier, la Division GGR est engagée dans de nombreuses activités qui permettent d'aider les clients du Groupe à identifier et à caractériser leurs réservoirs. Parmi ces activités, nous retrouvons le développement et de la vente d'études multi-clients, le traitement de données sismiques, la vente de licences de logiciels de traitement de données sismiques et de caractérisation de réservoir (sous les marques *geovation*, *Hampson Russell* et *Jason*), l'offre de services de conseil en géosciences et en ingénierie pétrolière, la collecte, le développement et la vente de licences de données géologiques (au travers de *Robertson*), ainsi que l'offre de services et de logiciels de gestion de données pour ses clients. Forte de son large éventail de compétences, la Division GGR joue un rôle clé dans l'identification et le développement des services intégrés que CGG peut offrir à ses clients en tant qu'entreprise totalement intégrée dans le domaine des Géosciences.

Le 31 janvier 2013, CGG a acquis la Division Geoscience du groupe Fugro, ajoutant ainsi les activités Robertson, Jason et Data Management Services à la Division GGR.

Robertson est un des leaders du conseil géologique. C'est une marque célèbre pour sa bibliothèque de bases de données et de rapports géologiques accessible sur abonnement. L'offre de Robertson, en suivant une échelle géologique, va de PlateWizard, son outil de modélisation de plaques tectoniques, jusqu'à Tellus, sa base de données reconnue de champs et de bassins pétroliers, en passant par CHEMSCAN et RoqSCAN, qui fournissent des analyses minéralogiques par microscopie optique. Robertson opère à l'échelle mondiale dans potentiellement tous les bassins pétroliers significatifs.

Jason est une entreprise de logiciels géophysiques bien connue pour sa suite de logiciels avancés de pétrophysique, d'interprétation et d'analyse de données, de création de

modèles, d'inversion sismique et géostatique. Les clients utilisant les outils Jason de manière intégrée peuvent effectuer des études englobant l'ensemble des étapes de la sismique jusqu'à la simulation, utilisant des modèles de réservoir précis et prédictifs. Jason fournit aussi des services de conseil et de support de logiciel à travers son réseau d'employés répartis au niveau mondial.

Data Management Services (DMS) fournit dans le monde entier un continuum de services et de produits permettant à ses clients de maximiser la valeur de leurs données. DMS fournit des services indépendants qui sont intégrés dans tous les domaines de la gestion de données ou de la transformation de données. Ses clients appartiennent au secteur pétrolier ou en sont proches, telles les agences gouvernementales de conservation de données pétrolières.

En 2013, la Division GGR a ajouté ces activités dans son offre, les intégrant à ses systèmes de contrôle et les promouvant sous la marque CGG. Au cours du quatrième trimestre 2013, la Division GGR s'est réorganisée afin de maximiser son efficacité et de réaliser les synergies offertes par l'intégration de ces nouvelles activités. Une nouvelle structure interne opérationnelle a été mise en place le 1^{er} janvier 2014. Une des nombreuses facettes de cette réorganisation est la combinaison, au sein des Lignes de Produits GeoConsulting et GeoSoftware, des activités de conseil et de licence de logiciels de Jason, Robertson et Hampson-Russell, permettant à CGG d'avoir des employés avec un champ de compétences plus large au contact de ses clients.

À l'issue de cette réorganisation, la Division GGR peut être appréhendée comme comprenant deux activités principales : l'activité multi-clients et nouveaux modèles de business, et l'activité imagerie et réservoir, laquelle comprend les activités Imagerie Subsurface, GeoSoftware, GeoConsulting et *Data Management Services*.

Description de l'activité

Multi-clients et nouveaux modèles de business

L'activité multi-clients utilise les moyens d'acquisitions de CGG ainsi que ceux de fournisseurs tiers pour acquérir et traiter des données sismiques dont elle est alors propriétaire pendant une durée propre à chaque pays, et qu'elle vend sous forme de licences à ses clients. Ces licences sont de durée déterminée, au maximum la durée légale autorisée par la législation locale, soit entre 5 et 25 ans. Les données ne sont pas transférables et ne peuvent être partagées avec des partenaires qui ne détiennent pas la licence correspondante (le recours à tout type de partenariat par les compagnies pétrolières étant fréquent dans les zones d'exploration difficiles et coûteuses). Ce modèle de business est particulièrement adapté aux zones qui se caractérisent par l'un ou l'autre des facteurs suivants : une concurrence intense entre les compagnies pétrolières ; des concessions qui changent de main régulièrement notamment du fait d'une régulation organisant fréquemment des mises aux enchères ; des partenariats fréquents entre compagnies pétrolières ; des coûts d'acquisition de données sismiques relativement élevés.

Le coût des études multi-clients est capitalisé au bilan du Groupe puis déprécié d'un montant correspondant généralement à 80 % des revenus ou sinon suivant un amortissement linéaire sur cinq à sept ans qui assurera en tout état de cause la dépréciation de l'étude au bout de cette période. Les détails des principes comptables sont décrits en note 1 des états financiers consolidés inclus dans ce rapport.

L'activité multi-clients acquiert des données sur terre et sur mer sur l'ensemble du globe. Les principaux investissements ont été réalisés dans le Golfe du Mexique, au large du Brésil, en Mer du Nord et sur le continent Nord-Américain. Les cartes et les détails des études sismiques multi-clients de la bibliothèque de données CGG sont disponibles sur le site internet de CGG. Fin 2014, la bibliothèque d'études sismiques 3D recouvrait 724 427 km² d'études marines, principalement dans le Golfe du Mexique et au Brésil, 75 213 km² de données terrestres, toutes réalisées en Amérique du Nord et plus particulièrement depuis peu sur des zones de gisements non-conventionnels aux États-Unis et 28 262 km² de données issues de l'activité aéroportée.

Imagerie et Réservoir

Cette activité recouvre la transformation et le traitement de données sismiques marines et terrestres brutes en images du sous-sol de haute qualité. Ces images sont ensuite utilisées par les clients du Groupe dans leurs activités d'exploration-production de pétrole et de gaz car elles leur permettent de comprendre les structures du sous-sol et d'en déduire différentes caractéristiques des roches et des fluides qui les composent. CGG traite des données sismiques acquises par les lignes de produits terrestre et marine de CGG mais aussi par des sociétés tierces. Par ailleurs, CGG procède au retraitement de données anciennes à l'aide de nouvelles technologies, ce qui lui permet d'améliorer sensiblement la qualité des images sismiques précédemment acquises.

Le Groupe dispose de sept grands centres internationaux de traitements situés à Houston (Etats-Unis), Crawley (Royaume-

Uni), Massy (France), Singapour, Rio de Janeiro (Brésil), Oslo (Norvège) et Calgary (Canada), ainsi que d'un réseau de 17 centres régionaux ouverts à tous les clients du Groupe. Cette offre est complétée par 12 centres dédiés chacun à un client spécifique. Ces centres permettent une étroite collaboration entre les équipes et les clients du Groupe, et ce, dans la perspective de production d'images toujours plus pertinentes.

La demande en services d'imagerie, plus particulièrement la demande en services haut de gamme, n'a cessé de croître fortement depuis quelques années. Les technologies et l'expertise du Groupe permettent aux compagnies pétrolières d'explorer des structures complexes comme les zones présalifères dans le Golfe du Mexique. L'appétence du secteur pour une acquisition à haute résolution, la poursuite de l'exploration dans des zones où l'imagerie est compliquée ainsi que l'effort constant d'amélioration des technologies de CGG, sont autant de facteurs qui viendront renforcer cette tendance.

En sus de l'imagerie de sous-sol, le Groupe met à la disposition de ses clients, d'une part, des services de conseil en géologie et en géophysique, et d'autre part, des licences d'utilisation de ses logiciels propriétaires. À partir de données sismiques, corrélées à d'autres données comme des analyses de puits, CGG offre à ses clients la possibilité d'identifier les propriétés physiques des roches et des fluides en sous-sol, et ainsi de caractériser les réservoirs. Les équipes de scientifiques du Groupe réalisent des interprétations géologiques et géophysiques avancées et aident les clients à créer des modèles de sous-sols qui sont utilisés dans l'exploitation et l'optimisation des réservoirs. Par ailleurs, pour les clients souhaitant réaliser leurs propres études de réservoir, le Groupe vend des logiciels de traitement de données sismiques (sous la marque *geovation*), ainsi que des logiciels de caractérisation de réservoir et de modélisation (sous les marques *Hampson-Russell*, *Jason* et *Insight Earth*). En sus des données géophysiques, le Groupe, sous la marque Robertson, développe et enrichit de larges bibliothèques de données géologiques recouvrant la plupart des zones géographiques d'intérêt dans l'exploration de ressources minières, gazières et pétrolières. CGG vend des licences d'accès à ces données à des clients, qui y ont généralement recours en amont des explorations sismiques. Les géologues et tous les professionnels des géosciences de Robertson sont également mobilisés auprès des clients du Groupe sur des études propriétaires de tout type.

Enfin, la Division GGR est engagée dans une activité de gestion, de stockage et d'exploitation de données de tout type pour les compagnies pétrolières et pour les entités gouvernementales. L'explosion de la quantité de données dans les dernières années en fait une activité à fort potentiel de croissance.

Activité de la Division GGR en 2014

Concurrence et marché

Dans les activités multi-clients, la principale concurrence de CGG provient de Schlumberger (WesternGeco), PGS et TGS. Cette concurrence se concentre notamment sur la localisation géographique, les technologies d'acquisition et de traitement utilisées pour ces études, et dans une moindre mesure, sur le prix.

Parmi les projets phares de CGG, dont l'acquisition a été réalisée en 2014, se trouvent les études « IBALT », « IBALT Deux » et « IBALT Trois » du programme StagSeis, acquises dans le courant de l'année et destinées à imager les zones présalifères de la zone centrale du Golfe du Mexique. Dans le cadre de cette étude, CGG a utilisé StagSeis, une technologie d'acquisition qui combine de très longs offsets, une couverture azimutale complète, une très large bande de fréquences, ainsi que du traitement haut de gamme afin de fournir une imagerie d'une qualité inégalée. Ces études couvrent environ 20 000 km² découpés en plusieurs centaines de blocs qui doivent en grande partie être remis aux enchères dans les quatre prochaines années.

En 2014, l'activité multi-clients a également lancé des études marines au Brésil, en Scandinavie, en Afrique, en Australie et en Asie ainsi que des études terrestres en Amérique du Nord. En Amérique du Nord, l'activité multi-clients a signé un partenariat exclusif avec Geokinetics pour l'acquisition des données sismiques, à la suite de la cession à Geokinetics des opérations nord-américaines d'acquisition terrestre de CGG.

Le secteur de l'imagerie du sous-sol et du réservoir est dominé par CGG et WesternGeco. Ce marché est caractérisé par une plus grande fidélité des clients que le secteur de l'acquisition. La concurrence dans l'imagerie sismique de haute qualité, segment sur lequel se positionne la Division GGR, est presque exclusivement basée sur la technologie et le niveau de service, domaines pour lesquels la Division GGR jouit d'une réputation remarquable.

Les capacités de calcul ont considérablement augmenté ces dernières années à la suite des progrès réalisés dans les technologies informatiques. Cette augmentation de la puissance de calcul a permis d'améliorer la qualité du traitement des données sismiques grâce à l'utilisation d'algorithmes plus complexes et plus précis.

Par le biais d'*Hampson-Russell*, de *Jason* et d'*Insight Earth*, CGG occupe une position de force sur le marché relativement restreint de logiciels de caractérisation de réservoirs sismiques, alors que le marché plus global des logiciels d'interprétation sismique et géologique est dominé par Schlumberger et Halliburton via sa filiale Landmark. De la même manière, CGG n'a pas de concurrent majeur totalement mondialisé dans le domaine de la gestion des bases de données géologiques. En ce qui concerne ses activités de conseil, CGG est en concurrence avec de nombreux acteurs locaux.

L'activité GeoSoftware de CGG est en concurrence avec Schlumberger et Landmark qui bénéficient d'une présence historique. L'activité GeoConsulting, quant à elle, est en concurrence avec de nombreux acteurs locaux de petite taille mais aussi avec Schlumberger.

Le chiffre d'affaires de la Division GGR s'élève en 2014 à 1 384 millions de dollars US, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2013. Les revenus de GGR représentent 45 % des revenus totaux de CGG en 2014. Le chiffre d'affaires de l'activité multi-clients en 2014 est de 687 millions de dollars US (en augmentation de 11 % par rapport à 2013) et celui de l'activité imagerie et réservoir est de 697 millions de

dollars US (en augmentation de 3 % par rapport à 2013). L'investissement brut de l'activité multi-clients dans la bibliothèque de données sismiques a été de 583 millions de dollars US, avec un taux de préfinancement cash de 86 %. Les revenus « après-vente », autrement dit les revenus provenant de la vente après achèvement des études, représentent 185 millions de dollars US en 2014. La valeur nette comptable de la seule bibliothèque multi-clients est de 947 millions de dollars US à la fin de l'année.

Perspectives 2015

Malgré l'impossibilité pour la Division GGR de se prémunir contre la baisse des cours du pétrole prévue en 2015, le Groupe est confiant quant à la résilience de la demande pour les produits et les services de la Division GGR. Les clients de CGG demandent par exemple de nouvelles données sismiques multi-clients afin de résoudre les problèmes que soulèvent les structures géologiques complexes des bassins pré-salifères au large du Brésil et dans les zones analogues en Afrique de l'Ouest. L'exploration y est un effort long terme, qui est peu susceptible d'être totalement arrêtée par une baisse conjoncturelle du cours du pétrole. Au Mexique, l'ouverture de leurs champs pétroliers aux investissements étrangers pourrait également être une excellente opportunité pour les études multi-clients.

De la même façon, CGG considère que la demande en traitement haut de gamme de données sismiques se maintiendra. Les efforts d'exploration dans les zones difficiles reposent majoritairement sur une qualité d'imagerie sismique irréprochable. Les efforts en recherche et en développement resteront très soutenus pour accroître encore l'avantage comparatif de l'activité imagerie et réservoir du Groupe. Ils permettront aussi de renforcer la qualité des études multi-clients, ainsi que d'améliorer les acquisitions sismiques marines et terrestres.

CGG anticipe également un maintien de la demande pour ses activités de conseil et de solutions logicielles. Ces produits et services sont en effet peu coûteux par rapport à la valeur qu'ils permettent de créer, et ce d'autant plus lorsqu'on les compare aux montants des budgets d'exploration en général. Ils devraient donc être épargnés par des coupes budgétaires. Par ailleurs, nous sommes engagés à la fois à étoffer notre offre de services de conseil et à développer une stratégie d'expansion géographique.

Au final, la stratégie du Groupe pour la Division GGR en 2015 consistera à :

- ▶ réduire ses investissements bruts dans des études multi-clients par rapport au pic observé en 2014, très lié au programme StagSeis dans le Golfe du Mexique, tout en continuant d'investir de manière soutenue dans ces études à travers le monde ;
- ▶ continuer d'investir en recherche et développement et dans les talents pour maintenir l'avance du Groupe en imagerie haut de gamme et en offre de logiciels ; et
- ▶ développer ses activités de réservoir et de géologie à la fois par croissance interne et externe.

1.3.3. Équipements

Présentation générale

Le Groupe fabrique ses équipements sismiques à travers Sercel, qui est le premier fournisseur mondial d'équipements géophysiques terrestres et maritimes. Sercel réalise la majorité de son chiffre d'affaires auprès de sociétés externes au Groupe. Au 31 décembre 2014, Sercel exploitait sept principaux sites industriels de fabrication d'équipements sismiques, situés à Nantes et Saint-Gaudens (France), Houston et Tulsa (États-Unis), Alfreton (Angleterre), Krimpen aan de Lek (Pays-Bas) et Singapour. Sercel exerce ses activités en Chine au travers de Hebei Sercel-JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. (« Sercel-Junfeng ⁽¹⁾ »), située dans la province de Hebei, dans laquelle Sercel détient une participation de 51 %. Par ailleurs, quatre sites français, situés à Toulouse, Les Ulis, Toulon et Brest, sont consacrés respectivement aux outils de puits (pour les deux premiers sites), aux sources marines et à l'instrumentation sous-marine.

Description de l'activité

Sercel vend ses équipements et en assure le service après-vente et la formation de ses utilisateurs dans le monde entier. Il s'agit d'une gamme complète de matériels géophysiques destinés à l'acquisition de données sismiques terrestres et marines, notamment des appareils et des logiciels d'enregistrement et des sources terrestres (véhicules vibrateurs) et marines (canons à air). Sercel fournit également des solutions intégrées à ses clients.

Au titre des équipements sismiques terrestres, le système d'enregistrement 428XL a été mis sur le marché en novembre 2005 et est compatible avec le système précédent 408UL. Cette série 400 des produits Sercel est devenue la référence du marché. Le système 428XL reprend les caractéristiques qui avaient fait le succès du 408UL, telles que notamment son architecture évolutive et la diversité des moyens de communication (câbles, radio, micro-ondes, laser, fibre optique), permettant de former un véritable réseau suffisamment flexible pour éviter les obstacles du terrain. Le 428XL offre également de très grandes capacités d'enregistrement, requises pour l'acquisition en multi-composantes ou à haute densité, méthodes de plus en plus demandées pour obtenir une image de meilleure définition.

À l'automne 2013, Sercel a annoncé le lancement de son système 508^{XT}, qui ouvre la voie à un changement de

paradigme dans le domaine de l'acquisition sismique terrestre, en permettant aux équipes opérant les missions à grand nombre de canaux d'enregistrer jusqu'à un million de traces en temps réel et d'imager le sous-sol avec une nouvelle résolution. Les premières commandes pour ce nouveau système ont été reçues au cours de l'exercice.

Le 508^{XT} de Sercel est le premier système d'une nouvelle génération de systèmes d'acquisition sismique terrestre de haut de gamme, conçue pour améliorer considérablement la productivité des équipes, et porter leur flexibilité opérationnelle et la qualité des données sismiques recueillies à de nouveaux niveaux.

Les systèmes 428 et 508^{XT} proposent tous les deux un capteur digital, le DSU, une ou trois composantes, qui intègre un accéléromètre digital basé sur des composants de type MEMS (MicroElectroMechanical Systems). Parallèlement au système 508^{XT}, Sercel a annoncé également le lancement de QuietSeis, un nouveau capteur numérique haute performance basé sur les technologies MEMS nouvelle génération, qui permet d'enregistrer des signaux avec un niveau de bruit trois fois inférieur à celui des capteurs du marché.

L'architecture du système 508^{XT} associe les meilleures des technologies avec et sans câble, avec notamment la technologie Unite pour laquelle Sercel a lancé, en 2012, une nouvelle version plus compacte de l'Unite pour répondre à l'intérêt croissant du marché pour les systèmes sans câbles.

Sercel est aujourd'hui l'un des premiers fournisseurs mondiaux de camions vibrateurs utilisés comme sources sismiques à terre, ainsi que des systèmes de contrôle électronique de vibrateurs, tels le VE464. Les vibrateurs de la famille Nomad, dont le Nomad 65, sont conçus pour fonctionner sur tous les types de terrains ; ils sont équipés de roues ou de chenilles permettant l'utilisation dans des conditions difficiles, comme les dunes de sable ou les zones arctiques. Ils ont été conçus dans un souci d'optimisation de la maintenance et de fiabilité, et sont adaptés à l'utilisation intensive sur le terrain. Le millième vibreur a été commandé au cours de l'exercice 2014. Sercel propose également le Nomad 90 qui, avec une intensité de vibration pouvant atteindre 90 000 livres, est actuellement le vibreur le plus puissant du marché à notre connaissance. Au cours de l'EAGE de juin 2014, Sercel a annoncé le lancement du Nomad 15, une version légère et hautement maniable de vibreur.

En complément des systèmes d'enregistrement et des vibrateurs, Sercel fabrique également des bretelles de

[1] Cette société est régie par des statuts qui organisent le fonctionnement de la société et la répartition des pouvoirs. Conformément à la loi chinoise relative à la forme sociale de Hebei Sercel-JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd., le Conseil d'administration représente l'autorité suprême de la société. Depuis mars 2013, le conseil de Hebei Sercel-JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. est composé de sept membres, dont quatre sont désignés par Sercel, deux par l'actionnaire détenant 29,04 % du capital et un par le troisième actionnaire. Le Président du Conseil d'administration est choisi parmi les représentants de Sercel et le Directeur Général, chargé d'appliquer les décisions du Conseil, est choisi parmi les représentants de l'actionnaire chinois représentant 19,96 % du capital. Les statuts prévoient que les décisions relatives à la modification des statuts, à la dissolution ou à la fusion de la société, aux augmentations ou réductions de capital et aux cessions de parts sont prises à l'unanimité, conformément à la loi chinoise. Certaines décisions telles que l'octroi de garanties à des établissements bancaires, la modification du site de production ou l'approbation des comptes annuels sont prises à la majorité des deux tiers. Toutes les autres décisions, notamment l'approbation du budget annuel, du budget d'investissements, la distribution de dividendes et la nomination/révocation du Directeur Général, sont prises à la majorité simple. Les statuts ne prévoient pas de dispositions particulières pouvant avoir un impact direct sur les flux financiers au sein du Groupe.

géophones et d'autres produits géophysiques complémentaires. L'acquisition en 2004 de 51 % du capital de Sercel-JunFeng en Chine a permis à cet égard à Sercel tout à la fois de disposer d'une nouvelle unité de production de géophones, câbles et connecteurs, et de renforcer la position de Sercel sur le marché chinois. À l'automne 2012, Sercel a mis sur le marché le géophone SG5, dont la principale caractéristique est une fréquence naturelle basse.

Dans le domaine des outils de puits, Sercel offre sa dernière génération des outils VSP, le MaxiWave, qui a reçu un accueil favorable des clients. Le Geowave II qui vient d'être mis sur le marché, est le premier outil de puits numérique multi-niveaux spécialement conçu pour supporter de hautes températures et de haute pression. Sercel a renforcé sa diversification dans l'instrumentation des puits et plus particulièrement dans le marché de la récupération assistée au travers de l'acquisition de Geophysical Research Corporation en janvier 2012.

Au titre des équipements de sismique marine, le système Seal intègre l'architecture et l'électronique du système 428 et les dernières méthodes de fabrication de streamers. Le système Seal reste à ce jour le seul système d'acquisition sismique marine à architecture distribuée offert sur le marché. En 2005, Sercel a commencé la commercialisation de streamers solides Sentinel qui apportent au système Seal les avancées technologiques provenant notamment de l'expérience et des brevets résultant des acquisitions réalisées ces dernières années. Aujourd'hui, le streamer Sentinel est devenu la référence du marché ouvert. Le nouveau Sentinel RD correspond à une version plus récente du Sentinel qui offre un diamètre réduit et un poids plus léger.

En juin 2013, Sercel a annoncé le lancement du Sentinel MS, un nouveau streamer solide multicapteurs, qui combine un hydrophone avec deux composantes d'accélération supplémentaires qui fournissent les mesures directionnelles des fronts d'ondes latéraux et verticaux. Cette nouvelle technologie de streamers doit permettre ainsi d'obtenir des données multi-capteurs à large bande de fréquences (« *broadband* ») d'une qualité optimale.

La gamme marine des produits Sercel comprend également le Nautilus, système intégré de contrôle multidirectionnel de positionnement des streamers et des sources sismiques, ainsi que *SeaProNav*, un logiciel de navigation permettant notamment le positionnement en temps réel des streamers.

Le système SeaRay est un câble de fond de mer (OBC) qui, selon les configurations, peut être utilisé à des profondeurs allant de 100 à 500 mètres. Ce câble, fondé sur la technologie 428, permet l'enregistrement en multicomposantes grâce à ses capteurs numériques DSU.

Tout au long de son histoire récente, Sercel a significativement élargi sa gamme de produits et ses parts de marché en combinant sa forte croissance organique à une politique dynamique de croissance externe, centrée sur l'acquisition de technologies manquantes ou d'activités complémentaires. Sur la lancée de l'acquisition de Syntron en décembre 1999 et de Mark Products en 2000, cette volonté d'élargir sa gamme d'équipements et de produits s'est confirmée avec l'acquisition en 2003 de la société Sodera, qui commercialise des canons à air utilisés comme source sismique, principalement en acquisition marine, et en 2004 des activités de fabrication d'équipements sismiques marine

de Thales, d'Orca Instrumentation, spécialisée en acoustique sous-marine, et de Createch, spécialisée dans les outils de puits. En septembre 2006, Sercel a acquis Vibration Technology Ltd., société écossaise spécialisée dans les systèmes sans câble. En mai 2008, Sercel a fait l'acquisition de Metrolog, étendant ainsi son activité aux sondes de puits, et en décembre 2008, de Quest Geo Solutions, concepteur de logiciels de navigation. En janvier 2012, Sercel a acquis Geophysical Research Corporation, une compagnie spécialisée dans les outils de puits et les sondes pour l'industrie pétrolière. Le 31 janvier 2013, à travers l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro, le fabricant de câbles marins De Regt est aussi entré dans le périmètre de Sercel. En novembre 2013, Sercel a acquis les actifs de Schindler SynTec GmbH & Co KG, une société du groupe Schlinder spécialisée dans le développement d'armures constituées de fibres synthétiques imprégnées de résine pour câbles. En octobre 2014, Sercel a cédé Optoplan, sa filiale spécialisée dans les câbles optiques de fond de mer.

Sercel est ainsi un fournisseur mondial de solutions pour l'ensemble de la chaîne d'acquisition sismique au travers d'un positionnement industriel équilibré, tant au plan de son offre produits qu'au plan de ses implantations géographiques sur les deux rives de l'Atlantique et en Asie Pacifique.

Activité de la Division Équipements en 2014

En 2014, la production totale de la Division Équipements (Sercel), comprenant les revenus externes et internes, s'est élevée à 802 millions de dollars US, en baisse de 23 % en dollars US par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires externe de Sercel s'établit à 687 millions de dollars US, en baisse de 18 % en dollars US par rapport à l'exercice précédent, et a ainsi contribué à hauteur de 22 % au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Concurrence et marché

Selon les estimations du Groupe, le marché mondial des équipements géophysiques a baissé de 29 % en 2014. Cette baisse a été essentiellement liée à une faiblesse de la demande en équipements terrestres malgré une équipe à grand nombre de canaux au Moyen-Orient. La demande marine s'est fortement contractée avec la réduction de la flotte globale de bateaux et un marché de remplacement en conséquence limité. Le Groupe estime que la part du marché des équipements détenue par Sercel a crû de 53 à 56 %. Le principal concurrent de Sercel dans le domaine de la fabrication d'équipements géophysiques marins est Ion Geophysical Inc. Pour les produits terrestres, les principaux concurrents sont Inova (joint-venture entre BGP et ION Geophysical Inc.) et Geospace Technologies Corporation. Le marché des équipements géophysiques est très concurrentiel et se caractérise par une évolution technologique permanente. Le Groupe CGG estime que la technologie est l'élément principal de différenciation sur ce marché, les compagnies pétrolières souhaitant de plus en plus d'outils adaptés au management des réservoirs et aux acquisitions en terrain difficile. Ces mêmes clients sont de plus en plus exigeants quant à la qualité des données enregistrées. Les autres facteurs sont le prix et la qualité du service après-vente.

Perspectives 2015

Sercel entend, grâce à ses investissements en recherche et développement et à des acquisitions ciblées de technologies reconnues, être en mesure de fournir une gamme intégrée et complète de matériels d'acquisition sismique à la pointe de la technologie. L'estimation du marché des équipements sismiques est fortement impactée par le poids des équipes à grand nombre de canaux (de 50 à 150 millions de dollars US pour une équipe, selon la configuration sélectionnée par le client). En dehors de ces équipes, Sercel estime que le marché des équipements géophysiques terrestres devrait présenter une certaine résilience en 2015, en demeurant

donc à un niveau assez bas. Le marché des équipements géophysiques d'acquisition marine devrait quant à lui connaître une nouvelle baisse en raison de la réduction des investissements de certains clients, dans un contexte où l'arrêt des navires se traduit par de nombreux streamers en excès, conduisant à une diminution des besoins en renouvellement. Dans cet environnement de marché, compte tenu notamment de sa forte base installée, Sercel estime pouvoir maintenir en 2015 sa position de leader en capitalisant sur sa gamme actuelle de produits, sur l'application de nouvelles technologies et sur sa présence géographique diversifiée.

1.4. LISTE DES IMPLANTATIONS DU GROUPE

Les principales implantations du Groupe au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

Lieu	Destination	Effectif	Régime juridique	Année d'expiration du bail
France, Paris	Siège social de CGG SA	40	Loué	2016
Services géophysiques (Divisions Acquisition et Géologie, Géophysique & Réservoir)				
Afrique du Sud, Gauteng	Hangar	85	Loué	2015
Angleterre, Crawley	Bureaux de Crompton Way de CGG Services (UK) Ltd. et centre de traitement de données	450	Loué	2028
Angleterre, Wallingford	Bureaux et entrepôt	2	Loué	2022
Angola, Luanda	Bureaux de CGG Explo (succursale) et centre de traitement de données	11	Loué	2015
Australie, Perth	Siège social de CGG Services (Australia) Pty. Ltd. et centre de traitement de données	150	Loué	2024
Australie, Jandokot Airport, Perth	Hangar	15	Loué	2017
Brésil, Rio de Janeiro	Siège social de CGG Do Brazil Participações Ltda et centre de traitement de données	108	Loué	2016
Brésil, Rio de Janeiro	Hangar	31	Loué	2015
Canada, Calgary	Siège social de Hampson Russell Ltd. Partnership et centre de traitement de données	203	Loué	2015
Canada, Calgary	Site Data Management Services	100	Loué	2015
Canada, Toronto	Bureaux et hangar	70	Loué	2018
Chine, Pékin	Siège social de CGG Technology Services (Beijing) Co. Ltd. et centre de recherche et développement	28	Loué	2015
Chine, Pékin	Bureaux	35	Loué	2015
Écosse, Aberdeenshire	Bureaux Birchmoss	16	Loué	2016
Écosse, Aberdeenshire	Bureaux Inverrurerie	2	Loué	2015
France, Massy	Siège social de CGG Services SA et centre de traitement de données	935	Loué	2020
France, Massy	CGG Université	12	Loué	2020
France, Arpajon	Espace de stockage et bureaux	10	Loué	2015
Hollande, Amsterdam	Bureaux administratifs	12	Loué	2017
Hollande, La Haye	Bureaux	40	Loué	2022
Inde, Mumbai	Siège social de CGG Services India Pvt. Ltd. et centre de traitement de données	90	Loué	2018
Indonésie, Djakarta	Siège social de PT Veritas DGC Mega Pratama et centre de traitement de données	62	Loué	2016
Malaisie, Kuala Lumpur, Kuching	Siège social de CGG Services (Malaysia) Sdn Bhd et centre de traitement de données	78	Loué	2024
Mexique, Villahermosa	Centre de traitement de données	95	Loué	2015
Mexique, Mexico	Siège social de CGG Veritas Services de Mexico SA de CV	19	Loué	2015
Nigeria, Lagos	Siège social de CGG (Nigeria) Ltd. et bureaux de Veritas Geophysical (Nigeria) Ltd.	30	Loué	2015
Norvège, Oslo	Bureaux de CGG Marine (Norway) AS, CGG Services (Norway) AS, CGG Geo Vessels AS, CGG Marine Resources Norge AS, Exploration Vessel Resources AS, Exploration Vessel Resources II AS, Exploration Investment Resources II AS et Wavefield Inseis AS	189	Loué	2024

Lieu	Destination	Effectif	Régime juridique	Année d'expiration du bail
Pays de Galles, Anglesey	Bureaux et entrepôt	9	Propriété	n.a.
Pays de Galles, Llanfairfechan	Bureaux	2	Loué	2016
Pays de Galles, Llanrhos	Bureaux et laboratoires	340	Loué	2024
Pays de Galles, Conwy	Bureaux et espaces de stockage	94	Propriété	n.a.
Russie, Moscou	Siège social de CGG Vostok et centre de traitement de données	52	Loué	2015
Russie, Moscou	Bureaux	44	Loué	2015
Singapour	Siège social de CGG Services (Singapore) Pte. Ltd. et centre de traitement de données	245	Loué	2019
Singapour	Entrepôt logistique marine	12	Loué	2022
Suisse, Genève	Siège social de CGG International	30	Loué	2017
Thaïlande, Bangkok	Bureaux de CGG Services SA (succursale)	19	Loué	2016
USA, Houston, Texas	Bureaux principaux de CGG Services (U.S.) Inc. et centre de traitement de données	710	Loué	2020
USA, Okanella Street	Bureaux	5	Loué	2015
USA, Schulenburg	Bureaux et espace de stockage	17	Propriété	n.a.
Vietnam, Vung Tau City	Bureaux de PTSC CGGV Geophysical Survey Company Ltd.	18	Loué	2015
Équipements géophysiques				
Canada, Calgary	Bureaux et entrepôts de Sercel	14	Propriété	n.a.
Chine, Xu Chui	Site de Sercel, incluant les activités de recherche, développement, fabrication et commercialisation de géophones	472	Propriété	n.a.
États-Unis, Houston	Bureaux et usine de Sercel (Syntron et Mark Products), incluant les activités de recherche et développement de matériel d'enregistrement de données sismiques marines, de câbles et géophones et sur leur fabrication	593	Propriété	n.a.
France, Carquefou	Usine de Sercel, incluant les activités de recherche, développement et fabrication des équipements électroniques d'enregistrement terrestre et marine	527	Propriété	n.a.
France, Saint-Gaudens	Usine de Sercel, incluant les activités de recherche et développement sur câbles géophysiques, de développement sur véhicules vibreurs et outils de puits et leur fabrication	222	Propriété	n.a.

1.5. POLITIQUE D'INNOVATION ET D'INVESTISSEMENTS

Politique d'innovation technologique et de recherche et développement

La capacité de CGG à se mesurer efficacement à la concurrence et à conserver une position forte sur le marché est fonction dans une large mesure d'une capacité d'innovation technologique permanente. Le Groupe considère que l'avenir de l'industrie sismique repose sur des services et des équipements sismiques à fort contenu technologique. Le marché des produits et services étant soumis à des évolutions techniques continues et rapides, les cycles de développement, de la conception initiale à l'introduction sur le marché, peuvent s'étendre sur plusieurs années.

CGG a la conviction que l'industrie sismique est à l'aube d'un tournant technologique majeur qu'elle entend mener tant en exploration qu'en production. Les grands domaines d'exploration pétrolière, arctique, structures pré-salifères offshore profond en mer et cordillères montagneuses ou jungle sur terre sont difficiles à imager et représentent des environnements sensibles et complexes (dits « frontières »). En production, un suivi de plus en plus précis des réservoirs, tant du point de vue des enjeux d'extraction (maximisation du taux de récupération du pétrole) que des risques liés à la production (« *geohazards* ») demande à l'industrie davantage de sismique répétée (4D) et de précision dans l'information acquise, et ce dans des délais plus courts.

D'ici quelques années, les techniques d'acquisition sismique connaîtront une révolution afin de faire face à ces nouveaux défis.

CGG, de par son expérience, son expertise et l'intégration de tous les éléments de la chaîne sismique, est dans une position idéale pour y répondre.

L'évolution des dépenses brutes de recherche et développement, incluant les frais de développement capitalisés, au cours des trois derniers exercices se traduit comme suit :

	2014		2013		2012	
	en MUS\$	en % du chiffre d'affaires HT	en MUS\$	en % du chiffre d'affaires HT	en MUS\$	en % du chiffre d'affaires HT
Dépenses de recherche et développement brutes	189	6,1 %	181	4,8 %	135	4,0 %

Principaux faits marquants en 2014 en innovation technologique et recherche et développement

Les dépenses en recherche et développement (incluant les coûts de développement capitalisés) du Groupe ont atteint 189 millions de dollars US en 2014, soit environ 6,1 % du chiffre d'affaires.

Dans le contexte difficile qu'a connu l'industrie sismique en 2014, CGG a légèrement augmenté ses investissements en recherche et développement par rapport au niveau de 2013, montrant ainsi sa résilience dans l'innovation technologique,

Pour mettre en mouvement cette vision, CGG concentre ses efforts sur toute la chaîne de l'exploration-production, notamment la caractérisation des réservoirs, la mise au point de techniques de traitement de données sismiques multi-composantes, l'imagerie structurale et l'amélioration de la performance opérationnelle. Ces efforts se concentrent sur l'amélioration de l'illumination des objectifs géophysiques durant les acquisitions de données tout en augmentant efficacité et sécurité. Fortes d'un millier d'employés, les équipes de recherche et développement sont réparties dans le monde entier et couvrent un large spectre de domaines d'expertise.

L'innovation n'est pas cantonnée au sein des Divisions de CGG mais s'exprime également dans des schémas novateurs aboutissant à des solutions intégrées à haute valeur ajoutée, à la fois pour la compagnie et pour ses clients. Citons à titre d'exemple la coopération avec BP pour le développement de sources marines vibratoires.

CGG a également accès à de nouvelles technologies grâce à des alliances stratégiques conclues avec des fabricants de matériel, des compagnies pétrolières, des universités ou bien en se portant acquéreur de technologies sous licence. Par ailleurs, CGG continue d'entreprendre des programmes de recherche en commun avec des partenaires, notamment avec l'IFP Énergies Nouvelles et le MIT aux États-Unis.

mais également la volonté persistante de se différencier de la concurrence par un contenu de hautes technologies pour ses offres variées.

L'association BroadSeis/BroadSource continue d'être la référence de la sismique à « large contenu fréquentiel ». Cette combinaison offre un système d'acquisition permettant d'obtenir jusqu'à six octaves de fréquence (2,5 – 200 Hz) et de fournir par là même aux clients du Groupe des images du

sous-sol avec une résolution inégalée. La partie la plus remarquable de ce système d'acquisition combiné avec des algorithmes de traitement dédiés est la restitution des très basses fréquences (inférieures à 5 Hz). Ces basses fréquences apportent des informations essentielles non seulement pour l'imagerie des objectifs les plus profonds mais également pour permettre la caractérisation des réservoirs d'hydrocarbures à partir des données sismiques.

Cette réussite technologique positionne CGG dans une classe à part de ce segment de marché qu'est la sismique à « large contenu fréquentiel », creusant l'écart avec ses concurrents directs et mettant ce marché hors de portée des compagnies n'ayant pas d'aussi importantes capacités de recherche et développement.

La méthode d'acquisition StagSeis qui permet d'acquérir des données sismiques à très longue distance (jusqu'à 20 km), avec une distribution azimutale étendue sur 360 degrés et un échantillonnage très dense, s'est imposée en 2013 comme la solution permettant de répondre aux difficultés d'imagerie du Golfe du Mexique. La qualité des données ainsi acquises est la plus adaptée pour déverrouiller le potentiel des bassins à géologie extrêmement complexe, en particulier les structures salifères dans le Golfe du Mexique, répondant ainsi à cette nouvelle demande en croissance de la part des clients du Groupe. En témoigne la large souscription à la librairie multi-clients « StagSeis » de CGG en 2014. Le succès de StagSeis confirme la capacité du Groupe de développer des designs d'acquisition uniques et très innovants permettant de répondre aux challenges d'imagerie de ses clients avec des solutions adaptées à leurs besoins. Ces innovations sont possibles grâce à la coopération entre nos experts en acquisition, nos experts en imagerie et les équipements fournis par Sercel.

D'autres systèmes d'acquisition sismique avec des essais de drones marins ou terrestres sont actuellement au stade d'évaluation à CGG et pourraient voir le jour dans les années à venir.

Bâtissant sur l'expérience des systèmes d'acquisition terrestre mettant en œuvre un grand nombre de canaux et sur la technologie EmphaSeis d'exploitation des vibreurs dans une large bande de fréquence, le projet UltraSeis est maintenant à même de propager la technologie de large bande aux grands projets d'acquisition « Très Grand Nombre de Canaux », à commencer par des systèmes d'une capacité allant jusqu'à 200 000 canaux pour la période 2014-2015, et un objectif d'atteindre le million de canaux d'ici à cinq ans. Cette évolution est grandement supportée par le nouveau système d'acquisition de Sercel, le 508^{XT}. Au regard des volumes gigantesques des réservoirs au Moyen-Orient, ces acquisitions à très grand nombre de canaux ont pour but d'apporter des solutions aux problèmes de proche surface et de bruit par une densification du couple source/récepteur. UltraSeis repose aussi sur la proposition d'un modèle opérationnel optimal permettant un gain majeur de productivité.

En parallèle, pour répondre aux difficultés d'accès des études sismiques dans des zones obstruées ou sensibles, CGG utilise désormais en Europe le système sans câble de Sercel Unite. Ce système permet d'augmenter sensiblement la productivité, même si les données ne sont plus transmises en temps réel.

L'utilisation de systèmes actifs de surveillance permanente, de type Seismovie, confirme son attractivité sur le marché

canadien avec des premiers résultats très prometteurs dans des champs d'huile lourde. Le but de ce système est la surveillance continue et permanente de la propagation du front de vapeur d'eau qui permet d'améliorer le taux de récupération des hydrocarbures en place.

En Arabie Saoudite, l'intérêt de cette technologie pour la compagnie nationale Saudi Aramco est confirmé pour les réservoirs carbonatés profonds dans des contextes géologiques complexes. Cela se traduit par un programme de développement lié à des sources et des senseurs adaptés à cet environnement particulièrement difficile. Des études de faisabilité sont en cours pour définir les contours d'une solution répondant spécifiquement aux enjeux colossaux de production des plus grands réservoirs de ce pays.

En imagerie de profondeur, CGG a continué ses efforts de développement afin de pouvoir fournir des images plus précises de la sismique acquise dans les zones de géologie complexe. Les programmes de recherche et développement portent sur les algorithmes de migration (*Reverse Time Migration*) et la *Full Waveform Inversion*, qui permet d'obtenir des modèles de vitesses sismiques de très haute résolution, ce qui est absolument nécessaire pour produire des images de haute précision. CGG est maintenant un leader technologique de ce domaine. Il est aussi à noter en 2014 les avancées majeures des techniques de tomographie.

CGG se développe également dans le domaine du traitement combiné des données multi-physiques et sismiques afin de mettre en synergie ces deux types de mesures qui ne sont pas sensibles aux mêmes variations de propriétés géologiques. En 2014, CGG a continué à fournir des résultats d'une qualité exceptionnelle et reconnus par l'industrie qui ont été produits par une combinaison de données sismiques, de données de résistivité et de données gravimétriques pour mieux caractériser le sous-sol proche.

Dans le domaine des équipements, la nécessité pour Sercel de maintenir un niveau de recherche et développement élevé se justifie par le fort contenu technologique de ses équipements sismiques pour l'acquisition terrestre ou marine. Cette intense activité de recherche et développement place Sercel à la pointe de la technologie pour la transmission de données sans fil, l'étude et la fabrication de senseurs à faible niveau de bruit, ainsi que la conception d'électronique miniaturisée devant résister à des conditions environnementales extrêmes. La recherche de Sercel s'applique aussi à l'optique et à l'acoustique. Ayant atteint leur maturité industrielle, les systèmes Nautilus (contrôleur de positionnement latéral et vertical des streamers) et SeaProNav (système de navigation intégré) constituent maintenant les standards de référence pour l'équipement de la flotte de CGG. En 2014, SeaProNav a démontré sa capacité à gérer une flotte complète de manière intégrée.

La version RD (*Reduced Diameter*, Diamètre Réduit) du streamer Sentinel, qui offre une traînée réduite et une facilité accrue d'enroulement sur les treuils, s'impose de plus en plus comme le nouveau standard. Sercel a continué en 2014 la commercialisation de son dernier streamer : le Sentinel Multi-Senseurs (MS) qui offre un senseur acoustique vectoriel composé d'un groupement de géophones répartis autour d'un hydrophone. Depuis l'annonce de son industrialisation en septembre 2013, le nouveau système d'acquisition terrestre Sercel, le 508^{XT} (XT pour « cross technology »), a été mis

en opération en 2014. L'année 2015 devrait voir la standardisation progressive du 508^{XT} dans l'industrie sismique.

Le 508^{XT} est l'épitomé de ce qui se fait de mieux dans le domaine de l'acquisition de données sismiques avec une capacité d'enregistrement d'un million de canaux en simultané. Ce système inclut aussi de nouvelles fonctions facilitant les opérations de plus en plus complexes de l'exploration sismique terrestre.

Sercel a également mis sur le marché en 2014 des produits de dernière génération pour les acquisitions terrestres, en particulier les nouveaux senseurs QuietSeis qui offrent un rapport signal sur bruit amélioré de 10 dB. La combinaison de ce système avec le système UNITE permet d'envisager des acquisitions dans les environnements dits « frontières ».

Une nouvelle chaîne d'acquisition sismique dans les puits a été annoncée fin 2014. Le Geowave 2, par ses performances de température et de pression à ce jour inégalées, permet l'acquisition sismique dans les puits profonds et chauds.

Perspectives en innovation technologique et recherche et développement

Du côté de la production, les améliorations des techniques de monitoring, tant au niveau des équipements d'acquisition qu'au niveau du traitement des données sismiques, permettent d'optimiser la production des réservoirs peu profonds, d'améliorer le taux de récupération et d'allonger les durées de vie des champs par une gestion appropriée. Dans des régions pétrolières majeures telles que la Mer du Nord ou le Moyen-Orient, ces enjeux revêtent une importance cruciale pour les opérateurs. Ils restent cependant un axe d'étude fort pour faire évoluer la sismique comme discipline majeure de la production des réservoirs profonds où elle devra gagner en résolution et fidélité.

Dans le domaine de l'exploration, les succès obtenus par la recherche et développement dans le domaine sismique aident à identifier des prospectifs de plus en plus difficiles et à réduire les risques de forage associés. Ainsi le taux de succès des puits d'exploration tend à augmenter alors même que les cibles faciles ont été les premières forées. L'apport des nouvelles technologies justifie le retraitement régulier de données anciennement acquises et, de plus en plus, d'acquérir de nouvelles données sismiques sur des surfaces déjà couvertes par le passé. Ainsi les progrès techniques conditionnent directement l'activité, notamment multi-clients.

Parallèlement, la nécessité de renouveler leur domaine minier conduit les pétroliers à s'intéresser à des régions de plus en plus difficiles et complexes, que ce soit pour des raisons géologiques, ou pour des raisons d'accès ou/et de fragilité environnementale (transition, jungle, arctique, piémonts, etc.). Ces nouveaux besoins correspondent à de nouveaux défis pour les équipes de recherche et développement des entreprises sismiques majeures.

Enfin, comme dans la plupart des domaines adjacents à l'industrie sismique, les concepts de « cloud » et de « big data » s'implémenteront de plus en plus dans le traitement des

données sismiques, tandis que l'utilisation des drones marins ou terrestres devrait modifier les modèles opérationnels d'aujourd'hui à moyen terme.

En 2015, CGG poursuivra ses efforts pour intégrer les données multi-physiques et sismiques tant d'un point de vue de l'acquisition que du traitement.

Dans ce contexte, plusieurs axes de progrès se dégagent, notamment :

- ▶ amélioration de la qualité des données notamment en élargissant la gamme de fréquences enregistrées (les hautes fréquences permettant une meilleure résolution et ainsi une meilleure caractérisation géologique des réservoirs, les basses fréquences assurant une meilleure pénétration pour traquer des objectifs de plus en plus profonds) ;
- ▶ augmentation de la quantité de données par une plus grande densité d'acquisition, et en augmentant la couverture azimutale, de façon à explorer la cible géologique sous tous les angles possibles ;
- ▶ association de données de plus en plus diverses (ondes de cisaillement, données de puits, données électromagnétiques et données gravimétriques en particulier) pour parvenir à une image la plus exacte possible du sous-sol, de ses caractéristiques en termes de porosité et de perméabilité, et de son contenu en fluides (eau et hydrocarbures).

Cette quête de meilleures données conduira à porter les instruments sismiques toujours plus près du réservoir.

Le montant total des dépenses consacrées à la recherche et développement devrait être en 2015 équivalent à celui de 2014 afin de soutenir la capacité d'innovation du Groupe tant dans les services géophysiques que dans les équipements.

Politique d'investissements industriels

En 2012 et 2013, les investissements du Groupe — industriels, coûts de développement capitalisés et cash multi-clients — se sont élevés respectivement à 733 millions de dollars US et 826 millions de dollars US. En 2014, les investissements du Groupe sont en hausse à 865 millions de dollars US.

Les investissements industriels, nets des variations de fournisseurs d'immobilisation et excluant les coûts de développement capitalisés, pour les exercices 2012, 2013 et 2014 étaient respectivement de 339 millions de dollars US, 290 millions de dollars US et 225 millions de dollars US, tandis que les investissements cash multi-clients étaient pour

leur part respectivement de 364 millions de dollars US, 479 millions de dollars US et 583 millions de dollars US.

En 2014, les investissements industriels et coûts de développement capitalisés ont été alloués pour un montant brut (avant variations de fournisseurs d'immobilisation pour 4 millions de dollars US) de 148 millions de dollars US au segment Acquisition, 71 millions de dollars US au segment Géologie, Géophysique & Réservoir, et 59 millions de dollars US au segment Équipements.

En 2015, CGG prévoit d'investir entre 175 et 200 millions de dollars US en investissements industriels (hors les coûts de développement capitalisés), ainsi qu'entre 375 et 425 millions

de dollars US en investissements cash multi-clients, tandis que les coûts de développement capitalisés devraient être stables d'une année sur l'autre.

D'une manière générale, les investissements industriels et coûts de développement capitalisés sont financés sur les capitaux permanents du Groupe. Les investissements cash multi-clients sont, quant à eux, financés en grande partie par les préfinancements apportés par les participants originels. Ces préfinancements sont comptabilisés en chiffre d'affaires ; en 2014, ils ont représenté un taux de préfinancement cash de 86 % pour les études multi-clients sismiques du Groupe, l'objectif pour 2015 étant un taux de préfinancement cash restant supérieur à 70 %.

1.6. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Aucun événement majeur n'est intervenu au sein du Groupe CGG depuis la clôture de l'exercice 2014.

Contexte géopolitique

Les risques géopolitiques dans les régions où le Groupe exerce son activité demeurent élevés, notamment au regard de la

situation actuelle en Syrie et de la poursuite des périodes de transition en Égypte, en Libye, en Tunisie et en Irak.

Situation financière et commerciale

Le Groupe n'a pas constaté de changement significatif de sa situation financière et commerciale depuis la fin de l'exercice

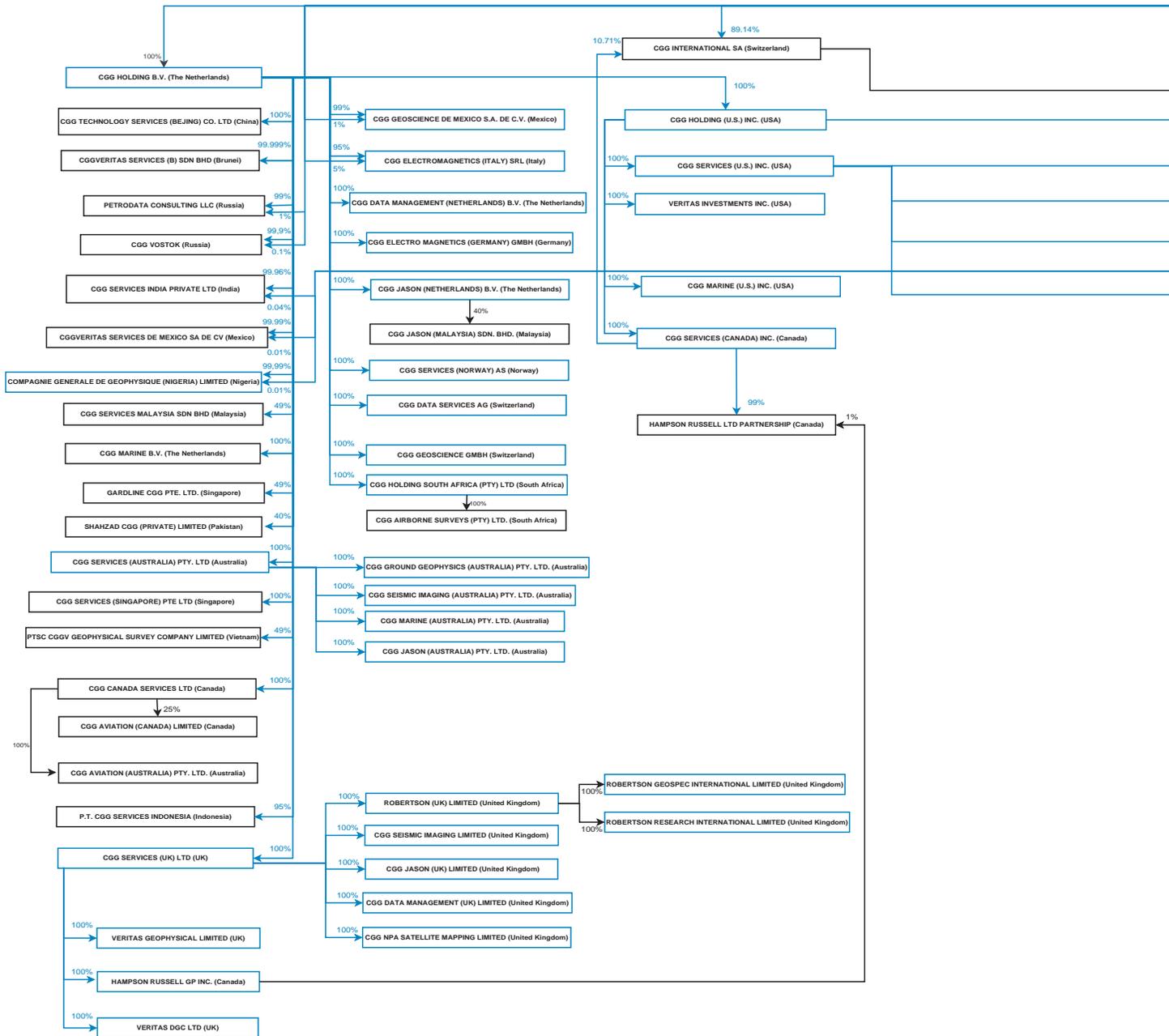
2014 pour lequel des états financiers intermédiaires ont été publiés.

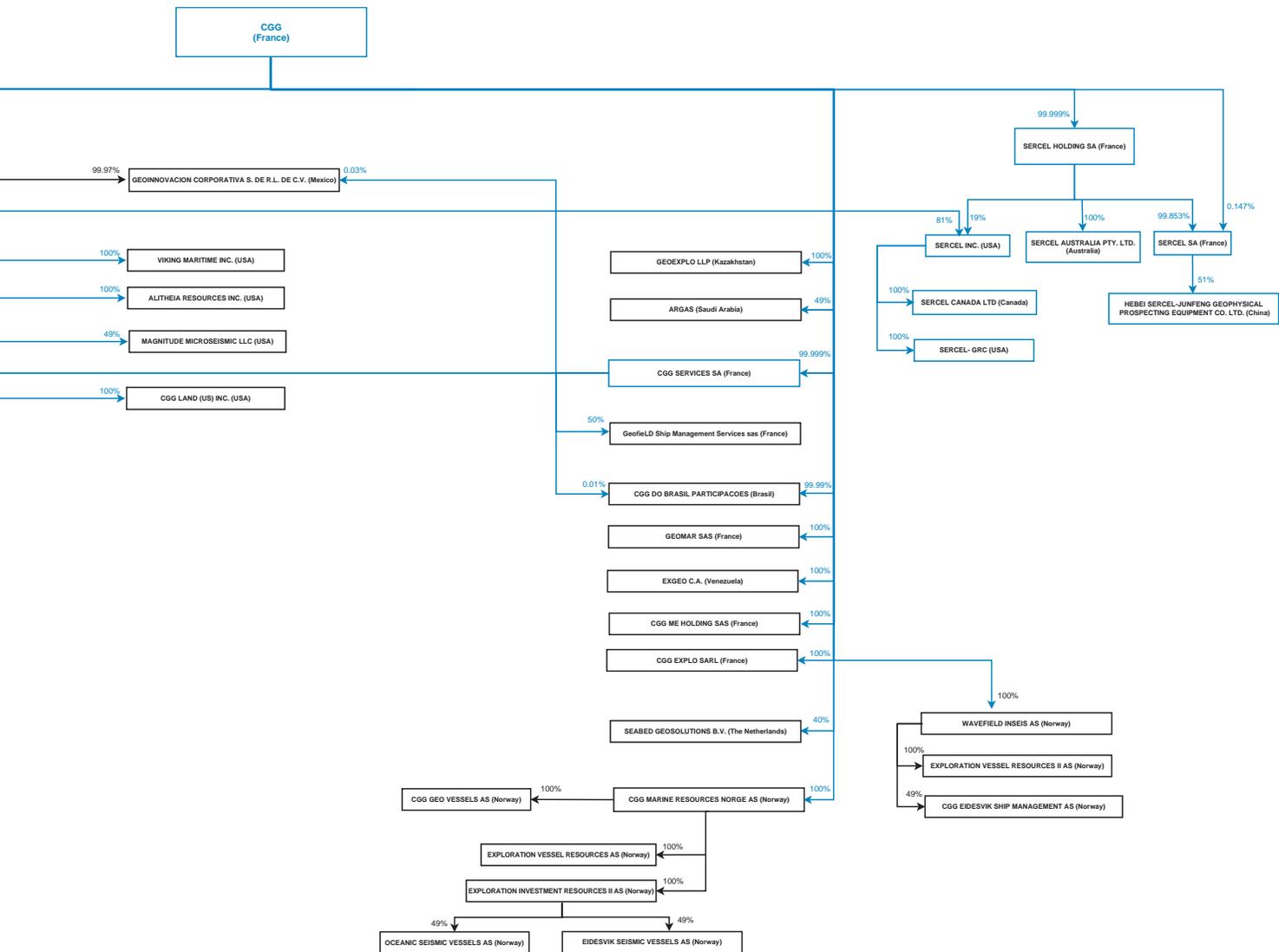
1.7. STRUCTURE JURIDIQUE — RELATIONS INTRAGROUPE

1.7.1. Organigramme

La Société CGG est la société mère du Groupe CGG. Les sociétés du Groupe lui sont directement ou indirectement rattachées. L'organigramme simplifié du Groupe (en

pourcentage de détention du capital), est, à la date de l'établissement du présent document de référence, le suivant :





1.7.2. Relations intragroupe

Les transactions entre les sociétés du Groupe existent dans des domaines variés (prestations de services de diverses natures, ventes d'équipements géophysiques, licences de logiciels). Les rémunérations ou redevances correspondantes varient suivant la nature de l'opération en conformité avec le principe de pleine concurrence et la politique de Prix de Transfert du Groupe.

Les prestations d'assistance et de conseil de la société mère aux principales filiales du Groupe en matières financière, administrative, commerciale et technique sont généralement

rémunérées sur la base des coûts majorés et alloués aux différentes filiales bénéficiaires en fonction du poids de chacune au sein du Groupe, ou par un forfait déterminé par l'importance et la nature des prestations fournies.

La rémunération des prestations réalisées par les filiales au bénéfice de la société mère correspond le plus souvent au prix coûtant assorti d'une marge commerciale.

Au cours des exercices 2014, 2013 et 2012, les flux financiers entre la société mère et les filiales ont été les suivants :

<i>(En millions de dollars US)</i>	2014	2013	2012
Prestations de services rendus	122,8	110,8	100,6
Refacturation de frais et mise à disposition de moyens	109,6	137,2	114,4

1.7.3. Principaux agrégats des filiales

Le tableau ci-après illustre les principaux agrégats pour la société cotée, CGG SA, les secteurs Acquisition et GGR réunis dans le sous-groupe « Services » et le sous-groupe Équipements (Sercel et ses filiales).

IFRS					
<i>(En millions de dollars US sauf pour les effectifs)</i>	CGG SA	Filiales Services	Filiales Équipements	Ajustements de consolidation	Total Groupe CGG
2014					
Actifs non courants	5 038,4	5 622,1	382,7	(6 011,8)	5 031,4
Dettes financières	2 499,5	2 394,5	2,3	(2 120,3)	2 776,0
Disponibilités et titres de placement court-terme	167,3	114,4	77,4	—	359,1
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(49,3)	403,7	49,7	460,1	864,2
Dividendes versés à CGG SA	—	279,0	0,1	(279,1)	—
Chiffre d'affaires	122,8	2 408,5	801,9	(237,8)	3 095,4
Résultat d'exploitation	(51,7)	(722,2)	142,6	(66,2)	(697,5)
Résultat net	(1 692,2)	(1 240,7)	99,8	1 686,5	(1 146,6)
Capitaux propres	1 362,9	3 148,6	1 583,7	(3 349,0)	2 746,2
Effectif	37	6 195	2 308	—	8 540
2013					
Actifs non courants	6 719,7	6 335,5	436,2	(7 582,6)	5 908,8
Dettes financières	2 612,3	2 821,0	5,1	(2 695,2)	2 743,2
Disponibilités et titres de placement court-terme	266,5	186,1	77,4	—	530,0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(49,3)	460,1	58,4	438,5	907,7
Dividendes versés à CGG SA	—	248,0	0,1	(248,1)	—
Chiffre d'affaires	110,7	2 932,1	1 044,9	(321,9)	3 765,8
Résultat d'exploitation	(102,6)	(516,0)	293,0	(69,3)	(394,9)
Résultat net	(879,9)	(698,9)	202,8	684,8	(691,2)
Capitaux propres	3 299,1	3 719,7	1 644,6	(4 773,3)	3 890,1
Effectif	40	7 152	2 496	—	9 688
2012 (retraité)					
Actifs non courants	6 124,7	5 334,0	413,8	(7 013,0)	4 859,5
Dettes financières	2 366,3	1 366,8	5,2	(1 437,3)	2 301,0
Disponibilités et titres de placement court-terme	1 289,8	148,3	82,1	—	1 520,2
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	21,8	504,8	129,9	264,4	920,9
Dividendes versés à CGG SA	—	197,8	0,1	(197,9)	—
Chiffre d'affaires	100,6	2 458,3	1 204,3	(352,7)	3 410,5
Résultat d'exploitation	(73,5)	132,5	380,4	(108,8)	330,6
Résultat net	193,0	56,8	257,3	(414,7)	92,4
Capitaux propres	4 030,8	4 532,2	1 435,0	(5 416,1)	4 581,9
Effectif	39	5 154	2 367	—	7 560

2

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE & SALARIÉS

2.1	ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	34
2.1.1	Enjeux prioritaires du développement durable	34
2.1.2	Éthique	35
2.1.3	Système de gestion HSE	36
2.1.4	Responsabilité sociétale	43
2.1.5	Méthode et périmètre de reporting	47
2.2	SALARIÉS	50
2.2.1	Capital humain	50
2.2.1.1	Répartition	50
2.2.1.2	Évolution 2014	51
2.2.2	Conditions de travail	53
2.2.2.1	Environnement de travail	53
2.2.2.2	Politiques Ressources Humaines, droits, éthique	54
2.2.3	Rémunération, avantages sociaux, formation et développement	55
2.2.3.1	Politique de rémunération	55
2.2.3.2	Formation et Développement	56
2.2.4	Méthodologie d'analyse et définitions	57
2.3	ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES	59

2

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE & SALARIÉS

2.1. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Groupe CGG est résolu à être un leader de l'industrie en matière de performance santé, sécurité, sûreté, environnement et développement durable en poursuivant un développement économique équilibré par la valorisation du capital humain et une gestion responsable de l'environnement. Cette approche permet aujourd'hui à l'entreprise de favoriser l'accès à l'énergie.

En tant que membre du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2007, CGG réaffirme chaque année au plus haut niveau son engagement à respecter l'environnement et les droits de l'homme, à promouvoir les normes internationales du travail et à lutter contre toute forme de corruption.

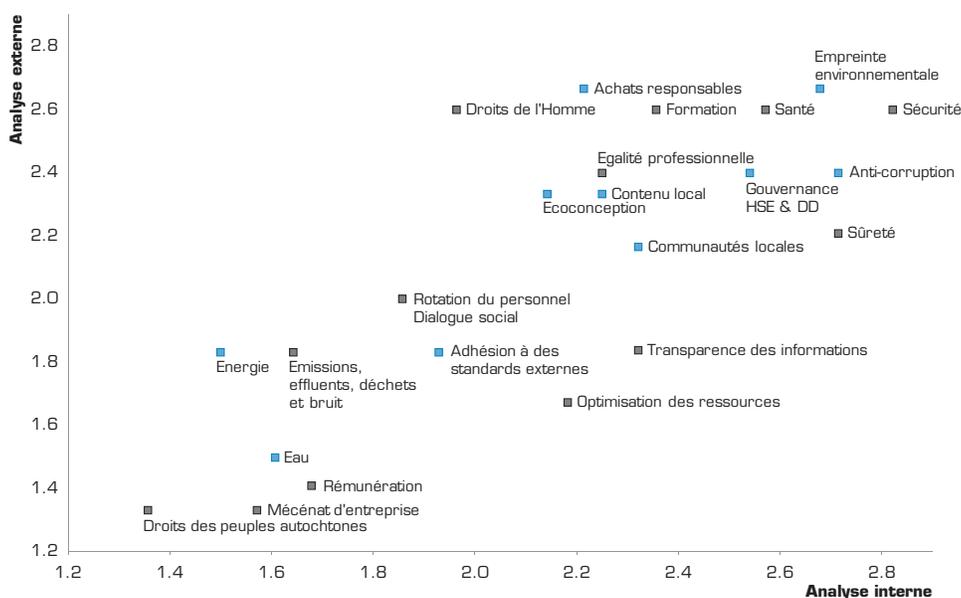
2.1.1. Enjeux prioritaires de développement durable

Pour CGG, le développement durable consiste avant tout à réussir à fournir avec succès et dans le long terme des services et produits de géosciences au marché tout en respectant et protégeant ses employés, les communautés locales et l'environnement qui entoure ses opérations.

CGG a confirmé ses enjeux prioritaires de développement durable en réalisant une analyse de matérialité. Le résultat de

cette analyse présenté ci-dessous est le fruit d'une large consultation impliquant à la fois la Direction, un panel d'employés ainsi que des parties prenantes externes (clients, investisseur, organisation non gouvernementales et l'association professionnelle IAGC — *International Association of Geophysical Contractors*).

Importance relative des enjeux de développement durable pour CGG



2.1.2. Éthique

1. Fondements de l'éthique chez CGG

Les valeurs de CGG sont les suivantes :

« Nos équipes, partout dans le monde, sont notre force. Nous :

- ▶ avons la passion de l'innovation ;
- ▶ opérons en toute sécurité et avec intégrité,

pour une performance durable. »

Ces valeurs sont la base de l'éthique de CGG, qui l'engage vis-à-vis de ses clients, ses actionnaires, ses collaborateurs et ses partenaires, à se conformer aux lois et règlements et à respecter les principes de son Code de conduite des affaires.

Le Code de conduite des affaires définit les règles et comportements attendus pour permettre au Groupe de mener ses activités avec intégrité.

En 2014, le Groupe a constitué un Comité de conformité qui assure une veille à haut niveau et coordonne les activités du Groupe en matière d'éthique, de prévention de la corruption et de confidentialité des données.

2. Travaux du Comité d'éthique

Le Comité d'éthique de CGG est chargé de publier et d'assurer la communication de la charte éthique et du Code de conduite des affaires. Il s'assure que les politiques et recommandations en matière d'éthique sont bien disséminées à travers le Groupe. Le Comité d'éthique œuvre de concert avec le Secrétariat Général et CGG Université à la promotion des formations en éthique à travers le Groupe. Cette formation est décrite plus en détail dans la partie *Salariés* de ce chapitre.

Le Comité d'éthique se réunit durant l'année pour planifier et coordonner ses activités. La majeure partie du travail du Comité d'éthique consiste à émettre des recommandations et à répondre à des questions de la Direction. Les cas sont traités par les équipes du Comité et validés ensuite en réunion.

Le Comité d'éthique a été davantage sollicité en 2014 :

- ▶ sur des sujets de conflits d'intérêt ayant amené les lignes managériales ou les employés à poser des questions en amont d'une décision qui aurait pu entraîner un conflit, ou bien à propos d'une relation entre CGG et l'une de ses parties prenantes ;
- ▶ par les directions opérationnelles ou fonctionnelles afin de répondre aux questions des clients de CGG sur la démarche éthique du Groupe, et notamment sur ses actions de prévention de la corruption dans les activités.

L'augmentation du nombre de cas éthiques et de demandes de conseil nous indique que les efforts entrepris en matière de communication et de formation portent leurs fruits. Les employés du Groupe se sont bien appropriés ces concepts.

3. Ligne éthique (« CGG Ethicsalert »)

Un dispositif d'alerte professionnelle a été mis en place en 2009. Ce dispositif d'alerte professionnelle, conforme aux spécifications de la loi Sarbanes-Oxley du 31 juillet 2002 (article 301-4) et conforme aux dispositions du Safe Harbour Act, a été soumis à l'approbation de la CNIL (Commission nationale informatique et libertés) et son existence est rappelée aux salariés lors de toute communication sur l'éthique.

4. Prévention de la Corruption

L'analyse de matérialité des enjeux de développement durable de CGG a souligné un risque significatif, inhérent à notre secteur d'activité, lié à la corruption. Ces deux dernières années, CGG a déployé un plan d'actions pour renforcer son dispositif de lutte contre la corruption. Nous avons ainsi analysé et renforcé nos processus et procédures anti-corruption, comme celle de *due diligence* pour les intermédiaires commerciaux et les fournisseurs. Pour soutenir notre Programme Anti-Corruption, une campagne mondiale de communication a été lancée à l'attention de tous les employés du Groupe.

En 2013 et 2014, CGG a fait auditer son Programme Anti-Corruption par Mazars-ADIT pour obtenir une reconnaissance formelle du progrès significatif accompli dans le cadre du renforcement de son dispositif, mais également pour évaluer la pertinence et identifier de nouveaux axes de progrès. La certification Anti-Corruption de Mazars-ADIT est approuvée et reconnue par des experts indépendants ainsi que par le Service Central de Prévention de la Corruption (SCPC), un service à composition interministérielle rattaché au ministère français de la Justice.

La revue externe et indépendante du Programme Anti-Corruption de CGG a permis d'en évaluer la bonne mise en œuvre ainsi que la conformité avec le référentiel MAZARS-ADIT®. La vérification englobe tous les enjeux majeurs liés à la prévention de la corruption ainsi que la conformité du Programme avec les lois et réglementations nationales et internationales de lutte contre la corruption (loi française, loi britannique sur la corruption de 2010 — *Bribery Act*, FCPA, OCDE et le dixième principe du pacte mondial des Nations Unies). L'analyse, basée sur les meilleures pratiques de l'industrie, se focalise sur cinq grands axes :

- ▶ environnement de contrôle : culture d'entreprise, implication de l'équipe dirigeante dans le Programme, sensibilisation et engagements liés à la lutte contre la corruption ;
- ▶ évaluation des risques : identification et évaluation des risques de corruption et communication sur les résultats de ces évaluations ;
- ▶ activités de contrôle : prévention et détection de cas de corruption potentielle liés aux consultants commerciaux, cadeaux, invitations et événements, paiements de facilitation ainsi que les dons politiques ou charitables ;

- ▶ monitoring : contrôle régulier des incidents et méthodologie des contrôles liés à la lutte contre la corruption ;
- ▶ information et communication : communication adressée à tous les employés de l'entreprise sur les politiques et recommandations (*guidelines*) ; formations et programmes de sensibilisation pour soutenir les politiques anti-corruption.

La revue du Programme Anti-Corruption de CGG a permis d'obtenir une solide évaluation du dispositif en place. Certains

aspects du Programme, liés à l'organisation, aux standards et procédures ainsi qu'à la documentation ont parallèlement été identifiés comme axes de développement. Les actions lancées dans l'ensemble de ces domaines ont été en grande partie menées à bien.

En mai 2014, CGG a obtenu un rapport d'assurance modérée, « certificat Anti-Corruption », dans lequel aucun écart majeur entre le Programme Anti-Corruption de CGG et le référentiel MAZARS-ADIT® n'a été relevé.

2.1.3. Système de gestion HSE

L'approche structurée de CGG sur les aspects santé, sécurité et environnement repose sur un système de gestion HSE. Ce système est conforme aux recommandations des Producteurs de pétrole et de gaz (*International Oil & Gas Producers — IOGP*) pour le Développement et l'Application des Systèmes de gestion de Santé, Sécurité et Environnement (« HSE ») qui sont devenus *de facto* une norme dans l'industrie. Le système de gestion HSE s'applique à toutes les activités du Groupe et à de nombreux domaines : santé, sûreté et sécurité des employés permanents, des saisonniers et sous-traitants opérant dans la sphère d'influence de CGG sur ses projets, ainsi qu'à la protection de l'environnement sur tous ses projets et installations.

La Direction du Groupe joue un rôle clé en établissant les conditions dans lesquelles le système de gestion HSE fonctionne. Le leadership de CGG en matière de HSE s'établit au plus haut niveau par la formulation d'attentes précises concernant les performances HSE, une communication régulière sur les sujets HSE, et un contrôle des performances tout au long de l'année et par la conduite d'éventuels changements à travers des revues formelles périodiques.

Les attentes de CGG en matière de HSE sont établies par le Directeur Général dans les Politiques HSE, Santé et Bien-être, Sécurité, Environnement et Développement Durable. Tous les employés y ont accès sur l'intranet. Celles-ci sont aussi largement communiquées et affichées dans toutes les implantations du Groupe à travers le monde. Les politiques sont étayées par des objectifs fixés par le Directeur Général, sur une durée de trois ans articulés autour d'un programme « *Care+Protect* ». Ces objectifs s'articulent autour du leadership et de la visibilité, la gestion du risque, la gestion de la sous-traitance, la sécurité opérationnelle et des personnes, la santé, l'environnement et la compétence et la formation. Ces objectifs sont déclinés aux échelons inférieurs au sein de l'organisation pour s'assurer que chaque niveau de l'organisation est clairement informé des résultats attendus, jusqu'à devenir des objectifs personnels pour tout l'encadrement. CGG emploie plus de 100 professionnels de l'HSE pour soutenir le système HSE.

La gestion des risques est au cœur du système de gestion HSE. Le Groupe adopte une approche structurée visant à identifier, évaluer et contrôler les risques en fonction d'une méthodologie et d'un modèle de gestion des risques communs

sur le plan international. Les évaluations de risques sont menées sur chaque projet ou installation permanente. Elles intègrent l'historique des incidents tirés de la base de données du Groupe ainsi que la base de données des incidents partagée par l'*International Association of Geophysical Contractors* (IAGC) couvrant déjà plusieurs décennies.

CGG estime que la gestion des risques liés à la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement nécessite un reporting transparent et une communication rapide. Des systèmes de reporting efficaces ont été développés pour assurer que les incidents qui surviennent dans le monde entier sont signalés, communiqués à l'échelon de gestion pertinent et enregistrés afin d'aider à analyser et à améliorer les performances du Groupe. Les incidents survenus à l'échelle mondiale sont signalés et communiqués à la Direction. À quelques exceptions près, ce signalement intervient dans les 24 heures.

Un programme d'audit solide vérifie que les politiques HSE et les processus clés du Groupe sont mis en place et respectés dans toutes ses activités. Les audits sont complétés par des audits croisés et des inspections menées à l'échelle des installations et des projets. En 2014, des audits internes HSE ont été réalisés dans chaque Division ou Ligne de Produits comme suit : 21 en acquisition marine, 10 en acquisition terrestre, 6 en études aériennes, 4 en imagerie sous-sol, et 6 en équipement, soit un total de 47 audits HSE. Plus de 110 000 inspections de départements et inspections croisées les ont complétés.

Pour clore le système de gestion HSE du Groupe, des revues de Direction sont tenues au sein des Divisions ou Lignes de Produits, du Comité Exécutif et du Comité HSE et Développement Durable du Conseil d'administration afin de garantir le bon fonctionnement du système, d'identifier les axes d'amélioration et les mesures correctives à appliquer et enfin, de s'assurer que les ressources adéquates sont disponibles pour obtenir de bons résultats.

En 2014, CGG a inauguré le prix *Above & Beyond/Care+Protect*. Décerné chaque année, il offre une reconnaissance aux équipes de CGG ayant atteint l'excellence en HSE ou en développement durable par le biais d'un développement technologique, de pratiques comportementales innovantes ou bien encore suite aux résultats atteints par une initiative originale. Un prix spécial est également décerné au sous-traitant le plus méritant dans ces domaines.

1. Sécurité

Le système de gestion HSE du Groupe intègre tous les aspects nécessaires à la prévention des accidents du travail et à la protection du personnel et de celui des sous-traitants. Le programme HSE est construit autour de l'idée que tous les accidents peuvent être évités.

Grâce à l'identification des activités à haut risque et aux évaluations systématiques des risques, les contrôles nécessaires à leur maîtrise sont déterminés. Ces contrôles incluent des procédures, des instructions de travail, une formation spécifique aux risques, des analyses de la sécurité au travail et des réunions HSE quotidiennes sur le terrain. Le Groupe veille à la mise en place de ces contrôles par la ligne hiérarchique, par des inspections et observations de missions. Le programme de sécurité est mené grâce à une combinaison de ces contrôles, à des activités de surveillance et une culture de la responsabilité individuelle et hiérarchique.

Sachant que le transport routier représente la principale activité à risque du Groupe, CGG a poursuivi le programme de transport en se focalisant sur les compétences et l'évaluation du conducteur. CGG utilise des systèmes de suivi embarqués (*In Vehicle Monitoring Systems — IVMS*), des systèmes de limiteurs de vitesse (*Speed Limiting Devices — SLD*), des arceaux de protection (*Roll-over Protection*) et a en permanence des formateurs à la conduite préventive sur les missions. Le taux d'accident en véhicules à moteur (*Motor Vehicle Crash — MVC*) s'améliore par rapport à 2013.

CGG mesure les performances en matière de sécurité par la fréquence des accidents de travail avec arrêt. Ces indicateurs incluent les employés permanents et saisonniers du Groupe ainsi que ceux des sous-traitants qui travaillent sous son autorité.

	Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (LTIF)	Taux de fréquence des accidents déclarés (TRCF)	Taux de gravité	Cas d'invalidité permanente totale ou partielle	Heures (millions)
2012	0,46	2,76	0,011	0	72,1
2013	0,60	2,16	0,013	1	68,4
2014	0,42	1,79	0,01	0	54,8

En 2014, le Groupe déplore le décès d'un employé pendant une opération de forage.

Le Groupe a par ailleurs encore constaté une baisse du taux de fréquence du nombre total de cas enregistrés et un retour à la baisse du taux de fréquence d'accidents avec arrêts de travail. La fréquence des incidents HSE à haut niveau potentiel de gravité (incidents potentiellement mortels incluant les presque accidents), qui est suivie à l'échelle mondiale, reste au même niveau.

CGG continue de jouer un rôle actif au sein du comité HSE de l'*International Association of Geophysical Contractors* (IAGC) et participe à de nombreux groupes de travail organisés par les *Oil and Gas Producers* (IOGP).

En 2014, les conducteurs assignés aux opérations ont conduit plus de 26 000 000 km.

	Taux de MVC
2012	0,45
2013	0,88
2014	0,60

La prise de conscience personnelle des risques et la responsabilité individuelle sont des éléments essentiels de notre système de gestion HSE. Le programme de sécurité comportementale du Groupe, intitulé « Règles à suivre » et « Principes que nous devons tous connaître », reste en vigueur. Ce programme, centré sur les principaux risques du Groupe en matière de sécurité, est déployé à travers toutes les activités et dans plusieurs langues. Ces règles sont étayées par des procédures claires, un programme de mesures incitatives et une signalisation visible sur le lieu de travail.

Les programmes de formation HSE de CGG sont délivrés sur tous les sites de l'entreprise, dans les locaux de CGG Université et sur le terrain. Des programmes spécialisés ont été lancés en 2014 pour renforcer la gestion des risques dans les domaines du travail en hauteur et des équipements en tension en offshore. En 2014, CGG a délivré plus de 140 000 heures de formation HSE.

2. Santé

CGG dispose depuis 2013 d'un véritable système de gestion de la santé au travail qui prend en compte le bien-être/la qualité de vie au travail qui repose sur :

- ▶ une politique et des objectifs groupe qui expriment :
 - » un engagement de la Direction de CGG à fournir un environnement professionnel sain, sans tabac ni alcool sur les lieux de travail,
 - » le respect par CGG des lois et réglementations en matière de santé et sécurité au travail partout où le Groupe opère ou est représenté ;

- ▶ une gestion des risques et de l'impact pour la santé adaptée à l'environnement et prenant en compte les nouveaux enjeux des territoires très isolés ou à forte exposition aux risques :
 - » mise en place d'un plan de prévention d'Ebola avec cellule de veille sanitaire ;
- ▶ des solutions, parfois innovantes, pour réduire les risques aussi bas que raisonnablement possible :
 - » prévention des maladies transmises par le moustique en zones tropicales,
 - » prévention des intoxications alimentaires et des contaminations infectieuses,
 - » prévention des maladies professionnelles en lien avec l'exposition aux agents chimiques dangereux et CMR ⁽¹⁾ ;
- ▶ des programmes de santé au travail en lien avec la santé publique et le bien-être au travail :
 - » détermination de l'aptitude médicale au poste de travail,
 - » dépistage de la consommation de drogues et d'alcool (passage de cinq à dix substances testées),
 - » soutien au sevrage tabagique et éradication du tabagisme passif,
- » programme de vaccinations (décliné et adapté par les régions pour tenir compte localement des risques sanitaires et pratiques culturelles) ;
- ▶ la mise en œuvre de moyens de secours et d'assistance au personnel exposé sur le terrain :
 - » aide à la préparation des plans d'urgence pour les évacuations sanitaires,
 - » sous-traitants experts dans les services médicaux et d'assistance,
 - » médicalisation de tous les sites et bateaux sismiques,
 - » possibilité de renforcer les équipements médicaux à visée diagnostique et les compétences spécifiques médicales pour les zones très isolées,
 - » formation des secouristes du travail en conformité avec les règles de l'IOGP ;
- ▶ organisation des évacuations sanitaires :
 - » depuis le lieu de travail jusqu'au premier hôpital,
 - » rapatriement sanitaire si besoin pour une évacuation secondaire ou un retour à domicile,
 - » mobilisation de moyens spécifiques dédiés à la prévention du stress post-traumatique.

Le Groupe publie, dans le tableau ci-dessous, les chiffres concernant les maladies professionnelles (MP) hors Division Équipements, consolidés selon les règles de l'IOGP. Les taux de fréquence et de gravité des maladies professionnelles sont en baisse.

	Taux de fréquence des MP avec arrêt (LTIF)	Taux de fréquence des MP déclarés (TRCF)	Taux de gravité LTI lost days x 1 000/Exposure hours	Heures (million)
2012	0,13	1,00	0,005	63,7
2013	0,20	0,71	0,002	60,8
2014	0,12	0,35	0,001	48,5

LTIF = (FAT + LTI) * 1 000 000 / Exposure hours.

TRCF = (FAT + LTI + RWC + MTC) x 1 000 000 / Exposure hours.

3. Sûreté

Le système sûreté du Groupe est basé sur la prévention et la dissuasion. CGG dispose d'un système de renseignement et de suivi pour appréhender le risque sûreté dans les zones à piraterie maritime et les régions terrestres potentiellement instables. Les projets dans les zones potentiellement à risque sont revus au plus haut niveau, l'évaluation est soutenue par des experts sûreté.

Tous les personnels reçoivent des informations sûreté sur les pays de destinations, et s'intègrent lorsque nécessaire dans le plan de sûreté local. Des audits et exercices permettent d'apprécier l'efficacité de ces plans.

La menace liée au terrorisme nécessite l'application de mesures de précaution pour la sûreté des opérations du

Groupe en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Les plans de sûreté établis dans des pays au taux de risque élevé ont été actualisés.

En 2014, CGG a observé la quasi-disparition de la piraterie maritime en Océan Indien, ce qui permet de diminuer la zone de risque correspondante. C'est une tendance inverse qui est constatée dans le Golfe de Guinée.

4. Environnement

Gestion environnementale

La nécessité de préserver l'environnement dans la conduite des activités du Groupe est définie par le Directeur Général à

[1] CMR : Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique.

travers la politique environnement du Groupe. Celle-ci détaille l'approche employée afin d'améliorer en permanence la performance de CGG en matière environnementale. Ce faisant, elle s'appuie sur la conformité réglementaire, le dialogue avec les parties prenantes, la gestion systématique des risques d'impact sur l'environnement, la formation et les revues de direction. Cet ensemble permet de faire émerger les bonnes pratiques déclinées sur les opérations et intégrées aux efforts de recherche et développement.

La gestion environnementale est complètement intégrée au système de gestion HSE. Elle est explicitée dans une instruction générale détaillant les étapes clés de la planification, de l'évaluation et de la gestion du risque, du reporting, du monitoring, de la formation, de la communication, de la revue de performance et des actions correctives associées.

Les responsables opérationnels, garants de la performance HSE sur les sites et missions du Groupe, sont soutenus et conseillés par une communauté de conseillers et managers HSE terrain, des professionnels HSE spécialistes de leur Ligne de Produits en fonction support et un responsable environnement Groupe. Cette communauté définit les procédures de gestion environnementale en adéquation avec les risques spécifiques aux activités des différentes Lignes de Produits.

À l'échelle des missions, la gestion environnementale est prise en compte dès le stade des appels d'offres. Les réponses détaillent en effet les méthodes d'acquisition sismique non invasives et non destructrices Les plus adaptées à l'environnement de la mission.

C'est en amont du projet d'acquisition que les équipes prennent connaissance de l'Etude d'Impact Environnemental (*Environmental Impact Assessment* — EIA) de la zone réalisée par les autorités environnementales du pays ou par le client. Cette étude sert de base pour mieux appréhender les risques d'impact sur l'environnement spécifiques au projet et envisager les mesures et procédures annihilant ou minimisant le risque. Cette revue des risques et impacts est formalisée dans le *Project Risk Assessment* (PRA), qui donne ensuite lieu à un plan de gestion environnementale adapté au contexte de la mission d'Acquisition ou du site concerné.

La formation au système de gestion HSE, délivrée sur trois et cinq jours aux conseillers HSE, managers HSE et responsables opérationnels à l'Université de CGG à Houston, Singapour et Massy, comporte un volet environnemental détaillant les standards et bonnes pratiques du Groupe, tout en mettant l'accent sur les outils développés par le département HSE.

Les réunions quotidiennes de chantier se tenant au sein des Lignes de Produits ne manquent pas de rappeler les éléments de gestion environnementale applicables aux différentes tâches à accomplir.

Les pratiques environnementales sont régulièrement évaluées au cours d'inspections de sites et de missions ainsi que dans le cadre des audits du système de gestion HSE. La base de données PRISM du Groupe permet de suivre l'attribution et la réalisation des points d'actions mis en place suite aux observations faites lors des audits.

Ecoconception

Comme l'a indiqué l'étude de matérialité, l'empreinte environnementale de CGG — en d'autres termes son impact sur la faune, la flore et les sols — constitue un enjeu majeur pour le Groupe. La prise en compte de critères environnementaux dès le stade de la conception de nos équipements géophysiques permet de minimiser le risque d'impact environnemental en amont de la chaîne de valeur. CGG est en outre convaincu du potentiel d'innovation propre à ce domaine.

DIVISION ÉQUIPEMENTS

Sercel prend l'environnement en compte dès l'établissement de la Charte de développement du produit. Cette approche d'écoconception définit les objectifs environnementaux du produit, l'impact de son utilisation sur le terrain et la composition et les spécifications du produit. Le vibreur Nomad 15 et le système de biosurveillance acoustique QuietSea mis sur le marché en 2014 en sont de parfaites illustrations.

Le Nomad 15 est bien plus compact, léger et silencieux que ses prédécesseurs Nomad 65 et 90. Il a en effet été conçu pour imager le sous-sol de zones aux sols sensibles ou à l'accès difficile (forêts, déserts de type sebkha ou bien encore périmètres urbains), en remplacement ou substitution partielle de sources acoustiques explosives. L'intégration d'un système de gestion intelligente de la puissance au vibreur permet de réduire sa consommation de carburant de 15 %, comme l'ont démontré plus de 10 000 heures d'essais. À noter que ce système de gestion automatique de la puissance est désormais aussi proposé sur les Nomad 65 et 90. Par ailleurs, les moteurs du Nomad 15 répondent aux normes les plus strictes en matière d'émissions de particules fines et de NO_x (norme américaine Stage 3b et européenne Tier 4, représentant 90 % de réduction de NO_x et 95 % de particules fines par rapport aux normes en vigueur en 1999).

Le développement de QuietSea, un système de biosurveillance acoustique (*Passive Acoustic Monitoring*-PAM) totalement intégré aux flûtes sismiques (streamers) Sentinel, permet d'identifier et de localiser en temps réel les vocalises des mammifères marins. Un logiciel dédié associé tire ainsi parti des centaines de capteurs déjà déployés sur les flûtes (streamers). Cet équipement géophysique remplit ainsi aussi une mission d'observation environnementale. Le système intégré QuietSea vient donc parfaitement s'inscrire dans les protocoles internes et internationaux de protection de la faune marine lors des missions d'acquisition marine, protocoles dont l'efficacité repose sur une observation efficace des mammifères marins.

DIVISION ACQUISITION

Dans le cadre de sa politique de modernisation et rationalisation de la flotte, CGG a mis en place depuis 2011 un programme dédié à sa flotte affrétée de navires de support. Concevoir ces navires de support à la mesure des besoins spécifiques des opérations sismiques constituait une première dans l'industrie. Ces navires permettent aussi bien

de ravitailler en carburant, matériel et personnel les navires sismiques de CGG que de garantir la sécurité de leurs opérations. En 2014, les trois derniers navires parmi les six commandés ont été affrétés auprès de Bourbon. Dans un souci de préservation de l'environnement et de maîtrise des coûts, CGG a fait le choix d'une propulsion hybride permettant une gestion optimisée de la consommation de carburant. Le système de propulsion diesel-électrique est ainsi utilisé lorsque le navire de support accomplit des missions classiques de veille et d'escorte du navire sismique à vitesse réduite. Le système de propulsion mécanique est en revanche privilégié lorsque le navire support se charge d'avitailler le navire sismique dans un intervalle de temps restreint, ce qui requiert davantage de puissance. Ce choix technique a permis d'économiser 20 % de carburant par rapport une flotte de navires de support conventionnelle, soit 1,4 million de dollars US en 2014.

DIVISION GÉOLOGIE, GÉOPHYSIQUE & RÉSERVOIR (GGR)

La Division GGR continue le déploiement de solutions novatrices telles que le refroidissement par bains d'huile dans son principal centre de données. L'adoption de cette technologie pionnière à grande échelle a permis d'en valider les bénéfices écologiques et économiques. Depuis, les fabricants d'équipements d'origine informatique ont adapté leur matériel de manière à fournir des équipements optimisés répondant aux besoins spécifiques du refroidissement en bains d'huile.

Minimisation de l'empreinte environnementale des services

ACQUISITION TERRESTRE

En acquisition terrestre, la principale empreinte est causée par l'ouverture des lignes ainsi que la réalisation d'aires d'atterrissage pour les hélicoptères et d'aires de dépôt d'équipements géophysiques. Dans les zones présentant un risque élevé de perturbation pour la faune, des biologistes explorent la zone d'étude avant que les opérations ne démarrent et, si besoin, procèdent au déplacement des lignes afin d'éviter toute interaction directe avec certaines espèces vulnérables.

La largeur des lignes sismiques a beaucoup évolué depuis ces 20 dernières années, passant d'une largeur de 8 mètres à ce qui est désigné communément aujourd'hui comme de la sismique à faible impact. Les lignes de récepteurs ont une largeur typique de 1,75 mètre alors que la gamme des lignes

de source oscille entre 2,5 et 5,5 mètres. Dans les environnements tropicaux où les vibrateurs ne peuvent pas être utilisés, les lignes sont débroussaillées au strict minimum, avec un nombre réduit d'arbres coupés, pour que les équipes puissent évoluer en toute sécurité à travers la végétation. L'ouverture des lignes au bulldozer n'est utilisée qu'en milieu désertique, dans les dunes, pour des raisons de sécurité. L'effet du vent annule cette empreinte en quelques mois. À chaque fin d'étude, le rapport de démobilisation informe clients et autorités de la remise en état des sites utilisés pour les activités sismiques et décrit l'empreinte au sol résiduelle éventuelle.

En 2014, les trajets des activités d'acquisition terrestre ont atteint près de 24 millions de kilomètres. La procédure Groupe de transport par véhicule émet des recommandations en termes de choix de véhicules et de pratiques de conduite afin que l'objectif primordial de sécurité du personnel soit compatible avec une minimisation des consommations de carburant.

ACQUISITION MARINE

La restructuration de CGG a porté la flotte de CGG au nombre de 13 navires sismiques 3D de grande capacité.

Étant donné qu'un navire sismique brûle entre 35 et 45 m³ de carburant par jour, CGG et ses armateurs analysent tous les paramètres affectant la consommation de carburant pendant et autour de la production (transit, mobilisation) afin de l'optimiser. La gestion énergétique est un élément incontournable de la relation entre CGG et ses partenaires maritimes, abordée lors de séminaires techniques et revues HSE et impliquant à la fois les départements achats, qualité, HSE et maritime.

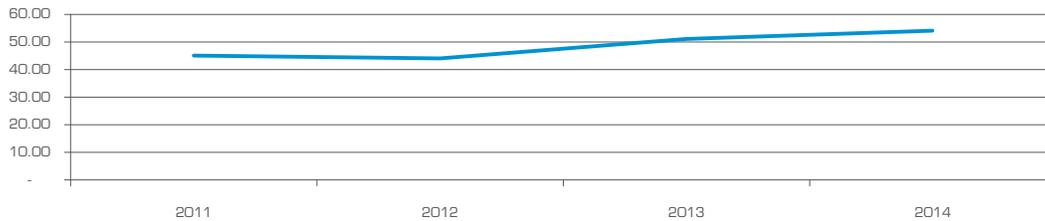
Ainsi, l'équipe maritime de CGG utilise depuis fin 2013 une suite logicielle de gestion énergétique qui, couplée à des systèmes de compteurs de carburant, permet d'appréhender plus précisément la signature opérationnelle des navires. Toute déviation induisant une surconsommation de carburant peut ainsi être rapidement repérée et faire l'objet d'une mesure corrective.

Par ailleurs, les différentes joint-ventures maritimes ont mis en place des plans de gestion énergétique de leurs navires (*Ship Energy Efficiency Management Plan*) comportant des objectifs à la fois qualitatifs et quantitatifs. Ces plans comportent entre autres des mesures visant à améliorer l'efficacité du carburant consommé au cours des transits. Une option de voyage en mode économique est systématiquement proposée à chaque transit, portant indication du carburant qui serait économisé par rapport à un transit conventionnel.

L'efficacité de la consommation de carburant dans le secteur maritime est mesurée en tenant compte de la quantité de données sismiques linéaires acquises par mètre cube de carburant consommé (CMP-km/m³) en production. En 2014,

cette efficacité s'est sensiblement améliorée. Ceci s'explique en grande partie par une hausse des études 3D et *Wide Azimuth* dont la configuration opérationnelle augmente la productivité.

Marine: efficacité du carburant consommé



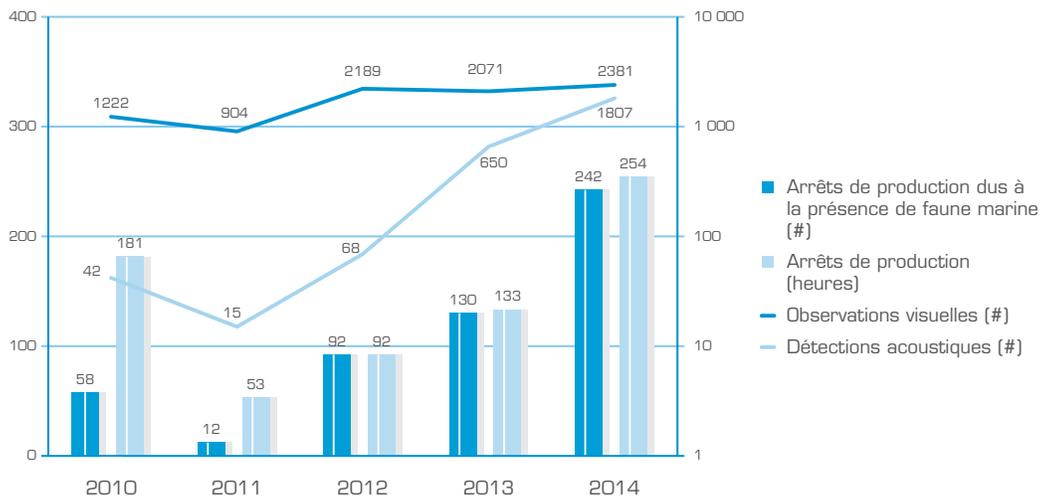
L'exploitation croissante des océans suscite de plus en plus d'interrogations et de préoccupations relatives à l'impact potentiel de l'homme sur la vie marine. L'industrie géophysique s'est engagée de longue date à limiter l'impact de ses opérations sur la faune marine.

Des mesures de prévention et d'atténuation des risques sont mises en œuvre depuis plus de quinze ans sur les études marines. À bord des navires, des équipes d'observateurs des mammifères marins (MMO) garantissent le respect des réglementations applicables stipulées par le pays dans lequel nous opérons. Dans les zones qui ne sont régies par aucune réglementation spécifique, CGG suit les mesures de réduction des risques sur les cétacés recommandées par l'*International Association of Geophysical Contractors* (IAGC) émises en juin 2011. Les équipages sont sensibilisés à la protection de la faune marine par le moyen d'une formation interne en ligne les familiarisant avec la diversité des espèces marines et avec les principales réglementations régissant la protection du milieu marin.

Les démarrages progressifs permettent d'alerter les mammifères marins et les tortues de mer de la présence des navires avant de commencer les études, leur laissant assez de temps pour quitter les environs immédiats des opérations avant que les sources atteignent leur pleine puissance. Une fois l'évaluation des risques effectuée et selon la réglementation applicable, les MMO contrôlent une zone d'exclusion de 500 à 3 000 mètres autour des sources.

En 2014, mammifères marins et tortues de mer — individuellement ou en groupe — ont été vus à près de 4 200 reprises au cours des études de CGG, dans 94 % des cas en dehors de la zone d'exclusion. 242 délais avant initiation du démarrage progressif et arrêts de production ont été observés, totalisant 254 heures d'arrêt de production.

Surveillance et mesures de précaution envers la faune marine



En tant que membre de l'IAGC, CGG soutient le Projet d'industrie commune (*Joint Industry Project — JIP*) Sound and Marine Life. Ce dernier cible les besoins prioritaires en matière de recherche scientifique pour mieux évaluer et diminuer l'impact potentiel des sons produits par l'homme sur la faune marine. Ce programme ambitieux a attribué plus de 32 millions de dollars US de subventions à la recherche centrée sur :

- ▶ la propagation et caractérisation de la source du son ;
- ▶ les effets physiologiques (auditifs et non auditifs) ;
- ▶ les réactions comportementales et leur effet significatif sur le plan biologique ;
- ▶ la diminution et la maîtrise des risques ;
- ▶ les outils de recherche.

En 2013 et 2014, CGG a présidé le comité « acoustique et monde marin » de l'IAGC. Ce comité analyse les développements scientifiques et réglementaires relatifs à l'impact du son sur le monde marin et développe des recommandations pour l'industrie. Ainsi, en l'absence de lignes directrices provenant d'autorités réglementaires, le groupe de travail a publié en 2014 un guide sur la biosurveillance acoustique (*Passive Acoustic Monitoring — PAM*) ayant pour objectif de garantir une utilisation de qualité de cette technologie par l'industrie géophysique. CGG a organisé en novembre 2014 un séminaire IAGC « acoustique et monde marin » à son siège parisien, au sein duquel des représentants de l'industrie pétrolière ont été invités à échanger autour de leur stratégie de préservation du milieu marin. CGG et ses pairs ont par ailleurs présenté des cas pratiques mesurant les avancées accomplies en termes de qualité de surveillance et de protection de la faune marine depuis 1998 ainsi que d'amélioration des relations avec les communautés de pêcheurs.

DIVISION GÉOLOGIE, GÉOPHYSIQUE & RÉSERVOIR (GGR)

La plupart des activités de GGR se déroulent dans un environnement bureautique classique. Les Lignes de Produits Robertson et Data Management Services gèrent cependant aussi des produits chimiques et par conséquent des déchets spéciaux. Ces deux entités se sont dotées de longue date de systèmes de gestion environnementale certifiés conformes à ISO 14001 de manière à avoir un avis indépendant sur leur performance environnementale.

Satisfaire la forte demande de puissance de calcul de CGG tout en gérant efficacement l'utilisation globale d'énergie

constitue un défi permanent. Le *Power Usage Effectiveness* (PUE), une mesure de l'énergie totale utilisée par le centre de données divisée par la consommation d'énergie nécessaire aux seuls calculs ⁽¹⁾, demeure l'un des indicateurs de performance clés dans les centres de données de la Division GGR. En 2014, le PUE moyen résultant de l'énergie totale consommée pour alimenter les trois principaux centres de données de CGG divisée par la consommation énergétique totale des équipements de ces centres de données s'est encore légèrement amélioré. Il est en effet de 1,4 contre 1,41 mesurés l'année en 2013 et 1,44 en 2012.

La maîtrise des consommations énergétiques constitue également l'enjeu environnemental majeur d'autres lignes de produit de GGR. Ainsi, lorsque Data Management Services a répondu à l'appel d'offres du National Petroleum Directorate (NPD) de Norvège renouvelant pour cinq années la gestion du répertoire national de données pétrolières et gazières, elle a choisi de s'associer au centre de données norvégien offrant d'excellentes performances en termes d'efficacité énergétique. Près de 600 téraoctets de données numériques de sismique, de puits et de production sont ainsi stockés à Green Mountain, un ancien site de stockage de munitions de l'OTAN reconverti en centre de données sur l'île de Rennesøy près de Stavanger. Bénéficiant de l'inertie thermique d'un abri antiatomique et de l'apport en électricité hydraulique du fjord voisin, le PUE de Green Mountain réussit à être inférieur à 1,2.

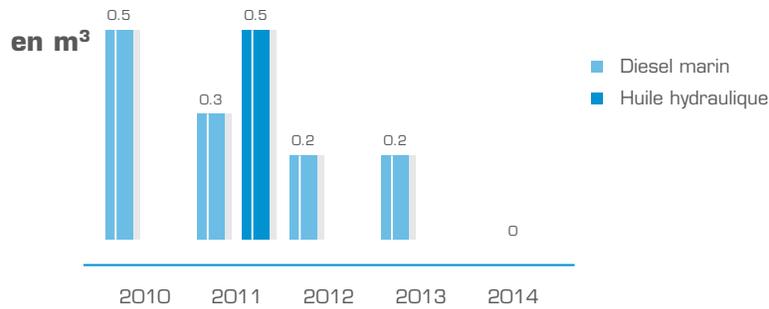
Gestion des incidents environnementaux

Les plans d'intervention d'urgence spécifiques au projet ou au site (*Emergency Response Plans — ERP*) sont conçus pour traiter un large éventail de scénarios d'urgence. Des exercices pratiques sont réalisés périodiquement. Chaque incident environnemental ou quasi-accident est enregistré et noté selon son niveau de risque. Ceci permet d'établir une base d'analyse et de prendre des actions correctives sur le terrain, ainsi que d'informer les autres opérations lors des réunions HSE hebdomadaires.

Les impacts environnementaux sur les opérations du Groupe sont généralement très limités. Toute non-conformité par rapport aux stipulations environnementales des permis d'acquisition sismique, tout déversement excédant 0,2 m³ de fluides polluants ainsi que d'autres impacts de type modéré (tels qu'ornières, incendies, etc.) sont considérés comme des incidents enregistrables. CGG a été confronté à un seul incident environnemental enregistrable en 2014, qui n'était cependant pas de nature à affecter gravement l'environnement.

(1) Le calcul du PUE repose sur la méthodologie développée par Energy Star, *Recommendations for Measuring and Reporting Overall Data Center Efficiency, Version 2, 2011*.

CGG - Déversements accidentels résiduels



Note : comprend tous les déversements accidentels de CGG supérieurs à 0,2 m³ n'ayant pu être remédiés.

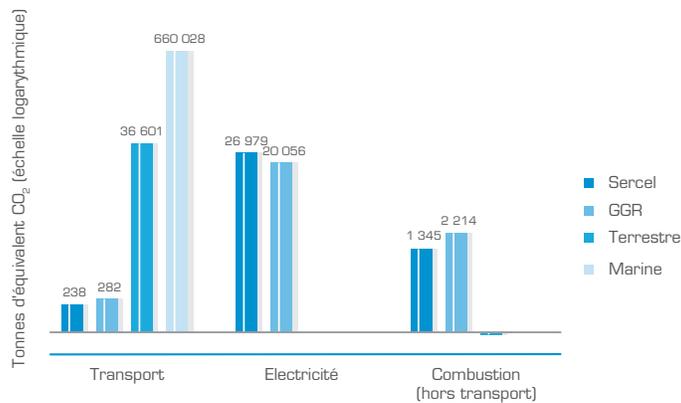
Consommation d'énergie et émissions

GRUPE — ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les émissions directes et indirectes du Groupe sont directement liées à sa consommation d'énergie. Le Groupe a

émis, de façon directe ou indirecte, au total 747 kt d'équivalent CO₂ en 2014. Cette baisse de 25% des émissions par rapport à 2013 s'explique par l'activité réduite en acquisition sismique marine et terrestre. Les études marines restent malgré cela les plus énergivores.

CGG - Émissions de gaz à effet de serre 2014



2.1.4. Responsabilité sociétale

Malgré le caractère nomade de certaines de ses activités, CGG s'attache à développer des relations de long terme avec ses partenaires et clients. En 2014, le Groupe était basé de façon permanente dans 43 pays. Il s'attache, dans la mesure du possible, à en développer le contenu local, notamment par

l'embauche de personnel de la nationalité locale ainsi que la maximisation des achats locaux autour des missions d'acquisition terrestres. CGG a également investi de longue date dans des compétences internes facilitant les relations avec les communautés locales accueillant le Groupe sur leur territoire.

L'étude de matérialité présentée dans le paragraphe « Enjeux prioritaires du développement durable » a confirmé les principaux enjeux sociétaux de CGG.

1. Respect des droits de l'homme et droits du travail dans les opérations

Comme mentionné dans la Politique Développement Durable du Groupe, CGG est membre du Pacte Mondial des Nations Unies et en reconnaît les dix principes dérivés notamment de la Déclaration Universelle des droits de l'homme et de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. En 2014, CGG est à nouveau qualifié de membre « GC Advanced » du Pacte Mondial, niveau atteint en 2013, qui démontre une mise en œuvre avancée et un plus haut degré d'engagement sur ces problématiques critiques. Les formations au système de gestion HSE dispensées à la communauté HSE et aux Managers incluent toutes un volet lié à ces mêmes problématiques.

En 2014, le Groupe a conduit 47 audits HSE qui incluent un questionnaire couvrant les aspects de droits de l'homme et de droits au travail, ceci afin de vérifier le respect de ces principes énoncés dans les politiques du Groupe sur les opérations.

2. Contenu local

Emploi

Le maintien de bonnes relations avec les partenaires nationaux sur le long terme est considéré comme un facteur clé du développement durable de CGG. En témoigne par exemple le partenariat du Groupe établi en Arabie Saoudite avec une expérience partagée de 48 ans. Les sites permanents du Groupe emploient principalement des employés nationaux, comme indiqué dans les 10 principaux sites de CGG ci-dessous.

Pays	Pourcentage du personnel national au 31.12.2014	Pourcentage du personnel national au 31.12.2013
Australie	53 %	53 %
Brésil	79 %	82 %
Canada	81 %	79 %
Chine	100 %	100 %
États-Unis	75 %	79 %
France	95 %	94 %
Norvège	65 %	73 %
Pays-Bas	74 %	71 %
Royaume-Uni	77 %	79 %
Singapour	44 %	46 %

Concernant l'emploi à court terme en acquisition terrestre, le personnel recruté localement et la continuité de l'emploi sur plusieurs missions successives est privilégié chaque fois que

cela est possible. En 2014, CGG a conduit en direct ou via sa participation à la joint-venture ARGAS des opérations d'acquisition terrestre dans huit pays hors OCDE (Algérie, Arabie Saoudite, Égypte, Oman, Papouasie Nouvelle-Guinée, Thaïlande et Tunisie), équivalant à 1,42 million de jours travaillés par du personnel de la nationalité de ces pays.

Des efforts en ce sens se poursuivent depuis plusieurs années via des programmes de formation et des partenariats avec des universités locales. À cette fin, CGG signe de nombreux accords de coopération à travers le monde qui prévoient la cession à titre gratuit à des fins pédagogiques de licences du logiciel de caractérisation du réservoir Hampson Russell ou du logiciel de traitement de données sismiques *geovation*. Ci-dessous, les donations ou renouvellements de licences recensés pour Hampson Russell en 2014 :

Nombre d'universités partenaires (pays OCDE)	Nombre d'universités (hors pays OCDE)	Valeur commerciale estimée (dollars US)
53	30 *	132 526 000

* *Pays concernés : Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Angola, Brésil, Chine, Corée du Sud, Égypte, Émirats Arabes Unis, Ghana, Inde, Irak, Malaisie, Nigeria, Ouganda, Pakistan, Qatar, Russie, Taïwan, Thaïlande et Ukraine.*

En 2014, des licences *geovation* ont été cédées à titre gratuit à trois universités, portant à huit le nombre d'universités (dont quatre implantées dans des pays hors OCDE) ayant reçu à titre gratuit une licence *geovation*. La valeur commerciale estimée du total de ces neuf licences s'élève à 4 160 000 dollars US.

En 2014, CGG s'est ainsi engagé aux côtés de l'université Wits en Afrique du Sud, en offrant une licence *geovation* multiusagers à titre gratuit au département de géosciences de l'université. Cette donation a été accompagnée d'une formation de deux semaines sur place auprès de trois personnes, dont le responsable du département de recherche. Elle a pour objectif de développer la recherche et la capacité de formation en traitement de données sismiques, dans un pays où la communauté minière n'a pas de ressources internes pour assurer la promotion des bénéficiaires de la sismique. Au-delà de former de futurs géophysiciens sud-africains, ce projet va également permettre à l'université d'accomplir un projet de recherche académique de traitement de données sismiques 2D pour l'exploitation minière.

Formation

Le Groupe forme systématiquement ses employés à contrat à durée déterminée et employés sous-contractés sur les questions de santé, sécurité et environnement.

En 2014, près de 59 000 heures de formation ont été dispensées dans le cadre des missions d'acquisition terrestre.

Achats locaux sur les missions d'acquisition terrestre

Lors des missions d'acquisition terrestre, CGG s'engage tout particulièrement à contribuer au développement de la région d'acquisition en s'approvisionnant localement, quand bien même ces volumes d'achats locaux représentent un faible

pourcentage du volume d'achats annuel de CGG (voir ci-dessous le paragraphe « Achats Responsables »). Dans le cadre des opérations terrestres en 2014, plus de 35 millions de dollars US ont été dépensés auprès de prestataires nationaux dans des pays non OCDE, contribuant ainsi au développement économique de ces pays. Les plus grandes familles de dépenses concernent le personnel, le transport ou encore les frais généraux (camp, restauration, télécommunication, voyages...), représentant respectivement 29 %, 20 % et 19 % du volume investi.

3. Relations communautaires

La capacité du Groupe à développer et maintenir des relations harmonieuses avec les communautés locales est essentielle à sa réussite, en particulier pour l'acquisition géophysique. L'évaluation des risques et opportunités liés aux relations avec les communautés fait partie du Plan d'évaluation et de gestion des risques d'un projet (PRA). Par ailleurs, le département Développement Durable continue la promotion de la documentation développée pour offrir un support aux activités d'acquisition en matière de gestion des relations communautaires. Le guide méthodologique appelé « Plan de Gestion des Relations avec les Communautés » (*Community Relations Management Plan* — CRMP en anglais) et ces quatre guides associés (Gestion des activités de pêche/Gestion du permittage et de l'accès au terrain/Gestion du personnel local temporaire en mission d'acquisition terrestre/Mise en œuvre d'un projet de développement durable) viennent compléter le PRA dans l'évaluation et la minimisation des risques d'un projet dans les zones où les missions d'acquisition sismiques de CGG interfèrent de manière significative avec la vie et le mode de fonctionnement des communautés locales. C'est par exemple le cas pour des missions d'acquisition marine lorsqu'elles ont lieu dans des zones avec de fortes activités de pêche ou lors de missions d'acquisition terrestre dans des zones urbaines ou très reculées.

Très souvent, les clients attendent la participation de CGG aux CRMP qu'ils ont initiés au préalable. Sous l'autorité du client, le Groupe a ainsi contribué à de nombreux plans de gestion des relations avec les communautés, que ce soit en Afrique du Sud, au Canada, en Indonésie ou encore aux États-Unis pour l'acquisition terrestre, et en Colombie, au Kenya, au Maroc, au Mexique, au Nicaragua, au Pérou et en Tanzanie pour l'acquisition marine.

Parallèlement, sur certaines missions, CGG assume seul la responsabilité du processus de gestion des relations avec les communautés, notamment cette année en Afrique du Sud, en Algérie, au Brésil, au Gabon, en Inde, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Thaïlande ou encore en Tunisie.

CGG a continué le CRMP initié en 2012 au Brésil (au Pernambouc) qui a pour objet de dédommager plusieurs communautés de pêcheurs. Une formation sur les techniques de pêche durable, les premiers secours et la sécurité a été dispensée à Carmo aux pêcheurs locaux et à leurs familles en 2013. Onze thématiques différentes ont été abordées à une moyenne de 22 participants par session de formation. En 2014, la rénovation du siège de l'association de pêcheurs des communautés de Tamaracá a été achevée et le bâtiment livré aux communautés en mars. En parallèle, les projets de

rénovation des sièges des associations de pêcheurs d'Itamaracá et de Gaibu-Cabo ainsi que le projet de réhabilitation d'un marché aux poissons à Paulista ont été achevés en 2014 et devraient être livrés aux communautés locales début 2015.

Le cas de la Thaïlande

Les missions d'acquisition terrestre que CGG a effectuées en Thaïlande ont toutes nécessité la mise en place d'un CRMP. En effet, la configuration de ces missions en zone rurale agricole au cadastre inexistant aboutit systématiquement à l'évaluation des impacts et au dédommagement de plusieurs milliers de propriétaires terriens sur chacune des missions. Un département de relations publiques et un département permittage, soit au total une trentaine de personnes, s'occupent ainsi quotidiennement des interactions avec les institutions publiques, les communautés locales et leurs représentants (chefs de villages) avant, pendant et éventuellement même après la fin des missions si nécessaire. CGG a opéré deux missions d'acquisition sismique en Thaïlande en 2014. Plus de 8 500 meetings publics avec les communautés locales ont été organisés, où CGG explique ses activités, le calendrier ainsi que le processus de compensation en place. Pour le compte de nos clients, plus de 18 000 propriétaires terriens ont été dédommagés individuellement des impacts de nos activités sur leurs récoltes pour un total de 887 000 dollars US. 98 % des employés CGG en Thaïlande sont des Thaïlandais et plus de 9,4 millions de dollars US ont été dépensés en achats localement. Onze projets de développement durable, identifiés comme nécessaires par les équipes de liaison avec les communautés, ont été mis en place en 2014. Ces initiatives (donations à un centre de préservation de la nature ainsi qu'à divers festivals culturels locaux, soutien à une campagne de sécurité routière auprès d'une école...) ont pour objectif d'améliorer sur le long terme le niveau de vie des communautés qui nous accueillent en Thaïlande.

CGG met en effet régulièrement en place des projets de responsabilité sociétale auprès des communautés locales sur les terres desquelles nous avons le privilège d'opérer. En 2014, c'est en Tunisie que CGG a conduit le plus de missions d'acquisition. Elles ont donné lieu à la mise en place de plusieurs projets qui ont émergé à la suite de discussions avec les communautés locales :

- ▶ réhabilitation des équipements sanitaires dans des écoles à proximité du lieu d'une mission ainsi que d'une association accueillant des handicapés ;
- ▶ achats de pneus pour des bus dédiés au transport de personnes handicapées ;
- ▶ mise en place d'un processus de gestion des déchets qui a servi d'exemple dans la région concernée : les autorités locales ont visité le camp et se sont inspirées des bonnes pratiques de CGG ;
- ▶ réhabilitation d'une pompe à eau ;
- ▶ mise en place d'une équipe « verte » qui a travaillé à la récolte des déchets des villages pendant toute la durée d'une mission (sept semaines).

Diverses donations à des écoles ont également été faites en Oman alors qu'en Papouasie Nouvelle Guinée, ce sont deux parties d'un village jusqu'alors séparées par une rivière qui ont été réunifiées par la construction d'un pont par les équipes de CGG. Une citerne à eau a également été offerte à des communautés locales.

4. Achats responsables

Les achats de biens et services du Groupe (1,88 milliard de dollars US) représentent plus de 61 % du chiffre d'affaires de CGG.

L'exposition aux risques sociaux et environnementaux est limitée dans la chaîne d'approvisionnement de CGG. En effet, les achats de produits et de services du Groupe sont passés à 79 % en 2014 auprès de fournisseurs de pays ayant un indice de perception de la corruption supérieur à 60, c'est-à-dire considérés par Transparency International comme à faible risque de corruption. La plupart de ces pays sont membres de l'OCDE et disposent ainsi d'une législation relative à l'environnement et s'engagent à respecter les principes de l'Organisation Internationale du Travail (« OIT »).

Ceci résulte du fait que l'essentiel des achats effectués par CGG vise à répondre aux besoins de la Division Acquisition, qui est la plus intensive en matière de capital et dépenses opérationnelles. L'activité d'acquisition consiste en contrats de courtes durées (de quelques semaines à quelques mois) se déroulant successivement et aléatoirement dans des aires maritimes ou à terre, dans différents pays. Ces activités temporaires et nomades ne se prêtent donc pas à la notion d'activité d'achat pérenne dans un pays donné. L'essentiel des achats pour ces activités correspond aux contrats d'affrètement long terme des navires, au carburant des navires et à l'achat d'équipements spécialisés (sismiques et informatiques), qui sont effectués auprès de fournisseurs

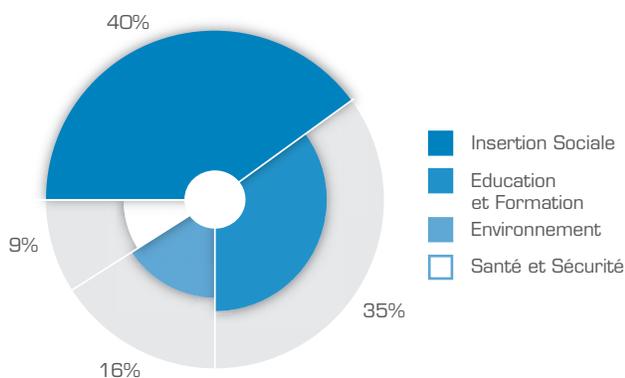
basés essentiellement en France, en Norvège et aux États-Unis d'Amérique. La part des achats effectuée localement pour répondre aux besoins des missions d'acquisition est donc faible par rapport au volume total d'achat.

À travers sa politique HSE, CGG s'engage à manager ses fournisseurs et sous-traitants dans sa sphère d'influence pour qu'ils se conforment à la politique et aux standards du Groupe. Le département Achats Corporate continue d'étoffer ses méthodes et outils soutenant cet engagement. Parmi eux, le Code de conduite des fournisseurs reprend notamment les exigences sociales et environnementales minimales attendues par CGG vis-à-vis de ses fournisseurs en matière notamment du respect des conventions internationales sur le droit du travail et les droits de l'homme. Le respect de ces règles est contrôlé lors des audits HSE et développement durable. Le périmètre de ces audits couvre le personnel direct et de sous-traitance.

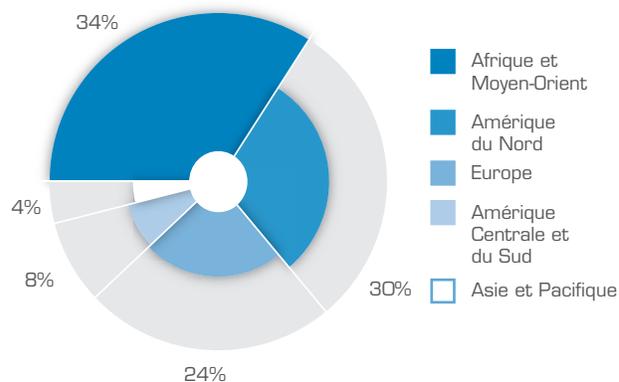
5. Mécénat développement durable

Le Groupe s'engage dans des actions communautaires ayant pour objectif une avancée dans les domaines de l'éducation/formation — en portant une attention particulière à la promotion des Sciences de la Terre — de l'insertion sociale, de la protection de l'environnement ou de la santé et de la sécurité. Un réseau de correspondants développement durable garantit le suivi, la promotion et le reporting des projets locaux, en coordination avec le Manager Responsabilité Sociétale du Groupe. Certains pays comme l'Australie, le Brésil, les États-Unis ou encore le Mexique sont dotés d'un comité développement durable composé de volontaires qui proposent et suivent les actions menées localement. En 2014, CGG et ses employés ont conduit des initiatives dans 25 pays différents pour un montant qui s'est élevé à 961 000 dollars US.

Initiatives de développement durable 2014
Champs d'action



Initiatives de développement durable 2014
Répartition géographique



Lors de la sélection des projets pour lesquels le Groupe apporte son soutien, les initiatives pour lesquelles les employés jouent un rôle actif sont priorisées. En 2014, 78 % du budget alloué pour soutenir les initiatives développement durable a été investi dans des initiatives impliquant des salariés. Ces projets, localisés dans les pays où le Groupe opère et à proximité des sites de présence de CGG, favorisent l'intégration auprès des communautés locales qui accueillent le Groupe de façon temporaire ou sur le long terme.

Parmi les projets sponsorisés en 2014, 57 projets (équivalents à 79 % du budget global) sont des initiatives que le Groupe soutient depuis deux ans minimum.

Cette année, CGG s'est particulièrement investi aux côtés de Planète Urgence. Cette association française reconnue d'utilité publique offre l'opportunité à des particuliers de s'engager dans des missions de Congé Solidaire®. Ces missions de solidarité internationale de deux semaines prises sur le temps personnel permettent à tout un chacun de mettre à profit ses compétences au profit de petites associations locales dans des pays à faible indice de développement humain. CGG est partenaire de Planète Urgence depuis 2010, et ce sont ce sont 33 employés qui ont accompli 47 missions de Congés Solidaires® pour un don total de plus de 185 000 dollars US par CGG. En 2014, les employés de CGG ont représenté 4,5 % du total des missions de Congé Solidaire® financées par des employeurs.

Notons l'initiative de responsabilité sociétale qui a été menée au sein de notre centre Imagerie Subsurface de Crawley (Royaume-Uni). Depuis 2010, une équipe d'employés volontaires (19 en 2014) s'investit chaque année au côté de

l'association anglaise STEMnet pour promouvoir les sujets Scientifiques, Techniques, Ingénieurs et Mathématiques auprès d'enfants, afin *in fine* de pallier la baisse d'étudiants s'engageant dans ces filières universitaires. Dans le cadre de son partenariat, CGG est chaque année depuis sa création en 2011 le principal mécène du Crawley STEMfest, un salon éducatif qui réunit de nombreux professionnels de la région. En 2014, plus de 5 300 écoliers et collégiens ont visité ce salon. L'implication de CGG dans le cadre de ce salon, mais également dans tous les ateliers et visites d'écoles organisés tout au long de l'année par ses employés « ambassadeurs STEM » a permis à l'entreprise d'être reconnue lors d'une cérémonie du STEMnet à la Chambre des *Lords* comme l'entreprise la plus dévouée et inspirante du Royaume-Uni.

6. Indices d'investissement socialement responsable (ISR)

Les indices ISR sélectionnent et notent les sociétés par rapport à leur performance en matière de développement durable. En 2014, le Groupe a une nouvelle fois été la seule société de géosciences à figurer parmi les indices Dow Jones Sustainability Europe et World, Ethibel Excellence, Sustainalytics et Vigeo Europe 120.

Le Groupe a poursuivi son dialogue avec les courtiers ISR lors d'un Roadshow dédié à l'ISR à Amsterdam mais également lors de rendez-vous investisseurs ciblant les sujets ESG (Environnement, Social et Gouvernance). De plus, CGG a fourni des mises à jour régulières de son profil ESG aux agences de notation extra-financière.

2.1.5. Méthode et périmètre de reporting

1. Protocole

Les procédures de reporting HSE de CGG sont basées sur les lignes directrices du Groupe en matière de reporting, enregistrement et classification des événements (*Event Reporting, Recording and Classification Guidelines*).

2. Périmètre

Le reporting en matière de santé, sécurité et environnement concerne tous les employés et sous-traitants œuvrant dans la sphère d'influence de CGG, soit 100 % des sites et activités d'acquisition du Groupe, détenus à 50 % ou plus et consolidés dans les comptes du Groupe.

En exception à cette règle, le reporting HSE couvre également les opérations de :

- ▶ Argas en Arabie Saoudite (depuis le 30 juin 2014, les activités d'Argas sont prises en compte dans le périmètre d'Argas) ;
- ▶ *Amadeus*, le navire exploité par CGG par l'intermédiaire de la joint-venture PTSC CGGV Geophysical Survey Company Limited au Vietnam ;

- ▶ *Binh Minh*, le navire exploité par CGG par l'intermédiaire de la joint-venture PTSC CGGV Geophysical Survey Company Limited au Vietnam depuis le 4 octobre 2013.

Les opérations conduites par Seabed Geosolutions BV (SBGS), joint-venture au sein de laquelle CGG détient une participation de 40 %, ne sont pas comprises dans le périmètre de ce rapport, quand bien même CGG reste le détenteur de contrats sur certaines de leurs opérations. Ceci s'explique par le fait que ces opérations sont désormais gérées sous le système HSE propre à SBGS.

Seuls les principaux indicateurs HSE de l'activité aéroportée sont répercutés dans ce rapport. Leurs consommations de carburant, minimales au regard des consommations de l'acquisition sismique marine et terrestre, n'ont par ailleurs pas été consolidées sur cette fin d'année.

Sauf précision contraire, toutes les statistiques délivrées dans ce rapport englobent ce champ d'application, qui a représenté près de 55 millions d'heures travaillées en 2014.

Chaque site, équipe ou navire des Divisions de services (Acquisition et GGR) enregistre ses activités et incidents HSE dans PRISM, qui est l'outil intégré de CGG utilisé pour le reporting et l'évaluation des risques HSE et développement durable. La Division Équipements dispose de son propre outil de reporting.

Les données associées aux acquisitions sont comptabilisées le plus tôt possible et au plus tard le 1^{er} janvier de l'année suivante, et les cessions d'activités sont actées le mois suivant leur sortie effective.

3. Sélection et pertinence des indicateurs

Les données publiées ont pour but d'informer les parties prenantes des résultats de CGG en matière de HSE et de développement durable pour l'année en cours. Elles sont en ligne avec les recommandations en matière de transparence des informations de l'OGP et de l'IAGC ainsi que de la *Global Reporting Initiative* (GRI) pour les données en matière de responsabilité sociétale et environnementale.

Les indicateurs ont été sélectionnés pour pouvoir suivre :

- ▶ les engagements et politiques de CGG en matière de HSE et développement durable qui sont intégrés dans les systèmes de gestion ;
- ▶ la performance relative aux principaux risques et impacts propres à CGG ;
- ▶ les obligations réglementaires (Code de commerce français, actualisé en 2012 par le décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle II).

Les 42 thèmes mentionnés par le décret ont été traités de la façon la plus transparente possible. Certains n'ont pas fait l'objet d'un reporting approfondi pour les raisons suivantes :

- ▶ *mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.*
 - » CGG fournit principalement des services à ses clients, ce qui n'induit pas de contact avec les consommateurs. La Division Équipements forme ses clients à l'utilisation de ses produits et fournit toutes les informations concernant les composants utilisés. À ce jour, le Groupe n'a pas eu connaissance d'effet indésirable ;
- ▶ *la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation.*
 - » Compte tenu de l'activité principale du Groupe (services d'acquisition et de traitement/imagerie de données sismiques marines et terrestres et production d'équipements), le Groupe ne consomme que peu de matières premières. La démarche d'écoconception au sein de la Division Équipements a notamment pour objectif la minimisation de leur utilisation. Des travaux sont par ailleurs engagés afin de déterminer si les minéraux utilisés dans notre fabrication d'équipements proviennent de la République Démocratique du Congo et des pays adjacents ;
- ▶ *la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locale.*
 - » Compte tenu de l'activité principale du Groupe, CGG ne consomme que peu d'eau (volume estimé à environ 850 000 m³ en 2011). Les enjeux associés à la gestion de l'eau et de son approvisionnement pour le Groupe résident davantage dans la limitation de l'empreinte environnementale de ses activités. Les plans d'évaluation

et de gestion des risques environnementaux établis avant le début de chaque mission d'acquisition terrestre comprennent une section dédiée à la gestion et protection des ressources hydriques ;

- ▶ *les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets.*
 - » Les sites permanents, navires et missions d'acquisition terrestre disposent de plans de gestion des déchets comportant tous les mêmes principes : éviter, réduire, réutiliser, traiter/recycler. La base de données PRISM ainsi que Sercel renseignent par ailleurs les catégories et quantités de déchets générés, ce qui permet un suivi par site ou mission. Ces déchets — et en particulier les déchets dangereux — sont toutefois trop peu significatifs pour faire l'objet d'un reporting détaillé.
- ▶ *l'adaptation au changement climatique.*
 - » Le changement climatique ne devrait pas avoir d'impact majeur à court terme sur les activités du Groupe. Par ailleurs, le Groupe veille de façon continue à limiter son empreinte environnementale et améliorer l'utilisation des ressources, comme par exemple en matière d'énergie ;
- ▶ *mesures prises pour développer la biodiversité.*
 - » Le Groupe veille dans le cadre de son activité à limiter son impact environnemental en particulier sur la biodiversité ;
- ▶ *montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.*
 - » CGG n'a établi aucune provision pour risque en matière d'environnement. Le montant des garanties est considéré comme confidentiel ;
- ▶ *recours aux énergies renouvelables.*
 - » L'écrasante majorité de la consommation énergétique de CGG correspond au transport sur eau ou sur route des activités d'acquisition marine et terrestre. Ces activités se prêtent mal à l'utilisation d'énergies renouvelables, d'autant plus que les navires sismiques ou les camions vibreurs sont ravitaillés en carburant en cours d'étude afin de minimiser les trajets au port ou au camp sismique. Les sites permanents de bureaux de CGG envisagent au cas par cas le recours aux énergies renouvelables lorsqu'elles sont disponibles. Ainsi, tous les sites de CGG en Grande-Bretagne sont alimentés en électricité issue d'un mix d'énergie éolienne, marémotrice, solaire, ou issue de la biomasse et de l'hydroélectricité.

4. Consolidation et contrôles internes

Les données HSE et développement durable sont analysées chaque semaine par les fonctions support HSE et développement durable. Les données sont ensuite consolidées chaque mois au niveau de la Division et du Groupe. Les données relatives à certains indicateurs spécifiques sont calculées directement par les Divisions. Ces processus subissent des audits internes réguliers.

5. Vérification externe

Pour la troisième année consécutive, les indicateurs de performance HSE et développement durable de CGG ont été audités conformément à la réglementation française Grenelle II. Les informations sociales, sociétales et environnementales à publier ont été sélectionnées par les départements HSE,

développement durable et Ressources Humaines et ont fait l'objet de travaux de vérification par le département Environnement et développement durable d'Ernst & Young, l'un des Commissaires aux Comptes du Groupe. Leurs conclusions sont présentées dans le rapport d'assurance à la section 2.3 ci-dessous.

2.2. SALARIÉS

2.2.1. Capital humain

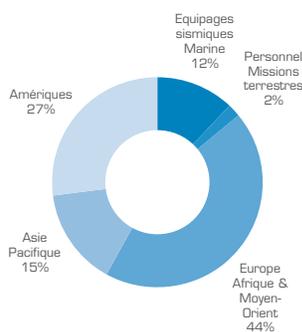
2.2.1.1. Répartition

Dans un environnement économique difficile en 2014, le Groupe a procédé à des ajustements structurels, notamment la réduction de la flotte de navires sismiques, la cession de l'activité contractuelle Terrestre en Amérique du Nord et la création du nouveau Groupe ARGAS, doté d'un capital plus important (détenu à 51 % par TAQA et à 49 % par CGG). Ce contexte a entraîné une réduction des effectifs directs (employés) d'environ 10 %.

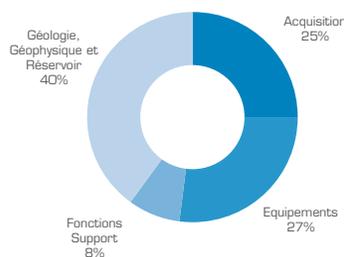
Au 31 décembre 2014, le Groupe comptait 8 540 collaborateurs permanents (contre 9 688 au 31 décembre 2013). Les principaux indicateurs du capital humain du Groupe sont :

- ▶ 8 540 collaborateurs ;
- ▶ plus de 90 nationalités ;
- ▶ plus de 70 implantations dans le monde.

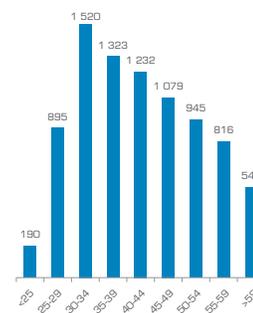
Distribution géographique



Équilibre fonctionnel et opérationnel



Pyramide des âges



Sur les 8 540 collaborateurs permanents que compte le Groupe, 27 % sont des femmes, réparties de façon différente en fonction des domaines d'activité : Équipements 30 %, Acquisition 13 %, Géologie, Géophysique et Réservoir 28 %, Fonctions support 53 %.

Détail de la répartition des effectifs permanents par tranche d'âge :

Type de contrat	< 25	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	≥60	Total
Expatriés	1	16	40	49	40	34	26	35	24	265
Personnel Missions terrestres	1	21	37	20	24	18	15	30	21	187
Équipages Sismiques Marine	3	61	214	200	185	180	120	62	25	1 050
Sédentaires locaux	185	797	1 229	1 054	983	847	784	689	470	7 038
Total	190	895	1 520	1 323	1 232	1 079	945	816	540	8 540

Détail de la répartition entre hommes et femmes par type d'activité et par zone géographique :

	Division Équipements		Division Acquisition		Division Géologie, Géophysique et Réservoir		Fonctions support		Total 2014		Total 2013	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Europe	240	875	94	280	463	1 117	202	187	999	2 459	1 056	2 545
Afrique et Moyen Orient	4	8	22	83	40	169	4	8	70	268	81	327
Asie Pacifique	245	325	34	99	126	340	55	34	460	798	495	875
Amérique du Nord	206	400	46	176	277	680	81	59	610	1 315	719	1 575
Amérique Latine	1	4	18	77	45	134	26	31	90	246	118	280
Équipages sismiques Marine	0	0	64	981	0	0	0	1	64	982	74	1 168
Équipages sismiques Terrestre	0	0	2	177	0	0	0	0	2	177	3	372
Total	696	1 612	280	1 873	951	2 440	368	320	2 295	6 245	2 546	7 142

En France, le Groupe emploie par le biais de ses sociétés 1 898 salariés, dont 1 893 en contrat à durée indéterminée (« CDI ») et 5 en contrat à durée déterminée (« CDD »). Ces personnes sont employées par CGG SA, CGG Services SA ou l'une des filiales du Groupe Sercel en France.

Cet effectif inclut 68 personnes à statut d'expatrié et 111 personnes à statut de prospecteur, en Marine et en Terrestre. La société mère, CGG SA, compte 37 salariés permanents. CGG Services SA compte 925 salariés permanents et 4 à durée déterminée. Sercel compte 931 salariés permanents et 1 salarié à durée déterminée.

La répartition par catégories professionnelles est la suivante :

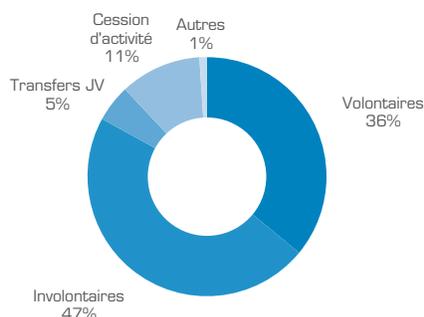
	Employés permanents au 31 décembre 2014	
	CGG & CGG Services	Sercel
Cadres et ingénieurs	822	379
AM/T	53	296
Ouvriers et employés	87	256

2.2.1.2 Évolution 2014

En 2014, 587 entrées et 1 727 sorties ont été enregistrées pour les effectifs permanents au sein du Groupe.

Les entrées comprennent 525 embauches et 62 réembauches.

Les sorties comprennent à la fois les départs volontaires (retraite, démissions...) et les départs involontaires (licenciements, cessations d'activités...). Les départs se répartissent comme suit :



Le nombre de départs s'explique par l'attrition naturelle inhérente aux métiers du Groupe (en particulier celui des prospecteurs), par un marché de l'emploi pour les métiers de la Géoscience qui reste concurrentiel dans plusieurs pays où le Groupe exerce ses activités (en particulier les États-Unis et le

Royaume-Uni) et en 2014, par les transferts vers les « joint-ventures » (JVs), la diminution du nombre de bateaux de la flotte sismique et la cession de l'activité terrestre en Amérique du Nord.

Les tableaux ci-dessous montrent la répartition des entrées et des sorties en fonction du type d'activité :

Entrées 2014	Division				Total 2014	Total 2013
	Équipements	Acquisition	Géologie, Géophysique et Réservoir	Fonctions support		
Femmes	21	13	129	20	183	918
Hommes	68	30	285	21	404	2 493
Total	89	43	414	41	587	3 411

Sorties 2014	Division				Total 2014	Total 2013
	Équipements	Acquisition	Géologie, Géophysique et Réservoir	Fonctions support		
Femmes	73	116	151	88	428	286
Hommes	204	687	346	62	1 299	866
Total	277	803	497	150	1 727	1 152

Net 2014	Division				Total 2014	Total 2013
	Équipements	Acquisition	Géologie, Géophysique et Réservoir	Fonctions support		
Femmes	-52	-103	-22	-68	-245	632
Hommes	-136	-657	-61	-41	-895	1 627
Total	-188	-760	-83	-109	-1 140	2 259

Notre activité internationale nous a amenés à recruter moins de collaborateurs en 2014. L'essentiel de ces recrutements se sont faits sur les domaines des géosciences et du réservoir. Nous recherchons des profils techniques expérimentés mais aussi une forte proportion de jeunes diplômés, plus particulièrement pour la Division Géologie, Géophysique et Réservoir. Les talents que nous intégrons, associés à l'expertise de nos équipes, nous permettent d'être à la pointe de l'innovation. Nous encourageons ainsi fortement la mobilité interne de nos équipes afin de développer leur expérience, leurs compétences et leur compréhension de nos différents métiers.

Ce recrutement interne et externe se fait de façon homogène sur toutes les Divisions et zones géographique, grâce à un outil « web » unifié.

Notre marque employeur est déployée dans l'ensemble des pays où nous opérons est représentée par nos trois messages clés : « *Explore our world* », « *Focus your energy* », « *Achieve together* ».

Le travail en équipe, le sens des responsabilités et du résultat, la compréhension de notre organisation globale et l'orientation client sont les points que nous mettons en avant pour réussir dans notre organisation. Ils sont le fondement de notre parcours d'intégration dont le but est de favoriser, pour les nouveaux collaborateurs, l'appropriation de notre culture Groupe, et le partage de nos politiques et valeurs.

Le Groupe entretient des relations étroites avec les écoles et les universités au sein desquelles il peut trouver les talents dont il a besoin. Les actions de promotion menées auprès des étudiants incluent une forte participation à des forums et à des programmes éducatifs qui permettent au monde scolaire et universitaire de mieux connaître les géosciences. Ces programmes sont notamment mis en œuvre par les associations industrielles telles que la SEG (*Society of Exploration Geophysicists*) et l'EAGE (*European Association of Geoscientists & Engineers*).

À cette démarche de promotion auprès des étudiants est associée une offre élargie de stages et de premières expériences à l'international sous de multiples formes : stages école, contrats d'apprentissage et de professionnalisation, contrats CIFRE, VIE...

Les employés saisonniers sont embauchés sur les missions d'acquisition sismique terrestre pour la dure du chantier. C'est le caractère saisonnier de cette main-d'œuvre en Amérique du Nord (l'acquisition de données se fait en hiver) qui, par extension, est repris pour caractériser ces employés dans le monde. Compte tenu de leur caractère très spécifique et de la nature et du nombre des missions (chantiers) en cours, leurs effectifs fluctuent au cours de l'année, d'une année sur l'autre, et géographiquement.

Suite à la cession des activités Terrestre Amérique du Nord et la restructuration de la joint-venture Argas, le nombre de saisonniers a considérablement diminué (1 372 en 2013, 92 en 2014)

En France, 67 nouveaux salariés ont été embauchés au cours de l'exercice 2014 (1 par CGG SA, 29 par CGG Services SA et 37 par Sercel). Ces embauches ont été effectuées sous contrat à durée indéterminée. Le recours aux contrats à

durée déterminée et à l'intérim est destiné à compenser les absences d'une durée significative et les surcroûts d'activité ponctuels.

Les départs enregistrés en France, à fin 2014, s'élevaient à 107 personnes (4 à CGG SA, 73 à CGG Services SA et 30 à Sercel).

Ces chiffres ne tiennent pas compte des transferts internes, mais tiennent compte des passages CDD — CDI.

2.2.2. Conditions de travail

2.2.2.1. Environnement de travail

Les salariés sont soumis pour ce qui concerne le temps de travail aux régimes sociaux en vigueur dans leur pays d'affectation.

Les contrats « prospecteurs » sont des contrats qui prévoient des régimes de travail en rotation, par exemple cinq semaines de travail pour cinq semaines de repos en Marine. Les rotations Terrestre sont plus flexibles en fonction de la nature et de la durée des missions.

En France, les conditions de travail au sein du Groupe sont régies par une convention d'entreprise spécifique dont les modalités sont arrêtées en concertation avec les partenaires sociaux. Cette convention est commune à la société mère CGG SA et à CGG Services SA dans le cadre de l'unité économique et sociale (« UES ») mise en place. Elle n'inclut pas Sercel, cette dernière étant affiliée aux conventions collectives de la métallurgie.

Quatre types de rythme de travail sont prévus dans cette convention :

- ▶ deux régimes s'adressant aux sédentaires travaillant en bureau ou en atelier (décompte horaire et forfait jour) ;
- ▶ un concernant les prospecteurs annualisés (nombre de jours de travail par an défini), qui travaillent en rotation ;
- ▶ un concernant les prospecteurs non annualisés, qui acquièrent des jours de détente en fonction du nombre de jours travaillés sur le terrain.

Le rythme de travail des salariés est régi par un accord sur la réduction du temps de travail signé le 27 août 1999, mis en œuvre, suivant le principe de l'annualisation, par un accord d'application du 17 février 2000.

Un compte épargne temps a été mis en place parallèlement à la mise en place des 35 heures. Des dispositifs similaires sur l'aménagement du temps de travail ont été mis en place par Sercel sur ses sites français.

Un total de 38 personnes travaillent à temps partiel sur des régimes s'étendant de 17,50 heures à 33,72 heures par semaine, soit 20 personnes pour l'UES et 18 personnes chez Sercel.

Absentéisme

L'outil de gestion des absences du Groupe permet de produire des statistiques pour les pays principaux, dans la limite des législations locales et de la fiabilité des données en constante amélioration ; il est important de noter que ces chiffres sont difficilement comparables entre eux, les notions de temps de travail et d'absence étant diverses et les absences de longue durée n'étant pas prises en compte de la même façon par les législations locales.

Pour l'exercice 2014, les taux d'absentéisme fiabilisés hors absences longue durée sont :

- ▶ États-Unis* : 1,56 % ;
- ▶ Singapour* : 1,07 % ;
- ▶ Royaume-Uni* : 1,00 % ;
- ▶ Inde : 1,58 % ;
- ▶ Malaisie : 1,38 % ;
- ▶ Australie : 1,67 % ;
- ▶ Canada : 1,14 % ;
- ▶ France UES CGG SA et CGG Services SA : 0,95 % (hors congé maternité. Auxquels s'ajoutent 1,86 % pour les arrêts de plus de 100 jours) ;
- ▶ France Sercel : 1,48 % (hors congé maternité. Auxquels s'ajoutent 0,89 % pour les arrêts de plus de 100 jours).

* Hors Sercel.

Assistance sociale

Le programme d'aide et de conseil aux personnes renouvelé en 2012 avec la société américaine ComPsych continue pour une durée de cinq ans couvrant la période 2012 à 2017. Ce programme, dispensé par un organisme tiers en toute confidentialité pour le salarié, a pour but de fournir une assistance personnelle et individuelle en cas de besoins : médical, social, professionnel ou juridique.

En France, ce dispositif existe en sus des dispositifs classiques d'assistance sociale mis en place dans le cadre des règlements du travail : assistance sociale, CHSCT, recours aux élus. Il le compense dans les pays où la structure ou le droit ne permet pas ce recours.

Mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le Groupe, comme cela est précisé dans sa Politique Ressources Humaines, rejette toute forme de discrimination à l'embauche ou pendant la carrière de ses employés. Cela concerne en particulier la discrimination envers des personnes handicapées. Le Groupe respecte les législations nationales en la matière et ne publie pas de statistiques sur le sujet en raison de la nature de ses activités et des contraintes liées à la collecte et analyse de l'information qui peuvent exister dans certains pays et qui empêchent le Groupe d'enregistrer cette information dans ses bases (discrimination).

En France, le Groupe est soumis à loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Relations sociales institutionnelles

Afin de favoriser la concertation et les échanges d'information, l'UES CGG SA — CGG Services SA ainsi que Sercel disposent, en France, d'instances représentatives avec lesquelles elles organisent de nombreuses réunions formelles (CE, DP, CHSCT, commissions diverses) ainsi que d'organisations syndicales avec lesquelles sont signés des accords. Au sein de l'UES CGG SA — CGG Services SA, les droits des salariés sont garantis par une convention d'entreprise modifiée en décembre 2007. Cinq réunions ordinaires et quatre réunions extraordinaires du CHSCT ont été organisées en 2014.

De façon similaire, des représentants du personnel sont élus pour les employés prospecteurs et expatriés de CGG International, sous l'égide du Code suisse des Obligations. L'élection pour la commission Marine a eu lieu en 2012 et a conduit à la formation d'une nouvelle commission en 2013. La commission Terrestre a été reconduite en 2013 pour trois années supplémentaires.

À Singapour, 34 employés sont représentés sous l'égide de la convention collective du 31 décembre 2012. Ces employés sont représentés par le SISEU (*Singapore Industrial and Services Employees Union*), affilié au Congrès National des Organisations Syndicales.

2.2.2.2. Politiques Ressources Humaines, droits, éthique

Respect des conventions internationales sur le travail

Le Groupe adhère aux principes et règles des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (« OIT »). En complément, le Groupe adhère depuis 2007 aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et CGG s'engage également à respecter et à promouvoir la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et à rendre compte des progrès accomplis.

Les conventions de l'OIT couvrent notamment la liberté d'association et le droit pour les salariés de s'organiser afin de participer à des négociations collectives, dans le cadre juridique prévu par la loi de chaque pays où le Groupe emploie du personnel.

Sont concernés également l'élimination du travail forcé et le travail des enfants. À cet égard, la Politique Ressources Humaines du Groupe proscrit le travail des enfants de moins de 16 ans dans ses activités, et le Groupe a publié en 2012 une circulaire précisant les modalités d'embauche et d'emploi des jeunes travailleurs de moins de 18 ans. Cette approche est complétée par le Code de conduite des fournisseurs, qui engage les fournisseurs de biens et services du Groupe à prohiber le travail des enfants, à encadrer le travail des jeunes travailleurs et à respecter les droits fondamentaux de l'homme.

Depuis 2012, tous les audits HSE (« *Health Safety & Environment* ») internes comprennent également une partie sociale s'attachant à couvrir les aspects des droits de l'homme, de droit du travail (travail des enfants, travail forcé, liberté d'association, droit à la négociation collective, discriminations, pratiques disciplinaires, rémunération et heures de travail). Sur les activités d'Acquisition, cette vérification s'applique aussi bien aux employés CGG qu'au personnel employé par une tierce société travaillant dans la zone d'influence du Groupe (exemple : personnel maritime sur les navires support, personnel chargé de la restauration du personnel sur les camps sismiques terrestres).

Accord sur l'égalité entre hommes et femmes

En France, sur un total de 1 893 salariés permanents, 25 % sont des femmes. La répartition par société se fait de la façon suivante :

- ▶ CGG SA : 18 femmes sur un effectif de 37 personnes ;
- ▶ CGG Services SA : 242 femmes sur un effectif de 925 personnes ;
- ▶ Sercel : 211 femmes sur un effectif de 931 personnes.

CGG porte des efforts particuliers afin de promouvoir une plus grande parité au sein des fonctions managériales, au travers de promotions ou d'embauches ciblées.

En France, l'accord sur l'égalité professionnelle signé le 21 décembre 2011 dans le cadre de l'UES CGG SA — CGG Services SA est arrivé à échéance le 20 décembre 2014. Une nouvelle négociation a été lancée en 2014. Pour rappel, le précédent accord prévoyait une enveloppe de rattrapage salarial d'un montant de 0,8 % en faveur du personnel féminin, applicable pour les personnes concernées avec effet rétroactif à compter du 1^{er} octobre 2011. Ce rattrapage a été effectué comme prévu. En 2014, l'écart de salaire entre les hommes et les femmes a baissé de 1,30 % (hors Sercel et personnel de chantier).

Cet accord prévoyait également un suivi des embauches pour le futur et des programmes de sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes pour le personnel, en particulier le personnel d'encadrement.

Un accord sur l'égalité professionnelle a également été négocié et signé pour Sercel le 23 octobre 2012 ; cet accord prévoit des actions particulières en matière de mixité des emplois, d'accès à la formation, de parcours professionnels ou encore d'équité salariale.

Ce type d'accord n'existe que dans le cadre réglementaire français. Pour pallier ce défaut au niveau mondial, la Fonction

Ressources Humaines a mis en place un suivi d'analyse sur les ratios hommes/femmes dans les différentes activités du Groupe et dans les principaux pays d'activité. Le pourcentage de femmes a augmenté de 26,3 % à 26,9 %.

Il est à noter que le texte de la Politique des Ressources Humaines du Groupe, publiée en 2010 et amendée en 2012, prévoit explicitement la non-discrimination à l'embauche et l'égalité de chances et de traitement.

CGG est passé de la 21^{ème} à la 17^{ème} position du palmarès de la féminisation des instances dirigeantes du SBF 120, publié par le ministère des Droits des femmes.

2.2.3. Rémunération, avantages sociaux, formation et développement

2.2.3.1 Politique de rémunération

La politique du Groupe CGG en la matière associe étroitement la rémunération à la performance, dans la lignée de la stratégie d'entreprise. Cette politique intègre les paramètres suivants :

Une rémunération visant à la performance de CGG :

- ▶ alignée sur les objectifs stratégiques du Groupe, et
- ▶ susceptibles d'améliorer les performances de l'entreprise.

Une politique de rémunération en ligne avec la culture et les valeurs de CGG :

- ▶ des systèmes simples et équitables, et
- ▶ la volonté d'encourager activement l'implication personnelle, le travail d'équipe, l'innovation et l'adhésion aux problématiques de santé, sécurité, environnement, développement durable.

Une politique de rémunération compétitive visant à attirer, motiver, engager et retenir les compétences dont le Groupe a besoin.

Une politique de rémunération cohérente avec les pratiques du marché en termes de salaire de base, part variable (court terme et long terme), avantages sociaux.

CGG s'assure d'être compétitif au regard du secteur parapétrolier/pétrolier concernant sa politique de rémunération globale.

Ces principes généraux s'appliquent dans le cadre légal de chacun des pays où CGG a des salariés, où CGG respecte le cadre légal et/ou éventuellement conventionnel.

Au niveau France, la politique du Groupe s'applique de manière consistante et s'inscrit dans cette perspective. Celle-ci est détaillée à travers les éléments suivants.

- ▶ Dans le cadre de l'UES CGG SA — CGG Services SA, les négociations salariales avec les partenaires sociaux en 2014 n'ont pas abouti à la signature d'un accord. Hors rattrapage contractuel à l'ancienneté pour certaines catégories professionnelles, l'augmentation de salaire 2014 a été de 2 % de la masse salariale totale distribuée au mérite (hors Division Géologie, Géophysique et Réservoir) et de 2,5 % pour les salariés de la Division Géologie, Géophysique et Réservoir.

- ▶ Des négociations salariales chez Sercel ont abouti à la signature d'un accord en date du 7 mars 2014. L'augmentation des salaires s'est élevée à 2,75 % de la masse salariale totale, incluant 2,45 % d'augmentation générale ou au mérite suivant les catégories professionnelles, le tout applicable au 1^{er} janvier. Au-delà, le montant des promotions en cours d'année étaient estimées à 0,3 %.

- ▶ Enfin, il est à noter que pour la neuvième année consécutive, un bonus lié à la performance concernant la totalité du personnel a été versé aux employés en mars 2014. Cette part variable de la rémunération est mise en place de façon homogène dans le Groupe. Elle se décline sous deux formes. L'une, destinée aux entités de support et de direction (GPIP, pour *Global Performance Incentive Plan*), est basée pour moitié sur une performance financière collective et pour moitié sur une performance individuelle. L'autre, destinée aux unités de production, est basée sur leurs réalisations comparées à leurs propres objectifs de production.

- ▶ En France, l'accord d'intéressement, d'une durée de trois ans, signé le 30 juin 2007 entre l'UES CGG SA — CGG Services SA et les partenaires sociaux, devenu caduc, a été renouvelé le 20 juin 2012 pour une durée de trois ans. Un accord similaire a été renouvelé au sein de Sercel le 6 juin 2012, pour une période également de trois ans.

- ▶ Sur le même périmètre de l'UES CGG SA — CGG Services SA, l'accord dérogatoire de participation signé le 30 juin 2007 a été dénoncé. Les résultats 2013 n'ont pas permis de dégager d'enveloppe au titre de l'année 2013 (payable en 2014) pour ce qui concerne la base légale. De même, aucune provision au titre de l'année 2014 n'a été faite.

- ▶ Au sein de Sercel, les accords en vigueur ont continué en 2014 à générer des versements au titre de l'intéressement et de la participation pour l'exercice 2013.

- ▶ Les plans supplémentaires d'épargne et de retraite PEE et PERCO mis en place pour l'UES CGG SA — CGG Services SA et Sercel sont toujours en vigueur (étendus pour une période de trois ans supplémentaires à partir de 2012). À la fin décembre 2014, 590 salariés ont adhéré au PEE et 631 au PERCO au sein de CGG SA et CGG Services SA et 766 salariés ont adhéré au PEE et 577 au PERCO au sein de Sercel.

2.2.3.2. Formation et Développement

Formation

La politique de formation, en tant que levier du développement individuel et de la professionnalisation des employés, est une priorité du Groupe qui a mis en place sa propre université d'entreprise depuis plusieurs années : CGG Université.

CGG Université délivre des parcours de formations visant au développement de nos collaborateurs dans les différentes activités du Groupe et à accélérer l'intégration des nouveaux embauchés.

CGG Université dispense également des formations techniques qui s'adressent aux employés du Groupe et à ses clients. Cette année encore, un effort spécifique a été porté sur la mise en œuvre de nouveaux modules de formation pour le déploiement du logiciel de traitement sismique *geovation*. En 2014, CGG Université a enrichi son catalogue dans le domaine des réservoirs et de la géoscience. Par ailleurs, pour la bonne diffusion des connaissances, 38 conférences portant sur des thèmes relatifs aux Géosciences et au management, et réunissant un total de 1 230 participants ont été organisées à travers le monde.

CGG Université offre aussi des programmes de formation au management. En 2014, ces programmes ont continué d'évoluer en développant les compétences en lien avec le modèle de leadership de CGG. L'offre de programmes au développement personnel ainsi que les programmes de sensibilisation aux achats et à l'approvisionnement, à la négociation, au marketing, à la gestion de projet, et à la politique GHSE (qualité, hygiène, sécurité et environnement) ont été remis à jour ou enrichis.

Enfin, des actions de formation liées à la promotion de l'éthique et à la compréhension du Code de conduite des affaires, ou liées à la lutte contre la discrimination et le harcèlement ont continué à être déployées. Au cours de l'année 2013, la formation en ligne (*e-learning*) sur l'Éthique de CGG, lancée en mars 2012, s'est poursuivie dans nos implantations à travers le monde et notamment sur les navires d'Acquisition Marine et dans les usines Sercel. Ce déploiement s'est poursuivi en 2014 particulièrement auprès des employés ayant rejoint le Groupe suite à l'acquisition de la partie Géosciences de Fugro. Le taux de participation à cette formation s'élève au 31 décembre 2014 à 81 % de la population visée (bureaux, centres de traitement, missions marine et terrestre et usines Sercel), à comparer à 68 % au 31 décembre 2013 (seuls les salariés des bureaux, des centres de traitement et des bateaux avaient été invités à cette date). Ces chiffres montrent un intérêt certain de la part de nos employés visés pour nos principes éthiques et leur appropriation par nos managers et salariés.

La version en ligne (*e-learning*) du programme contre la discrimination et le harcèlement développée en partenariat avec le département Développement Durable a été publiée en septembre 2013. Le déploiement du *e-learning* auprès des prospecteurs marins, et sa déclinaison CD-Rom auprès des prospecteurs terrestre et des personnels Sercel travaillant en usine a débuté en 2014. En 2014, la formation a également

été déclinée auprès des employés ayant rejoint le Groupe suite à l'acquisition de la Division Géoscience de Fugro. À fin 2014, 83 % de la population avait suivi cette formation.

Le concept de *Learning for Development* continue de s'inscrire dans les programmes déployés par CGG Université. Il traduit la nécessité pour l'organisation et pour chacun de ses employés d'acquiescer de façon continue les connaissances et le savoir-faire qui leur sont nécessaires pour s'adapter à l'évolution des technologies et des méthodes de travail. Il reflète également la nécessité de s'adapter aux changements organisationnels et à l'évolution des processus internes. CGG Université s'est organisé pour permettre une collaboration étroite entre l'offre de formation interne et les opérations.

CGG Université a dispensé 15 082 journées de formation en 2014, dont 2 985 pour des clients externes et 12 097 pour des employés du Groupe CGG. Les 2 985 journées dispensées auprès de clients externes portaient sur les techniques d'acquisition et de traitement de données. Les 12 097 journées dispensées auprès de nos employés étaient réparties de la façon suivante : 2 413,5 journées d'introduction aux fondamentaux de nos métiers et à la géoscience, 4 113 journées de formation technique plus approfondie, 889 journées consacrées à l'hygiène, la sécurité et l'environnement et 4 681,5 journées consacrées à des programmes managériaux, de leadership ou de développement individuel.

En dehors de l'université d'entreprise du Groupe, des programmes de formation sont également dispensés par des organismes tiers (organismes de formation externes). Les formations externes dispensées par des organismes professionnels spécialisés ou des fournisseurs d'équipement concernent l'acquisition de compétences techniques spécifiques, de compétences métiers génériques et peuvent être qualifiantes. Par exemple, des formations Hygiène, Sécurité et Environnement (« HSE ») du type survie en mer, secourisme, lutte contre l'incendie, sont obligatoires pour nos personnels prospecteurs ou pour les personnes visitant nos navires sismiques. Enfin, il existe un troisième type de formation, dispensé *in situ* par les opérations elles-mêmes, qui comprend entre autres la formation en continu des géophysiciens ou bien les formations HSE et métiers pour les employés affectés sur les missions terrestres ou marines.

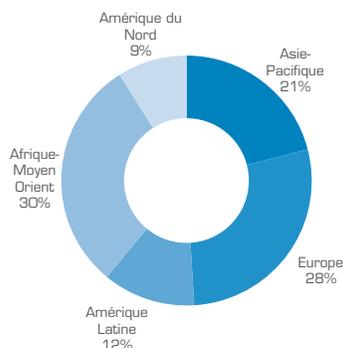
Développement RH

Outre sa politique de formation, le Groupe a continué d'utiliser et déployer ses outils de développement Ressources Humaines en 2014.

L'outil d'entretien annuel encourage la discussion sur le développement personnel et la carrière du salarié.

Un processus annuel de revue des salariés est en place, il permet notamment de maintenir un plan de succession des postes clés du Groupe ainsi que d'identifier les talents de demain. À l'issue de cette identification, des plans de développement individuels sont formalisés pour cette catégorie de personnel afin de les accompagner dans l'acquisition ou le développement de compétences.

La mobilité internationale est partie intégrante de l'activité du Groupe. La politique d'expatriation a été revue et mise en place en janvier 2014 dans un souci d'alignement et de cohérence mondiale dans nos pratiques. Pour les besoins opérationnels et le développement de ses collaborateurs, le Groupe a un nombre sensiblement constant d'expatriés, distribué comme suit :



2.2.4. Méthodologie d'analyse et définitions

Les données chiffrées présentées sont extraites pour la plupart du système d'information Ressources Humaines du Groupe, base de données HRMS (« *Human Resources Management System* »). Cette base de données est déployée dans toutes les entités du Groupe, à l'exception des sociétés du groupe Sercel. Les données Sercel sont donc actuellement consolidées manuellement.

Les indicateurs retenus couvrent le périmètre consolidé du Groupe. Les salariés des sociétés mises en équivalence (Argas par exemple) ne sont pas inclus dans les calculs. Dans les cas d'acquisition ou de cession, le périmètre est ajusté au moment effectif de l'opération et les écarts expliqués.

Les règles de consolidation et les retraitements sont définis par un protocole suivi pour chaque rapport, afin de garantir la comparabilité et la traçabilité des informations communiquées.

Les informations gérées dans cette base de données Groupe ne contiennent cependant pas toutes les données qui sont enregistrées et stockées dans des bases locales liées principalement à la paie. Il est à noter que ces bases de données sont externalisées dans les pays majeurs, sauf aux États-Unis et au Canada. La base de données Groupe n'a pas vocation à se substituer aux différents systèmes de traitement de données administratives nationales (typiquement le système de paie) qui obéissent à la législation du pays concerné.

La structure de collecte et stockage des données individuelles varie d'un pays à l'autre en fonction des contraintes réglementaires en place. Certaines informations collectées et faisant l'objet d'un suivi en France sont illégales dans d'autres pays et vice versa, ce qui explique que certaines informations ne sont pas consolidables au niveau mondial.

Les données sont enregistrées dans le système d'information Ressources Humaines par les entités administratives

Ressources Humaines locales ou par le biais d'un service spécial structuré à cet effet (« *Employee Service Center* » pour l'Amérique du Nord). Ces données sont vérifiées à trois niveaux :

- ▶ un niveau de conformité type SOX sous forme d'audits annuels et de mise en place de points de contrôles en continu pour les données individuelles : genre, dates de naissance, ancienneté, salaires, promotions, situations fiscales, type de contrat, etc. ;
- ▶ un niveau de conformité par le biais de la fiche de paie ou de la fiche de pointage mensuelle lorsque la base HRMS est couplée à un moteur de paie ;
- ▶ un niveau de conformité organisationnel concernant les rattachements hiérarchiques, appartenance à des familles métier, à une Division, Fonction, Ligne de Produits (*Business Line*), etc., par le biais de vérifications faites au niveau des Ressources Humaines opérationnelles et fonctionnelles lors des rapports mensuels et trimestriels.

Enfin certains processus globaux mis en place grâce à des outils directement connectés à la base HRMS, comme l'évaluation annuelle de performance, la revue annuelle des salaires, le calcul des bonus annuels, permettent également de façon ponctuelle (au moins une fois par an) de croiser les informations, de les analyser et de les valider.

Les données reportées sont établies sur l'année civile 2014. Les informations concernant certains thèmes, notamment les heures de formation et les données d'absentéisme, ne sont pas établies sur l'ensemble du périmètre. Les outils pour consolider ces chiffres sont en cours de déploiement ou d'amélioration ; nous pensons cependant que les périmètres (pays ou activités) les plus significatifs sont couverts.

Définitions

Les lignes suivantes donnent les définitions des différents noms utilisés dans la partie Ressources Humaines de ce rapport.

- ▶ *Le Groupe* : Groupe CGG, incluant l'ensemble des activités dans les différents pays où le Groupe est présent.
- ▶ *CGG SA* : Société mère du Groupe, immatriculée en France à Paris. CGG SA fait partie de l'UES.
- ▶ *CGG Services SA* : Société française du Groupe, immatriculée en France, ayant son siège social à Massy, dans l'Essonne, spécialisée dans le domaine des services géophysiques. CGG Services SA fait partie de l'UES.
- ▶ *UES* : union économique et sociale composée des sociétés CGG SA et CGG Services SA.
- ▶ *Sercel* : groupe Sercel, spécialisé dans la fabrication d'équipement.
- ▶ *Sercel France* : ensemble des sociétés du groupe Sercel établies en France.
- ▶ *Équipement* : Division opérationnelle regroupant les activités de fabrication d'équipement. Ceci se confond avec le groupe Sercel.
- ▶ *Terrestre* : Division opérationnelle regroupant les activités d'acquisition de données en terrestre. Cette Division est devenue une Ligne de Produits en 2013.
- ▶ *Marine* : Division opérationnelle regroupant les activités d'acquisition de données en marine. Cette Division est devenue une Ligne de Produits en 2013.

- ▶ *SI* : Division opérationnelle regroupant les activités de traitement de données et d'imagerie sismique. Cette Division est devenue une Ligne de Produits en 2013.
- ▶ *Geomarkets* : Fonction transverse ayant pour objet de structurer la démarche commerciale et de promotion de nos produits auprès des clients et dans les différents pays où opère le Groupe.
- ▶ *Sédentaires* : personnel de bureau ou d'atelier travaillant sur un rythme hebdomadaire.
- ▶ *Prospecteurs* : personnel travaillant en rotation sur plusieurs semaines sur les missions (chantiers) sismiques terrestres ou sur les bateaux sismiques en marine.
- ▶ *Permanents* : personnel employé soit en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée par une entité du Groupe CGG, à temps plein ou temps partiel.
- ▶ *Saisonniers* : personnel employé par une entité du Groupe CGG pour la durée d'une mission (chantier) sismique terrestre.

Vérification externe

Le Groupe fait auditer ses indicateurs de performance sociale suivant la réglementation en vigueur, pour la troisième année consécutive. Les informations sociales à publier ont été sélectionnées selon leur pertinence et ont fait l'objet de travaux de vérification par le département Environnement et développement durable d'Ernst & Young, l'un des Commissaires aux Comptes du Groupe. Leurs conclusions sont présentées dans un rapport d'assurance disponible au chapitre 2.3 du présent document de référence.

[1] Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr.

2.3. ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC⁽¹⁾ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des Commissaires aux Comptes de la Société CGG, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le chapitre 2 « Environnement, développement durable et Salariés » du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la Société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans les sections « 2.1.5. Méthode et périmètre de reporting » et « 2.2.4 Méthodologie d'analyse et définitions » du chapitre 2 du document de référence, incluant le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- ▶ d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- ▶ d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre juillet 2014 et février 2015 pour une durée d'environ seize semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans les notes méthodologiques « 2.1.5. Méthode et périmètre de reporting » et « 2.2.4. Méthodologie d'analyse et définitions » du chapitre 2 du document de référence.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des Directions Développement Durable, Ressources Humaines, HSE, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- ▶ d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,
- ▶ de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à

(1) Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr.

(2) ISAE 3000 — Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾ :

- ▶ au niveau de l'entité, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- ▶ au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées ⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente par exemple 23 % des accidents avec arrêt de travail, 17 % des effectifs permanents, 8 % de la consommation énergétique du Groupe.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que les données publiées dans le rapport sur les formations (hors formations HSE) ne concernent que les formations réalisées à travers CGG University. Les heures de formations organisées par les différentes Divisions en dehors de CGG University ne sont ni consolidées, ni reportées alors qu'elles représentent une part significative des formations délivrées par le Groupe.

Paris-La Défense, le 1^{er} avril 2015

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky
Associé développement durable

Bruno Perrin
Associé

⁽¹⁾ Informations environnementales, sociales et sociétales : nombre de collaborateurs permanents, entrées dans l'entreprise, taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (LTIF) et taux de fréquence des accidents déclarés (TRCF), nombre de journées de formation CGG University, limitation de l'empreinte environnementale des produits et services du Groupe, nombre de rejets accidentels de niveau modéré ou élevé sur terre et en mer, Power Usage Effectiveness (PUE), quantité de données sismiques linéaires acquises par mètre cube de carburant consommé, mesures en faveur de la prévention de la faune marine (nombre d'observations visuelles, nombre de détections acoustiques, nombre d'arrêts de production et nombre d'heures de production ainsi perdues, mesures prises, etc.), part des employés locaux par pays d'implantation permanente, les actions engagées pour prévenir la corruption, part des achats dans les pays à faible risque de corruption et les relations avec les parties prenantes.

⁽²⁾ Le site Galileo de CGG à Massy, le site de Sercel Nantes à Carquefou, une mission d'acquisition terrestre en Égypte.

3

RISQUES ET CONTRÔLE

3.1. FACTEURS DE RISQUE

64

3.1.1 Risques liés à l'activité de la Société et de ses filiales

64

- 3.1.1.1. Les incertitudes sur l'environnement économique et la volatilité des prix du pétrole et du gaz pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe 64
- 3.1.1.2. Le Groupe doit assumer des risques inhérents à ses opérations internationales 65
- 3.1.1.3. Le Groupe est soumis à certains risques relatifs aux acquisitions 66
- 3.1.1.4. Le Groupe a transféré ses activités en eaux peu profondes et ses activités d'acquisition sismiques en fonds marins à l'aide de câbles et de capteurs unitaires *Ocean Bottom Nodes* (« OBN ») à une société contrôlée par un tiers 66
- 3.1.1.5. Le Groupe est soumis à un risque lié à une éventuelle dépréciation accélérée des écarts d'acquisition (*Goodwill*) 66
- 3.1.1.6. Le Groupe investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques pour ses études multi-clients sans savoir précisément dans quelle mesure il pourra les vendre, quand et à quel prix 66
- 3.1.1.7. Les résultats d'exploitation du Groupe peuvent être affectés de façon significative par les fluctuations des taux de change 67
- 3.1.1.8. Les besoins en fonds de roulement du Groupe sont difficilement prévisibles et peuvent varier de façon significative, ce qui pourrait obliger le Groupe à avoir recours à de nouveaux financements qui lui seraient peut-être accordés dans des conditions peu satisfaisantes ou qu'il ne lui serait peut-être pas possible d'obtenir 67
- 3.1.1.9. Les résultats opérationnels du Groupe peuvent subir l'impact des fluctuations des coûts du fuel 67
- 3.1.1.10. Les résultats opérationnels du Groupe sont dépendants du poids de la production intragroupe 67
- 3.1.1.11. La technologie évolue et de nouveaux produits et services sont régulièrement lancés sur le marché, pouvant rendre obsolète la technologie du Groupe. Par ailleurs, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de développer ou de fabriquer des produits nouveaux ou améliorés au meilleur rapport coût/performance dans des délais raisonnables 68
- 3.1.1.12. Les résultats du Groupe sont dépendants de sa technologie exclusive et sont exposés aux risques de contrefaçon ou d'usage abusif de cette technologie 68
- 3.1.1.13. Le fait pour le Groupe de ne pas être en mesure de conserver ses employés qualifiés et d'en attirer de nouveaux pourrait avoir un effet négatif sur ses activités et opérations futures 68
- 3.1.1.14. Le Groupe a enregistré des pertes dans le passé et sa rentabilité ne peut être garantie pour l'avenir 68
- 3.1.1.15. Risque commercial et risque de contrepartie 69
- 3.1.1.16. Risque lié à la situation générale des marchés financiers 69

3.1.2 Risques liés à l'industrie

69

- 3.1.2.1. Le volume d'affaires du Groupe est dépendant du niveau des investissements réalisés par l'industrie pétrolière et gazière. Des réductions de tels investissements à l'avenir pourraient nuire à ses activités 69
- 3.1.2.2. Le carnet de commandes du Groupe est composé en partie de contrats dont l'exécution peut être décalée ou arrêtée par le client de manière unilatérale 70

3

RISQUES ET CONTRÔLE

3.1.2.3	Le Groupe évolue dans un marché soumis à une très forte concurrence, ce qui pourrait limiter sa capacité à conserver ou à accroître sa part de marché ou à garder ses prix à des niveaux profitables	70
3.1.2.4	La flotte de navires du Groupe a fait l'objet de mesures d'adaptation très significatives afin de prendre en compte les changements du marché sismique. Des mesures d'ajustement pourraient être décidées dans le futur en fonction des conditions du marché sismique, ce qui pourrait générer des surcoûts d'exploitation	70
3.1.2.5	Le Groupe a un niveau élevé de coûts fixes qui doivent être supportés indépendamment du niveau de son activité commerciale	71
3.1.2.6	Le chiffre d'affaires du Groupe provenant des opérations d'acquisition de données sismiques marine est susceptible de varier fortement au cours d'un exercice	71
3.1.2.7	Les activités du Groupe sont soumises à des réglementations gouvernementales qui pourraient être significativement défavorables à ses futures opérations	71
3.1.2.8	Le Groupe est sujet aux risques liés à l'environnement	71
3.1.3	Risques liés à l'endettement du Groupe	72
3.1.3.1	La dette importante du Groupe pourrait être significativement défavorable à sa santé financière et l'empêcher de respecter ses engagements	72
3.1.3.2	Les emprunts du Groupe contiennent certaines clauses restrictives qui pourraient limiter la capacité du Groupe à s'adapter aux modifications du marché ou à développer des opportunités	72
3.1.3.3	Si le Groupe est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires, ses crédits syndiqués français et américain et notre crédit nordique et ses autres emprunts présents ou futurs, il pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des dispositions de ces accords, entraînant le remboursement anticipé des fonds empruntés	73
3.1.3.4	Le Groupe et ses filiales pourraient recourir à un endettement supplémentaire substantiel	73
3.1.3.5	Afin de respecter les engagements relatifs à sa dette et réaliser des investissements, le Groupe aura besoin d'un montant important de liquidités, et sa capacité à générer ces liquidités dépendra de plusieurs facteurs qui échappent à son contrôle	73
3.1.3.6	Risque de liquidité	74
3.1.3.7	Risque de taux	75
3.1.3.8	Exposition aux fluctuations des taux de change	76
3.1.4	Autres risques de nature financière	76
3.1.4.1	Risque de change au 31 décembre 2014	76
3.1.4.2	Risque sur actions et instruments financiers	77
3.1.5	Assurances	77
3.1.6	Sous-traitance	78
3.2.	RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES	78

3

RISQUES ET CONTRÔLE

3.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE	90
3.4	PROCÉDURES ET CONTRÔLES RELATIFS À LA COMMUNICATION D'INFORMATION (FORM 20-F - ITEM 15)	91
3.5	LITIGES ET ARBITRAGES	92

3.1. FACTEURS DE RISQUE

3.1.1 Risques liés à l'activité de la Société et de ses filiales

3.1.1.1. Les incertitudes sur l'environnement économique et la volatilité des prix du pétrole et du gaz pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe

Les conditions économiques et générales de marché sont incertaines et volatiles. Dans le passé, les contractions et les incertitudes de l'économie ont affaibli la demande en pétrole et gaz tandis que la mise en service de nouvelles capacités de production ont conduit à une augmentation de l'offre, avec pour conséquence une baisse des prix, et partant la réduction des dépenses d'exploration en hydrocarbures et de la demande en produits et services du Groupe. Le prix du baril de Brent a baissé de 110 dollars US au 31 décembre 2013 à 57 dollars US au 31 décembre 2014. Il est difficile cependant de prévoir la durée de la situation économique actuelle, la persistance d'un déséquilibre durable entre l'offre et la demande, le maintien ou non des prix du pétrole à leur niveau bas actuel, et de déterminer si le contexte de marché se détériorera davantage et lesquels des produits et services du Groupe seront défavorablement affectés. Cependant, la diminution de l'offre et la demande pour nos produits et services et la pression qui en résulte sur les prix de l'industrie pourrait avoir un effet négatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa trésorerie.

Le Groupe a subi par le passé et pourra subir dans le futur des pertes de valeur dès lors que des événements ou des changements de circonstances peuvent réduire la juste valeur d'un actif sous sa valeur nette comptable. Le Groupe peut également avoir à procéder à des dévaluations d'actifs et à supporter des charges non récurrentes. Ces conditions peuvent avoir des effets négatifs sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats opérationnels et sa trésorerie.

Les incertitudes sur la situation générale de l'économie et/ou sur le niveau à moyen terme du prix des hydrocarbures ont eu et sont encore susceptibles d'avoir un effet négatif sur la performance commerciale et la situation financière de nombreuses entreprises, ce qui pourrait avoir une incidence sur les clients et fournisseurs du Groupe. Le climat actuel de l'économie et de l'industrie pétrolière peuvent conduire les clients à annuler ou retarder leurs commandes ou mettre les fournisseurs dans l'impossibilité de fournir les biens et services convenus. Les clients étatiques du Groupe peuvent avoir à faire face à des déficits budgétaires leur interdisant de financer des projets existants ou envisagés ou les conduisant à résilier leurs contrats sans préavis ou dans un délai très court. Si les fournisseurs, vendeurs, sous-traitants ou autre

cocontractants du Groupe sont dans l'impossibilité d'exécuter leurs obligations vis-à-vis du Groupe ou de ses clients, le Groupe peut être amené à fournir des services supplémentaires ou conclure des arrangements alternatifs avec des tiers, à des conditions moins favorables, afin d'assurer l'exécution et la délivrance de ses services vis-à-vis de ses clients. Ces circonstances peuvent également conduire à des conflits et litiges avec les partenaires ou clients du Groupe, qui pourraient avoir un effet négatif sur sa réputation, son activité, sa situation financière et ses résultats opérationnels.

Les bouleversements des marchés de crédit, tels que le monde en a connu dans le passé, pourraient aussi affecter CGG et ses clients. Un accès limité à des sources de financement externes a conduit certaines sociétés, dans le passé, à limiter leurs investissements à des niveaux permis par leur flux de trésorerie internes. Certaines sociétés ont vu leur accès aux liquidités limité ou soumis à des conditions plus contraignantes. Dans ce contexte, les clients du Groupe peuvent ne pas être en mesure d'emprunter des capitaux ou de le faire à des conditions raisonnables, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur leur demande en produits et services du Groupe et entraver leur capacité à respecter leurs délais de paiement ou à procéder à leurs paiements.

En outre, l'impact potentiel sur les liquidités des principales institutions financières peut limiter la capacité du Groupe à financer sa stratégie opérationnelle au travers de tirages sur des financements existants ou de mise en place de nouveaux financements souscrits auprès d'investisseurs privés ou sur le marché, à des conditions que le Groupe estime raisonnables. La volatilité persistante des marchés financiers pourrait avoir un effet défavorable sur la capacité du Groupe à refinancer tout ou partie de son endettement et à financer ses besoins opérationnels. Le Groupe ne peut être certain que des financements supplémentaires seront disponibles, si cela est nécessaire, dans la perspective d'investissements futurs sur certains projets, d'acquisitions éventuelles ou autres opportunités ou pour répondre à la pression concurrentielle. Si des financements complémentaires ne sont pas disponibles, ou ne le sont qu'à des conditions défavorables, cela pourrait avoir un effet négatif sur l'activité et la performance financière du Groupe.

En outre, la trésorerie du Groupe est déposée sur des comptes tenus par des banques et institutions financières de premier rang situées principalement en Europe, en Amérique du Nord et en Chine. Le montant de ces dépôts excède la couverture des assurances. Bien qu'aucune institution financière dans laquelle le Groupe dispose de comptes ne soit

en faillite ou en redressement judiciaire ou n'ait été nationalisée récemment, il existe un risque que cela se produise dans l'avenir. Si tel était le cas, le Groupe pourrait être empêché d'avoir accès à sa trésorerie, ce qui pourrait entraîner une crise temporaire de liquidité qui pourrait entraver sa capacité à financer ses activités.

3.1.1.2. Le Groupe doit assumer des risques inhérents à ses opérations internationales

Le Groupe opère dans le monde entier, y compris dans les marchés émergents. Son activité et ses résultats d'exploitation sont donc soumis aux risques inhérents aux opérations internationales. Ces risques sont notamment les suivants :

- ▶ instabilité des économies et des gouvernements de certains pays, qui peut entraîner le report de projets d'investissement des clients potentiels du Groupe ou des retards dans leur réalisation, réduisant ou éliminant la viabilité de certains marchés de services dans lesquels CGG opère ;
- ▶ risques de guerre, de terrorisme, d'insurrections, de révoltes, qui peuvent rendre dangereuse la poursuite des opérations du Groupe et affecter négativement ses budgets et plannings et l'exposer à des pertes ;
- ▶ risques de piraterie, pouvant entraîner des retards dans l'exécution des contrats des clients du Groupe ou leur résiliation dans les zones concernées ;
- ▶ saisie, expropriation, nationalisation ou confiscation d'actifs, renégociation ou annulation de contrats existants ;
- ▶ restrictions de change, quotas d'import-export, sanctions et autres lois et réglementations ayant une incidence sur les impôts, les échanges et les investissements ; et
- ▶ disponibilité des équipements et personnel adaptés pouvant être affectée par des réglementations, ou des changements de réglementations limitant l'importation de personnel qualifié ou d'équipement spécialisé dans des zones où les ressources locales sont insuffisantes.

Le Groupe est exposé à ces risques dans une certaine mesure pour toutes ses opérations internationales, en particulier dans les marchés émergents, où l'environnement juridique et politique est moins stable. Le Groupe est soumis au risque de développements défavorables de certaines de ces opérations internationales, et ses polices d'assurance pourraient ne pas être adéquates pour couvrir toutes les pertes résultant de ces risques.

Des activités génératrices de chiffre d'affaires dans certains pays requièrent l'autorisation préalable du gouvernement des États-Unis et/ou de l'Union Européenne sous la forme d'une licence d'exportation et peuvent être assujetties à des restrictions tarifaires à l'importation et à l'exportation. Ces lois peuvent changer dans le temps et limiter la compétitivité globale du Groupe. Ainsi, au cas de la législation américaine, des citoyens non américains employés par des filiales non américaines du Groupe peuvent exercer des activités dans

certaines juridictions étrangères ayant fait l'objet d'embargos commerciaux par l'*US Office of Foreign Assets Control*, y compris les pays qui ont été désignés par le gouvernement américain comme des États soutenant le terrorisme. Le Groupe réalise généralement un chiffre d'affaires dans certains de ces pays au travers d'études marines, de prestations de traitement de données, de services de consultation sur les réservoirs, de vente de licences de logiciels et la maintenance de logiciels et la vente d'équipements de Sercel. Le Groupe entretient par ailleurs en permanence des relations avec des clients dans de tels pays. Il a mis en place des procédures idoines afin de mener ces opérations dans le respect des lois américaines et des lois de l'Union Européenne applicables. Cependant, le risque existe que le Groupe ne respecte pas la législation américaine ou celle de l'Union Européenne sur les exportations de services et de matériel, avec pour conséquence d'être exposé à des amendes et des pénalités substantielles et d'entacher sa réputation et d'avoir un impact négatif sur le cours du titre de CGG. En 2011 et 2012, le Groupe a fourni au *Bureau of Industry and Security* (« BIS ») du département du Commerce américain des informations relatives à des expéditions faites à destination de certains de ses navires opérant à Cuba ou à proximité. Ces expéditions pourraient ne pas avoir été réalisées dans le respect des procédures internes du Groupe et avoir potentiellement violé la réglementation américaine relative au contrôle des exportations et des sanctions commerciales (voir paragraphe 3.5. « Litiges et arbitrages ».) La présence du Groupe dans de tels pays pourrait enfin rendre le titre moins attrayant auprès de certains investisseurs.

La Société et certaines de ses filiales et sociétés affiliées sont soumises à des demandes d'émission de cautions bancaires ou garanties en faveur de clients ou d'administrations fiscales, sociales ou douanières, y compris sous forme de lettre de crédit « stand-by » afin de garantir ses obligations juridiques ou contractuelles. Le risque existe que le Groupe ne soit pas à même d'émettre ou de faire émettre par un tiers ces garanties, tant pour des raisons de montant ou de durée que de qualité du bénéficiaire. Ne pas faire droit à cette demande pourrait réduire la capacité du Groupe à conduire ses opérations ou à remplir ses obligations contractuelles. En outre, si le Groupe émet ces cautions ou garanties, ses clients ou les autorités compétentes peuvent les appeler dans des circonstances que le Groupe estime contestables et le Groupe peut se trouver dans l'impossibilité de contester ces décisions devant les tribunaux locaux.

La Société et certaines de ses filiales et sociétés affiliées exercent également des activités dans des pays connus pour leurs pratiques de corruption administrative. Le Groupe s'est engagé à exercer ses activités dans le respect des lois applicables et des codes d'éthique en vigueur dans le Groupe. Cependant, il existe un risque que la Société, ses filiales et sociétés affiliées ou leurs dirigeants, administrateurs, salariés ou mandataires respectifs agissent en violation des codes éthiques du Groupe ou des lois applicables, y compris le *Foreign Corrupt Practices Act* de 1977. De telles violations pourraient entraîner des sanctions civiles et pénales significatives et seraient susceptibles d'avoir un effet négatif sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou son image.

3.1.1.3. Le Groupe est soumis à certains risques relatifs aux acquisitions

Le Groupe s'est développé, dans le passé, au gré d'acquisitions dont certaines, telles que le rapprochement avec Veritas en 2007, l'acquisition de Wavefield en 2008 ou l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro en 2013, sont d'importance significative. De telles opérations, déjà réalisées, en cours ou susceptibles d'être réalisées dans le futur, présentent des risques financiers et managériaux qui peuvent s'avérer substantiels, tels que l'intégration des activités acquises sans surcoûts excessifs, la mise en œuvre de la stratégie combinée comme projetée, la distraction de la Direction Générale de la gestion courante des affaires, des problèmes existants ou non prévus d'ordre juridique, réglementaire, contractuel, social ou autres auxquels peuvent donner lieu les acquisitions, la nécessité de procéder à des investissements supplémentaires, la conservation des clients, la combinaison de différentes cultures d'entreprise et directions, l'exercice d'activités dans de nouvelles zones géographiques, le besoin d'une coordination managériale étendue et la conservation, le recrutement et la formation du personnel clé. Si l'un de ces risques inhérents aux acquisitions venait à se réaliser, il pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

3.1.1.4. Le Groupe a transféré ses activités en eaux peu profondes et ses activités d'acquisition sismique en fonds marins à l'aide de câbles et de capteurs unitaires *Ocean Bottom Nodes* (« OBN ») à une société contrôlée par un tiers

Dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience du Groupe Fugro, le Groupe a transféré ses activités en eaux peu profondes et ses activités d'acquisition sismique en fonds marins à l'aide de câbles et de capteurs unitaires OBN à une société détenue à 60 % par Fugro et à 40 % par CGG. En conséquence, le Groupe ne contrôle plus intégralement la Direction et les activités de cette société. Bien que le Groupe dispose encore des droits usuels sur les décisions clé relatives aux activités de la Société, il n'est plus en mesure de déterminer la stratégie et les politiques applicables à ses activités. En outre, les actions détenues par le Groupe dans le capital de cette société sont soumises à des restrictions de transfert ainsi qu'à une obligation de vente, à la demande de Fugro, dans certains cas. En 2014, le Groupe a procédé à 129 millions de dollars US de dépréciation principalement liée à cette société.

3.1.1.5. Le Groupe est soumis à un risque lié à une éventuelle dépréciation accélérée des écarts d'acquisition (*Goodwill*)

Les multiples regroupements d'entreprises opérés dans le passé par le Groupe ont conduit à la comptabilisation au bilan comme actifs incorporels d'écarts d'acquisition très

substantiels. Ceux-ci s'élèvent à 2 042 millions de dollars US au bilan au 31 décembre 2014. Ces écarts d'acquisition ont été affectés à des unités génératrices de trésorerie (décrites à la note 11 des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014) dont la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture. Cette valeur est généralement déterminée en fonction d'une estimation par le Groupe des flux de trésorerie futurs attendus des unités génératrices de trésorerie sous revue. L'estimation prend en compte notamment toute réduction du périmètre d'actifs (décommissionnement ou gel provisoire de l'utilisation de certains navires), tout changement de mode d'utilisation de tel ou tel actif (comme l'utilisation d'un navire sismique comme bateau-source), ou toute éventuelle sous-performance significative en termes de génération de flux de trésorerie par rapport aux résultats précédemment attendus, pouvant tenir, par exemple, à une sous-performance propre des actifs sous revue ou à une sous-performance liée à un changement ou à une détérioration du contexte industriel ou de l'environnement économique. Sur ces bases, à chaque clôture de comptes, s'il est anticipé que la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie donnée sera inférieure à celle de ses capitaux employés figurant au bilan, le Groupe peut être amené à constater une dépréciation de la valeur de tel ou tel actif et/ou une dépréciation partielle ou totale des écarts d'acquisition. Une telle dépréciation n'aurait en soi pas d'incidence en termes de génération de flux de trésorerie, mais serait susceptible d'avoir un impact négatif important sur le résultat opérationnel du Groupe, le résultat net, et en conséquence sur le niveau des capitaux propres du Groupe et sur le ratio de la dette nette sur capitaux propres. Du fait de la dégradation des conditions de marché, le Groupe a déprécié ses écarts d'acquisition marine de 415 millions de dollars US.

3.1.1.6. Le Groupe investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques pour ses études multi-clients sans savoir précisément dans quelle mesure il pourra les vendre, quand et à quel prix

Le Groupe investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques dont il reste propriétaire. En réalisant ces investissements, le Groupe s'expose aux risques suivants :

- ▶ il peut ne pas couvrir intégralement les coûts d'acquisition et de traitement des données par les ventes futures. Les recettes tirées de ces ventes de données sont aléatoires et dépendent d'un ensemble de facteurs, dont un grand nombre échappe à son contrôle. De plus, la date à laquelle ces ventes se concrétiseront n'est pas prévisible et les ventes peuvent varier considérablement d'une période à une autre. Chacune des études sismiques multi-clients du Groupe a une durée de vie comptable limitée dans le temps, en fonction de sa localisation géographique, de sorte qu'une étude peut être sujette à des amortissements significatifs même si les ventes de licences associées à cette étude sont faibles ou inexistantes, réduisant ainsi le résultat net du Groupe ;

- ▶ des évolutions technologiques, des changements de réglementations, ou d'autres développements pourraient également avoir un impact négatif significatif sur la valeur des données. Ainsi, des changements réglementaires tels que des limitations sur les forages peuvent avoir un impact sur la capacité des clients du Groupe de mettre en place des programmes d'exploration, soit de façon générale, soit sur une zone spécifique où le Groupe a acquis des données sismiques. Des changements technologiques pourraient rendre les données du Groupe obsolètes ;
- ▶ la valeur des données multi-clients du Groupe pourrait subir le contrecoup de tout changement négatif qui surviendrait dans les perspectives générales pour les activités de prospection, de développement et de production de pétrole et de gaz conduites dans les régions où le Groupe acquiert ces données ou de façon générale ;
- ▶ toute réduction de la valeur économique de ces données obligerait le Groupe à amortir leur valeur comptabilisée, ce qui aurait un effet négatif significatif sur son résultat d'exploitation. Le Groupe a déprécié sa librairie multi-clients de 113 millions de dollars US en 2014.

3.1.1.7 Les résultats d'exploitation du Groupe peuvent être affectés de façon significative par les fluctuations des taux de change

Le Groupe tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'international et est donc soumis aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les recettes et dépenses du Groupe sont libellées de manière prépondérante en dollars US et en euros, et dans une moindre mesure en devises telles que le dollar canadien, le real brésilien, le dollar australien, la couronne norvégienne et la livre sterling. Historiquement, une part importante du chiffre d'affaires facturé en euros par le Groupe est en fait dérivée de contrats contenant des prix en dollars US, dès lors que le dollar US sert souvent de monnaie de référence dans les réponses aux appels d'offres pour des contrats de fourniture de services géophysiques.

Les fluctuations des taux de change des devises, l'euro en particulier par rapport au dollar US, ont eu dans le passé et auront à l'avenir un effet significatif sur les résultats du Groupe. Le Groupe tente de minimiser ce risque grâce à sa politique de couverture. Le Groupe ne peut garantir son niveau de rentabilité dans l'absolu ni que les fluctuations des taux de change n'aient pas un effet significativement défavorable sur ses résultats d'exploitation futurs. Au 31 décembre 2014, le Groupe estimait ses dépenses nettes courantes en euros à un montant de l'ordre de 500 millions, et, en conséquence, une variation défavorable de 10 cents dans la parité moyenne de change entre l'euro et le dollar US aurait un impact négatif de l'ordre de 50 millions de dollars US au niveau de son résultat d'exploitation et de ses capitaux propres. Voir « Risque du change au 31 décembre 2014 » au paragraphe 3.1.4.1.

3.1.1.8 Les besoins en fonds de roulement du Groupe sont difficilement prévisibles et peuvent varier de façon significative, ce qui pourrait obliger le Groupe à avoir recours à de nouveaux financements qui lui seraient peut-être accordés dans des conditions peu satisfaisantes ou qu'il ne lui serait peut-être pas possible d'obtenir

Il est difficile pour le Groupe de prévoir avec certitude ses besoins en fonds de roulement. Cette difficulté est due principalement au fonds de roulement nécessaire à ses activités sismiques marines, aux projets multi-clients et au développement et à l'introduction de nouvelles lignes de produits d'équipement sismique. Ainsi, dans des circonstances particulières, le Groupe peut être amené à consentir des différés de paiement ou à augmenter ses stocks de façon substantielle. Il se peut, par conséquent, que le Groupe ait subitement besoin d'un supplément de fonds de roulement qu'il aurait le cas échéant du mal à obtenir ou à négocier dans des conditions satisfaisantes, compte tenu, notamment, des limitations établies dans ses conventions de prêt actuelles ou des conditions de marché.

3.1.1.9. Les résultats opérationnels du Groupe peuvent subir l'impact des fluctuations des coûts du fuel

Au 31 décembre 2014, l'activité marine du Groupe, avec la flotte décrite au chapitre 1.3.1.1 du présent document, comportait des coûts de fuel significatifs qui ont atteint approximativement 213 millions de dollars US en 2014. Ces coûts varient en fonction du lieu d'approvisionnement, des réglementations locales et du prix du baril de pétrole à un instant donné. Seule une partie de cette variation peut être imputée, contractuellement, au client ou négociée avec lui. Le Groupe estime, par conséquent, qu'une augmentation de 20% de la moyenne annuelle du prix du baril de pétrole pourrait entraîner une augmentation des coûts de fuel ayant un impact négatif maximal de l'ordre de 15 millions de dollars US sur son résultat opérationnel.

3.1.1.10. Les résultats opérationnels du Groupe sont dépendants du poids de la production intragroupe

Le Groupe dédie une grande partie de sa capacité productive à une production immobilisée en interne. Ainsi, la Division Acquisition peut acquérir des équipements produits par Sercel et les Lignes de Produits Acquisition Marine, Terrestre ou Aéroportée peuvent acquérir des données multi-clients, la Ligne de Produits Imagerie Subsurface peut traiter des données multi-clients. La pondération, au sein de la production totale du Groupe, entre activités donnant lieu à des transactions avec des tiers externes et la production intragroupe, a un impact significatif sur le chiffre d'affaires apparent du Groupe comme sur ses résultats opérationnels. Pour ce qui concerne la production immobilisée, seuls les coûts directs de production sont capitalisés, la quote-part correspondante de frais généraux étant maintenue directement en charge du compte de résultat, ce qui réduit le profit opérationnel du Groupe sur la période concernée.

3.1.1.11. La technologie évolue et de nouveaux produits et services sont régulièrement lancés sur le marché, pouvant rendre obsolète la technologie du Groupe. Par ailleurs, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de développer ou de fabriquer des produits nouveaux ou améliorés au meilleur rapport coût/performance dans des délais raisonnables

La technologie évolue très vite dans l'industrie sismique, et des produits nouveaux et améliorés sont fréquemment lancés sur le marché dans lequel le Groupe opère, en particulier dans les secteurs de la fabrication des équipements sismiques, du traitement de données et des domaines géotechniques. Le succès du Groupe est étroitement lié à sa capacité à développer et à fabriquer en temps utile des produits et des services nouveaux et plus performants à un bon rapport coût/performance afin de répondre à la demande du secteur. Bien que le Groupe consacre des sommes très importantes à la recherche et au développement, il ne peut assurer qu'il n'aura aucune contrainte en termes de ressources ou des difficultés techniques ou autres qui pourraient retarder l'introduction de produits et de services nouveaux ou plus performants dans le futur. De plus, le fait que le Groupe développe en permanence de nouveaux produits implique un risque d'obsolescence pour les produits précédents. Les produits et les services nouveaux, s'ils sont lancés, peuvent ne pas être reconnus et acceptés par le marché ou subir l'effet significativement défavorable de l'évolution technologique ou du lancement d'autres produits ou services nouveaux par un des concurrents du Groupe.

3.1.1.12. Les résultats du Groupe sont dépendants de sa technologie exclusive et sont exposés aux risques de contrefaçon ou d'usage abusif de cette technologie

La faculté du Groupe de maintenir ou d'augmenter le niveau de ses prix dépend en partie de sa faculté de se différencier par la valeur de ses produits (tels que les équipements Sercel et les logiciels de la Division Géologie, Géophysique & Réservoir) et services par rapport à ses concurrents. Sa technologie exclusive joue un rôle important dans cette différenciation. Le Groupe s'appuie sur une combinaison de brevets, de marques déposées et de secrets commerciaux pour créer et protéger cette technologie exclusive. La durée de ces brevets peut aller jusqu'à 20 ans, en fonction de la date de dépôt et de la durée de protection accordée par chaque pays. De plus, le Groupe conclut des accords de confidentialité et de licences avec ses employés et avec ses clients actuels et potentiels qui limitent l'accès à sa technologie et son transfert. Mais le Groupe ne peut garantir que les mesures qu'il prend afin de préserver ses droits suffiront à décourager les usages abusifs ou à empêcher des tierces personnes de développer sa

technologie de manière parallèle. En outre, des procédures judiciaires peuvent être intentées contre le Groupe sur le fondement d'une contrefaçon par ses produits, services et technologies de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers. Bien que le Groupe ne fasse aujourd'hui l'objet d'aucune procédure relative à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux de tiers qui soit de nature à avoir un impact, le Groupe ne peut assurer que cela ne se produira pas dans le futur. De plus, la législation de certains pays étrangers ne prévoit pas une protection aussi large des droits exclusifs de propriété intellectuelle que celle, en particulier, de la France ou des États-Unis, ce qui peut limiter la capacité du Groupe à poursuivre les tiers ayant contrefait sa technologie.

3.1.1.13. Le fait pour le Groupe de ne pas être en mesure de conserver ses employés qualifiés et d'en attirer de nouveaux pourrait avoir un effet négatif sur ses activités et opérations futures

Les résultats d'exploitation futurs du Groupe dépendront en partie de sa capacité à retenir certains employés hautement qualifiés et à en attirer de nouveaux. Certains employés du Groupe sont des scientifiques et des techniciens hautement qualifiés. Le Groupe est en concurrence avec d'autres sociétés d'équipements et de services sismiques et, dans une moindre mesure, avec des sociétés de l'industrie pétrolière pour attirer du personnel qualifié dans le domaine sismique et géophysique, particulièrement dans une période où la demande de services sismiques est relativement forte. Le nombre de personnel compétent dans ce domaine étant limité, les demandes venant d'autres sociétés pourraient affecter la capacité du Groupe à combler ses besoins en ressources humaines. Le fait pour le Groupe de ne pas être en mesure d'engager et de retenir un nombre suffisant d'employés qualifiés pourrait nuire à sa compétitivité dans le secteur des services géophysiques et à développer et protéger son savoir-faire. En outre, le succès du Groupe dépend également dans une grande mesure des compétences et efforts des membres de son encadrement supérieur, dont le départ pourrait sérieusement affecter ses activités et ses résultats.

3.1.1.14. Le Groupe a enregistré des pertes dans le passé et sa rentabilité ne peut être garantie pour l'avenir

Le Groupe a dégagé des pertes dans le passé. En 2009, 2010, 2011, 2013 et 2014, le Groupe a enregistré une perte nette part du Groupe s'élevant respectivement à 361,1 millions de dollars US, 59,4 millions de dollars US, 13,2 millions de dollars US, 691,2 millions de dollars US et 1 146,6 millions de dollars US. Néanmoins, en 2008 et 2012, le résultat net part du Groupe était un bénéfice s'élevant respectivement à 502,7 millions de dollars US et 92,4 millions de dollars US. Le Groupe ne peut donc pas garantir sa profitabilité à l'avenir ⁽¹⁾.

(1) Les résultats des exercices 2009 à 2012 mentionnés dans ce paragraphe ont été retraités en considération de l'amendement de la norme IAS 19 — Avantages au personnel. L'application de cet amendement constitue un changement de méthodes comptables applicables de manière rétrospective

3.1.1.15. Risque commercial et risque de contrepartie

Les créances clients du Groupe ne représentent pas un risque de crédit significatif, du fait de la large variété de clients, des différents marchés dans lesquels le Groupe opère, et de sa présence dans plusieurs zones géographiques. Des procédures spécifiques ont été mises en place pour gérer les règlements clients et réduire les risques. Les deux plus importants clients du Groupe contribuent en 2014 pour respectivement 7,1 % et 5,2 % au chiffre d'affaires consolidé. Ils contribuaient respectivement pour 5,1 % et 3,9 % en 2013 et 7,1 % et 5,8 % en 2012.

Afin de minimiser le risque de crédit, ou risque de contrepartie, le Groupe conclut des contrats de couverture uniquement avec des institutions financières et des banques commerciales parmi les mieux notées. Bien que le risque de crédit puisse être formé par le coût de remplacement à la juste valeur estimée de l'instrument, le Groupe considère que le risque de subir une perte reste mineur, et que la perte en question ne serait de toute façon pas significative.

3.1.1.16 Risque lié à la situation générale des marchés financiers

La situation des marchés financiers, qu'il s'agisse des marchés de crédit ou des marchés de capitaux, est

susceptible d'une manière générale d'avoir un impact significatif sur les performances industrielles et commerciales et sur la solvabilité des entreprises, parmi lesquelles les clients et les fournisseurs du Groupe. On ne peut donc pas exclure qu'une possible évolution défavorable de cette situation d'ensemble ait des impacts négatifs indirects sur l'activité du Groupe pouvant prendre la forme, au niveau des clients, d'annulations de commandes, de retards dans les délais de paiement ou même de défauts de paiement, et, au niveau des fournisseurs, de non-réalisation de prestations ou livraisons de biens convenues.

Afin de gérer au mieux de tels risques :

- ▶ le Groupe tend à limiter au maximum son risque clients à travers une approche sélective des clients au niveau des Divisions Acquisition et Géologie, Géophysique & Réservoir, intégrant le critère de solvabilité, et la mise en place de lettres de crédit au niveau de la Division Équipements ;
- ▶ le Groupe et la Division Équipements, en particulier, ont mis en place au niveau de leurs fournisseurs une politique de choix très sélective, visant notamment à maintenir dans des limites prudentes l'exposition du Groupe sur un fournisseur donné.

3.1.2. Risques liés à l'industrie

3.1.2.1. Le volume d'affaires du Groupe est dépendant du niveau des investissements réalisés par l'industrie pétrolière et gazière. Des réductions de tels investissements à l'avenir pourraient nuire à ses activités

La demande concernant les produits et services du Groupe est traditionnellement liée aux investissements réalisés par les sociétés de l'industrie pétrolière et gazière dans les activités d'exploration, de production et de développement. Ces investissements sont étroitement liés aux prix du gaz et du pétrole et aux prévisions sur le prix des hydrocarbures, lesquels peuvent fluctuer en fonction de changements relativement mineurs dans l'offre et la demande de pétrole et de gaz, dans l'anticipation des changements, ainsi que d'autres facteurs qui échappent au contrôle du Groupe. Les baisses de prix des hydrocarbures ou leur volatilité ont tendance à limiter la demande de services et produits sismiques.

Les facteurs ayant une incidence sur les prix, et en conséquence sur la demande des produits et services du Groupe, sont notamment :

- ▶ le niveau de la demande d'hydrocarbures ;
- ▶ la situation politique, militaire et économique dans le monde, en particulier la situation politique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la crise en Ukraine, les sanctions économiques, les niveaux de croissance économique,

l'accès aux financements et la capacité de l'OPEP à fixer et à maintenir les niveaux de production et les prix du pétrole ;

- ▶ les lois et règlements limitant le recours aux énergies fossiles ou les imposant fiscalement et les réglementations gouvernementales concernant les rejets dans l'atmosphère et l'utilisation d'énergies de substitution ;
- ▶ le niveau de la production de pétrole et de gaz, les changements intervenus dans ces niveaux et le niveau estimé actuel et futur des capacités de production en excès ;
- ▶ le taux de déclin des réserves de pétrole et de gaz existantes et le retard dans la mise en production de nouvelles réserves ;
- ▶ la pression des marchés financiers pour le maintien d'une politique de distribution de dividendes pouvant amener les sociétés pétrolières et gazières à restreindre sur le court terme significativement leur niveau d'investissement ;
- ▶ le niveau des stocks de gaz et de pétrole ;
- ▶ le prix et la disponibilité de combustibles de substitution ;
- ▶ les politiques des gouvernements en matière d'exploration, de production et de développement des réserves de pétrole et de gaz sur leur territoire ; et
- ▶ les conditions météorologiques générales avec un accroissement des températures entraînant une baisse de la demande en fuel et les événements météorologiques extrêmes pouvant, le cas échéant, perturber l'activité d'exploration ou de production pétrolière et gazière sur une large zone.

L'augmentation des prix du pétrole et du gaz naturel peut ne pas entraîner une augmentation de la demande pour les produits et services du Groupe ni avoir, d'une façon ou d'une autre, un impact positif sur sa situation financière ou ses résultats opérationnels. Les prévisions en matière d'exploration et de développement peuvent ne pas se réaliser, et la demande pour les produits et services du Groupe peut ne pas refléter le niveau d'activité de l'industrie. Au niveau du marché de l'acquisition marine notamment, les prix restent très dépendants de la situation d'équilibre entre l'offre et la demande. Ils peuvent ainsi fluctuer peu, voire négativement, même en cas d'accroissement de la demande, si dans le même temps la capacité de production disponible sur le marché croît de manière excessive.

3.1.2.2. Le carnet de commandes du Groupe est composé en partie de contrats dont l'exécution peut être décalée ou arrêtée par le client de manière unilatérale

De par la pratique de l'industrie, il est usuel que des contrats de prestations de services sismiques puissent être retardés dans leur exécution et/ou résiliés à la seule initiative du client et sans que cela ne donne lieu à des débits financiers significatifs pour le contracteur sismique. Ainsi, même si les contrats sont enregistrés en carnet de commandes, il ne peut être garanti que ces contrats seront intégralement exécutés par le Groupe en se traduisant par une génération effective de chiffre d'affaires, ni même, que l'ensemble des coûts déjà supportés par le Groupe au titre de ce contrat seraient intégralement couverts par l'éventuelle clause de dédit du contrat. De même, il ne peut être garanti que les contrats en carnet de commandes seront exécutés selon le calendrier de réalisation originellement prévus, d'éventuels retards pouvant en eux-mêmes engendrer des pertes dès lors qu'une grande partie des coûts de production du Groupe sont fixes.

3.1.2.3. Le Groupe évolue dans un marché soumis à une très forte concurrence, ce qui pourrait limiter sa capacité à conserver ou à accroître sa part de marché ou à garder ses prix à des niveaux profitables

La plupart des contrats du Groupe sont obtenus suite à une procédure d'appel d'offres, ce qui est la norme dans ce secteur d'activité. Parmi les facteurs qui ont influencé la concurrence ces dernières années, on retrouve les prix, la disponibilité des équipes, l'expertise technologique et la réputation sur la qualité, la sécurité et la fiabilité. Bien qu'aucune société ne lui fasse concurrence sur tous les segments de marché à la fois, le Groupe est soumis à une très forte concurrence sur chacun d'entre eux. Le Groupe est ainsi en concurrence avec d'importantes entreprises internationales ainsi qu'avec de petites sociétés locales. De plus, il a pour concurrents de grands prestataires de services ainsi que des entreprises ou leurs filiales soutenues par les gouvernements locaux. Certains de ses concurrents disposent par rapport à lui d'un plus grand nombre d'équipes et possèdent des ressources financières et autres plus importantes que les siennes. Ces concurrents pourraient se trouver dans une meilleure position pour supporter les

conditions volatiles du marché et pour s'y adapter plus rapidement, notamment en ce qui concerne les fluctuations des prix, des niveaux de production de pétrole et de gaz, et les changements dans les réglementations gouvernementales. En outre, si les concurrents dans les services géophysiques augmentent à l'avenir leur capacité de production (ou ne la réduisent pas en cas de diminution de la demande), l'offre excédentaire sur le marché des services sismiques pourrait entraîner une baisse des prix. Les effets négatifs de l'environnement concurrentiel dans lequel le Groupe évolue pourraient alors avoir un effet significativement défavorable sur ses résultats.

3.1.2.4. La flotte de navires du Groupe a fait l'objet de mesures d'adaptation très significatives afin de prendre en compte les changements du marché sismique. Des mesures d'ajustement pourraient être décidées dans le futur en fonction des conditions du marché sismique, ce qui pourrait générer des surcoûts d'exploitation

La flotte de navires opérée par le Groupe a fait l'objet dans le temps de mesures d'adaptation très significatives afin de prendre en compte les changements du marché sismique et la stratégie de la marine. Ainsi, le plan de capacité de 2009 a réduit le périmètre de la flotte afin de l'ajuster à la diminution de la demande du marché et, le plan de performance de 2010 l'a repositionné et concentré sur le segment de marché le plus haut de gamme en matière de services et de technologie.

En février 2014, CGG a annoncé son intention de réduire sa flotte de 18 à 13 navires 3D haut de gamme avant fin 2016, puis a décidé au cours de l'été 2014 d'accélérer la mise en œuvre de ce plan de réduction pour le mettre en œuvre complètement dès 2014. En conséquence, l'exploitation du *Symphony*, *Princess*, du *Viking II* et du *Vantage* a été stoppée au cours de cette année, le *Viking II* et le *Vantage* ayant vocation à être retournés à leur propriétaire à la fin de leur période de location. Le *Viking* et le *Geowave Voyager* ont quant à eux été convertis en bateaux source.

En février 2015, dans un environnement de marché encore plus dégradé, CGG a annoncé son intention de réduire sa flotte opérée de 13 à 11 navires 3D haut de gamme dès 2015, en stoppant l'exploitation du *Vanquish* et du *Phoenix*, ces bateaux ayant vocation à être retournés à leurs propriétaires dès que possible (sans doute au cours de l'année 2017) et au plus tard à la fin de leur période contractuelle de location. En parallèle, CGG a décidé de stopper l'exploitation de son dernier navire 2D, le *Pacific Finder*, ce bateau ayant aussi vocation à être retourné à son propriétaire dès que possible (sans doute au cours de l'année 2017) et au plus tard à la fin de sa période contractuelle de location.

Les réductions du périmètre de la flotte opérées par le passé, celles qui viennent d'être décidées et vont être mises en œuvre, ainsi que celles qui pourraient encore être réalisées dans le futur sont susceptibles de se traduire par la constatation de charges exceptionnelles dans les comptes et restreindre le périmètre opérationnel d'activité d'acquisition

marine. Les charges non récurrentes liées à la réduction de la flotte se sont élevées à 251 millions de dollars US en 2014.

3.1.2.5. Le Groupe a un niveau élevé de coûts fixes qui doivent être supportés indépendamment du niveau de son activité commerciale

Le Groupe a des coûts fixes élevés et des activités d'acquisition de données sismiques générant de forts investissements capitalistiques. En conséquence, tout temps mort ou toute baisse de la productivité en raison notamment d'un fléchissement de la demande, d'une interruption due à des conditions météorologiques défavorables, de défaillances de l'équipement, des retards dans l'obtention de permis ou d'autres circonstances est susceptible d'affecter sa capacité à générer du chiffre d'affaires et pourrait ainsi entraîner des pertes d'exploitation significatives.

3.1.2.6. Le chiffre d'affaires du Groupe provenant des opérations d'acquisition de données sismiques marine est susceptible de varier fortement au cours d'un exercice

Le chiffre d'affaires provenant de l'acquisition de données sismiques, en particulier en marine, est soumis pour partie à un caractère de saisonnalité. Pour l'activité marine notamment, certains bassins peuvent être très actifs et très consommateurs de capacité pour un temps très limité dans l'année (comme la Mer du Nord entre avril et septembre), pouvant engendrer dans la zone géographique correspondante une grande volatilité de la demande et des prix au sein de la même année. Les activités d'acquisition de données marine sont par ailleurs par nature exposées à des périodes intermédiaires non productives — en raison de réparations et de maintenance des navires, ou encore de transit d'une zone d'opération à une autre — au cours desquelles il n'est pas reconnu de chiffre d'affaires. Parmi les autres facteurs sources de variation de chiffre d'affaires d'un trimestre à un autre, se trouvent notamment le poids des aléas météorologiques dans certaines zones, le processus budgétaire interne propre à certains clients importants concernant leurs dépenses d'exploration, ou encore le délai nécessaire à la mobilisation des moyens de production ou à l'obtention des autorisations administratives nécessaires au démarrage de l'exécution des contrats d'acquisition de données.

3.1.2.7. Les activités du Groupe sont soumises à des réglementations gouvernementales qui pourraient être significativement défavorables à ses futures opérations

Les opérations du Groupe sont soumises aux lois et réglementations internationales, fédérales, régionales, nationales, étrangères et locales, y compris des lois relatives aux activités aéroportées, à la protection de l'environnement, à la sécurité et la santé et au travail. Le Groupe doit procéder à des investissements financiers et techniques afin de maintenir sa conformité à ces lois et aux exigences liées aux conditions des permis. Dans le cas contraire, le Groupe pourrait être sanctionné par des amendes, des injonctions,

faire l'objet de demandes de dommages et intérêts pour dommages aux biens ou aux personnes, d'obligations d'enquêtes ou de remise en état de site en cas de contamination. L'absence d'obtention des permis requis dans des délais raisonnables peut empêcher le Groupe d'exercer ses activités dans certains cas, entraînant une augmentation des temps d'immobilisation des équipages et des pertes d'exploitation. En outre, si les lois et règlements applicables, y compris les dispositions relatives à l'environnement, la sécurité ou la santé, ou leur mise en œuvre ou interprétation, deviennent plus contraignants dans le futur, le Groupe pourrait être amené à supporter des coûts opérationnels ou des investissements supérieurs à ses prévisions. L'adoption de lois et règlements qui auraient pour effet de restreindre les travaux d'exploration des compagnies pétrolières pourrait également être défavorable aux opérations du Groupe en réduisant la demande de ses produits et services géophysiques.

Aux États-Unis, de nouvelles réglementations sur l'exploration pétrolière ont été mises en place à la suite de l'accident de la plateforme pétrolière Deepwater Horizon dans le Golfe du Mexique. Ces nouvelles réglementations pourraient être très contraignantes financièrement pour les compagnies pétrolières qui souhaiteraient explorer dans les fonds marins profonds du Golfe du Mexique. La typologie des clients du Groupe pourrait être modifiée, avec une disparition des petites ou moyennes compagnies pétrolières, ce qui pourrait diminuer les ventes de données multi-clients du Groupe.

3.1.2.8. Le Groupe est sujet aux risques liés à l'environnement

Le Groupe est soumis aux diverses lois et règlements en vigueur dans les pays où il opère, notamment en matière d'environnement. Ces lois et règlements peuvent imposer aux entités du Groupe d'obtenir des autorisations ou des permis préalablement à l'exécution d'un contrat. Les dirigeants estiment que la Société respecte les lois applicables en matière d'environnement ; toutefois, leur évolution fréquente ne permet pas à la Société de prévoir le coût ou l'impact de ces lois et règlements sur les opérations futures du Groupe. La Société n'est mise en cause dans aucune procédure judiciaire concernant des questions d'environnement et n'a connaissance d'aucune réclamation, ni d'aucune responsabilité potentielle dans ce domaine, qui pourrait avoir un effet notable sur l'activité du Groupe ou sur sa situation financière.

En outre, de nouvelles réglementations ou lois visant à limiter ou réduire les émissions de gaz, tels que le dioxyde de carbone ou le méthane, pouvant contribuer à des changements climatiques, pourraient avoir des conséquences sur les activités du Groupe et plus généralement, sur les énergies fossiles telles que le pétrole et le gaz. L'Union européenne a déjà pris des mesures réglementaires relatives aux gaz à effet de serre, et de nombreux autres états, notamment les États-Unis, peuvent s'engager dans cette voie dans le futur. Ceci pourra engendrer des frais directs ou indirects supplémentaires du fait des coûts supplémentaires supportés par les fournisseurs du Groupe qui lui seront imputés ou réduire la demande de ses clients pour ses produits ou services.

L'effort continu mené au cours des années précédentes pour améliorer la protection de l'environnement et la sécurité a été

poursuivi, avec le renforcement des procédures et l'adoption de mesures destinées à en accroître le souci chez le personnel et les sous-traitants, en particulier par des réunions de sécurité périodiques obligatoires sur le terrain et à bord

des navires. Un système complet de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement, couvrant l'ensemble des activités, est en vigueur au sein du Groupe et continue d'être adapté à chacune des activités.

3.1.3. Risques liés à l'endettement du Groupe

3.1.3.1. La dette importante du Groupe pourrait être significativement défavorable à sa santé financière et l'empêcher de respecter ses engagements

L'endettement du Groupe est important. Au 31 décembre 2014, la dette financière nette du Groupe (définie comme étant la dette financière brute moins la trésorerie et autres liquidités) était de 2 420 millions de dollars US, ce qui correspond à une dette remboursable en numéraire ou en actions de 2 445 millions de dollars US (définie comme étant la dette financière nette diminuée des leases financiers et avant retraitements comptables IFRS liés aux emprunts convertibles et aux frais d'émission). Ce montant est à mettre en face d'un montant total de capitaux employés de 5 166 millions de dollars US. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure dans le futur de générer les liquidités suffisantes pour respecter les engagements relatifs à sa dette ou des résultats suffisants pour couvrir ses charges fixes.

L'importance de la dette du Groupe pourrait avoir des conséquences importantes. Elle pourrait en particulier :

- ▶ accroître sa vulnérabilité à des situations économiques et sectorielles défavorables ;
- ▶ conduire à devoir dédier au service de cette dette une partie importante du flux de trésorerie provenant des opérations, réduisant ainsi les disponibilités pour le financement des investissements et des autres dépenses générales de l'entreprise ;
- ▶ limiter sa capacité de planification et d'adaptation aux changements dans le secteur dans lequel il opère ;
- ▶ donner un avantage concurrentiel à ses concurrents moins endettés ;
- ▶ limiter sa capacité à faire de nouveaux emprunts ; et
- ▶ accroître le risque qu'un changement de régulation ait sur le Groupe une incidence importante.

3.1.3.2. Les emprunts du Groupe contiennent certaines clauses restrictives qui pourraient limiter la capacité du Groupe à s'adapter aux modifications du marché ou à développer des opportunités

Les accords régissant les emprunts du Groupe et ses crédits syndiqués français et américain contiennent des clauses restrictives qui limiteront la capacité du Groupe et la capacité de certaines de ses filiales à, entre autres :

- ▶ contracter ou garantir un endettement supplémentaire ou émettre des actions de préférence ;

- ▶ payer des dividendes ou effectuer d'autres distributions ;
- ▶ acquérir des participations ou rembourser toute dette subordonnée par anticipation ;
- ▶ souscrire certaines sûretés ;
- ▶ conclure des conventions avec des personnes ou entités affiliées ;
- ▶ émettre ou vendre des actions de ses filiales ;
- ▶ conclure des conventions de *sale-and-leaseback* ; et
- ▶ vendre des actifs ou procéder à une fusion ou à une consolidation avec toute autre société.

Le respect des restrictions stipulées par certains de ces contrats oblige le Groupe à satisfaire certains ratios et tests, notamment relatifs à la couverture des intérêts consolidés et à l'endettement net. L'exigence qui lui est faite de se conformer à ces dispositions pourrait nuire à sa capacité de s'adapter aux modifications de la conjoncture sur le marché, de profiter des opportunités intéressantes qui se présentent à lui, d'obtenir du financement, de financer ses investissements ou de résister aux baisses d'activités actuelles ou futures.

Des informations détaillées relatives à l'endettement ainsi qu'aux restrictions stipulées dans les emprunts du Groupe figurent à la note 13 des comptes consolidés de l'exercice 2014.

Les conventions de crédit syndiqué française et américaine imposent au Groupe de respecter les ratios et tests suivants, à la fin de chaque trimestre sur une période de 12 mois glissants :

- ▶ le ratio d'endettement maximal (défini comme la dette nette sur l'EBITDAS) : à la suite des modifications aux accords de crédit intervenues en 2014, ce ratio a été augmenté de 3,00x à 3,75x pour les 12 mois glissants clos le 30 septembre 2015, à 3,50x pour les 12 mois glissants clos le 30 septembre 2016, à 3,25x pour les 12 mois glissants clos le 30 septembre 2017 et à 3,00x pour les périodes suivantes de 12 mois glissants.
- ▶ le seuil minimal du ratio EBITDAS rapporté aux charges d'intérêts par trimestre et sur douze mois glissants reste fixé à 4,00.

L'accord de crédit nordique conclu en décembre 2014 avec un pool de banques dirigé par Nordea impose au Groupe de respecter les ratios suivants :

- ▶ le seuil minimal de Trésorerie et équivalents de trésorerie est fixé à 75 millions de dollars US ;
- ▶ le ratio d'endettement maximal (défini comme la dette nette sur l'EBITDAS) : suite à l'amendement fait en 2014, ce

ratio a été accru de 3,00x à 3,75x pour les 12 mois glissants clos le 30 septembre 2015, à 3,50x pour les 12 mois glissants clos le 30 septembre 2016, à 3,25x pour les 12 mois glissants clos le 30 septembre 2017 et à 3,00x pour les périodes suivantes de 12 mois glissants ; et

► le seuil minimal du ratio EBITDAS rapporté aux charges financières est fixé à 3,00.

Au 31 décembre 2014, ces ratios financiers et les niveaux atteints étaient les suivants :

Ratio	Crédit syndiqué US	Crédit syndiqué français	Convention de crédit à terme et de crédit revolver	31.12.2014
	Référence	Référence	Référence	
Dettes nettes financières/EBITDAS	≤ 3,75	≤ 3,75	≤ 3,75	2,4 x
EBITDAS/charge d'intérêts totale	≥ 4	≥ 4	≥ 3	6,3 x
Liquidité minimum	n/a	n/a	Cash + Cash Équivalents > 75 millions US\$	359 millions US\$

3.1.3.3. Si le Groupe est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires, ses crédits syndiqués français et américain et son crédit nordique et ses autres emprunts présents ou futurs, il pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des dispositions de ces accords, entraînant le remboursement anticipé des fonds empruntés

Si le Groupe est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires ou à ceux de tout contrat d'emprunt en vigueur ou à venir, y compris les conventions de crédit syndiqué français et américain et son crédit nordique, il pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des stipulations de ces accords. La capacité du Groupe de se conformer à ces clauses et engagements, y compris en ce qui concerne les ratios et tests financiers, peut être affectée par des événements qui échappent à son contrôle. En conséquence, le Groupe ne peut donner de garantie qu'il sera en mesure de se conformer aux clauses et engagements susvisés ou encore satisfaire aux ratios et tests requis. Dans certains cas de défaut, les prêteurs pourraient résilier leurs engagements de prêt ou annuler les échéances de remboursement des prêts ou obligations et exiger le remboursement anticipé de toutes les sommes empruntées. Les emprunts effectués au titre d'autres instruments de crédit qui contiennent des stipulations croisées relatives au paiement anticipé ou au cas de défaut croisé peuvent également se trouver soumis à une obligation de remboursement anticipé. Si l'une de ces situations se présente, les actifs du Groupe pourraient ne pas suffire à rembourser dans son intégralité la dette due et le Groupe pourrait être dans l'impossibilité de trouver un mode de financement alternatif. Cependant, en cas d'obtention par le Groupe d'un financement alternatif, rien ne garantit en outre que ledit financement serait accordé à des conditions avantageuses ou acceptables.

3.1.3.4. Le Groupe et ses filiales pourraient recourir à un endettement supplémentaire substantiel

Le Groupe et ses filiales pourraient recourir à l'avenir à un endettement supplémentaire substantiel (y compris toute dette garantie). Les dispositions des emprunts obligataires, des conventions de crédit syndiqué français et américain, son crédit nordique et des contrats de crédit en vigueur actuellement limitent la capacité d'endettement futur du Groupe et de ses filiales, mais n'interdisent pas la souscription de dettes supplémentaires.

Au 31 décembre 2014, le Groupe disposait de 307 millions de dollars US de lignes de long terme confirmées et non utilisées.

La souscription d'un endettement supplémentaire par le Groupe augmenterait corrélativement les risques s'y rapportant.

3.1.3.5. Afin de respecter les engagements relatifs à sa dette et réaliser des investissements, le Groupe aura besoin d'un montant important de liquidités, et sa capacité à générer ces liquidités dépendra de plusieurs facteurs qui échappent à son contrôle

La capacité du Groupe à rembourser ou à refinancer son endettement et à financer les dépenses d'investissement projetées dépendra en partie de sa capacité à générer des liquidités à l'avenir. Dans une certaine mesure, ceci est soumis à des facteurs généraux économiques, financiers, concurrentiels, législatifs, réglementaires, et à d'autres facteurs qui échappent à son contrôle.

Le Groupe ne peut garantir qu'il générera suffisamment de flux de trésorerie provenant de ses activités pour réaliser les améliorations opérationnelles à temps ni que la trésorerie opérationnelle ou les prêts futurs seront suffisants pour lui

permettre de respecter les engagements relatifs à sa dette ou de financer ses autres besoins en liquidité. S'il est dans l'impossibilité de rembourser ses dettes, il devra rechercher un financement alternatif, tel qu'un refinancement ou une restructuration de sa dette, céder des actifs, suspendre ou retarder des dépenses d'investissement ou faire un nouvel appel public à l'épargne. Le Groupe ne peut garantir qu'un refinancement de la dette ou une restructuration serait possible, que des actifs pourraient être cédés ni, s'ils pouvaient être cédés, que le calendrier des cessions et le montant du produit de ces cessions lui seraient favorables, ni qu'un financement supplémentaire pourrait être obtenu dans des conditions acceptables. L'évolution des marchés de capitaux et du crédit, pourrait avoir un effet défavorable sur la capacité du Groupe à faire face à ses besoins de liquidités, y compris sa capacité de tirage sur ses lignes de crédit existantes ou de constitution de nouvelles lignes de crédit. Les établissements bancaires qui sont parties aux accords de crédits en cours du Groupe peuvent se retrouver dans l'incapacité d'honorer leurs obligations de financement vis-à-vis du Groupe s'ils subissent une pénurie de capitaux et de liquidités ou s'ils doivent faire face à des volumes excessifs de demandes de financement de la part du Groupe et d'autres emprunteurs sur une courte période. En outre, l'évolution des politiques monétaires de la Réserve Fédérale américaine et de la Banque centrale européenne pourrait avoir un effet défavorable sur les coûts de financement du Groupe et par conséquent limiter la capacité de CGG à refinancer son endettement.

3.1.3.6. Risque de liquidité

La volatilité persistante des marchés financiers pourrait avoir un effet défavorable sur la capacité du Groupe à refinancer tout ou partie de son endettement et à financer ses besoins opérationnels. Le Groupe ne peut être certain que des financements supplémentaires seront disponibles, si cela est nécessaire, dans la perspective d'investissements futurs sur certains projets, d'acquisitions éventuelles ou autres opportunités ou pour répondre à la pression concurrentielle. Si des financements complémentaires ne sont pas disponibles, ou ne le sont qu'à des conditions défavorables, cela pourrait avoir un effet négatif sur l'activité et la performance financière du Groupe.

Au 31 décembre 2014, l'endettement net du Groupe était de 2 420 millions de dollars US, constitué de 2 779 millions de dollars US de dettes financières (sur la base d'un taux de clôture de 1,2141 dollar US pour 1 euro, dont 307 millions d'euros au titre de la « composante dette » au sens d'IFRS des OCEANE à échéance 2019, et dont 31 millions de dollars US de découverts bancaires et intérêts courus) et de 359 millions de dollars US de disponibilités.

Au 31 décembre 2014, les sources de financement se composaient :

- ▶ des emprunts obligataires d'un montant respectif de 135 millions de dollars US (*Senior Notes* 7,75 % à échéance 2017), de 400 millions d'euros (*Senior Notes* 5,875 % à échéance 2020), de 650 millions de dollars US (*Senior Notes* 6,50 % à échéance 2021) et 500 millions de dollars US (*Senior Notes* 6,875 % à échéance 2022) ;
- ▶ des obligations à option de conversion ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes (« OCEANE ») de 360 millions d'euros à 1,25 % à échéance 2019 ;
- ▶ du crédit syndiqué français, d'un montant de 325 millions de dollars US mobilisé à hauteur de 130 millions d'euros (158 millions de dollars US) au 31 décembre 2014 ;
- ▶ du crédit syndiqué américain, d'un montant de 165 millions de dollars US, mobilisé à hauteur de 75 millions de dollars US au 31 décembre 2014 ;
- ▶ de l'accord de crédit nordique d'un montant de 250 millions de dollars US, mobilisé à hauteur de 200 millions de dollars US au 31 décembre 2014 dont 150 millions de dollars US au titre de la part crédit à terme et 50 millions de dollars US au titre de la part crédit revolving ;
- ▶ du crédit vendeur accordé par Fugro, d'un montant de 84,4 millions d'euros et 3,2 millions de dollars US au 31 décembre 2014 ; et
- ▶ de différentes lignes de crédit bilatérales confirmées, pour un total de 28 millions de dollars US, réparties entre plusieurs filiales du Groupe et mobilisées à hauteur de 24 millions de dollars US au 31 décembre 2014.

La ventilation des passifs financiers du Groupe figure dans le tableau ci-après :

<i>(En millions de dollars US)</i>	31.12.2014	N + 1		N + 2 à N + 4		N + 5 et au-delà		Total	
		Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunts obligataires	2 143	—	121	135	348	2 008	271	2 143	740
Emprunts bancaires	454	40	15	333	30	81	3	454	49
Dettes de location de financement	102	9	5	29	13	64	9	102	27
Banques créditrices	3	3	—	—	—	—	—	3	—
Autres dettes financières	105	3	6	102	10	—	—	105	16
Instruments dérivés	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Trésorerie	(359)	—	—	—	—	—	—	—	—
Total passifs financiers nets	2 448	55	147	599	401	2 153	283	2 807	832

Ne sont pas inclus : les intérêts courus, les ajustements IFRS, et les primes d'émission.

Un certain nombre de restrictions et engagements encadrent les emprunts obligataires, les conventions de crédit syndiqué français et américain et l'accord de crédit nordique. En particulier certains ratios financiers doivent être respectés. À titre indicatif, au 31 décembre 2014, ces ratios et tests sont décrits au paragraphe 3.1.3.2.

Au 31 décembre 2014, le Groupe disposait de ressources financières d'un montant total de 567 millions de dollars US (incluant la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les valeurs mobilières de placement et la part non tirée des lignes

de crédits syndiqués, mais n'incluant pas la trésorerie détenue dans des filiales qui n'est pas disponible immédiatement en raison de contraintes locales) pour faire face à ses obligations.

Le Groupe bénéficie d'une appréciation tendancielle qui évalue l'orientation possible (positive ou négative) d'une notation de crédit dans le temps. Pour déterminer une notation de perspective, les agences de notation s'intéressent à toutes les évolutions économiques et opérationnelles de l'entreprise et de son industrie.

Les notations des agences de crédit applicables au Groupe à la date du présent document de référence s'établissent respectivement :

	Standard & Poors	Moody's
Perspectives	Négative	Négative
Notation Corporate	B	Ba3
Emprunts obligataires sécurisés	B+	Baa3
Emprunts obligataires non sécurisés	B	B1

3.1.3.7. Risque de taux

Le Groupe peut être amené à souscrire une partie de ses dettes financières auprès d'institutions financières à taux d'intérêt variables indexés sur des durées de tirage allant d'un à douze mois. Il peut en résulter une variation de la charge d'intérêt correspondante en fonction de l'évolution des taux d'intérêt à court terme. Ce risque est cependant atténué dans

la mesure où une partie importante de la dette contractée par le Groupe est constituée d'emprunts obligataires à taux fixe ainsi que d'un certain nombre de contrats de crédit-bail et de lignes de crédit bancaires à moyen terme de durées variables également à taux fixes (voir également la note 14 « Instruments Financiers » aux comptes consolidés de l'exercice 2014). Cette dette n'est pas exposée aux fluctuations des taux d'intérêt.

Exposition nette au risque de taux avant et après opération de couverture

L'exposition au risque de taux par maturité au 31 décembre 2014 figure dans le tableau ci-après :

31.12.2014 En millions de dollars US	Actifs financiers ^(a) (A)		Passifs financiers ^(a) (B)		Exposition nette avant couverture (C) = (A) - (B)		Instruments de taux de couverture (D)		Exposition nette après couverture (E) = (C) + (D)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	49	153	43	8	6	145	—	—	6	145
De 1 à 2 ans	—	—	268	164	(268)	(164)	—	—	(268)	(164)
De 3 à 5 ans	—	—	1 049	75	(1 049)	(75)	—	—	(1 049)	(75)
Plus de 5 ans	—	—	1 197	—	(1 197)	—	—	—	(1 197)	—
Total	49	153	2 557	247	(2 508)	(94)	—	—	(2 508)	(94)

(a) Hors découverts bancaires, intérêts courus, ajustements IFRS et prime d'émission.

Sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers au 31 décembre 2014

(En millions de dollars US)	31.12.2014	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt
Impact d'une variation de + 1,0 % des taux d'intérêt	(1,0)	(1,0)
Impact d'une variation de - 1,0 % des taux d'intérêt	1,0	1,0

L'analyse de sensibilité porte sur une exposition nette de - 94 millions de dollars US.

Le taux moyen de la part variable de la dette au 31 décembre 2014 était de 2,8 % alors que le taux de rémunération des actifs financiers était de 1 %.

3.1.3.8. Exposition aux fluctuations des taux de change

L'endettement du Groupe est pour partie libellé en euros et est valorisé en dollars US au taux de change de clôture. Au 31 décembre 2014, la composante euros de la dette nette de 2 420 millions de dollars US s'élevait à 957 millions d'euros sur la base d'un taux de clôture de 1,2141. D'une clôture à l'autre, une variation de plus de 10 cents du taux de clôture est ainsi susceptible d'avoir un impact de l'ordre de 100 millions de dollars US sur la dette nette du Groupe.

3.1.4. Autres risques de nature financière

3.1.4.1. Risque de change au 31 décembre 2014

L'exposition au risque de change au 31 décembre 2014 figure dans le tableau ci-après.

(Converti en millions de dollars)	31.12.2014							
	Actif	Passif	Engagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Autre instrument de couverture	Position nette après couverture	
	(a)	(b)	(c)	(d) = (a) - (b) ± (c)	(e)	(f)	(g) = (d) + (e) - (f)	
US\$ ^(a)	2 285,6	1 451,3	—	834,3	(2,1)	800,0	32,2	

(a) Actifs et passifs monétaires en dollars US dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'euro.

	Actif	Passif	Engagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
(En millions de dollars)	(a)	(b)	(c)	(d) = (a) - (b) ± (c)	(e)	(g) = (d) + (e) - (f)
EUR (a)	165,9	138,0	—	27,9	—	27,9

(a) Actifs et passifs monétaires en euros dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est le dollar US.

La position de change avant couverture concerne essentiellement l'euro. Le Groupe tend à ramener à l'équilibre cette position de change par une politique consistant soit en des ventes à terme de dollars US correspondant à une partie des créances futures dès qu'elles entrent en carnet de commande pour les entités en devise fonctionnelle euro, soit en des achats spots ou à terme d'euro, pour les entités en devise fonctionnelle dollars US. Ainsi, bien que le Groupe tente de minimiser ce risque, il ne peut garantir que les fluctuations de taux de change n'aient pas un effet significativement défavorable sur ses résultats. À ce jour, la base de coût euro du Groupe est estimée à 500 millions d'euros. Aussi, une variation défavorable de 10 cents du dollar par rapport à l'euro diminuerait le résultat d'exploitation du Groupe et ses fonds propres d'environ 50 millions de dollars US.

	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôt	
	Hausse de 10 cents (a)	Baisse de 10 cents (a)	Hausse de 10 cents (a)	Baisse de 10 cents (a)
Millions de dollars US	50	(50)	50	(50)
TOTAL	50	(50)	50	(50)

(a) variation du dollar par rapport à l'euro.

Le Groupe gère son exposition bilancielle en maintenant un équilibre entre actifs et passifs en devises et en réajustant les écarts éventuels par des ventes à terme ou des opérations en capital.

À travers l'IAS 12, le Groupe se trouve par ailleurs sur le plan comptable exposé aux variations de change au niveau de l'imposition différée lorsque la monnaie fonctionnelle de l'entité propriétaire d'actifs non monétaires ne coïncide pas avec la monnaie fiscale (voir également la note 14 « Instruments Financiers » aux comptes consolidés de l'exercice 2014).

En ce qui concerne le risque de change lié à des investissements dans des filiales opérationnelles, le Groupe considère que celui-ci est faible, car la majorité des entités opérationnelles ont pour devise fonctionnelle le dollar US.

3.1.4.2. Risque sur actions et instruments financiers

Le Groupe est sujet au risque de fluctuation de la valeur des actions et autres instruments financiers qu'il détient.

Toute intervention sur les actions propres de la Société est décidée par la Direction Générale dans les conditions fixées par la réglementation applicable.

La Société détenait 800 000 actions propres au 31 décembre 2014, pour un montant au bilan de 13,8 millions d'euros (16,7 millions de dollars US). Dans la mesure où ces actions propres sont comptabilisées au coût historique, toute variation du cours de bourse n'a aucun impact sur les comptes consolidés du Groupe.

La politique de placement de la Société n'autorise pas de placement à court terme sur des actions tierces.

La juste valeur des actions propres au 31 décembre 2014 s'élève à :

31.12.2014

(En millions de dollars US)	Titres à la juste valeur	Titres disponibles à la vente	Titres détenus jusqu'à l'échéance	Dérivés	Total
Actions	4,8	—	—	—	4,8
Total	4,8	—	—	—	4,8

3.1.5. Assurances

Les activités du Groupe l'exposent à des risques opérationnels significatifs pour lesquels il pourrait ne pas disposer de polices d'assurance suffisantes ou ne pouvoir les obtenir dans des conditions raisonnables.

La nature de l'activité de la Société engendre des risques permanents d'exploitation très importants pour lesquels elle n'est pas forcément assurée et pour lesquels il se peut qu'elle ne soit pas en mesure d'obtenir l'assurance adéquate, et

encore moins à des conditions économiques acceptables si toutefois elle y parvient :

- ▶ les activités d'acquisition de données sismiques du Groupe, en particulier dans les fonds marins à de grandes profondeurs, sont souvent conduites dans des conditions météorologiques difficiles et dans d'autres circonstances aléatoires, y compris l'explosion de dynamite. Ces opérations sont exposées à des risques de périodes d'arrêt ou de productivité réduite, aussi bien qu'à des risques de pertes matérielles et de dommages corporels dus à des incendies, des explosions accidentelles, des défaillances mécaniques, des fuites, des échouements, des collisions, des glaces ou la haute mer et autres accidents naturels. Outre les pertes causées par des accidents ou des erreurs humaines, le Groupe peut aussi subir des pertes résultant, entre autres, d'actes de guerre, de terrorisme ou de piraterie, d'instabilité politique, d'interruption d'activité, de grèves et d'événements météorologiques ;
- ▶ la large gamme de produits et services du Groupe l'expose à des risques de réclamations et poursuites judiciaires, y compris dans le domaine de la responsabilité produits, des dommages corporels et de la responsabilité contractuelle ;
- ▶ le Groupe produit et vend des produits hautement complexes et ne peut donc assurer que les contrôles poussés réalisés au moment du développement et de la fabrication ainsi que les tests seront suffisants pour détecter l'ensemble des défauts, erreurs, manquements et

insuffisance de qualité qui pourrait affecter les clients du Groupe et donner lieu à des réclamations à son encontre, à des annulations de commandes ou des retards dans l'acceptation du produit par le marché.

Le Groupe dispose de polices d'assurance couvrant les incidents opérationnels tels que les réclamations relatives à la responsabilité du fait des produits ou à des dommages corporels, les dommages, la destruction ou des interruptions d'activités des centres de traitement de données et des centres de fabrication, et de ses autres sites, d'un montant qu'elle estime conforme aux pratiques habituelles en vigueur dans l'industrie. La politique générale de couverture des risques suivie par le Groupe reflète la volonté de ce dernier de couvrir les sinistres majeurs pouvant affecter ses sites et équipements ainsi que les responsabilités auxquelles il peut se trouver exposé vis-à-vis des tiers du fait de son activité. L'adéquation des couvertures d'assurance aux risques auxquels est susceptible d'être confronté le Groupe est revue périodiquement. Quand cela est possible, le Groupe limite sa responsabilité vis-à-vis de ses clients.

Cependant, le Groupe ne peut garantir que ces polices d'assurance suffiront à l'indemniser intégralement de la responsabilité qu'il peut encourir dans le cadre de réclamations présentes et futures et à couvrir toutes les circonstances ou tous les aléas possibles, ou qu'il sera en mesure de maintenir dans le futur des polices d'assurance adéquates à des tarifs raisonnables et à des conditions acceptables.

3.1.6. Sous-traitance

En cas d'une rupture éventuelle dans sa chaîne d'approvisionnement ou d'autres risques de sous-traitance, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de fournir ses produits et services à ses clients.

La chaîne d'approvisionnement du Groupe est un réseau complexe de structures internes et externes en charge de la fourniture, la fabrication et la logistique servant de support à ses produits et services dans le monde entier. Le Groupe est sensible à toute perturbation dans sa chaîne d'approvisionnement pouvant résulter de réglementations gouvernementales, de modifications fiscales ou de change, de grèves, de boycotts ou de tout autre événement perturbateur, ainsi qu'à l'absence de ressources indispensables à son activité. Ces perturbations pourraient affecter de façon négative sa capacité à fournir ses produits et services à ses clients.

Au sein du Groupe, Sercel a plus particulièrement recours à la sous-traitance. En effet, les sites de fabrication français sous-traitent une partie de leur fabrication auprès d'entreprises tierces locales qui sont sélectionnées en fonction de certains

critères notamment de qualité et de solidité financière. L'activité de sous-traitance est répartie sur plusieurs entités ayant chacune une faible proportion de la totalité de l'activité sous-traitée afin de limiter le risque lié à la défaillance de l'un de ces sous-traitants. Pour ses activités de services, la politique de la Société n'est pas de recourir à la sous-traitance pour la réalisation de tout ou partie de ses activités, sauf cas particulier d'absence de capacité disponible.

Si les fournisseurs, vendeurs, sous-traitants ou autre cocontractants du Groupe sont dans l'impossibilité d'exécuter leurs obligations vis-à-vis du Groupe ou de ses clients, le Groupe peut être amené à fournir des services supplémentaires ou conclure des arrangements alternatifs avec des tiers, à des conditions moins favorables, afin d'assurer l'exécution et la délivrance de ses services vis-à-vis de ses clients. Ces circonstances peuvent également conduire à des conflits et litiges avec les partenaires ou clients du Groupe, qui pourraient avoir un effet négatif sur sa réputation, son activité, sa situation financière et ses résultats opérationnels.

3.2. Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des limitations de pouvoirs du Directeur Général ainsi que des procédures de

contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de CGG (ci-après « la Société ») et de ses filiales consolidées (ci-après désignées ensembles par « le Groupe »). Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration au cours de sa séance du 25 février 2015.

Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques

La composition du Conseil d'administration est traitée au paragraphe 4.2.1 du présent document de référence. Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration figurent aux paragraphes 4.3.1. Les modalités d'exercice de la Direction Générale et les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général sont décrites au paragraphe 4.2.2.

La partie de ce rapport relative aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société figure ci-après. Le texte complet de ce rapport est disponible sur simple demande au siège social de la Société et a été mis en ligne sur le site internet de la Société. Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ainsi que les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent au paragraphe 7.3.1.1 du présent document de référence.

Le contrôle interne et la gestion des risques de la Société, assurés par le Conseil d'administration, la Direction et ses collaborateurs, visent à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs dans les domaines suivants :

- ▶ la performance des opérations, y compris la bonne gestion et la protection des ressources ;
- ▶ la fiabilité et la sincérité des informations financières ;
- ▶ la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le principal objectif des systèmes et processus de contrôle interne et la gestion des risques est d'identifier et contrôler les risques liés aux activités de la Société, ainsi que les risques liés aux états financiers et à l'information financière.

La Société est cotée en France et aux États-Unis ; par conséquent, elle est soumise à la fois au respect de la loi de sécurité financière (« LSF ») et de la loi Sarbanes-Oxley (« SOX »). Pour la mise en œuvre des recommandations et des dispositions relatives à Sarbanes-Oxley, la Société se réfère au cadre et aux outils d'évaluation du contrôle interne établis par le *Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* en 2013 (« COSO 2013 »). L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a intégré les principaux éléments de ce référentiel dans son propre cadre de référence.

Il est précisé à cet égard qu'en application de la loi Sarbanes-Oxley, la Société doit inclure dans son rapport annuel 20-F (ci-après le « rapport 20-F ») déposé auprès de la *Securities Exchange Commission* (« SEC ») un rapport sur le contrôle interne relatif à l'information financière. Ce rapport ainsi que l'opinion des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne de la Société figureront à la section 15 du rapport 20-F relatif à l'exercice 2014. Une traduction en langue française de la section 15 est incluse dans le présent document de référence.

A. Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle est la structure de base qui soutient tout le système de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe. Il est caractérisé par un ensemble structurant de valeurs et de règles, et une organisation qui définit les rôles et responsabilités de chacun au sein du

Groupe. Sont décrites ci-dessous les chartes et politiques du Groupe en matière d'éthique et d'intégrité, l'organisation du Groupe et les modalités selon lesquelles l'autorité et les responsabilités sont déléguées au sein du Groupe, afin d'assurer le contrôle interne et la gestion des risques.

A.1. Intégrité et Éthique

Intégrité et éthique sont des valeurs essentielles pour le contrôle interne du Groupe.

Les attentes du Groupe en matière d'intégrité et éthique sont exposées dans sa Charte d'éthique, ses Valeurs et son Code de conduite des affaires qui sont applicables à l'ensemble du personnel du Groupe. Ces documents sont diffusés très largement dans le Groupe et sont disponibles pour tous sur son site intranet InSite.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 406 de la loi Sarbanes-Oxley le Conseil d'administration a mis en place un Code d'Éthique applicable au Directeur Général, aux membres de l'E-Com et du Comité de Communication de l'Information. Ce code définit les règles de conduite et d'intégrité que doivent respecter les personnes dans l'exercice de leur fonction et leurs obligations relatives à la communication d'informations.

Valeurs et Charte d'éthique

La Société a élaboré et communiqué largement à tous ses employés un exposé de ses Valeurs — *Nos Valeurs*. Cet exposé des Valeurs définit ce que la Société et ses collaborateurs tiennent pour essentiel : *opérer en toute sécurité et avec intégrité ; avoir la passion de l'innovation ; être socialement responsable*.

La Charte d'éthique du Groupe illustre l'engagement pris par le Groupe à l'égard de ses clients, de ses actionnaires, de ses employés et de ses partenaires de se conformer aux lois et règlements locaux en vigueur et de respecter les principes de son Code de conduite des affaires.

Éthique et conduite des affaires

Le Code de conduite des affaires est un code de « bonne conduite ». Il constitue, en complément de l'exposé des missions, de la vision et des valeurs du Groupe, un document de référence destiné à aider l'ensemble des collaborateurs à exercer leurs fonctions en toute intégrité. Il traite du respect des lois et règlements, de la prévention des conflits d'intérêts, du respect des personnes et de l'environnement, de la protection des actifs du Groupe, de la sécurité et de la transparence financière, du contrôle interne et du rôle de l'audit interne. Le Code a été traduit dans huit langues. En complément, des recommandations ont été émises pour les salariés du Groupe afin d'attirer leur attention sur des comportements et/ou pratiques interdit(e)s concernant les paiements de facilitation, cadeaux et invitations, contributions politiques et dons à des organisations caritatives. Par ailleurs, un livret d'intégrité des affaires a également été publié en juin 2013 afin d'aider les salariés à comprendre le concept de la corruption et les règles, risques et lignes rouges associées et à appliquer le Code de conduite des affaires et déterminer le comportement éthique à appliquer en toutes circonstances. Enfin, la sélection des agents commerciaux du Groupe et leur

gestion est strictement encadré par une procédure définissant les règles précises et identiques applicables à l'ensemble des entités du Groupe afin d'assurer en particulier, le respect par les agents commerciaux de notre Charte d'éthique et Code de conduite des affaires ainsi que de l'ensemble des réglementations nationales et internationales relatives à la prévention de la corruption (Convention des Nations Unies et de l'OCDE, US Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) ou UK Bribery Act). Cette procédure est disponible sur le site intranet *Insite*.

Afin de favoriser l'application du Code de conduite des affaires, la Société a mis en place un Comité d'éthique que les collaborateurs peuvent contacter de façon anonyme afin de lui faire part de toutes préoccupations relevant de son domaine de compétence. La Société a également mis en place au niveau mondial une ligne téléphonique d'alerte en matière d'éthique, Ethics Alert, opérationnelle 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ce dispositif est conforme à la loi Sarbanes-Oxley et aux recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Enfin, le programme de formation sur l'éthique a été renforcé par la mise en place d'un e-learning sur l'Éthique à l'attention des employés du Groupe. Nous avons également mis en place un programme de formation sur les réglementations relatives à la prévention de la corruption. Ce programme a été délivré dans nos principaux sites dans le monde.

Enfin, nous avons obtenu en mai 2014 un rapport d'assurance modérée relatif à notre programme anti-corruption émis par un de nos Commissaires aux Comptes, MAZARS et un tiers indépendant ADIT. Le Référentiel MAZARS-ADIT® est fondé sur les lois et réglementations nationales et internationales (loi française, UK Bribery Act, FCPA, Convention OCDE et le dixième principe du pacte mondial des Nations Unies) et s'inspire des meilleures pratiques. Il est articulé autour de cinq axes (environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, monitoring, information et communication) déclinés sous forme de plus de 200 points de contrôle. Il a fait l'objet d'une validation par un *International Advisory Board* et par le Service Central de Prévention de la Corruption (SCPC) du Ministère de la Justice de la République Française. L'objectif de cet audit est d'évaluer la conformité du programme anti-corruption de CGG avec le Référentiel MAZARS-ADIT® et d'analyser sa mise en œuvre. Cet audit se déroule en deux phases.

À l'issue de la première phase de certification, MAZARS-ADIT ont confirmé ne pas avoir relevé d'écart majeur entre le programme anti-corruption de CGG et le Référentiel MAZARS-ADIT®, ni d'anomalies significatives relatives à la mise en œuvre du programme. MAZARS-ADIT a également formulé certaines recommandations concernant la mise en œuvre de certains aspects des procédures en place. En particulier, le rapport recommande de compléter le dispositif en place par la création d'un comité transverse et indépendant des directions opérationnelles dans le but de renforcer l'homogénéité, la cohérence et le suivi de l'organisation et des processus relatifs à la prévention de la corruption et leurs évolutions. Ce comité, dénommé Comité de Conformité, a été mis en place en juillet 2014. Ses membres sont le Président du Comité d'éthique, le Directeur du département Gestion des risques, HSE et Développement Durable et le Secrétaire Général du Groupe qui le préside.

La deuxième phase de cet audit a été lancée sur un périmètre incluant désormais les entités acquises de Fugro en 2013. Elle devrait s'achever au cours du premier semestre 2015.

A.2. Organisation du Groupe

L'organisation du Groupe constitue le cadre dans lequel ses activités destinées à atteindre ses objectifs globaux sont programmées, menées et contrôlées. Des domaines clés d'autorité et de responsabilité, ainsi que des lignes hiérarchiques sont définis à ces fins. Les schémas d'organisation ayant trait au contrôle interne et à la gestion des risques sont décrits ci-après.

Le Groupe est organisé autour de trois Divisions, intégrant huit Lignes de Produits, avec six Fonctions transverses et cinq départements Groupe.

Les trois Divisions permettent de mieux couvrir la chaîne de valeur de l'exploration à la production, ce qui offre au Groupe de nombreuses et nouvelles possibilités pour créer de la valeur pour ses actionnaires, clients, collaborateurs et partenaires.

Les Divisions et Lignes de Produits sont les suivantes :

- ▶ Division Équipements : cette Division rassemble toutes les entités de Sercel, comme Metrolog, GRC et De Regt ;
- ▶ Division Acquisition : cette Division regroupe les activités des Lignes de Produits suivantes :
 - » Acquisition Marine,
 - » Acquisition Terrestre (y compris électromagnétisme terrestre et géophysique générale),
 - » Géophysique aéroportée ;
- ▶ Division Géologie, Géophysique et Réservoir (GGR) : cette Division regroupe les activités de Lignes de Produits existantes suivantes :
 - » Multi-clients et Nouveaux modèles de business,
 - » Imagerie Subsurface,
 - » *GeoSoftware* regroupant les activités commerciales et de développement de logiciel de Jason et Hampson-Russell,
 - » *GeoConsulting* regroupant les activités de consulting de Jason et Hampson Russell ainsi que les activités de consulting et de géologie de Robertson,
 - » Services de Gestion de données.

Les Fonctions Transverses

Six fonctions sont définies à l'échelle du Groupe assurant ainsi une transversalité globale et apportant leur support à l'ensemble des activités, à savoir : (i) la Fonction Finance, (ii) la Fonction Ressources Humaines, (iii) la Fonction Excellence Opérationnelle Globale, (iv) le Secrétariat Général, (v) la Fonction Ventes & Marketing & Geomarkets et (vi) la Fonction Technologie.

Les départements Groupe

Cinq départements transverses sont respectivement en charge de (i) l'Audit interne, (ii) la Communication, (iii) les Relations investisseurs, (iv) la Gestion des risques, HSE et Développement Durable et (v) la Stratégie, Intégration et Partenariats.

A.3 Organisation de la Direction Générale du Groupe

Le Directeur Général

Le Conseil d'administration de la Société ⁽¹⁾ investit le Directeur Général d'un large pouvoir de direction et de gestion.

C'est au Directeur Général qu'incombe la responsabilité ultime dans le cadre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Il veille à l'existence d'un environnement favorable à l'efficacité du contrôle et s'assure que toutes les composantes du contrôle interne et de la gestion des risques sont en place. Il est assisté de deux Directeurs Généraux Délégués respectivement en charge d'une part du Secrétariat Général, des fonctions Stratégie et Relations Investisseurs et d'autre part, de la Gestion des risques, du HSE et du Développement Durable.

Les responsabilités du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués sont déléguées aux responsables de chaque Division, Fonction transverse et départements Groupe. Ils ont ainsi, avec leur ligne de direction directe, la responsabilité du contrôle interne et de la gestion des risques liés à la réalisation des objectifs de leur unité. Ils président à l'élaboration et à la mise en œuvre des règles et procédures de contrôle interne qui ont un lien avec ces objectifs et veillent à la cohérence entre ces derniers et ceux du Groupe.

Pour réaliser les objectifs qui sont fixés par le Conseil d'administration, le Directeur Général gère l'organisation en s'appuyant sur ses collaborateurs directs au travers de trois comités principaux qu'il dirige et préside :

- ▶ le Comité Corporate (« C-Com ») ;
- ▶ le Comité Exécutif (« E-Com »), et
- ▶ le Comité de Management (« M-Com »).

Le rôle de chacun de ces comités est le suivant :

Comité Corporate (« C-COM »)

Le C-Com est présidé par le Directeur Général et regroupe les deux Directeurs Généraux Délégués du Groupe ainsi que les Directeurs Généraux Adjoints en charge des Divisions Acquisition et GGR. C'est un organe décisionnel qui se réunit tous les mois, et plus souvent si cela est nécessaire, pour l'analyse et la conduite générale des affaires du Groupe. Le C-Com assure le suivi et le contrôle de la performance de chaque activité ainsi que la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et la réalisation de ses projets à travers l'ensemble des Divisions, Fonctions et départements Groupe. Ses membres assurent régulièrement l'interface avec le Conseil d'administration, le marché et participent aux présentations itinérantes financières et commerciales.

Comité Exécutif (« E-COM »)

L'E-Com se réunit tous les mois en assistance et complément du C-Com. L'E-Com est composé des membres du C-Com et des responsables des Fonctions. Il s'agit principalement d'un organe de discussion et de proposition entre Divisions et Fonctions, mais aussi d'un organe décisionnel pour ce qui concerne la validation et le suivi de tous les projets et mesures avec des impacts transversaux. Il est en particulier chargé de :

- ▶ superviser et suivre l'exécution des décisions prises au niveau du C-Com ;

(1) La structure et la responsabilité du Conseil d'administration, traitées au paragraphe 4.2 du présent document de référence ne seront pas davantage développées ici.

- ▶ garantir la cohérence des initiatives transversales du Groupe dans les trois Divisions ;
- ▶ superviser et suivre la gestion des fonctions de support et des services partagés.

L'E-Com définit les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement essentielles sur lesquels repose le système de contrôle interne du Groupe. L'E-Com prend des mesures relatives à l'organisation du Groupe, au contenu et à la communication des principales politiques à mettre en œuvre, ainsi qu'aux systèmes de planification et d'information qui seront utilisés par le Groupe.

L'E-Com est directement responsable du contrôle interne et de la gestion des risques au sein du Groupe. Il définit les orientations en matière de contrôle interne et veille à leur mise en œuvre. La responsabilité de l'exécution des obligations correspondantes est attribuée en cascade, par palier hiérarchique, au sein de chaque Division et de chaque Fonction.

Comité de Management (« M-COM »)

Le M-Com se réunit deux fois par trimestre afin d'échanger et de discuter les informations concernant la performance, les activités et le budget du Groupe et d'aborder, si nécessaires, des sujets d'intérêt spécifiques pour le Groupe.

Le M-Com est composé des membres du C-Com et de l'E-Com ainsi que des responsables de chacune des Lignes de Produits constituant les Divisions et des départements Groupe.

Par leur rôle transversal, certaines Fonctions et départements Groupe jouent un rôle pivot en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Les Fonctions transverses

L'ensemble des Fonctions transverses est rattaché au Directeur Général, à l'exception du Secrétariat Général qui est rattaché au Directeur Général Délégué en charge des fonctions Stratégie, Secrétariat Général et Relations Investisseurs.

La Fonction Finance

Le Vice-Président Exécutif Senior en charge de la Fonction Finance est le Directeur Financier du Groupe.

Au sein de la Fonction Finance, les services suivants jouent chacun un rôle clé en matière de contrôle interne et de gestion des risques :

- ▶ le Contrôle Financier Groupe : ce service supervise le processus budgétaire ainsi que le reporting financier mensuel, trimestriel et annuel. Il établit les synthèses financières Groupe, en étroite coordination avec les contrôleurs financiers des Divisions, et participe étroitement à la préparation des travaux des comités du Conseil d'administration (Comité d'audit, Comité stratégique, Comité de Nomination-Rémunération). Il assure aussi de façon régulière, en collaboration avec le contrôle financier des Divisions, la surveillance des opérations de la Société et le suivi des plans d'actions initiés au niveau Groupe. Il assure enfin, au cas par cas, le soutien financier

du département Stratégie, Intégration et Partenariats pour tout projet significatif d'investissement. Enfin, il est en charge des relations avec les agences de notation ;

- ▶ la Comptabilité et Consolidation : ce service, dirigé par le Directeur des affaires comptables du Groupe, est d'une manière générale responsable de la production et de la supervision des comptes au sein du Groupe, tant au niveau des comptes statutaires des diverses entités qu'au niveau des comptes consolidés et des rapports trimestriels et annuels. À ce titre, il élabore et veille à la mise en place, à tout niveau au sein de la Société, des procédures comptables dont il veille en permanence à ce qu'elles permettent de respecter les exigences légales et réglementaires ayant trait à l'information financière publiée. Ce département supervise par ailleurs le contrôle interne au sein de la Société, en particulier l'application de procédures et de bonnes pratiques permettant d'assurer l'efficacité des activités de contrôle. Cette supervision est exercée sous la responsabilité du Responsable de la Conformité de la Société. Enfin, en liaison avec le Contrôle Financier Groupe, il supervise le département en charge du suivi et du contrôle des systèmes d'information financiers ;
- ▶ la Trésorerie : ce service assure la gestion des disponibilités du Groupe et de leur placement ainsi que la gestion des ressources financières de long terme du Groupe (obligations, etc.) et des relations avec la communauté bancaire. Il supervise et gère les risques liés aux fluctuations des taux de change, ainsi que les risques de crédit, de contrepartie et les risques commerciaux et politiques. Il assure aussi le secrétariat d'un comité financier qui a pour finalité d'examiner au mois le mois la situation financière de la Société au niveau du C-Com ;
- ▶ la Fiscalité : ce service est d'une manière générale responsable de la gestion des obligations fiscales du Groupe et de la supervision des risques associés. À ce titre notamment, il veille au dépôt en temps et en heure des diverses déclarations fiscales à tout niveau au sein de la Société. Il est par ailleurs associé au cas par cas par les opérations en amont des projets significatifs pour étudier et déterminer les schémas fiscaux les plus appropriés.

La Fonction Finance accomplit ses missions dans le respect des directives arrêtées en E-Com dans le cadre du guide de contrôle interne et des Objectifs de contrôle interne.

La Fonction Ressources Humaines

La Fonction Ressources Humaines joue un rôle clé en matière d'exécution de contrôle interne et de gestion des risques. C'est un pilote et un centre d'expertise dans les domaines du recrutement, du développement et de la motivation des employés et ainsi, la Fonction Ressources Humaines aide la Société à atteindre ses objectifs.

La Fonction Ressources Humaines développe et propose une vision cohérente dans chaque domaine des ressources humaines et contribue ainsi à l'attractivité de la Société par le biais du développement professionnel, de l'engagement et de la reconnaissance individuelle.

La Fonction Ressources Humaines est un vecteur de changement et de progrès au sein de l'organisation ; elle anticipe les besoins et s'assure de la disponibilité des employés compétents et talentueux requis pour satisfaire les besoins de la Société et de son développement.

Recrutement

Le recrutement est géré globalement par une cellule de professionnels dédiée à la mise en place d'outils et de processus visant à assurer que la Société est bien positionnée pour attirer les talents et que les postes vacants au sein du Groupe sont bien communiqués. La Direction des Ressources Humaines assiste les Divisions, les Fonctions et les départements Groupe dans leur activité de recrutement dans les pays où elles exercent leurs activités.

Développement

Quatre processus clés sont mis en place pour favoriser le développement individuel, permettre d'améliorer la performance et d'anticiper sur les évolutions de l'organisation et des carrières : ce sont la cartographie des postes et des compétences, la revue et l'évaluation de la performance individuelle des employés, la revue des talents, et la revue des plans de carrières.

- ▶ Les postes et fonctions du Groupe ont été cartographiés dans un référentiel à 9 niveaux (Magellan) afin de clarifier les besoins de l'organisation, et assurer la cohérence entre d'une part les Divisions, les Fonctions et les départements Groupe et d'autre part les régions et les pays. Ce système structurant facilite aussi l'identification des compétences nécessaires à certains postes spécifiques.
- ▶ Les évaluations de la performance individuelle s'appuient sur un ensemble d'outils fournis par le département des Ressources Humaines, disponibles sur le site intranet de la Société. Les évaluations de performance et de compétence se font par entretiens entre l'employé et son responsable.
- ▶ Les besoins spécifiques des employés identifiés comme ayant un fort potentiel de compétences techniques ou managériales sont évalués et suivis par la Direction lors des réunions de revue des talents.

Formation

CGG Université développe et dispense des programmes de formation adaptés aux besoins de l'entreprise. Elle agit seule ou en partenariat notamment pour des modules de formation dans les domaines du leadership, de la sécurité et de l'acquisition de compétences techniques. La formation continue est ouverte à tous les niveaux, du jeune embauché au dirigeant expérimenté. Des modules spécifiques sont dédiés à *Contrôle Interne*, à *Gouvernance* et à *la Performance*.

Plans de succession

Les besoins futurs de l'organisation et le potentiel des employés sont réconciliés à travers l'exercice des plans de succession réalisés au sein de chaque Division, chaque Fonction et chaque département Groupe. Ces revues sont consolidées par la Direction des Ressources Humaines afin de donner une vue globale des besoins de l'entreprise et d'identifier les actions à mener en termes de développement et formation et ainsi préparer les employés à leurs futures responsabilités.

Conformité

La Fonction Ressources Humaines s'informe de l'évolution des lois et des règles locales dans leur domaine et s'assurent avec les parties prenantes que la Société est en totale conformité.

La Fonction Excellence Opérationnelle Globale

La Fonction Excellence Opérationnelle Globale joue un rôle important en matière d'optimisation des ressources, participe à la fiabilité et la sécurité de l'information et s'assure du respect des lois et règlements applicables dans son domaine. Chacun des services suivants joue un rôle clé en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

► Conformité aux Réglementations Export/Import : ce service a pour mission de veiller à ce que l'ensemble du Groupe ait connaissance des lois et règlements applicables en matière d'exportation, de réexportation, d'importation et de transport des marchandises et de technologies soumises à un contrôle particulier, et que les dispositions nécessaires soient prises afin de s'y conformer. Il intervient en qualité de consultant auprès des opérationnels qu'il aide à obtenir les autorisations et documents nécessaires en matière d'importation et d'exportation ;

► Sécurité de l'Information du Groupe : ce service met en place un dispositif global de protection des informations. Il fixe des normes et met en œuvre des processus destinés à assurer la disponibilité, l'intégrité, la sécurité et la fiabilité des systèmes d'information au sein du Groupe.

Ce service accomplit sa mission selon les directives établies par l'E-Com et publiées dans le document intitulé *Politique en matière de Sécurité des Informations*.

► Business IT : ce service est en charge de la planification, construction et fourniture des systèmes informatiques au sein du Groupe et de ses Divisions. À ce titre, il promeut la stratégie informatique du Groupe, développe, met en place et assure la maintenance des systèmes d'informations et d'une infrastructure informatique commune afin d'assurer la sécurité et la conformité du Groupe.

► Approvisionnement Global et Chaîne Logistique : ce service est responsable des achats de tous les équipements, matériels et services du Groupe. Il assure la qualité et la livraison des équipements, matériels et services, en étroite collaboration avec les Divisions et Fonctions, il gère et développe les relations avec les fournisseurs pour obtenir le meilleur niveau de performance, optimise les besoins et le coût total de possession tout en maintenant au niveau requis les critères de qualité et les délais de livraison.

Il supervise les processus clés tels la création de la liste des fournisseurs agréés et sa mise à jour de listes de fournisseurs, la recherche de fournisseurs et la validation des offres et contrats fournisseurs.

Le service Approvisionnement Global et Chaîne Logistique assure sa mission en respectant son *Code de conduite Achats* ainsi qu'un *Guide d'Achat* dans le cas de Sercel. Le Code de conduite Achats est systématiquement intégré aux dossiers d'appels d'offres.

► Qualité du Groupe : ce service fait un examen systématique des processus clés afin d'identifier, de réduire et prévenir les risques qui y sont associés. Il prête son concours aux Divisions du Groupe en la matière et contribue à la réduction des coûts de non-qualité, jouant ainsi un rôle important en matière d'optimisation des ressources et des opérations.

Ce Service accomplit sa mission selon les directives établies par l'E-Com publiées dans le document intitulé *Politique Qualité* et dans le cadre des Objectifs 2014 Qualité.

Le Secrétariat Général

La Fonction Secrétariat Général joue un rôle central en matière de gouvernance du Groupe, de conformité et de gestion des risques juridiques du Groupe.

Gouvernance du Groupe

Le Secrétariat Général assiste la Direction Générale en matière de définition et d'application des principes de gouvernance d'entreprise, en se référant aux meilleures pratiques observées sur les places de cotation de la Société dont il suit l'évolution en représentant le Groupe au sein des associations et organismes de la place spécialisés dans ces domaines (AFEP, IFA...).

Le Secrétariat Général assure la gestion juridique de la société mère du Groupe, cotée sur le marché Euronext et la Bourse de New York (NYSE) et de l'ensemble des filiales du Groupe et de leurs succursales. Le Secrétaire Général intervient en qualité de Secrétaire du Conseil d'administration de la société mère.

Le Secrétariat Général gère l'ensemble des mandats d'administrateurs de la Société et de ses filiales. Il établit les instructions générales relatives à la gestion des entités et succursales du Groupe.

Enfin, le Secrétariat Général prépare l'ordre du jour des réunions de C-Com, E-Com et M-Com et en rédige les comptes rendus.

Conformité et gestion des risques juridiques du Groupe

Le Secrétariat Général veille à ce que le Groupe soit en conformité avec l'ensemble des lois et règlements applicables en matière de lutte contre la corruption (FCPA, UK Bribery Act, réglementation OCDE.). Il établit l'instruction générale relative à la gestion du réseau des consultants commerciaux du Groupe et s'assure de son respect par l'ensemble du Groupe.

Par ailleurs, au travers de la Direction Juridique de Groupe et des Directions Juridiques de chacune des Divisions, le Secrétariat Général conseille et apporte son support aux Fonctions, aux départements Groupe et aux Divisions ainsi qu'à l'ensemble des filiales.

La Direction Juridique du Groupe veille au respect (i) des lois et réglementations et, notamment des réglementations boursières, en particulier dans le domaine de l'information externe en y incluant les dépôts de documents légaux auprès des Autorités de Marché et (ii) des engagements financiers. La Direction Juridique du Groupe intervient en qualité de conseil dans le domaine des fusions-acquisitions, du financement et du droit des sociétés. Elle gère le portefeuille de marques de la Société.

Elle établit les instructions générales du Groupe en matière de délégations de pouvoirs, exerce un contrôle sur les délégations de pouvoirs formalisées au sein de la Société, et veille à leur adaptation en cas de changement d'organisation.

La Direction Juridique de chacune des Divisions joue un rôle actif dans un certain nombre d'opérations, en prêtant son concours aux Divisions et à la Fonction Ventes & Marketing & Geomarkets du Groupe, dans leurs activités quotidiennes, afin d'assurer :

- ▶ la présentation en temps utile de solutions orientées sur leurs activités ;
- ▶ la prévention et la gestion des risques juridiques ;
- ▶ le respect des lois et règlements ainsi que des règles et instructions de la Société.

Elle joue un rôle moteur dans le processus d'examen des offres et des contrats, en veillant à ce que les offres et contrats principaux qui comportent des risques, conclus avec des clients ou avec des sous-traitants, contiennent des clauses protégeant le Groupe.

La Fonction Ventes & Marketing & Geomarkets

Les principales missions et responsabilités de la Fonction Ventes & Marketing & Geomarkets sont les suivantes :

- ▶ soutien des stratégies commerciales des Divisions et partage des objectifs de vente régionaux ;
- ▶ représentation et promotion du portefeuille d'activités complet de la Société auprès des clients ;
- ▶ gestion des relations client aux niveaux global et local afin qu'elles se transforment en opportunités de vente pour les Divisions grâce à des communications client « privilégiées » et une proximité avec ce dernier ;
- ▶ collaboration avec les Divisions, les Lignes de Produits et la Communication Groupe afin d'assurer le déploiement d'un plan marketing solide et cohérent ;
- ▶ gestion du réseau de consultants commerciaux ;
- ▶ réunion, gestion et rapport des objectifs, actions et résultats régionaux au Comité commercial (Co-Com) du Groupe.

Le Vice-Président Exécutif en charge de la Fonction est assisté par :

- ▶ des directeurs de Geomarkets, en charge d'un pays ou d'un groupe de pays donnés, et leurs équipes de responsables de zones clés chapeautant des sous-régions et comptes locaux ;
- ▶ des gestionnaires de grands comptes (*Key Account Managers*), en charge des clients globaux ayant une présence internationale ;
- ▶ l'équipe de Marketing technique, chargée de créer et fournir du contenu à teneur technologique pour soutenir nos engagements extérieurs envers les clients ;
- ▶ le responsable des consultants commerciaux, qui supervise le réseau de ces consultants.

La Fonction Technologie

Les principales missions et responsabilités de la Fonction Technologie sont les suivantes :

- ▶ développer une culture de l'excellence technique ;

- ▶ établir le plan technologique en accord avec la stratégie commerciale ;
- ▶ fournir une expertise en géosciences et en ingénierie ;
- ▶ développer les talents en recherche et développement ;
- ▶ assurer l'environnement nécessaire à l'innovation afin de détecter et de développer des concepts d'avant-garde ;
- ▶ incuber les concepts innovants pour le compte des Divisions ;
- ▶ gérer la propriété intellectuelle et s'assurer qu'elle est respectée partout dans le monde ;
- ▶ coordonner la recherche et développement entre les Divisions ;
- ▶ contribuer à la promotion et à la communication de notre technologie.

Le Vice-Président Exécutif en charge de la Fonction est assisté par :

- ▶ l'équipe du CTO et les VP recherche et développement des Divisions (rapportant fonctionnellement à l'EVP Technologie), qui constituent l'épine dorsale de la fonction Technologie ;
- ▶ des effectifs recherche et développement Technologie internes, développant pour le compte des Divisions des projets de pointe et ayant un impact à long terme ;
- ▶ des experts dédiés assistant chacune des Divisions ;
- ▶ une équipe de gestion IP (propriété intellectuelle) avec des correspondants dans les Divisions ;
- ▶ des équipes déployées dans les Centres de technologie de l'entreprise (Arabie Saoudite, Brésil, Canada) et qui garantissent notre proximité avec des clients/partenaires stratégiques.

Les Départements Groupe

Audit Interne

Le département Groupe Audit Interne est en relation directe avec l'E-Com et le Comité d'audit du Conseil. Il les aide à exercer leurs fonctions de surveillance portant sur l'efficacité de la gestion des risques et du contrôle interne, ainsi que sur la gouvernance d'entreprise. À la date du présent rapport, la fonction Audit interne comprend huit auditeurs.

L'Audit Interne procède à une évaluation des contrôles internes sur la base du référentiel et des outils COSO 2013, dans le respect du Code d'Éthique de l'*Institute of Internal Auditors* (« IIA »). Depuis mai 2012, l'Audit Interne s'est doté d'une charte qui régit ses modalités de fonctionnement. Cette charte a été approuvée par le Comité d'audit. Enfin, en 2013, l'Audit Interne a fait l'objet d'une certification IFACI/IIA, reconduite en 2014.

Les audits internes sont planifiés sur un cycle de cinq ans depuis 2014. Les entités d'importance significative sont auditées annuellement. Les priorités sont définies en fonction des opérations en cours et d'une évaluation du niveau de risque. Le plan d'audit interne annuel est défini par le département Audit Interne, approuvé par l'E-Com et présenté au Comité d'audit.

L'Audit Interne procède à des audits financiers, comptables, opérationnels et de conformité. Les recommandations émises à la suite d'audits sont approuvées par l'E-Com et des plans d'actions sont mis en œuvre par les responsables de Divisions et de Fonctions sous le contrôle de l'Audit Interne jusqu'à ce que tous les problèmes relevés aient été réglés. L'Audit Interne effectue aussi les tests de conformité des contrôles clés mis en place au regard des exigences de la loi Sarbanes-Oxley.

Au cours des trois dernières années, les unités ayant fait l'objet d'un audit ont représenté environ 90% du chiffre d'affaires du Groupe. En 2014, les activités relevant de l'audit interne, à l'exception de celles liées à la loi Sarbanes-Oxley, ont été centrées sur les activités principales du Groupe, notamment les entités de la Division GGR ainsi que celles de la Division Acquisition, et sur des processus considérés comme prioritaires sur la base d'une évaluation des risques, notamment pour la Division Acquisition et les fonctions support. Le budget annuel d'Audit Interne représente près de 0,1% du chiffre d'affaires du Groupe, ce qui correspond à la norme de son secteur.

Le département est rattaché au Directeur Général du Groupe.

Relations Investisseurs

Ce département est principalement en charge des relations du Groupe et de sa communication vis-à-vis de la communauté financière, qu'il s'agisse des actionnaires du Groupe, des prêteurs du Groupe et des investisseurs d'une manière générale. Ses missions incluent notamment la préparation des communiqués de presse sur les résultats financiers annuels, semestriels et trimestriels, l'organisation des roadshows et la participation à des conférences d'investisseurs.

Le département est rattaché au Directeur Général Délégué en charge des fonctions Stratégie, Secrétariat Général et Relations Investisseurs.

Gestion des Risques, Hygiène Sécurité Environnement (HSE) & Développement Durable

Le système de gestion HSE joue son rôle en matière de gouvernance et définit les procédures dans les domaines de la santé, de la sécurité et de la sûreté des collaborateurs et de l'ensemble des parties prenantes, de la protection de l'environnement et, plus globalement, de la sécurité des opérations. L'organisation HSE exerce un contrôle actif dans ces domaines sur l'ensemble des activités du Groupe.

L'organisation HSE s'intéresse aussi à la réputation du Groupe, aux risques associés et à son engagement en intervenant dans le domaine du développement durable.

Le département Groupe HSE & Développement Durable accomplit sa mission selon les directives établies par l'E-Com dans le document intitulé *Politique Qualité, Santé, Sécurité et Protection de l'Environnement* et dans d'autres documents traitant de santé et de bien-être, de développement durable, d'environnement et de sécurité. Les objectifs sont fixés sur trois ans et sont cascades dans les Lignes de Produits pour qu'elles les adaptent aux besoins de leur activité et les précisent afin que chaque Ligne de Produits dispose d'objectifs clairs et mesurables.

Les missions du département en matière de gestion des risques Groupe sont décrites ci-après dans le chapitre Gestion des Risques.

Le département est rattaché au Directeur Général Délégué en charge de la Gestion des risques, du HSE et du Développement Durable.

Communication Groupe

Ce département supervise les actions et orientations de la Société en matière de communication et de mécénat. Il élabore des mécanismes visant à renforcer la communication interne dans les deux sens. Le département Communication Groupe est en charge de la communication interne du Groupe et gère dans ce cadre, l'intranet interne du Groupe. Il mesure régulièrement la qualité de la communication interne par le biais d'enquêtes menées auprès des collaborateurs. Il supervise également les actions de communication externe, notamment les communiqués de presse commerciaux, en veillant à l'exactitude et à leur communication en temps utile.

Le département Communication Groupe accomplit sa mission selon les directives établies par l'E-Com dans les documents intitulés *Politique relative aux communiqués de presse et à la communication d'informations financières, Procédure à suivre en matière de communication de nouvelles et Procédure à suivre en matière de communiqués de presse*.

Le département est rattaché au Directeur Général.

B. Gestion des Risques

Le Groupe a adopté une organisation, des procédures et des pratiques destinées à assurer la gestion des risques. La gestion des risques est pleinement intégrée aux processus de décision de la Société. La Société identifie et évalue les risques principaux susceptibles de l'empêcher d'atteindre ses objectifs d'ordre opérationnel et financier, ou de compromettre le respect des lois et règlements.

La gestion des risques est assurée au sein du Groupe par des systèmes de gestion éprouvés, par l'intervention de départements chargés de traiter certains risques spécifiques et par des procédures qui s'appliquent de façon transverse à l'ensemble du Groupe.

Le département Groupe Gestion des Risques, Hygiène Sécurité Environnement et Développement Durable a défini un cadre méthodologique dans lequel s'inscrit la gestion des risques. Il identifie les risques les plus élevés auxquels la Société est exposée, et conçoit avec les Divisions, les Fonctions et les départements Groupe des mesures permettant de les maîtriser et de les réduire. Il s'attache avec le concours des Fonctions Transverses, des départements Groupe et des Divisions susvisés à la mise en œuvre de moyens par lesquels les risques sont maîtrisés. Il veille à cette mise en œuvre et à l'efficacité de ces moyens et éclaire l'E-Com sur les risques les plus élevés auxquels le Groupe doit faire face.

Le Groupe a mis en place un processus d'identification, d'évaluation et de maîtrise des risques :

- ▶ la méthode d'identification des risques adoptée consiste en une combinaison de techniques et d'outils qui incluent la

collecte des faits survenus, des analyses internes, des entretiens, des analyses des processus, le suivi d'indicateurs de faits majeurs et des analyses de données de sinistres ;

- ▶ l'évaluation des risques sert à déterminer dans quelle mesure certains faits susceptibles de se produire pourraient avoir un impact sur le Groupe. Les risques sont évalués en termes d'impact et de probabilité d'occurrence. Les responsables étudient les conséquences potentielles sur les personnes, l'environnement, la situation financière, les comptes, la réalisation des objectifs stratégiques et autres objectifs opérationnels, la conformité aux lois et règlements et la réputation du Groupe. La méthodologie employée comprend des techniques qualitatives et quantitatives ;
- ▶ la maîtrise des risques est assurée au travers de processus éprouvés permettant de les éviter, les réduire, les partager ou les accepter. Le Groupe s'emploie par différents moyens à réduire la probabilité de leur occurrence et de leur gravité. Les actions visant à maîtriser les risques sont menées selon les politiques et procédures établies à cet effet, à tous les niveaux de l'organisation et au sein de toutes les fonctions de l'entreprise. Les règles édictées, les objectifs fixés, les instructions données par le personnel d'encadrement et les procédures à suivre peuvent être consultés par l'ensemble des collaborateurs grâce au *Système de Gestion des Documents (DMS)* accessible sur le portail Intranet du Groupe.

Le département Assurances du Groupe est rattaché au département Groupe Gestion des Risques, Hygiène Sécurité Environnement et Développement Durable afin de favoriser une approche intégrée du risque au sein du Groupe. Dans le cadre des Assurances, un programme rigoureux a été mis en œuvre à l'échelle du Groupe afin de partager ou transférer un certain nombre de risques. Ainsi il est procédé à une analyse visant à déterminer si tel ou tel risque considéré comme élevé peut être transféré à un coût acceptable par le biais de polices d'assurance.

Cartographie des risques

La cartographie des risques constitue l'un des résultats du programme de gestion des risques mis en œuvre au sein du Groupe. Il s'agit d'un outil de gestion permettant à l'ensemble des personnes concernées au sein du Groupe de connaître les risques qui pourraient, s'ils se réalisaient, avoir des conséquences significatives. Les risques figurant sur la Cartographie des risques sont classés par famille : risques opérationnels, risques technologiques, risques comptables et financiers, risques liés aux ressources humaines et risques encourus en matière de communication.

La Cartographie des risques est présentée annuellement à l'E-Com et au Comité d'audit.

Comité de suivi des risques

Le Groupe a mis en place un Comité de suivi des risques dont le rôle est de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise. Ses membres sont le Directeur de l'Audit interne, le Directeur des affaires comptables et le Directeur en charge du département de gestion des risques. Le secrétaire du Comité est l'*Internal*

Controls & Compliance Manager. Le Comité se réunit mensuellement. Ses principales missions sont les suivantes :

- ▶ information mutuelle sur les événements et faits relatifs à la qualité de la maîtrise des risques et du contrôle interne ;
- ▶ assurer le suivi des risques reportés et plus particulièrement les incidents de contrôle interne, sur la classification desquels le comité statue ;
- ▶ recommandation et Coordination des actions correctrices ou d'amélioration dans ces domaines ;
- ▶ assurer la cohérence de nos évaluations des risques avec celles des Commissaires aux Comptes.

C. Contrôle interne

Le Groupe dispose d'un département de contrôle interne rattaché au Directeur des affaires comptables du Groupe dont le rôle est de soutenir l'organisation dans la mise en œuvre et le maintien de processus efficaces, et de s'assurer que les contrôles atténuent efficacement les risques identifiés. Il maintient également le référentiel de contrôle interne du Groupe et coordonne le dispositif d'évaluation du contrôle interne sur l'information financière (section 404 de la loi Sarbanes-Oxley).

Le Groupe dispose d'un guide sur la base du référentiel COSO 2013 de contrôle interne qui fournit à l'ensemble du personnel du Groupe une source unique de directives en matière de contrôle interne. Ce guide a été déployé sur l'ensemble des sites, Divisions et Fonctions supports et a pour objectif d'améliorer la gestion des risques du Groupe.

D. Gestion de la sécurité financière

Des processus et des contrôles spécifiques ont été mis en place par le Groupe afin d'assurer la fiabilité et la pertinence de l'information financière.

Information financière

- ▶ Les processus essentiels, tels que la préparation des états financiers consolidés, des documents destinés au Conseil d'administration et au Comité d'audit, la préparation des budgets, etc. font l'objet d'un descriptif formel.
- ▶ Les instructions données par l'E-Com quant aux principes et aux objectifs touchant à la sécurité financière sont régulièrement renouvelées afin de rappeler aux responsables financiers et opérationnels de chaque unité l'importance du contrôle interne et la nécessité de veiller à sa permanence à sa mise en œuvre au regard d'objectifs annuels et grâce à des formations organisées à la demande.
- ▶ Le Groupe est doté d'un manuel comptable exposant ses pratiques comptables, les instructions à suivre en la matière et les règles relatives à la communication d'informations. Ce manuel concerne l'ensemble des entités du Groupe et vise à assurer une application fiable et homogène des règles comptables dans l'ensemble de celui-ci. Il définit dans le détail les procédures de clôture des comptes, de préparation du bilan et du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, ainsi que le processus de

Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques

consolidation. Il expose en outre les principes selon lesquels doivent être rédigées les notes relatives aux états financiers consolidés.

- ▶ Afin de limiter les risques de fraude, il a été procédé à une séparation des tâches, de la validation des commandes aux règlements effectués en faveur des fournisseurs.
- ▶ L'ensemble des entités du Groupe contribuent à l'établissement des comptes consolidés sous un format choisi par la Société, en utilisant des outils standardisés. Le passage des comptes des différentes sociétés aux comptes consolidés s'opère sous un format spécifique uniformisé.
- ▶ Des opérations intragroupe sont réalisées dans différents domaines (prestations de services, ventes d'équipements géophysiques, licences de logiciel). Les prix correspondants varient en fonction de la nature de l'opération. Ils sont fixés selon les conditions du marché et dans le respect des règles applicables en matière de prix de transfert.
- ▶ Des progiciels de gestion utilisés dans les domaines financier et logistique ainsi qu'en matière d'approvisionnements sont des composantes essentielles du dispositif de contrôle interne en ce qu'ils définissent dans le détail les procédures à suivre dans chacun de ces domaines.

Gestion de la sécurité informatique de l'infrastructure et des systèmes d'information

- ▶ Les accès aux réseaux internes des entités du Groupe et aux systèmes d'informations sont réglementés.
- ▶ Les réseaux sont protégés par des pare-feu et des systèmes anti-virus. Les accès extérieurs sont possibles par l'utilisation de connexions sécurisées et cryptées.
- ▶ Les utilisateurs doivent s'authentifier avant tout accès aux systèmes d'information.
- ▶ Des procédures sont en place pour la sauvegarde, l'archivage et la récupération des données. Les procédures sont créées, modifiées et mises à jour par le personnel habilité. Une fois par an, un audit interne est réalisé afin d'évaluer l'efficacité des procédures en place ; il s'appuie sur des experts externes pour réaliser des tests d'intrusion.

Contrôle de la communication d'informations à l'extérieur de la Société

- ▶ La Société est dotée d'une procédure décrivant les règles de préparation, de validation et d'approbation des communiqués de presse ;
- ▶ La Société suit un processus préétabli en matière de préparation et de diffusion des documents dont la publication est imposée par la réglementation.

Comité de la Communication d'Informations

Le Comité de la Communication d'Informations a été mise en place conformément aux dispositions de la loi Sarbanes-Oxley. Il a pour missions principales :

- ▶ d'apprécier l'importance des informations et de déterminer s'il est opportun de les divulguer, et dans l'affirmative,

d'établir le calendrier de cette communication ; à cet effet, le Comité :

- » examine l'ensemble des informations devant être publiées,
- » supervise les procédures de communication et coordonne les communications vis-à-vis des actionnaires et du marché.
- ▶ de définir les lignes directrices des rapports internes afin de pouvoir déterminer les informations d'importance significative qui devront être communiquées dans les documents trimestriels, semestriels ou annuels destinés aux autorités de marché ou aux marchés financiers eux-mêmes ;
- ▶ d'informer le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe de tous changements, insuffisances ou faiblesses significatives relevées par le comité dans le processus de préparation des informations financières.

Le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe établissent le certificat devant accompagner les comptes annuels déposés par la Société auprès de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) et prévu par l'article 302 de la loi Sarbanes-Oxley, sur la base des délibérations du comité.

En 2014, le Comité était présidé par le Directeur des affaires comptables du Groupe et composé de la façon suivante :

- ▶ le SEVP, Division Acquisition ;
- ▶ le SEVP, Division GGR ;
- ▶ le SEVP, Division Équipements ;
- ▶ le Contrôleur Financier, Division Équipements ;
- ▶ le Contrôleur Financier Division Acquisition ;
- ▶ le Contrôleur Financier Division GGR ;
- ▶ le Directeur Audit Interne Groupe ;
- ▶ le Directeur Relations Investisseurs ;
- ▶ le Directeur Fiscal Groupe ;
- ▶ le Secrétaire Général et Directeur Juridique Groupe ;
- ▶ le Directeur de la Communication du Groupe ;
- ▶ le Directeur du Contrôle du Groupe ;
- ▶ le Directeur Trésorerie du Groupe.

Le Comité se réunit une fois par trimestre avant la diffusion par la Société de ses communiqués périodiques. Il se livre chaque année à une autoévaluation visant une amélioration continue de son fonctionnement.

Délégation de pouvoirs et domaines de responsabilité

Les délégations de pouvoirs sont autorisées par le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués et donnent lieu à une attribution des responsabilités par niveaux hiérarchiques successifs, selon une procédure formelle au cours de laquelle les documents qui sont établis indiquent clairement le rôle de

chacun des intéressés. L'approbation des offres et des contrats ainsi que l'engagement des dépenses d'investissement et des charges d'exploitation sont contrôlés par le biais de ces délégations. Les niveaux hiérarchiques auxquels sont autorisés les investissements, la signature des baux, les opérations de cessions-bails et l'engagement des autres dépenses sont également définis.

Les délégations de pouvoirs sont mises en place selon les directives établies par l'E-Com dans le document intitulé *Instruction Générale relative aux Délégations d'Autorité et Délégations de Pouvoirs*.

La gestion du processus de préparation des offres, de contrôle et d'approbation des contrats signés entre les entités juridiques du Groupe, d'une part, et ses clients, partenaires et sous-traitants, d'autre part, s'inscrit dans le cadre du processus d'examen des offres et soumissions. Ce processus se déroule selon les règles d'autorisation applicables en matière d'engagements contractuels, lesquelles fixent en particulier les seuils à partir desquels un examen et une autorisation préalables par le C-Com sont obligatoires. L'ensemble des fonctions qui contribuent au contrôle des risques par l'examen des offres et des contrats, dont la Direction Juridique de la Division concernée, le département fiscal, la Trésorerie et le département HSE, joue un rôle clé dans ce processus.

E. Activités de contrôle

L'identification des procédures de contrôle nécessaires au bon fonctionnement du Groupe est basée sur l'évaluation des risques et les processus nécessaires à la réalisation des objectifs du Groupe.

Procédures de contrôle

Les procédures de contrôle du Groupe sont mises en place en fonction des niveaux hiérarchiques des collaborateurs concernés et de l'importance des différents sujets, selon le principe de séparation des fonctions, et au regard des risques identifiés.

Système d'évaluation du contrôle interne

Le contrôle interne du Groupe est évalué à l'aide de grilles d'autoévaluation et par le biais des audits internes.

Les objectifs annuels de sécurité financière imposent à toutes les entités juridiques actives de remplir ces grilles d'autoévaluation en utilisant le questionnaire *ICAF (Internal Control Assessment Form)*. Ce questionnaire comprend environ quarante prérequis définis à l'intention des Divisions opérationnelles et des Fonctions de support. Les résultats obtenus sont analysés et consolidés chaque année et distribués aux responsables des opérations et aux responsables des fonctions support. Les domaines d'amélioration du contrôle interne sont ainsi identifiés par ces évaluations.

Le contrôle interne est évalué de manière continue à travers le programme d'audits internes. En 2014, près d'une quarantaine d'audits internes ont été effectués par le département d'Audit Interne Groupe en sus des tests SOX,

3 étant des audits de conformité, 8 audits étant des audits opérationnels et 26 étant des revues générales (financier plus opérationnel et de performance). Les points d'audit et les recommandations sont présentés pour chaque audit aux responsables concernés, à la direction de la Division quand cela est nécessaire, et les plans d'actions sont validés afin d'assurer une amélioration continue du contrôle interne. Les rapports d'audit et les plans d'actions sont envoyés à l'E-Com dont les membres reçoivent tous les mois le tableau de bord du suivi des points d'action afin de superviser les actions d'amélioration.

Les domaines d'amélioration déterminés à partir des grilles d'évaluation et des audits internes sont à la base des plans stratégiques en matière de changements organisationnels et des objectifs annuels de sécurité financière.

Enfin, la mise en place de contrôleurs financiers régionaux permet d'assurer une bonne couverture géographique en matière de sécurité financière.

Contrôles financiers et comptables

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe visent à s'assurer que les informations d'ordre comptable et financier qui sont communiquées à l'extérieur donnent une image fidèle de l'activité et de la situation du Groupe :

- ▶ les états financiers de l'ensemble des filiales de la Société sont examinés par la Fonction Finance. Des inventaires physiques sont régulièrement établis sur chaque site. La valeur des stocks inscrite au bilan est comparée à celle ressortant de ces inventaires. Les différences constatées font l'objet de corrections ;
- ▶ l'accès aux systèmes informatiques dédiés au traitement des données comptables est formellement limité selon la fonction et les responsabilités de chaque utilisateur ;
- ▶ les systèmes informatiques dédiés au traitement des informations de gestion permettent d'enregistrer les opérations avec exactitude et exhaustivité, d'en assurer le suivi et d'effectuer des sauvegardes régulières ;
- ▶ toutes les opérations intragroupe s'accompagnent de justificatifs et donnent lieu à des rapprochements à des dates déterminées en fonction des opérations ;
- ▶ la Société assure un suivi de ses engagements hors bilan ;
- ▶ les comparaisons et rapprochements sont effectués à différents niveaux, en particulier entre les informations communiquées au premier stade et les données issues de la consolidation. Les états financiers consolidés sont examinés par le Directeur Financier du Groupe et par les contrôleurs financiers des différentes Divisions.

Selon les exigences ressortant de la loi Sarbanes-Oxley, le Groupe dispose d'un système d'évaluation des contrôles internes portant sur l'information financière.

L'E-Com soutient pleinement cette démarche qui contribue au maintien d'un contrôle interne répondant aux défis auxquels le Groupe est confronté, et qui présente l'avantage d'être conforme aux valeurs du Groupe et de favoriser la mise en œuvre du programme de sécurité financière.

F. Informations et communiqués

Une bonne diffusion de l'information à tous les niveaux du Groupe est de nature à favoriser l'atteinte de nos objectifs.

Les normes de qualité, les exigences en matière de sécurité ainsi que les obligations légales et professionnelles auxquelles nous sommes soumis appellent la mise en place de procédures définies précisément sous une forme aisément accessible. Le Groupe encourage le partage des connaissances et le partage des meilleures pratiques. L'ensemble des collaborateurs a accès, sur un site intranet dédié, aux codes et chartes, aux règles du Groupe, aux objectifs annuels, aux instructions générales, aux procédures, aux normes et autres documents sur lesquels repose le système de gestion du Groupe. D'une façon générale, le site intranet du Groupe permet d'améliorer la communication et la coopération entre les entités du Groupe et les fonctions opérationnelles et d'appui.

La Société organise des séminaires annuels pour le C-Com, l'E-Com et le M-Com, pour les cadres dirigeants et les principaux responsables hiérarchiques de toutes les régions du monde.

La Société a mis en place un système de reporting hebdomadaire, mensuel et trimestriel basé sur la pertinence des informations en fonction des niveaux hiérarchiques, système où sont échangées les informations nécessaires à la réalisation, à la gestion et au contrôle des opérations. Les données diffusées concernent les opérations ainsi que les questions financières, juridiques ou touchant à la réglementation. Il s'agit non seulement de données produites par la Société mais également de données relatives à l'environnement extérieur.

Les cadres dirigeants évaluent les performances du Groupe sur la base d'informations de source interne et externe.

G. Pilotage

L'environnement dans lequel le Groupe exerce son activité évolue en permanence. Le système de contrôle interne est donc sans cesse adapté afin de tenir compte de ces évolutions et de l'expérience acquise.

La gestion et la supervision des opérations quotidiennes, les analyses comparatives effectuées, la comparaison d'un certain nombre d'informations ainsi que l'exécution par les collaborateurs d'autres tâches quotidiennes permettent du Groupe d'assurer l'efficacité des contrôles internes. Les cadres dirigeants procèdent à des évaluations périodiques, en tenant compte de la nature et de l'importance des changements qui pourraient s'être produits.

Les responsables de l'Audit interne, Affaires comptables et Contrôle interne ainsi que celui de la Gestion des risques, Hygiène, Sécurité, Environnement et Développement Durable se réunissent tous les mois pour information et coordination mutuelle au sein du Comité de suivi des risques.

Le suivi des risques s'effectue dans le cadre de nos processus de revues d'activités existant au niveau des chefs de projet, des Divisions, de l'E-Com et du C-Com. Des indicateurs-clé ont été identifiés afin de signaler les changements constatés dans l'environnement pouvant générer un risque, ainsi que les tendances défavorables. Ces indicateurs sont passés en revue lors de réunions d'encadrement tenues à différents niveaux. Les Fonctions, les départements Groupe et les Divisions contribuent au suivi de ces indicateurs et concentrent si nécessaire leur attention sur certains risques spécifiques auxquels le Groupe est exposé.

Le Groupe a mis en place un suivi et un pilotage des incidents à l'échelle mondiale avec un système d'alertes rapides. Tout incident grave ou tout événement qui pourrait être potentiellement un incident grave (HPI) quel que soit l'endroit où il survient doit être relaté et communiqué dans les 24h à la Direction concernée et à la Direction Générale par le biais d'une base de données reliée à Internet (système PRISM).

L'E-Com revoit régulièrement les risques clés du Groupe et les mesures mises en place pour contrôler et réduire ces risques. La cartographie des risques est présentée annuellement à l'E-Com ainsi que les polices d'assurances contractées pour couvrir ces risques. L'E-Com établit une liste des risques importants et le planning associé afin de les analyser en profondeur tout au long de l'année.

Le Conseil d'administration, à travers ses comités, fait régulièrement une revue des risques auxquels la Société est confrontée. La cartographie des risques ainsi que le programme de gestion de ces risques et les contrôles clés mis en place pour les réduire sont présentées au Comité d'audit. Les Comités d'audit, de HSE et Développement Durable, de Nomination et Rémunération, de Technologie/Stratégie font une revue des risques spécifiques liés à leurs domaines.

H. Assurance raisonnable

Tout système de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi efficace qu'il soit, comporte des limitations qui lui sont inhérentes et, en particulier, la possibilité de contourner ou d'outrepasser les contrôles mis en place. Il s'ensuit que le système de contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la fiabilité et la sincérité des états financiers. Par ailleurs, l'efficacité du système de contrôle interne peut varier avec le temps, en raison de circonstances nouvelles.

Afin d'apprécier l'efficacité et la correcte application des procédures de contrôle interne de façon régulière et formelle et au-delà des actions menées en la matière par le département de l'Audit Interne, la Société a mis en place un dispositif d'autoévaluation du contrôle interne à destination de toutes les unités du Groupe. Au niveau du Groupe, un responsable du suivi et de la conformité en matière de sécurité financière a par ailleurs été nommé, mettant ainsi en avant l'attachement du Groupe aux règles de bonne gouvernance.

3 RISQUE ET CONTRÔLE

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

3.3. Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société CGG SA

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société CGG SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ▶ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- ▶ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- ▶ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- ▶ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ▶ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris-La Défense, le 13 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres

Pierre Jouanne

Laurent Vitse

Mazars

Jean-Luc Barlet

3.4. Procédures et contrôles relatifs à la communication d'information (Form 20-F — Item 15)

La Société précise qu'en application de la loi Sarbanes-Oxley elle fera figurer dans son rapport annuel américain (*Form 20-F — Item 15*) déposé auprès de la *Stock Exchange Commission*, les paragraphes suivants relatifs aux procédures et contrôles relatifs à la communication d'information [*disclosure controls and procedures*] :

« (a) Procédures et contrôles internes relatifs à la communication d'informations.

À la fin de la période couverte par ce rapport, il a été procédé à une évaluation de l'efficacité des procédures et contrôles relatifs à la communication d'informations (tels que définis aux articles 17 CFR 240.13(a)-15(e) et 240.15(d)-15(e)), sous la supervision de la Direction du Groupe, y compris le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe. Sur la base de cette évaluation, le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe ont jugé que les procédures et contrôles en place permettent que l'information devant être communiquée conformément aux dispositions du *Securities Exchange Act* de 1934 dans le cadre des rapports devant être déposés auprès de la SEC soit enregistrée, traitée et remontée dans les délais requis par le *Securities Exchange Act*.

Il n'y a eu aucun changement dans le contrôle interne sur le reporting financier durant la période couverte par ce rapport qui ait affecté significativement ou soit susceptible d'affecter significativement le contrôle interne sur le reporting financier.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce français tel que modifié par la loi française « loi de sécurité financière » promulguée le 1^{er} août 2003, le Président de notre Conseil d'administration doit remettre un rapport à l'assemblée générale de nos actionnaires sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques. Ce rapport pour 2014 a informé nos actionnaires sur les procédures de contrôle interne que nous avons mis en place afin de prévenir des risques identifiés résultant de nos activités ou des risques d'erreur ou de fraude, particulièrement en comptabilité et finances. Il décrit notre environnement de contrôle actuel, c'est-à-dire nos valeurs relatives à l'intégrité et l'éthique, l'organisation de nos comités de gouvernement d'entreprise, les fonctions de notre Comité de la communication de l'information et nos modalités de délégation de pouvoirs et de détermination des sphères de responsabilité. Il décrit également les procédures mises en place pour identifier et évaluer nos risques les

plus importants, internes ou externes. Il donne des détails sur nos procédures de contrôle interne, particulièrement celles appliquées à l'information financière afin d'assurer la fiabilité de son traitement. Un système d'autoévaluation des procédures de contrôle interne existant actuellement au sein de notre Groupe a été mis en œuvre.

(b) Rapport de la Direction Générale sur le contrôle interne sur le reporting financier : Il est de notre responsabilité de veiller à l'établissement et au maintien d'un contrôle interne approprié sur le reporting financier tel que défini à aux articles 13 à 15(f) du *Securities Exchange Act* de 1934 pour CGG SA.

Du fait de ses limites intrinsèques, le contrôle interne sur le reporting financier ne peut empêcher ou détecter des inexactitudes et ne peut que permettre de s'assurer de façon raisonnable de la fiabilité du reporting financier et de la préparation des comptes consolidés. En outre, les prévisions sur une évaluation de l'efficacité du contrôle interne sur le reporting financier pour des périodes ultérieures sont soumises au risque que ces contrôles ne soient plus adaptés en raison de changements de conditions, ou que leur degré de conformité avec les mesures ou les procédures applicables se soit dégradé.

Nous avons évalué l'efficacité du contrôle interne sur le reporting financier au 31 décembre 2014 et avons conclu que le contrôle interne sur le reporting financier était efficace. Pour cette évaluation, nous avons eu recours aux critères établis dans l'*Internal Control — Integrated Framework* publié par le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). Sur la base de notre évaluation réalisée au regard de ces critères, nous avons conclu qu'au 31 décembre 2014 le contrôle interne sur le reporting financier permettait d'assurer de façon raisonnable la fiabilité du reporting financier et la préparation des comptes consolidés en conformité avec les normes comptables internationales intitulées *International Financial Reporting Standards* (« IFRS ») émises par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») et avec les IFRS adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014.

Le cabinet Ernst & Young, Commissaire aux Comptes de la Société, a émis une opinion sans réserve sur l'évaluation retenue par la Direction Générale ainsi qu'une opinion confirmant l'efficacité, au 31 décembre 2014, du contrôle interne relatif au reporting financier. Cette opinion figure dans le rapport annuel américain pour l'exercice. »

3.5. Litiges et arbitrages

La Société fait l'objet de réclamations et d'actions judiciaires dans le cours normal de son activité. À ce jour, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou de son Groupe.

Demandes d'informations du *Bureau of Industry and Security* (« BIS ») du Département du Commerce américain

Afin de fournir des réponses précises et complètes à des demandes d'informations formulées par des représentants du *Bureau of Industry and Security* (BIS) du Département du Commerce américain, nous avons procédé à une revue des circonstances entourant certaines expéditions faites à destination de nos navires opérant dans les eaux cubaines ou à leur proximité. Au cours de cette revue, nous avons découvert que, en dépit des précautions que nous avons prises, certaines expéditions pouvaient ne pas avoir été

effectuées dans le respect de nos procédures internes et avoir potentiellement violé la réglementation américaine relative aux exportations et embargos commerciaux. Nous avons fourni au BIS l'ensemble des informations requises à ce jour et coopérons pleinement avec l'Administration. Nous avons, en outre, informé de façon volontaire l'*US Office of Foreign Assets Control*.

Le Groupe estime que les éventuels coûts en résultant ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats ou sur sa situation financière.

Arbitrage ONGC en Inde

Le 18 mars 2013, la société CGG Services SA, une filiale de CGG SA, a initié une procédure d'arbitrage à l'encontre de la société indienne ONGC aux fins de recouvrer certains sommes dues par cette dernière au titre de trois contrats commerciaux conclus entre les deux sociétés entre 2008 et 2010. La procédure est en cours. Nous estimons que cette procédure d'arbitrage nous permettra de recouvrer le montant figurant à notre bilan au 31 décembre 2014 au titre de ces créances clients non réglées.

4

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1.	CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AUQUEL SE RÉFÈRE LA SOCIÉTÉ	94
4.2	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	95
4.2.1	Conseil d'administration	95
4.2.1.1	Membres du Conseil d'administration de la Société à la date du présent document de référence	95
4.2.1.2	Administrateurs désignés par les salariés — censeurs	107
4.2.1.3	Administrateurs indépendants	107
4.2.1.4	Point sur l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration	107
4.2.1.5	Adresse professionnelle des membres du Conseil d'administration	107
4.2.1.6	Nombre minimal d'actions devant être détenu par les membres du Conseil d'administration	107
4.2.1.7	Règles applicables aux opérations effectuées par les administrateurs sur les titres de la Société	108
4.2.2	Direction Générale	108
4.2.2.1	Modalités d'exercice de la Direction Générale	108
4.2.2.2	Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général	109
4.2.2.3	Directeurs Généraux Délégués non-administrateurs	109
4.2.3	Conflits d'intérêt	111
4.2.4	Comité Corporate	111
4.3	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMITÉS	112
4.3.1	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	112
4.3.2	Comités institués par le Conseil d'administration	114
4.3.2.1	Le comité de nomination et de rémunération	114
4.3.2.2	Le Comité de Technologie/Stratégie	115
4.3.2.3	Le Comité HSE/Développement Durable	115
4.3.2.4	Le Comité d'audit	116

4

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AUQUEL SE RÉFÈRE LA SOCIÉTÉ

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP-MEDEF (le « Code AFEP-MEDEF »). Ce code peut être consulté sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr).

Toutefois, la Société applique une exception aux dispositions du Code AFEP-MEDEF sur les sujets suivants :

<i>Code AFEP-MEDEF</i>	Pratique de CGG
Plan de retraite supplémentaire	<p>Dans certaines hypothèses particulières (décès/invalidité ou licenciement après 55 ans non suivi de l'exercice d'une autre activité professionnelle), un cadre dirigeant qui n'est plus salarié du Groupe pourra néanmoins bénéficier du plan de retraite supplémentaire en vigueur au sein de la Société. Prises en application de la circulaire n° 105/2004 de la direction de la Sécurité Sociale du 8 mars 2004, ces exceptions sont maintenues au regard des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ le régime de retraite supplémentaire actuel pourra continuer à s'appliquer de façon uniforme et à l'identique à l'ensemble des autres cadres dirigeants également bénéficiaires de ce plan sans autre conséquence ;▶ compte tenu de l'ancienneté de certains bénéficiaires de ce plan et eu égard à la réussite de leurs parcours tout au long de ces années, il serait injustifié de leur faire perdre le bénéfice des engagements de retraite pris par la Société à leur égard du seul fait de la survenance d'un départ subi dans des circonstances très particulières (décès, invalidité) ou à une échéance proche de la retraite rendant difficile la recherche d'un nouvel emploi (licenciement hors faute grave ou lourde après 55 ans non suivi de l'exercice d'une autre activité professionnelle). <p>Depuis le 1^{er} juillet 2014, ce plan de retraite est fermé aux nouveaux entrants.</p>
Délai d'examen des comptes par le Comité d'audit	<p>Le Comité d'audit se réunit en général avant chaque séance du Conseil d'administration. En effet, pour des raisons pratiques, liées à la présence de deux administrateurs résidant à l'étranger, les réunions du Comité d'audit se tiennent en général la veille du Conseil d'administration. Afin que cette contrainte ne gêne pas le bon fonctionnement du comité, le Président du Conseil et le Directeur Général s'assurent que les membres du Comité reçoivent les documents et informations nécessaires suffisamment en avance afin de disposer d'un délai suffisant pour pouvoir procéder à l'examen des comptes.</p>

En outre et du fait de sa qualité de société cotée sur le New York Stock Exchange, la Société est également soumise aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley.

4.2. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

4.2.1. Conseil d'administration

4.2.1.1. Membres du Conseil d'administration de la Société à la date du présent document de référence

Nom	Âge	Fonctions	Date de première nomination au Conseil ⁽⁵⁾	Date d'échéance du mandat ⁽⁶⁾
M. Remi DORVAL ⁽¹⁾ <i>(Administrateur indépendant)</i> Nationalité : française	63 ans	Président du Conseil d'administration	8 mars 2005	Assemblée générale de 2018
M. Jean-Georges MALCOR ^(*) Nationalité : française	58 ans	Directeur Général ^(***) et administrateur	4 mai 2011	Assemblée générale de 2015
M. Olivier APPERT ^{(1) (2)} Nationalité : française	65 ans	Administrateur	15 mai 2003	Assemblée générale de 2016
M. Loren CARROLL ⁽¹⁾ <i>(Administrateur indépendant)</i> Nationalité : américaine	71 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2017
M. Jean-Yves GILET ^{(1) (3) (**)} Nationalité : française	58 ans	Administrateur	31 juillet 2014	Assemblée générale de 2016
Mme. Agnès LEMARCHAND ^{(2) (3)} <i>(Administrateur indépendant)</i> Nationalité : française	60 ans	Administrateur	21 septembre 2012	Assemblée générale de 2017
Mme. Gilberte LOMBARD ^{(2) (4) (*)} <i>(Administrateur indépendant)</i> Nationalité : française	70 ans	Administrateur	4 mai 2011	Assemblée générale de 2015
Mme. Hilde MYRBERG ^{(2) (3) (*)} <i>(Administrateur indépendant)</i> Nationalité : norvégienne	57 ans	Administrateur	4 mai 2011	Assemblée générale de 2015
M. Robert F. SEMMENS ^{(1) (3) (*)} Nationalité : américaine	57 ans	Administrateur	13 décembre 1999	Assemblée générale de 2015
Mme. Kathleen SENDALL ^{(3) (4)} <i>(Administrateur indépendant)</i> Nationalité : canadienne	61 ans	Administrateur	5 mai 2010	Assemblée générale de 2018
M. Daniel VALOT ⁽⁴⁾ Nationalité : française	70 ans	Administrateur	14 mars 2001	Assemblée générale de 2016
M. Terence YOUNG ^{(1) (4)} <i>(Administrateur indépendant)</i> Nationalité : américaine	68 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée générale de 2017

(1) Membre du Comité de Technologie/Stratégie.

(2) Membre du Comité d'audit.

(3) Membre du Comité de rémunération et de nomination.

(4) Membre du Comité hygiène, sécurité, environnement et développement durable.

(5) L'ensemble des administrateurs a été nommé en application de l'article L. 225-17 du Code de commerce.

(*) Le renouvellement de ce mandat d'administrateur sera proposé à l'assemblée générale mixte du 29 mai 2015.

(**) La ratification de la cooptation de M. Gilet sera proposée à l'assemblée générale du 29 mai 2015.

(***) Mandat de Directeur Général renouvelé par le Conseil d'administration du 26 mars 2014 pour une durée de trois ans à compter du 4 juin 2014.

M. Remi DORVAL — Président du Conseil d'administration — administrateur indépendant

Né le 10 mars 1951
Nationalité française
Nombre d'actions CGG détenues au
31 décembre 2014 :
6 000 actions

Diplômé de l'École centrale de Paris et de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration, M. DORVAL a été administrateur civil à la Direction des Hydrocarbures du ministère de l'Industrie de 1979 à 1984 et administrateur civil à la Direction du Trésor, service des Affaires monétaires et financières du ministère de l'Économie et des Finances de 1984 à 1986. Entre 1986 et 1990, il a occupé successivement, au sein de la Banque internationale pour l'Afrique occidentale, les fonctions de Directeur de la succursale de New York, puis Directeur Général de la filiale au Gabon, puis Directeur Central au siège, en charge de la Trésorerie, des Marchés financiers et de la Gestion du patrimoine. De 1990 à 1997, il a été administrateur du groupe Soletanche en charge des activités pétrolières, et Vice-Président du Conseil d'administration, puis président du Directoire de Forasol-Foramer, société de forage pétrolier. Il a ensuite pris la Direction Générale du groupe Soletanche-Bachy avant d'en devenir Président-Directeur Général. En 2010, il a été nommé Directeur Délégué de Vinci. Il est Président de « La Fabrique de la Cité », un fonds de dotation créé par le Groupe Vinci.

Liste des mandats dans les sociétés françaises ou étrangères au cours des cinq derniers exercices

Mandats en cours

Au sein du Groupe : aucun

Hors Groupe :

Sociétés et institutions françaises :

- ▶ Président de la Fabrique de la Cité

Mandats expirés

Au sein du Groupe :

- ▶ Membre du Conseil de surveillance de CGG Holding BV

Hors Groupe :

- ▶ Administrateur de Solétanche Freyssinet
- ▶ Directeur Général et Directeur Général Délégué de Solétanche Freyssinet
- ▶ Président de Forsol
- ▶ Administrateur et Directeur Général de Solétanche Bachy Entreprise
- ▶ Administrateur et Président-Directeur Général de Solétanche Bachy France
- ▶ Président de SB 2007
- ▶ Administrateur de SHPIC
- ▶ Administrateur de Bachy Soletanche Holdings
- ▶ Administrateur de Nicholson Construction
- ▶ Administrateur de SBUSA
- ▶ Administrateur de Soldata Iberia

M. Jean-Georges MALCOR — Administrateur et Directeur Général

Né le 4 septembre 1956

Nationalité française

Nombre d'actions CGG détenues au

31 décembre 2014 :

60 894 actions

M. Jean-Georges MALCOR est diplômé de l'École centrale de Paris. Il est également titulaire d'un master en sciences de l'université de Stanford et d'un doctorat de l'École supérieure des Mines de Paris.

M. MALCOR a commencé sa carrière au sein du groupe Thomson CSF (1983-1987) au laboratoire acoustique de la Division activités sous-marines, où il développe notamment des hydrophones et des géophones et où il est en charge des programmes de streamers militaires. Il part pour Sydney en 1988 au sein de Thomson Sintra Pacific dont il devient Directeur Général (1990). De retour en France, M. MALCOR est nommé Directeur du Marketing et de la Communication (1991), puis Directeur des Opérations Internationales de Thomson Sintra Activités Sous-marines (1993). En 1996, il repart en Australie pour devenir Directeur Général de Thomson Marconi Sonar Australie qui, en plus de ses activités militaires, est le leader du développement des streamers solides sismiques. En 1999, il devient le premier Directeur Général de ADI (coentreprise entre Thalès et Transfield) dont les activités défense et sécurité couvrent, en particulier, le chantier naval de Woolloomooloo (la plus grande cale sèche de l'hémisphère sud). En 2002, il est nommé Senior Vice-Président en charge des Opérations internationales de Thalès International. En 2004, il devient Senior Vice-Président en charge de la Division Navale, et supervise l'ensemble des activités navales de Thalès, de la conception à la construction navale et à la maintenance. En janvier 2009, il est nommé Senior Vice-Président en charge de la Division Aéronautique, puis en juin 2009, Senior Vice-Président en charge de l'Europe continentale, la Turquie, la Russie, l'Asie, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Amérique latine. M. MALCOR rejoint le Groupe CGG en janvier 2010 en tant que Directeur Général Adjoint. Il en devient le Directeur Général le 30 juin 2010.

Liste des mandats dans les sociétés françaises ou étrangères au cours des cinq derniers exercices

Mandats en cours

Au sein du Groupe :

Sociétés françaises :

- ▶ Président du Conseil d'administration de Sercel Holding SA

Sociétés étrangères :

- ▶ Administrateur d'Arabian Geophysical & Surveying Company (Argas, Arabie Saoudite), société détenue à 49 % par le Groupe CGG

Hors Groupe :

Sociétés et institutions françaises :

- ▶ Membre du Conseil de surveillance de Fives SA
- ▶ Gérant de la société civile SCI l'Australe
- ▶ Président du Conseil d'administration d'Universcience Partenaires
- ▶ Président de l'Association des Centraliens
- ▶ Administrateur de l'association Océanides
- ▶ Membre actif du GEP-AFTP

Sociétés étrangères :

- ▶ Administrateur, Membre du Comité d'audit et membre du Conseil de surveillance de STMicronics (société cotée sur Euronext Paris, New York Stock Exchange et Borsa Italiana)

Mandats n'étant plus exercés

Au sein du Groupe :

- ▶ Président-Directeur Général et administrateur de CGG Services SA
- ▶ Administrateur de Seabed Geosolutions BV

Hors Groupe :

- ▶ Administrateur de l'Association des Centraliens
- ▶ Administrateur de la Fondation Villette Entreprises
- ▶ Administrateur et Secrétaire du conseil de l'École centrale de Paris
- ▶ Président-Directeur Général de Thalès International SAS
- ▶ Membre du Comité Exécutif de Thalès USA, Inc.
- ▶ Administrateur d'Ardiseis FZCO

M. Olivier APPERT – Administrateur

Né le 9 avril 1949

Nationalité française

Nombre d'actions CGG détenues au 31 décembre 2014 :

3 129 actions

Ancien élève de l'École polytechnique, M. Olivier APPERT est ingénieur général des Mines.

M. Olivier APPERT est Président du Conseil Français de l'Energie et Délégué Général de l'Académie des Technologies. Il a été Président d'IFP Énergies Nouvelles d'avril 2003 à avril 2015. Auparavant, il était Directeur de la Coopération à long terme et de l'Analyse des politiques énergétiques à l'Agence internationale de l'énergie (1999-2003). De 1994 à 1999, il a occupé des responsabilités techniques et financières au sein d'IFP et de sa filiale ISIS. Il avait préalablement exercé diverses fonctions au ministère de l'Industrie et au cabinet du Premier ministre. De 1987 à 1989, il était responsable de la stratégie au sein de la filiale TRT du groupe Philips (1987-1989). Il a commencé sa carrière en 1974 dans l'administration dans les domaines de l'énergie et du développement industriel.

Liste des mandats dans les sociétés françaises ou étrangères au cours des cinq derniers exercices

Mandats en cours

Au sein du Groupe : aucun

Hors Groupe :

Sociétés françaises :

- ▶ Administrateur, membre du Comité stratégique et du Comité d'éthique et de gouvernance de Technip (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Administrateur, membre du Comité stratégique et du Comité de suivi des engagements nucléaires d'EDF (société cotée sur Euronext Paris)

Mandats n'étant plus exercés

Au sein du Groupe : aucun

Hors Groupe :

- ▶ Président-Directeur Général d'IFP Énergies Nouvelles
- ▶ Administrateur de l'Institut de physique du globe de Paris (« IPGP »)
- ▶ Administrateur et membre du Comité d'audit de Storengy
- ▶ Membre du Comité d'audit d'EDF (société cotée sur Euronext Paris)

M. Loren CARROLL — Administrateur indépendant

Né le 31 août 1943
Nationalité américaine
Nombre d'actions CGG détenues au
31 décembre 2014 :
500 ADS

M. CARROLL est titulaire d'un Bachelor of Sciences en comptabilité de l'université de l'État de Californie.

Il est entré chez Smith International en décembre 1984 en tant que Vice-Président et Directeur Financier. En janvier 1988, il a été nommé Vice-Président Exécutif et Directeur Financier de Smith International et a occupé ce poste jusqu'en mars 1989. En 1992, il est retourné chez Smith International en tant que Vice-Président Exécutif et Directeur Financier. Jusqu'à son départ en retraite en avril 2006, il était Président-Directeur Général de MH Swaco LLC ainsi que Vice-Président Exécutif de Smith International, Inc., qui détenait 60 % du capital de MH Swaco. M. CARROLL est actuellement consultant en finance et en stratégie.

Liste des mandats dans les sociétés françaises ou étrangères au cours des cinq derniers exercices

Mandats en cours

Au sein du Groupe : aucun

Hors Groupe :

Sociétés étrangères :

- ▶ Président du Conseil d'administration, membre du Comité des rémunérations et Président du comité de nomination et de gouvernance de KBR Inc. (États-Unis, société cotée sur le New York Stock Exchange)

Mandats n'étant plus exercés

Au sein du Groupe :

- ▶ Membre du Conseil de surveillance de CGG Holding BV

Hors Groupe :

- ▶ Administrateur de Smith International Inc.
- ▶ Administrateur, membre du Comité des rémunérations, membre du Comité d'audit et Président du Comité des nominations et de gouvernance de Forest Oil Corporation (société cotée sur le New York Stock Exchange)
- ▶ Administrateur référent de KBR Inc. (société cotée sur le New York Stock Exchange)

M. Jean-Yves GILET — Administrateur

Né le 9 mars 1956

Nationalité française

Nombre d'actions CGG détenues au

31 décembre 2014 :

5 000 actions

M. GILET est diplômé de l'École polytechnique et ingénieur au Corps des Mines.

Adjoint au directeur de la direction interdépartementale de l'industrie de la région Picardie au ministère de l'Industrie de 1981-1984, il a ensuite occupé les postes de Chef du service d'interventions industrielles et du bureau de financement de l'industrie à la Direction Générale de l'industrie de 1984 à 1986, de Directeur de cabinet du Directeur Général de l'industrie de 1986 à 1987, de Responsable de l'équipe industrielle de la Datar de 1987 à 1988 puis de Directeur de cabinet de Jacques Chérèque, ministre de l'Aménagement du territoire et des reconversions de 1988 à 1990. Directeur de la stratégie et du plan, puis de la stratégie, du plan et des affaires internationales du groupe Usinor de 1990 à 1993, M. GILET a exercé des fonctions de direction au sein de la branche Inox d'Usinor (1995-2002), dont Brésil (1998-2001) avant d'être nommé Directeur Général d'Arcelor, en charge de la Direction Générale du secteur Aciers Inoxydables (2002-2006) puis *Executive vice-president*, responsable de la branche acier inoxydable monde d'Arcelor Mittal de 2006 à 2010.

M. GILET est désormais Directeur Général de la Banque Publique d'Investissement (ex-Fonds stratégique d'investissement) et membre du comité de direction du groupe Caisse des Dépôts depuis le 20 septembre 2010. Il est distingué Chevalier de l'Ordre National du Mérite ainsi que de l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Liste des mandats dans les sociétés françaises ou étrangères au cours des cinq derniers exercices

Mandats en cours

Au sein du Groupe : aucun

Hors Groupe :

Sociétés et institutions françaises :

- ▶ Directeur exécutif de Bpifrance
- ▶ Directeur de Bpifrance Participations ETI/GE
- ▶ Membre du Conseil d'administration, président du Comité stratégique et membre du Comité des Nominations et de Rémunération d'Eiffage (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Membre du Conseil d'administration, membre du Comité Innovation et Technologie d'Orange (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Membre du Conseil d'administration, membre du Comité stratégique et du Comité de sélection d'Eramet (société cotée sur Euronext Paris)

Mandats n'étant plus exercés

Au sein du Groupe : aucun

Hors Groupe :

- ▶ Directeur Général du Fonds Stratégique d'Investissement
- ▶ Administrateur d'ArcelorMittal France
- ▶ Administrateur d'ArcelorMittal Stainless International,
- ▶ Administrateur d'ArcelorMittal Europe
- ▶ Administrateur ArcelorMittal Stainless France
- ▶ Administrateur ArcelorMittal Stainless Belgium
- ▶ Administrateur ArcelorMittal Inox Brasil

Mme Agnès LEMARCHAND — Administrateur indépendant

Née le 29 décembre 1954

Nationalité française

Nombre d'actions CGG détenues au 31 décembre 2014 :

6 000 actions

Diplômée de l'École nationale Supérieure de chimie de Paris et du MIT (USA), et titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Mme Lemarchand a débuté sa carrière avec différentes responsabilités opérationnelles au sein du Groupe Rhône-Poulenc de septembre 1980 à décembre 1985.

Nommée en 1986 Directeur Général de l'Industrie Biologique Française (IBF), filiale du secteur Santé de Rhône-Poulenc, elle crée la filiale IBF Biotechnics et développe avec succès l'activité aux USA. En 1991, elle rejoint le Groupe Ciments Français en tant que Directeur Général de Prodicat, activité minéraux industriels qu'elle dirige de 1991 à 1996. Elle rejoint le Groupe Lafarge en 1997, occupe la fonction de Directeur de la stratégie de la branche matériaux de spécialités puis est nommée en 1999 Président-Directeur Général de Lafarge Chaux, activité qu'elle développe en Europe et sur le continent nord-américain. En 2004, le Groupe décidant de se désengager de son activité Chaux, elle réalise la cession des actifs Chaux pour Lafarge, puis reprend avec le management la filiale de Lafarge Chaux au Royaume Uni et fonde en 2005 Steetley Dolomite Limited. Elle en assure la présidence exécutive pendant dix ans puis cède l'entreprise en octobre 2014 au groupe industriel Lhoist.

Liste des mandats dans les sociétés françaises ou étrangères au cours des cinq derniers exercices

Mandats en cours

Au sein du Groupe : aucun

Hors Groupe :

Sociétés et institutions françaises :

- ▶ Membre du Conseil de surveillance représentant BPI France Participations, membre du Comité d'audit et membre du Comité des nominations et rémunérations de Vivescia Industries (ex-SICLAE)
- ▶ Administrateur et membre du Comité des Comptes de Saint Gobain (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Administrateur et membre du Comité d'audit de Biomérieux (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Président d'Orchad

Mandats n'étant plus exercés

Au sein du Groupe : aucun

Hors Groupe :

- ▶ Membre du Conseil de surveillance, membre du Comité des nominations et rémunérations et membre du Comité stratégique d'Areva (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Membre du Conseil de surveillance, membre du Comité des nominations et rémunérations et membre du Comité stratégique de Mersen (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Membre du Conseil économique, social et environnemental
- ▶ Président Exécutif de Steetley Dolomite Limited

Mme Gilberte LOMBARD — Administrateur indépendant

Née le 10 juillet 1944

Nationalité française

Nombre d'actions CGG détenues au
31 décembre 2014 :
583 actions

Mme Gilberte LOMBARD est titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et du programme AMP de l'INSEAD.

Elle a commencé sa carrière comme analyste financier, puis comme chargé d'affaires dans les équipes de fusions-acquisitions du CCF. À compter de la privatisation de la banque (1987), elle a pris la responsabilité des Relations investisseurs, chargée des relations avec les analystes financiers et investisseurs institutionnels, et coordonné la politique d'information vis-à-vis de l'ensemble des actionnaires : grands actionnaires et actionnaires individuels (1987-2000). Après la prise de contrôle du CCF par HSBC (2000), elle a été nommée Directeur des Opérations Financières en charge du suivi et du montage des opérations de cession, acquisition, fusion et autres opérations de restructuration pour le compte du groupe HSBC France, ainsi que de la gestion de son portefeuille de participations industrielles et financières. Elle a également été nommée Secrétaire du conseil (1990) et, à ce titre, a géré en particulier les relations avec les grands actionnaires de la banque. Elle a été nommée administrateur et membre de Comités d'audit de diverses sociétés du groupe HSBC France. Elle a pris sa retraite en février 2011. Elle est Chevalier de la Légion d'honneur.

Liste des mandats dans les sociétés françaises ou étrangères au cours des cinq derniers exercices

Mandats en cours

Au sein du Groupe : aucun

Hors Groupe :

Sociétés françaises :

- ▶ Membre du Conseil de surveillance, Membre du Comité d'audit et membre du Comité des rémunérations de Zodiac Aérospace (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Administrateur, Président du comité des rémunérations et membre du Comité d'audit de Robertet SA (société cotée sur Euronext Paris)

Mandats n'étant plus exercés

Au sein du Groupe : aucun

Hors Groupe :

- ▶ Administrateur de Nobel
- ▶ Administrateur de HBSC Assurances Vie
- ▶ Administrateur de Financière d'Uzès
- ▶ Membre du Conseil de surveillance de Robertet SA (société cotée sur Euronext Paris)

Mme Hilde MYRBERG — Administrateur indépendant

Née le 27 septembre 1957

Nationalité norvégienne

Nombre d'actions CGG détenues au 31 décembre 2014 :

500 actions et 4 500 ADS

Mme MYRBERG est diplômée en droit de l'université d'Oslo et est également titulaire d'un MBA de l'INSEAD. Elle a en outre suivi un cours de civilisation française à l'université de la Sorbonne à Paris.

En 2011 et 2012, Mme Hilde MYRBERG occupait la position de *Senior Vice-President* (Gouvernement d'entreprise et Conformité) au sein de la société norvégienne Orkla ASA, société norvégienne cotée à Oslo et intervenant dans les secteurs des biens de consommation, de l'aluminium, de l'énergie renouvelable et des investissements financiers, dont elle était également Secrétaire du conseil. De 2006 à 2011, elle a été *Executive Vice President* d'Orkla, en charge des Ressources Humaines, de la Communication, des Affaires juridiques et de l'Audit interne. Jusqu'en 2006, elle était en charge des secteurs de marchés au sein d'Hydro Oil & Energy. Cette fonction recouvrait l'ensemble des activités, des plateformes à celles des marchés du pétrole et du gaz ainsi que celles de l'énergie et de l'énergie renouvelable. En outre, elle a été membre du Conseil d'administration de la société norvégienne Renewable Energy Corporation ASA de 2009 à 2012.

Liste des mandats dans les sociétés françaises ou étrangères au cours des cinq derniers exercices

Mandats en cours

Au sein du Groupe : aucun

Hors Groupe :

Sociétés étrangères :

- ▶ Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration de Petoro AS (Norvège)
- ▶ Membre du comité de nomination de Det Norske Oljeselskap ASA (Norvège, société cotée sur l'Oslo Stock Exchange)
- ▶ Membre du comité de nomination de NBT AS (Norvège)
- ▶ Administrateur de Norges Bank (Banque centrale de Norvège et banque norvégienne de gestion d'investissements) (Norvège)
- ▶ Administrateur de Nordic Mining ASA (Norvège, société cotée sur l'Oslo Stock Exchange)

Mandats n'étant plus exercés

Au sein du Groupe : aucun

Hors Groupe :

- ▶ Membre du Conseil de surveillance de Gjensidige Forsikring ASA
- ▶ Membre du Conseil de surveillance de Jotun AS
- ▶ Administrateur et membre du Comité de gouvernance de Renewable Energy Corporation ASA
- ▶ Vice-Président Senior Gouvernance & Compliance d'Orkla ASA
- ▶ Administrateur d'Orkla Brand AS
- ▶ Administrateur de Borregaard AS
- ▶ Administrateur de Sapa AB
- ▶ Administrateur de Kongsberg Automotive AS
- ▶ Administrateur de Salvesen & Thams AS
- ▶ Président du Conseil d'administration d'Orkla Asia Holding AS

M. Robert SEMMENS — Administrateur

Né le 29 octobre 1957

Nationalité américaine

Nombre d'actions CGG détenues au 31 décembre 2014 :

2 992 actions et 965 ADS

M. SEMMENS est un investisseur privé et *Adjunct Professor* en Finance à la *Leonard N. Stern School of Business* de l'université de New York. Il est diplômé de la *Northwestern University School of Law* et est titulaire d'un MBA Finance & Accounting de la *J.L. Kellogg Graduate School of Management* (*Northwestern University*). Il a occupé les fonctions de *Vice President* de *Goldman Sachs & Co* (*Investment Banking*), *J. Aron* et *Principal Investing*, toutes dans le secteur de l'énergie. Il est l'un des fondateurs de *The Beacon Group*, une société d'investissement et de conseil basée à New York où il gérait deux fonds d'investissement toujours dans le secteur de l'énergie. M. SEMMENS a rejoint le Groupe CGG en 1999 à l'occasion d'un investissement fait par *The Beacon Group*, et a été membre du Comité d'Audit, du Comité de Nomination et de Rémunération, du Comité Stratégique de la Société, mais également membre du Conseil d'administration de *Sercel*. Il a également été membre du Conseil d'administration de plus de 15 autres sociétés liées au secteur de l'énergie. Il est aujourd'hui membre de *New York Angels*, un des groupes d'investissement providentiel les plus actifs mondialement.

Liste des mandats dans les sociétés françaises ou étrangères au cours des cinq derniers exercices

Mandats en cours

Au sein du Groupe : aucun

Hors Groupe :

Sociétés étrangères :

- ▶ Administrateur de *MicroPharma Ltd.* (Canada)
- ▶ Administrateur de *Bronco Holdings LLC.* (États-Unis)
- ▶ *Adjunct Professor* de Finance de *Leonard N. Stern School of Business*, *New York University* (États-Unis)
- ▶ Administrateur de *DeBusk Holdings LLC.* (États-Unis)

Mandats n'étant plus exercés

Au sein du Groupe :

- ▶ Membre du Conseil de surveillance de *Sercel Holding*

Hors Groupe :

- ▶ Membre de l'*Advisory Board* de *Sense Networks*

Mme Kathleen SENDALL — Administrateur indépendant

Née le 26 mars 1953

Nationalité canadienne

Nombre d'actions CGG détenues au
31 décembre 2014 :

500 ADS

Diplômée de Queen's University (Ontario) et du *Western Executive Program*, Docteur Honoraire de l'Université de Calgary Mme SENDALL a commencé sa carrière au sein de Petro-Canada en 1978 en tant qu'ingénieur, puis a été ingénieur en charge du design et de la construction d'une station de compression durant deux années au sein de Nova, une société basée à Alberta, avant de réintégrer Petro-Canada en 1982 en tant qu'ingénieur en chef joint-ventures, offshore et international. Mme SENDALL a occupé différents postes au sein de Petro-Canada entre 1984 et 1996. À partir de 1996 et durant quatre années, elle a occupé le poste de *Vice-President Engineering & Technology* puis elle a été *Vice-President Western Canada Development and Operations* jusqu'en 2002. Elle a enfin été *Senior Vice-President North American Natural Gas* de Petro-Canada de 2002 à 2009. Mme SENDALL est membre actif de nombreuses associations, dont l'*Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists* d'Alberta et la *Society of Petroleum Engineers*. Mme SENDALL a été décorée de l'Ordre du Canada en 2011 et s'est vue attribuer la *Queen's Jubilee Medal* en 2012.

Liste des mandats dans les sociétés françaises ou étrangères au cours des cinq derniers exercices

Mandats en cours

Au sein du Groupe : aucun

Hors Groupe :

Sociétés étrangères :

- ▶ Administrateur et Président de Climate Change and Emissions Management Corporation (Canada)
- ▶ Vice-Président et administrateur d'Alberta Innovates – Energy & Environment Solutions (Canada)
- ▶ Administrateur d'ENMAX (Canada)
- ▶ Trustee de l'Ernest C. Manning Awards Foundation (Canada)

Mandats n'étant plus exercés

Au sein du Groupe : aucun

Hors Groupe :

- ▶ Membre de l'Advisory Board de Hatch
- ▶ Administrateur du Canadian Center for Energy Information
- ▶ Administrateur de Michaelle Jean Legacy Foundation
- ▶ Administrateur de Public Policy Forum
- ▶ Membre du Board of Governors de l'université de Calgary
- ▶ Administrateur de Calgary Opera
- ▶ Administrateur de Canadian Association of Petroleum Producers
- ▶ Administrateur de Canadian Council of Academies
- ▶ Administrateur de Canadian Academy of Engineering
- ▶ Directeur Exécutif North American Natural Gas Business Unit de Petro-Canada

M. Daniel VALOT — Administrateur

Né le 24 août 1944
Nationalité française
Nombre d'actions CGG détenues au
31 décembre 2014 :
5 243 actions

M. Daniel VALOT est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration.

Il a commencé sa carrière à la Cour des comptes en 1970.

Il est entré en 1981 à la Compagnie Française des Pétroles, devenue Total, et a occupé successivement les postes de Directeur Financier adjoint du groupe, Secrétaire Général de Total Chimie, Président de Total Petroleum North America, avant de devenir Directeur Général de Total Exploration-Production en 1995 et membre du Comité Exécutif de Total de 1995 à 1999. Il a été Président-Directeur Général de Technip de septembre 1999 à avril 2007.

Liste des mandats dans les sociétés françaises ou étrangères au cours des cinq derniers exercices

Mandats en cours

Au sein du Groupe : aucun

Hors Groupe :

Sociétés françaises :

- ▶ Administrateur, Président du Comité d'audit, membre du Comité stratégique, du Comité des rémunérations et de nomination et du Comité des risques de SCOR (société cotée sur Euronext Paris)
- ▶ Administrateur, Président du Comité d'audit, et membre du Comité des rémunérations et de nomination d'Albioma (société cotée sur Euronext Paris)

Mandats n'étant plus exercés

Au sein du Groupe :

- ▶ Membre du Conseil de surveillance de CGG Holding BV

Hors Groupe :

- ▶ Administrateur de Dietswell

M. Terence YOUNG — Administrateur indépendant

Né le 28 août 1946
Nationalité américaine
Nombre d'actions CGG détenues au
31 décembre 2014 :
5 000 ADS

M. YOUNG est diplômé de l'École des Mines du Colorado.

Il a d'abord été pilote et instructeur de vol de la marine américaine de 1969 à 1974, puis, de 1979 à 1982, il a été professeur assistant en géophysique à l'École des Mines du Colorado. De 1982 à 1983, il a été chargé des recherches géophysiques à la Compagnie Générale de Géophysique à Denver. De 1983 à 2000, il a occupé plusieurs postes chez Mobil Research and Development Corporation, le dernier étant celui de professeur à l'*Institute for Statistics and its Applications* de l'université Carnegie-Mellon. Depuis 2000, M. YOUNG est Doyen du Département de géophysique de l'École des Mines du Colorado.

Liste des mandats dans les sociétés françaises ou étrangères au cours des cinq derniers exercices

Mandats en cours

Au sein du Groupe : aucun

Hors Groupe : aucun

Mandats n'étant plus exercés

Au sein du Groupe : aucun

Hors Groupe : aucun

4.2.1.2. Administrateurs désignés par les salariés — censeurs

Le Conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur désigné par les salariés ⁽¹⁾. La Société n'a désigné aucun censeur.

4.2.1.3. Administrateurs indépendants

Le Comité de Nomination-Rémunération et le Conseil d'administration revoient annuellement, avant la publication des rapports annuels (document de référence et rapport 20-F), la qualification d'administrateur indépendant.

Conformément aux dispositions de l'article 9.1. du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration considère qu'un administrateur est indépendant dès lors qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement. Le Comité de Nomination-Rémunération et le Conseil d'administration s'appuient sur les critères fixés par le Code AFEP-MEDEF pour apprécier l'indépendance de chacun des administrateurs. Ces critères sont les suivants :

- ▶ ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ▶ ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur,
- ▶ ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - » significatif de la Société ou de son Groupe ; ou
 - » pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.
- ▶ ne pas avoir un lien familial proche avec un mandataire social,
- ▶ ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ▶ ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans ;
- ▶ ne pas représenter un actionnaire significatif de la Société détenant plus de 10 % des droits de vote.

Dans le cadre de sa revue, et par exception aux critères du code AFEP-MEDEF, le Comité de Nomination-Rémunération et le Conseil d'administration ont estimé que le fait que Messieurs Loren Carroll et Remi Dorval aient été membres du Conseil de surveillance de CGG Holding BV, filiale à 100 % de la Société, jusqu'au 1^{er} septembre 2010 ne compromet en rien leur indépendance.

(1) La Société n'est pas soumise aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce prévoyant la désignation d'administrateurs représentant les salariés.

(2) Le code AFEP-MEDEF recommande que dans les sociétés à capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle la part d'administrateurs indépendants représente au moins la moitié des membres du conseil.

En ce qui concerne le critère relatif aux relations d'affaires, le Comité de Nomination-Rémunération et le Conseil d'administration ont constaté, qu'à leur connaissance, il n'existait aucune relation d'affaires entre les administrateurs et la Société ou son Groupe.

Enfin, le Comité de Nomination-Rémunération et le Conseil d'administration ont également confirmé que M. Remi Dorval, qui était qualifié d'indépendant avant sa nomination en qualité de Président du Conseil d'administration, continuait à satisfaire l'ensemble des critères énoncés par le Code AFEP-MEDEF.

Au cours de sa réunion du 25 février 2015, le Conseil d'administration a donc confirmé que sept administrateurs sur les douze administrateurs en poste à cette date pouvaient être qualifiés d'indépendants (soit, conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, plus de la moitié des membres du Conseil d'administration ⁽²⁾) : Mmes Agnès Lemarchand, Gilberte Lombard, Hilde Myrberg et Kathleen Sendall et MM. Loren Carroll, Remi Dorval, et Terence Young.

4.2.1.4. Point sur l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

Conformément à la loi du 27 janvier 2011 et aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a entrepris d'assurer un meilleur équilibre dans la représentation hommes-femmes au sein du Conseil d'administration. À la date du présent rapport, avec quatre femmes administrateurs sur douze, le nombre de femmes au Conseil d'administration de la Société excède 30 %.

4.2.1.5. Adresse professionnelle des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont ici professionnellement domiciliés au siège de la Société, Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris.

4.2.1.6. Nombre minimal d'actions devant être détenu par les membres du Conseil d'administration

Depuis le 26 mars 2014, le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que chaque administrateur doit détenir au moins 5 000 actions de la Société. Les administrateurs en fonction ont deux ans pour se conformer à cette obligation.

L'obligation de déclarer ces opérations relève de leur responsabilité directe.

4.2.1.7. Règles applicables aux opérations effectuées par les administrateurs sur les titres de la Société

Les administrateurs peuvent être amenés à disposer d'une information relative à la Société dont ils ont eu connaissance du fait de leur fonction d'administrateur et qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence sensible sur le cours du titre de la Société. Le caractère significatif d'une information est normalement lié à son influence sur les résultats financiers de la Société cotée. Une information significative peut porter sur le chiffre d'affaires, les perspectives financières ou budgétaires, les opérations d'investissement, d'acquisition ou de désinvestissement, les grandes découvertes, les arrêts d'unités de production importantes, le lancement ou le retrait de produits, les changements significatifs d'actionariat ou de Direction Générale, les opérations affectant le capital, le dividende, la survenance ou le règlement d'un contentieux, etc.

Dans un tel cas, le règlement intérieur précise que les administrateurs doivent s'abstenir :

- ▶ d'exploiter, pour leur compte ou pour celui d'autrui, une telle information, directement ou par personne interposée, en achetant ou vendant des titres de la Société ou des produits financiers liés à ce titre.
- ▶ de communiquer cette information à des fins autres ou pour une activité autre que celle à raison desquelles elle est détenue.

En outre, les administrateurs ne peuvent effectuer aucune opération que ce soit sur les titres de la Société, pendant les trente jours calendaires précédant la publication des résultats trimestriels, semestriels ou annuels et jusqu'au lendemain de la date de publication. Ces publications interviennent la dernière semaine de février, mi-mai, la dernière semaine de juillet et mi-novembre.

En cas de doute, les administrateurs sont invités à contacter le Directeur Financier du Groupe.

4.2.2. Direction Générale

4.2.2.1. Modalités d'exercice de la Direction Générale

(a) Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Depuis le 30 juin 2010, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général sont dissociées. Le Conseil d'administration a reconduit cette dissociation lors de la nomination de Monsieur Remi Dorval en qualité de Président du Conseil d'administration, laquelle est effective depuis le 4 juin 2014.

Monsieur Jean-Georges Malcor assume, depuis lors, les fonctions de Directeur Général de la Société, et depuis le 4 juin 2014, Monsieur Remi Dorval assume celles de Président du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a également, à cette occasion, reconduit Monsieur Jean-Georges Malcor dans ses fonctions de Directeur Général pour trois ans à compter du 4 juin 2014.

Le Directeur Général est assisté de deux Directeurs Généraux Délégués nommés pour une durée de trois ans et respectivement en charge des fonctions stratégique, secrétariat général et relations investisseurs et de la Gestion des risques, du HSE et du Développement Durable.

(b) Rôle du Président du Conseil d'administration

Le Président représente le Conseil d'administration et, sauf circonstance exceptionnelle, est seul habilité à agir et à s'exprimer au nom du Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration et veille à un fonctionnement efficace des organes sociaux dans le respect

des principes de bonne gouvernance. Il s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de cette mission. Il rend compte annuellement à l'assemblée générale des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. Il est tenu régulièrement informé par le Directeur Général des événements et des situations significatifs relatifs à la vie du Groupe et peut lui demander toute information propre à éclairer le Conseil d'administration et ses Comités. Il peut entendre les Commissaires aux Comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil d'administration. À la demande de la Direction Générale, il peut également représenter la Société dans ses relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les grands partenaires du Groupe, tant au plan national qu'international.

(c) Rôle et pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que des règles de gouvernance d'entreprise propres à la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est responsable de l'information financière diffusée par la Société et présente à intervalles réguliers les résultats et les perspectives du Groupe aux actionnaires et à la communauté financière. Il rend compte au Conseil d'administration et son Président des faits marquants de la vie du Groupe.

4.2.2.2. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général. En conséquence, conformément à la loi et à l'article 10 des statuts de la Société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, à l'exception des cas spécifiquement prévus par la loi.

4.2.2.3. Directeurs Généraux Délégués non-administrateurs

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration de CGG a nommé MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER Directeurs Généraux Délégués du Groupe le 29 février 2012. Leurs mandats ont été renouvelés par le Conseil d'administration le 25 février 2015, pour une durée de trois ans.

- Stéphane-Paul FRYDMAN

M. Stéphane-Paul FRYDMAN assiste le Directeur Général en assurant la direction des Fonctions Stratégique, Juridique et Relations investisseurs. Parallèlement, il continue d'assumer sa fonction de SEVP (*Senior Executive Vice President*) Finance.

M. Stéphane-Paul FRYDMAN — Directeur Général Délégué non-administrateur

Né le 18 décembre 1963
Nationalité française
Nombre d'actions CGG détenues au 31 décembre 2014 : 40 000 actions

M. Stéphane-Paul FRYDMAN est diplômé de l'École Polytechnique de Paris et de l'École des Mines de Paris. Il a commencé sa carrière au ministère de l'Industrie, puis au ministère des Finances de 1992 à 1997. Jusqu'en 2000, il fut conseiller industriel auprès du ministre de l'Économie et des Finances. Il fut ensuite Directeur d'investissement de Butler Capital Partners. Il rejoint CGG en 2002 en tant que Directeur Financier Adjoint, puis Contrôleur de gestion et Trésorier en 2005. En 2007, Stéphane-Paul FRYDMAN est nommé Directeur Financier (CFO) du Groupe. En 2012, il est nommé Directeur Général Délégué du Groupe, en charge des Fonctions Stratégique, Juridique et Relations investisseurs tout en conservant ses fonctions de SEVP, Finance. Il est membre du Comité Corporate du Groupe.

Liste des mandats dans les sociétés françaises ou étrangères au cours des cinq derniers exercices

Mandats en cours

Au sein du Groupe :

Sociétés françaises :

- ▶ Administrateur de CGG Services SA
- ▶ Administrateur de Sercel Holding SA
- ▶ Administrateur de Sercel SA

Sociétés étrangères :

- ▶ Administrateur de CGG Holding (U.S.) Inc. (États-Unis)
- ▶ Administrateur et Président du Conseil d'administration de CGG International SA (Suisse)

Hors Groupe : aucun

Mandats n'étant plus exercés

Au sein du Groupe :

- ▶ Membre du Comité de direction de Geomar SAS
- ▶ Membre du Conseil de surveillance de CGG Holding BV
- ▶ Administrateur de CGG Eidesvik Ship Management AS

Hors Groupe : aucun

- Pascal ROUILLER

M. Pascal ROUILLER assiste le Directeur Général en prenant la Direction des Fonctions Gestion des risques, Hygiène, Sécurité, Environnement (« HSE ») et développement durable. Parallèlement, il continue d'assurer sa fonction de SEVP (*Senior Executive Vice President*) Division Équipements (Sercel).

M. Pascal ROUILLER — Directeur Général Délégué non administrateur

Né le 21 décembre 1953
Nationalité française
Nombre d'actions CGG
détenues au 31 décembre 2014 :
30 892 actions

M. Pascal ROUILLER, ancien élève de l'École Centrale de Paris, a rejoint le Groupe en 1979 en tant qu'ingénieur terrain. En 1981, il devient responsable des opérations terrestres à Djakarta et à Singapour, pour ensuite être nommé, en 1985, Directeur des Opérations terrestres Asie-Pacifique. Il a été, de 1992 à 1995, Directeur de la région Asie-Pacifique. En 1995, Pascal ROUILLER est nommé Directeur Marketing et Ventes de Sercel, la Division Équipements du Groupe CGG, leader mondial de son secteur. Il en devient le Directeur Général adjoint en 1996. En 2005, Pascal ROUILLER est nommé SEVP, Division Équipements. En 2012, il est nommé Directeur Général Délégué du Groupe en charge de la Gestion des risques, Hygiène, Sécurité, Environnement (« HSE ») et développement durable tout en conservant ses fonctions de SEVP, Division Équipements. Il est membre du Comité Corporate du Groupe.

Liste des mandats dans les sociétés françaises ou étrangères au cours des cinq derniers exercices

Mandats en cours

Au sein du Groupe :

Sociétés françaises :

- ▶ Directeur Général de Sercel Holding SA
- ▶ Président-Directeur Général de Sercel SA

Sociétés étrangères :

- ▶ Président du Conseil d'administration de Hebei Sercel JunFeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd. (Chine)
- ▶ Président du Conseil d'administration de Sercel (Beijing) Technological Services Co. Ltd. (Chine)
- ▶ Président du Conseil d'administration de Sercel Australia Pty Ltd. (Australie)
- ▶ Président du Conseil d'administration de Sercel Canada Ltd. (Canada)
- ▶ Administrateur et Directeur Général de Sercel Inc. (États-Unis)
- ▶ Administrateur de Sercel Singapore Private Ltd. (Singapour)
- ▶ Vice-Président de Sercel-GRC (États-Unis)

Hors Groupe : aucun

Mandats n'étant plus exercés

Au sein du Groupe :

- ▶ Administrateur et Président du Conseil d'administration de Vibration Technology Ltd.
- ▶ Administrateur de Xian Sercel Petroleum Exploration Instrument Co. Ltd.

Hors Groupe :

- ▶ Administrateur de Cybernetix

4.2.3. Conflits d'intérêt

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration et les autres principaux dirigeants de la Société.

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration ni aucun des mandataires sociaux n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun d'entre eux n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination ni d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun d'entre eux n'a été empêché par un

tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il est précisé qu'il n'existe pas de conflits d'intérêt potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société des administrateurs, du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués et leurs intérêts privés.

Il n'existe à ce jour aucun contrat de services liant les membres du Conseil d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

4.2.4. Comité Corporate

À la date du présent document, les membres du Comité Corporate (« C-Com ») sont :

M. Jean-Georges MALCOR	Directeur Général
M. Stéphane-Paul FRYDMAN	Directeur Général Délégué SEVP, Finance
M. Pascal ROUILLER	Directeur Général Délégué SEVP, Division Équipements
M. Benoît RIBADEAU-DUMAS	SEVP, Division Acquisition
Mme Sophie ZURQUIYAH	SEVP, Division Géologie, Géophysique & Réservoir

M^{me} Béatrice Place-Faget, en sa qualité de Secrétaire Général et Directeur Juridique du Groupe, est secrétaire du Comité Corporate.

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués sont les seuls mandataires sociaux membres du Comité Corporate.

4.3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMITÉS

4.3.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Rôle du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Préparation des réunions

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur (ci-après le « règlement intérieur du Conseil d'administration ») consultable sur le site internet de la Société (www.cgg.com). Les principales dispositions de ce règlement sont résumées ci-dessous.

Information des administrateurs

En vue de chaque réunion du Conseil, le Secrétaire du Conseil transmet aux administrateurs un dossier contenant toutes informations utiles sur chacun des points de l'ordre du jour de la réunion. Cette transmission est généralement réalisée par la mise en ligne en dudit dossier sur le site internet dédié et sécurisé du Conseil d'administration et de ses comités afin de permettre aux administrateurs d'en étudier le contenu avant la réunion.

En outre, les administrateurs sont tenus informés et consultés par le Directeur Général, entre les réunions du Conseil, sur tous événements ou opérations significatifs pour la Société.

Les communiqués de presse relatifs aux comptes trimestriels, semestriels et annuels et à tous événements ou opérations significatifs pour la Société sont adressés aux administrateurs sous forme de projet dans un délai suffisant avant leur publication afin qu'ils soient en mesure de faire part de leurs commentaires à la Direction Générale. Les autres communiqués de presse leur sont, par ailleurs, systématiquement transmis au moment de leur diffusion au public par la Société.

D'une façon générale, le Président du Conseil veille à ce que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission. Dans ce but, il s'assure que chacun d'entre eux reçoive tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. En outre, il est d'usage que les administrateurs se réunissent pour un séminaire stratégique annuel de deux jours, tenu généralement à proximité d'un site du Groupe. L'ordre du jour de ce séminaire est établi par le Directeur Général, en étroite consultation avec le Président du Conseil d'administration et les présidents de chacun des comités du Conseil.

Réunions du Conseil d'administration

Lors de chaque réunion, le Conseil est informé de l'évolution de l'activité opérationnelle et financière des grands secteurs d'activités du Groupe depuis la réunion précédente.

Cette information sectorielle est complétée par un point particulier sur la situation financière consolidée du Groupe notamment en termes d'endettement, de trésorerie et de ressources financières disponibles à court terme et des projections futures.

Toute opération significative pour la stratégie du Groupe telle que notamment les opérations de croissance externe, de partenariat, de cession ou d'investissement stratégique, est soumise à l'autorisation préalable du Conseil après avis du comité technologie/stratégie. Le Conseil est ensuite tenu régulièrement informé de l'avancement de l'opération considérée.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an en présence des Commissaires aux Comptes et chaque fois que les circonstances l'exigent.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, les administrateurs peuvent participer, dans les conditions fixées à l'article L. 225-37 du Code de commerce, aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité selon les termes du règlement intérieur du Conseil d'administration. Toutefois, conformément à la loi, ce procédé ne peut être utilisé pour les décisions suivantes :

- ▶ l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion ;
- ▶ l'établissement des comptes consolidés et du rapport sur la gestion du Groupe, s'il n'est pas inclus dans le rapport de gestion annuel.

En outre, le règlement intérieur du Conseil d'administration étend cette restriction aux décisions relatives à l'établissement des comptes semestriels et du rapport du Conseil y afférent.

Règles applicables aux administrateurs

Devoir d'expression

Chaque administrateur s'engage à exprimer clairement son opinion et à s'efforcer de convaincre le Conseil de la pertinence de sa position.

Assiduité

Chaque administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaire. Avant d'accepter tout nouveau mandat, il doit se demander s'il sera en mesure de continuer à faire face à cette obligation. Il doit participer, sauf impossibilité réelle, à toutes les réunions du Conseil et des Comités dont il est membre, ainsi qu'aux assemblées générales des actionnaires.

Conflit d'intérêts

Chaque administrateur doit informer le Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentielle, dans laquelle il peut se trouver du fait des fonctions qu'il peut détenir dans d'autres sociétés.

Dans ce cas, il doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2014

En 2014, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni douze fois. Le taux moyen de participation des administrateurs à ces réunions a été de 83,80 %.

Comptes annuels et intermédiaires — assemblée générale annuelle

Le Conseil a notamment approuvé les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2013 et a revu les comptes trimestriels et semestriel intermédiaires de l'exercice 2014 ainsi que les prévisions 2014 et le pré-budget 2015. Il a également convoqué l'assemblée générale annuelle tenue en juin 2014 et arrêté les textes des rapports et des projets de résolutions soumis à ladite assemblée.

Gouvernance

Le Conseil a approuvé la modification de la composition de certains comités du Conseil et modifié en conséquence son règlement intérieur. Il a revu la qualification d'administrateur indépendant et modifié les règles de répartition des jetons de présence.

Le Conseil a également approuvé la reconduction de la dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général, la nomination du nouveau Président du Conseil d'administration, le renouvellement du mandat du Directeur Général et le renouvellement de sa lettre de protection.

Rémunération

Le Conseil a approuvé les éléments de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2014. Il a également mis en place (i) un plan d'options de souscription d'actions pour certains salariés du Groupe et un plan spécifique pour les trois mandataires sociaux et les membres du Comité corporate,

soumis à la réalisation de conditions de performance, et (ii) un plan d'unités de performance pour certains salariés du Groupe et les mandataires sociaux dont l'attribution est soumise à des conditions de performance.

Il a également constaté la réalisation partielle des conditions de performance fixées dans le règlement du plan d'attribution gratuite d'actions du 26 juin 2012, le plan d'options de souscription d'actions du 24 mars 2011 applicable aux mandataires sociaux (troisième tranche) et le plan d'options de souscription d'actions du 26 juin 2012 applicables aux mandataires sociaux et aux membres de l'ex-Comité Exécutif (première tranche).

Opérations financières et stratégiques

Le Conseil d'administration a arrêté les orientations stratégiques du Groupe pour 2014 et a répondu à l'avis émis par le comité d'entreprise sur lesdites orientations à la suite de la procédure d'information-consultation dudit comité.

Il a par ailleurs approuvé le transfert de l'activité d'acquisition terrestre du Groupe en Amérique du Nord à la société Geokinetics.

Il a également approuvé les opérations financières suivantes :

- ▶ emprunt obligataire à haut rendement libellée en euros pour un montant de 400 millions d'euros ;
- ▶ emprunt obligataire à haut rendement libellé en dollars pour un montant de 500 millions de dollars US ; rachat des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (Océane) venant à échéance le 1^{er} janvier 2016 ;
- ▶ avenants aux accords de crédit revolver français et américain ;
- ▶ amendement et extension de son accord de crédit avec un pool de banques dirigé par Nordea.

Enfin, le Conseil d'administration a également expertisé et analysé de manière très approfondie l'approche non sollicitée de Technip le 10 novembre 2014 ainsi, par la suite, que les alternatives à cette pré-offre envisagées par Technip. À cet effet, il a constitué en son sein un comité ad hoc composé de certains de ses membres. Ce Comité a été l'interlocuteur au quotidien entre la direction de la Société et le Conseil d'administration sur l'ensemble des questions relatives aux propositions de Technip. Dans ce cadre, le comité a revu les positions présentées par la Direction Générale de la Société et a assisté le Conseil dans l'évaluation de la stratégie à adopter face aux propositions de Technip. Il est également intervenu dans l'évaluation des alternatives possibles au projet de combinaison avec Technip, dans le cadre des orientations fixées par le Conseil d'administration.

Évaluation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration organise une évaluation annuelle de son fonctionnement et de celui de ses comités. Il s'agit d'une autoévaluation exploitée par un consultant externe et complétée, une fois tous les trois ans, par une évaluation plus

poussée qui inclut des entretiens individuels entre chacun des administrateurs et le consultant externe. La dernière évaluation complète a été réalisée en 2011.

En 2014, il a été procédé à une autoévaluation accompagnée d'un entretien du Président du Conseil, du Directeur Général et de chacun des présidents des comités avec le consultant externe.

Il est ressorti de cette évaluation une appréciation globalement positive du fonctionnement du Conseil et de ses comités. Les administrateurs ont mis en avant le bon fonctionnement de la gouvernance du Groupe et la qualité de la communication entre Direction Générale et le Conseil d'administration. Ils ont souligné la qualité des discussions et des travaux du conseil et

ont indiqué apprécier la façon dont le Président mène les travaux du Conseil et en anime les débats.

Les administrateurs ont confirmé avoir pu approfondir en 2014 leur revue de la stratégie du Groupe dont les objectifs long terme sont clairement établis. Ils souhaitent désormais pouvoir aller plus loin dans la réflexion sur l'évolution de la technologie et des offres de services ainsi que sur la politique de gestion des risques. Par ailleurs, en matière de ressources humaines, ils souhaitent passer plus de temps sur la revue des plans de succession. Enfin, concernant la documentation envoyée avant chaque réunion du Conseil, les administrateurs ont exprimé le souhait de recevoir des présentations plus concises.

4.3.2. Comités institués par le Conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil d'administration formalise la composition, les missions et les modalités de fonctionnement des comités du Conseil. Le Comité d'audit et le Comité de Nomination-Rémunération disposent chacun d'une charte régissant leur fonctionnement. Ces chartes sont annexées au règlement intérieur du Conseil d'administration et peuvent être consultées sur le site internet de la Société (www.cgg.com).

4.3.2.1. Le Comité de Nomination-Rémunération

a) Missions et fonctionnement

Ce Comité est chargé de formuler des propositions et/ou des recommandations au Conseil d'administration concernant :

1. la rémunération des mandataires sociaux, incluant les procédures de détermination de la part variable y afférente et l'attribution éventuelle d'avantages en nature ;
2. toutes dispositions relatives à la retraite des mandataires sociaux ;
3. les éléments de rémunération différée pour les mandataires sociaux (retraite, lettres de protection) devant être soumis à l'assemblée générale des actionnaires ;
4. l'évaluation des conséquences financières de tous les éléments de rémunération pour les mandataires sociaux sur les comptes de la Société ;
5. les conventions conclues entre la Société et un mandataire social ;
6. les éventuelles candidatures aux fonctions d'administrateur, de mandataire social ou de membre d'un Comité du Conseil d'administration ;
7. la revue périodique de l'indépendance des membres du Conseil d'administration ;
8. le montant des jetons de présence et leurs règles d'attribution ;
9. la réalisation d'augmentations de capital réservées aux salariés ; et

10. la mise en place de plans de rémunération en espèces et/ou en actions.

Outre les missions décrites ci-dessus, le Comité est également en charge de :

1. l'examen de la rémunération des membres du Comité Corporate (« C-Com ») et de son évolution ;
2. l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités ;
3. l'évaluation du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général ;
4. la revue de la procédure de plan de succession des membres du C-Com ;
5. la conformité des politiques de rémunération et des avantages au regard de l'ensemble des dispositions légales applicables ;
6. la revue des données relatives à la rémunération et toute autre information y afférente devant être divulguées par la Société dans ses rapports annuels ainsi que dans tout autre rapport devant être publié conformément aux lois et règlements en vigueur ; et
7. l'approbation de la politique et de la procédure de vérification et de remboursement des dépenses des administrateurs et des mandataires sociaux.

Le Comité peut également être amené à étudier toute question susceptible de lui être soumise par son Président en rapport avec l'un des sujets mentionnés ci-dessus.

Les travaux du Comité font l'objet d'un procès-verbal. Le Comité rend compte au Conseil d'administration de ses actions à la suite de chacune de ses réunions.

b) Composition

À la date d'établissement du présent rapport, les membres du Comité sont les suivants :

- ▶ Hilde Myrberg (*) (Président)
- ▶ Jean-Yves Gilet

- ▶ Robert Semmens
- ▶ Agnès Lemarchand (*)
- ▶ Kathleen Sendall (*)

Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, ce Comité est composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général sont associés aux travaux du Comité ayant trait aux nominations d'administrateurs.

c) Travaux du Comité

Au cours de l'exercice 2014, ce Comité s'est réuni six fois. Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions a été de 93,30 %.

Au cours de ces réunions, le Comité a notamment statué sur (i) la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués et la fixation de leurs objectifs, (ii) la rémunération des autres membres du C-Com, (iii) le montant et les règles de répartition des jetons de présence des administrateurs, (iv) la mise en place du nouveau plan de rémunération à long terme ⁽¹⁾, (v) la revue de la qualification d'administrateur indépendant en amont de sa soumission au Conseil d'administration, (vi) la rédaction des paragraphes des rapports annuels (rapport de gestion, document de référence et rapport 20-F) relatifs à la rémunération des mandataires sociaux, (vii) les plans de bonus 2014, (viii) le plan de succession des membres de l'E-Com et du M-Com, (ix) la mise en œuvre de la procédure d'évaluation du Conseil d'administration, de son Président et du Directeur Général, (x) la composition des comités du Conseil.

4.3.2.2. Le Comité de Technologie/Stratégie

Jusqu'au 31 juillet 2014, le Conseil d'administration disposait d'un Comité stratégique et d'un Comité technologique.

Le Comité stratégique avait pour mission d'étudier les plans d'affaires et les budgets, les options stratégiques, le développement organique et les projets d'opérations financières de la Société. Au cours de l'exercice 2014, il s'est réuni quatre fois. Le taux moyen de participation des membres du comité aux réunions a été de 100 %. Au cours de ses réunions, le Comité a principalement été consulté sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique 2014-2016 du Groupe et du plan de réduction des coûts associés.

Le Comité technologique avait pour mission d'assister le Conseil dans sa revue de l'offre technologique des concurrents du Groupe et des autres sociétés du secteur pétrolier, de la stratégie de développement du Groupe dans le domaine de l'imagerie de réservoir de la sismique et la recherche d'opportunités dans d'autres produits et services liés aux gisements pétroliers, des principaux programmes de développement des produits et services, des budgets Recherche & Développement, et de la protection de la propriété intellectuelle. Au cours de l'exercice 2014, il s'est

réuni une fois. Le taux de participation des membres du comité a été de 100 %. Au cours de cette réunion, le comité a revu les derniers développements technologiques des Divisions opérationnelles, et certains projets technologiques spécifiques.

Depuis le 31 juillet 2014, les Comités Technologique et Stratégie sont regroupés en un seul comité dénommé Comité de Technologie/Stratégie. Ce Comité a se réunira au moins deux fois par an et aura pour mission d'étudier :

- ▶ les options et orientations stratégiques de la Société en termes de technologie, marchés et métiers,
- ▶ la stratégie de développement technologique du Groupe dans les différents métiers qui le composent ;
- ▶ les grandes lignes du budget du Groupe,
- ▶ la politique de protection de la Propriété Intellectuelle ;
- ▶ les principaux programmes de recherche et développement ;
- ▶ les opérations de fusion et acquisitions à caractère stratégique ;
- ▶ le développement organique de la Société, et
- ▶ les projets d'opérations financières,
- ▶ les opérations majeures d'investissements ou de cessions d'actifs.

À la date de l'établissement du présent rapport, les membres du Comité sont les suivants :

- ▶ Remi Dorval (*) (Président)
- ▶ Olivier Appert
- ▶ Jean-Yves Gilet
- ▶ Robert Semmens
- ▶ Terence Young (*)

Au cours de l'exercice 2014, ce Comité s'est réuni une fois. Le taux de participation des membres du Comité à cette réunion a été de 100 %. Au cours de cette réunion, le Comité a fait le point sur les projets technologiques en cours au sein de la Division Acquisition et a revu les divers métiers et portefeuille de services existant actuellement au sein de la Division GGR.

4.3.2.3. Le Comité HSE/Développement Durable

a) Missions et fonctionnement

Le Comité a pour mission de :

- ▶ assister la Direction Générale dans le développement d'une approche stratégique cohérente pour les domaines Hygiène, Sécurité et Environnement ("HSE") et Développement Durable ("DD"). Déterminer les principaux

[*] Administrateur indépendant.

[1] La description des plans d'options de souscription d'actions et d'unités de performance mis en place au cours de l'exercice 2014 figure aux paragraphes 5.2.2. et 5.2.3. du document de référence.

axes d'amélioration continue de la performance HSE. Encourager, seconder et conseiller la Direction Générale dans le maintien et l'amélioration de la performance HSE — DD ;

- ▶ surveiller la performance des systèmes et programmes HSE — DD de CGG et, à la discrétion du Comité, recommander des modifications au Conseil d'administration ;
- ▶ revoir la performance HSE — DD de CGG lors de chaque réunion. Comparer la performance de CGG par rapport à celle de ses pairs de l'industrie ;
- ▶ revoir les risques estimés majeurs et les systèmes de contrôle mis en place pour la gestion de ces risques. Revoir des incidents majeurs, avérés ou presque, et notamment des accidents mortels et des HPIs ;
- ▶ revoir les programmes Développement Durable du Groupe (concernant principalement les sujets environnementaux, sociétaux et éthiques) et orienter les efforts de CGG à long et moyen termes dans ce domaine ;
- ▶ veiller à la conformité du Groupe envers les réglementations en vigueur et relatives aux sujets HSE — DD ;
- ▶ revoir les dispositifs de préparation du Groupe dans la gestion de crise éventuelle. Suivre toute crise majeure dans le domaine HSE et soutenir le Conseil d'administration et la Direction Générale de manière appropriée dans le cas de cette éventualité ;
- ▶ proposer au Conseil d'administration et à la Direction Générale toute politique et/ou actions apparaissant nécessaires à la vue de son activité de revue et de surveillance.

Le Comité rend compte au Conseil d'administration de ses actions à la suite de chaque réunion sur tout sujet inhérent à ses missions et responsabilités.

b) Composition

À la date d'établissement du présent rapport, les membres du Comité sont les suivants :

- ▶ Kathleen Sendall (*) (Président)
- ▶ Gilberte Lombard (*)
- ▶ Daniel Valot
- ▶ Terence Young (*)

c) Travaux du comité

Au cours de l'exercice 2014, le Comité s'est réuni trois fois. Le taux de participation des membres du Comité aux réunions a été de 83,30 %.

Au cours de ces réunions, le Comité a notamment examiné les points suivants : (i) les incidents à haut potentiel de gravité intervenus en acquisition terrestre et marine ainsi que les indicateurs HSE du Groupe, (ii) la revue de risques spécifiques (transport en hélicoptère, opérations aéroportées, risques sur la faune et la flore), (iii) les bonnes pratiques HSE mises en place au sein du Groupe et les actions entreprises en matière de développement durable.

4.3.2.4. Le Comité d'audit

a) Missions et fonctionnement

Conformément à sa charte, le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration et de préparer ses travaux.

Dans le cadre des attributions qui lui sont conférées par la loi, le Comité d'audit est notamment en charge du suivi :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière,
- b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- c) du contrôle légal des comptes sociaux annuels et consolidés par les Commissaires aux Comptes,
- d) de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Dans ce cadre, les principales missions du Comité sont les suivantes :

MISSIONS RELATIVES AUX COMPTES ET À L'INFORMATION FINANCIÈRE :

- ▶ passer en revue et débattre avec la Direction Générale et les Commissaires aux Comptes des points suivants :
 - » pertinence et permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés,
 - » périmètre de consolidation,
 - » projets de comptes sociaux et de comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels ainsi que leurs annexes, et notamment les engagements hors bilan,
 - » qualité, exhaustivité, exactitude et sincérité des états financiers de la Société ;
- ▶ entendre les Commissaires aux Comptes qui lui font part de leurs travaux, y compris les éventuelles observations et suggestions effectuées par ceux-ci, et du périmètre de leurs vérifications ;
- ▶ étudier les projets de communiqués de presse relatifs aux résultats du Groupe et proposer toute modification qui lui paraîtra souhaitable ;

(*) Administrateur indépendant.

- ▶ examiner le document de référence et le rapport annuel 20-F ;
- ▶ se saisir de toute question de nature financière et comptable qui lui paraît d'importance.

MISSIONS RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES ET AU CONTRÔLE INTERNE :

- ▶ examiner avec la Direction Générale (i) la politique de gestion des risques de la Société, (ii) l'analyse des risques majeurs (cartographie des risques) réalisée par la Société, et (iii) les programmes mis en place pour les contrôler ;
- ▶ examiner avec la Direction Générale (i) les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne dans la Société ; (ii) les principes/règles de contrôle interne définis par la Société sur l'environnement général de contrôle interne (gouvernance, éthique, délégations de pouvoir, système d'information...) et sur les processus clés (trésorerie, achats, clôture des comptes, immobilisations...), (iii) la qualité du contrôle interne telle que perçue par la Société, et (iv) les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne identifiées par la Société ou communiquées par les Commissaires aux Comptes (article L. 823-16 du Code de commerce) ainsi que les actions correctives mises en place ;
- ▶ examiner (i) le rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques, et (ii) les conclusions des Commissaires aux Comptes sur ledit rapport.

MISSIONS RELATIVES À L'AUDIT INTERNE :

- ▶ passer en revue avec la Direction Générale et le Directeur de l'Audit interne :
 - » l'organisation et le fonctionnement de l'audit interne,
 - » ses activités et notamment les propositions de missions dans le cadre du plan d'audit arrêté par la Direction Générale et présenté au Comité,
 - » les résultats des missions réalisées.

MISSIONS RELATIVES AU COMMISSARIAT AUX COMPTES :

- ▶ examiner avec les Commissaires aux Comptes leur plan d'intervention ;
- ▶ entendre, le cas échéant, les Commissaires aux Comptes en dehors de la présence de la Direction Générale ;
- ▶ piloter la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes et soumettre au Conseil d'administration une recommandation sur le choix des Commissaires aux Comptes dont la désignation est proposée à l'assemblée générale ;
- ▶ s'assurer annuellement de l'indépendance des Commissaires aux Comptes de la Société ;

- ▶ examiner, le cas échéant séparément, avec la Direction Générale et les Commissaires aux Comptes les travaux de ces derniers et revoir régulièrement avec la Direction le montant de leurs honoraires. Dans le cadre d'une procédure qu'il définit annuellement, le comité est seul habilité à autoriser la réalisation par les Commissaires aux Comptes et/ou les membres de leur réseau, de prestations directement liées à leur mission de commissariat aux comptes.

AUTRES MISSIONS :

- ▶ examiner avec la Direction Générale et, le cas échéant, les Commissaires aux Comptes les conventions liant, directement ou indirectement, le Groupe à ses dirigeants ;
- ▶ assurer le traitement, sur une base anonyme, de toute remontée d'informations sur un éventuel problème de contrôle interne ou tout problème de nature comptable et financière.

Enfin, la Direction Générale de la Société est tenue de porter à la connaissance du Comité d'audit toute fraude suspectée portant sur un montant significatif afin que ce dernier puisse procéder, s'il l'estime nécessaire, aux vérifications qui lui sembleront appropriées.

Sont conviés aux réunions : le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, les membres de l'E-Com concernés, le Directeur Financier du Groupe, le Directeur des affaires comptables du Groupe, les Commissaires aux Comptes qui rendent compte de leurs interventions, le Directeur de l'Audit interne Groupe qui fait le point des missions importantes au moins deux fois par an.

Le Comité d'audit se réunit en général avant chaque séance du Conseil d'administration. En effet, pour des raisons pratiques, liées à la présence de deux administrateurs résidant à l'étranger, les réunions du Comité d'audit se tiennent en général la veille du Conseil d'administration. Afin que cette contrainte ne gêne pas le bon fonctionnement du comité, le Président du Conseil et le Directeur Général s'assurent que les membres du comité reçoivent les documents et informations nécessaires suffisamment en avance afin de disposer d'un délai suffisant pour pouvoir procéder à l'examen des comptes.

Il est établi un procès-verbal de chaque réunion. En outre, le président du Comité fait un compte-rendu des travaux dudit Comité lors de chaque réunion du Conseil d'administration. Ce compte-rendu est consigné dans le procès-verbal du Conseil d'administration.

b) Composition

À la date d'établissement du présent rapport, les membres du Comité sont les suivants :

- ▶ Gilberte Lombard (*) (Président)
- ▶ Loren Carroll (*)

[*] Administrateur indépendant.

- ▶ Olivier Appert
- ▶ Agnès Lemarchand (*)
- ▶ Hilde Myrberg (*)

Gilberte Lombard a été désignée par le Conseil d'administration en qualité de « Financial Expert », en application de l'article 407 de la loi Sarbanes-Oxley.

Gilberte Lombard et Loren Carroll sont également les membres indépendants du Comité ayant « des compétences particulières en matière financière ou comptable » au sens de l'article L. 823-19 du Code de commerce.

En effet, Gilberte Lombard a acquis une expérience significative en matière comptable et financière au travers des diverses responsabilités financières au sein du groupe HSBC (antérieurement CCF), dans lequel elle a accompli sa carrière. À compter de la privatisation de la banque (1987), elle a été chargée des relations investisseurs, notamment des relations avec les analystes financiers et investisseurs institutionnels, et a coordonné la politique d'information vis-à-vis de l'ensemble des actionnaires : grands actionnaires et actionnaires individuels. Après la prise de contrôle du CCF par HSBC (2000), elle a été nommée Directeur des Opérations Financières en charge du suivi et du montage des opérations de cession, acquisition, fusion et autres opérations de restructuration pour le compte du groupe HSBC France, ainsi que de la gestion de son portefeuille de participations industrielles et financières. Elle a été nommée administrateur et membre du Comité d'audit de diverses sociétés du groupe HSBC France. Elle a également été nommée Secrétaire du Conseil (1990) et a géré, en particulier, les relations avec les grands actionnaires de la banque.

En ce qui concerne Loren Carroll, les fonctions qu'il a exercées durant les quinze années passées au sein d'Arthur Andersen lui ont permis de développer une expérience significative en matière de comptabilité et d'audit, en particulier de sociétés cotées. Il est ensuite devenu Directeur Financier de Smith International, fournisseur de produits et services sur les marchés du pétrole, du gaz, de la pétrochimie et d'autres industries. Au sein de Smith International, il était plus particulièrement en charge des relations avec les investisseurs, de la supervision des affaires financières de la société cotée (NYSE) ainsi que des fusions et acquisitions et du développement stratégique du Groupe.

Gilberte Lombard et Loren Carroll ont donc été particulièrement sensibilisés au cours de leurs carrières aux spécificités comptables et financières de notre secteur industriel ainsi qu'à celles liées au contexte international dans lequel se déroulent les activités du Groupe.

Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, ce Comité est composé de deux-tiers ou plus d'administrateurs indépendants.

Le Comité d'audit s'est appuyé sur le rapport émis par l'Autorité des Marchés Financiers sur les comités d'audit, à la suite de la promulgation de l'ordonnance du 8 décembre 2008 relative au fonctionnement et aux attributions du Comité d'audit.

c) Travaux du Comité

Au cours de l'exercice 2014, le Comité d'audit s'est réuni neuf fois. Le taux moyen de participation des membres du Comité aux réunions a été de 86,70 %.

Le Comité d'audit a revu en particulier les projets de comptes annuels consolidés de l'exercice 2013 (et en particulier les dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition), de comptes consolidés du premier trimestre, du premier semestre et du troisième trimestre 2014. Il a également revu les prévisions de clôture des comptes annuels 2014. Le Comité a donné son avis au Conseil sur les comptes qui lui étaient présentés. Le Comité d'audit a aussi revu le rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques, le Rapport 20-F et le document de référence 2013.

Le Comité a également tenu une réunion avec les Commissaires aux Comptes hors de la présence de la Direction Générale. Au cours de cette réunion, les Commissaires aux Comptes et le Comité ont fait le bilan des travaux de clôture 2013.

La cartographie des risques 2014/2013 avant/après « mitigation » a été présentée au Comité. Le Comité a, dans ce cadre, arrêté et mis en œuvre son plan annuel de revue des principaux risques du Groupe et de certains risques spécifiques qu'il a déterminés. Dans ce cadre, le Comité a notamment revu les systèmes d'information financière et la sécurité informatique, la politique du Groupe en matière d'Éthique et les rôles et missions du Comité d'éthique et l'avancement du plan d'action mis en place en matière de trade compliance.

Le Comité d'audit a procédé à l'examen de la mission d'audit des Commissaires aux Comptes sur les comptes 2014 et en a approuvé le budget. Les travaux d'audit sont principalement axés sur les risques significatifs qui peuvent avoir un impact sur les états financiers. Dans le cadre de la procédure d'approbation préalable qu'il a mise en place, le Comité a suivi les prestations de services complémentaires rendues par les Commissaires aux Comptes et/ou les membres de leur réseau au cours de l'exercice 2014.

Le Comité d'audit a examiné les activités de l'audit interne qui intervient sur la base d'un programme arrêté par l'E-Com et soumis au Comité d'audit. Ce programme est établi en fonction d'une estimation des risques opérationnels et financiers et selon le principe d'une revue quinquennale des entités principales de chaque secteur d'activités. Il intègre la revue de risques identifiés dans la cartographie des risques présentée au Comité par le département de gestion des risques.

Il a aussi été régulièrement tenu informé de l'état d'avancement de l'évaluation des procédures de contrôle interne en application de l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley et des résultats de ces évaluations. Les Commissaires aux Comptes et l'audit interne lui ont présenté leurs conclusions respectives.

Le Comité suit également l'évolution du périmètre juridique du Groupe et, en particulier, le programme de rationalisation de ses structures juridiques.

Il a par ailleurs été régulièrement informé de la situation du Groupe en matière de trésorerie, d'endettement, de perspectives de génération de cash, de refinancement à moyen terme et de politique de change du Groupe. Le Comité a également réalisé une revue détaillée des activités multi-clients incluant une revue approfondie de ses principes comptables.

Enfin, le Comité a examiné les implications comptables de l'acquisition de la Division Géosciences de Fugro et a revu l'évaluation préliminaire conduite sur les entités Fugro récemment intégrées au Groupe en matière de contrôle et de gestion des risques.

[*] Administrateur indépendant.

5

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

5.1	RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	122
5.2	RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	124
5.2.1	Rémunération fixe et variable annuelle	125
5.2.2	Rémunération variable pluriannuelle sous forme d'unités de performance	129
5.2.3	Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux	131
5.2.4	Actions gratuites soumises à conditions de performances attribuées aux mandataires sociaux (article L. 225-97-1 du Code de commerce)	133
5.2.5	Indemnité contractuelle de rupture en cas de cessation des fonctions	134
5.2.6	Engagement de non-concurrence	135
5.2.7	Régime de prévoyance général obligatoire	136
5.2.8	Régime de prévoyance individuelle	136
5.2.9	Assurance chômage individuelle	136
5.2.10	Régime de retraite supplémentaire	136
5.2.11	Tableau récapitulatif	137
5.2.12	Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à chaque dirigeant mandataire social de la Société, soumis à l'avis des actionnaires	138
5.3	RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ CORPORATE AU TITRE DE L'EXERCICE 2014	156
5.4	AUTRES RÉMUNÉRATIONS	157
5.4.1	Options de souscription d'actions	157
5.4.2	Actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés du Groupe	158
5.5	OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ÉTROITEMENT LIÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2014	160
5.6	OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES DIRIGEANTS ET/OU UN ACTIONNAIRE DÉTENANT PLUS DE 10 % DES DROITS DE VOTE	161
5.7	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	162

5

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

5.1. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société a versé en janvier 2015 à titre de jetons de présence une somme totale de 766 794,52 euros aux membres de son Conseil d'administration au titre de l'exercice 2014. Le montant des jetons de présence est réparti entre

les administrateurs en une rémunération fixe et variable, sur une base d'un tiers du montant de base pour la fonction et de deux tiers pour la présence, de la façon décrite ci-après.

Répartition du montant de base

La rémunération fixe est calculée sur la base d'une part pour chaque administrateur et d'une part supplémentaire pour l'appartenance à un comité, sachant que tout administrateur rejoignant le Conseil en cours d'année sera rémunéré au prorata de la durée de son mandat sur l'année.

La partie variable liée à la participation aux réunions des comités et du Conseil est calculée sur la base d'une part pour une participation à une réunion du Conseil d'administration ou

d'un comité ou à une réunion conjointe de l'ensemble des comités, d'une part et demie pour la présidence du Conseil d'administration ou d'un comité (cette règle s'appliquera également à un Président assistant à une réunion conjointe de l'ensemble des comités). Un administrateur participant à une réunion de comité du Conseil d'administration en tant qu'invité n'est pas rémunéré.

Allocation forfaitaire

En complément de ce qui précède, une allocation forfaitaire supplémentaire est attribuée de la façon suivante :

- ▶ 20 000 euros à chaque administrateur résidant hors France, soit un total à verser de 120 000 euros ;
- ▶ 10 000 euros pour le Président du Comité d'audit ;

- ▶ 5 000 euros à chaque autre membre du Comité d'audit, soit un total à verser de 20 000 euros sur la base de quatre membres.

Le montant brut versé à chacun des administrateurs de la Société et/ou une de ses filiales au titre des deux derniers exercices figure dans le tableau récapitulatif ci-après.

Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

<i>Administrateurs</i>	Montants versés au titre de l'exercice 2013	Montants versés au titre de l'exercice 2014
Olivier APPERT		
Jetons de présence	51 288,34 €	62 319,48 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Loren CARROLL		
Jetons de présence	67 515,31 €	71 818,11 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Jean DUNAND ^(a)		
Jetons de présence	25 146,45 €	n.a.
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Jean-Yves GILET ^(b)		
Jetons de présence	n.a.	24 525,40 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Agnès LEMARCHAND		
Jetons de présence	67 826,40 €	62 412,72 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Gilberte LOMBARD		
Jetons de présence	54 411,11 €	79 685,24 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Hilde MYRBERG		
Jetons de présence	74 141,97 €	81 651,66 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Robert SEMMENS		
Jetons de présence	74 141,97 €	81 545,53 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Kathleen SENDALL		
Jetons de présence	75 212,08 €	80 877,71 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Daniel VALOT		
Jetons de présence	90 768,63 €	82 051,87 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.
Terence YOUNG		
Jetons de présence	67 007,90 €	61 510,98 €
Autres rémunérations	n.a.	n.a.

Tableau 3 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) Le mandat d'administrateur de M. Jean Dunand est arrivé à expiration le 3 mai 2013. M. Dunand n'a pas été remplacé.

(b) M. Gilet a été coopté le 31 juillet 2014 en remplacement de M. Robert Brunck.

Conformément à la loi, les administrateurs, à l'exception de M. Jean-Georges Malcor, Directeur Général, ne bénéficient pas d'options de souscription d'achat ou d'actions gratuites de la Société.

5.2 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2013	Exercice 2014
Robert BRUNCK, Président du Conseil d'administration jusqu'au 4 juin 2014		
TOTAL DES REMUNERATIONS DUES AU TITRE DE L'EXERCICE (détaillées au tableau figurant au paragraphe 5.2.1)	285 440,00 €	123 078,88 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 5.2.2) (**)	n.a.	n.a.
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 5.2.3) (**)	n.a.	n.a.
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (**)	n.a.	n.a.
TOTAL DES DROITS POTENTIELS A REMUNERATION DIFFEREE SUBORDONNES AUX RESULTATS FUTURS DE L'ENTREPRISE	n.a.	n.a.
Remi DORVAL, Président du Conseil d'administration depuis le 4 juin 2014 (*)		
TOTAL DES REMUNERATIONS DUES AU TITRE DE L'EXERCICE (détaillées au tableau figurant au paragraphe 5.2.1)	82 539,85 €	144 710,18 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 5.2.2) (**)	n.a.	n.a.
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 5.2.3) (**)	n.a.	n.a.
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (**)	n.a.	n.a.
TOTAL DES DROITS POTENTIELS A REMUNERATION DIFFEREE SUBORDONNES AUX RESULTATS FUTURS DE L'ENTREPRISE	n.a.	n.a.
Jean-Georges MALCOR, Directeur Général		
TOTAL DES REMUNERATIONS DUES AU TITRE DE L'EXERCICE (détaillées au tableau figurant au paragraphe 5.2.1)	898 920,00 €	874 980,00 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 5.2.2) (**)	462 000,00 €	287 100,00 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 5.2.3) (**)	810 000,00 €	424 000,00 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (**)	n.a.	n.a.
TOTAL DES DROITS POTENTIELS A REMUNERATION DIFFEREE SUBORDONNES AUX RESULTATS FUTURS DE L'ENTREPRISE	1 272 000,00 €	711 100,00 €
Stéphane-Paul FRYDMAN, Directeur Général Délégué		
TOTAL DES REMUNERATIONS DUES AU TITRE DE L'EXERCICE (détaillées au tableau figurant au paragraphe 5.2.1)	568 751,55 €	561 900,00 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 5.2.2) (**)	210 000,00 €	130 500,00 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 5.2.3) (**)	405 000,00 €	212 000,00 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (**)	n.a.	n.a.
TOTAL DES DROITS POTENTIELS A REMUNERATION DIFFEREE SUBORDONNES AUX RESULTATS FUTURS DE L'ENTREPRISE	615 000,00 €	342 500,00 €
Pascal ROUILLER, Directeur Général Délégué		
TOTAL DES REMUNERATIONS DUES AU TITRE DE L'EXERCICE (détaillées au tableau figurant au paragraphe 5.2.1)	588 632,64 €	551 728,00 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 5.2.2) (**)	210 000,00 €	130 500,00 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau figurant au paragraphe 5.2.3) (**)	405 000,00 €	212 000,00 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (**)	n.a.	n.a.
TOTAL DES DROITS POTENTIELS A REMUNERATION DIFFEREE SUBORDONNES AUX RESULTATS FUTURS DE L'ENTREPRISE	615 000,00 €	342 500,00 €

Tableau 1 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

[*] Au titre de l'exercice 2014, pour la période courant du 1^{er} janvier au 4 juin, M. Remi Dorval a reçu les jetons de présence dus au titre de son mandat d'administrateur. Du 4 juin au 31 décembre 2014, il a perçu un montant fixe de jetons de présence et une rémunération appliqués prorata temporis au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

[**] La Société estime que ces éléments ne sont pas cumulables avec les autres éléments de rémunération effectivement dus au titre de l'exercice et que le total n'est donc pas représentatif des rémunérations perçues dans l'année. En effet, les attributions finales de ces éléments de rémunération sont d'une part soumises à la réalisation de conditions de performance (et il peut donc n'y avoir aucune attribution si ces conditions ne sont pas remplies) et d'autre part, le montant de valorisation des rémunérations variables pluriannuelles, des options et des actions de performance à la juste valeur à la date d'attribution ne correspondant pas à une rémunération perçue par le bénéficiaires au cours de l'exercice d'attribution.

La valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ne correspond pas nécessairement à la valeur réelle qui pourrait être tirée de l'exercice éventuel de ces options par leur bénéficiaire. Il est, en effet, rappelé que l'exercice de ces options est subordonné à la réalisation de conditions de performance et suppose un cours d'exercice inférieur au cours de bourse (à titre d'information, à la date du

présent document de référence, tous les plans d'options ont un prix d'exercice supérieur au cours de bourse). Le bénéfice avant impôt pouvant en outre être retiré de l'exercice desdites options dépendra du cours de l'action au jour de l'opération. Le bénéfice peut être nul si, pendant toute la période d'exercice des options, le prix d'exercice reste supérieur au cours de l'action.

5.2.1. Rémunération fixe et variable annuelle

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est précisé que la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de Nomination-Rémunération.

Le positionnement de la rémunération des mandataires sociaux de la Société est régulièrement examiné par rapport à celui de sociétés du secteur et de marchés comparables, sur la base d'études réalisées par des cabinets extérieurs spécialisés.

Le Conseil d'administration et le Comité des Nomination-Rémunérations portent une attention particulière à ce que la politique de rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués soit en lien avec la performance de la Société et orientée sur la création de valeur long terme ainsi que la réalisation d'objectifs individuels. En conséquence, un poids important de la structure de rémunération est porté sur la part variable, tant court terme que long terme, alors qu'un moindre poids est mis sur la part fixe par rapport aux sociétés comparables.

Cette rémunération comporte une partie fixe et une partie variable ainsi que des avantages en nature (voiture de fonction). La partie variable due au titre d'un exercice donné est déterminée et versée au cours du premier semestre de l'exercice suivant. Le montant de rémunération variable annuelle cible (lorsque 100 % des objectifs financiers et individuels sont atteints) arrêté pour les mandataires sociaux

est exprimé en pourcentage de la part fixe de la rémunération. Elle est égale à 100 % de la part fixe pour le Directeur Général et 75 % de la part fixe pour les deux Directeurs Généraux Délégués. Enfin, il est précisé qu'en cas de surperformance financière, les critères d'attribution de la part annuelle variable peuvent faire intervenir :

- ▶ les objectifs financiers, jusqu'à un maximum de 133,3 % de la part fixe pour le Directeur Général et de 100 % de la part fixe pour les Directeurs Généraux Délégués, et
- ▶ les objectifs individuels, jusqu'à un maximum de 66,6 % de la part fixe pour le Directeur Général et de 50 % de la part fixe pour les Directeurs Généraux Délégués.

La rémunération de M. Remi DORVAL, Président du Conseil d'administration depuis le 4 juin 2014, comporte une partie fixe et un montant forfaitaire de jetons de présence.

A. Rémunération de M. Robert BRUNCK, Président du Conseil d'administration jusqu'au 4 juin 2014

Les montants des rémunérations brutes versées par la Société et les sociétés contrôlées à M. Robert BRUNCK, au titre des exercices 2013 et 2014, figurent dans le tableau ci-après. Il est précisé que M. Robert BRUNCK a démissionné de son mandat de Président du Conseil d'administration et d'administrateur le 4 juin 2014. La rémunération de M. Robert BRUNCK ne comportait qu'une partie fixe et un avantage en nature (voiture de fonction). Il n'a perçu ni options de souscription d'actions ni unités de performance.

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Robert Brunck, Président du Conseil d'administration jusqu'au 4 juin 2014

Robert BRUNCK	2013		2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Président du Conseil d'administration *</i>				
Rémunération fixe	275 000,00 €	275 000,00 €	117 858,88 €	117 858,88 €
Rémunération variable annuelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération variable pluri-annuelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Indemnité de retraite	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Avantages en nature (voiture de fonction)	10 440,00 €	10 440,00 €	5 220,00 €	5 220,00 €
TOTAL	285 440,00 €	285 440,00 €	123 078,88 €	123 078,88 €

Tableau 2 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

* Jusqu'au 4 juin 2014.

B. Rémunération de M. Remi DORVAL, Président du Conseil d'administration

Les montants des rémunérations brutes versées par la Société et les sociétés contrôlées à M. Remi DORVAL, au titre des exercices 2013 et 2014, figurent dans le tableau ci-après. La

rémunération de M. Remi DORVAL ne comporte qu'une partie fixe et un montant forfaitaire de jetons de présence. Il ne perçoit ni options de souscription d'actions ni unités de performance.

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Remi Dorval, Président du Conseil d'administration depuis le 4 juin 2014

Remi DORVAL	2013 ^(*)		2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Président du Conseil d'administration</i>				
Rémunération fixe	n.a.	n.a.	66 314,36 €	66 314,36 €
Rémunération variable annuelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération variable pluri-annuelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Indemnité de retraite	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	82 539,85 € ^(a)	65 854,44 € ^(b)	78 395,82 €	82 539,85 € ^(a)
Avantages en nature (voiture de fonction)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Total	82 539,85 €	65 854,44 €	144 710,18 €	148 854,21 €

Tableau 2 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) Versé en janvier 2014 au titre de l'exercice 2013.

(b) Versé en janvier 2013 au titre de l'exercice 2012.

(*) En 2013, M. Remi DORVAL n'était qu'administrateur de la Société.

C. Rémunération de M. Jean-Georges MALCOR, Directeur Général

Les montants des rémunérations brutes versées par la Société et les sociétés contrôlées au titre des exercices 2013 et 2014 à M. Jean-Georges MALCOR figurent dans le tableau ci-après.

La partie variable de la rémunération de M. Jean-Georges MALCOR, Directeur Général, est assise sur la réalisation d'objectifs individuels (représentant un tiers de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant deux tiers de la rémunération variable). Son montant cible est fixé à 100 % de sa rémunération fixe.

Pour l'exercice 2014, les objectifs individuels étaient relatifs à la mise en place du plan de transformation du Groupe, la gouvernance du Groupe, les relations avec les grands clients, les actionnaires et la communauté financière, la promotion et le développement du Groupe sur son secteur d'activité, la performance opérationnelle et aux ressources humaines.

Les objectifs financiers étaient relatifs au résultat net par action (pondération de 25%), au *free cash flow* du Groupe (pondération de 15%), chiffre d'affaires externe du Groupe

(pondération de 20%), à l'EBIT du Groupe (pondération de 20%), et à l'EBITDAS moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 20%).

Pour 2014, le taux global de réalisation des objectifs de M. Jean-Georges MALCOR s'est établi à 37% du montant cible de sa rémunération variable et de sa rémunération fixe.

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Jean-Georges Malcor, Directeur Général

Jean-Georges MALCOR	2013		2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Directeur Général</i>				
Rémunération fixe	630 000,00 €	630 000,00 €	630 000,00 €	630 000,00 €
Rémunération variable annuelle	257 040,00 €	385 795,00 € ^(a)	233 100,00 €	257 040,00 € ^(b)
Rémunération variable pluriannuelle ^(c)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Avantages en nature	11 880,00 €	11 880,00 €	11 880,00 €	11 880,00 €
TOTAL	898 920,00 €	1 027 675,00 €	874 980,00 €	898 920,00 €

Tableau 2 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) Versé en mars 2013 au titre de l'exercice 2012.

(b) Versé en mars 2014 au titre de l'exercice 2013.

(c) Le mécanisme de rémunération variable pluriannuelle mis en place le 24 juin 2013 et le 26 juin 2014 est détaillé au paragraphe 5.2.2. ci-dessous. Aucune rémunération à ce titre n'est due ni versée sur les exercices 2013 et 2014.

D. Rémunération de M. Stéphane-Paul FRYDMAN, Directeur Général Délégué

Les montants des rémunérations brutes versées par la Société et les sociétés contrôlées au titre des exercices 2013 et 2014 à M. Stéphane-Paul FRYDMAN figurent dans le tableau ci-après.

La partie variable de la rémunération de M. Stéphane-Paul FRYDMAN est assise sur la réalisation d'objectifs individuels (représentant un tiers de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant deux tiers de la rémunération variable). Son montant cible est fixé à 75% de sa rémunération fixe.

Pour l'exercice 2014, les objectifs individuels étaient relatifs à la gouvernance du Groupe, au contrôle interne, à la gestion

des ressources financières, aux relations avec les investisseurs et l'ensemble de la communauté financière, à la stratégie et à la gestion des capitaux employés du Groupe et aux ressources humaines.

Les objectifs financiers étaient relatifs au résultat net par action (pondération de 25%), au *free cash flow* du Groupe (pondération de 15%), à l'EBITDAS moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 20%), chiffre d'affaires externe du Groupe (pondération de 20%) et à l'EBIT du Groupe (pondération de 20%).

Pour 2014, le taux global de réalisation des objectifs de M. Stéphane-Paul FRYDMAN s'est établi à 41% du montant cible de sa rémunération variable et à 31% de sa rémunération fixe.

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Stéphane-Paul Frydman, Directeur Général Délégué

Stéphane-Paul FRYDMAN	2013		2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Directeur Général Délégué</i>				
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	336 000,00 €	336 000,00 €	346 080,00 €	346 080,00 €
Rémunération fixe au titre du mandat social	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Intéressement ^(a)	5 055,55 €	4 022,00 € ^(c)	n.a ^(b)	5 055,55 € ^(d)
Rémunération variable annuelle	142 896,00 €	174 538,00 € ^(e)	131 020,00 €	142 896,00 € ^(f)
Rémunération variable pluriannuelle ^(g)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Avantages en nature	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €
Total	568 751,55 €	599 360,00 €	561 900,00 €	578 831,55 €

Tableau 2 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) Versé au titre de l'accord d'intéressement du 20 juin 2012 (voir paragraphe 2.2.3.1) dont bénéficient les deux Directeurs Généraux Délégués au titre de leur contrat de travail.

(b) Le montant de l'intéressement dû au titre de l'exercice n'est connu qu'au mois de juin de l'exercice suivant.

(c) Versé en juillet 2013 au titre de l'exercice 2012.

(d) Versé en juillet 2014 au titre de l'exercice 2013.

(e) Versé en mars 2013 au titre de l'exercice 2012.

(f) Versé en mars 2014 au titre de l'exercice 2013.

(g) Le mécanisme de rémunération variable pluriannuelle mis en place le 24 juin 2013 et le 26 juin 2014 est détaillé au paragraphe 5.2.2. ci-dessous. Aucune rémunération à ce titre n'est due ni versée sur les exercices 2013 et 2014.

E. Rémunération de M. Pascal ROUILLER, Directeur Général Délégué

Les montants des rémunérations brutes versées par la Société et les sociétés contrôlées au titre des exercices 2013 et 2014 à M. Pascal ROUILLER figurent dans le tableau ci-après.

La partie variable de la rémunération de M. Pascal ROUILLER est assise sur la réalisation d'objectifs individuels (représentant un tiers de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant deux tiers de la rémunération variable). Son montant cible est fixé à 75 % de sa rémunération fixe.

Pour l'exercice 2014, les objectifs individuels étaient relatifs au HSE, au plan de performance du Groupe, à la technologie, au développement stratégique de la Division Équipements et aux ressources humaines.

Les objectifs financiers étaient relatifs au résultat net par action (pondération de 25 %), au *free cash flow* du Groupe (pondération de 15 %), à l'EBITDAS Groupe moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 10 %), à l'EBITDAS Équipements moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 10 %), à la production de la Division Équipements (pondération 20 %), à l'EBIT du Groupe (pondération 10 %) et à l'EBIT de la Division Équipements (pondération 10 %).

Pour 2014, le taux global de réalisation des objectifs de M. Pascal ROUILLER s'est établi à 38 % du montant cible de sa rémunération variable et à 28 % de sa rémunération fixe.

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Pascal Rouiller, Directeur Général Délégué

Pascal ROUILLER	2013		2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Directeur Général Délégué</i>				
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	336 000,00 € ^(a)	336 000,00 € ^(a)	346 080,00 € ^(a)	346 080,00 € ^(a)
Rémunération fixe au titre du mandat social	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Intéressement ^(d)	4 904,64 €	3 845,00 € ^(c)	n.a. ^(b)	4 904,64 € ^(e)
Rémunération variable annuelle	162 448,00 €	175 084,00 € ^(g)	120 368,00 €	162 448,00 € ^(f)
Rémunération variable pluriannuelle ^(h)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Avantages en nature	5 280,00 €	5 280,00 €	5 280,00 €	5 280,00 €
Total	588 632,64 €	600 209,00 €	551 728,00 €	598 712,64 €

Tableau 2 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) Inclus 12 000 € versés au titre du mandat social dans Sercel SA.

(b) Le montant de l'intéressement dû au titre de l'exercice n'est connu qu'au mois de juin de l'exercice suivant.

(c) Versé en juillet 2013 au titre de l'exercice 2012.

(d) Versé au titre de l'accord d'intéressement du 20 juin 2012 (voir paragraphe 2.2.3.1) dont bénéficient les deux Directeurs Généraux Délégués au titre de leur contrat de travail.

(e) Versé en juillet 2014 au titre de l'exercice 2013.

(f) Versé en mars 2014 au titre de l'exercice 2013.

(g) Versé en mars 2013 au titre de l'exercice 2012.

(h) Le mécanisme de rémunération variable pluriannuelle mis en place le 24 juin 2013 et le 26 juin 2014 est détaillé au paragraphe 5.2.2. ci-dessous. Aucune rémunération à ce titre n'est due ni versée sur les exercices 2013 et 2014.

5.2.2. Rémunération variable pluriannuelle sous forme d'unités de performance

Le Conseil d'administration de la Société, sur proposition du Comité de Nomination-Rémunération a mis en place, les 24 juin 2013 et 26 juin 2014, un système de rémunération variable pluriannuelle sous la forme d'unités de performance. Ce système remplace les plans d'actions gratuites sous conditions de performance passés, et poursuit un double objectif :

- ▶ mettre en place un système de rémunération variable harmonisé globalement et plus en ligne avec l'internationalisation croissante du Groupe ; et
- ▶ lier plus étroitement la rémunération des principaux dirigeants avec la performance combinée du titre et la performance économique du Groupe dans son ensemble et sur le moyen terme (trois ans).

Sont éligibles à ce système les membres du Comité Corporate (incluant le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués) ainsi que les cadres dirigeants et les salariés ayant contribué aux performances du Groupe ou qui présentent un fort potentiel d'évolution au sein du Groupe.

Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance, portant chacune sur 50 % de l'attribution,

sont liées à la réalisation d'objectifs Groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacune des Divisions, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à trois ans.

L'atteinte des objectifs Groupe permet de déterminer, au titre de chacun de ces plans, un nombre d'unités de performance qui sera définitivement acquis aux bénéficiaires à hauteur de 60%. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des Divisions.

Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

Les unités de performance attribuées au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués par le Conseil d'administration au cours des deux derniers exercices se décomposent comme suit :

<i>Nom du mandataire social</i>	Date du Conseil d'administration	Nombre maximum d'unités de performance	Valorisation des unités de performance selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition
Jean-Georges MALCOR <i>Directeur Général</i>	24.06.2013	27 500	462 000	24.06.2016
Stéphane-Paul FRYDMAN <i>Directeur Général Délégué</i>	24.06.2013	12 500	210 000	24.06.2016
Pascal ROUILLER <i>Directeur Général Délégué</i>	24.06.2013	12 500	210 000	24.06.2016
Jean-Georges MALCOR <i>Directeur Général</i>	26.06.2014	27 500	287 100	26.06.2017
Stéphane-Paul FRYDMAN <i>Directeur Général Délégué</i>	26.06.2014	12 500	130 500	26.06.2017
Pascal ROUILLER <i>Directeur Général Délégué</i>	26.06.2014	12 500	130 500	26.06.2017

5.2.3. Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux

A. Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux au cours des exercices 2013 et 2014

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués se sont vu attribuer, dans le cadre des plans mis en place par la Société au cours des exercices 2013 et 2014, les options de souscription d'actions figurant dans le tableau ci-après.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Nombre maximum d'options attribuées durant l'exercice considéré (b)	Prix d'exercice (a)	Période d'exercice
Jean-Georges MALCOR Directeur Général	24.06.2013	Options de souscription d'actions	810 000	200 000 0,11 % (*)	18,47 €	Du 25.06.2015 au 24.06.2021 inclus
Stéphane-Paul FRYDMAN Directeur Général Délégué	24.06.2013	Options de souscription d'actions	405 000	100 000 0,05 % (*)	18,47 €	Du 25.06.2015 au 24.06.2021 inclus
Pascal ROUILLER Directeur Général Délégué	24.06.2013	Options de souscription d'actions	405 000	100 000 0,05 % (*)	18,47 €	Du 25.06.2015 au 24.06.2021 inclus
Jean-Georges MALCOR Directeur Général	26.06.2014	Options de souscription d'actions	424 000	200 000 0,11 % (*)	10,29 €	Du 27.06.2016 au 26.06.2022 inclus
Stéphane-Paul FRYDMAN Directeur Général Délégué	26.06.2014	Options de souscription d'actions	212 000	100 000 0,05 % (*)	10,29 €	Du 27.06.2016 au 26.06.2022 inclus
Pascal ROUILLER Directeur Général Délégué	26.06.2014	Options de souscription d'actions	212 000	100 000 0,05 % (*)	10,29 €	Du 27.06.2016 au 26.06.2022 inclus

Tableau 4 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) Le prix d'exercice correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action CGG au cours des vingt séances de bourse ayant précédé la réunion du Conseil d'administration les ayant attribuées.

(b) Attribution soumise aux conditions de performance décrites ci-dessous.

(*) Part de l'attribution par rapport au capital social à la date de l'attribution.

La valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ne correspond pas nécessairement à la valeur réelle qui pourrait être tirée de l'exercice éventuel de ces options par leur bénéficiaire. Il est, en effet, rappelé que l'exercice de ces options est subordonné à la réalisation de conditions de performance et suppose un cours d'exercice inférieur au cours de bourse (à titre d'information, à la date du présent document de référence, tous les plans d'options ont un prix d'exercice supérieur au cours de bourse). Le bénéfice avant impôt pouvant en outre être retiré de l'exercice desdites options dépendra du cours de l'action au jour de l'opération. Le bénéfice peut être nul si, pendant toute la période d'exercice des options, le prix d'exercice reste supérieur au cours de l'action.

Aucune décote n'est appliquée lors de l'attribution des options de souscription d'actions. Les conditions des plans applicables aux mandataires sociaux sont celles des plans généraux auxquelles s'ajoutent celles décrites ci-dessous.

Plans du 24 juin 2013 et du 26 juin 2014

Conditions de performance

Le Conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, de soumettre l'acquisition des droits aux options, en trois fois, sur les quatre premières années du plan (50 % des options attribuées à l'expiration d'une période de deux ans,

25 % des options attribuées la troisième année et 25 % des options attribuées la quatrième année). Ces plans sont soumis aux conditions de performance suivantes :

- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant ;
- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant ;
- ▶ le cours de bourse de l'action CGG doit avoir crû d'au moins 8 %, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;
- ▶ les résultats financiers du Groupe doivent atteindre, en moyenne, sur la période de trois ans précédant la date d'acquisition des droits aux options, au moins 90 % de la moyenne des cibles annuelles d'EBITDAS fixées par le Conseil d'administration.

Obligation de conservation au nominatif

Le Conseil d'administration a également décidé que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-185 du

Code de commerce, la quantité d'actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions que MM. MALCOR, FRYDMAN et ROUILLER sont tenus de conserver au nominatif pendant la durée de leur mandat devrait représenter 20 % du montant de la plus-value d'acquisition nette réalisée au moment de l'exercice des options attribuées par les Conseils d'administration des 24 juin 2013 et 26 juin 2014.

Interdiction de recours à des instruments de couverture

Conformément aux dispositions du Code et aux recommandations de l'AMF, MM. MALCOR, FRYDMAN et ROUILLER ne doivent pas recourir à des opérations de couvertures tant sur les options que sur les actions issues de la levée d'options jusqu'à la fin de la période de conservation des titres au nominatif fixée par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225.185 du Code de commerce.

Période d'exercice des options

Le Conseil d'administration rappelle que l'exercice des options par MM. MALCOR, FRYDMAN et ROUILLER est soumis au respect des règles d'abstention des opérations sur les titres de la Société fixées par le Groupe applicables à l'ensemble des initiés permanents du Groupe (voir paragraphe 4.2.1.7 du présent document de référence).

B. Options de souscription d'actions levées durant les exercices 2013 et 2014 par les mandataires sociaux au titre des autres plans de souscription d'actions en vigueur au sein du Groupe

Au cours de l'exercice 2013, seul M. Pascal ROUILLER, Directeur Général Délégué, a réalisé les opérations décrites dans le tableau ci-dessous.

<i>Pascal ROUILLER</i>	Date du Conseil d'administration	Nombre d'options de souscription d'actions levées durant l'exercice 2013	Prix d'exercice ^(a) (en euros)
Plan 2009	16 mars 2009	42 096	8,38
TOTAL	—	42 096	—

Tableau 5 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.
(a) Prix d'exercice ajusté à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

Les conditions d'application de ce plan sont décrites au paragraphe 5.4.1.

Aucune levée d'options n'est intervenue en 2014.

5.2.4. Actions gratuites soumises à conditions de performances attribuées aux mandataires sociaux (article L. 225-97-1 du Code de commerce)

A. Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social au cours de l'exercice 2013

Nom du mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Pascal ROUILLER, Directeur Général Délégué ^(a)	16 mars 2009	3 750	n.a.

Tableau 7 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) À la date de mise en place de ce plan, M. Pascal Rouiller n'était pas encore mandataire social de la Société. Aucun des autres mandataires sociaux actuels n'a reçu d'actions au titre de ce plan.

B. Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social au cours de l'exercice 2014

Nom du mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Robert BRUNCK, Président du Conseil	22 mars 2010	8 694	1 action à acheter pour 20 actions attribuées
Jean-Georges MALCOR, Directeur Général ^(a)	22 mars 2010	7 113	n.a.
Stéphane-Paul FRYDMAN, Directeur Général Délégué ^(a)	22 mars 2010	2 766	n.a.
Pascal ROUILLER, Directeur Général Délégué ^(a)	22 mars 2010	2 766	n.a.

Tableau 7 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) À la date de mise en place de ce plan, MM. Jean-Georges Malcor, Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller n'étaient pas encore mandataires sociaux de la Société et M. Robert Brunck était Président-Directeur Général.

C. Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social au cours des deux derniers exercices

Aucun plan d'actions gratuites n'a été mis en place par la Société ou ses filiales au cours des exercices 2013 et 2014.

D. Actions définitivement attribuées à chaque mandataire social au cours des deux derniers exercices au titre de plans d'actions gratuites soumis à conditions de performance

Plan du 26 juin 2012

Le Conseil d'administration du 4 juin 2014 a constaté que (i) la condition de réalisation d'EBITDAS du secteur Services était remplie à hauteur de 87 %, (ii) la condition de réalisation d'EBITDAS du secteur Équipements était remplie à hauteur de 82 % et (iii) la condition de réalisation d'EBITDAS du Groupe était remplie à hauteur de 83 %. En conséquence, MM. Jean-Georges MALCOR, Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER se sont vus attribuer respectivement au titre de ce plan, 9 534, 3 900 et 3 782 actions gratuites. M. Robert BRUNCK, Président du Conseil d'administration de la Société à la date de mise en place du plan, n'a pas bénéficié de ce plan.

était remplie à hauteur de 92 %. En conséquence, MM. Robert BRUNCK, Jean-Georges MALCOR, Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER se sont vus attribuer respectivement au titre de ce plan 12 423, 24 847, 7 634 et 8 166 actions gratuites.

Le tableau récapitulatif de l'historique des attributions d'actions gratuites figure au paragraphe 5.4.2 du présent document de référence.

Plan du 24 mars 2011

Le Conseil d'administration du 27 février 2013 a constaté que (i) la condition de réalisation d'EBITDAS du secteur Services était remplie à hauteur de 85 %, (ii) la condition de réalisation d'EBITDAS du secteur Équipements était remplie à hauteur de 108 % et (iii) la condition de réalisation d'EBITDAS du Groupe

5.2.5. Indemnité contractuelle de rupture en cas de départ du Groupe

A. Directeur Général

Le Conseil d'administration du 4 juin 2014 ayant renouvelé le mandat de Directeur Général de M. Jean-Georges MALCOR pour une durée de trois ans, a également renouvelé pour la durée de ce mandat, les termes et conditions des avantages consentis à M. Jean-Georges MALCOR en cas de cessation de son mandat social tels qu'ils avaient déjà été renouvelés par le Conseil d'administration du 10 mai 2012 et ratifiés par l'assemblée générale mixte du 3 mai 2013. Ces avantages seront soumis à la ratification de l'assemblée générale du 29 mai 2015.

Ils présentent les caractéristiques suivantes :

- ▶ M. Jean-Georges MALCOR ne bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre :

(a) un montant brut égal à 200 % de la rémunération fixe versée par la Société au cours de douze mois précédant sa date de départ, auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société à M. Jean-Georges MALCOR au titre des exercices échus au cours de la période de trente-six mois précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR (ci-après la « Rémunération annuelle de référence »), et

(b) toutes sommes auxquelles M. Jean-Georges MALCOR pourrait prétendre du fait de la cessation de son mandat social, en particulier, l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non-concurrence ;

- ▶ Le montant total de l'indemnité spéciale de rupture est donc plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence ;
- ▶ Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes appréciées au regard des performances de la Société :
 - » la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse quatre ans avant la date de départ,
 - » la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse quatre ans avant la date de départ,
 - » la moyenne des taux de marge d'EBITDAS au cours des quatre années précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR doit être supérieure à 25 %.

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, M. Jean-Georges MALCOR n'aurait alors droit qu'à 50 % de ce montant.

Enfin, le Conseil d'administration devra constater, conformément aux dispositions dudit article L. 225-42-1 du Code de commerce, préalablement au versement de l'indemnité spéciale de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité spéciale de rupture est conforme au Code de gouvernement d'entreprise en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

B. Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'administration du 25 février 2015 ayant renouvelé le mandat de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER pour une durée de trois ans, a également renouvelé pour la durée de ce mandat, les termes et conditions des avantages consentis à MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER en cas de départ du Groupe tels qu'ils avaient été arrêtés par le Conseil du 29 février 2012 et ratifiés par l'assemblée générale du 10 mai 2012. Ces avantages seront soumis à la ratification de l'assemblée générale du 29 mai 2015.

Ils présentent les caractéristiques suivantes :

- ▶ MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER ne bénéficient d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre ;
 - a) un montant brut égal à 200 % de leur rémunération fixe versée par la Société au cours des douze mois précédant leur date de départ, auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société au titre des exercices échus au cours de la période de trente-six mois précédant leur date de départ (ci-après la « Rémunération annuelle de référence »), et
 - b) toutes sommes auxquelles MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER pourraient prétendre en cas de départ du Groupe, en particulier l'indemnité susceptible d'être versée au titre de leur engagement de non-concurrence à laquelle il est fait référence ci-après ;
- ▶ le montant total de l'indemnité spéciale de rupture est donc plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence ;

- ▶ conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation d'une condition de performance appréciée au regard des performances de la Société sur la base de la réalisation d'au moins deux des trois objectifs suivants :
 - » la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant,
 - » la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant,

- » la moyenne de marge d'EBITDAS au cours des quatre années précédant la date de départ de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER doit être supérieure à 25 %.

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où seule une de ces conditions serait remplie, MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER n'auraient alors droit qu'à 50 % de l'indemnité spéciale de rupture.

Enfin, le Conseil d'administration devra constater, conformément aux dispositions dudit article L. 225-42-1 du Code de commerce, préalablement au versement de l'indemnité spéciale de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité spéciale de rupture est conforme au Code de gouvernement d'entreprise en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

5.2.6. Engagement de non-concurrence

A. Directeur Général

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 30 juin 2010 a approuvé, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion d'un engagement de non-concurrence entre la Société et M. Jean-Georges MALCOR. Cet engagement a été ratifié par l'assemblée générale du 4 mai 2011.

Cet engagement s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGG.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de dix-huit mois à compter de la date de départ du Groupe de M. Jean-Georges MALCOR, ce dernier recevrait une rémunération correspondant à 100 % de sa Rémunération annuelle de référence telle que définie par sa lettre de protection gouvernant le versement de son indemnité contractuelle de rupture.

Cet engagement s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGG.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de dix-huit mois à compter de la date de départ du Groupe de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER, ces derniers recevraient une rémunération correspondant à 100 % de leur Rémunération annuelle de référence telle que définie par leur lettre de protection. Cet engagement a été ratifié par l'assemblée générale du 10 mai 2012.

B. Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 février 2012 a approuvé, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion d'un engagement de non-concurrence entre la Société et MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER.

5.2.7. Régime de prévoyance général obligatoire

A. Président du Conseil d'administration et Directeur Général

Le Conseil d'administration a autorisé, (i) au cours de sa réunion du 30 juin 2010, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension du bénéfice du régime prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés, à M. Jean-Georges MALCOR. Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale du 4 mai 2011 et, (ii) au cours de sa réunion du 26 mars 2015, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension du bénéfice du régime prévoyance

général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés, à M. Remi DORVAL. Cette convention sera soumise à la ratification de l'assemblée générale du 29 mai 2015.

B. Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'administration a autorisé, au cours de sa réunion du 29 février 2012, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'application à MM. FRYDMAN et ROUILLER du bénéfice du régime prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés. Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale du 10 mai 2012.

5.2.8. Régime de prévoyance individuelle

Au cours de sa séance du 30 juin 2010, le Conseil d'administration a autorisé, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion, au profit de M. Jean-Georges MALCOR, d'un contrat de prévoyance individuelle. Au titre de cette souscription, le Conseil d'administration a autorisé la Société à verser un montant initial de 43 000 €. Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale du 4 mai 2011. Ce contrat a pris effet en septembre 2011, pour une période arrivant à échéance le 31 décembre 2014.

conclusion définitive dudit contrat aux conditions définitives proposées par l'assureur et a autorisé la Société à verser un montant complémentaire maximum de 40 000 € couvrant toute la durée du contrat. Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale du 10 mai 2012. Ce nouveau contrat a été conclu le 20 décembre 2011. Il se substitue à celui devenu effectif en septembre 2011 et qui avait été autorisé le 30 juin 2010.

En complément, le Conseil d'administration, dans sa séance du 30 novembre 2011, a autorisé, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la

5.2.9. Assurance chômage individuelle

Le Conseil d'administration a autorisé, au cours de sa réunion du 30 juin 2010, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion, à compter du 1^{er} juillet 2010, d'une garantie spécifique de garantie chômage avec le GSC GAN au profit de M. Jean-Georges MALCOR. La cotisation annuelle versée par la Société à ce

titre pour 2014 s'élève à 10 278,77 €. Cette garantie prévoit le paiement d'un pourcentage maximal de 12,9% de la rémunération cible de M. Jean-Georges MALCOR en 2014 (soit 162 941 €), sur une durée de douze mois. Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale du 4 mai 2011.

5.2.10. Régime de retraite supplémentaire

Un régime de retraite supplémentaire a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2005 pour les membres du Comité Exécutif du Groupe tel que constitué avant le 1^{er} février 2013 et les membres du Directoire de Sercel Holding tel que constitué avant le 19 avril 2012 (ci-après les « Bénéficiaires »). Les mandataires sociaux de la Société en

bénéficient. Il s'agit d'un dispositif à prestations définies de type « additif » et doublement plafonné :

- ▶ les droits potentiels s'ajoutent aux retraites de bases, complémentaires et supplémentaires à adhésion obligatoire sans toutefois qu'ils ne puissent procurer un taux de remplacement supérieur à 50%, toutes retraites confondues ;

► les droits potentiels sont calculés en fonction de l'ancienneté, limitée à 20 ans. Ils sont en effet acquis à hauteur de :

- » 1,5% de rémunération de référence par année d'ancienneté dans le Groupe, dans la limite de 20 années, pour la fraction de la rémunération inférieure ou égale à 20 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale, et de
- » 1% de rémunération de référence par année d'ancienneté dans le Groupe, dans la limite de 20 années, pour la fraction de la rémunération de référence supérieure à 20 fois le plafond de la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, le bénéfice de ce régime est strictement conditionné à la réalisation des principales conditions cumulatives suivantes :

- avoir liquidé sa pension vieillesse de la sécurité sociale et tous ses droits à retraites complémentaires ;
- avoir été membre au minimum 5 ans et jusqu'à 55 ans du Comité Exécutif du Groupe tel que constitué avant le 1^{er} février 2013 ou du Directoire de Sercel Holding tel que constitué avant le 19 avril 2012 ; et

► terminer définitivement sa carrière professionnelle au sein de la Société.

Les conditions d'âge et de durée s'apprécient dans la continuité de leur appartenance aux nouveaux organes de gouvernance du Groupe. Depuis le 1^{er} juillet 2014, ce plan est fermé aux nouveaux entrants.

Au 31 décembre 2014, les engagements à la charge de la Société au titre du régime supplémentaire de retraite correspondent pour le Directeur Général, M. Jean-Georges MALCOR et les deux Directeurs Généraux délégués, M. Stéphane-Paul FRYDMAN et M. Pascal ROUILLER à une pension annuelle respective égale à 16 %, 26 % et 25 % de leur rémunération annuelle cible 2014.

Le montant global de la valeur actualisée de l'obligation en résultant au 31 décembre 2014 s'élève pour les Bénéficiaires à 13 402 035 €, dont 1 039 625 € ont été enregistrés en charge de l'exercice 2014.

Sur ces montants, les montants correspondant à M. Jean-Georges MALCOR sont respectivement de 1 750 150 € et 334 176 €, ceux correspondant à M. Stéphane-Paul FRYDMAN sont respectivement de 1 551 588 € et 124 996 € et ceux correspondant à M. Pascal ROUILLER sont respectivement de 3 751 068 € et 151 004 €.

5.2.11. Tableau récapitulatif

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ^(a)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ^(b)		Indemnité relative à une clause de non-concurrence ^(c)	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<i>Dirigeants mandataires sociaux</i>								
Robert BRUNCK								
<i>Président du Conseil d'administration</i>								
Date de début de mandat : 1999								
Date de fin de mandat : 2014								
Remi DORVAL								
<i>Président du Conseil d'administration</i>								
Date de début de mandat : 2014								
Date de fin de mandat : 2016								
Jean-Georges MALCOR								
<i>Directeur Général</i>								
Date de début de mandat : 2010								
Date de fin de mandat : 2017								
Stéphane-Paul FRYDMAN								
<i>Directeur Général Délégué</i>								
Date de début de mandat : 2012								
Date de fin de mandat : 2018								
Pascal ROUILLER								
<i>Directeur Général Délégué</i>								
Date de début de mandat : 2012								
Date de fin de mandat : 2018								

Tableau 11 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) Le détail du régime de retraite supplémentaire figure au paragraphe 5.2.10.

(b) Le détail des indemnités dues à raison du départ du Groupe figure au paragraphe 5.2.5.

(c) Le détail des indemnités dues au titre des engagements de non-concurrence figure au paragraphe 5.2.6.

5.2.12. Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à chaque dirigeant mandataire social de la Société, soumis à l'avis des actionnaires

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Robert BRUNCK, Président du Conseil d'administration jusqu'au 4 juin 2014, soumis à l'avis des actionnaires

<i>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos</i>	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	117 858,88 €	Pour l'exercice 2014, la rémunération fixe brute de M. BRUNCK a été fixée à 275 000 € par le Conseil d'administration du 26 mars 2014, sans changement depuis 2011. Il est rappelé que M. BRUNCK a quitté ses fonctions de Président du Conseil d'administration et d'administrateur de la Société le 4 juin 2014.
Rémunération variable annuelle	Sans objet	M. BRUNCK n'a bénéficié d'aucune rémunération variable.
Rémunération variable différée	Sans objet	M. BRUNCK n'a bénéficié d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	M. BRUNCK n'a bénéficié d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	M. BRUNCK n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Sans objet	M. BRUNCK n'a bénéficié d'aucune attribution d'options de souscription d'actions ni d'actions de performance depuis 2012.
Jetons de présence	Sans objet	M. BRUNCK n'a pas perçu de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	5 220 €	M. BRUNCK a bénéficié d'une voiture de fonction. Cet avantage a été approuvé par le Conseil d'administration du 26 mars 2014.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ont ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés

<i>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ont ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés</i>	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	Sans objet	M. BRUNCK n'a bénéficié d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	Sans objet	M. BRUNCK n'a bénéficié d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de prévoyance général	Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2014	Jusqu'à son départ du Groupe, M. BRUNCK a bénéficié du régime prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés. Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension de ce régime de prévoyance à M. BRUNCK a été autorisée par le Conseil d'administration du 30 juin 2010 et ratifiée par l'assemblée générale du 4 mai 2011.
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	M. BRUNCK a liquidé ses droits à la retraite en 2010.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Remi DORVAL, Président du Conseil d'administration depuis le 4 juin 2014, soumis à l'avis des actionnaires

<i>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos</i>	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	66 314,36 €	Pour l'exercice 2014, la rémunération fixe brute de M. DORVAL a été fixée à un montant de 115 000 € par le Conseil d'administration du 31 juillet 2014. Elle a été réglée prorata temporis, sur l'exercice 2014, à compter du 4 juin 2014, date à laquelle sa nomination en qualité de Président du Conseil d'administration est devenue effective.
Rémunération variable annuelle	Sans objet	M. DORVAL ne bénéficie d'aucune rémunération variable.
Rémunération variable différée	Sans objet	M. DORVAL ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	M. DORVAL ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	M. DORVAL ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Sans objet	M. DORVAL ne bénéficie d'aucune attribution d'options de souscription d'actions, ni d'action de performance.
Jetons de présence	78 395,82 €	Le Conseil d'administration du 31 juillet 2014 a décidé que M. DORVAL toucherait un montant fixe de jetons de présence de 65 000 € au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration. Ce montant lui a été versé prorata temporis à compter du 4 juin 2014. Avant cette date, M. DORVAL a perçu des jetons de présence dont le montant a été calculé selon la méthode de répartition applicable à l'ensemble des administrateurs et décrite au paragraphe 5.1 du document de référence.
Valorisation des avantages de toute nature	Sans objet	M. DORVAL ne bénéficie d'aucun avantage en nature.

<i>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés</i>	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	Sans objet	M. DORVAL ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	Sans objet	M. DORVAL ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de prévoyance général	Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2014	M. DORVAL bénéficie du régime de prévoyance général.
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	M. DORVAL ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Jean-Georges MALCOR, Directeur Général, soumis à l'avis des actionnaires

<i>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos</i>	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	630 000 €	Pour l'exercice 2014, la rémunération fixe brute de M. MALCOR a été arrêtée par le Conseil d'administration du 26 mars 2014. Elle est inchangée depuis 2013.
Rémunération variable annuelle	233 100 €	<p>M. MALCOR bénéficie d'une rémunération variable soumise à la réalisation d'objectifs individuels (représentant un tiers de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant deux tiers de la rémunération variable). Son montant cible est fixé à 100 % de sa rémunération fixe. Le pourcentage maximum de la rémunération fixe que peut représenter la rémunération variable est décrit au paragraphe 5.2.1. du document de référence.</p> <p>Pour l'exercice 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ les objectifs financiers étaient relatifs au résultat net par action (pondération de 25 %), au free cash flow du Groupe (pondération de 15 %), chiffre d'affaires externe du Groupe (pondération de 20 %), à l'EBIT du Groupe (pondération de 20 %), et à l'EBITDAS moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 20 %) ; et ▶ les objectifs individuels étaient relatifs à la mise en place du plan de transformation du Groupe, la gouvernance du Groupe, les relations avec les grands clients, les actionnaires et la communauté financière, la promotion et le développement du Groupe sur son secteur d'activité, la performance opérationnelle et aux ressources humaines. <p>Le Conseil d'administration du 25 février 2015, sur la base de la réalisation des critères qualitatifs et quantitatifs ci-dessus et des comptes arrêtés de l'exercice 2014, a fixé cette rémunération variable à un montant de 233 100 €. Cela correspond à un taux global de réalisation de 37 % du montant cible de sa rémunération variable et de sa rémunération fixe.</p>
Rémunération variable différée	Sans objet	M. MALCOR ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	<p>Valorisation des Unités de performance selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de l'exercice 2014 :</p> <p>287 100 €</p> <p><i>L'attribution finale de ces Unités de performance est soumise à l'atteinte des objectifs du Groupe.</i></p>	<p>Le Conseil d'administration de la Société a mis en place, le 26 juin 2014, un système de rémunération variable pluriannuelle sous la forme d'unités de performance, remplaçant les plans d'actions gratuites sous conditions de performance passés, et ce, avec un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ mettre en place un système de rémunération variable harmonisé globalement et plus en ligne avec l'internationalisation croissante du Groupe ; ▶ lier plus étroitement la rémunération des principaux dirigeants avec la performance combinée du titre et la performance économique du Groupe dans son ensemble et sur le moyen terme (trois ans). <p>Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance.</p>

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

Montants ou valorisation comptable soumis au vote

Présentation

Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs Groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacune des Divisions, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à trois ans.

L'atteinte des objectifs Groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2014 qui sera définitivement acquis aux bénéficiaires à hauteur de 60 %. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des Divisions. Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

Le Conseil d'administration a attribué une enveloppe maximale de 27 500 unités de performance à M. MALCOR au titre de ce plan. L'attribution finale sera soumise à l'atteinte des objectifs du Groupe.

Rémunération exceptionnelle	Sans objet	M. MALCOR ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	<p>Valorisation des Options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de l'exercice 2014 : 424 000 €</p> <p><i>L'acquisition des droits est soumise à l'atteinte des conditions de performance et la valeur finale dépendra du nombre d'options finalement acquises et du niveau du cours de l'action au jour d'exercice des options.</i></p>	<p>Au cours de sa réunion du 26 juin 2014 sur le fondement de la 27^e résolution de l'assemblée générale du 3 mai 2013, le Conseil d'administration de la Société a attribué à M. MALCOR 200 000 options de souscription d'actions, soit 0,11 % du capital social de la Société.</p> <p>L'acquisition des droits intervient en trois fois, sur les quatre premières années du plan (50 % des options attribuées en juin 2016, 25 % des options attribuées en juin 2017 et 25 % des options attribuées en juin 2018). Conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a décidé de soumettre l'acquisition des droits aux options des mandataires sociaux aux conditions de performance suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant ; ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant ; ▶ le cours de bourse de l'action CGG doit avoir crû d'au moins 8 %, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ; ▶ les résultats financiers du Groupe doivent atteindre, en moyenne, sur la période de trois ans précédant la date d'acquisition des droits aux options, au moins 90 % de la moyenne des cibles annuelles d'EBITDAS fixées par le Conseil d'administration.

<i>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos</i>	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
		Les autres conditions applicables à ce plan figurent au paragraphe 5.2.3 du document de référence.
		L'acquisition finale des droits sera soumise à l'atteinte des conditions de performance ci-dessus.
	Actions gratuites	Au cours de sa réunion du 4 juin 2014, le Conseil d'administration a constaté que les conditions de performance du plan d'actions gratuites soumises à condition de performance telles que fixées par le Conseil d'administration le 26 juin 2012 étaient remplies à hauteur de (i) 87 % pour la condition de réalisation d'EBITDAS au niveau du secteur Services, (ii) 82 % pour la condition de réalisation d'EBITDAS du secteur Équipements et (iii) 83 % pour la condition de réalisation d'EBITDAS au niveau du Groupe. M. MALCOR s'est donc vu attribuer 9 534 actions au titre de ce plan, soit 0,005 % du capital social.
Jetons de présence	Sans objet	M. MALCOR ne perçoit pas de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	11 880 €	M. MALCOR bénéficie d'une voiture de fonction. Cet avantage a été approuvé par le Conseil d'administration le 26 mars 2014.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés

<i>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés</i>	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2014	<p>En cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, M. MALCOR bénéficie d'une indemnité dont le montant est fixé à la différence entre :</p> <p>(a) un montant brut égal à 200 % de la rémunération fixe versée par la Société au cours de douze mois précédant sa date de départ, auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société à M. MALCOR au titre des exercices échus au cours de la période de trente-six mois précédant la date de départ de M. MALCOR, (ci-après la « Rémunération annuelle de référence ») ; et</p> <p>(b) toutes sommes auxquelles M. MALCOR pourrait prétendre du fait de la cessation de son mandat social, en particulier, l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non-concurrence (voir ci-dessous).</p> <p>Le montant total de cette indemnité est donc plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence et, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce son versement est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes appréciée au regard des performances de la Société :</p> <ul style="list-style-type: none"> la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. MALCOR doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse quatre ans avant la date de départ ;

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés

Montants ou valorisation comptable soumis au vote

Présentation

- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. MALCOR doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse quatre ans avant la date de départ ;
- ▶ la moyenne des taux de marge d'EBITDAS au cours des quatre années précédant la date de départ de M. MALCOR doit être supérieure à 25 %.

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, M. MALCOR n'aurait alors droit qu'à 50 % de ce montant.

Conformément à la procédure prévue à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, cet engagement antérieurement approuvé par le Conseil d'administration du 10 mai 2012 et ratifié par l'assemblée générale du 3 mai 2013, a été renouvelé par le conseil du 4 juin 2014 à l'occasion du renouvellement du mandat de Directeur Général de M. MALCOR. Le renouvellement de cet engagement sera soumis à la ratification de l'assemblée générale du 29 mai 2015 (15^e résolution).

Indemnité de non-concurrence

Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2014

M. MALCOR bénéficie d'un engagement de non-concurrence applicable aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGG.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de dix-huit mois à compter de départ du Groupe de M. MALCOR, ce dernier recevrait une rémunération correspondant à 100 % de sa rémunération annuelle de référence telle que définie par sa lettre de protection.

Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration du 30 juin 2010 et ratifié par l'assemblée générale du 4 mai 2011.

Régime de prévoyance général

Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2014

M. MALCOR bénéficie du régime prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés. Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension de ce régime de prévoyance à M. MALCOR a été autorisée par le Conseil d'administration du 30 juin 2010 et ratifiée par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 4 mai 2011.

Régime de prévoyance individuelle

Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2014

M. MALCOR bénéficie d'un contrat de prévoyance individuelle jusqu'au 31 décembre 2014.

Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion de ce contrat a été autorisée par le Conseil d'administration du 30 novembre 2011 et ratifié par l'assemblée générale du 10 mai 2012.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés

	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Assurance chômage individuelle	Aucun versement à ce titre au cours de l'exercice 2014	<p>M. MALCOR bénéficie depuis le 1^{er} juillet 2010, d'une garantie spécifique de garantie chômage avec le GSC GAN. La cotisation annuelle versée par la Société à ce titre pour 2014 s'élève à 10 278,77 €. Cette garantie prévoit le paiement d'un pourcentage maximal de 12,9 % de la rémunération cible de M. Jean-Georges MALCOR en 2014 (soit 162 941 €), sur une durée de douze mois.</p> <p>Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion de cette garantie a été autorisée par le Conseil d'administration du 30 juin 2010 et ratifiée par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 4 mai 2011.</p>
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement à ce titre au cours de l'exercice 2014	<p>M. MALCOR bénéficie du régime de retraite supplémentaire mis en place pour les membres du Comité Exécutif du Groupe tel que constitué avant le 1^{er} février 2013 et les membres du Directoire de Sercel Holding tel que constitué avant le 19 avril 2012. Il s'agit d'un dispositif à prestations définies de type « additif » et doublement plafonné. Les droits potentiels s'ajoutent aux retraites de bases, complémentaires et supplémentaires à adhésion obligatoire sans toutefois qu'ils ne puissent procurer un taux de remplacement supérieur à 50 %, toutes retraites confondues. Les droits potentiels sont acquis à hauteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 1,5 % de rémunération de référence par année d'ancienneté dans le Groupe, dans la limite de 20 années, pour la fraction de la rémunération inférieure ou égale à 20 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale ; et de ▶ 1 % de rémunération de référence par année d'ancienneté dans le Groupe, dans la limite de 20 années, pour la fraction de la rémunération de référence supérieure à 20 fois le plafond de la Sécurité Sociale. <p>Par ailleurs, le bénéfice de ce régime est strictement conditionné à la réalisation des principales conditions cumulatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ avoir liquidé sa pension vieillesse de la sécurité sociale et tous ses droits à retraites complémentaires ; ▶ avoir été membre au minimum 5 ans et jusqu'à 55 ans du Comité Exécutif du Groupe tel que constitué avant le 1^{er} février 2013 ou du Directoire de Sercel Holding tel que constitué avant le 19 avril 2012 ; et ▶ terminer définitivement sa carrière professionnelle au sein de la Société. <p>Les conditions d'âge et de durée s'apprécient dans la continuité de leur appartenance aux nouveaux organes de gouvernance du Groupe. Depuis le 1^{er} juillet 2014, ce plan est fermé aux nouveaux entrants.</p> <p>Au 31 décembre 2014, les engagements à la charge de la Société au titre du régime supplémentaire de retraite correspondent pour M. MALCOR à une pension annuelle égale à 16 % de sa rémunération annuelle cible 2014.</p> <p>Le montant global de la valeur actualisée de l'obligation en résultant au 31 décembre 2014 s'élève pour les bénéficiaires à 13 402 035 €, dont 1 039 625 € ont été enregistrés en charge de l'exercice 2014.</p>

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés

Montants ou valorisation comptable soumis au vote

Présentation

Sur ces montants, les montants correspondant à M. MALCOR sont respectivement de 1 750 150 € et 334 176 €.

Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension de ce régime de retraite à M. MALCOR a été autorisée par le Conseil d'administration du 30 juin 2010 et ratifiée par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 4 mai 2011.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Stéphane-Paul FRYDMAN, Directeur Général Délégué, soumis à l'avis des actionnaires

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

Montants ou valorisation comptable soumis au vote

Présentation

Rémunération fixe

426 080 €

Pour l'exercice 2014, la rémunération fixe brute de M. FRYDMAN a été arrêtée par le Conseil d'administration du 26 mars 2014. Elle se décompose de la façon suivante :

- ▶ 346 080 € au titre de son contrat de travail (336 000 € en 2013) ;
- ▶ 80 000 € au titre de son mandat social dans CGG SA (inchangé par rapport à 2013).

Intéressement

5 055,55 €

M. FRYDMAN a bénéficié de l'accord d'intéressement du 20 juin 2012 applicable à la Société (voir paragraphe 2.2.3.1. du document de référence). M. FRYDMAN a perçu 5 055,55 € en 2014 au titre de l'exercice 2013.

Rémunération variable annuelle

131 020 €

M. FRYDMAN bénéficie d'une rémunération variable soumise à la réalisation d'objectifs individuels (représentant un tiers de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant deux tiers de la rémunération variable). Son montant cible est fixé à 75 % de sa rémunération fixe. Le pourcentage maximum de la rémunération fixe que peut représenter la rémunération variable est décrit au paragraphe 5.2.1. du document de référence.

Pour l'exercice 2014 :

- ▶ les objectifs financiers sont relatifs au résultat net par action (pondération de 25 %), au free cash flow du Groupe (pondération de 15 %), à l'EBITDAS moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 20 %), chiffre d'affaires externe du Groupe (pondération de 20 %) et à l'EBIT du Groupe (pondération de 20 %) ; et
- ▶ les objectifs individuels ont trait à la gouvernance du Groupe, au contrôle interne, à la gestion des ressources financières, aux relations avec les investisseurs et l'ensemble de la communauté financière, à la stratégie et à la gestion des capitaux employés du Groupe et aux ressources humaines.

Le Conseil d'administration du 25 février 2015, sur proposition du Comité de Nomination-Rémunération, sur la base de la réalisation des critères qualitatifs et quantitatifs ci-dessus et des comptes arrêtés de l'exercice 2014, a fixé cette rémunération variable à un montant de 131 020 €. Cela correspond à un taux global de réalisation de 41 % du montant cible de sa rémunération variable et 31 % de sa rémunération fixe.

Rémunération variable différée

Sans objet

M. FRYDMAN ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	M. FRYDMAN ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	<p>Valorisation des Options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de l'exercice 2014 : 212 000 €</p> <p><i>L'acquisition des droits est soumise à l'atteinte des conditions de performance et la valeur finale dépendra du nombre d'options finalement acquises et du niveau du cours de l'action au jour d'exercice des options.</i></p>	<p>Au cours de sa réunion du 26 juin 2014 sur le fondement de la 27^e résolution de l'assemblée générale du 3 mai 2013, le Conseil d'administration de la Société a attribué à M. FRYDMAN 100 000 options de souscription d'actions, soit 0,05 % du capital social de la Société.</p> <p>L'acquisition des droits intervient en trois fois, sur les quatre premières années du plan (50 % des options attribuées en juin 2016, 25 % des options attribuées en juin 2017 et 25 % des options attribuées en juin 2018). Conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a décidé de soumettre l'acquisition des droits aux options des mandataires sociaux aux conditions de performance suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant ; ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant ; ▶ le cours de bourse de l'action CGG doit avoir crû d'au moins 8 %, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ; ▶ les résultats financiers du Groupe doivent atteindre, en moyenne, sur la période de trois ans précédant la date d'acquisition des droits aux options, au moins 90 % de la moyenne des cibles annuelles d'EBITDAS fixées par le Conseil d'administration. <p>Les autres conditions applicables à ce plan figurent au paragraphe 5.2.3 du document de référence.</p> <p>L'acquisition finale des droits sera soumise à l'atteinte des conditions de performance ci-dessus.</p>
	Actions gratuites	<p>Au cours de sa réunion du 4 juin 2014, le Conseil d'administration a constaté que les conditions de performance du plan d'actions gratuites soumises à condition de performance telles que fixées par le Conseil d'administration le 26 juin 2012 étaient remplies à hauteur de (i) 87 % pour la condition de réalisation d'EBITDAS au niveau du secteur Services, (ii) 82 % pour la condition de réalisation d'EBITDAS du secteur Équipements et (iii) 83 % pour la condition de réalisation d'EBITDAS au niveau du Groupe.</p> <p>M. FRYDMAN s'est donc vu attribuer 3 900 actions au titre de ce plan, soit 0,002 % du capital social.</p>
Jetons de présence	Sans objet	M. FRYDMAN ne perçoit pas de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	4 800 €	M. FRYDMAN bénéficie d'une voiture de fonction. Cet avantage a été approuvé par le Conseil d'administration le 26 mars 2014.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés

	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération variable pluriannuelle	<p>Valorisation des Unités de performance selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de l'exercice 2014 : 130 500 €</p> <p><i>L'attribution finale de ces unités de performance est soumise à l'atteinte des objectifs du Groupe.</i></p>	<p>Le Conseil d'administration de la Société a mis en place, le 26 juin 2014, un système de rémunération variable pluriannuelle sous la forme d'unités de performance, remplaçant les plans d'actions gratuites sous conditions de performance passés, et ce, avec un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ mettre en place un système de rémunération variable harmonisé globalement et plus en ligne avec l'internationalisation croissante du Groupe, ▶ lier plus étroitement la rémunération des principaux dirigeants avec la performance combinée du titre et la performance économique du Groupe dans son ensemble et sur le moyen terme (trois ans). <p>Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs Groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacune des Divisions, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à trois ans.</p> <p>L'atteinte des objectifs Groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2014 qui sera définitivement acquis aux bénéficiaires à hauteur de 60 %. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des Divisions. Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.</p> <p>Le Conseil d'administration a attribué une enveloppe maximale de 12 500 unités de performance à M. FRYDMAN au titre de ce plan. L'attribution finale sera soumise à l'atteinte des objectifs du Groupe.</p> <p>Conformément à la procédure prévue à l'article L. 225-38 du Code de commerce, cet engagement antérieurement approuvé par le Conseil d'administration du 26 juin 2014 sera soumis à la ratification de l'assemblée générale du 29 mai 2015 (14^e résolution).</p>
Indemnité de départ	<p>Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2014</p>	<p>En cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, M. FRYDMAN bénéficie d'une indemnité dont le montant est fixé à la différence entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) un montant brut égal à 200 % de la rémunération fixe versée par la Société au cours de douze mois précédant sa date de départ, auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société à M. FRYDMAN au titre des exercices échus au cours de la période de trente-six mois précédant la date de départ de M. FRYDMAN (ci-après la « Rémunération annuelle de référence ») ; et (b) toutes sommes auxquelles M. FRYDMAN pourrait prétendre du fait de son départ du Groupe, en particulier, l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non-concurrence (voir ci-dessous).

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés

Montants ou valorisation comptable soumis au vote

Présentation

Le montant total de cette indemnité est donc plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence et, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce son versement est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes appréciées au regard des performances de la Société :

- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. FRYDMAN doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse quatre ans avant la date de départ ;
- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. FRYDMAN doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse quatre ans avant la date de départ ;
- ▶ la moyenne des taux de marge d'EBITDAS au cours des quatre années précédant la date de départ de M. FRYDMAN doit être supérieure à 25 %.

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, M. FRYDMAN n'aurait alors droit qu'à 50 % de ce montant.

Conformément à la procédure prévue à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, cet engagement antérieurement approuvé par le Conseil d'administration du 29 février 2012 et ratifié par l'assemblée générale du 10 mai 2012, a été renouvelés par le Conseil d'administration du 25 février 2015, à l'occasion du renouvellement du mandat de Directeur Général Délégué de M. FRYDMAN. Cet engagement sera soumis à la ratification de l'assemblée générale du 29 mai 2015 (16^e résolution).

Indemnité de non-concurrence

Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2014

M. FRYDMAN bénéficie d'un engagement de non-concurrence applicable aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGG.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de dix-huit mois à compter de départ du Groupe de M. FRYDMAN, ce dernier recevrait une rémunération correspondant à 100 % de sa rémunération annuelle de référence telle que définie par sa lettre de protection.

Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration du 29 février 2012 et ratifié par l'assemblée générale du 10 mai 2012.

Régime de prévoyance général

Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2014

M. FRYDMAN bénéficie du régime prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés

Montants ou valorisation comptable soumis au vote

Présentation

Régime de retraite supplémentaire

Aucun versement à ce titre au cours de l'exercice 2014

Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension de ce régime de prévoyance à M. FRYDMAN a été autorisée par le Conseil d'administration du 29 février 2012 et ratifié par l'assemblée générale du 10 mai 2012.

M. FRYDMAN bénéficie du régime de retraite supplémentaire mis en place pour les membres du Comité Exécutif du Groupe tel que constitué avant le 1^{er} février 2013 et les membres du Directoire de Sercel Holding tel que constitué avant le 19 avril 2012. Il s'agit d'un dispositif à prestations définies de type « additif » et doublement plafonné.

Les droits potentiels s'ajoutent aux retraites de bases, complémentaires et supplémentaires à adhésion obligatoire sans toutefois qu'ils ne puissent procurer un taux de remplacement supérieur à 50 %, toutes retraites confondues.

Les droits potentiels sont acquis à hauteur de :

- ▶ 1,5 % de rémunération de référence par année d'ancienneté dans le Groupe, dans la limite de 20 années, pour la fraction de la rémunération inférieure ou égale à 20 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale ; et de
- ▶ 1 % de rémunération de référence par année d'ancienneté dans le Groupe, dans la limite de 20 années, pour la fraction de la rémunération de référence supérieure à 20 fois le plafond de la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, le bénéfice de ce régime est strictement conditionné à la réalisation des principales conditions cumulatives suivantes :

- ▶ avoir liquidé sa pension vieillesse de la sécurité sociale et tous ses droits à retraites complémentaires ;
- ▶ avoir été membre au minimum 5 ans et jusqu'à 55 ans du Comité Exécutif du Groupe tel que constitué avant le 1^{er} février 2013 ou du Directoire de Sercel Holding tel que constitué avant le 19 avril 2012 ; et
- ▶ terminer définitivement sa carrière professionnelle au sein de la Société.

Les conditions d'âge et de durée s'apprécient dans la continuité de leur appartenance aux nouveaux organes de gouvernance du Groupe. Depuis le 1^{er} juillet 2014, ce plan est fermé aux nouveaux entrants.

Au 31 décembre 2014, les engagements à la charge de la Société au titre du régime supplémentaire de retraite correspondent pour M. FRYDMAN à une pension annuelle égale à 26 % de sa rémunération annuelle cible 2014.

Le montant global de la valeur actualisée de l'obligation en résultant au 31 décembre 2014 s'élève pour les bénéficiaires à 13 402 035 €, dont 1 039 625 € ont été enregistrés en charge de l'exercice 2014.

Sur ces montants, les montants correspondant à M. FRYDMAN sont respectivement de 1 551 588 € et 124 996 €.

Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension de ce régime de retraite à M. FRYDMAN a été autorisée par le Conseil d'administration du 29 février 2012 et ratifiée par l'assemblée générale du 10 mai 2012.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Pascal ROUILLER, Directeur Général Délégué, soumis à l'avis des actionnaires

<i>Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos</i>	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	426 080 €	<p>Pour l'exercice 2014, la rémunération fixe brute de M. ROUILLER a été arrêtée par le Conseil d'administration du 26 mars 2014. Elle se décompose de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 346 080 € au titre de son contrat de travail incluant 12 000 € au titre de son mandat social dans Sercel SA (336 000 € en 2013) ; ▶ 80 000 € au titre de son mandat social dans CGG SA (inchangé par rapport à 2013).
Intéressement	4 904,64 €	M. ROUILLER a bénéficié de l'accord d'intéressement du 20 juin 2012 applicable à la Société (voir paragraphe 2.2.3.1 du document de référence). M. ROUILLER a perçu 4 904,64 € en 2014 au titre de l'exercice 2013.
Rémunération variable annuelle	120 368 €	<p>M. ROUILLER bénéficie d'une rémunération variable soumise à la réalisation d'objectifs individuels (représentant un tiers de la rémunération variable) et d'objectifs financiers (représentant deux tiers de la rémunération variable). Son montant cible est fixé à 75 % de sa rémunération fixe. Le pourcentage maximum de la rémunération fixe que peut représenter la rémunération variable est décrit au paragraphe 5.2.1. du document de référence.</p> <p>Pour l'exercice 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ les objectifs financiers sont relatifs au résultat net par action (pondération de 25 %), au free cash flow du Groupe (pondération de 15 %), à l'EBITDAS Groupe moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 10 %), à l'EBITDAS Équipements moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 10 %), à la production de la Division Équipements (pondération 20 %), à l'EBIT du Groupe (pondération 10 %) et à l'EBIT de la Division Équipements (pondération 10 %) ; et ▶ les objectifs individuels ont trait au HSE, au plan de performance du Groupe, à la technologie, au développement stratégique de la Division Équipements et aux ressources humaines. <p>Le Conseil d'administration du 25 février 2015, sur proposition du Comité de Nomination-Rémunération, sur la base de la réalisation des critères qualitatifs et quantitatifs ci-dessus et des comptes arrêtés de l'exercice 2014, a fixé cette rémunération variable à un montant de 120 368 €. Cela correspond à un taux global de réalisation de 38 % du montant cible de sa rémunération variable et 28 % de sa rémunération fixe.</p>
Rémunération variable différée	Sans objet	M. ROUILLER ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	M. ROUILLER ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

Montants ou valorisation comptable soumis au vote

Présentation

Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme

Valorisation des Options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de l'exercice 2014 : 212 000 €

L'acquisition des droits est soumise à l'atteinte des conditions de performance et la valeur finale dépendra du nombre d'options finalement acquises et du niveau du cours de l'action au jour d'exercice des options.

Au cours de sa réunion du 26 juin 2014 sur le fondement de la 27^e résolution de l'assemblée générale du 3 mai 2013, le Conseil d'administration de la Société a attribué à M. ROUILLER 100 000 options de souscription d'actions, soit 0,06 % du capital social de la Société.

L'acquisition des droits intervient en trois fois, sur les quatre premières années du plan (50 % des options attribuées en juin 2016, 25 % des options attribuées en juin 2017 et 25 % des options attribuées en juin 2018). Conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a décidé de soumettre l'acquisition des droits aux options des mandataires sociaux aux conditions de performance suivantes :

- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant ;
- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date d'acquisition des droits aux options doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse trois ans auparavant ;
- ▶ le cours de bourse de l'action CGG doit avoir crû d'au moins 8 %, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;
- ▶ les résultats financiers du Groupe doivent atteindre, en moyenne, sur la période de trois ans précédant la date d'acquisition des droits aux options, au moins 90 % de la moyenne des cibles annuelles d'EBITDAS fixées par le Conseil d'administration.

Les autres conditions applicables à ce plan figurent au paragraphe 5.2.3 du document de référence.

L'acquisition finale des droits sera soumise à l'atteinte des conditions de performance ci-dessus.

Actions gratuites

Au cours de sa réunion du 4 juin 2014, le Conseil d'administration a constaté que les conditions de performance du plan d'actions gratuites soumises à condition de performance telles que fixées par le Conseil d'administration le 26 juin 2012 étaient remplies à hauteur de (i) 87 % pour la condition de réalisation d'EBITDAS au niveau du secteur Services, (ii) 82 % pour la condition de réalisation d'EBITDAS du secteur Équipements et (iii) 83 % pour la condition de réalisation d'EBITDAS au niveau du Groupe.

M. ROUILLER s'est donc vu attribuer 3 782 actions au titre de ce plan, soit 0,002 % du capital social.

Jetons de présence

Sans objet

M. ROUILLER ne perçoit pas de jetons de présence.

Valorisation des avantages de toute nature

5 280 €

M. ROUILLER bénéficie d'une voiture de fonction. Cet avantage a été approuvé par le Conseil d'administration le 26 mars 2014.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés

Rémunération variable pluriannuelle

Montants ou valorisation comptable soumis au vote

Valorisation des Unités de performance selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de l'exercice 2014 : 130 500 €

L'attribution finale des unités de performance est soumise à l'atteinte des objectifs du Groupe.

Présentation

Le Conseil d'administration de la Société a mis en place, le 26 juin 2014, un système de rémunération variable pluriannuelle sous la forme d'unités de performance, remplaçant les plans d'actions gratuites sous conditions de performance passés, et ce, avec un double objectif :

- ▶ mettre en place un système de rémunération variable harmonisé globalement et plus en ligne avec l'internationalisation croissante du Groupe ;
- ▶ lier plus étroitement la rémunération des principaux dirigeants avec la performance combinée du titre et la performance économique du Groupe dans son ensemble et sur le moyen terme (trois ans).

Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs Groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacune des Divisions, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à trois ans.

L'atteinte des objectifs Groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2014 qui sera définitivement acquis aux bénéficiaires à hauteur de 60 %. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des Divisions. Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

Le Conseil d'administration a attribué une enveloppe maximale de 12 500 unités de performance à M. ROUILLER au titre de ce plan. L'attribution finale sera soumise à l'atteinte des objectifs du Groupe.

Conformément à la procédure prévue à l'article L. 225-38 du Code de commerce, cet engagement antérieurement approuvé par le Conseil d'administration du 26 juin 2014 sera soumis à la ratification de l'assemblée générale du 29 mai 2015 (14^e résolution).

Indemnité de départ

Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2014

En cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, M. ROUILLER bénéficie d'une indemnité dont le montant est fixé à la différence entre :

- (a) un montant brut égal à 200 % de la rémunération fixe versée par la Société au cours de douze mois précédant sa date de départ, auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société à M. ROUILLER au titre des exercices échus au cours de la période de trente-six mois précédant la date de départ de M. ROUILLER (ci-après la « Rémunération annuelle de référence ») ; et

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés

Montants ou valorisation comptable soumis au vote

Présentation

(b) toutes sommes auxquelles M. ROUILLER pourrait prétendre du fait de son départ du Groupe, en particulier, l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non-concurrence (voir ci-dessous).

Le montant total de cette indemnité est donc plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence et, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce son versement est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes appréciées au regard des performances de la Société :

- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. ROUILLER doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse quatre ans avant la date de départ ;
- ▶ la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. ROUILLER doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse quatre ans avant la date de départ ;
- ▶ la moyenne des taux de marge d'EBITDAS au cours des quatre années précédant la date de départ de M. ROUILLER doit être supérieure à 25 %.

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, M. ROUILLER n'aurait alors droit qu'à 50 % de ce montant.

Conformément à la procédure prévue à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration du 29 février 2012 et ratifié par l'assemblée générale du 10 mai 2012. Il a été renouvelé par le Conseil d'administration du 25 février 2015 et sera soumis à la ratification de l'assemblée générale du 29 mai 2015 (17^e résolution).

Indemnité de non-concurrence

Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2014

M. ROUILLER bénéficie d'un engagement de non-concurrence applicable aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGG.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de dix-huit mois à compter de départ du Groupe de M. ROUILLER, ce dernier recevrait une rémunération correspondant à 100 % de sa rémunération annuelle de référence telle que définie par sa lettre de protection.

Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration du 29 février 2012 et ratifié par l'assemblée générale du 10 mai 2012.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés

	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Régime de prévoyance général	Aucun montant dû ou versé au titre de l'exercice 2014	<p>M. ROUILLER bénéficie du régime prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés.</p> <p>Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension de ce régime de prévoyance à M. ROUILLER a été autorisée par le Conseil d'administration du 29 février 2012 et ratifié par l'assemblée générale du 10 mai 2012.</p>
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement à ce titre au cours de l'exercice 2014	<p>M. ROUILLER bénéficie du régime de retraite supplémentaire mis en place pour les membres du Comité Exécutif du Groupe tel que constitué avant le 1^{er} février 2013 et les membres du Directoire de Sercel Holding tel que constitué avant le 19 avril 2012. Il s'agit d'un dispositif à prestations définies de type « additif » et doublement plafonné.</p> <p>Les droits potentiels s'ajoutent aux retraites de bases, complémentaires et supplémentaires à adhésion obligatoire sans toutefois qu'ils ne puissent procurer un taux de remplacement supérieur à 50 %, toutes retraites confondues.</p> <p>Les droits potentiels sont acquis à hauteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 1,5 % de rémunération de référence par année d'ancienneté dans le Groupe, dans la limite de 20 années, pour la fraction de la rémunération inférieure ou égale à 20 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale ; et de ▶ 1 % de rémunération de référence par année d'ancienneté dans le Groupe, dans la limite de 20 années, pour la fraction de la rémunération de référence supérieure à 20 fois le plafond de la Sécurité Sociale. <p>Par ailleurs, le bénéfice de ce régime est strictement conditionné à la réalisation des principales conditions cumulatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ avoir liquidé sa pension vieillesse de la sécurité sociale et tous ses droits à retraites complémentaires ; ▶ avoir été membre au minimum 5 ans et jusqu'à 55 ans du Comité Exécutif du Groupe tel que constitué avant le 1^{er} février 2013 ou du Directoire de Sercel Holding tel que constitué avant le 19 avril 2012 ; et ▶ terminer définitivement sa carrière professionnelle au sein de la Société. <p>Les conditions d'âge et de durée s'apprécient dans la continuité de leur appartenance aux nouveaux organes de gouvernance du Groupe. Depuis le 1^{er} juillet 2014, ce plan est fermé aux nouveaux entrants.</p> <p>Au 31 décembre 2014, les engagements à la charge de la Société au titre du régime supplémentaire de retraite correspondent pour M. ROUILLER à une pension annuelle égale à 26 % de sa rémunération annuelle cible 2014.</p> <p>Le montant global de la valeur actualisée de l'obligation en résultant au 31 décembre 2014 s'élève pour les bénéficiaires à 13 402 035 €, dont 1 039 625 € ont été enregistrés en charge de l'exercice 2014.</p>

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure sur les conventions et engagements réglementés

Montants ou valorisation comptable soumis au vote

Présentation

Sur ces montants, les montants correspondant à M. ROUILLER sont respectivement de 3 751 068 € et 151 004 €.

Conformément à la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'extension de ce régime de retraite à M. ROUILLER a été autorisée par le Conseil d'administration du 29 février 2012 et ratifiée par l'assemblée générale du 10 mai 2012.

5.3. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ CORPORATE AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

La rémunération des membres du Comité Corporate, au 31 décembre 2014, comporte une partie fixe et une partie variable.

La partie variable est assise sur la réalisation d'objectifs financiers du Groupe, tels que le résultat opérationnel, le free cash flow ⁽¹⁾ et les revenus externes, ainsi que sur des objectifs commerciaux et financiers propres à chacune des Divisions du Groupe pour les patrons de ces Divisions. La partie variable est également assise sur la réalisation d'objectifs individuels qualitatifs.

Compte tenu du poids donné à la part variable, le montant des rémunérations peut significativement varier d'une année sur l'autre. La partie variable due au titre d'un exercice donné est déterminée et versée au mois de mars de l'exercice suivant.

La rémunération globale brute (incluant les avantages en nature mais hors jetons de présence) versée aux membres du Comité Corporate, y compris celles du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, s'est élevée, en 2014, à 3 030 090 euros.

(1) Tel que défini au chapitre 6.1.4 du présent document.

5.4. AUTRES RÉMUNÉRATIONS

5.4.1. Options de souscription d'actions

La politique générale d'attribution des options de souscription d'actions est arrêtée par le Conseil d'administration de CGG sur proposition du Comité de Rémunération-Nomination. Les options sont attribuées sur proposition du Comité aux cadres dirigeants et aux salariés qui ont contribué aux performances du Groupe ou qui présentent un fort potentiel d'évolution au sein du Groupe. Les attributions ont en principe lieu annuellement, au cours du premier semestre, après la clôture des comptes de l'exercice précédent.

Aucune société liée à CGG ou qu'elle contrôle respectivement au sens des articles L. 225-180 et L. 233-16 du Code de commerce n'a mis en place de plans d'options de souscription d'actions.

Le tableau suivant présente l'historique au 31 décembre 2014 des attributions d'options de souscription d'actions :

	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plans 2010		Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014	Total	
Date du Conseil d'administration	23/03/2007	14/03/2008	16/03/2009	06/01/2010	22/03/2010	21/10/2010	24/03/2011	26/06/2012	24/06/2013	26/06/2014	
Nombre de bénéficiaires	145	130	149	1	339	3	366	413	672	752	
Nombre total d'actions initialement attribuées	1 308 750 ⁽¹⁾	1 188 500 ⁽¹⁾	1 327 000	220 000	1 548 150	120 000	1 164 363	1 410 625	1 642 574	1 655 843	11 585 805
dont le nombre pouvant être soucrites par:											
<i>Les mandataires sociaux</i>											
<i>Robert Brunck (*)</i>	200 000	200 000	200 000	0	200 000	0	66 667	0	0	0	866 667
<i>Jean-Georges Malcor</i>	—	—	—	220 000	162 500	0	133 333	200 000 ^(**)	200 000	200 000	1 115 833
<i>Stéphane-Paul Frydman</i>	50 000	40 000	40 000	—	60 000	—	45 000	100 000 ^(**)	100 000	100 000	535 000
<i>Pascal Rouiller</i>	50 000	40 000	40 000	—	60 000	—	45 000	100 000 ^(**)	100 000	100 000	535 000
Point de départ d'exercice des options 24/03/2008	24/03/2008	15/03/2009	17/03/2010	07/01/2010	23/03/2011	22/10/2011	25/03/2012	27/06/2014	25/06/2015	27/06/2016	
Date d'expiration	23/03/2015	14/03/2016	16/03/2017	06/01/2018	22/03/2018	21/10/2018	24/03/2019	26/06/2020	24/06/2021	26/06/2022	
Prix de souscription (en €) ⁽¹⁾											
⁽²⁾ (4)	28,89	30,95	8,38	13,98	18,47	16,05	24,21	17,84	18,47	10,29	
Conditions d'exercice ⁽⁵⁾	— acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan;	— acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan;	— acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan;	— acquisition pour moitié immédiatement puis par 1/4 sur les deux années suivantes;	— acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan;	— acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan;	— acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan;	— acquisition en trois tranches (50% après deux ans, 25% après trois ans et 25% après 4 ans);	— acquisition en trois tranches (50% après deux ans, 25% après trois ans et 25% après 4 ans).	— acquisition en trois tranches (50% après deux ans, 25% après trois ans et 25% après 4 ans).	
	— pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 24/03/2011.	— pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 15/03/2012.	— pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 17/03/13.	— interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 07/01/14.	— pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 23/03/14.	— pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 22/10/14.	— pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 25/03/2015.	— pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 26/06/16.			
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2014 ⁽³⁾	2 000	0	452 950	0	38 382	0	0	0	0	0	493 332
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques ⁽³⁾	98 050	132 055	89 675	0	119 565	0	103 375	52 762	53 801	21 725	671 008
Options de souscription restantes au 31 décembre 2014 ⁽⁴⁾	1 216 425	1 112 331	828 039	231 538	1 408 607	126 291	1 118 534	1 431 487	1 588 773	1 634 118	10 696 143
Dont le nombre restant détenu par:											
<i>Les mandataires sociaux</i>											
<i>Robert Brunck (*)</i>	210 490	210 489	189 429	—	210 493	—	70 165	0	0	0	891 066
<i>Jean-Georges Malcor</i>	—	—	—	231 538	171 026	—	140 329	210 484	200 000	200 000	1 153 377
<i>Stéphane-Paul Frydman</i>	52 623	42 098	37 072	—	63 149	—	47 361	105 243	100 000	100 000	547 546
<i>Pascal Rouiller</i>	52 623	42 098	0	—	63 149	—	47 361	105 243	100 000	100 000	510 474

- [1] Compte tenu des ajustements opérés à la suite de la division par 5 du nominal de l'action de juin 2008.
 [2] Le prix de souscription est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le conseil d'administration les ayant attribuées.
 [3] Sans prise en compte des différents ajustements intervenus depuis la mise en place des plans.
 [4] Compte tenu des ajustements opérés à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012 sur l'ensemble des plans à l'exception de celui du 24 juin 2013 et du 26 juin 2014.
 [5] Des conditions de performance sont en outre applicables aux mandataires sociaux et aux membres du Comité Exécutif ou du Comité Corporate (voir paragraphe 5.2.3 du présent document de référence)
 [*] M. Brunck a quitté le Groupe le 4 juin 2014.
 [**] Pour les mandataires sociaux, ce plan est soumis à des conditions de performance qui n'ont pas été remplies pour la première tranche en 2014. Cette première tranche correspondait à l'acquisition de 50% de l'attribution totale.

À la date du présent document de référence, le prix de souscription de chacun des plans en vigueur est supérieur au cours de bourse de l'action CGG.

Le tableau suivant présente les attributions d'options de souscription d'actions consenties au cours de l'exercice 2014 aux dix salariés du Groupe dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé. Aucune option n'a été levée au cours de l'exercice 2014.

	Nombre total d'options attribuées /d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Date du plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	440 000	10,29	26 juin 2014
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	0	n.a.	n.a.

Tableau 9 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

Le détail individuel des options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société figure au paragraphe 5.2.3.

5.4.2. Actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés du Groupe

Dans le cadre de la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale mixte du 29 avril 2008, le Conseil d'administration de CGG a décidé :

- ▶ le 24 mars 2011, l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 488 586 actions(*) à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Le Conseil d'administration du 27 février 2013 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan du 24 mars 2011 n'étaient que partiellement réalisées. En conséquence, 376 080 actions (*) ont été attribuées le 3 mai 2013 au titre de ce plan. Les actions ainsi attribuées doivent être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées.

Dans le cadre des vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions de l'assemblée générale mixte du 4 mai 2011, le Conseil d'administration de CGG a décidé :

- ▶ le 26 juin 2012, l'attribution d'actions gratuites portant sur un maximum de 516 550 actions(*) à certains mandataires sociaux et salariés désignés par lui. Le Conseil d'administration du 4 juin 2014 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan du 26 juin 2012 n'étaient que partiellement réalisées. En conséquence, 174 326 actions ont été attribuées le 26 juin 2014 au titre de ce plan. Les actions ainsi attribuées doivent être conservées par leur bénéficiaire pendant une période de deux ans à compter de la date d'attribution avant de pouvoir être cédées.

[*] Nombre d'actions initialement attribuées, ne tenant pas compte des départs de certains bénéficiaires et de l'ajustement réalisé à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

Aucun nouveau plan d'actions gratuites n'a été mis en place au cours des exercices 2013 et 2014.

Le tableau suivant présente l'historique au 31 décembre 2014 des attributions gratuites d'actions :

**Historique des attributions gratuites d'actions
(art. L. 225-97-1 du Code de commerce)
Information sur les actions attribuées gratuitement
sous conditions de performance**

	29.04.2008	29.04.2008	04.05.2011
Date de l'assemblée générale	29.04.2008	29.04.2008	04.05.2011
Date du Conseil d'administration	22.03.2010	24.03.2011	26.06.2012
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :	509 925	513 331 ^(a)	542 711 ^(a)
Robert BRUNCK	27 500	14 446	n.a
Jean-Georges MALCOR	22 500	28 882	28 892
Stéphane-Paul FRYDMAN	8 750	8 877	11 819
Pascal ROUILLER	8 750	8 877	11 819
Conditions de performance	Résultat opérationnel Excédent brut opérationnel	Résultat opérationnel Excédent brut opérationnel	Fondées sur la réalisation d'objectifs d'EBI et d'EBITDAS
Date d'acquisition des actions	10.05.2012	03.05.2013	26.06.2014
Nombre d'actions définitivement attribué à l'issue de la période d'acquisition dont le nombre attribué à :	67 575	376 080	174 326
Robert BRUNCK	8 694	12 423	n.a.
Jean-Georges MALCOR	7 113	24 847	9 534
Stéphane-Paul FRYDMAN	2 766	7 634	3 900
Pascal ROUILLER	2 766	8 166	3 782
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	442 350	137 251	368 385
Actions attribuées gratuitement restant en fin d'exercice	67 575	376 080	174 326

Tableau 10 de la Recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013.

(a) Compte tenu des ajustements opérés à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

Le détail individuel des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux de la Société figure au paragraphe 5.2.4.

5 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2014

5.5. OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ÉTROITEMENT LIÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2014

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 susvisé est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que les dirigeants de la Société (mandataires sociaux, administrateurs et membres des Comités Corporate (voir chapitre 3.2. du présent document de référence) ne peuvent effectuer aucune opération sur les titres de la Société, quelle qu'elle soit, y compris la levée d'options de souscription d'actions :

- (i) pendant les trente jours calendaires précédant la publication des résultats trimestriels, semestriels ou annuels, les opérations sur titres ne pouvant reprendre que le lendemain de la date de publication des résultats ;
- (ii) en cas de détention d'informations qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours de l'action.

Nom	Nature de l'opération	Date	Nombre de titres	Prix unitaire	Montant de l'opération
Jean-Georges MALCOR Directeur Général et administrateur	Achat d'actions	14 mars 2014	12 000	10,71 €	128 520 €
	Achat d'actions	19 septembre 2014	2 000	7,57 €	15 140 €
Stéphane-Paul FRYDMAN Directeur Général Délégué et SEVP Finance	Achat d'actions	23 mai 2014	2 500	9,893 €	24 732,50 €
	Cession d'actions	23 septembre 2014	4 774	7,0929 €	33 861,50 €
	Cession d'actions	23 septembre 2014	1 300	7,0831 €	9 208,03 €
	Cession d'actions	23 septembre 2014	500	7,102 €	3 551 €
Remi DORVAL Président du Conseil d'administration	Achat d'actions	21 mars 2014	3 800	11,0065 €	41 824,70 €
	Achat d'actions	28 mars 2014	1 600	11,3433 €	18 149,28 €
Olivier APPERT Administrateur	Achat d'actions	12 mai 2014	452	10,1756 €	4 599,37 €
Hilde MYRBERG Administrateur	Achat d'ADS	2 avril 2014	4 500	16,17 US\$	72 765 US\$
Daniel VALOT Administrateur	Achat d'actions	12 juin 2014	3 000	9,8642 €	29 592,81 €
Terence YOUNG Administrateur	Achat d'ADS	26 juin 2014	4 500	14 US\$	63 000 US\$

5.6. OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES DIRIGEANTS ET/OU UN ACTIONNAIRE DÉTENANT PLUS DE 10 % DES DROITS DE VOTE

La liste des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2014 par la Société avec des sociétés ou filiales avec lesquelles elle a des administrateurs ou des mandataires sociaux communs, ainsi que celles ayant continué à produire

leurs effets au cours de l'exercice 2014, figure dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes reproduit au paragraphe 5.7.

5.7. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1. Conventions et engagements avec des actionnaires de la société

Néant.

2. Conventions et engagements avec des sociétés ayant un ou plusieurs dirigeants en commun

2.1 Avenant à l'accord de coopération au sein d'Argas et d'Ardiseis

ENTRE VOTRE SOCIÉTÉ ET TAQA

Personne concernée : M. Jean-Georges Malcor, au titre de ses fonctions de Directeur Général et d'Administrateur de votre société et également d'Administrateur de Seabed Geosolutions B.V. jusqu'au 24 novembre 2014.

Le Conseil d'administration du 26 février 2014 a autorisé l'avenant dont l'objet est de permettre à Seabed Geosolutions BV, société détenue à 40 % par CGG SA et 60 % par Fugro Consultants International NV, de devenir partie à l'accord.

2.2 Garanties émises dans le cadre d'émissions obligataires

ENTRE VOTRE SOCIÉTÉ, CGG HOLDING (U.S.) INC., SERCEL INC., ET SERCEL-GRC CORP

Personnes concernées : M. Stéphane-Paul Frydman, au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de votre société et administrateur de CGG Holding (U.S.) Inc., M. Pascal Rouiller au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de votre société, d'administrateur et de Directeur Général de Sercel Inc. et de Vice-Président de Sercel GRC.

Le Conseil d'administration du 7 avril 2014 a autorisé votre société d'accepter l'émission par les sociétés CGG Holding B.V., CGG Marine B.V., CGG Marine Resources Norge AS, CGG Holding (U.S.) Inc., CGG Services (U.S.) Inc., Veritas Investments Inc., CGG Land (U.S.) Inc., Viking Maritime Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Alitheia Resources Inc., Sercel Inc., et Sercel-GRC Corp d'une garantie aux termes de laquelle elles garantissent les obligations de paiement et de remboursement de votre société au titre de l'émission de « Senior Notes 2020 » réalisée le 23 avril 2014.

2.3 Garanties émises dans le cadre d'émissions obligataires

ENTRE VOTRE SOCIÉTÉ, CGG HOLDING (U.S.) INC., SERCEL INC. ET SERCEL-GRC CORP

Personnes concernées : M. Stéphane-Paul Frydman, au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de votre société et d'Administrateur de CGG Holding (U.S.) Inc., M. Pascal Rouiller au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de votre société, d'Administrateur et Directeur Général de Sercel Inc. et de Vice-Président de Sercel GRC.

Votre société a autorisé l'émission par les sociétés CGG Holding B.V., CGG Marine B.V., CGG Marine Resources Norge AS, CGG Holding (U.S.) Inc., CGG Services (U.S.) Inc., Veritas Investments Inc., CGG Land (U.S.) Inc., Viking Maritime Inc., Veritas Geophysical (Mexico) LLC, Alitheia Resources Inc., Sercel Inc. et Sercel-GRC Corp d'une garantie aux termes de laquelle elles garantissent les obligations de paiement et de remboursement de votre société au titre de l'émission de « Senior Notes 2022 » réalisée le 1^{er} mai 2014.

2.4 Garanties émises dans le cadre d'émissions obligataires

ENTRE VOTRE SOCIÉTÉ, SERCEL CANADA LTD ET SERCEL AUSTRALIA PTY LTD

Personnes concernées : M. Pascal Rouiller, au titre de ses mandats de Directeur Général Délégué de la Société, et de Président du conseil d'administration de Sercel Canada Ltd et Sercel Australia Pty Ltd.

Votre société a désigné les sociétés CGG Canada Services Ltd, Sercel Canada Ltd et Sercel Australia Pty Ltd en qualité de filiales garantes supplémentaires au titre des émissions de « Senior Notes 2020 » réalisée le 23 avril 2014 et de « Senior Notes 2022 » réalisée le 1^{er} mai 2014.

2.5 Avenant à l'accord de crédit conclu pour le financement de Seabed Geosolutions BV

ENTRE VOTRE SOCIÉTÉ ET FUGRO N.V.

Personne concernée : M. Jean-Georges Malcor, au titre de ses fonctions de Directeur Général et d'Administrateur de votre société et également d'Administrateur de Seabed Geosolutions B.V. jusqu'au 24 novembre 2014

Le Conseil d'administration du 26 juin 2014 a autorisé l'avenant par lequel votre société, Fugro N.V. et Seabed Geosolutions BV se sont engagées à modifier le Warrant Agreement signé le 16 février 2014 entre votre société, Seabed Geosolutions BV et Fugro N.V. et qui autorise Fugro N.V. à exercer un warrant en cas de défaut de votre société au titre du Vendor Loan initialement signé entre Fugro N.V. et votre société le 31 janvier 2013, afin de permettre à Fugro N.V. d'exercer ce warrant également en cas de défaut de votre société au titre de l'Accord de Crédit.

3. Conventions et engagements avec des mandataires sociaux

3.1 Attribution d'Unités de performance aux Directeurs Généraux Délégués de la Société

Personnes concernées : MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller au titre de leurs fonctions de Directeur Général Délégué.

Votre société a attribué à Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller, Directeurs Généraux Délégués de la Société, des unités de performance soumises à conditions de performance.

Cette attribution s'analyse en une modification des conditions de leur contrat de travail.

3.2 Avantages consentis à M. Jean-Georges Malcor en cas de cessation de son mandat social

Personne concernée : M. Jean-Georges Malcor, au titre de ses fonctions de Directeur Général et d'Administrateur de votre société.

Le Conseil d'administration du 4 juin 2014 a renouvelé le mandat de Directeur Général de Jean-Georges Malcor pour une durée de trois ans à compter de l'issue de l'Assemblée Générale du 4 juin 2014.

Dans ce cadre, votre société a procédé au renouvellement des avantages consentis à M. Jean-Georges Malcor en cas de cessation de son mandat social aux mêmes conditions que les avantages existants, précédemment ratifiés par l'Assemblée générale du 3 mai 2013 et décrits ci-après :

► L'indemnité contractuelle ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre :

- » un montant brut égal à 200% de la rémunération fixe versée par la Société au cours des douze mois précédent sa date de départ auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société à M. Jean-Georges Malcor sur la période de trente-six mois précédant la date de départ de M. Jean-Georges Malcor i.e. un montant brut égal à 200% de sa rémunération annuelle de référence, et
- » Toutes sommes auxquelles M. Jean-Georges Malcor pourrait prétendre du fait de la cessation de son mandat social, en particulier, l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non-concurrence.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes appréciées au regard des performances de votre société :

- » La moyenne, du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM), au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges Malcor doit être au moins égal aux deux-tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant;
- » La moyenne, du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120, au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges Malcor doit être au moins égal aux deux-tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant;
- » La moyenne de marge d'EBITDAS au cours (i) des quatre années précédant la date de départ de M. Jean-Georges Malcor ou (ii) sur la période commençant à compter du 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges Malcor ait quatre ans d'ancienneté dans le Groupe, doit être supérieure à 25 %.

- ▶ Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie,

M. Jean-Georges Malcor n'aurait alors droit qu'à 50 % de ce montant.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Conventions et engagements avec des mandataires sociaux

1.1 Avantages consentis à MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller en cas de départ du groupe

Personnes concernées : MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller au titre de leurs fonctions de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'administration du 25 février 2015 a renouvelé le mandat des deux Directeur Général Délégués SP. Frydman et P. Rouiller pour une durée de trois ans à compter du conseil.

Dans ce cadre, votre société a procédé au renouvellement des avantages consentis à SP. Frydman et P. Rouiller en cas de départ du groupe aux mêmes conditions que les avantages existants précédemment ratifiés par l'Assemblée générale du 10 mai 2012, et décrits ci-après :

- ▶ L'indemnité contractuelle ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre :
 - » un montant brut égal à 200 % de la rémunération fixe versée par CGG S.A. au cours de douze mois précédent sa date de départ auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société aux Bénéficiaires sur la période de trente-six mois précédant leur date de départ i.e. un montant brut égal à 200 % de sa rémunération annuelle de référence, et
 - » Toutes sommes auxquelles les Bénéficiaires pourraient prétendre du fait de leur départ du groupe, en particulier, l'indemnité susceptible d'être versée au titre de leur engagement de non-concurrence.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes appréciées au regard des performances de CGG SA:

- » La moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM), au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ des Bénéficiaires, doit être au moins égale aux deux-tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant ;
- » La moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice général SBF 120, au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ des Bénéficiaires, doit être au moins égale aux deux-tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant ;
- » La moyenne de marge d'EBITDAS, au cours des quatre années précédant la date de départ des Bénéficiaires, doit être supérieure à 25 %.

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, les Bénéficiaires n'auraient alors droit qu'à 50 % de ce montant.

1.2 Extension du bénéfice du régime de prévoyance générale obligatoire votre société et Swiss Life

Personnes concernées : M. Rémi Dorval

Le Conseil d'administration du 26 mars 2015 a approuvé l'extension au profit de M. Rémi Dorval du bénéfice du régime de prévoyance général obligatoire, conclu entre votre société et Swiss Life, selon les mêmes modalités que pour les autres salariés du groupe.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2. Conventions et engagements avec des actionnaires de la société

Néant.

3. Conventions et engagements avec des sociétés ayant un ou plusieurs dirigeants en commun

3.1 Emission d'une lettre de confirmation par Seabed Geosolutions B.V. au profit de ses associés dans le cadre de l'avenant au contrat de prêt conclu le 31 janvier 2013

ENTRE VOTRE SOCIÉTÉ, FUGRO N.V. ET SEABED GEOSOLUTIONS B.V.

Personne concernée : M. Jean-Georges Malcor, au titre de ses fonctions de Directeur Général et d'Administrateur de votre société et également Administrateur de Seabed Geosolutions B.V. jusqu'au 24 novembre 2014.

Le Conseil d'administration du 20 mars 2013 a autorisé l'émission d'une lettre visant à confirmer que l'avenant au contrat de prêt conclu le 31 janvier 2013, n'affecte pas les termes et conditions du Contrat d'Emission visé au paragraphe décrit ci-après.

3.2 Contrat d'Emission (« Warrant agreement »)

ENTRE VOTRE SOCIÉTÉ, FUGRO CONSULTANT INTERNATIONAL ET SEABED GEOSOLUTIONS B.V.

Personne concernée : M. Jean-Georges Malcor, au titre de ses fonctions de Directeur Général et d'Administrateur de votre société et également Administrateur de Seabed Geosolutions B.V. jusqu'au 24 novembre 2014.

Votre société a autorisé la signature d'un Contrat d'Emission qui stipule l'octroi par Seabed Geosolutions B.V. d'un bon de souscription (warrant) au bénéfice de la société Fugro, dont l'exercice permettrait à la société Fugro de souscrire à de nouvelles actions au sein de Seabed Geosolutions B.V. (aboutissant, par voie de conséquence, à diluer corrélativement la participation de votre société au sein de Seabed Geosolutions B.V.). Le bon de souscription ne sera exerçable qu'en cas de survenance d'un cas de défaut conformément aux termes du contrat de prêt conclu entre Fugro N.V. et CGG SA, pour un montant maximum de 335 M le 31 janvier 2013.

Dès lors que M. Jean-Georges Malcor, Directeur Général et Administrateur de votre société, a également, au jour de la réalisation de la transaction relative à la *Joint-Venture Seabed*, été désigné en qualité d'Administrateur de Seabed Geosolutions B.V., le Contrat d'Emission constitue une convention réglementée qui a été autorisée par le Conseil d'administration du 11 février 2013.

Le Contrat d'Emission a été signé le 16 février 2013.

4. Conventions et engagements avec des mandataires sociaux

4.1 Extension du bénéfice du régime de retraite supplémentaire à prestations définies de type additif

Personne concernée : M. Jean-Georges Malcor

Votre société a approuvé l'extension au profit de M. Jean-Georges Malcor du régime de retraite supplémentaire à prestations définies de type additif, mis en place au 1^{er} janvier 2005, selon les mêmes modalités que pour les autres bénéficiaires.

Personnes concernées : MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller

Votre société a approuvé l'extension au profit de MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller du régime de retraites supplémentaire à prestations définies de type additif, mis en place au 1^{er} janvier 2005, selon les mêmes modalités que les autres bénéficiaires.

4.2 Extension du bénéfice du régime de prévoyance générale obligatoire votre société et Swiss Life

Personnes concernées : MM. Jean-Georges Malcor et Robert Brunck

Votre société a approuvé l'extension au profit de MM. Jean-Georges Malcor et Robert Brunck (président du conseil d'administration et administrateur de la société jusqu'au 4 juin 2014) du bénéfice du régime de prévoyance général obligatoire, conclu entre votre société et Swiss Life, selon les mêmes modalités que pour les autres salariés du groupe.

Personnes concernées : MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller

Votre société a approuvé l'extension au profit de MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller du bénéfice du régime de prévoyance général obligatoire, conclu entre votre société et Swiss Life, selon les mêmes modalités que pour les autres salariés du groupe.

4.3 Mise en place d'une prévoyance individuelle complémentaire

Personne concernée : M. Jean-Georges Malcor

Votre société a approuvé le contrat de prévoyance conclu entre votre société et SPHERIA Vie pour une cotisation unique de l'ordre de 40 000 EUR.

Le contrat a expiré au 31 décembre 2014

4.4 Mise en place d'une garantie chômage

Personne concernée : M. Jean-Georges Malcor

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le Directeur Général bénéficie d'une garantie chômage spécifique conclue entre votre société et le GSC GAN pour une cotisation annuelle 2014 de de 10 278.77 €. Cette garantie prévoit le paiement d'un pourcentage maximal de 12.9 % de sa rémunération cible 2014 (soit 162 941 €), sur une durée de douze (12) mois.

4.5 Engagement de non-concurrence

Personne concernée : M. Jean-Georges Malcor

Votre société a approuvé la conclusion d'un engagement de non-concurrence pour M. Jean-Georges Malcor.

Fait à Paris-La Défense, le 13 avril 2015

En contrepartie de cet engagement d'une durée de 18 mois à compter de la date de cessation des fonctions de M. Jean-Georges Malcor, ce dernier recevrait une rémunération correspondant à 100 % de sa rémunération actuelle de référence telle que définie par sa lettre de protection.

Personnes concernées : MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller

Votre société a approuvé la conclusion d'un engagement de non-concurrence entre votre société, MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de 18 mois à compter de la date de cessation des fonctions de MM. Stéphane-Paul Frydman et Pascal Rouiller, ces derniers recevraient une rémunération correspondant à 100% de leur rémunération actuelle de référence telle que définie par leur lettre de protection.

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Luc Barlet

Pierre Jouanne

Laurent Vitse

6

SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

6.1	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	168
6.1.1	Acquisitions et cessions	168
6.1.2	Comparaison des comptes de résultat des exercices 2014 et 2013	171
6.1.3	Comparaison des comptes de résultat des exercices 2013 et 2012	175
6.1.4	Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe	177
6.2	INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS	184
6.3	PERSPECTIVES	185

6.1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Organisation du Groupe

Depuis le 1^{er} février 2013, suite à l'acquisition de la Division Géoscience de Fugro, le Groupe est organisé en trois Divisions qui sont les secteurs utilisés dans notre reporting financier. Ces secteurs sont :

Acquisition qui regroupe les secteurs opérationnels suivants :

- ▶ Acquisition Marine : services d'acquisition sismique menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique ou pour le compte de notre activité multi-clients ;
- ▶ Acquisition Terrestre et Aéroportée : autres services d'acquisition sismique menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique ou pour le compte de notre activité multi-clients.

Géologie, Géophysique et Réservoir (« GGR »). Ce secteur opérationnel regroupe les activités de données multi-clients (développement et gestion d'une bibliothèque d'études sismiques et géologiques que nous menons et vendons à plusieurs clients sur une base non exclusive), et Imagerie et Réservoir (services de traitement, d'imagerie et d'interprétation de données et d'études de réservoir pour des tiers, conseil

géophysique et solutions logiciels sismiques ; solutions de gestion de données géologiques).

Équipements, est chargé de la fabrication et de la commercialisation des matériels et des équipements sismiques d'acquisition de données, pour les activités Terrestre et Marine. Nous opérons cette activité au travers de notre filiale Sercel.

L'information financière est présentée par secteur d'activité sur la base du système de reporting interne et de l'information segmentée interne utilisée par le principal décideur opérationnel pour piloter et mesurer la performance au sein du Groupe.

En complément du résultat d'exploitation, le résultat avant charges d'intérêts et d'impôts (« EBIT ») est également défini comme principal indicateur de performance du Groupe en raison d'une part significative de nos activités gérées au travers de nos sociétés mises en équivalence.

L'EBIT correspond au résultat d'exploitation, plus le résultat des sociétés mises en équivalence.

6.1.1. Acquisitions et cessions

En 2014

Option d'achat conclue avec Louis Dreyfus Armateurs (LDA)

Le 27 novembre 2013, CGG avait convenu avec le groupe Louis Dreyfus Armateurs (LDA) d'exercer son option d'achat sur les titres détenus par LDA dans la société Geomar SAS, la joint-venture propriétaire du navire sismique *CGG Alizé*. Cet achat a eu lieu le 1^{er} avril 2014.

Cet accord n'a pas eu d'incidence sur la méthode de consolidation de cette filiale consolidée par intégration globale. Cette modification de la part d'intérêt de CGG dans Geomar SAS a été comptabilisée comme une transaction portant sur les capitaux propres au 31 décembre 2013.

Accord-cadre signé avec la société Industrialization & Energy Services Company (TAQA) et cession de 2 % du capital d'Ardiseis FZCO

CGG et TAQA sont actionnaires de deux joint-ventures au Moyen-Orient, ARGAS et Ardiseis. ARGAS, une entreprise saoudienne créée en 1966 (détenue à 51 % par TAQA et à

49 % par CGG) opère des activités de géophysique au Royaume d'Arabie Saoudite. Ardiseis, une société créée en 2006 à Dubaï détenue (jusqu'à la transaction décrite ci-dessous) à 51 % par CGG et par TAQA à 49 %, collecte des données sur terre et en eaux peu profondes dans le reste du Moyen-Orient.

Le 31 décembre 2013, CGG et TAQA ont conclu un accord de coopération par lequel les deux sociétés renforcent et étendent leur partenariat à long terme au Moyen-Orient.

Par cet accord, ARGAS deviendra l'actionnaire unique d'Ardiseis. L'ensemble des ressources d'Ardiseis et d'ARGAS seront regroupées dans un nouveau Groupe ARGAS, doté d'un capital plus important détenu à 51 % par TAQA et à 49 % par CGG, plus efficace et plus puissant sur un périmètre d'activité plus étendu.

Selon cet accord, les actifs nets d'Ardiseis avaient été reclassés en « actifs détenus en vue de la vente » pour un montant de 22 millions de dollars US au 31 décembre 2013 (voir note 5).

Suite à cet accord, CGG Services UK Ltd, filiale consolidée du Groupe CGG, a conclu en juin 2014 un contrat de cession de

2 % du capital qu'elle détient dans la société Ardiseis FZCO au groupe Industrialization & Energy Services Company (TAQA) pour un montant de 1,2 million de dollars US. Suite à cette transaction, CGG détient 49 % du capital de la société et perd son contrôle. Ardiseis FZCO n'est plus consolidée par intégration globale, mais est mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe.

Le gain généré par cette transaction s'élève à 11,9 millions de dollars US et a été comptabilisé sur la ligne « Autres produits et charges nets » du compte de résultat consolidé.

Vente de l'activité contractuelle terrestre en Amérique du Nord à Geokinetics

Le 30 septembre 2014, CGG a cédé son activité terrestre en Amérique du Nord à Geokinetics Inc. contre des titres de participation de cette société. Ces titres non consolidés sont présentés dans les « participations et autres immobilisations financières » au bilan du Groupe et sont comptabilisés à leur juste valeur pour un montant de 49,0 millions de dollars US (note 7).

L'impact net résultant de cette cession dans nos états financiers n'est pas significatif.

Accord avec la société Alcatel-Lucent

Le 20 octobre 2014, Sercel et Alcatel-Lucent Submarine Networks (ASN) ont signé un accord contractuel pour la vente de la société Optoplan AS, filiale du Groupe CGG consolidée par intégration globale, pour un montant de 20,7 millions de dollars US. La transaction a été finalisée le 31 octobre 2014.

En 2013

Acquisition de la Division Geoscience du groupe Fugro

Le 24 septembre 2012, le Groupe a conclu avec Fugro N.V. (« Fugro »), un contrat d'acquisition aux fins d'acquérir la majeure partie de sa Division Geoscience, soit les activités de :

- ▶ Fugro Geoteam (spécialisé dans l'acquisition de données sismiques en mer au moyen de câbles streamers) ;
- ▶ Fugro Seismic Imaging (spécialisé dans le traitement de données sismiques) ;
- ▶ Fugro Geophysical and Geological Services (spécialisé dans les services d'exploration géographique) ;
- ▶ De Regt Marines Cables (spécialisé dans les câbles haut de gamme et les câbles ombilicaux) ;
- ▶ ainsi que tous les actifs et entités qui y sont rattachés (ensemble de la Division Geoscience), hors librairie multi-clients et activité de capteurs marin unitaires (*Ocean Bottom Nodes* « OBN »).

Conformément aux stipulations du contrat d'acquisition, les parties avaient également convenu de mettre en place des partenariats stratégiques notamment :

- ▶ une joint-venture entre le Groupe CGG et Fugro, « Seabed Geosolutions BV », à laquelle Fugro apporterait ses activités d'acquisition sismiques à l'aide de capteurs unitaires OBN et le Groupe CGG ses activités en eaux peu profondes, ses activités d'acquisition sismiques en fonds marins réalisées à l'aide de câbles (*Ocean Bottom Cables* « OBC ») ainsi que ses capteurs unitaires OBN (« la SBGS JV ») ;
- ▶ des accords commerciaux incluant (i) un contrat de vente et de commercialisation non-exclusif relatif à la librairie multi-clients de Fugro, (ii) un contrat de coopération technique et commercial conférant un statut réciproques de fournisseur privilégié à chacune des parties et (iii) un contrat de services de transition (les « Accords commerciaux »).

Le 31 janvier 2013, CGG a acquis la Division Geoscience du groupe Fugro, à l'exception de l'activité aéroportée et de certains actifs non significatifs dont l'acquisition a été finalisée le 2 septembre 2013 suite à l'obtention des principales autorisations administratives nécessaires.

Le prix d'achat total de l'opération, s'élève à 1 572 millions de dollars US et a conduit à reconnaître un écart d'acquisition provisoire de 721 millions de dollars US dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013.

L'opération a été financée par les produits nets de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 414 millions d'euros réalisée en octobre 2012 les produits nets de l'émission d'obligations convertibles de 360 millions d'euros réalisée en novembre 2012 et par un prêt vendeur consenti par Fugro pour permettre la finalisation rapide de l'accord et s'élevant à 125 millions d'euros à la date de clôture pour être ensuite étendu à 225 millions d'euros lorsque l'activité aéroportée a effectivement été cédée.

À fin décembre 2013, le montant total versé à Fugro après finalisation des ajustements de prix relatifs au besoin en fonds de roulement acquis, ainsi qu'à la position de trésorerie et à la dette financière réellement acquise, s'élève à 933,0 millions de dollars US. Par ailleurs, la moitié du crédit vendeur accordé par Fugro a été remboursée au 31 décembre 2013.

Sur la base des informations financières disponibles relatives au périmètre acquis de la Division Geoscience hors librairie multi-clients, le chiffre d'affaires 2013 du Groupe aurait été de 3 875,8 millions de dollars US si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2013. L'incidence sur le résultat net consolidé du Groupe aurait été non significative.

Le montant des actifs nets acquis et des passifs reconnus à la date d'acquisition s'établit comme suit :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28
Actifs courants, nets	39
Navires et actifs corporels ^(a)	625
Autres actifs non courants, nets	12
Actifs incorporels nets ^(a)	94
Fichiers clients (durée de vie moyenne de 14 ans)	53
Librairie géologique multi-clients (durée de vie maximum de 7 ans) ^(b)	39
Dettes financières	(4)
Autres passifs non courants	(35)
Total Actifs net identifiables acquis	851
Écart d'acquisition	721
Prix d'acquisition	1 572

(a) Les justes valeurs de deux navires et de leurs équipements et technologies associés ont été déterminées sur la base de données de marché comparables.

(b) La juste valeur de la librairie géologique de Robertson a été déterminée selon la méthode d'exemption de redevances.

Les écarts d'acquisition incluaient des immobilisations incorporelles ne répondant pas aux critères de comptabilisation séparée tels que le regroupement de nos effectifs et les synergies attendues au sein de notre secteur GGR résultant de cette transaction.

Les écarts d'acquisition reconnus n'étaient pas déductibles du calcul de la charge d'impôt.

Le tableau suivant détaille les contreparties reçues en échange de l'apport des activités Shallow water et OBC ainsi que la valeur comptable des actifs et passifs apportés :

<i>(En millions de dollars US)</i>	
Contreparties reçues	
Solte due par Fugro ^(a)	281
Juste valeur de notre participation dans la société Seabed Geosolutions BV ^(b)	217
Contreparties reçues totales	498
Valeur comptable des actifs et passifs apportés	
Trésorerie	9
Écart d'acquisition	313
Autres actifs et passifs	91
Valeur comptable totale des actifs et passifs apportés	413
Plus-value réalisée	85

(a) Montant lié à la participation de Fugro dans la joint-venture et venant en déduction du prix payé pour l'acquisition de la Division Geoscience (voir ci-dessus).

(b) La juste valeur de notre participation dans la société Seabed Geosolutions BV a été déterminée à partir de techniques d'évaluation multiples, sur la base de la valeur actuelle attendue (flux de trésorerie attendus) et de multiples de marché dérivés d'un échantillon de transactions comparables.

La plus-value nette réalisée lors de cette opération d'apports s'est élevée à 85 millions de dollars US, présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat.

Au 31 décembre 2012, conformément au contrat d'acquisition de la Division Geoscience de Fugro, il avait été procédé au reclassement en « Actifs détenus en vue de la vente » des actifs destinés à être apportés à la joint-venture

Mise en place de la joint-venture Seabed Geosolutions BV avec Fugro

La joint-venture Seabed Geosolutions BV entre CGG et Fugro a été mise en place le 16 février 2013. Le Groupe CGG détient 40 % du capital de Seabed Geosolutions BV. Cette société est mise en équivalence depuis cette date.

Seabed Geosolutions BV pour un montant global de 76,4 millions de dollars US. L'écart d'acquisition lié aux activités apportées avait également été reclassé en « Actifs détenus en vue de la vente » pour un montant de 300 millions de dollars US.

La joint-venture Seabed Geosolutions BV a enregistré une perte de 472,1 millions de dollars US en 2014 (voir note 8

aux états financiers consolidés). Au 31 décembre 2014, le Groupe a enregistré une dépréciation de la valeur nette de sa participation dans la joint-venture Seabed Geosolutions BV pour 107 millions de dollars US.

Vente de la participation dans le capital de Spectrum ASA

Au cours de l'année 2012, à travers deux transactions datées respectivement du 27 avril et du 24 septembre, le Groupe avait cédé 18,82 % de ses parts dans la société Spectrum ASA. La plus-value résultante de cette cession s'était élevée à 15 millions de dollars US. Au 31 décembre 2012, le Groupe détenait 10,14 % de la société Spectrum ASA. Spectrum ASA était mise en équivalence dans les états financiers du Groupe, dans la mesure où le Groupe disposait d'un siège au Conseil d'administration de la société.

Le 20 février 2013, le Groupe avait cédé l'intégralité de sa participation résiduelle dans Spectrum ASA, soit 3 965 181 actions à un prix par action de 47,50 NOK. Une plus-value de 19,8 millions de dollars US avait été reconnue et était présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat.

Création d'une joint-venture avec Louis Dreyfus Armateurs

CGG et le groupe Louis Dreyfus Armateurs (LDA) ont créé le 16 avril 2013 une joint-venture pour la gestion des navires sismiques 3D de haute capacité de la flotte de CGG. Cette joint-venture, dénommée Geofield Ship Management Services SAS est codétenue à 50 % par CGG et 50 % par LDA. Cette Société est mise en équivalence depuis cette date.

Accord conclu avec la société Louis Dreyfus Armateurs (LDA)

Le 27 novembre 2013, CGG a conclu un accord avec Louis Dreyfus Armateurs (LDA) afin d'exercer son option d'achat sur les titres détenus par LDA dans la société Geomar, la joint-venture propriétaire du navire sismique *CGG Alizé*. Cette option d'achat sera effective le 1^{er} avril 2014.

Cet accord n'a pas d'incidence sur la méthode de consolidation de cette filiale consolidée par intégration globale. Cette modification de la part d'intérêt de CGG dans Geomar a été comptabilisée comme une transaction portant sur les capitaux propres au 31 décembre 2013.

En 2012

Acquisition de Geophysical Research Company

Le 17 janvier 2012, Sercel a acquis l'ensemble des actifs de Geophysical Research Corporation (« GRC ») pour un montant de 66 millions de dollars US (y compris un *earn-out* de 17 millions de dollars US). Un écart d'acquisition définitif de 23 millions de dollars US a été enregistré. Basée à Tulsa, Oklahoma (USA) et créée en 1925 par Amerada Petroleum Corporation, GRC est un fournisseur de premier rang d'outils de puits et de sondes pour l'industrie pétrolière.

Joint-venture PTSC CGGV Geophysical Survey Co. Ltd.

Le 27 mars 2012, le Groupe a apporté à la joint-venture PTSC CGGV Geophysical Survey Company Limited un navire sismique 3D de haute capacité, l'*Amadeus*, et PTSC un navire sismique 2D, *Binh Minh II*. Cette joint-venture, détenue à hauteur de 51 % par PTSC et 49 % par CGG, est mise en équivalence depuis cette date.

Vente de participation dans Spectrum ASA

Le Groupe a vendu 18,82 % de ses parts dans la société Spectrum ASA au cours de l'année 2012. La plus-value résultante de cette cession s'élève à 15 millions de dollars US. Au 31 décembre 2012, le Groupe détenait 10,14 % de la société Spectrum ASA. Spectrum ASA est mise en équivalence dans les états financiers du Groupe.

6.1.2 Comparaison des comptes de résultat des exercices 2014 et 2013

Chiffre d'affaires

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires consolidé par activités et Division pour chacune des périodes présentées :

(En millions de dollars US)	2013	
	2014	(retraité)
Acquisition Marine	1 496	1 786
Acquisition Terrestre et Aéroportée	279	440
Production de la Division Acquisition	1 775	2 226
Données multi-clients ^(a)	687	620
Imagerie et Réservoir ^(a)	697	676
Chiffre d'affaires de la Division GGR	1 384	1 296
Production de la Division Équipements	802	1 045
Production éliminée et autres	(866)	(801)
Total consolidé	3 095	3 766

(a) Ajusté suite au transfert de la librairie multi-clients sismique de Robertson à l'activité Données multi-clients.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2014 est en baisse de 18 % à 3 095 millions de dollars US contre 3 766 millions de dollars US pour la période comparable en 2013, en raison d'un chiffre d'affaires plus faible dans nos Divisions Acquisition et Équipements, dans un contexte de redimensionnement de nos activités et de conditions de marché plus difficiles.

Acquisition

La production totale du secteur Acquisition (comprenant les revenus internes et externes) a diminué de 20 % en 2014 soit 1 775 millions de dollars US contre 2 226 millions de dollars US pour la période comparable en 2013, principalement du fait de conditions de marché défavorables, du redimensionnement de la flotte de navires et de nos activités terrestres opérationnelles.

Le chiffre d'affaires externes du secteur Acquisition a diminué de 37 % à 1 025 millions de dollars US en 2014 contre 1 636 millions de dollars US pour la période comparable en 2013.

ACQUISITION MARINE

La production totale de l'activité acquisition marine (comprenant les revenus internes et externes), s'est élevée en 2014 à 1 496 millions de dollars US contre 1 786 millions de dollars US pour la période comparable en 2013, soit une baisse de 16 % essentiellement due à la pression sur les prix et au plan de réduction de la flotte de 25 %.

ACQUISITION TERRESTRE ET AÉROPORTÉE

La production totale des autres activités d'acquisition (comprenant les revenus internes et externes), s'est élevée en 2014 à 279 millions de dollars US, en baisse de 37 %, contre 440 millions de dollars US pour la période comparable en 2013.

La baisse d'activité terrestre est principalement due à la sortie du périmètre de consolidation de la société Ardiseis FZCO depuis le 30 juin 2014 et à la cession des activités Terrestres d'Amérique du Nord à Geokinetics au 30 septembre 2014 après une campagne d'hiver nord-américaine qui a été très faible.

Pour l'acquisition aéroportée, la faiblesse du niveau d'activité s'explique par celle des marchés minier d'une part et pétrolier et gazier d'autre part.

Géologie, Géophysique & Réservoir (GGR)

Le chiffre d'affaires du secteur GGR a augmenté de 7 % à 1 384 millions de dollars US en 2014 contre 1 296 millions de dollars US pour la période comparable en 2013. Cette hausse provient principalement de ventes multi-clients record sur le quatrième trimestre, et d'une excellente performance de l'activité Imagerie et Réservoir.

DONNÉES MULTI-CLIENTS

Le chiffre d'affaires de l'activité de données multi-clients s'élève à 687 millions de dollars US en 2014 en progression de 11 % contre 620 millions de dollars US pour la période comparable en 2013.

Les préfinancements, se sont élevés à 502 millions de dollars US en 2014 contre 325 millions pour la période comparable en 2013, principalement grâce aux préfinancements importants reconnus sur les études multi-clients dans le Golfe du Mexique et au Brésil. Le taux de préfinancement s'est élevé à 86 % en 2014 contre 69 % pour la période comparable en 2013. Les après-ventes ont diminué de 37 % à 185 millions de dollars US en 2014 contre 295 millions de dollars US en 2013.

IMAGERIE ET RÉSERVOIR

Le chiffre d'affaires de l'activité Imagerie et Réservoir est en progression de 3 % en 2014 à 697 millions de dollars US contre 676 millions de dollars US pour la période comparable en 2013, la demande pour l'imagerie, les services liés au réservoir et les logiciels restant soutenue.

Équipements

La production totale du secteur Équipements (comprenant les revenus internes et externes) est en baisse de 23 % en 2014 à 802 millions de dollars US, dont 64 % de ventes terrestres, contre 1 045 millions de dollars US pour la période comparable en 2013.

Les ventes internes ont représenté 14 % du chiffre d'affaires du secteur Équipements au cours de l'année, contre 20 % pour 2013.

Le chiffre d'affaires externe du secteur Équipements a baissé de 18 % à passant de 687 millions de dollars US en 2014 à 834 millions de dollars US en 2013.

La faiblesse du marché d'acquisition sismique s'est traduite par un faible niveau d'achat d'équipements. Les ventes d'équipements Marine ont diminué de 37 % avec une réduction de flotte globale, et celles d'équipements terrestres ont diminué de 13 % dans un marché réduit de 23 %, dû aux ajournements de projets « MegaCrews » au Moyen-Orient, et au contexte local en Chine et en Russie.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, y compris les amortissements et dépréciations, ont diminué de 16 % à 2 511 millions de dollars US en 2014 contre 2 977 millions de dollars US pour la période comparable en 2013, principalement en raison de notre plan de transformation Acquisition et de l'augmentation des investissements multi-clients. Les dotations aux amortissements des études multi-clients ont représenté 82 % des revenus multi-clients en 2014, et 66 % hors dépréciation

accélérée de 113 millions de dollars US, contre 65 % en 2013. Exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, les charges d'exploitation s'élevaient à 81 % en 2014, contre 79 % en 2013. La marge brute d'exploitation s'est réduite de 26 % à 586 millions de dollars US en 2014 contre 791 millions de dollars US en 2013, représentant 19 % du chiffre d'affaires consolidé pour 2014, contre 21 % en 2013.

Les dépenses de recherche et de développement nettes des aides à la recherche reçues ont diminué de 4 % à 101 millions de dollars US en 2014 contre 106 millions de dollars US en 2013, représentant 3 % du chiffre d'affaires consolidé pour les deux années.

Les dépenses commerciales et de marketing ont diminué de 4 % à 114 millions de dollars US en 2014 contre 119 millions de dollars US au cours de la période comparable en 2013.

Les dépenses administratives et générales se sont élevées en 2014 à 147 millions de dollars US contre 216 millions de dollars US pour la période comparable en 2013 ; ce qui représente une baisse de 26 % après retraitement des dépenses non récurrentes sur la période 2013 liées à l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro. Cette baisse provient essentiellement de l'avancement du plan de transformation. Exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, les dépenses administratives et générales représentent 4,7 % en 2014 contre et 5,7 % en 2013.

Les autres dépenses s'élèvent en 2014, à (922) millions de dollars US, principalement du fait (i) de la dépréciation de l'écart d'acquisition de l'activité Marine pour (415) millions de dollars US en raison de la réduction de la flotte et de la détérioration des perspectives de marché, (ii) du plan de transformation, comprenant des coûts de personnel, des charges liées à la fermeture de sites, des dépréciations d'actifs et des provisions pour contrat déficitaire (ou dits « onéreux ») pour (283) millions de dollars US (iii) de la dépréciation d'études multi-clients pour un total de (113) millions de dollars US, (iv) de la dépréciation de notre participation dans la joint-venture Seabed Geosolutions BV et d'autres actifs incorporels pour un total de (129) millions de dollars US, et (v) un gain net de 11,9 millions de dollars US généré par la déconsolidation de la société Ardiseis FZCO.

Les autres dépenses s'élevaient en 2013, à 745 millions de dollars US, principalement du fait de, (i) l'activité marine, à hauteur de (721) millions de dollars US, dont (139) millions de dollars US de dépréciation d'actifs et de provisions pour contrat déficitaire (ou dits « onéreux »), et (582) millions de dollars US de dépréciations des écarts d'acquisition en raison de la réduction de 25 % de la flotte dans un contexte de changement des perspectives de marché, (ii) l'activité Terrestre, pour (79) millions de dollars US de dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition en raison de conditions de marché plus difficiles pour les activités terrestres du Groupe, (iii) une plus-value de cession de la participation de CGG dans Spectrum de 20 millions de dollars US, (iv) une plus-value de 85 millions de dollars US relative à l'apport des actifs shallow water et OBC du Groupe à la joint-venture Seabed Geosolutions BV créée avec Fugro, et (v) des autres charges non récurrentes qui correspondaient principalement aux frais d'acquisition de la Division Geoscience de Fugro.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est une perte de 698 millions de dollars US (ou un produit de 242 millions de dollars US avant éléments exceptionnels liés au plan de transformation et aux dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition) en 2014 pour les raisons décrites plus haut contre une perte de 395 millions de dollars US en 2013 (ou un produit de 401 millions de dollars US en excluant les éléments exceptionnels relatifs à la transaction avec Fugro et les dépréciations d'actifs et d'écart d'acquisition).

Sociétés mises en équivalence

La perte des sociétés mises en équivalence s'est élevée à 82 millions de dollars US en 2014 contre un produit de 1 million de dollars US en 2013. Cette baisse est principalement attribuable à la contribution négative de la joint-venture Seabed Geosolutions BV engagée dans un important plan de restructuration.

Résultat avant charges d'intérêts et impôts (« EBIT »)

L'EBIT, tel que présenté en note 19 des états financiers consolidés, s'est élevé en 2014 à (779) millions de dollars US contre (394) millions de dollars US pour la période comparable en 2013 pour les raisons décrites plus haut. L'EBIT avant éléments exceptionnels relatifs au plan de transformation et aux dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition s'élève 160 millions de dollars US, comparé à 423 millions de dollars US en 2013 avant éléments exceptionnels relatifs à la transaction avec Fugro et dépréciations d'actifs et d'écart d'acquisition.

L'EBIT du secteur Acquisition en 2014 s'est élevé à (898) millions de dollars US contre (744) millions de dollars US pour la période 2013 comparable. Avant éléments exceptionnels relatifs au plan de transformation et aux dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition, l'EBIT du secteur Acquisition a été de (100) millions de dollars US en 2014 et de 56 millions de dollars US en 2013 avant éléments exceptionnels relatifs à la transaction avec Fugro et dépréciations d'actifs et d'écart d'acquisition. L'EBIT en 2014 est impacté par la contribution négative des sociétés mises en équivalence qui est une perte de 76 millions de dollars US, principalement due à notre joint-venture Seabed Geosolutions BV, comparé à une contribution positive pour la période comparable 2013 à hauteur de 22 millions de dollars US.

L'EBIT du secteur GGR en 2014 s'est élevé à 217 millions de dollars US contre 317 millions de dollars US pour la période 2013 comparable. Le taux de marge d'EBIT s'élève à 16 % pour cette année. Avant éléments exceptionnels relatifs au plan de transformation et aux dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition, l'EBIT du secteur GGR était de 337 millions de dollars US en 2014. En 2013 l'EBIT du secteur GGR comprenait un gain de 20 millions de dollars US relatif à la vente de notre participation dans la société Spectrum ASA.

L'EBIT du secteur Équipements en 2014 s'est élevé à 143 millions de dollars US (164 millions de dollars US avant dépréciation d'actif) contre 293 millions de dollars US pour la

période 2013 comparable suite à la baisse de la demande pour les équipements sismiques. Le taux de marge d'EBIT s'élève à 18 % pour cette année.

Résultat financier et charges financières

Le coût net de l'endettement financier a augmenté de 5 % à 201 millions de dollars US en 2014 contre 192 millions de dollars US en 2013. Cette augmentation est principalement due à l'amortissement accéléré des frais d'émission relatifs à l'emprunt obligataire de 350 millions de dollars US à 9,50 % à échéance 2016, au remboursement partiel et par anticipation de l'emprunt obligataire de 400 millions de dollars à 7,75 % à échéance 2017, et au remboursement anticipé de l'obligation convertible (OCEANE) à échéance 2016.

Les autres charges financières s'élèvent à 43 millions de dollars US en 2014 contre 22 millions de dollars US en 2013 et sont principalement dues aux 38 millions de dollars US de charge liés au remboursement anticipé de l'obligation convertible de 360 millions d'euros (OCEANE). En 2014, ces charges incluent également 5 millions de dollars US de prime pour remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 350 millions de dollars US à 9,50 % à échéance 2016, et 3 millions de dollars US de prime pour remboursement partiel par anticipation de l'emprunt obligataire de 400 millions de dollars à 7,75 % à échéance 2017.

Impôts

La charge d'impôts s'est élevée à 124 millions de dollars US en 2014, elle comprend 16 millions de dollars US de charge d'impôt différé sur la variation de taux de change liée à la conversion en monnaie fonctionnelle des comptes sociaux et 108 millions de dollars US d'autres charges d'impôt. La charge d'impôt pour la période comparable 2013 s'élevait à 83 millions de dollars US, incluant 10 millions de dollars US de produit d'impôt différés sur la variation de taux de change liée à la conversion en monnaie fonctionnelle des comptes sociaux et 93 millions d'autres charges d'impôt. Ces montants ont été, pour les deux années, significativement accentués par l'imposition étrangère forfaitaire ou des profits réputés (« *deemed profit* »), par la non-reconnaissance comptable d'impôts différés actifs liés à des pertes fiscales, et par l'annulation d'impôts différés actifs sur les périmètres fiscaux France pour 32 millions de dollars US et Norvège et Australie pour 27 millions de dollars US.

Résultat net

Le résultat net consolidé en 2014 s'est élevé à (1,147) millions de dollars US contre (691) millions de dollars US pour la période comparable en 2013, résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-avant.

Le résultat net par action s'est élevé à (6,52) dollars US pour l'année 2014 contre (3,95) dollar US pour 2013.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de CGG SA a représenté une perte de (1 154) millions de dollars US (866 millions d'euros) en 2014, à comparer à une perte de (699) millions de dollars US (527 millions d'euros) en 2013.

Comptes sociaux de CGG SA

Le chiffre d'affaires de CGG SA en 2014 s'est élevé à 92 millions d'euros, à comparer à 84 millions d'euros en 2013. Le niveau des services rendus par la Société à ses filiales des secteurs Acquisition et GGR s'est accru en 2014.

Le résultat d'exploitation 2014 a représenté une perte de 39 millions d'euros, contre une perte de 77 millions d'euros pour l'exercice 2013.

Le résultat financier 2014 a représenté une perte de 1 021 millions d'euros, à comparer à un produit de 170 millions d'euros en 2013.

Cette baisse s'explique principalement par les dépréciations des titres de participation des principales filiales comptabilisées en raison du plan de transformation et des dépréciations d'actifs. Ces dépréciations de titres se sont élevées à 1 160 millions d'euros et sont comptabilisées en résultat financier en 2014 alors que la dépréciation de 780 millions d'euros des titres de CGG Services SA était comptabilisée en résultat exceptionnel en 2013.

Les autres éléments du résultat financier en 2014 sont des dividendes reçus pour 209 millions d'euros en 2014 contre 187 millions d'euros en 2013 et des revenus des créances rattachées aux participations de 107 millions d'euros en 2014 contre 104 millions d'euros en 2013.

Le résultat exceptionnel pour l'année 2014 a représenté une perte de 153 millions d'euros, principalement du fait de la dépréciation de titres de participation pour 100 millions d'euros. Le résultat exceptionnel pour l'année 2013 avait représenté une perte de 776 millions d'euros, principalement du fait de la dépréciation des titres de CGG Services SA pour 780 millions d'euros afin de refléter la dépréciation de valeur de certains navires ainsi que le plan de réduction de 25 % de la flotte marine.

La perte nette pour 2014 après une perte fiscale de 57 millions d'euros sur le groupe fiscal français s'est élevée à 1 270 millions d'euros comparés à une perte nette de 664 millions d'euros en 2013 (après un crédit d'impôt de 20 millions d'euros).

Les capitaux propres s'élevaient au 31 décembre 2014 à 1,1 milliard d'euros contre 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

6.1.3 Comparaison des comptes de résultat des exercices 2013 et 2012

Chiffre d'affaires

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires consolidé par activités et Division pour chacune des périodes présentées :

(En millions de dollars US)	2013	2012 (retraité)
Acquisition Marine	1 786	1 310
Acquisition Terrestre et Aéroportée	440	568
Production de la Division Acquisition	2 226	1 878
Données multi-clients	585	472
Imagerie et Réservoir	711	478
Chiffre d'affaires de la Division GGR	1 296	950
Production de la Division Équipements	1 045	1 204
Production éliminée et autres	(801)	(621)
Total consolidé	3 766	3 411

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2013 a progressé de 10 % à 3 766 millions de dollars US contre 3 411 millions de dollars US pour la période comparable en 2012, principalement attribuable à l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro en date du 31 janvier 2013, et malgré la déconsolidation des activités du Groupe dans la joint-venture Seabed Geosolutions BV.

Acquisition

La production totale du secteur Acquisition (comprenant les revenus internes et externes) a progressé de 19 % en 2013 soit 2 226 millions de dollars US contre 1 878 millions de dollars US pour la période comparable en 2012, progression principalement due à la marine en raison de l'intégration au 1^{er} février de la flotte Fugro qui est composée de quatre navires sismiques C-Class et des deux navires sismiques *Geo Barents* et *Geo Atlantic*.

Le chiffre d'affaires externe du secteur Acquisition a augmenté de 9 % à 1 636 millions de dollars US en 2013 contre 1 507 millions de dollars US pour la période comparable en 2012.

ACQUISITION MARINE

La production totale de l'activité acquisition marine (comprenant les revenus internes et externes), s'est élevée en 2013 à 1 786 millions de dollars US contre 1 310 millions de dollars US pour la période comparable en 2012, soit une hausse de 36 % essentiellement due à l'intégration de la flotte de Fugro au 1^{er} février 2013 et une performance opérationnelle accrue.

ACQUISITION TERRESTRE ET AÉROPORTÉE

La production totale des autres activités d'acquisition (comprenant les revenus internes et externes), s'est élevée en 2013 à 440 millions de dollars US, en baisse de 23 %,

contre 568 millions de dollars US pour la période comparable en 2012. Cette diminution est essentiellement due à l'apport des actifs shallow water et OBC de CGG à la joint-venture Seabed Geosolutions BV créée avec Fugro, tandis que les activités aéroportées du Groupe en 2013 n'ont pesé que pendant quatre mois. En outre pour l'activité terrestre, la période hivernale en Amérique du Nord n'a pas été aussi solide que l'année dernière et la situation sécuritaire en Afrique du Nord s'améliore progressivement mais reste encore contraignante.

Géologie, Géophysique & Réservoir (GGR)

Le chiffre d'affaires du secteur GGR a augmenté de 36 % à 1 296 millions de dollars US en 2013 contre 950 millions de dollars US pour la période comparable en 2012, résultant de l'acquisition des activités de géologie, géophysique et réservoir de Fugro, et grâce à une bonne performance de l'ensemble des activités.

DONNÉES MULTI-CLIENTS

Le chiffre d'affaires de l'activité de données multi-clients s'élève à 585 millions de dollars US en 2013 en progression de 24 % contre 472 millions de dollars US pour la période comparable en 2012, principalement grâce à une hausse des préfinancements et à un niveau plus élevé d'après-ventes.

Les préfinancements, en hausse de 23 %, se sont élevés à 325 millions de dollars US en 2013 contre 264 millions pour la période comparable en 2012. Les programmes multi-clients du Groupe se sont concentrés dans le Golfe du Mexique avec la poursuite du projet IBALT, en Angola, en Australie et en Mer du Nord. Le taux de préfinancement s'est élevé à 69 % en 2013 contre 72 % pour la période comparable en 2012. Les après-ventes ont progressé de 25 % à 260 millions de dollars US en 2013 contre 208 millions de dollars US en 2012, notamment suite au paiement de plusieurs frais de transfert de montant conséquent.

IMAGERIE ET RÉSERVOIR

Le chiffre d'affaires de l'activité Imagerie et Réservoir est en progression de 49 % en 2013 à 711 millions de dollars US contre 478 millions de dollars US pour la période comparable en 2012, suite à l'intégration des activités acquises auprès de Fugro et à la demande soutenue en imagerie. Les activités de réservoir et de géologie continuent d'afficher un bon niveau de performance, entretenu par les géologies complexes.

Équipements

La production totale du secteur Équipements (comprenant les revenus internes et externes) est en baisse de 13 % en 2013 à 1 045 millions de dollars US, dont 57 % de ventes terrestres, contre 1 204 millions de dollars US pour la période comparable en 2012. Cette diminution est due à un fléchissement de la demande en équipements marine et à l'absence de ventes terrestres dites « *Mega-crews* » (très grand nombre de traces) en 2013.

Les ventes internes ont représenté 20 % du chiffre d'affaires du secteur Équipements au cours de l'année, contre 21 % pour 2012.

Le chiffre d'affaires externe du secteur Équipements a baissé de 13 % en passant de 954 millions de dollars US en 2012 à 834 millions de dollars US en 2013.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, y compris les amortissements et dépréciations, sont en hausse de 11 % à 2 977 millions de dollars US en 2013 contre 2 685 millions de dollars US pour la période comparable de 2012, principalement en raison de l'intégration de la Division Geoscience de Fugro. Les dotations aux amortissements des études multi-clients ont représenté 65 % des revenus multi-clients en 2013 contre 72 % en 2012. Exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, les charges d'exploitation s'élevaient à 79 % en 2013 et en 2012. La marge brute d'exploitation s'est améliorée de 9 % à 791 millions de dollars US en 2013 contre 729 millions de dollars US en 2012, représentant 21 % du chiffre d'affaires consolidé pour les deux années.

Les dépenses de recherche et de développement nettes des aides à la recherche reçues ont augmenté de 14 % à 106 millions de dollars US en 2013 contre 93 millions de dollars US en 2012, représentant 3 % du chiffre d'affaires consolidé pour les deux années.

Les dépenses commerciales et de marketing ont augmenté de 24 % à 119 millions de dollars US en 2013 contre 96 millions de dollars US au cours de la période comparable en 2012, en conséquence de l'intégration de la Division Geoscience de Fugro.

Les dépenses administratives et générales ont progressé de 18 % en 2013 à 216 millions de dollars US contre 183 millions de dollars US pour la période comparable en 2012, essentiellement du fait de l'accroissement du périmètre et des coûts d'intégration. Exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, les dépenses administratives et générales représentent 5,7 % en 2013 contre et 5,4 % en 2012.

Les autres dépenses s'élèvent en 2013, à 745 millions de dollars US, principalement du fait de (i) l'activité marine, à hauteur de (721) millions de dollars US, dont (139) millions de dollars US de dépréciation d'actifs et de provisions pour contrat déficitaire (ou dits « onéreux »), et (582) millions de dollars US de dépréciations des écarts d'acquisition en raison de la réduction de 25 % de la flotte dans un contexte de changement des perspectives de marché, (ii) l'activité Terrestre, pour (79) millions de dollars US de dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition en raison de conditions de marché plus difficiles pour les activités terrestres du Groupe ; (iii) une plus-value de cession de la participation de CGG dans Spectrum de 20 millions de dollars US, (iv) une plus-value de 85 millions de dollars US relative à l'apport des actifs *shallow water* et OBC du Groupe à la joint-venture Seabed Geosolutions BV créée avec Fugro, et (v) des autres charges non récurrentes qui correspondent principalement aux frais d'acquisition de la Division Geoscience de Fugro.

Les autres charges d'exploitation nettes se sont élevées à 27 millions de dollars US en 2012 et sont essentiellement relatives à la dépréciation de la marque Veritas pour 30 millions de dollars US suite au changement de nom du Groupe en CGG et aux frais d'acquisition engagés pour la Division Geoscience de Fugro.

Sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'est élevé à 1 million de dollars US en 2013 contre 37 millions de dollars US en 2012. Cette baisse est principalement attribuable à la joint-venture Seabed Geosolutions BV avec Fugro en raison d'un niveau d'activité faible et de problèmes opérationnels sur un contrat ainsi qu'à une faible contribution d'Argas.

Résultat avant charges d'intérêts et impôts (« EBIT »)

L'EBIT, tel que présenté en note 19 des états financiers consolidés, s'est élevé en 2013 à (394) millions de dollars US contre 368 millions de dollars US pour la période comparable en 2012 pour les raisons décrites plus haut. L'EBIT avant éléments exceptionnels relatifs à la transaction avec Fugro ainsi qu'aux dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition de la Division Acquisition, s'élève à 423 millions de dollars US, en hausse de 5 % par rapport à 2012 (404 millions de dollars US).

L'EBIT du secteur Acquisition en 2013 s'est élevé à (744) millions de dollars US contre 21 millions de dollars US pour la période 2012 comparable. Hors éléments exceptionnels relatifs à la transaction avec Fugro ainsi qu'aux dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition de la Division Acquisition, l'EBIT du secteur Acquisition a été de 56 millions de dollars US en 2013, contre 21 millions de dollars US en 2012.

L'EBIT du secteur GGR en 2013 s'est élevé à 317 millions de dollars US contre 183 millions de dollars US pour la période 2012 comparable. Le taux de marge d'EBIT s'élève à 24 % pour cette année.

L'EBIT du secteur Équipements en 2013 s'est élevé à 293 millions de dollars US contre 380 millions de dollars US pour la période 2012 comparable. Le taux de marge d'EBIT s'élève à 28 % pour cette année.

Résultat financier et charges financières

Le coût net de l'endettement financier a augmenté de 22 % à 192 millions de dollars US en 2013 contre 157 millions de dollars US en 2012, principalement dû à l'amortissement accéléré des frais d'émission relatifs à l'emprunt obligataire de 350 millions de dollars US à 9½ % à échéance 2016 remboursé partiellement et par anticipation, à l'émission de l'obligation convertible (OCEANE) réalisée en novembre 2012 et au crédit vendeur octroyé par Fugro.

Les autres charges financières s'élèvent à 22 millions de dollars US en 2013 contre 20 millions de dollars US en 2012 et sont principalement dues aux primes de remboursement partiel anticipé de l'emprunt obligataire à échéance 2016 décrit ci-dessus pour 6 millions de dollars US.

Impôts

La charge d'impôts s'est élevée à 83 millions de dollars US en 2013 contre 99 millions de dollars US pour la période 2012 comparable. Avant les éléments non récurrents évoqués précédemment d'un montant de 800 millions de dollars US relatifs au plan de réduction des activités terrestres et marines et avant impôts différés sur les variations de change, le taux effectif d'impôts en 2013 s'est élevé à 48 % contre 64 % en 2012. Les deux périodes sont impactées par l'imposition étrangère forfaitaire ou des profits réputés (« *deemed profit* »).

Résultat net

Le résultat net consolidé en 2013 s'est élevé à (691) millions de dollars US contre 92 millions de dollars US pour la période comparable en 2012, résultant de l'ensemble des facteurs présentés ci-avant.

Le résultat net par action s'est élevé à (3,95) dollars US pour l'année 2013 contre 0,46 dollar US pour 2012.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de CGG SA a représenté une perte de 699 millions de dollars US (527 millions d'euros) en 2013, à comparer à un profit de 75 millions de dollars US (58 millions d'euros) en 2012.

Comptes sociaux de CGG SA

Le chiffre d'affaires de CGG SA en 2013 s'est élevé à 84 millions d'euros, à comparer à 78 millions d'euros en 2012. Le niveau des services rendus par la Société à ses filiales des secteurs Acquisition et GGR s'est accru légèrement en 2013.

Le résultat d'exploitation 2013 a représenté une perte de 77 millions d'euros, contre une perte de 57 millions d'euros pour l'exercice 2012.

Le résultat financier 2013 s'est élevé à 170 millions d'euros, à comparer à 154 millions d'euros en 2012. La hausse est le résultat d'un effet combiné des éléments suivants : des dividendes reçus pour 187 millions d'euros en 2013 contre 153 millions d'euros en 2012, des revenus des créances rattachées aux participations de 104 millions d'euros en 2013 contre 61 millions d'euros en 2012, et une variation de provisions pour titres de participation représentant une perte de 17 millions d'euros en 2013 contre un profit de 51 millions d'euros en 2012.

Le résultat exceptionnel pour l'année 2013 a représenté une perte de 776 millions d'euros, principalement du fait de la dépréciation des titres de CGG Services SA pour refléter la dépréciation de valeur de certains navires ainsi que le plan de réduction de 25 % de la flotte marine. Le résultat exceptionnel pour l'année 2012 s'est élevé à 13 millions d'euros était principalement dû à la cession partielle de notre investissement dans Spectrum.

La perte nette pour 2013 après un crédit d'impôt de 20 millions d'euros sur le group fiscal français s'est élevée à 664 millions d'euros comparés à un revenu net de 150 millions d'euros en 2012 (après un crédit d'impôt de 39 millions d'euros).

Les capitaux propres s'élevaient au 31 décembre 2013 à 2,4 milliards de d'euros contre 3,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

6.1.4. Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe

Ressources financières

Les principaux besoins financiers du Groupe sont liés au financement des opérations d'exploitation courantes, des investissements industriels (plus particulièrement réparations et améliorations de nos navires sismiques), des investissements dans les études multi-clients, et des opérations d'acquisition.

CGG prévoit de financer ses besoins en capitaux avec la trésorerie provenant des opérations, ses emprunts et facilités de crédits renouvelables : une ligne de crédit américaine renouvelable de 165 millions de dollars US « Revolver US » ;

une ligne de crédit française renouvelable de 325 millions de dollars US « French Revolver » ; ainsi qu'une ligne de crédit Nordique renouvelable de 100 millions de dollars US.

La capacité de CGG à honorer ses échéances à moyen terme de remboursement des dettes financières ou le paiement des intérêts financiers, ainsi qu'à financer ses investissements ou à refinancer sa dette, dépend de sa performance future, laquelle est sujette, dans une certaine mesure, au contexte économique, financier, compétitif, législatif, réglementaire et à d'autres facteurs hors de son contrôle.

Compte tenu du niveau d'activité actuel, du niveau d'investissement projeté, et des échéances à court et moyen terme de remboursement de la dette financière, nous estimons que la trésorerie générée par les opérations, la trésorerie et disponibilités à court terme existantes et les lignes de crédit disponibles sont suffisantes pour couvrir nos besoins en liquidité au cours des douze prochains mois.

Flux de trésorerie

Exploitation

L'excédent de trésorerie issu des opérations d'exploitation s'est élevé à 864 millions de dollars US en 2014, 908 millions de dollars US en 2013 et 921 millions de dollars US en 2012.

L'excédent de trésorerie issu des opérations d'exploitation, avant variation du besoin en fonds de roulement, s'est élevé à 894 millions de dollars US en 2014, 964 millions de dollars US en 2013 et 860 millions de dollars US en 2012.

La variation du besoin en fonds de roulement en 2014 a eu un impact négatif de 30 millions de dollars US, en 2013 la variation a eu un impact négatif de 56 millions de dollars US contre un impact positif de 61 millions de dollars US pour 2012.

Investissement

Les flux nets d'investissements se sont élevés à 894 millions de dollars US en 2014, contre 1 720 millions de dollars US en 2013 et 745 millions de dollars US en 2012.

Le 31 janvier 2013, le Groupe a acquis la Division Geoscience de Fugro, hors activité aéroportée et certains actifs non significatifs, pour un montant en numéraire de 703 millions d'euros et 9 millions US de dollars US apportés à la joint-venture Seabed Geosolutions BV, soit 938 millions de dollars US, nets de la trésorerie acquise pour 24 millions de dollars US. L'activité aéroportée a été acquise au cours du 3^e trimestre 2013 et a été financée par le crédit-vendeur octroyé par Fugro. Les ajustements définitifs, notamment pour les niveaux effectifs de fonds de roulement, d'endettement et de position de cash ont conduit au paiement par Fugro d'un solde de 5 millions de dollars US à CGG. Le montant total versé à Fugro s'élève à 933,0 millions de dollars US pour l'ensemble de la transaction Fugro.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les investissements industriels incluant le « lease pool » Sercel, nets des variations de fournisseurs d'immobilisation, se sont élevés à 225 millions de dollars US, et sont principalement des équipements sismiques Sercel dédiés à l'acquisition Marine et Terrestre. Les coûts de développements capitalisés se sont élevés pour leur part à 57 millions de dollars US.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les investissements industriels incluant le « lease pool » Sercel, nets des variations de fournisseurs d'immobilisation, se sont élevés à 290 millions de dollars US, et sont principalement relatifs à des équipements marine et notamment l'achat de streamers Sentinel RD. Pour la période comparable 2012, les investissements industriels incluant le « lease pool » Sercel,

nets des variations de fournisseurs d'immobilisation, se sont élevés à 339 millions de dollars US et correspondaient principalement à la mise à niveau du navire sismique Oceanic Champion et à des équipements terrestres. Les coûts de développement capitalisés se sont élevés pour leur part à 57 millions de dollars US et 29 millions de dollars US respectivement en 2013 et 2012.

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a investi 583 millions de dollars US dans la bibliothèque d'études multi-clients, principalement dans le Golfe du Mexique, au Brésil et dans la partie norvégienne de la Mer du Nord.

Le Groupe avait investi au cours de l'exercice 2013, 479 millions de dollars US dans la bibliothèque d'études multi-clients, principalement au large du Brésil, dans le Golfe du Mexique, dans la Mer du Nord et aux États-Unis. En 2012, le Groupe avait investi 364 millions de dollars US principalement au large du Brésil, de l'Angola et aux États-Unis. En 2011, le Groupe avait investi 203 millions de dollars US.

Au 31 décembre 2014, la valeur nette comptable de la bibliothèque d'études multi-clients sismiques et géologiques s'élevait à 947 millions de dollars US contre 818 millions de dollars US au 31 décembre 2013 et 604 millions de dollars US au 31 décembre 2012.

Financement

La trésorerie utilisée par les opérations de financement s'est élevée à 103 millions de dollars US en 2014 contre une utilisation de 197 millions de dollars US en 2013 et une génération de 795 millions de dollars US en 2012.

CRÉDIT VENDEUR ACCORDÉ PAR FUGRO

Dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience du groupe Fugro le 31 janvier 2013, Fugro a accordé au Groupe un crédit vendeur de 125 millions d'euros avec une maturité de cinq ans et portant intérêt au taux de 5,5 % par an, porté à 225 millions d'euros lors de l'acquisition effective de l'activité aéroportée.

Le 21 août 2013, le Groupe a procédé au remboursement partiel du crédit vendeur de Fugro pour 112,5 millions d'euros.

Le 27 juin 2014, la Société a procédé au remboursement de 28,1 millions d'euros (soit 38,6 millions de dollars US convertis au taux moyen de 1,3726), initialement dus le 31 janvier 2015. Ce remboursement anticipé a été financé par l'émission d'obligations à haut rendement pour un montant de 400 millions d'euros à échéance 2020 décrite ci-dessous.

Le 22 décembre 2014, Fugro et CGG ont amendés le crédit vendeur de telle sorte que 50 % du remboursement prévu le 31 janvier 2016 soit remboursé au plus tard le 31 janvier 2017 et les 50 % restants au plus tard le 31 janvier 2018 (c'est-à-dire 42,2 millions d'euros à rembourser pour les 31 janvier 2017 et 2018).

Le solde restant dû au 31 décembre 2014 s'élève à 84,4 millions d'euros (ou 102 millions de dollars US convertis au taux de clôture de 1.2141).

CRÉDIT NORDIQUE DE 250 MILLIONS DE DOLLARS US

Le 1^{er} juillet 2013, une convention de crédit de cinq ans d'un montant de 200 millions de dollars US et garantie par des actifs (navires), a été signée afin notamment de rembourser l'échéance 2013 du crédit vendeur Fugro.

Le 16 décembre 2014 le Groupe a amendé et étendu son accord de crédit nordique avec un pool de banques dirigé par Nordea. Par cet amendement, le montant de cette facilité de crédit a été porté à 250 millions de dollars US (dont 50 millions de dollars US non tirés au 31 décembre 2014) et la maturité étendue de mai 2018 à décembre 2019. Ce nouveau crédit est composé d'une facilité de crédit revolver de 100 millions de dollars US et d'un prêt amortissable de 150 millions de dollars US.

Un contrat de swap de taux d'intérêt a été contracté afin de figer le taux d'intérêt à 4,3 %.

Selon cet accord, les ratios financiers à respecter sont les suivants :

- ▶ le seuil minimal de Trésorerie et équivalents de trésorerie est fixé à 75 millions de dollars US ;
- ▶ le seuil maximum du ratio Dette financière nette sur EBITDAS est de 3,75x pour les douze mois glissants clos le 30 septembre 2015, de 3,50x pour les douze mois glissants clos le 30 septembre 2016, de 3,25x pour les douze mois glissants clos le 30 septembre 2017 et de 3,00x pour les périodes de douze mois glissants suivantes.
- ▶ et le seuil minimal du ratio EBITDAS rapporté aux charges financières est fixé à 3,00.

Le solde restant à rembourser, au 31 décembre 2014 est de 195,2 millions de dollars US, net des frais d'émission.

FACILITÉ DE CRÉDIT « REVOLVER US »

Le 15 juillet 2013, une facilité de crédit « US revolver » de 165 millions de dollars US sur cinq ans a été conclue.

Selon cet accord et l'amendement relatif signé le 5 septembre 2014, les ratios financiers suivants ont été définis :

- ▶ le seuil maximum du ratio Dette financière nette sur EBITDAS est de 3,75x pour les douze mois glissants clos le 30 septembre 2015, de 3,50x pour les douze mois glissants clos le 30 septembre 2016, de 3,25x pour les douze mois glissants clos le 30 septembre 2017 et de 3,00x pour les périodes de douze mois glissants suivantes.
- ▶ le seuil minimal du ratio EBITDAS rapporté aux charges d'intérêts par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 4,00 jusqu'au 30 juin 2018.

À fin décembre 2014, 75 millions de dollars US ont été tirés sur cette ligne de crédit.

FACILITÉ DE CRÉDIT « FRENCH REVOLVER »

Le 31 juillet 2013, une facilité de crédit « French revolver » de 325 millions de dollars US sur trois ans.

Le 24 juillet 2014, la maturité de notre facilité de crédit « French Revolver » a été étendue. La facilité de crédit

« French Revolver » s'élève à 325 millions de dollars US jusqu'au 31 juillet 2016 et à 275 millions de dollars US jusqu'au 31 juillet 2017.

Selon cet accord et l'amendement relatif signé le 5 septembre 2014, les ratios financiers suivants ont été définis :

- ▶ le seuil maximum du ratio Dette financière nette sur EBITDAS est de 3,75x pour les douze mois glissants clos le 30 septembre 2015, de 3,50x pour les douze mois glissants clos le 30 septembre 2016, de 3,25x pour les douze mois glissants clos le 30 septembre 2017 et de 3,00x pour les périodes de douze mois glissants suivantes.
- ▶ le seuil minimal du ratio EBITDAS rapporté aux charges d'intérêts par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 4,00 jusqu'au 30 juin 2017.

À fin décembre 2014, 130 millions d'euros ont été tirés sur cette ligne de crédit.

OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT (500 MILLIONS DE DOLLARS US, 6,875 % SENIOR NOTES, ÉCHÉANCE 2022)

Le 1^{er} mai 2014, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 500 millions de dollars US, au taux de 6,875 % et à échéance 2022. Cet emprunt obligataire, émis au pair, a contribué au remboursement anticipé de la totalité de l'emprunt obligataire 9,50 % d'un montant de 225 millions de dollars US à échéance 2016, ainsi qu'au remboursement anticipé de 265 millions de dollars US de l'emprunt obligataire de 400 millions de dollars US, au taux de 7,75 % et à échéance 2017.

OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT (400 MILLIONS DE DOLLARS US, 7,75 % SENIOR NOTES, ÉCHÉANCE 2017)

Le 9 février 2007, CGG SA avait émis sur les marchés internationaux de capitaux un emprunt obligataire de 400 millions de dollars US à échéance 2017 au taux nominal de 7,75 %. Les fonds reçus avaient permis au Groupe de rembourser une partie du prêt relais de 700 millions de dollars US ayant financé l'acquisition de Veritas.

Le 2 juin 2014, la Société a procédé au remboursement partiel de 265 millions de dollars US de l'emprunt obligataire 7,75 %, d'un montant nominal initial de 400 millions de dollars US à échéance 2017. Le remboursement, effectué à 101,292 % du pair, a été financé par l'émission d'obligations à haut rendement pour un montant de 500 millions de dollars US à échéance 2022, décrite ci-dessus. L'amortissement accéléré des frais d'émission d'emprunt a été comptabilisé sur la ligne « Coût de l'endettement financier net » de notre compte de résultat pour un montant de 2,3 millions de dollars US. La prime pour remboursement anticipé s'est élevée à 3,4 millions de dollars US et a été comptabilisée sur la ligne « Autres produits (charges) financiers » de notre compte de résultat.

OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT (400 MILLIONS D'EUROS, 5,875 % SENIOR NOTES, ÉCHÉANCE 2020)

Le 23 avril 2014, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 400 millions d'euros (ou 546,3 millions de dollars US convertis au taux de clôture historique de 1,3658), au taux de 5,875 % et à échéance 2020. Cet emprunt obligataire, émis au pair, a permis le rachat des obligations à option de conversion (OCEANE) d'un montant nominal de 360 millions d'euros, au taux de 1,75 %, et à échéance 2016. Le produit net restant a été utilisé pour le paiement anticipé de l'échéance 2015 du crédit vendeur accordé par Fugro pour un montant de 28,1 millions d'euros.

OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT (650 MILLIONS DE DOLLARS US, 6,5 % SENIOR NOTES, ÉCHÉANCE 2021)

Le 31 mai 2011, CGG SA avait émis par placement privé international un emprunt obligataire d'un nominal de 650 millions de dollars US à échéance juin 2021 et portant intérêt au taux de 6,5 %. Les obligations avaient été émises à un prix de 96,45 % du pair, correspondant à un rendement de 7,0 %. Le produit net de cette émission avait été affecté au remboursement total du crédit Senior Term Loan B de 508 millions de dollars US et au remboursement à hauteur de 70 millions de dollars US de l'emprunt obligataire à échéance 2015.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES (360 MILLIONS D'EUROS, 1,75 % SENIOR NOTES, ÉCHÉANCE 2016)

Le 27 janvier 2011, CGG SA avait procédé à l'émission de 12 949 640 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2016, d'un montant nominal de 360 millions d'euros. Le produit net de l'émission avait été affecté au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7,5 % d'un montant de 530 millions de dollars US à échéance mai 2015, permettant de réduire les frais financiers décaissés par CGG SA.

La valeur nominale unitaire des obligations avait été fixée à 27,80 euros, ce qui faisait apparaître une prime d'émission de 25 % par rapport au cours de référence de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris. Les obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,75 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Les obligations donnaient droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes CGG à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations pouvaient faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGG SA, sous certaines conditions.

Au 27 janvier 2011, le montant de la dette financière s'élevait à 364 millions de dollars US (266 millions d'euros) et la

composante en capitaux propres à 121 millions de dollars US (89 millions d'euros), nets de frais d'émission. La juste valeur de la dette avait été estimée avec un taux d'intérêt à 8,15 %.

Le 24 avril 2014, le Groupe a racheté 81,4 % des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) émises par la Société à la suite d'une procédure de construction d'un livre d'ordres inversé au prix de 28,60 euros par obligation soit un montant nominal total d'environ 293 millions d'euros. CGG a ensuite procédé au rachat de 16,8 % des obligations restantes au prix de 28,60 euros pour un montant nominal total d'environ 60 millions d'euros. Le rachat anticipé des 1,9 % d'obligations restantes a été effectué le 27 juin 2014.

La contrepartie payée et tous les coûts de transactions liés au rachat ont été alloués aux composantes passifs et capitaux propres de l'instrument à la date de la transaction. La perte allouée à la composante passif s'élève à 37,6 millions de dollars US et a été comptabilisée sur la ligne « Autres produits (charges) financières » de notre compte de résultat. L'impact négatif dans les capitaux propres s'élève à 16,1 millions de dollars US, net d'impôts.

L'amortissement accéléré des frais d'émission a été comptabilisé sur la ligne « Coût de l'endettement net » de notre compte de résultat pour un montant de 2,4 millions de dollars US.

Au 30 juin 2014, les 360 millions d'euros d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions sont totalement remboursées.

OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT (350 MILLIONS DE DOLLARS US, 9,5 % SENIOR NOTES, ÉCHÉANCE 2016)

Le 2 juin 2014, la Société a procédé au remboursement de l'intégralité des 225 millions de dollars US de l'emprunt obligataire 9,50 %, échéance 2016, à 102,375 % du pair. Ce remboursement a été financé par l'émission d'obligations à haut rendement pour un montant de 500 millions de dollars US, décrite ci-dessus.

La dette financière brute comprend les concours bancaires, la part à court terme des dettes financières, les dettes financières à long terme ; et la dette financière nette correspond à la dette financière brute moins les disponibilités et valeurs mobilières de placement.

La dette financière nette est présentée comme une information complémentaire, car certains investisseurs estiment que présenter la dette nette des disponibilités fournit une meilleure appréciation du risque d'endettement financier. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur dette nette différemment. La dette nette ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considérée comme une alternative à d'autres mesures de performances présentées en IFRS.

Le tableau suivant présente les différents éléments de la dette nette aux 31 décembre 2014, 2013 et 2012 :

<i>(En millions de dollars US)</i>	31 décembre		
	2014	2013	2012
Concours bancaires	2,9	4,5	4,2
Part à court terme des dettes financières	75,7	247,0	47,8
Dettes financières à long terme	2 700,3	2 496,1	2 253,2
Dettes financières brute	2 778,9	2 747,6	2 305,2
Moins disponibilités et valeurs mobilières de placement	(359,1)	(530,0)	(1 520,2)
Dettes financières nette	2 419,8	2 217,6	785,0

Définition comptable : EBIT et EBITDAS

L'EBIT s'est élevé à (779) millions de dollars US en 2014 contre (394) millions de dollars US en 2013 et 368 millions de dollars US en 2012. Avant éléments exceptionnels relatifs au plan de transformation et aux dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition, l'EBIT s'est élevé à 160 millions de dollars US en 2014, comparé à 423 millions de dollars US en 2013 avant éléments exceptionnels relatifs à la transaction avec Fugro et dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition de la Division Acquisition et 404 millions de dollars US en 2012.

L'EBITDAS s'est élevé à 776 millions de dollars US en 2014 contre 1 140 millions de dollars US en 2013 et 1 006 millions de dollars US en 2012. Avant éléments exceptionnels relatifs au plan de transformation, l'EBITDAS s'est élevé à 994 millions de dollars US en 2014, comparé à 1 160 millions de dollars US en 2013 avant éléments exceptionnels relatifs à la transaction avec Fugro et 1 012 millions de dollars US en 2012.

L'EBIT est défini comme le résultat d'exploitation plus le résultat des sociétés mises en équivalence. L'EBIT est présenté comme une information complémentaire car c'est un

agrégat utilisé par le management pour apprécier la contribution des entités mises en équivalence aux résultats du Groupe.

L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, taxes, dépréciations, amortissements nets de ceux capitalisés dans la librairie multi-clients, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est présenté comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires.

D'autres sociétés peuvent présenter leur EBIT et EBITDAS différemment. L'EBIT et l'EBITDAS ne mesurent pas la performance financière en IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative aux Flux de trésorerie provenant de l'exploitation, ni à d'autres mesures de liquidité, ni à une alternative au résultat net comme indicateur de notre performance opérationnelle ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.

Le tableau ci-après présente une réconciliation de l'EBIT avec le résultat d'exploitation provenant du compte de résultat, pour chaque période mentionnée :

<i>(En millions de dollars US)</i>	31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
EBIT	(779,2)	(394,3)	368,0
Moins résultat des sociétés mises en équivalence	(81,7)	0,6	37,4
Résultat d'exploitation	(697,5)	(394,9)	330,6

Le tableau ci-après présente une réconciliation de l'EBITDAS et des flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour chaque période mentionnée :

(En millions de dollars US)	31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
EBITDAS	775,7	1 139,7	1 006,2
Autres produits (charges) financiers	(43,0)	(22,3)	(19,7)
Augmentation (diminution) des provisions	116,1	39,6	(20,1)
Plus ou moins-values de cessions d'actif	(7,3)	(90,3)	(9,4)
Dividendes reçus	30,7	10,0	48,2
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie	44,8	4,5	(0,5)
Impôt décaissé	(22,9)	(117,3)	(145,1)
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	7,6	46,5	(49,3)
(Augmentation) diminution des stocks et travaux en cours	40,3	(46,8)	(46,7)
(Augmentation) diminution des autres actifs circulants	12,8	25,5	7,1
(Augmentation) diminution des fournisseurs et comptes rattachés	(73,4)	(76,9)	113,8
(Augmentation) diminution des autres passifs circulants	(36,3)	0,5	37,8
Impact du change sur les actifs et passifs financiers	19,1	(5,0)	(1,4)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	864,2	907,7	920,9

On désigne par ailleurs par cash flow libre (*free cash flow*) les flux de trésorerie provenant de l'exploitation incluant les « produits de cessions d'actifs » réduits (i) des « Acquisitions nettes d'immobilisations » et des « Investissements dans les études multi-clients » tels que figurant dans le volet « Investissement » du tableau des flux de trésorerie consolidés, et (ii) des « Charges d'intérêts payées » telles que figurant dans le volet « Financement » du tableau des flux de trésorerie consolidés.

Ce flux s'est élevé à un flux négatif de (137) millions de dollars US en 2014, contre un flux négatif de (50) millions de dollars US en 2013, et un flux positif de 69 millions de dollars US en 2012. Avant éléments exceptionnels relatifs au plan de transformation, le cash flow libre était un flux négatif de (76) millions de dollars US en 2014, contre un flux positif de 5 millions de dollars US avant éléments exceptionnels relatifs à la transaction Fugro en 2013 et un flux positif de 63 millions de dollars US en 2012.

Variations du cours des devises

Le Groupe tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger et est donc soumis aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les recettes et dépenses du Groupe sont libellées de manière prépondérante en dollar US et en euro, et dans une moindre mesure en devises telles que le dollar canadien, le réal brésilien, le dollar australien, la couronne norvégienne et la livre sterling.

Les fluctuations des taux de change du dollar US par rapport à d'autres devises, l'euro en particulier, ont eu dans le passé et auront à l'avenir un effet significatif sur les résultats du Groupe. Dès lors que la plupart des appels d'offres pour des contrats d'acquisition auxquels participe le Groupe sont libellés en dollars US, l'appréciation de l'euro par rapport au dollar US nuit à la position concurrentielle du Groupe par rapport aux

sociétés dont les coûts et les dépenses sont plus largement libellés en dollars US. Ainsi, bien que le Groupe tente de minimiser ce risque grâce à sa politique de couverture, le Groupe ne peut garantir son niveau de rentabilité dans l'absolu ni que les fluctuations des taux de change n'aient pas un effet significativement défavorable sur ses résultats d'exploitation futurs. Le Groupe estime ses dépenses nettes courantes en euros à un montant de l'ordre de 500 millions, et, en conséquence, une variation défavorable de 10 cents dans la parité moyenne de change entre l'euro et le dollar US aurait un impact négatif de l'ordre de 50 millions de dollars US au niveau de son résultat d'exploitation et de ses capitaux propres.

Le Groupe cherche à faire coïncider ses produits et ses charges libellés en devises de manière à réduire son risque de change. À titre d'exemple, la majorité des coûts d'affrètement ou de management des navires sismiques, ainsi que la location des matériels informatiques les plus importants, sont libellés en dollars US. Néanmoins, au cours des cinq dernières années, les charges en dollars US sont restées inférieures aux revenus en dollars US, principalement en raison des frais de personnel payés en euros en France et en Europe.

Le Groupe conclut également divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Il mène notamment une politique de vente à terme de dollars US en fonction des excédents futurs escomptés dans cette devise et relatifs au carnet de commandes. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours des devises sur le résultat opérationnel du Groupe.

Au 31 décembre 2014, 2013 et 2012, les encours des contrats de change à terme de CGG se montaient respectivement à 26.2 millions de dollars US, à 5 millions de dollars US et à 35 millions de dollars US.

Le Groupe a pour politique de ne pas conclure de contrats de change à terme à des fins spéculatives.

Impôts

Le Groupe opère la plus grande part de ses activités en dehors de France, et est imposé sur le chiffre d'affaires ou sur les résultats réalisés dans chaque pays étranger selon les règles fiscales locales. Le Groupe dispose de reports fiscaux déficitaires substantiels qu'il estime pouvoir utiliser à l'avenir pour éliminer ses futurs impôts sur ses revenus émanant de certains pays de l'OCDE. Le Groupe comptabilise ses actifs d'impôts différés quand un historique suffisant de profits existent et lorsque leur recouvrement est jugé suffisamment probable.

Inflation

L'inflation n'a pas eu d'effet significatif sur les résultats opérationnels du Groupe au cours des exercices présentés. Le Groupe exerce son activité et reçoit des paiements dans les monnaies de certains pays au taux d'inflation historiquement

élevé, tels que le Mexique et le Brésil. Le Groupe cherche à limiter ce risque, par exemple, en indexant les paiements en devises sur le cours de change à une certaine date, afin de tenir compte de l'inflation pendant la durée du contrat.

Saisonnalité

Les activités d'acquisition terrestre et marine de données sismiques sont soumises pour partie à un caractère de saisonnalité selon qu'elles sont opérées en hémisphère nord ou en hémisphère sud pour des considérations météorologiques, ou encore du fait du comportement acheteur de clients importants du Groupe qui dépend lui-même de considérations budgétaires internes fluctuantes au sein d'un même exercice (parfois une réticence à gager tôt dans l'année le budget annuel d'exploration ; parfois, à l'inverse, une accélération des commandes en fin d'année en vue de consommation de reliquats de crédits autorisés).

Les activités d'acquisition marine sont par ailleurs, par nature, exposées à des périodes intercalaires non productives (arrêts techniques, transit d'une zone d'opération à une autre) au cours desquelles il n'est pas reconnu de chiffre d'affaires.

6.2. INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Comme indiqué au chapitre 3 du présent document de référence, le Groupe réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires à l'étranger et se trouve de ce fait exposé aux risques liés aux variations des cours de change.

Le Groupe réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires en dollar US, plus de 74 % en 2014 et en 2013. De façon plus limitée, les autres monnaies utilisées sont le réal brésilien, le dollar canadien, et le Yuan Renminbi, et, plus particulièrement du côté de l'Europe occidentale, l'euro, la livre sterling et la couronne norvégienne.

En 2014, la plupart des charges du Groupe ont été libellées en dollar US, euro, livre sterling et couronne norvégienne.

Le Groupe cherche à faire coïncider ses produits et ses charges libellés en devises de manière à réduire son risque de change. Néanmoins, au cours des cinq dernières années, les charges en dollars sont restées inférieures aux revenus en dollars, principalement en raison des frais de personnel payés en euros en France et en Europe.

En vue d'équilibrer davantage les créances et les dettes libellées en devises, le Groupe maintient une part importante de son endettement en dollars US. Aux 31 décembre 2014 et 2013, l'endettement à long terme libellé en dollars US s'élevait ainsi respectivement à 1 567 millions de dollars US

(soit 57 % de l'endettement total du Groupe) et à 1 493 millions de dollars US (soit 55 % de l'endettement total du Groupe).

Le Groupe conclut également divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Il mène notamment une politique de vente à terme de dollars en fonction des excédents futurs escomptés dans cette devise et relatifs au carnet de commandes. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours des devises sur le résultat opérationnel du Groupe. Afin de minimiser le risque de crédit, le Groupe conclut des contrats de couverture uniquement avec des institutions financières et des banques commerciales de premier rang.

Au 31 décembre 2014 et 2013, les encours des contrats de change à terme dollar US contre euro du Groupe se montaient respectivement à 26 millions de dollars US et à 5 millions de dollars US. Au 31 décembre 2014 et 2013, les encours des contrats de change à terme dollar US contre livre sterling du Groupe se montaient respectivement à 24 millions de dollars US et à 11 millions de dollars US.

Le Groupe a pour stratégie de ne pas conclure de contrats de change à terme à des fins spéculatives.

6.3. PERSPECTIVES

Environnement de marché

L'année 2013 avait vu un environnement de marché contrasté avec une croissance du secteur des services pétroliers, et donc de la sismique, qui s'était fortement ralentie au cours de l'année, du fait principalement d'arbitrages rendus par les grandes compagnies internationales en défaveur des projets d'exploration, et plus largement des dépenses d'investissement en Exploration-Production, afin de générer plus de cash-flow sur le court terme. Cette tendance s'inscrivait dans un contexte d'ensemble marqué par l'inflation des coûts des projets d'Exploration-Production du fait de leur plus grande complexité, par la relative stabilité des prix du pétrole et du gaz, et par la pression continue pesant sur les compagnies pétrolières pour maintenir néanmoins une rémunération soutenue des actionnaires sous forme de dividendes.

Cette tendance s'est accentuée au cours de l'année 2014 puisque les compagnies ont continué à réduire leurs coûts afin de préserver leur capacité à servir la rémunération attendue par leurs actionnaires. Les dépenses globales d'Exploration-Production ont été stables en 2014, mais ont baissé de 10 % en sismique.

Durant la seconde partie de l'année 2014, le prix du baril a fortement chuté et de manière rapide, suite à la décision de l'Arabie Saoudite de maintenir sa part de marché et de laisser

l'équilibre offre demande fixer le juste prix de marché. Ainsi, en l'espace de sept mois, les prix du pétrole ont baissé de 59 % en passant de 115 dollars US par baril (mi-juin 2014) à 47 dollars US par baril (mi-janvier 2015), ce qui a largement pesé sur la préparation des budgets 2015 des compagnies pétrolières. Dans ce contexte, le Groupe s'attend à une baisse des dépenses d'Exploration-Production des compagnies pétrolières de l'ordre de 15-20 %, avec une réduction plus proche de 30 % aux États-Unis autour de la production de pétrole de schiste. Le marché sismique devrait donc suivre une évolution similaire.

A moyen terme, le taux de renouvellement des réserves pétrolières est insuffisant pour couvrir à la fois, année après année, le remplacement des quantités d'hydrocarbures extraites du sous-sol puis consommées, et la déplétion des réserves. La nécessité de découvrir de nouvelles réserves, souvent dans des zones de plus en plus complexes, et celle d'augmenter le taux de récupération de l'huile et du gaz en place s'est traduite sur les dix dernières années par des niveaux d'investissement élevés en Exploration-Production, et dès lors permettent d'entrevoir des perspectives de croissance très favorable pour la géophysique et les géosciences sur le moyen terme.

Une stratégie commerciale basée sur la différenciation technologique

Le Groupe continuera d'axer sa stratégie sur les équipements et les services sismiques haut-de-gamme, et sur les solutions intégrées dans les domaines de la géologie, de la géophysique et de la caractérisation du réservoir. L'objectif est de développer des solutions basées sur une approche multidisciplinaire, en intégrant les technologies les plus innovantes de chacun de nos domaines d'expertise tout en améliorant ou adaptant ces technologies aux besoins de nos clients. C'est notamment le cas de notre programme multi-clients StagSeis dans le Golfe du Mexique ou de notre étude « Bedias Creek » dans le domaine des hydrocarbures de schiste aux États-Unis, qui intégraient nos activités d'équipement, d'acquisition, d'imagerie du sous-sol et d'expertise géologique. En plus de la haute qualité de ses services et de sa technologie, s'ajoute pour CGG le souci d'une bonne gestion en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (« HSE ») qui est essentielle pour établir des relations durables avec nos clients.

CGG considère que sa différenciation sur le long terme résultera du développement de technologies d'acquisition utilisant des équipements sismiques haut de gamme et combinées à une imagerie de sous-sol de haut niveau. Cette combinaison améliorera de manière significative la qualité de l'image et maintiendra des délais raisonnables pour livrer le produit pour satisfaire les processus de décision d'exploration

et de forage de nos clients. Cette différenciation technologique sera renforcée en amont par notre expertise en conseil géologique et en aval par nos logiciels et nos services de caractérisation de réservoir, pour fournir à nos clients des solutions fiables de modélisation statique et dynamique des réservoirs, permettant ainsi une meilleure évaluation des réserves connues ou futures et des taux de récupération plus élevés dans les champs en production.

De manière générale les clients du Groupe accordent une importance grandissante, et ce très en amont dans le cycle de mise en production, au positionnement futur des puits de forage et à leur configuration. Cela se traduit par un intérêt grandissant de la part des compagnies pétrolières et gazières pour le contenu technologique des données sismiques, et cela afin d'en extraire les propriétés très spécifiques du réservoir en amont du processus de décision d'investissement. Nos clients veulent notamment prédire les champs de contrainte et les fractures pour s'assurer de la sécurité et de la précision du forage des puits ainsi que des opérations d'extraction tout en optimisant leur retour sur investissement. Ces exigences vont fortement influencer le traitement sismique et les activités de caractérisation de réservoirs, et vont ainsi accroître la composante géoscience du marché de la sismique.

Les solutions innovantes de Sercel pour entrer dans des nouveaux segments de marché

Dans le domaine des équipements, Sercel maintient un niveau de recherche et développement élevé qui se justifie par le fort contenu technologique des équipements sismiques qui intègrent de nombreuses technologies de pointe telles que les technologies de transmission sans fil, de transmission haute et basse fréquence, d'électronique miniaturisée mais également d'optique ou d'acoustique.

La fin d'année 2013 avait été marquée pour Sercel par le lancement du 508^{XT}, une nouvelle génération de système d'acquisition terrestre. Ce système offre des fonctionnalités uniques qui allient le meilleur des technologies avec et sans câble, et permet d'accéder aux données en temps réel grâce à une technologie de réseau intelligente de nouvelle génération, tout en offrant un coût d'utilisation inférieur pour le client. En 2014, ce nouveau produit a suscité de plus en plus d'intérêt de la part de l'industrie.

Sercel a, par ailleurs, lancé plusieurs nouveaux produits en 2014, et notamment :

- ▶ le vibreur Nomad 65 Neo qui permet de générer une plus large plage de fréquences d'ondes sismiques, et constitue donc la source idéale pour des études sismiques terrestres à large bande de fréquence (*broadband*) ;
- ▶ QuietSea™, un système de surveillance acoustique passive (*passive acoustic monitoring*) pour détecter la présence de mammifères marins pendant les études sismiques marines ;
- ▶ GeoWave® II, le premier outil de puits numérique multi-niveaux spécialement conçu pour supporter de hautes températures (jusqu'à 400 °F/205 °C) et de hautes pressions (jusqu'à 25 000 psi/1 725 bar), et qui permet d'être déployé jusqu'à 120 niveaux en utilisant un câble standard.

Développement et amélioration des techniques d'acquisition terrestre et marine

Le Groupe estime que la croissance de la demande de services géophysiques continuera à être associée aux

nouvelles technologies. Le Groupe prévoit que les études haut de gamme, comme la 3D en haute définition, la 3D à large bande de fréquence (*BroadSeis*), la 3D *Full Azimuth*, ainsi que les études 4D (en ajoutant le temps comme dimension supplémentaire) et multi-composantes (3C ou 4C) joueront un rôle clé en Exploration-Production, tout particulièrement dans le secteur des gisements en mer. En ce qui concerne le secteur terrestre, la demande accrue pour des études à très haute densité de capteurs devrait se traduire dans les cinq prochaines années par l'apparition d'équipes déployant sur le terrain une centaine de milliers de canaux. Cette évolution devrait transformer à terme toute la chaîne d'acquisition terrestre, avec des développements se portant sur des senseurs moins coûteux, des déploiements plus mécanisés et des contrôles automatisés de la qualité des données.

Amélioration de l'imagerie et développement de solutions intégrées pour la simulation de réservoir

Pour anticiper l'accroissement exponentiel des données acquises (*Big Data*), des efforts très importants de recherche et de développement seront nécessaires en traitement de données sismiques, en stockage et gestion de ces données, ainsi que dans l'étude de nouvelles architectures de calculateurs parallèles qui devront permettre de traiter ces données dans un temps acceptable, tout en restant économes en énergie. Le Groupe estime qu'il restera parmi les principaux fournisseurs de prestations de services sismiques haut de gamme en terrestre et en marine grâce à une amélioration continue de ses logiciels de traitement de données sismiques. Ses travaux de recherche et développement continueront donc d'être orientés vers l'amélioration de l'imagerie des zones complexes pour aider à l'exploration et la production en tant que technologie de caractérisation et de surveillance des réservoirs. Le Groupe continuera également à développer la prédiction lithologique (identification des couches rocheuses entourant l'accumulation d'hydrocarbures) et les applications liées à la description des réservoirs et de leur contenu, notamment l'imagerie profondeur 3D avant compactage des mesures, l'imagerie profondeur sous le sel (*Full Azimuth*), l'imagerie profondeur utilisant une plus large gamme de fréquences (*BroadSeis*), les acquisitions multi-composantes et les études 4D.

Perspectives 2015 du Groupe CGG

Perspectives commerciales

L'activité sismique est fortement corrélée à l'activité d'exploration et devrait donc être en baisse en 2015 partout dans le monde au regard des annonces faites par l'ensemble de nos clients. La baisse des prix du brut à partir de juillet 2014, et de manière plus marquée en novembre et décembre 2014 au moment même où les compagnies pétrolières établissaient leur budget, les a conduits à prendre des positions très prudentes sur leurs investissements futurs et à privilégier la Production à l'Exploration dans leurs

dépenses d'Exploration-Production. Nous prévoyons que les différentes régions seront impactées de la façon suivante :

- ▶ La position de l'Arabie Saoudite vise en partie à réduire la production de pétrole de schiste aux États-Unis, mais cela n'affectera que très faiblement l'activité de CGG ;
- ▶ Le Moyen-Orient devrait voir la poursuite d'une activité importante de sismique haut de gamme pour améliorer les champs existants ;

- ▶ L'ouverture progressive de certains pays non accessibles historiquement aux compagnies étrangères, en particulier le Mexique, devrait générer une activité sismique soutenue dans la seconde partie de l'année 2015 sur ces zones.

Le carnet de commandes de CGG au 1^{er} janvier 2015 s'élève à 1 000 millions de dollars US.

Perspectives industrielles

CGG restera focalisée sur le développement et la promotion de solutions de haut de gamme, en amont au niveau de l'offre en équipements, et en aval pour ce qui concerne les services liés à l'utilisation des données géologiques et géophysiques, et sur une forte présence dans le domaine de l'acquisition qui est

essentielle pour entretenir une relation forte et globale avec les principaux donneurs d'ordre pétroliers et gaziers. De plus, le haut niveau d'expertise développé dans chacune de nos activités et leur intégration au sein d'une seule et même entreprise permettent à CGG de nouer des collaborations R&D et des partenariats avec ses clients qui valorisent l'expertise technologique de CGG dans tous les domaines des géosciences.

En 2015, les conditions de marché devraient rester difficiles, en particulier en début d'année, marquées par un environnement des prix pétroliers en forte réduction. Le Groupe se focalisera donc sur la résilience des activités Équipements et GGR, en continuant son travail de redimensionnement de la Division Acquisition.

Division Équipements : préserver nos parts de marché par la technologie et une forte base client

Le marché des équipements sismiques sera impacté par l'environnement actuel. Le marché terrestre devrait rester stable en 2015 mais à un niveau bas, en raison d'équipes à grand nombre de traces au Moyen-Orient. Le niveau d'activité sur le marché des équipements marine devrait à nouveau diminuer en raison de la réduction des investissements industriels de nos principaux clients.

Dans l'ensemble, le marché de la géophysique se caractérise par une demande toujours importante pour de nouvelles

technologies, que ce soit en terrestre comme en marine, afin d'atteindre une haute résolution d'imagerie et nous prévoyons que cette tendance se poursuive en 2015. En raison de sa forte réputation et de ses succès passés, Sercel devrait être capable de maintenir sa position de leader sur le marché de l'équipement sismique en capitalisant sur l'implémentation des nouvelles technologies dans toute sa gamme de produit et sur la diversification de sa présence géographique, notamment vers les marchés émergents.

Redimensionnement de la Division Acquisition

En 2014, face à la détérioration des conditions d'activité en sismique marine contractuelle, l'industrie a fait preuve de discipline. CGG a été la première compagnie à annoncer sa décision de réduire la taille de sa flotte de 18 à 13 navires 3D dès début 2014, puis Schlumberger et sa filiale WesternGeco ont entamé un mouvement similaire en annonçant début décembre 2014 le retrait de six navires 3D. PGS, un autre acteur important du secteur, a choisi de retarder l'arrivée de ses deux nouveaux navires sismiques et d'en convertir deux en « bateaux source ». À la fin 2014, CGG avait accompli son plan de réduction de cinq navires 3D et, au final, alors que l'offre de navires sismiques était attendue en croissance sur 2014, elle a été finalement en baisse de 10 % pour ne pas augmenter en 2015.

Parallèlement, la demande s'étant fortement réduite, les prix ont chuté de plus de 10 % en moyenne sur 2014. Le début d'année 2015 devrait être marqué par de mauvaises conditions d'activité. En effet la recherche de solutions pour le placement des bateaux prime sur le niveau de rentabilité attendu, qui plus est dans un contexte où les clients tardent à concrétiser leurs décisions et recherchent des projets de courte durée. Tout ceci va entraîner une sous-utilisation de la capacité de production existante comme une baisse supplémentaire et significative des prix.

Pour CGG, la feuille de route de l'activité d'acquisition marine est de continuer le repositionnement et le reformatage de la flotte à la fois pour la rendre plus compétitive en termes de coûts opérationnels et pour la focaliser sur les navires les plus haut de gamme, à l'instar des quatre navires dits « C-Class » récemment acquis, et sur les segments de marché de haute technologie. Dans cette perspective, et pour faire face aux conditions actuelles de marché qui continuent à se détériorer, CGG prévoit d'arrêter d'opérer dès 2015 les deux navires 3D les plus mal positionnés sur la courbe productivité/coûts pour ne conserver plus que onze navires 3D de grande capacité. Cette réduction de la flotte amènera une nouvelle réduction des coûts fixes et des investissements, après celle déjà réalisée en 2014, réduisant ainsi la volatilité des revenus liés à l'acquisition marine tout en améliorant la génération de trésorerie tout au long du cycle. Le maintien de cette taille critique permettra au Groupe de conserver une position de leader mondial, d'opérer dans les principaux bassins régionaux et de consolider sa position dominante sur le segment de l'acquisition sismique large bande et des solutions intégrées pour le marché de la marine.

En acquisition terrestre, CGG poursuit sa stratégie de développement sur les marchés de niches et technologiques, avec un effort marqué de différenciation et d'excellence

opérationnelle, en évitant autant que possible la partie « commodité » de ce marché. Notre stratégie est de répondre, au travers de notre solution à large bande UltraSeis, à la demande croissante d'acquisition sismique terrestre en haute résolution ou utilisant une technologie haut de gamme, comme c'est déjà le cas au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. CGG continuera de mettre en place des partenariats de long terme dans les régions clés, comme cela a été fait au Moyen-Orient avec TAQA. Le redressement de la joint-venture *Seabed Geosolutions*, détenue à 40 % par CGG et à 60 % par Fugro, sera une des priorités stratégiques de la Division Acquisition pour l'année 2015.

En acquisition multi-physique, la priorité en 2015 sera de finaliser le plan de restructuration de l'activité, de mettre en place une base de coûts durablement adaptée aux conditions de marché actuelles, et continuer notre programme de rationalisation de notre flotte aéroportée, avec l'objectif de réduire le nombre de modèles d'avions différents pour maximiser l'efficacité de la gestion de la flotte. Le groupe a également prévu de pousser plus loin les complémentarités des mesures électromagnétiques et gravimétriques avec les données sismiques.

GGR : Développement d'une activité géosciences solide

Bien que la Division GGR ne soit pas à l'abri d'un contrecoup de la baisse des prix pétroliers prévue pour 2015, nous prévoyons que la demande pour les produits et services issus de cette Division reste à un bon niveau.

L'activité d'imagerie du sous-sol devrait rester soutenue en 2015, stimulée par la complexité croissante des géologies à imager qui nécessite des algorithmes de calcul sophistiqués et haut de gamme, domaine dans lesquels le Groupe bénéficie d'un positionnement inégalé. Par ailleurs, les compagnies pétrolières, soucieuses d'obtenir les meilleures images possibles pour maximiser leurs efforts d'exploration, demandent plus de retraitement de données antérieures afin de bénéficier, à moindre coût (en termes de puissance de calcul), des évolutions des nouveaux algorithmes d'imagerie.

CGG prévoit également une demande soutenue pour ses services de logiciel et de conseil. Ces produits et services sont très peu chers comparé à la valeur qu'ils apportent, et en particulier quand on les compare aux budgets totaux d'exploration. Il est donc raisonnable de penser qu'ils ne seront pas touchés par les coupes budgétaires. De plus, le Groupe s'est engagé à étendre le cadre géographique de ses services de conseil et à augmenter le nombre de services proposés. Dans le cadre de l'activité GeoConsulting, CGG devrait profiter de l'intérêt croissant de ses clients sur des projets destinés à accélérer la récupération des réserves existantes, ainsi que du partenariat développé avec Wood McKenzie. Dans le cadre de l'activité GeoSoftware, le Groupe devrait profiter de la demande croissante pour des logiciels intégrés depuis la sismique vers la simulation des réservoirs, et du levier procuré par la mise en œuvre de partenariats externes, notamment avec Baker Hughes International.

En ce qui concerne l'activité multi-clients marine, les investissements sont prévus en forte baisse puisque le programme multi-clients IBALT lancé en 2012 dans le Golfe du Mexique et basé sur la technologie StagSeis a été achevé mi-octobre 2014. Celui-ci devrait susciter un intérêt croissant de la part des principales sociétés pétrolières actives dans cette région, notamment en amont d'une période de fort renouvellement des blocs sur la période 2015-2017. Nos clients nous demandent également de nouvelles données sismiques multi-clients pour mieux appréhender les complexités géologiques des bassins pré-salifères au Brésil et dans les zones d'exploration analogues au large des côtes africaines, là où l'effort d'exploration se fait sur le très long terme, et donc peu susceptible d'être interrompu par une chute temporaire des prix pétroliers. L'ouverture des champs pétroliers du Mexique aux investissements extérieurs pourrait également créer d'excellentes opportunités pour des projets multi-clients, par exemple en déployant la technologie StagSeis pour imager les zones sous le sel situées en mer profonde.

Perspectives financières

En 2015, les conditions de marché seront difficiles tout au long de l'année avec un premier trimestre faible. Dans ce contexte, notre priorité sera la gestion rigoureuse de notre trésorerie, la réduction des coûts, l'efficacité opérationnelle et commerciale et une gestion dynamique de la dette. Les investissements industriels devraient diminuer pour s'établir entre 175 et 200 millions de dollars US. Les investissements cash multi-clients devraient être entre 375 et 425 millions de dollars US avec un taux de préfinancement supérieur à 70 %.

7

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

7.1	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	190
7.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	190
7.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	190
7.1.3	Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)	190
7.1.4	Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social	190
7.1.5	Objet social (article 2 des statuts)	190
7.1.6	Exercice social (article 18 des statuts)	190
7.1.7	Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)	191
7.1.8	Dividendes	191
7.2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL	192
7.2.1	Modifications du capital et des droits sociaux	192
7.2.2	Capital social	192
7.2.3	Descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale du 29 mai 2015	193
7.2.3.1	Principales caractéristiques	193
7.2.3.2	Bilan du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 4 juin 2014	194
7.2.4	Capital autorisé non émis	195
7.2.5	Titres non représentatifs du capital	196
7.2.6	Assemblées générales	197
7.3	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	198
7.3.1	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	198
7.3.1.1	Actionnariat de la Société au 31 décembre 2014	198
7.3.1.2	Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices	201
7.3.2	Marchés des titres de la Société	201
7.3.2.1	Places de cotation	201
7.3.2.2	Autres marchés de négociation	201
7.3.2.3	Marché des actions et des ADS	202
7.4	CONTRATS IMPORTANTS	203
7.5	OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS	205

7

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

7.1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

7.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société

Dénomination sociale : CGG

L'assemblée générale des actionnaires du 3 mai 2013 a modifié la dénomination sociale de la Société, de Compagnie Générale de Géophysique – Veritas (CGGVeritas), en « CGG ».

7.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 969202241 RCS Paris.

Code APE : 7010 Z.

7.1.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 27 mars 1931 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 26 mars 2030, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

7.1.4. Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social

Le siège social de la Société est situé tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris, France (téléphone : +33 (0)1 64 47 45 00).

La Société est constituée en société anonyme (article 1 des statuts). Elle est régie par le Code de commerce et généralement par les dispositions des lois et règlements français.

7.1.5. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- ▶ l'exploitation sous quelque forme et condition que ce soit de toutes affaires se rapportant à l'étude géophysique du sous-sol et du sol, en tous pays, et ce, pour le compte de tiers ou pour son propre compte ;
- ▶ la participation directe ou indirecte dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, dont l'objet serait de nature à favoriser celui de la Société ;
- ▶ et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, minières, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus sans limitation ni réserve.

7.1.6. Exercice social (article 18 des statuts)

L'exercice social court du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

7.1.7. Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, il est prélevé toutes sommes que l'assemblée générale déciderait, soit sur la proposition du Conseil d'administration, soit de son propre chef, d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, ou de reporter à nouveau.

Le solde est réparti entre les actionnaires à titre de dividende.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

7.1.8. Dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des cinq derniers exercices.

La priorité étant donnée à la réduction de l'endettement et au financement de la croissance et du développement de la

Société, la Direction Générale n'envisage pas à ce stade de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de distribuer de dividendes.

7.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

7.2.1. Modifications du capital et des droits sociaux

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux seules

prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

7.2.2. Capital social

Capital social

Au 31 décembre 2014, le capital social s'élevait à 70 826 076 euros représenté par 177 065 192 actions de 0,40 euro de nominal, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Instruments dilutifs

Au 31 décembre 2014, les seuls instruments dilutifs émis étaient des options de souscription d'actions (voir paragraphe 5.4.1) et les obligations convertibles en actions décrites ci-dessous.

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE 2016 & 2019)

Le 27 janvier 2011, la Société a procédé à l'émission de 12 949 640 ⁽¹⁾ obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes à échéance 1^{er} janvier 2016 (les « Obligations ») d'un montant nominal de 359 999 992 euros.

Ces obligations ont été intégralement remboursées en 2014.

Le 20 novembre 2012, la Société a procédé à l'émission de 11 200 995 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes à échéance 1^{er} janvier 2019 (les « Obligations ») d'un montant nominal de 359 999 979,30 euros.

Le produit net de l'émission a servi à financer une partie du prix de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro.

La valeur nominale unitaire des Obligations a été fixée à 32,14 euros, ce qui fait apparaître une prime d'émission de 40 % par rapport au cours de référence ⁽²⁾ de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les Obligations porteront intérêt à un taux annuel de 1,25 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si l'une de ces deux dates n'est pas un jour ouvré). Le premier coupon, remis en paiement le 1^{er} juillet 2013 (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré), a porté sur la période courant du 20 novembre 2012 au 30 juin 2013 inclus, et a été calculé *pro rata temporis*. Il s'est donc élevé à environ 0,25 euro par Obligation.

Les Obligations pourront donner droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes à raison d'une action pour une Obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les Obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions.

Les caractéristiques et modalités détaillées des Obligations sont décrites dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 13 novembre 2012.

Au 31 décembre 2014, il existait un solde respectif de 10 696 143 options de souscription d'actions (dont aucune n'a un prix d'exercice inférieur au cours de bourse) et de 11 200 995 obligations convertibles en actions (OCEANE 2019), non encore émises, représentant respectivement un pourcentage de dilution de 6,04 % pour les options de souscription d'actions et 6,33 % pour les obligations convertibles.

(1) Ce nombre d'obligations a été ajusté à 13 610 072 à la suite de l'augmentation de capital du 23 octobre 2012.

(2) Ce cours de référence est égal à la moyenne pondérée par les volumes de transactions des cours de l'action CGG sur Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse du 13 novembre 2012 jusqu'au moment de la fixation des modalités définitives des Obligations le même jour.

Le tableau ci-après retrace l'évolution du capital social au cours des exercices 2014, 2013 et 2012.

Opération	Nominal	Nombre d'actions créées	Montant de la prime d'émission	Montant de la variation de capital	Montants successifs du capital
Attribution d'actions gratuites du 26 juin 2014	0,40 €	174 326	—	69 730,40 €	70 826 076 €
Levées au 31 décembre 2013 d'options de souscription d'actions	0,40 €	6 593	52 612,14 €	2 637,20 €	70 756 346 €
Levées au 30 septembre 2013 d'options de souscription d'actions	0,40 €	23 388	186 636,24 €	9 355,20 €	70 753 709 €
Levées au 30 juin 2013 d'options de souscription d'actions	0,40 €	31 047	247 755,06 €	12 418,80 €	70 744 354 €
Attribution d'actions gratuites du 3 mai 2013	0,40 €	376 080	—	150 432 €	70 731 935 €
Levées au 31 mars 2013 d'options de souscription d'actions	0,40 €	61 533	495 281,23 €	24 613,20 €	70 581 503 €
Augmentation de capital du 23 octobre 2012	0,40 €	24 329 960	403 877 336,00 €	9 731 984,00 €	70 556 890 €
Levées au 8 octobre 2012 d'options de souscription d'actions	0,40 €	30 392	260 148,64 €	12 156,80 €	60 824 906 €
Levées au 24 septembre 2012 d'options de souscription d'actions	0,40 €	53 166	1 003 423,56 €	21 266,40 €	60 812 749 €
Levées au 31 août 2012 d'options de souscription d'actions	0,40 €	6 634	58 683,20 €	2 653,60 €	60 791 482 €
Levées au 30 juin 2012 d'options de souscription d'actions	0,40 €	2 500	21 050,00 €	1 000 €	60 788 829 €
Attribution d'actions gratuites du 10 mai 2012	0,40 €	67 575	—	27 030,00 €	60 787 829 €
Levées au 10 mai 2012 d'options de souscription d'actions	0,40 €	30 000	252 600,00 €	12 000 €	60 760 799 €
Levées au 31 mars 2012 d'options de souscription d'actions	0,40 €	10 066	84 755,75 €	4 026,40 €	60 748 799 €

7.2.3. Descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale du 29 mai 2015

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, il est présenté ci-après le descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale mixte du 29 mai 2015.

7.2.3.1. Principales caractéristiques

Date de l'assemblée appelée à autoriser le programme

Ce programme sera soumis à l'assemblée générale annuelle du mixte du 29 mai 2015, dans le cadre de la 12^e résolution.

Actions propres détenues par la Société au 31 mars 2015

Au 31 mars 2015, la Société détenait 800 000 actions propres représentant 0,45 % du capital social.

Objectifs du programme de rachat d'actions

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions seraient prioritairement les suivants :

- ▶ assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- ▶ livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;

- ▶ remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du capital social ;
- ▶ attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, notamment au titre d'options d'achat ;
- ▶ annuler des actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises pourraient être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions pourraient avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat

Les titres concernés sont des actions. Le prix maximal d'achat par action serait de 40 euros.

La part maximale que CGG est autorisée à acquérir est limitée, aux termes de la 12^e résolution, à 10 % du capital social. À titre indicatif et sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 mars 2015, à savoir 177 065 192 actions, et des 800 000 actions détenues par la Société à cette même date, le nombre maximal d'actions que la Société est autorisée à acquérir est de 16 906 519 actions, soit un investissement théorique maximal de 676 260 760 euros sur la base du prix maximal d'achat par action de 40 euros, tel que ce dernier est proposé dans la 12^e résolution.

Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Durée du programme de rachat d'actions

La durée du programme de rachat d'actions serait fixée à dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée générale ayant autorisé le programme, soit jusqu'au 28 novembre 2016.

7.2.3.2. Bilan du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 4 juin 2014

L'assemblée générale annuelle du 4 juin 2014, statuant à titre ordinaire, a autorisé le Conseil d'administration, pour une

durée de dix-huit mois à compter du jour de sa tenue, à intervenir sur ses propres actions avec les objectifs suivants :

- ▶ assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- ▶ livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- ▶ remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du capital social ;
- ▶ attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, notamment au titre d'options d'achat ;
- ▶ attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux, notamment dans le cadre de plans d'intéressement en actions. Ces plans annuels ne pourraient représenter plus de 0,22 % du capital social pour l'ensemble des salariés et mandataires sociaux, ni plus de 0,02 % du capital social pour les seuls membres du Comité Corporate (en ce compris les mandataires sociaux). Ces plans seraient soumis à la réalisation de conditions de présence et de performance cumulatives, évaluées sur une période de trois ans ;
- ▶ annuler des actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises peuvent être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions peuvent avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres peut atteindre la totalité du programme.

Le prix maximum d'achat par action fixé par l'assemblée générale était de 40 euros.

Les actions susceptibles d'être acquises à ce titre ne pouvaient excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital social au moment desdits rachats, compte tenu des actions déjà détenues. Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation a annulé et remplacé l'autorisation précédemment consentie par l'assemblée générale mixte du 3 mai 2013.

En 2014, la Société n'a pas mis en œuvre le programme de rachat d'actions autorisé par ses actionnaires en juin 2014.

Au 31 décembre 2014, la Société détenait 800 000 de ses titres, acquis au cours de l'exercice 2010.

7.2.4. Capital autorisé non émis

Tableaux récapitulatifs des délégations de pouvoirs en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital :

Augmentations de capital

Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2014

	N° de résolution — AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation en 2014
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) avec maintien du DPS	18 ^{ème} — AG 2013 ⁽²⁾	26 mois	35 millions d'euros ⁽¹⁾	Aucune
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) avec suppression du DPS dans le cadre d'une offre publique	19 ^{ème} — AG 2013 ⁽²⁾	26 mois	9 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) avec suppression du DPS par voie de placement privé	20 ^{ème} — AG 2013 ⁽²⁾	26 mois	9 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune
Augmentation du nombre de titres émis en vertu des trois résolutions ci-dessus	22 ^{ème} — AG 2013 ⁽²⁾	26 mois	12,5 % de l'émission initiale	Aucune
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	23 ^{ème} — AG 2013 ⁽²⁾	26 mois	10 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune
Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	24 ^{ème} — AG 2013 ⁽²⁾	26 mois	10 % du capital social à la date de décision du Conseil d'administration	Aucune
Emission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	29 ^{ème} — AG 2013 ⁽²⁾	26 mois	1,2 milliard d'euros	Aucune
Augmentation de capital par le biais du PEE	25 ^{ème} — AG 2013 ⁽²⁾	26 mois	2,5 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune

(1) Plafond global d'augmentation de capital, toutes opérations confondues à l'exception des émissions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites

(2) Annule et remplace, pour les parties non utilisées, les résolutions votées à ce titre au cours des précédentes Assemblées Générales

(3) Ce montant s'impute sur le montant global de 35 millions d'euros

Options de souscription ou d'achat d'actions

Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2014

	N° de résolution — AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation en 2014
Stock-options (options de souscription ou d'achat d'actions)	26 ^{ème} (2) — AG 2013 : Au profit du personnel salarié (à l'exception du Directeur Général et des membres du Comité Corporate)	26 mois	1,32 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration, sans pouvoir excéder 0,85 % du capital par période de 12 mois Pas de décote	26.06.2014 : Attribution de 1 135 843 stock-options
	27 ^{ème} (2) — AG 2013 : Au profit du Directeur Général et des membres du Comité Corporate	26 mois	0,68 % du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration, sans pouvoir excéder 0,43 % du capital par période de 12 mois Attributions soumises à conditions de performance Pas de décote	26.06.2014 : Attribution de 520 000 stock-options

(2) Annule et remplace, pour les parties non utilisées, les résolutions votées à ce titre au cours des précédentes Assemblées Générales

7.2.5. Titres non représentatifs du capital

Émission obligataire à haut rendement (7,75 % Senior Notes due 2017)

Le 9 février 2007, la Société a émis un emprunt obligataire de 400 millions de dollars US à un taux de 7,75 % et à échéance 2017. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe, en ce compris certaines des filiales de Veritas. Ces obligations ont été enregistrées auprès de la *Securities and Exchange Commission* au titre de l'*US Securities Act* de 1933 et font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

Cet emprunt a été remboursé, à hauteur de 265 millions de dollars US, le 2 juin 2014.

Émission obligataire à haut rendement (9,50 % Senior Notes due 2016)

Le 9 juin 2009, la Société a émis un emprunt obligataire de 350 millions de dollars US, à un taux de 9,50 % et à échéance 2016. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe. Ces obligations n'ont été offertes qu'aux États-Unis. Elles n'ont initialement pas été enregistrées au titre de l'*US Securities Act* de 1933, et par conséquent n'ont été offertes aux États-Unis que dans le cadre d'un placement privé, auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés (tels que définis par la règle 144A de l'*US Securities Act* précité) et hors des États-Unis. La période d'échange des obligations initialement émises contre des obligations enregistrées auprès de la SEC s'est achevée le 29 décembre 2009. Ces

obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF. Le 21 août 2013, la Société a procédé au remboursement partiel de cet emprunt, à hauteur de 125 millions de dollars US. Le solde de l'emprunt a été remboursé le 2 juin 2014.

Émission obligataire à haut rendement (6,50 % Senior Notes due 2021)

Le 31 mai 2011, la Société a émis un emprunt obligataire de 650 millions de dollars US, à un taux de 6,50 % et à échéance 2021. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe. Ces obligations n'ont été offertes qu'aux États-Unis. Elles n'ont initialement pas été enregistrées au titre de l'*US Securities Act* de 1933, et par conséquent n'ont été offertes aux États-Unis que dans le cadre d'un placement privé, auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés (tels que définis par la règle 144A de l'*US Securities Act* précité) et hors des États-Unis. La période d'échange des obligations initialement émises contre des obligations enregistrées auprès de la SEC s'est achevée le 8 décembre 2011. Ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

Le produit net de cette émission a été affecté (i) au remboursement intégral, le 2 juin 2011, d'un montant de 508 millions de dollars US dû au titre de l'accord de crédit Term Loan B du 12 janvier 2007 et (ii) au remboursement, le 1^{er} juin 2011, du solde de 70 millions de dollars US des 7,50 % Senior Notes 2015.

Émission obligataire à haut rendement (5,875 % *Senior Notes* due 2020)

Le 23 avril 2014, la Société a émis un emprunt obligataire par voie de placement privé international, de 400 millions d'euros, à un taux de 5,875 % et à échéance 2020. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe. Ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

Le produit net de cette émission a été affecté (i) au rachat des obligations convertibles OCEANE venant à échéance en 2016 d'un montant nominal total de 360 millions d'euros, et (ii) au remboursement anticipé de l'échéance 2015 du crédit vendeur accordé par Fugro pour un montant de 28,1 millions d'euros.

Émission obligataire à haut rendement (6,875 % *Senior Notes* due 2022)

Le 1^{er} mai 2014, la Société a émis un emprunt obligataire, par voie de placement privé international, de 500 millions de

dollars US, à un taux de 6,875 % et à échéance 2022. Cet emprunt est garanti par certaines filiales du Groupe. Ces obligations n'ont été offertes qu'aux États-Unis. Elles n'ont initialement pas été enregistrées au titre de l'*US Securities Act* de 1933, et par conséquent n'ont été offertes aux États-Unis que dans le cadre d'un placement privé, auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés (tels que définis par la règle 144A de l'*US Securities Act* précité) et hors des États-Unis. La période d'échange des obligations initialement émises contre des obligations enregistrées auprès de la SEC s'est achevée le 7 novembre 2014. Ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

Le produit net de cette émission a été affecté (i) au remboursement intégral des obligations du Groupe à échéance 2016 et au coupon de 9,5 % restant en circulation, d'un montant nominal de 225 millions de dollars, et (ii) au remboursement, d'une partie des obligations seniors du Groupe à échéance 2017 et au coupon de 7,75 % restant en circulation, d'un montant nominal de 400 millions de dollars US.

7.2.6. Assemblées générales

Convocation (articles 14.2 et 14.3 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission (article 14.6 des statuts)

Sous réserve des dispositions des articles L. 225-104 et suivants du Code de commerce, les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites aux articles 14, 15 et 16 des statuts de la Société.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que, s'agissant d'un propriétaire d'actions nominatives, l'actionnaire ou l'intermédiaire inscrit visé à l'article L. 228-1 du Code de commerce est inscrit dans les comptes de titres de la Société au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure ou que, s'agissant d'un propriétaire d'actions au porteur, dans un même délai, une attestation de participation établie par un intermédiaire financier habilité, constatant l'enregistrement des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée générale, a été déposée aux lieux indiqués par l'avis de convocation.

7.3. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

7.3.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

7.3.1.1. Actionnariat de la Société au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014, le nombre de comptes titres d'actionnaires nominatifs était de 1 047.

Le 9 mars 2012, Bpifrance (ex-Fonds Stratégique d'Investissement) et IFP Énergies Nouvelles (« IFPEN ») ont conclu un pacte d'actionnaires concernant leur participation dans le capital de CGG, en vue de mettre en place une politique de concertation sur les sujets relatifs à la Société.

Au 31 décembre 2014, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et du Comité Corporate détenait

171 034 actions et 11 465 ADS, représentant 231 009 droits de vote, soit environ à 0,10 % du capital et 0,12 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2014, les salariés de la Société et de certaines filiales détenaient 77 800 actions, soit 0,04 % du capital et 0,08 % des droits de vote, au travers du fonds commun de placement entreprise constitué dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise du Groupe mis en place au cours de l'exercice 1997.

Enfin, au 31 décembre 2014, la Société détenait 800 000 actions acquises en vertu des autorisations données par les actionnaires d'intervenir en bourse dans les conditions indiquées au paragraphe 7.2.3.2.

Au 31 décembre 2014, le capital de la Société était réparti de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% en droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% en droits de vote exerçables en AG
Bpifrance	12 456 577	7,04	24 913 154	12,62	24 913 154	12,68
IFP Énergies Nouvelles	6 346 610	3,58	12 693 220	6,43	12 693 220	6,46
<i>Concert IFP Énergies Nouvelles — Bpifrance</i>	<i>18 803 187</i>	<i>10,62</i>	<i>37 606 374</i>	<i>19,06</i>	<i>37 606 374</i>	<i>19,14</i>
DNCA Finance ^(a)	11 908 528	6,73	11 908 528	6,03	11 908 528	6,06
CGG Actionnariat	77 800	0,04	155 600	0,08	155 600	0,08
Autres actionnaires	145 475 677	82,16	146 871 371	74,42	146 871 371	74,73
Autodétention	800 000	0,45	800 000	0,41	0	0
NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION ET DE DROITS DE VOTE	177 065 192	100%	197 341 873	100%	196 541 873	100%

(a) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par DNCA Finance tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressée à la Société le 30 décembre 2014.

À la connaissance de la Société, il n'existait, au 31 décembre 2014, aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Titre au porteur identifié (article 7.1 des statuts)

La Société peut à tout moment faire usage des dispositions légales et réglementaires en vue de l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées générales de ses actionnaires.

Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale et conditions d'exercice du droit de vote (article 14.6 des statuts)

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites aux articles 14, 15 et 16 des statuts de la Société. Dans toutes les assemblées, chaque membre a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après au paragraphe « Droit de vote double », et sans autre limitation que celle qui pourrait résulter des dispositions légales.

Droit de vote double (article 14.6 des statuts)

Depuis le 22 mai 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-99, alinéa 2, du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Parmi les actionnaires significatifs au 31 décembre 2014, l'IFP Énergies Nouvelles et Bpifrance (ex-Fonds Stratégique d'Investissement) bénéficient d'un droit de vote double pour respectivement 6 346 610 actions et 12 456 577 actions.

Franchissements de seuils statutaires devant être déclarés à la Société (article 7.2 des statuts)

Tout actionnaire venant à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, un nombre d'actions représentant un pourcentage de participation au moins égal à 1 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre d'actions qu'il possède dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non-respect de cette obligation et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote à compter de ladite assemblée et pour toute nouvelle assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date à laquelle la notification de franchissement de seuil requise aura été régularisée.

Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils susvisés est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de cinq jours de bourse.

Déclarations de franchissements de seuils légaux reçues au cours de l'exercice 2014

<i>Date de la déclaration</i>	Franchissement à la hausse/à la baisse	Seuil du capital ou des droits de vote franchi
Par Manning & Napier		
19 mars 2014	Hausse	10 % du capital
4 juin 2014	Baisse	10 % du capital
1 ^{er} décembre 2014	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
Par DNCA Finance		
22 juillet 2014	Hausse	5 % du capital
1 ^{er} septembre 2014	Hausse	5 % des droits de vote
18 septembre 2014	Baisse	5 % des droits de vote
25 novembre 2014	Hausse	5 % des droits de vote
Par Financière de l'Échiquier		
27 août 2014	Hausse	5 % du capital
4 septembre 2014	Hausse	5 % des droits de vote
14 novembre 2014	Baisse	5 % des droits de vote
15 décembre 2014	Baisse	5 % du capital

Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la Société

À la date du présent document de référence, aucune personne morale ou personne physique ne contrôle la Société. Il n'existe pas, à ce jour, de mesure particulière pour lutter contre le contrôle abusif. Le seul contrôle existant sur la participation de nos actionnaires dans notre capital est la déclaration de franchissement de seuil statutaire fixé à 1 % du capital ou des droits de vote.

Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Déclaration de franchissement de seuil statutaire : voir ci-dessus.

Droit de vote double : voir ci-dessus.

RESTRICTIONS STATUTAIRES À L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D' ACTIONS ET CLAUSES DES CONVENTIONS PORTÉES À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 233-11 DU CODE DE COMMERCE

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. Aucune convention n'a été portée à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

LISTE DES DÉTENTEURS DE TOUT TITRE COMPORTANT DES DROITS DE CONTRÔLE SPÉCIAUX ET DESCRIPTION DE CEUX-CI

Il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits spéciaux.

MÉCANISMES DE CONTRÔLE PRÉVUS DANS UN ÉVENTUEL SYSTÈME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL, QUAND LES DROITS DE CONTRÔLE NE SONT PAS EXERCÉS PAR CE DERNIER

Non applicable.

ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES DONT LA SOCIÉTÉ A CONNAISSANCE ET QUI PEUVENT ENTRAÎNER DES RESTRICTIONS AU TRANSFERT D' ACTIONS ET À L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le pacte d'actionnaires entre Bpifrance (ex-Fonds Stratégique d'Investissement) et IFP Énergies Nouvelles (« IFPEN ») est décrit au paragraphe 7.3.1.1 du présent document de référence.

RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QU'À LA MODIFICATION DES STATUTS

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration figurent à l'article 14 des statuts. Les règles applicables à la modification des statuts sont fixées par l'article L. 225-96 du Code de commerce.

Aucune de ces règles n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EN PARTICULIER L'ÉMISSION OU LE RACHAT D' ACTIONS

Le Conseil d'administration ne dispose pas de pouvoirs spécifiques susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Les délégations de compétence en vigueur ne peuvent être utilisées par le Conseil d'administration en période d'offre publique.

ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIÉTÉ MODIFIÉS OU PRENANT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Les emprunts obligataires de la Société actuellement en vigueur et décrits au paragraphe 7.2.5 ainsi que certaines conventions de crédit prévoient pour les prêteurs la possibilité de demander le remboursement anticipé des montants prêtés en cas de changement de contrôle, selon des modalités définies dans chacun de ces accords.

ACCORDS PRÉVOYANT DES INDEMNITÉS POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DU DIRECTOIRE OU LES SALARIÉS S'ILS DÉMISSIONNENT OU SONT LICENCIÉS SANS CAUSE RÉELLE ET SÉRIEUSE OU QUE LEUR EMPLOI PREND FIN EN RAISON D'UNE OFFRE PUBLIQUE

Outre les dispositions des accords mentionnés au paragraphe 5.2.5 concernant les mandataires sociaux de la Société, nous vous informons que certains des cadres dirigeants du Groupe disposent d'une lettre de protection prévoyant, en cas de licenciement ou de changement de contrôle, le versement d'une indemnité spéciale de rupture dont le montant varie en fonction des fonctions et du positionnement des intéressés.

7.3.1.2. Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices

	31 mars 2015		31 décembre 2014		31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	% en actions	% en droits de vote ^(d)	% en actions	% en droits de vote ^(d)	% en actions	% en droits de vote ^(d)	% en actions	% en droits de vote ^(e)
Bpifrance (ex-Fonds Stratégique d'Investissement)	7,04	12,65	7,04	12,62	7,04	11,48	7,06	11,21
IFP Énergies Nouvelles	3,58	6,45	3,58	6,43	3,59	6,53	3,60	6,60
<i>Concert IFP Énergies Nouvelles & Bpifrance</i>	<i>10,62</i>	<i>19,10</i>	<i>10,62</i>	<i>19,05</i>	<i>10,63</i>	<i>18,01</i>	<i>10,66</i>	<i>17,81</i>
DNCA Finance ^(b)	6,73	6,05	6,73	6,03	—	—	—	—
Financière de l'Echiquier ^(c)	5,09	4,58	—	—	—	—	—	—
Manning & Napier ^(a)	4,82	4,34	4,82	4,33	5,48	4,98	4,30	3,94
Autodétention	0,45	0,41 ^(f)	0,45	0,41 ^(f)	0,45	0,41 ^(f)	0,45	0
FCPE « CGG Actionnariat »	0,04	0,08	0,04	0,08	0,04	0,08	0,04	0,08
Public	72,25	65,44	77,34	70,10	83,40	76,52	80,27	74,24
TOTAL	100 %	100 %						
NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION ET DE DROITS DE VOTE	177 065 192	196 923 627	177 065 192	197 341 873	176 890 866	194 462 021	176 392 225	192 236 153

(a) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Manning & Napier tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil publiée le 1^{er} décembre 2014.

(b) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par DNCA Finance tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressée à la Société le 30 décembre 2014.

(c) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Financière de l'Echiquier tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressée à la Société le 13 février 2015.

(d) Droits de vote théoriques.

(e) Droits de vote exerçables en assemblée générale.

(f) Les actions autodétenues sont privées du droit de vote. Les droits de vote correspondant sont mentionnés uniquement aux fins de calcul des droits de vote théoriques.

7.3.2. Marchés des titres de la Société

7.3.2.1. Places de cotation

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Paris SA (Compartiment A) et sont éligibles au Service à règlement différé. Elles sont toutes à jouissance du 1^{er} janvier 2014.

Depuis le 14 mai 1997, les actions de la Société sont admises à la cote du New York Stock Exchange sous forme d'ADS. Les ADS représentaient au 31 décembre 2014 1,21 % du capital social.

Enfin, les obligations (« *Senior Notes* ») émises par la Société en février 2007, en mai 2011, en avril et mai 2014 (voir paragraphe 7.2.5.) respectivement font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF.

7.3.2.2. Autres marchés de négociation

Les actions de la Société ne sont admises aux négociations sur aucun autre marché réglementé qu'Euronext Paris, compartiment A, et que le New York Stock Exchange.

7.3.2.3. Marché des actions et des ADS

	Cours extrêmes de l'action		Volume des transactions		Cours extrêmes de l'ADS		Volume des transactions	
	Plus haut (en €)	Plus bas	Actions (en M€)	Capitaux	Plus haut (en USD)	Plus bas	ADS (en MUSD)	Capitaux
2015								
Mars	6,77	5,22	61 475 705	360,31	7,31	5,64	426 605	2,66
Février	6,56	5,05	62 063 100	369,42	7,44	6,09	648 117	4,45
Janvier	5,72	4,51	49 025 293	242,56	6,65	5,31	593 311	3,42
2014								
Décembre	8,87	4,25	78 940 572	501,59	10,95	5,88	1 320 423	10,51
Novembre	8,30	4,32	141 594 872	948,33	10,75	5,50	1 821 526	16,54
Octobre	7,21	4,26	55 048 677	314,28	8,88	5,69	681 727	4,92
Septembre	8,07	6,82	44 453 706	330,15	10,42	8,69	658 197	6,20
Août	8,12	6,43	44 926 723	309,16	10,42	8,38	640 800	5,83
Juillet	10,85	7,66	37 977 131	336,75	14,68	10,30	560 347	6,66
Juin	11,31	9,75	38 577 407	401,92	15,14	13,27	734 005	10,32
Mai	12,53	9,30	51 827 884	525,34	17,25	12,68	521 992	7,32
Avril	12,75	11,41	21 835 869	261,81	17,55	15,68	415 939	6,80
Mars	11,67	10,61	28 413 599	314,81	16,08	14,64	435 807	6,63
Février	12,83	10,63	27 889 500	323,74	16,61	14,53	536 529	8,46
Janvier	12,85	10,86	23 768 969	286,96	17,31	14,71	797 962	13,19
2013								
Décembre	15,27	11,49	34 061 017	443,27	20,66	15,77	1 180 077	21,27
Novembre	17,28	14,35	24 491 732	384,20	23,17	19,65	679 043	14,20
Octobre	17,40	15,35	33 722 455	545,14	23,10	20,78	534 267	11,87
Septembre	19,30	16,93	17 485 826	318,52	25,78	22,89	590 693	14,73
Août	20,00	17,42	19 654 384	363,94	25,85	23,17	639 357	15,99
Juillet	19,85	16,91	17 192 818	319,12	25,77	22,05	382 785	9,42
Juin	19,23	16,65	18 736 220	331,96	25,18	21,80	201 474	4,72
Mai	20,33	16,16	19 333 278	366,84	26,09	21,36	559 377	13,88
Avril	17,93	15,31	24 301 900	404,03	22,73	20,00	328 395	7,07
Mars	18,98	17,50	19 409 951	355,08	24,46	22,46	493 094	11,75
Février	21,98	18,73	18 282 517	374,91	30,11	24,77	150 485	4,08
Janvier	23,60	20,35	23 850 365	515,42	31,12	27,28	174 905	5,11

7.4. CONTRATS IMPORTANTS

Réalisation de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro

La Société a conclu le 24 septembre 2012 un accord avec Fugro N.V. (« Fugro ») aux fins d'acquérir (l'« Acquisition ») la majeure partie de sa Division Geoscience (le « Contrat d'Acquisition »), soit les activités de :

- ▶ Fugro-Geoteam (spécialisée dans l'acquisition de données sismiques en mer au moyen de câbles streamers) ;
- ▶ Fugro Seismic Imaging (spécialisée dans le traitement de données sismiques) ;
- ▶ Fugro Geophysical and Geological Services (spécialisée dans les services d'exploration géographique terrestre, marine et aérienne) ; et
- ▶ de Regt. Marine Cables (spécialisée dans les câbles haut de gamme et les câbles ombilicaux) ;
- ▶ ainsi que tous les actifs et entités qui y sont rattachés, hors librairie multi-clients et activité de capteurs marins unitaires (*ocean bottom nodes* — « OBN »).

La Division Geoscience compte près de 2 300 salariés.

Conformément aux stipulations du Contrat d'Acquisition, les parties ont également convenues de mettre en place des partenariats stratégiques, notamment :

- ▶ une joint-venture entre la Société et Fugro, à laquelle Fugro apporterait ses activités d'acquisition sismique à l'aide de capteurs unitaires OBN et le Groupe ses activités en eaux peu profondes, ses activités d'acquisition sismique en fonds marins réalisées à l'aide de câbles (*ocean bottom cables* — « OBC ») et ses capteurs unitaires OBN (« la joint-venture Seabed ») ; et
- ▶ des accords commerciaux incluant (i) un contrat de vente et de commercialisation non exclusif relatif à la librairie multi-clients de Fugro, (ii) un contrat de coopération technique et commerciale conférant un statut réciproque de fournisseur privilégié à chacune des parties et (iii) un contrat de services de transition (les « Accords Commerciaux »).

Le prix d'acquisition a été fixé à 1,2 milliard d'euros, sous réserve d'ajustements ultérieurs usuels (en particulier liés au niveau du fonds de roulement de la Division Geoscience). L'Acquisition était soumise à la levée de conditions suspensives usuelles, notamment l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence.

L'Acquisition a été définitivement réalisée le 31 janvier 2013 sauf, toutefois, pour l'activité aéroportée et certains actifs non significatifs, qui ont intégrés ultérieurement lorsque tous les permis d'exploitation et les autorisations administratives ont été reçus. L'acquisition de l'activité aéroportée est effective depuis le 2 septembre 2013.

Après prise en compte, en date de clôture, des variations du fonds de roulement de l'activité de Fugro Geoscience et du montant dû par Fugro pour atteindre 60 % de participation dans la joint-venture Seabed, le coût net de la transaction s'est élevé à 975 millions d'euros.

L'opération a été financée par les produits nets de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 414 millions d'euros réalisée en octobre 2012, les produits nets de l'émission d'obligations convertibles de 360 millions d'euros réalisée en novembre 2012 et par un prêt vendeur consenti par Fugro pour permettre la finalisation rapide de l'accord. Ce prêt vendeur d'une maturité de cinq ans et portant intérêt au taux de 5,5 % par an, s'élevait à 125 millions d'euros à la date de clôture et a ensuite étendu à 225 millions d'euros lorsque l'activité aéroportée a été effectivement cédée. Le 21 août 2013, le Groupe a procédé au remboursement partiel de ce prêt pour un montant de 112,5 millions d'euros. Le solde restant dû au 31 décembre 2013 s'élève à 112,5 millions d'euros.

Mise en place de la joint-venture Seabed avec Fugro

La joint-venture Seabed Geosolutions BV entre les groupes CGG et Fugro a été mise en place le 16 février 2013. Le groupe Fugro détient 60 % du capital de Seabed Geosolutions BV.

Accord des prêteurs dans le cadre des contrats de crédit syndiqué français et américain sur les transactions et opérations devant être mises en œuvre par la Société dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro et la constitution de la joint-venture Seabed et conclusion d'un avenant au contrat de crédit syndiqué français du 7 février 2007

Le 11 décembre 2012, les prêteurs au titre de la convention de crédit syndiqué américaine, ont donné leur accord aux transactions et opérations devant être mises en œuvre par la Société dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro et la constitution de la joint-venture Seabed.

Le 21 décembre 2012, les prêteurs au titre de la convention de crédit française ont donné leur accord aux transactions et opérations devant être mises en œuvre par la Société dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience de Fugro et la constitution de la joint-venture Seabed. Cet accord a été formalisé par la conclusion d'un avenant documentant les modifications demandées par la Société.

L'avenant a également pour objet la confirmation, la modification ou le remplacement par la Société et ses filiales des sûretés créées au titre des documents de sûreté (Security Documents) (tel que ce terme est défini dans la convention de crédit française) conclus conformément aux termes de la convention de crédit française. Il est néanmoins précisé que la modification ou le remplacement des sûretés existantes par de nouvelles sûretés n'a été mis en œuvre uniquement pour des exigences liées à la réglementation locale applicable et ne s'étend pas à des actifs ne faisant pas l'objet d'une sûreté existante.

Émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE 2019)

Voir paragraphe 7.2.2.

Crédit Term Loan et facilités de crédit de 200 millions de dollars US

Le 1^{er} juillet 2013, une convention de crédit de cinq ans d'un montant de 200 millions de dollars US et garantie par des actifs (navires), a été signée afin notamment de rembourser l'échéance 2013 de notre crédit vendeur Fugro.

Un contrat de swap de taux d'intérêt a été contracté afin de figer le taux à 4,4 %.

Conformément aux dispositions de cet accord, les ratios financiers à respecter suivants ont été initialement définis :

- ▶ le seuil minimal de Trésorerie et équivalents de trésorerie est fixé à 75 millions de dollars US ;
- ▶ le seuil maximum du ratio Dette financière nette sur EBITDAS est fixé à 3,00 ;
- ▶ et le seuil minimal du ratio EBITDAS rapporté aux charges financières est fixé à 3,00.

Le 23 décembre 2014, le montant de cette facilité a été porté à 250 millions de dollars US et son échéance a été reportée de mai 2018 à décembre 2019.

Convention de crédit syndiqué américain

Le 15 juillet 2013, un contrat syndiqué américain de 165 millions de dollars US sur cinq ans a été conclu. Aucun tirage n'a été effectué au 31 décembre 2013. Selon cet accord les ratios financiers suivants ont été initialement définis :

- ▶ le seuil maximal du ratio Dette financière nette sur EBITDAS par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 3,00 jusqu'au 30 juin 2018 ;
- ▶ le seuil minimal du ratio EBITDAS rapporté aux charges d'intérêts par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 4,00 jusqu'au 30 juin 2018.

Convention de crédit syndiqué français

Le 31 juillet 2013, une facilité de crédit « French revolver » de 325 millions de dollars US sur trois ans avec deux options d'extension d'une année chacune a été conclue. À fin décembre 2013, 110 millions d'euros ont été tirés sur cette ligne de crédit.

Selon cet accord, les ratios suivants ont initialement été définis :

- ▶ le seuil maximal du ratio Dette financière nette sur EBITDAS par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 3,00 jusqu'au 30 juin 2016 ;
- ▶ le seuil minimal du ratio EBITDAS rapporté aux charges d'intérêts par trimestre et sur douze mois glissants a été fixé à 4,00 jusqu'au 30 juin 2016.

Ces deux conventions de crédit syndiqués remplacent les conventions américaine et française précédemment en vigueur et conclues respectivement les 12 janvier et 7 février 2007.

Modification des lignes de crédit du Groupe

En septembre 2014, les conventions de crédit syndiqué américain et français, la facilité de crédit de 200 millions de dollars US ainsi que la facilité de crédit sécurisée de 45 millions de dollars US signée le 13 janvier 2011, ont fait l'objet d'avenants afin d'assouplir certains covenants applicables. À la suite de ces accords, le ratio d'endettement maximal (défini comme la dette nette sur l'EBITDAS) a été accru de 3,00x à 3,75x pour les douze mois glissants clos le 30 septembre 2015, à 3,50x pour les douze mois glissants clos le 30 septembre 2016, à 3,25x pour les douze mois glissants clos le 30 septembre 2017 et à 3,00x pour les périodes de douze mois glissants suivantes.

Le 16 décembre 2014, CGG a conclu l'amendement et l'extension de l'accord de crédit de 200 millions de dollars US. Le montant de cette facilité de crédit a été porté à 250 millions de dollars US, et la maturité a été portée de mai 2018 à décembre 2019.

7.5. OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

Voir la note 27 aux comptes consolidés de l'exercice 2014.

8

COMPTES DE L'EXERCICE 2014 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

8.1	COMPTES CONSOLIDÉS 2012-2013-2014 DE CGG	208
8.2	TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (ARTICLES R. 225-83 ET R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)	282
8.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2014	283
8.4	COMPTES ANNUELS 2014-2013 DE CGG	284
8.5	TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE CGG SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (ARTICLES R. 225-83 ET R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)	310
8.6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2014	311
8.7	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU COURS DES EXERCICES 2012, 2013 ET 2014	312

8

COMPTES DE L'EXERCICE 2014 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

8.1. COMPTES CONSOLIDÉS 2012-2013-2014 DE CGG

État de situation financière consolidé

(En millions de dollars US)	Notes	31 décembre		
		2014	2013	2012 (retraité) ^(a)
ACTIF :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28	359,1	530,0	1 520,2
Clients et comptes rattachés	3	942,5	987,4	888,7
Stocks et travaux en cours	4	417,3	505,2	419,2
Créances d'impôt		145,9	118,1	111,7
Autres actifs courants	5	126,5	175,6	139,6
Actifs détenus en vue de la vente, nets	5	38,3	37,7	393,9
Total actif courant		2 029,6	2 354,0	3 473,3
Impôts différés actifs	24	98,2	222,6	171,4
Participations et autres immobilisations financières	7	141,8	47,8	53,7
Sociétés mises en équivalence	8	137,7	325,8	124,5
Immobilisations corporelles, nettes	9	1 238,2	1 557,8	1 159,5
Immobilisations incorporelles, nettes	10	1 373,8	1 271,6	934,9
Écarts d'acquisition des entités consolidées	11	2 041,7	2 483,2	2 415,5
Total actif non courant		5 031,4	5 908,8	4 859,5
TOTAL ACTIF		7 061,0	8 262,8	8 332,8
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES :				
Concours bancaires court terme	13	2,9	4,5	4,2
Dettes financières — part court terme	13	75,7	247,0	47,8
Fournisseurs et comptes rattachés		444,2	557,6	505,5
Dettes sociales		222,5	251,1	209,9
Impôts sur les bénéfices à payer		72,2	73,9	97,0
Acomptes clients		54,4	52,4	36,0
Provisions — part court terme	16	106,0	73,1	21,0
Autres passifs courants	12	231,8	283,9	300,2
Total passif courant		1 209,7	1 543,5	1 221,6
Impôts différés passif	24	153,8	148,9	106,0
Provisions — part long terme	16	220,3	142,5	123,5
Dettes financières — part long terme	13	2 700,3	2 496,1	2 253,2
Autres passifs non courants	17	30,7	41,7	46,6
Total dettes et provisions non courantes		3 105,1	2 829,2	2 529,3
Capital social 286 705 217 actions autorisées et 177 065 192 actions émises au nominal de 0,40 € au 31 décembre 2014	15	92,8	92,7	92,4
Primes d'émission et d'apport		3 180,4	3 180,4	3 179,1
Réserves		562,0	1 273,9	1 190,6
Autres réserves		64,7	(46,1)	(27,8)
Titres d'autocontrôle		(20,6)	(20,6)	(20,6)
Résultat de la période attribué aux actionnaires de la société mère		(1 154,4)	(698,8)	75,2
Résultats directement enregistrés en capitaux propres		(7,6)	(7,6)	(7,6)
Écarts de conversion		(24,3)	26,0	1,9
Total capitaux propres — attribuables aux actionnaires de la société mère		2 693,0	3 799,9	4 483,2
Participations ne donnant pas le contrôle		53,2	90,2	98,7
Total capitaux propres		2 746,2	3 890,1	4 581,9
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 061,0	8 262,8	8 332,8

(a) Retraitement lié à l'application d'IAS 19 révisée — voir note 1 — Changement de méthodes comptables.

Compte de résultat consolidé

		31 décembre		
<i>(En millions de dollars US, sauf pour les données par action)</i>		2014	2013	2012 (retraité) ^(d)
	Notes			
Chiffre d'affaires	19	3 095,4	3 765,8	3 410,5
Autres produits des activités ordinaires	19	1,5	2,1	3,6
Total produits des activités ordinaires		3 096,9	3 767,9	3 414,1
Coût des ventes		(2 510,8)	(2 977,2)	(2 685,4)
Marge brute		586,1	790,7	728,7
Coûts nets de recherche et développement	20	(101,2)	(105,9)	(92,8)
Frais commerciaux		(113,9)	(118,6)	(96,0)
Frais généraux et administratifs		(146,6)	(215,9)	(182,6)
Autres produits et charges, nets	21	(921,9)	(745,2)	(26,7)
Résultat d'exploitation	19	(697,5)	(394,9)	330,6
Coût de l'endettement financier brut		(202,3)	(193,3)	(159,0)
Produits financiers sur la trésorerie		1,7	1,6	2,3
Coût de l'endettement financier net	22	(200,6)	(191,7)	(156,7)
Autres produits (charges) financiers	23	(43,0)	(22,3)	(19,7)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées		(941,1)	(608,9)	154,2
Impôts différés sur les variations de change		(15,9)	9,7	—
Autres impôts sur les bénéfices		(107,9)	(92,6)	(99,2)
Impôt sur les bénéfices	24	(123,8)	(82,9)	(99,2)
Résultat net des entreprises intégrées		(1 064,9)	(691,8)	55,0
Résultat des sociétés mises en équivalence		(81,7)	0,6	37,4
Résultat net de l'ensemble consolidé		(1 146,6)	(691,2)	92,4
Attribué aux :				
Actionnaires	\$	(1 154,4)	(698,8)	75,2
Actionnaires ⁽⁵⁾	€	(866,1)	(527,2)	58,3
Participations ne donnant pas le contrôle	\$	7,8	7,6	17,2
Nombre moyen pondéré d'actions émises ^(c)	29	176 985 293	176 734 989	162 077 608
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux stock-options	29	(a)	(a)	827 902
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées à l'attribution d'actions gratuites	29	(a)	(a)	503 932
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles liées aux obligations convertibles	29	(a)	(a)	(b)
Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif	29	176 985 293	176 734 989	163 409 442
Résultat net par action ^(c)				
Base	\$	(6,52)	(3,95)	0,46
Base ^(e)	€	(4,89)	(2,98)	0,36
Dilué	\$	(6,52)	(3,95)	0,46
Dilué ^(e)	€	(4,89)	(2,98)	0,36

(a) Dès lors que le résultat de l'exercice est une perte, les plans d'attribution de stock-options, d'actions gratuites sous condition de performance et les obligations convertibles ont un effet relatif. Par conséquent, les actions potentielles liées à ces instruments de capitaux propres n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles ayant un effet dilutif, ni dans la détermination de la perte nette diluée par action.

(b) Les obligations convertibles avaient un effet accrétif ; par conséquent les actions potentielles liées à ces instruments de capitaux propres n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles ayant un effet dilutif, ni dans la détermination du résultat dilué par action.

(c) Le calcul du résultat net par action de base et dilué de 2012 avait été ajusté suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée par CGG SA en 2012. Le nombre d'actions ordinaires émises a été ajusté rétrospectivement.

(d) Retraitement lié à l'application d'IAS 19 révisée — voir note 1 — Changement de méthodes comptables.

(e) Converti au taux moyen de 1,3328 dollar US ; 1,3254 dollar US et 1,29 dollar US pour un euro respectivement en 2014, 2013 et 2012.

État du résultat global consolidé

	31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité) ^(a)
<i>(En millions de dollars US)</i>			
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 146,6)	(691,2)	92,4
Éléments appelés à être reclassés ultérieurement dans le résultat net :			
Produits (charges) sur couverture des flux de trésorerie	(1,8)	—	3,7
Impôts	0,6	—	(1,3)
Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie	(1,2)	—	2,4
Variation de l'écart de conversion	(49,2)	25,2	27,7
Total des éléments appelés à être reclassés ultérieurement dans le résultat net (1)	(50,4)	25,2	30,1
Éléments non classés ultérieurement en résultat :			
Produits (charges) sur écarts actuariels des plans de retraite	(13,0)	(3,8)	(18,0)
Impôts	4,5	1,3	6,2
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite	(8,5)	(2,5)	(11,8)
Total des éléments non reclassés ultérieurement en résultat (2)	(8,5)	(2,5)	(11,8)
Quote-part de variation du résultat global des sociétés mises en équivalence, nette d'impôts (3)	—	—	1,5
Autres éléments du résultat global des sociétés, nets d'impôts (1)+(2)+(3)	(58,9)	22,7	19,8
État du résultat global consolidé de la période	(1 205,5)	(668,5)	112,2
<i>Attribué aux :</i>			
<i>Actionnaires de la société mère</i>	<i>(1 213,2)</i>	<i>(677,6)</i>	<i>95,0</i>
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>7,7</i>	<i>9,1</i>	<i>17,2</i>

(a) Retraitement lié à l'application d'IAS 19 révisée — voir note 1 — Changement de méthodes comptables.

Les écarts actuariels des plans de retraite ne seront pas reclassés au compte de résultat les exercices suivants. Les autres éléments du résultat global consolidé seront reclassés au compte de résultat si certaines conditions sont remplies

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(En millions de dollars US, sauf les nombres d'actions)</i>	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Autres réserves	Actions propres	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Écarts de Conversion	Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2012 (retraité) ^(a)	151 861 932	79,8	2 669,3	1 120,4	(17,0)	(20,6)	(11,5)	(25,8)	3 794,6	87,1	3 881,7
Augmentations de capital	24 530 293	12,6	509,8						522,4		522,4
Dividendes									—	(5,6)	(5,6)
Résultat net				75,2					75,2	17,2	92,4
Paiements fondés sur des actions				21,5					21,5		21,5
<i>Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)</i>				(11,8)					(11,8)		(11,8)
<i>Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)</i>							3,9		3,9		3,9
<i>Variation de l'écart de conversion (3)</i>								27,7	27,7		27,7
Autres éléments du résultat étendu consolidé (1)+(2)+(3)				(11,8)			3,9	27,7	19,8		19,8
Émission d'obligations convertibles, nets d'impôts différés				64,1					64,1		64,1
Variation de périmètre et autres				(3,6)	(10,8)			—	(14,4)		(14,4)
Au 31 décembre 2012 (retraité) ^(a)	176 392 225	92,4	3 179,1	1 265,8	(27,8)	(20,6)	(7,6)	1,9	4 483,2	98,7	4 581,9

(a) Retraitement lié à l'application d'IAS 19 révisée — voir note 1 — Changement de méthodes comptables.

8 COMPTES DE L'EXERCICE 2014 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

Comptes consolidés 2012-2013-2014 de CGG

<i>(En millions de dollars US, sauf les nombres d'actions)</i>	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Autres réserves	Actions propres	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Écarts de Conversion	Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2013 (retraité) ^(a)	176 392 225	92,4	3 179,1	1 265,8	(27,8)	(20,6)	(7,6)	1,9	4 483,2	98,7	4 581,9
Augmentations de capital	498 641	0,3	1,3	(0,2)					1,4		1,4
Dividendes									—	(7,5)	(7,5)
Résultat net				(698,8)					(698,8)	7,6	(691,2)
Paiements fondés sur des actions				11,9					11,9		11,9
<i>Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)</i>				(2,5)					(2,5)		(2,5)
<i>Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)</i>									—		—
<i>Variation de l'écart de conversion (3)</i>							(0,4)	24,1	23,7	1,5	25,2
Autres éléments du résultat étendu consolidé (1)+(2)+(3)				(2,5)			(0,4)	24,1	21,2	1,5	22,7
Variation de périmètre et autres				(1,1)	(18,3)		0,4		(19,0)	(10,1)	(29,1)
Au 31 décembre 2013	176 890 866	92,7	3 180,4	575,1	(46,1)	(20,6)	(7,6)	26,0	3 799,9	90,2	3 890,1

(a) Retraitement lié à l'application d'IAS 19 révisée — voir note 1 — Changement de méthodes comptables.

<i>(En millions de dollars US, sauf les nombres d'actions)</i>	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Autres réserves	Actions propres	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Écart de Conversion	Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2014	176 890 866	92,7	3 180,4	575,1	(46,1)	(20,6)	(7,6)	26,0	3 799,9	90,2	3 890,1
Augmentations de capital	174 326	0,1		(0,1)					—		—
Dividendes									—	(7,5)	(7,5)
Résultat net				(1 154,4)					(1 154,4)	7,8	(1 146,6)
Paiements fondés sur des actions				8,2					8,2		8,2
<i>Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)</i>				(8,5)					(8,5)		(8,5)
<i>Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)</i>							(1,2)		(1,2)		(1,2)
<i>Variation de l'écart de conversion (3)</i>							1,2	(50,3)	(49,1)	(0,1)	(49,2)
Autres éléments du résultat étendu consolidé (1)+(2)+(3)				(8,5)			—	(50,3)	(58,8)	(0,1)	(58,9)
Remboursement d'obligations convertibles, nets d'impôts différés				(16,3)					(16,3)		(16,3)
Variation de l'écart de conversion généré par la maison mère					110,8				110,8		110,8
Variation de périmètre et autres				3,6					3,6	(37,2)	(33,6)
Au 31 décembre 2014	177 065 192	92,8	3 180,4	(592,4)	64,7	(20,6)	(7,6)	(24,3)	2 693,0	53,2	2 746,2

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En millions de dollars US)	Notes	31 décembre		
		2014	2013	2012 (retraité) ^(a)
EXPLOITATION				
Résultat net (y compris participations ne donnant pas le contrôle)		(1 146,6)	(691,2)	92,4
Amortissements et dépréciations	28	1 031,3	1 213,0	368,0
Amortissements et dépréciations des études multi-clients	10, 28	565,8	398,7	340,9
Amortissements et dépréciations capitalisés en études multi-clients	10	(130,0)	(92,9)	(54,2)
Augmentation (diminution) des provisions		116,1	39,6	(20,1)
Charges liées aux stock-options		6,1	15,8	20,9
Plus ou moins-values de cessions d'actifs	28	(7,3)	(90,3)	(9,4)
Résultat des mises en équivalence	8	81,7	(0,6)	(37,4)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		30,7	10,0	48,2
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie	28	44,8	4,5	(0,5)
Flux de trésorerie net incluant le coût de la dette et la charge d'impôt		592,6	806,6	748,8
Annulation du coût de la dette financière		200,6	191,7	156,7
Annulation de la charge d'impôt		123,8	82,9	99,2
Flux de trésorerie net hors coût de la dette et charge d'impôt		917,0	1 081,2	1 004,7
Impôt décaissé		(22,9)	(117,3)	(145,1)
Flux de trésorerie net avant variation du besoin en fonds de roulement		894,1	963,9	859,6
Variation des actifs et passifs circulants :				
(augmentation) diminution des clients et comptes rattachés		7,6	46,5	(49,3)
(augmentation) diminution des stocks et travaux en cours		40,3	(46,8)	(46,7)
(augmentation) diminution des autres actifs circulants		12,8	25,5	7,1
augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		(73,4)	(76,9)	113,8
augmentation (diminution) des autres passifs circulants		(36,3)	0,5	37,8
impact du change sur les actifs et passifs financiers	28	19,1	(5,0)	(1,4)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		864,2	907,7	920,9
INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, nette des variations de fournisseurs d'immobilisations	9	(281,9)	(347,2)	(368,8)
Investissements en trésorerie dans les études multi-clients	10	(583,3)	(479,4)	(363,8)
Valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		7,8	6,1	6,2
Plus ou moins-values sur immobilisations financières	28	21,5	33,7	35,4
Acquisition de titres consolidés, nette de trésorerie acquise	28	(8,1)	(937,9)	(52,5)
Variation des prêts et avances donnés/reçus	28	(50,0)	3,9	1,7
Variation des subventions d'investissement		(0,9)	(1,5)	(1,2)
Variation des autres actifs financiers non courants		1,4	2,8	(1,6)
Flux de trésorerie affectés aux investissements		(893,5)	(1 719,5)	(744,6)

(a) Retraitement lié à l'application d'IAS 19 révisée — voir note 1 — Changement de méthodes comptables.

	Notes	31 décembre		2012
		2014	2013	(retraité) ^(a)
<i>(En millions de dollars US)</i>				
FINANCEMENT				
Remboursement d'emprunts		(1 288,1)	(481,3)	(94,8)
Nouveaux emprunts		1 382,3	444,4	537,4
Paieement du principal des contrats de crédit-bail		(8,8)	(16,8)	(30,1)
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires		(0,8)	(0,4)	(1,7)
Charges d'intérêts payés		(144,0)	(136,9)	(125,2)
Augmentation de capital :				
par les actionnaires de la société mère		0,1	1,4	514,8
par les participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—
Dividendes versés et remboursement de capital :				
aux actionnaires		—	—	—
aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées	28	(43,2)	(7,5)	(5,6)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		(102,5)	(197,1)	794,8
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		(8,7)	21,4	17,7
Incidence des variations de périmètre		(30,4)	(2,7)	—
Variation de trésorerie		(170,9)	(990,2)	988,8
Trésorerie à l'ouverture	28	530,0	1 520,2	531,4
Trésorerie à la clôture	28	359,1	530,0	1 520,2

(a) Retraitement lié à l'application d'IAS 19 révisée — voir note 1 — Changement de méthodes comptables.

NOTE 1 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

CGG SA (« la Compagnie ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») sont un acteur mondial dans l'industrie des services géophysiques, qui fournit une large gamme de services pour l'acquisition, le traitement et l'interprétation de données sismiques ainsi que les logiciels de traitement et d'interprétation des données aux clients du secteur de la production et de l'exploration du gaz et du pétrole. Elle est également un fabricant mondial d'équipements géophysiques.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont établis suivant les normes comptables internationales *International Financial Reporting Standards* (IFRS) et leurs interprétations publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2014.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25 février 2015 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2015.

Principaux principes comptables

Les principaux principes comptables appliqués par le Groupe sont décrits de manière détaillée ci-dessous. Les principes comptables influent de manière importante sur la constitution des états financiers et des soldes de gestion du Groupe. Dès lors que la mise en œuvre de certains de ces principes relève pour partie d'une appréciation, leur application peut comprendre un degré d'incertitude.

Ces principes comptables sont identiques à ceux qui ont été retenus pour la préparation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2013, décrits dans le rapport annuel 20-F pour l'exercice 2013 déposé auprès de la SEC le 10 avril 2014 et le document de référence déposé auprès de l'AMF le même jour, à l'exception des normes et interprétations nouvellement adoptées :

- ▶ Amendement d'IFRS 7 et d'IAS 32 « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers » ;
- ▶ Amendement d'IAS 36 « Information à fournir relative à la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;
- ▶ Amendement d'IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » ;
- ▶ IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique », dont l'adoption anticipée a été autorisée par l'Union européenne.

L'adoption de ces normes et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés. Par conséquent, les états financiers historiques n'ont pas été retraités.

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application n'est pas obligatoire, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- ▶ Améliorations annuelles 2010-2012 ;
- ▶ Améliorations annuelles 2011-2013 ;
- ▶ Amendement d'IAS 19 « Régime à prestations définies : contribution des membres du personnel ».

En outre, le Groupe n'applique pas les textes suivants qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2014 :

- ▶ IFRS 9 « Instruments financiers — classification et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers » ;
- ▶ Améliorations annuelles 2012-2014 ;
- ▶ Amendement d'IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune » ;
- ▶ Amendement d'IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- ▶ IFRS 15 « Produits provenant des contrats avec les clients » ;
- ▶ Amendements d'IFRS 10 et IAS 28 « vente ou contribution d'actifs entre un Groupe et ses filiales ou joint-venture ».
- ▶ Amendement d'IAS 1 « Présentation des états financiers » — Initiative Informations à fournir.

La revue de ces textes est actuellement en cours afin de mesurer leur impact potentiel sur les comptes consolidés.

Application d'IAS 19 révisée — Avantages au personnel

À partir du 1^{er} janvier 2013, le Groupe a appliqué l'amendement de la norme IAS 19. L'application de cet amendement a constitué un changement de méthodes comptables applicable de manière rétrospective. À ce titre, les états financiers historiques ont été retraités afin de présenter les montants comparatifs pour chaque période comme si la nouvelle règle comptable avait toujours été appliquée :

- ▶ les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat à la date de modification du régime ou lorsque les coûts de restructuration correspondants sont comptabilisés ;
- ▶ les intérêts sur les actifs de régime comptabilisés au compte de résultat sont calculés en multipliant la juste valeur de ces actifs à l'ouverture par le taux d'actualisation. La réestimation liée au rendement réellement constaté est comptabilisée en « autres éléments du résultat global » ;
- ▶ le Groupe comptabilise les écarts actuariels « en autres éléments du résultat global ».

Les retraitements liés à l'application de cet amendement se présentaient comme suit :

<i>(En million de dollars US)</i>	31 décembre 2012
Augmentation des provisions pour départ à la retraite	15,9
Diminution des impôts différés passifs	(5,9)
Augmentation du résultat avant impôt des entreprises intégrées	1,5
Augmentation de la charge d'impôt sur les bénéficiaires	(0,5)
Incidence sur le résultat net de l'ensemble consolidé	1,0
Incidence sur les réserves et écarts de conversion	(11,0)
Incidence sur les réserves consolidées	(10,0)
Attribuable aux :	
Actionnaires	(10,0)
Participations ne donnant pas le contrôle	—

Ce changement n'a pas eu d'impact sur le tableau des flux de trésorerie consolidés. L'impact sur le résultat net par action de base et dilué a été non significatif.

Jugements et estimations

Pour établir les États Financiers consolidés conformément au référentiel IFRS, certains éléments de l'état de situation

Le tableau suivant récapitule les hypothèses déterminantes pour les jugements et estimations présents dans les comptes de CGG :

<i>Note</i>	Jugements et estimations	Hypothèses clés
Note 2	Juste valeur des actifs et passifs acquis dans le cadre des différentes allocations du prix d'acquisition	Modèles utilisés pour déterminer la juste valeur
Note 3	Caractère recouvrable des créances clients	Estimation du risque de défaillance des clients
Notes 7 et 8	Évaluation des participations et immobilisations financières	Estimation de la juste valeur des actifs financiers Estimation de la valeur des sociétés mises en équivalence
Note 10	Amortissement et dépréciation des études multi-clients	Taux de marge attendu par catégorie d'études Durée d'utilité des études multi-clients
Note 10	Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	Durée d'utilité des actifs
Note 11	Valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels	Perspectives industrielles du marché de la géophysique Taux d'actualisation (CMPC)
Note 16	Avantages postérieurs à l'emploi	Taux d'actualisation Taux d'adhésion aux avantages postérieurs à l'emploi Taux d'inflation
Note 16	Provisions pour restructuration et contrats déficitaires	Estimation des coûts futurs liés aux plans de restructuration et aux contrats déficitaires
Note 16	Provisions pour risques, charges et litiges	Appréciation du risque lié aux litiges auxquels le Groupe est partie prenante
Note 19	Reconnaissance du revenu	Estimation de l'avancement des contrats Estimation de la juste valeur des programmes de fidélisation des clients Estimation de la juste valeur des différents éléments identifiables d'un contrat
Note 20	Coûts de développement	Estimation des avantages futurs des projets
Note 24	Impôts différés actifs	Hypothèses de réalisation de bénéficiaires fiscaux futurs

Changements d'estimations

En 2013, CGG a réévalué la durée d'utilisation normale de ses streamers solides « Sentinelles » de sept à six ans. De ce fait, CGG calcule les amortissements pratiqués sur ces équipements sur leur durée de vie résiduelle réestimée. Ce changement d'estimation a été appliqué de façon prospective et n'a pas affecté les exercices précédents.

L'impact sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 se présentait comme suit :

- ▶ augmentation des dépréciations et amortissements du résultat d'exploitation de 13,3 millions de dollars US ;
- ▶ diminution de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles de 13,3 millions de dollars US.

1. Méthodes de consolidation

Nos états financiers incluent CGG SA et toutes ses filiales.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle de la filiale est obtenu. Elles sont consolidées tant que le contrôle perdure. La société mère contrôle une filiale lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette filiale, et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient. Même si elle détient moins de la majorité des droits de vote dans la filiale, la société mère peut avoir le pouvoir, notamment du fait d'accords contractuels conclus avec les autres détenteurs de droits de vote ou encore du fait de droits de vote potentiels.

Les états financiers des filiales sont établis à la même date que la société mère et selon des méthodes comptables uniformes. Les soldes, les transactions, les produits et les charges intragroupes sont intégralement éliminés.

Le résultat global total est attribué aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle. Les modifications de la part d'intérêt d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

En cas de perte du contrôle d'une filiale, nous :

- (a) décomptabilisons les actifs (y compris tout écart d'acquisition éventuel) et les passifs de la filiale à leur valeur comptable à la date de la perte de contrôle ;
- (b) décomptabilisons la valeur comptable de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'ancienne filiale à la date de la perte de contrôle (y compris tous les autres éléments du résultat global qui lui sont attribuables) ;
- (c) comptabilisons :
 - (i) la juste valeur de la contrepartie éventuellement reçue au titre de la transaction, de l'événement ou des circonstances qui ont abouti à la perte de contrôle, et
 - (ii) si la transaction qui a abouti à la perte de contrôle implique une distribution de parts de la filiale à des

propriétaires agissant en cette qualité, cette distribution ;

- (d) comptabilisons toute participation conservée dans l'ancienne filiale à sa juste valeur à la date de perte de contrôle ;
- (e) reclassons en résultat, ou transférons directement en résultats non distribués, la part de la société mère dans les autres éléments du résultat global ;
- (f) comptabilisons toute différence qui en résulte au titre de profit ou de perte en résultat attribuable à la société mère.

Nous utilisons la méthode de comptabilisation par mise en équivalence pour les filiales qualifiées de coentreprises, dans lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint et avons des droits sur l'actif net de celles-ci. Le Groupe possède effectivement des sociétés sous contrôle commun, dans lesquelles le contrôle économique est partagé en vertu d'un accord contractuel. Les décisions stratégiques financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent alors le consentement unanime des partenaires.

2. Conversion des états financiers de certaines filiales françaises et des filiales étrangères et des opérations en devises

Le 1^{er} janvier 2012, le Groupe a changé la devise de présentation de ses états financiers consolidés de l'euro au dollar US afin de mieux refléter le profil des produits, des coûts et des flux de trésorerie qui sont principalement générés en dollars US, et ainsi, permettre de mieux figurer sa performance financière.

Les comptes des filiales du Groupe sont tenus dans leur monnaie locale, à l'exception des comptes des filiales pour lesquelles la monnaie fonctionnelle est différente. Pour ces filiales, les comptes sont tenus dans la principale monnaie de l'environnement économique dans lequel ces sociétés opèrent. Les écarts d'acquisition des filiales sont comptabilisés dans leur devise fonctionnelle.

Les états de situation financière des sociétés dont la monnaie n'est pas le dollar US sont convertis en dollars US au cours de change de clôture et les comptes de résultat au taux moyen de l'année. Les différences de conversion qui en résultent sont enregistrées en écarts de conversion dans les capitaux propres.

Pour les sociétés étrangères mises en équivalence, l'incidence des variations de change sur l'actif net est inscrite directement en écarts de conversion dans les capitaux propres.

Les opérations en devises sont converties au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires comptabilisés en devises étrangères sont revalorisés au cours de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de changes latents qui en résultent sont enregistrés directement en compte de résultat. Les différences de change latent sur des actifs et passifs monétaires dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.

3. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Les coûts d'acquisition sont mesurés comme la somme de la juste valeur des actifs identifiables acquis, des passifs repris et des participations ne donnant pas le contrôle. Pour chaque regroupement d'entreprise, nous évaluons toute participation détenue dans l'entreprise acquise et ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit pour la quote-part de l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise à laquelle donnent droit ces titres représentant des droits de propriété actuels. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur les périodes durant lesquelles ils sont encourus.

Lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, nous réévaluons la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilisons l'éventuel profit ou perte en résultat. Nous comptabilisons toute contrepartie éventuelle à sa juste valeur à la date de l'acquisition comme faisant partie de la contrepartie transférée en échange de l'entreprise acquise. Nous comptabilisons les changements de juste valeur de contreparties éventuelles comme des instruments financiers qui relèvent du champ d'application d'IAS 39 ; ainsi, pour tout profit ou perte en résultant est comptabilisé soit en résultat, soit en autres éléments du résultat global. Si la contrepartie éventuelle est classée en capitaux propres, celle-ci n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres.

L'écart d'acquisition à la date d'acquisition est évalué comme l'excédent du total de la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur et des participations ne donnant pas le contrôle par rapport au solde net des actifs identifiables acquis et des passifs assumés. Si la contrepartie transférée est inférieure à la juste valeur du solde des actifs identifiables acquis et des passifs repris, la différence est constatée en résultat. Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est égal à sa valeur initiale minorée des pertes de valeurs cumulées constatées au cours des différents exercices. Afin d'effectuer des tests de perte de valeur, l'écart d'acquisition comptabilisé après un regroupement d'entreprise est alloué à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités. Si l'écart d'acquisition a été affecté à une unité génératrice de trésorerie et si le Groupe se sépare d'une activité incluse dans cette unité, l'écart d'acquisition lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de la cession et est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité sortie et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

4. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsqu'il peut être estimé de manière fiable, lorsqu'il est probable que tous les avantages économiques associés à la transaction vont bénéficier au Groupe et lorsque les coûts associés à la transaction (supportés ou restant à supporter) peuvent être mesurés de manière fiable.

Études multi-clients

Les études multi-clients représentent des études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée aux clients de façon non exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études est comptabilisé en immobilisations incorporelles. Les études multi-clients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les amortissements cumulés, ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure. Le Groupe examine la librairie des études pour toute dépréciation potentielle des études indépendantes dans une logique de continuité d'exploitation.

Le chiffre d'affaires généré par les études multi-clients est composé des préfinancements et de la vente de licences d'utilisation après achèvement des études (« après-ventes »).

Préfinancements — D'une manière générale, le Groupe obtient des engagements d'achats de la part de clients avant l'achèvement même de l'étude sismique. Ces engagements couvrent tout ou partie des blocs de la zone d'étude. En contrepartie, le client est généralement habilité à intervenir directement dans la définition ou à participer aux spécifications du projet, et autorisé à accéder en priorité aux données acquises, le plus souvent à des conditions préférentielles d'achat. Le Groupe comptabilise les paiements qu'il reçoit durant les périodes de mobilisations comme des avances et ces paiements sont présentés dans l'état de situation financière en « acomptes clients ».

Les préfinancements sont reconnus en chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement, c'est-à-dire en fonction de l'avancement physique dudit projet.

Après-ventes — D'une manière générale, le Groupe accorde une licence d'utilisation permettant un accès non exclusif à des données sismiques correctement formatées et dûment définies issues de la bibliothèque d'études multi-clients, en contrepartie d'un paiement fixe et déterminé. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires à la signature du contrat et lorsque le client a accès aux données.

Si le contrat comporte de multiples éléments, le revenu est décomposé et affecté aux différents éléments du contrat sur la base de leur juste valeur respective, qui peut être différente de la ventilation contractuelle. Chaque élément est comptabilisé selon la règle applicable à chaque élément.

Après-ventes sur des contrats multiblocs — Le Groupe conclut des accords dans lesquels il octroie des licences d'accès pour un nombre déterminé de blocs de la bibliothèque d'études multi-clients. Ces contrats permettent au client de sélectionner des blocs spécifiques et d'accéder aux données sismiques correspondantes pour une durée limitée. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires dès que le client a accès aux données et a sélectionné les blocs, et que le chiffre d'affaires peut être estimé de manière fiable.

Études exclusives

Le Groupe réalise des services sismiques — acquisition, traitement — pour le compte de clients donnés. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lorsque ces services sont contractuellement exécutés selon la méthode à l'avancement, c'est-à-dire en fonction du taux d'exécution du contrat apprécié

sur la base de coûts engagés en fonction de la réalisation effective de la prestation de services sur les coûts totaux lorsque ceux-ci peuvent être estimés de façon fiable.

La facturation et les coûts relatifs aux transits des navires sismiques au démarrage de l'étude sont différés et reconnus sur la durée du contrat au rythme de l'avancement technique.

Dans certains contrats d'études exclusives et dans un nombre limité d'études multi-clients, le Groupe s'engage à respecter certains objectifs. Le Groupe diffère la reconnaissance du chiffre d'affaires sur ces contrats jusqu'à ce que tous les objectifs qui donnent au client un droit d'annulation ou de remboursement soient atteints.

Vente de matériel

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel est comptabilisé dans le compte de résultat quand le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs liés à la propriété du matériel est effectif, lors de la livraison aux clients. Les acomptes et avances versés par les clients sont enregistrés en passifs courants.

Vente de logiciels et de matériel informatique

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel informatique ou de logiciels est comptabilisé dans le compte de résultat quand le transfert à l'acheteur des risques et avantages significatifs liés à la propriété du matériel est effectif, lors de l'acceptation du produit par le client, dès lors que le Groupe n'a plus d'obligations résiduelles significatives. Les acomptes et avances versés par les clients sont enregistrés en passifs courants.

Si la vente d'un logiciel ou d'un matériel informatique nécessite un aménagement particulier qui entraîne une modification ou une adaptation du produit, l'ensemble est comptabilisé, comme pour un contrat de prestation classique, selon la méthode à l'avancement.

Si le contrat comporte de multiples sections (par exemple mises à jour ou améliorations, support client post-contractuel telle la maintenance, ou des services), le revenu est décomposé et affecté aux différents éléments du contrat sur la base de leur juste valeur respective, qui peut être différente de la ventilation indiquée dans le contrat. Chaque élément est comptabilisé selon la règle applicable à chaque section.

Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance concerne notamment des contrats « support client » post-livraison et est enregistré en « acomptes clients » et rattaché en produits au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

Autres prestations géophysiques

Le chiffre d'affaires provenant des autres prestations géophysiques est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque les prestations géophysiques ont été réalisées et, dans le cadre de contrats long terme, suivant la méthode à l'avancement à la date de clôture.

Programmes de fidélisation des clients

Le Groupe peut octroyer des crédits de prestations à ses principaux clients. Ces crédits sont déterminés contractuellement sur la base des volumes d'affaires annuels réalisés auprès de ces clients et facturés, et sont utilisables sur des services futurs. Ces crédits sont considérés comme un élément séparé de la vente initiale. Le chiffre d'affaires relatif à ces crédits n'est reconnu que lorsque l'obligation a été remplie.

Ces crédits sont mesurés à leur juste valeur sur la base des taux contractuels et des volumes d'affaires annuels prévisionnels.

5. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net inclut l'ensemble des charges relatives aux dettes financières (celles-ci incluant les emprunts obligataires, les prêts et découverts bancaires, les contrats de crédit-bail), net des produits financiers provenant des dépôts bancaires et valeurs mobilières de placement.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, indépendamment de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés.

Les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés sont capitalisés.

6. Impôt sur les bénéfices et impôt différé

L'impôt sur les bénéfices inclut toutes les taxes assises sur les profits taxables.

Un impôt différé est constaté sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est jugé suffisamment probable.

Un impôt différé passif est également constaté sur les immobilisations incorporelles valorisées lors de regroupement d'entreprises (actifs technologiques, relations clientèles).

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7. Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements

cumulés et des pertes de valeur constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- ▶ installations techniques, matériel et outillage : 3 à 10 ans ;
- ▶ véhicules : 3 à 5 ans ;
- ▶ avions : 5 à 10 ans ;
- ▶ navires sismiques : 12 à 30 ans ;
- ▶ bâtiments industriels : 20 ans ;
- ▶ bâtiments administratifs et commerciaux : 20 à 40 ans.

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Contrats de location

Les biens financés par un contrat de location-financement ou de location de longue durée, qui en substance transfère tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur un solde restant dû au passif. Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location. L'amortissement économique relatif à des immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail est comptabilisé comme si le Groupe en détenait la propriété juridique.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges d'exploitation jusqu'à l'échéance du contrat.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont déterminés conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ». Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an à la date de clôture.

Études multi-clients

Les études multi-clients représentent des études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée aux clients de façon non exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études est comptabilisé en immobilisations incorporelles (y compris les éventuels coûts de transit). Les études multi-clients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les

amortissements cumulés ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure. L'éventualité de dépréciation à constater est réexaminée de manière courante et au niveau pertinent en matière de données multi-clients (études indépendantes). Le Groupe examine à chaque clôture la librairie des études pour toute dépréciation éventuelle des études au niveau pertinent (études ou groupes d'études indépendants).

Les études multi-clients sont classées dans une même catégorie lorsqu'elles sont situées dans une même zone géographique avec les mêmes perspectives de ventes, ces estimations étant généralement fondées sur les historiques de ventes.

Les études multi-clients sont amorties sur la période attendue de commercialisation des données en appliquant au chiffre d'affaires comptabilisé un taux d'amortissement en fonction de la catégorie d'étude.

Le Groupe utilise généralement des taux d'amortissement de 50 % à 80 % qui correspondent au rapport des coûts totaux estimés par le chiffre d'affaires total estimé, à moins d'indications spécifiques conduisant à l'utilisation d'un taux différent.

Pour toute catégorie d'études et à compter de la date de livraison, un amortissement linéaire minimum sur une période de cinq à sept ans est pratiqué lorsque le total cumulé d'amortissements déterminé à partir des ventes est inférieur à l'équivalent de cet amortissement minimum.

Dépenses de développement

Les dépenses de recherche et développement, engagées dans le but d'acquérir un savoir-faire technique ou scientifique, sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « coûts nets de recherche et développement ».

Les dépenses de développement, si elles concernent la découverte ou l'amélioration d'un processus, sont capitalisées si les critères suivants sont réunis :

- ▶ le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- ▶ la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- ▶ les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ;
- ▶ il est probable que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs. Le Groupe doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Les dépenses capitalisées comprennent le coût des matériels, les salaires directs, ainsi qu'un prorata approprié de charges indirectes. Toutes les autres dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « coûts nets de recherche et développement ».

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les coûts de développement capitalisés sont amortis sur cinq ans.

Les frais de recherche et de développement en compte de résultat représentent le coût net des dépenses de développement qui ne sont pas capitalisées, des dépenses de recherche et des subventions acquises au titre de la recherche et du développement.

Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels correspondent principalement aux fichiers clients, à la technologie et aux marques commerciales acquis lors de regroupements d'entreprises. Les fichiers clients sont généralement amortis sur des périodes de 10 à 20 ans et la technologie sur des périodes de 5 à 10 ans.

Perte de valeur

Les valeurs nettes comptables des actifs du Groupe, à l'exception des stocks, des actifs générés par des contrats de construction, des actifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente selon IFRS 5, des impôts différés actifs, des actifs relatifs aux régimes de retraite et des actifs financiers, font l'objet d'une revue afin d'identifier le risque de perte de valeur, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Lorsqu'une telle indication existe, leur valeur recouvrable doit être déterminée. Les facteurs considérés comme importants et pouvant conduire à une revue de perte de valeur sont :

- ▶ sous-performance significative par rapport aux résultats attendus fondés sur des données historiques ou estimées ;
- ▶ changement significatif relatif à l'utilisation des actifs testés ou à la stratégie menée pour l'ensemble des activités ;
- ▶ tendance significativement à la baisse de l'industrie ou de l'économie.

La valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

Les écarts d'acquisition, les actifs à durée de vie indéfinie et les immobilisations incorporelles sont affectés à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie dont la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture ou bien dès qu'une indication de perte de valeur d'une unité génératrice de trésorerie survient.

La valeur d'utilité est généralement déterminée en fonction d'une estimation par le Groupe des flux de trésorerie futurs attendus des actifs ou des unités génératrices de trésorerie évalués, ces flux étant actualisés avec le coût moyen pondéré du capital (CMPC) annuellement retenu par le Groupe pour chaque secteur. Lorsque la valeur recouvrable retenue correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, la juste valeur est déterminée par référence à un marché actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Pour un actif non autonome, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie auquel l'actif est rattaché.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat et viennent, dans le cas d'un groupe d'actifs non autonomes affecté à une unité génératrice de trésorerie, réduire en premier lieu la valeur nette comptable des écarts d'acquisition affectés à l'unité génératrice de trésorerie, puis les valeurs nettes comptables des actifs au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie, à la condition que la valeur nette comptable ne devienne pas inférieure à sa valeur d'usage ou à sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un écart d'acquisition doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur.

La valeur comptable d'un actif, autre qu'un écart d'acquisition, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur d'un actif autre qu'un écart d'acquisition doit être immédiatement comptabilisée au compte de résultat, sauf si l'actif est comptabilisé à son montant réévalué, auquel cas celle-ci doit être traitée comme une réévaluation positive.

Une perte de valeur relative à l'écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs classés en actifs détenus en vue de la vente correspondent à des actifs non courants dont la valeur comptable sera recouvrée par une cession plutôt que par son utilisation dans le cadre de l'exploitation. Les actifs détenus en vue de la vente sont valorisés au plus bas de leur coût historique et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente.

8. Participations et autres immobilisations financières

Les participations et autres immobilisations financières comprennent des titres de participation dans des sociétés non consolidées et des prêts et créances.

Participations dans les entreprises mises en équivalence

Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise est initialement comptabilisée au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. L'écart d'acquisition qui fait partie de la valeur comptable d'une participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise n'est pas comptabilisé individuellement et n'est pas soumis au test de dépréciation séparément.

La valeur comptable totale de la participation est soumise au test de dépréciation selon IAS 36 en tant qu'actif unique, en comparant sa valeur recouvrable avec sa valeur comptable.

À la fin de chaque période de reporting, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation de ses participations dans les entreprises mises en équivalence. Dans ce cas, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des participations. La perte de valeur éventuelle est comptabilisée dans la ligne « résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat sauf cas particuliers.

Lorsqu'une participation cesse d'être une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise et devient un actif financier, les intérêts conservés dans l'ancienne entreprise associée ou coentreprise sont évalués à la juste valeur.

Toute différence entre la valeur comptable de la participation à la date de cessation de l'application de la méthode de la mise en équivalence, la juste valeur des intérêts conservés et le produit lié à la vente est reconnue au compte de résultat.

Titres de participation dans des sociétés non consolidées

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse à la date de clôture. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global, sauf en cas de perte de valeur jugée définitive.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti.

Dépréciation

À la fin de chaque période de reporting, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée au compte de résultat.

En cas d'indication objective de dépréciation des titres de participation dans des sociétés non consolidées (par exemple en cas de baisse sévère ou durable de la valeur de cet actif), une perte de valeur non réversible est enregistrée au compte de résultat.

Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque :

- ▶ les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou
- ▶ lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ou lorsque le Groupe a l'obligation de remettre sans délai significatif tout flux de trésorerie qu'elle recouvre pour le compte des bénéficiaires finaux ; et soit (a) le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, soit (b) le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier mais a transféré le contrôle de l'actif financier.

Lorsque les droits sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier sont transférés, le Groupe évalue dans quelle mesure il conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier.

Si le Groupe ne transfère pas, mais ne conserve pas non plus, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif transféré, et conserve le contrôle de l'actif transféré, il continue à comptabiliser l'actif transféré à hauteur de son implication continue. Dans ce cas, le Groupe comptabilise également un passif associé. L'actif transféré et le passif associé sont évalués sur une base reflétant les droits et obligations conservés par le Groupe.

Quand l'implication continue du Groupe prend la forme d'une garantie de l'actif transféré, la mesure de l'implication continue est déterminée comme suit : le plus faible des montants entre la valeur comptable de cet actif et le montant maximal de la contrepartie reçue que le Groupe pourra être tenu de rembourser.

9. Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

10. Stocks et encours de production

Les stocks et encours de production sont évalués au plus bas du coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré pour le secteur des Équipements et selon la méthode FIFO (First in, First out) pour les secteurs Acquisitions & Géologie, Géophysique et Réservoir (« GGR »).

Les dotations nettes de reprises aux provisions pour dépréciation des stocks et des travaux en cours sont présentées dans le compte de résultat consolidé en « Coût des ventes ».

11. Clients et comptes rattachés

Les clients des activités Acquisition et Géologie, Géophysique et Réservoir (« GGR ») sont généralement d'importantes compagnies pétrolières nationales et internationales, ce qui réduit le risque potentiel de crédit. En ce qui concerne l'activité Équipement, une grande partie des ventes fait l'objet de lettres de crédit irrévocables.

Le Groupe constate une dépréciation des créances douteuses, déterminée en fonction du risque de défaillance de certains clients, des tendances historiques, ainsi que d'autres facteurs. Les pertes sur créances irrécouvrables ne sont pas significatives pour les périodes présentées.

Les créances à l'avancement non facturées représentent le chiffre d'affaires reconnu selon la méthode à l'avancement sur des contrats pour lesquels la facturation n'a pas été présentée au client. Ces créances sont généralement facturées dans les 30 à 60 jours qui suivent la réalisation de la prestation.

12. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable.

Provisions pour contrats déficitaires

Les contrats déficitaires (ou dits « onéreux ») font l'objet d'une provision correspondant aux coûts inévitables engagés et restant à engager pour la réalisation du contrat, qui ne seront pas couverts par les revenus liés à ce contrat et estimés par le Groupe.

Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

Régimes à cotisations définies : le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues, et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Régimes à prestations définies :

- ▶ les provisions sont déterminées suivant la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés (*projected unit credit method*), qui prévoit que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.
- ▶ Le passif enregistré dans l'état de situation financière correspond à la valeur de l'obligation actualisée, nette de la juste valeur des actifs de régime. L'impact de l'actualisation est calculé sur la base du montant net de la provision et comptabilisé au compte de résultat.

- ▶ Les coûts de services passés sont reconnus immédiatement si les prestations ont été acquises immédiatement après la mise en place ou la modification d'un régime à prestation définies.
- ▶ Le Groupe comptabilise les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes à prestations définies en capitaux propres.

13. Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées :

- ▶ à l'émission, à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des frais d'émission et/ou des primes d'émission ;
- ▶ puis au coût amorti, correspondant à la juste valeur à laquelle est initialement comptabilisé le passif financier, diminuée des remboursements en principal et majorée ou minorée du cumul de l'amortissement, de toute différence entre cette juste valeur initialement comptabilisée et le montant à l'échéance ; l'amortissement des différences entre la juste valeur initialement comptabilisée et le montant à l'échéance se fait selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

14. Emprunts convertibles

Le Groupe comptabilise séparément les composantes d'une obligation convertible qui, d'une part, crée un passif financier et, d'autre part, confère au porteur de l'obligation une option de conversion de l'obligation en instrument de capitaux propres du Groupe.

Le Groupe détermine d'abord la valeur comptable de la composante passif en évaluant la juste valeur d'un passif analogue (y compris les composantes dérivées n'ayant pas la qualité de capitaux propres) non assorti d'une composante capitaux propres associée.

La valeur comptable de l'instrument de capitaux propres représenté par l'option de conversion de l'instrument en actions ordinaires est ensuite déterminée en déduisant la juste valeur du passif financier de la juste valeur de l'instrument financier composé pris dans son ensemble. La valeur comptable de l'instrument de capitaux propres est présentée nette de l'imposition différée relative.

La somme des valeurs comptables attribuées aux composantes de passif et de capitaux propres lors de la comptabilisation initiale est toujours égale à la juste valeur qui serait attribuée à l'instrument dans sa globalité.

15. Instruments financiers dérivés

Afin de limiter son exposition aux risques de change liés à des activités libellées dans des monnaies différentes de la monnaie principale de l'environnement économique, le Groupe a recours à des instruments financiers conclus de gré à gré. Le Groupe peut également avoir recours à des contrats de swap de taux d'intérêts afin de limiter son exposition aux variations de ces taux. Conformément à sa politique de couverture, le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture à des fins

spéculatives. Cependant, certains de ces dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont traités comme des instruments spéculatifs et donc comptabilisés en « autres charges et produits financiers ».

Les dérivés de gré à gré sont conclus dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des dérivés actifs et passifs au bilan.

Les écarts de change sur les instruments financiers libellés en devises correspondant à la partie efficace d'une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « écart de conversion cumulé », la partie inefficace étant comptabilisée en compte de résultat. La valeur cumulée des écarts de change enregistrés directement en capitaux propres sera comptabilisée en compte de résultat lors de la cession ou de la perte de l'investissement net.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture au poste « résultats enregistrés directement en capitaux propres ». La partie inefficace est enregistrée en « autres charges et produits financiers ». Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte prévue affecte le résultat. Si la transaction prévue ne se réalise pas, les montants précédemment reconnus en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en compte de résultat.

Les variations de juste valeur des instruments non éligibles à la couverture sont enregistrées en compte de résultat.

16. Tableau de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie de la période présentés dans le tableau de flux de trésorerie sont classés en trois catégories : opérations d'exploitation, d'investissement et de financement.

Flux de trésorerie généré par les opérations d'exploitation

Les opérations d'exploitation correspondent aux principales activités génératrices de revenus pour l'entité ainsi qu'à celles qui n'appartiennent pas aux activités d'investissement et de financement.

Flux de trésorerie généré par les opérations d'investissement

Les opérations d'investissement correspondent aux actifs à long terme ainsi qu'aux autres investissements non compris dans les équivalents de trésorerie. Lors de l'acquisition d'une filiale, un poste unique, égal au montant versé net des disponibilités ou équivalents de trésorerie détenus par la filiale au moment de l'acquisition, permet de constater la sortie de trésorerie liée à l'investissement.

Les investissements en études multi-clients sont présentés nets des dotations aux amortissements capitalisés dans les études multi-clients, afin de refléter les sorties de trésorerie effectives. Ces dotations aux amortissements sont également retraitées au niveau des opérations d'exploitation.

Flux de trésorerie généré par les opérations de financement

Les opérations de financement concernent les opérations entraînant des variations sur les capitaux propres et les emprunts effectués par l'entité. Elles incluent les charges financières décaissées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie dans l'état de situation financière consolidé comprennent des dépôts bancaires ainsi que de la monnaie fiduciaire et des placements à court terme ayant une maturité inférieure à trois mois.

17. Paiements fondés sur des actions, incluant les options de souscription ou d'achat d'actions

Certains salariés du Groupe (dont les cadres dirigeants) reçoivent une partie de leur rémunération sous la forme de paiements fondés sur des actions. Ces droits peuvent donner lieu soit à l'attribution d'actions (paiement en actions) soit à un versement (paiement en numéraire).

Paiement en actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuée est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en coût du personnel (avec une contrepartie reconnue en capitaux propres) suivant le mode d'acquisition des droits sur la période allant de la date d'octroi à la date de fin d'acquisition des droits. La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle mathématique de Black-Scholes.

Paiement en numéraire

Le coût des transactions réglées en trésorerie est évalué initialement à la juste valeur à la date d'attribution, à l'aide d'un modèle binomial. Les engagements résultant de rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie sont provisionnés durant la période de blocage. Ils sont valorisés à leur juste valeur à chaque date de clôture de l'état de situation financière et tout changement de juste valeur est comptabilisé en compte de résultat.

18. Subventions

Les subventions publiques, y compris les subventions non monétaires évaluées à la juste valeur, ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que l'entreprise se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques sont comptabilisées en produits sur les exercices nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Elles sont présentées en déduction des charges auxquelles elles sont liées dans le poste « coûts nets de recherche et de développement ».

Les subventions remboursables sont présentées dans l'état de situation financière en autres dettes non courantes.

19. Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe

par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'année.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe (ajusté des montants après impôt, des dividendes préférentiels, des écarts résultants du règlement des actions préférentielles et d'autres effets similaires d'actions préférentielles classées en capitaux propres) par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation durant l'année plus le nombre moyen pondéré des actions ordinaires qui seraient émises suite à la conversion des obligations convertibles, l'exercice des options en circulation ainsi que des actions gratuites sous condition de performance.

NOTE 2 ACQUISITIONS ET CESSIONS

Au cours de l'exercice 2014

Accord-cadre signé avec la société Industrialization & Energy Services Company (TAQA) et cession de 2 % du capital d'Ardiseis FZCO

Le 31 décembre 2013, CGG et TAQA ont conclu un accord de coopération par lequel les deux sociétés renforcent et étendent leur partenariat à long terme au Moyen-Orient. CGG et TAQA sont actionnaires de deux joint-ventures au Moyen-Orient, ARGAS et Ardiseis. ARGAS, une entreprise saoudienne créée en 1966 (détenue à 51 % par TAQA et à 49 % par CGG) opère des activités de géophysique au Royaume d'Arabie Saoudite. Ardiseis, une société créée en 2006 à Dubaï détenue à 51 % par CGG et à 49 % par TAQA, collecte des données sur terre et en eaux peu profondes dans le reste du Moyen-Orient.

Par cet accord, ARGAS deviendra l'actionnaire unique d'Ardiseis. L'ensemble des ressources d'Ardiseis et d'ARGAS seront regroupées dans un nouveau Groupe ARGAS, doté d'un capital plus important détenu à 51 % par TAQA et à 49 % par CGG, plus efficace et plus puissant sur un périmètre d'activité plus étendu.

Selon cet accord, les actifs nets d'Ardiseis avaient été reclassés en « actifs détenus en vue de la vente » pour un montant de 22 millions de dollars US au 31 décembre 2013 (voir note 5).

Suite à cet accord, CGG Services UK Ltd, filiale consolidée du Groupe CGG, a conclu en juin 2014 un contrat de cession de 2 % du capital qu'elle détient dans la société Ardiseis FZCO au groupe Industrialization & Energy Services Company (TAQA) pour un montant de 1,2 million de dollars US. Suite à cette transaction, CGG détient 49 % du capital de la société et perd son contrôle. Ardiseis FZCO n'est plus consolidée par intégration globale, mais est mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe.

Le gain généré par cette transaction s'élève à 11,9 millions de dollars US et a été comptabilisé sur la ligne « Autres produits et charges nets » du compte de résultat consolidé.

Vente de l'activité contractuelle terrestre en Amérique du Nord à Geokinetics

Le 30 septembre 2014, CGG a cédé son activité terrestre en Amérique du Nord à Geokinetics Inc. contre des titres de participation de cette société. Ces titres non consolidés sont présentés dans les « participations et autres immobilisations financières » dans l'état de situation financière du Groupe et sont comptabilisés à leur juste valeur pour un montant de 49,0 millions de dollars US (note 7).

L'impact net résultant de cette cession dans nos états financiers n'est pas significatif.

Accord avec la société Alcatel-Lucent

Le 20 octobre 2014, Sercel et Alcatel-Lucent Submarine Networks (ASN) ont signé un accord contractuel pour la vente de la société Optoplan AS, filiale du Groupe CGG consolidée par intégration globale, pour un montant de 20,7 millions de dollars US. La transaction a été finalisée le 31 octobre 2014.

Option d'achat conclue avec Louis Dreyfus Armateurs (LDA)

Le 27 novembre 2013, CGG avait convenu avec le groupe Louis Dreyfus Armateurs (LDA) d'exercer son option d'achat sur les titres détenus par LDA dans la société Geomar SAS, la joint-venture propriétaire du navire sismique *CGG Alizé*. Cet achat a eu lieu le 1^{er} avril 2014.

Cet accord n'a pas eu d'incidence sur la méthode de consolidation de cette filiale consolidée par intégration globale. Cette modification de la part d'intérêt de CGG dans Geomar SAS a été comptabilisée comme une transaction portant sur les capitaux propres au 31 décembre 2013.

Au cours de l'exercice 2013

Acquisition de la Division Géoscience du groupe Fugro

Le 31 janvier 2013, CGG a acquis la Division Géoscience du groupe Fugro, à l'exception de l'Activité Aéroportée et de

certaines actifs non significatifs dont l'acquisition a été finalisée le 2 septembre 2013 suite à l'obtention des principales autorisations administratives nécessaires.

Le prix d'achat total de l'opération, s'élevait à 1 572 millions de dollars US et a conduit à reconnaître un écart d'acquisition de 721 millions de dollars US dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013.

L'opération avait été financée par les produits nets de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 414 millions d'euros réalisée en octobre 2012 (voir note 15), les produits nets de l'émission d'obligations convertibles de 360 millions d'euros réalisée en novembre 2012 (voir note 13) et par un prêt vendeur consenti par Fugro pour permettre la finalisation rapide de l'accord et s'élevant à 125 millions d'euros à la date de clôture

pour être ensuite étendu à 225 millions d'euros lorsque l'activité aéroportée avait effectivement été cédée (voir note 13).

A fin décembre 2013, le montant total versé à Fugro après finalisation des ajustements de prix relatifs au besoin en fonds de roulement acquis, ainsi qu'à la position de trésorerie et à la dette financière réellement acquise, s'élevait à 933,0 millions de dollars US. Par ailleurs, la moitié de crédit vendeur accordé par Fugro avait été remboursée au 31 décembre 2013.

Sur la base des informations financières disponibles relatives au périmètre acquis de la Division Géoscience hors librairie multi-clients, le chiffre d'affaires 2013 du Groupe aurait été de 3 875,8 millions de dollars US si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2013. L'incidence sur le résultat net consolidé du Groupe aurait été non significative.

Le montant des actifs nets acquis et des passifs reconnus à la date d'acquisition s'établissait comme suit :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28
Actifs courants, nets	39
Navires et actifs corporels ^(a)	625
Autres actifs non courants, nets	12
Actifs incorporels nets ^(a)	94
Fichiers clients (durée de vie moyenne de 14 ans)	53
Librairie géologique multi-clients (durée de vie maximum de 7 ans) ^(b)	39
Dette financière	(4)
Autres passifs non courants	(35)
Total Actifs nets identifiables acquis	851
Écart d'acquisition	721
Prix d'acquisition	1 572

(a) Les justes valeurs de deux navires et de leurs équipements et technologies associés ont été déterminées sur la base de données de marché comparables.

(b) La juste valeur de la librairie géologique de Robertson a été déterminée selon la méthode d'exemption de redevances.

Les écarts d'acquisition incluaient des immobilisations incorporelles ne répondant pas aux critères de comptabilisation séparée telles que le regroupement de nos effectifs et les synergies attendues au sein de notre secteur d'activités « GGR » résultant de cette transaction (voir note 19). Les écarts d'acquisition reconnus n'étaient pas déductibles du calcul de la charge d'impôt.

Mise en place de la joint-venture Seabed Geosolutions BV avec Fugro

La joint-venture Seabed Geosolutions BV entre CGG et Fugro a été mise en place le 16 février 2013. Le Groupe CGG détient

40 % du capital de Seabed Geosolutions BV. Cette société est mise en équivalence depuis cette date.

Le tableau suivant détaille les contreparties reçues en échange de l'apport des activités Shallow Water et OBC ainsi que la valeur comptable des actifs et passifs apportés :

(En millions de dollars US)

Contreparties reçues	
Soulte due par Fugro ^(a)	281
Juste valeur de notre participation dans la société Seabed Geosolutions BV ^(b)	217
Contreparties reçues totales	498
Valeur comptable des actifs et passifs apportés	
Trésorerie	9
Écart d'acquisition	313
Autres actifs et passifs	91
Valeur comptable totale des actifs et passifs apportés	413
Plus-value réalisée	85

(a) Montant lié à la participation de Fugro dans la joint-venture et venant en déduction du prix payé pour l'acquisition de la Division Géoscience (voir ci-dessus).

(b) La juste valeur dans notre participation dans la société Seabed Geosolutions BV avait été déterminée à partir de techniques d'évaluation multiples, sur la base de la valeur actuelle attendue (flux de trésorerie attendus) et de multiples de marché dérivés d'un échantillon de transactions comparables.

La plus-value réalisée lors de cette opération s'était élevée à 84,5 millions de dollars US et était présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat.

Au 31 décembre 2012, conformément au contrat d'acquisition de la Division Géoscience de Fugro, il avait été procédé au reclassement en « Actifs détenus en vue de la vente » des actifs destinés à être apportés à la joint-venture Seabed Geosolutions BV pour un montant global de 76,4 millions de dollars US. L'écart d'acquisition lié aux activités apportées avait également été reclassé en « Actifs détenus en vue de la vente » pour un montant de 300 millions de dollars US (voir note 5).

Création d'une joint-venture avec Louis Dreyfus Armateurs (LDA)

CGG et le groupe Louis Dreyfus Armateurs (LDA) avaient créé le 16 avril 2013 la joint-venture Geofield Ship Management Services SAS dont CGG détient 50 %. Cette joint-venture assure la gestion de navires sismiques 3D de haute capacité de la flotte de CGG. Cette société est mise en équivalence depuis cette date.

Vente de la participation dans le capital de Spectrum ASA

Au cours de l'année 2012, à travers deux transactions datées respectivement du 27 avril et du 24 septembre, le Groupe a cédé 18,82 % de ses parts dans la société Spectrum ASA. La plus-value résultante de cette cession s'était élevée à 15 millions de dollars US. Au 31 décembre 2012, le Groupe détenait 10,14 % de la société Spectrum ASA. Spectrum ASA était mise en équivalence dans les états financiers du Groupe, dans la mesure où le Groupe disposait d'un siège au Conseil d'administration de la société.

Le 20 février 2013, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation résiduelle dans Spectrum ASA, soit 3 965 181 actions à un prix par action de 47,50 NOK. Une plus-value de 19,8 millions de dollars US avait été reconnue et présentée sur la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat (voir note 21).

Au cours de l'exercice 2012

Geophysical Research Corporation

Le 17 janvier 2012, Sercel at acquis l'ensemble des actifs de Geophysical Research Corporation LLC (« GRC »). Basée à Tulsa, Oklahoma (USA) et créée en 1925 par Amerada Petroleum Corporation, GRC est un fournisseur de premier rang d'outils de puits et de sondes pour l'industrie pétrolière. Le prix d'acquisition s'était élevé à 66 millions de dollars US, y compris un « earn-out » de 17 millions de dollars US. Un écart d'acquisition définitif de 23 millions de dollars US avait été enregistré.

GRC est consolidée par intégration globale dans les états financiers du Groupe depuis le 17 janvier 2012.

PTSC CGGV Geophysical Survey Company Limited

Le 27 mars 2012, le Groupe a apporté à la joint-venture PTSC CGGV Geophysical Survey Company Limited un navire sismique 3D de haute capacité, l'*Amadeus* et PTSC un navire sismique 2D, *Binh Minh II*.

Cette joint-venture, détenue à hauteur de 51 % par PTSC et 49 % par CGG, est mise en équivalence depuis cette date.

NOTE 3 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

L'analyse des créances clients par échéance est la suivante :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
Clients et comptes rattachés, bruts – part court terme	651,9	751,1	600,4
Provision pour créances douteuses – part court terme	(34,7)	(29,6)	(23,8)
Clients et comptes rattachés, nets – part court terme	617,2	721,5	576,6
Clients et comptes rattachés, bruts – part à plus d'un an	3,0	5,2	9,6
Provision pour créances douteuses – part à plus d'un an	—	(1,0)	(0,5)
Clients et comptes rattachés, nets – part à plus d'un an	3,0	4,2	9,1
Créances à l'avancement non facturées	322,3	261,7	303,0
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	942,5	987,4	888,7

Les créances clients et comptes rattachés rachetées dans le cadre de l'acquisition de la Division Fugro Géoscience le 31 janvier 2013 s'élèvent à 192,3 millions de dollars US. Au 31 décembre 2012, le Groupe avait reclassé 11 millions de dollars US de créances devant être apportés à la joint-venture Seabed Geosolutions BV en « Actifs détenus en vue de la vente ».

Les créances à plus d'un an sont relatives au secteur Équipements au 31 décembre 2014, 2013, et 2012.

Les provisions pour créances douteuses concernent exclusivement les créances échues à la date de clôture.

Au 31 décembre 2014, l'analyse de la balance âgée des clients et comptes rattachés s'établit comme suit :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Non échus < 30 jours	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	> 120 jours	Total	
2014 Clients et comptes rattachés – nets	326,9	100,6	45,4	48,3	10,6	88,4	620,2
2013 Clients et comptes rattachés – nets	445,3	99,9	71,6	18,6	12,6	77,7	725,7
2012 Clients et comptes rattachés – nets	340,8	103,4	16,8	42,3	13,1	69,3	585,7

Litiges

Le 18 mars 2013, la société CGG Services SA, une filiale de CGG SA, a initié une procédure d'arbitrage à l'encontre de la société indienne ONGC aux fins de recouvrer certains sommes dues par cette dernière au titre de trois contrats commerciaux conclus entre les deux sociétés entre 2008 et 2010. La procédure est en cours. Nous estimons que cette procédure d'arbitrage nous permettra de recouvrer le montant figurant à notre bilan au 31 décembre 2014 au titre de ces créances clients non réglées.

31 décembre 2014, le montant total des créances commerciales transférées s'élève 81,1 millions de dollars US et à 36,9 millions de dollars US et 68,2 millions de dollars US au 31 décembre 2013 et 2012 respectivement. Les principaux risques conservés par le Groupe sont le risque de non-paiement pour une période de 30 jours et le risque de litige commercial, lesquels ont été historiquement bas au regard des créances transférées.

En conséquence, le Groupe n'a constaté que des montants non significatifs correspondant à son implication continue. Les coûts relatifs reconnus en résultat d'exploitation sont non significatifs.

Contrats d'affacturage

En 2014, 2013 et 2012, le Groupe a conclu des contrats d'affacturage avec divers établissements bancaires. Au

NOTE 4 STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

<i>(En millions de dollars US)</i>	31 décembre 2014			31 décembre 2013			31 décembre 2012 (retraité)		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Matières et pièces détachées	36,4	(0,6)	35,8	60,6	(0,8)	59,8	48,1	(1,2)	46,9
Matières premières et produits intermédiaires	91,9	(13,5)	78,4	121,8	(16,5)	105,3	108,7	(14,5)	94,2
Travaux en cours	197,0	(26,4)	170,6	245,6	(17,5)	228,1	212,2	(11,7)	200,5
Produits finis	143,8	(11,3)	132,5	127,1	(15,1)	112,0	87,5	(9,9)	77,6
STOCKS ET TRAVAUX EN COURS	469,1	(51,8)	417,3	555,1	(49,9)	505,2	456,5	(37,3)	419,2

Variation de la période

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
Solde en début de période	505,2	419,2	361,5
Variations	(30,8)	60,1	49,2
Dotation nette de reprise aux provisions pour dépréciation	(9,5)	(11,3)	(2,5)
Variations de périmètre	(8,0)	20,9	6,0
Effets de change	(39,6)	13,8	6,4
Autres	—	2,5	(1,4)
Solde en fin de période	417,3	505,2	419,2

En 2014, la ligne « Variations de périmètre » correspond aux sorties de stocks réalisées dans le cadre des accords de cession conclus avec Alcatel-Lucent Submarine Networks (ASN) et avec Geokinetics (voir note 2). En 2013, la ligne correspondait aux entrées de stocks et travaux en cours

acquis lors de l'acquisition de la Division géoscience du groupe Fugro.

La ligne « Autres » incluait une reclassification de 2,9 millions de dollars US de stocks en « Actifs détenus en vue de la vente » en 2013 et de 2,0 millions de dollars US en 2012.

NOTE 5 AUTRES ACTIFS COURANTS ET ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
Créances d'impôt et sociales	41,9	61,7	44,3
Juste valeur des instruments financiers (voir note 14)	1,4	1,8	3,0
Autres créances diverses ^(a)	32,1	34,4	27,3
Acomptes fournisseurs	33,3	52,1	39,2
Charges constatées d'avance	17,8	25,6	25,8
AUTRES ACTIFS COURANTS	126,5	175,6	139,6

(a) Inclut 1,0 million de dollars de disponibilités bloquées en 2014.

Actifs détenus en vue de la vente

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
Site de Massy, terrain	10,7	10,7	10,7
Actifs nets Ardiseis liés à l'accord signé avec TAQA (voir note 2)	-	21,9	-
Actifs nets Seabed Geosolutions BV liés à l'accord signé avec Fugro (voir note 2)	-	-	376,4
Navires sismiques	26,2	-	6,8
Équipements sismiques et autres actifs	1,4	5,1	-
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	38,3	37,7	393,9

Au 31 décembre 2014, trois navires sismiques ont été classés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente dans le cadre du plan de réduction de la flotte.

NOTE 6 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS COURANTS

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre 2014					
	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres ^(a)	Solde à la clôture
Clients et comptes rattachés	30,6	17,4	(12,4)	—	(0,8)	34,8
Stocks et en cours	49,9	13,6	(4,1)	—	(7,7)	51,7
Actifs d'impôt	0,1	7,9	—	—	—	8,0
Autres actifs	11,2	2,7	(3,9)	—	(0,2)	9,8
Prêts et autres investissements	0,1	—	—	—	(0,1)	—
DÉPRÉCIATIONS COMPTABILISÉES	91,9	41,6	(20,4)	—	(8,8)	104,3

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre 2013					
	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres ^(a)	Solde à la clôture
Clients et comptes rattachés	24,3	7,9	(6,1)	—	4,5	30,6
Stocks et en cours	37,3	14,2	(2,9)	—	1,3	49,9
Actifs d'impôt	1,6	—	(1,5)	—	—	0,1
Autres actifs	13,9	3,9	(6,6)	—	—	11,2
Prêts et autres investissements	0,2	—	(0,2)	—	0,1	0,1
DÉPRÉCIATIONS COMPTABILISÉES	77,3	26,0	(17,3)	—	5,9	91,9

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

Au 31 décembre 2012 (retraité)

(En millions de dollars US)	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres ^(a)	Solde à la clôture
Clients et comptes rattachés	23,9	4,0	(3,8)	—	0,2	24,3
Stocks et en cours	32,4	6,9	(4,4)	—	2,4	37,3
Actifs d'impôt	1,0	0,6	—	—	—	1,6
Autres actifs	10,6	3,3	—	—	—	13,9
Prêts et autres investissements	1,2	—	(1,1)	—	0,1	0,2
DÉPRÉCIATIONS COMPTABILISÉES	69,1	14,8	(9,3)	—	2,7	77,3

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

NOTE 7 PARTICIPATIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Au 31 décembre

(En millions de dollars US)	2014	2013	2012 (retraité)
Titres non consolidés	57,0	8,5	7,3
Prêts et avances	72,5	26,5	30,5
Dépôts et autres	12,3	12,8	15,9
PARTICIPATIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	141,8	47,8	53,7

Titres non consolidés

Valeurs au 31 décembre

(En millions de dollars US)	Pays	% d'intérêt à fin 2014	2014	2013	2012 (retraité)
Autres investissements dans des sociétés non consolidées					
Tronic's Microsystems SA	France	15,43 %	4,7	5,3	5,1
Geokinetics — note 2	États-Unis	16,00 %	49,0	—	—
Autres investissements dans des sociétés non consolidées (non significatif individuellement)			3,3	3,2	2,2
TOTAL TITRES NON CONSOLIDÉS			57,0	8,5	7,3

Le 30 septembre 2014, CGG a cédé son activité terrestre en Amérique du Nord à Geokinetics Inc. contre des titres de participation de cette société (note 2). Ces titres ont été comptabilisés à leur juste valeur pour un montant de 49,0 millions de dollars US. La Juste valeur a été déterminée sur la base de multiples de marché.

Aucune restriction ou aucun engagement n'existe entre le Groupe et les entités non consolidées.

Prêts et avances consentis

Un prêt d'un montant de 45,1 millions de dollars US au 31 décembre 2014 a été consenti à la joint-venture Seabed

Geosolutions BV. CGG s'est notamment engagé à fournir son soutien financier à la joint-venture jusqu'à hauteur de 110 millions de dollars US maximum, soit un prêt complémentaire possible de près de 65 millions de dollars US.

Ce poste inclut également un prêt accordé par CGG Holding BV à la joint-venture PTSC CGGV Geophysical Survey limited pour un montant de 26,7 millions de dollars US, 25,1 millions de dollars US et US 29,2 millions de dollars, respectivement au 31 décembre 2014, 2013 et 2012.

NOTE 8 SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

<i>(En millions de dollars US)</i>	Siège	% d'intérêt à fin 2014	Au 31 décembre		
			2014	2013	2012 (retraité)
Secteur opérationnel Acquisition Marine					
CGG Eidesvik Ship Management AS	Norvège/Bergen	49,0 %	0,2	1,2	(0,8)
Eidesvik Seismic Vessels AS	Norvège/Bomlo	49,0 %	16,6	14,2	12,5
Gardline	Singapour	49,0 %	5,5	5,8	4,9
Geofield Ship Management Services SAS	France/Suresnes	50,0 %	(0,1)	—	—
Oceanic Seismic Vessels AS	Norvège/Bomlo	49,0 %	23,5	21,6	19,2
Elnusa-CGGVeritas Seismic	Indonésie/Jakarta	49,0 %	0,5	0,6	0,5
PTSC CGGV Geophysical Survey Limited	Vietnam/Vung Tau City	49,0 %	23,9	28,9	27,1
Secteur opérationnel Acquisition terrestre et aéroportée					
Ardiseis FZCO	Emirats Arabes Unis/Dubaï	49,0 %	27,4	—	—
Argas	Arabie Saoudite/Al-Khobar	49,0 %	37,2	63,3	51,1
Seabed Geosolutions BV	Pays Bas/Amsterdam	40,0 %	4,9	193,2	—
Veri-Hluq Geophysical Ltd.	Canada/Calgary	49,0 %	(0,1)	(0,1)	—
Yamoria Geophysical Ltd.	Canada/Calgary	49,0 %	(0,4)	(0,4)	—
Secteur opérationnel « GGR »					
Magnitude Microseismic LLC	États-Unis/Houston	49,0 %	(4,6)	(4,1)	(2,4)
Reservoir Evaluation Services LLP	Kazakhstan/Almaty	36,0 %	3,2	1,6	—
Spectrum ASA	Norvège/Oslo	0,0 %	—	—	12,4
INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE			137,7	325,8	124,5

La variation du poste « sociétés mises en équivalence » se décompose ainsi :

<i>Variation de la période</i>	Au 31 décembre		
<i>(En millions de dollars US)</i>	2014	2013	2012 (retraité)
Solde en début de période	325,8	124,5	131,7
Variation de périmètre	29,2	(13,9)	(20,4)
Investissements effectués durant l'année	4,9	219,6	21,7
Quote-part des résultats	(81,7)	0,6	37,4
Dépréciations	(107,0)	—	—
Dividendes reçus et remboursement de capital	(30,7)	(10,0)	(48,2)
Variation du résultat global des sociétés mises en équivalence	—	—	1,5
Variation de change et autres	(2,8)	5,0	0,8
Solde en fin de période	137,7	325,8	124,5

En 2014, la variation de périmètre correspond à hauteur de 27,6 millions de dollars US au changement de méthode de consolidation de la société Ardiseis mise en équivalence depuis juin 2014 (voir note 2).

En 2013 et 2012, la variation de périmètre correspondait exclusivement à la cession de nos parts détenues dans la

société Spectrum ASA (voir note 2), l'adoption de la norme IFRS 11 à compter du 1^{er} janvier 2013 n'ayant eu aucun impact sur le périmètre de consolidation.

Les investissements en 2014 correspondent pour 4,9 millions de dollars US à notre contribution dans la société Magnitude.

Les investissements correspondaient en 2013 à l'investissement au capital de Seabed Geosolutions BV pour 217 millions de dollars US et en 2012 à notre contribution dans la joint-venture PTSC CGGV Geophysical Survey Limited pour 21,7 millions de dollars US (voir note 2).

La ligne « dépréciation » en 2014 correspond à la dépréciation de la valeur nette de notre participation dans Seabed Geosolutions BV, présentée dans la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat.

Sociétés mises en équivalence significatives

Le tableau ci-dessous résume les données financières pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 des principales entités mises en équivalence à travers lesquelles le Groupe opère dans le secteur Acquisition terrestre et aéroportée pour des raisons stratégiques :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Ardiseis FZCO	Argas	Seabed Geosolutions BV
Chiffre d'affaires	50,0	82,4	306,0
Amortissements et dépréciations	3,0	(13,9)	(327,1)
Coût de l'endettement financier	—	(0,2)	(2,0)
Impôt sur les bénéfices	5,2	—	4,6
Résultat net	(0,5)	6,6	(472,1)
Disponibilités	11,4	8,1	21,8
Actifs courants	65,4	100,3	97,6
Actifs non courants	27,8	89,1	284,6
Passifs financiers courants	—	6,7	—
Passifs courants	46,7	66,9	150,6
Passifs financiers non courants	—	46,6	101,9
Passifs non courants	2,3	10,8	70,2
Capitaux propres	55,6	66,6	81,3
Dividendes versés à CGG	—	26,1	—

Un prêt d'un montant de 45,1 millions de dollars US au 31 décembre 2014 a été consenti à Seabed Geosolutions BV. CGG s'est notamment engagé à fournir son soutien financier à la joint-venture jusqu'à hauteur de 110 millions de dollars US maximum, soit un prêt complémentaire possible de près de 65 millions de dollars US.

Le Groupe a également émis des garanties pour le compte des sociétés mises en équivalence à hauteur de 60 millions de dollars US au 31 décembre 2014.

Les transactions réalisées avec ces entités sont présentées dans la note 27 — Parties liées.

La réconciliation entre les données financières des principales entités mises en équivalence présentées ci-dessus et la valeur nette des investissements dans l'état de situation financière du Groupe au 31 décembre 2014 d'une part et le résultat des sociétés mises en équivalence d'autre part se détaille comme suit :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Ardiseis FZCO	Argas	Seabed Geosolutions BV	Autres entités mises en équivalence	Total
Capitaux propres	55,6	66,6	81,3		
% d'intérêt	49 %	49 %	40 %		
Part des capitaux propres des principales entités mises en équivalence	27,7	32,6	32,5		
Ajustements et éliminations	0,2	4,6	(27,6)		
Valeur nette des investissements dans les sociétés mises en équivalence	27,4	37,2	4,9	68,2	137,7

(En millions de dollars US)	Ardiseis FZCO	Argas	Seabed Geosolutions BV	Autres entités mises en équivalence	Total
	Juillet à décembre ^(a)				
Résultat net	(0,5)	6,6	(472,1)		
% d'intérêt	49 %	49 %	40 %		
Part du résultat net des principales entités mises en équivalence	(0,3)	3,2	(188,8)		
Ajustements et éliminations ^(b)	—	—	107,3		
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,3)	3,2	(81,5)	(3,1)	(81,7)

(a) À partir du 30 juin 2014, Ardiseis FZCO n'est plus consolidée par intégration globale, mais est mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe.

(b) Correspond à la dépréciation de la valeur nette de notre participation dans Seabed Geosolutions BV, présentée dans la ligne « autres produits et charges, nets » du compte de résultat.

NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 décembre

(En millions de dollars US)	2014			2013			2012 (retraité)
	Bruts	Amortissements cumulés	Nets	Bruts	Amortissements cumulés	Nets	Nets
Terrains	19,6	—	19,6	21,1	—	21,1	20,2
Constructions	248,3	(106,4)	141,9	276,8	(110,1)	166,7	150,9
Matériels et outillages	1 112,6	(626,4)	486,2	1 590,4	(912,8)	677,6	559,0
Matériel de transport	682,7	(181,3)	501,4	975,0	(400,6)	574,4	353,9
Mobiliers, agencements et divers	125,3	(86,9)	38,4	140,3	(99,8)	40,5	35,8
Immobilisations en cours	50,7	—	50,7	77,5	—	77,5	39,7
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 239,2	(1 001,0)	1 238,2	3 081,1	(1 523,3)	1 557,8	1 159,5

Variation du poste « Immobilisations corporelles »

Au 31 décembre

(En millions de dollars US)	2014		2013	2012 (retraité)
	2014	2013	2013	2012
Solde en début de période	1 557,8	1 159,5	1 159,5	1 183,2
Acquisitions	201,0	289,5	289,5	339,1
Acquisitions par crédit-bail	—	—	—	2,8
Amortissements	(400,2)	(482,2)	(482,2)	(287,5)
Cessions	(16,7)	(16,1)	(16,1)	(16,4)
Effets de change	(25,7)	6,4	6,4	4,4
Variation de périmètre	(41,0)	624,1	624,1	2,0
Reclassement d'actifs corporels en actifs détenus en vue de la vente	(29,6)	(20,8)	(20,8)	(57,5)
Autres	(7,4)	(2,6)	(2,6)	(10,6)
Solde en fin de période	1 238,2	1 557,8	1 557,8	1 159,5

En 2014, la ligne « amortissements » inclut des dépréciations exceptionnelles d'actifs du secteur marine pour un montant de 65 millions de dollars US. En 2013, elle comprenait 105 millions de dollars US de dépréciations exceptionnelles de navires et d'équipements (voir notes 19 et 21).

Les cessions correspondent essentiellement à des équipements marine endommagés et/ou mis au rebut.

En 2014, la variation de périmètre correspond principalement à la cession de l'activité terrestre en Amérique du Nord à Geokinetics Inc. contre des titres de participation de cette société (voir note 2). En 2013, la variation de périmètre

correspondait à l'acquisition de la Division Géoscience du groupe Fugro.

En 2014, trois navires sismiques ont été classés en tant qu'Actifs détenus en vue de la vente dans le cadre du plan de réduction de la flotte.

Des immobilisations corporelles avaient été également reclassées en Actifs détenus en vue de la vente en 2013 pour un montant de 20,8 millions de dollars US dans le cadre des accords conclus avec TAQA (voir note 2), et en 2012 pour un montant de 57,5 millions de dollars US dans le cadre de la création de la joint-venture Seabed Geosolutions BV.

Réconciliation avec les acquisitions du tableau des flux de trésorerie

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (hors crédit-bail)	201,0	289,5	339,1
Coûts de développement capitalisés — voir notes 10 et 20	56,8	56,9	29,1
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles (hors études multi-clients) — voir note 10	20,6	8,7	2,5
Variation des fournisseurs d'immobilisations	3,5	(7,9)	(1,9)
Total acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles selon le tableau des flux de trésorerie	281,9	347,2	368,8

Contrats de crédit-bail

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre							
	2014			2013			2012 (retraité)	
	Bruts	Amortissements cumulés	Nets	Bruts	Amortissements cumulés	Nets	Nets	
Matériel géophysique et de transport en crédit-bail	18,2	(1,4)	16,8	117,4	(92,5)	24,9	40,5	
Terrain et constructions en crédit-bail	93,5	(12,4)	81,1	106,3	(10,0)	96,3	96,2	
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	3,7	(3,7)	—	3,7	(3,7)	—	0,3	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CRÉDIT-BAIL	115,4	(17,5)	97,9	227,4	(106,2)	121,2	137,0	

Dépenses de réparation et maintenance

En 2014, le coût des ventes correspond à hauteur de 106,8 millions de dollars US à des dépenses de rénovation et

de réparation des navires sismiques. Ces dépenses s'élevaient à 115,9 millions de dollars US en 2013 et à 114,7 millions de dollars US en 2012.

NOTE 10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre						
	2014			2013 (retraité)			2012 (retraité)
	Bruts	Amortissements cumulés	Nets	Bruts	Amortissements cumulés	Nets	Nets
Études multi-clients Marine	3 727,7	(2 903,9)	823,8	3 049,2	(2 380,9)	668,3	474,1
Études multi-clients Terrestre	908,4	(784,8)	123,6	867,5	(752,6)	114,9	130,1
Coûts de développement capitalisés	332,4	(133,1)	199,3	306,9	(101,6)	205,3	96,2
Logiciels	103,2	(61,3)	41,9	89,3	(55,9)	33,4	30,5
Technologies	89,7	(81,9)	7,8	153,5	(111,5)	42,0	51,4
Fichiers clients	250,5	(113,8)	136,7	239,6	(102,3)	137,3	132,2
Marques	44,1	(31,0)	13,1	45,2	(30,3)	14,9	3,7
Autres immobilisations incorporelles	117,2	(89,6)	27,6	105,2	(49,7)	55,5	16,7
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 573,2	(4 199,4)	1 373,8	4 856,4	(3 584,8)	1 271,6	934,9

Variation du poste « Immobilisations Incorporelles »

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
Solde en début de période	1 271,6	934,9	865,1
Investissements dans études multi-clients	713,3	572,3	418,0
Coûts de développement capitalisés	56,8	56,9	29,1
Autres acquisitions	20,6	8,7	2,5
Dépréciation des études multi-clients	(565,8)	(398,7)	(340,9)
Autres amortissements	(109,1)	(90,8)	(80,5)
Cessions	—	(0,4)	(0,2)
Effets de change	(28,1)	2,3	4,2
Variation de périmètre	6,0	184,9	34,5
Reclassement d'actifs incorporels en actifs détenus en vue de la vente	—	—	(6,7)
Autres	8,5	1,5	9,8
Solde en fin de période	1 373,8	1 271,6	934,9

En 2013 et 2014, le fort niveau d'investissement dans les études multi-clients est lié aux programmes dans le Golfe du Mexique.

En 2014, la dépréciation des études multi-clients comprend une perte de valeur de 112,7 millions de dollars US relative aux études multi-clients acquises notamment au Brésil en 2007-2009 et en Mer du Nord.

En 2014, la ligne « Autres amortissements » comprend une dépréciation d'actifs destinés aux activités de fond de mer (« Seabed ») d'un montant de 21,7 millions de dollars US. En 2013 et 2012 respectivement, cette ligne comprenait une

dépréciation des fichiers clients de 21 millions de dollars US et la dépréciation de 30 millions de dollars US de la marque Veritas suite à la décision de changement de nom du Groupe (voir note 21).

En 2013 et 2012 respectivement, la ligne « variation de périmètre » correspondait à l'acquisition de la Division Fugro Géoscience et à l'acquisition de l'ensemble des actifs de GRC.

En 2012, les actifs incorporels à apporter à la joint-venture Seabed Geosolutions BV étaient reclassés en « Actifs détenus en vue de la vente » pour un montant de 6,7 millions de dollars US.

Réconciliation avec les acquisitions du tableau des flux de trésorerie et de la note 19

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
Investissements dans études multi-clients	713,3	572,3	418,0
Amortissements et dépréciations capitalisés en études multi-clients	(130,0)	(92,9)	(54,2)
Investissement dans les études multi-clients selon le tableau des flux de trésorerie	583,3	479,4	363,8

NOTE 11 ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
Solde en début de période	2 483,2	2 415,5	2 688,2
Augmentation	—	721,6	23,0
Dépréciation	(415,0)	(640,0)	—
Reclassement en Actif détenus en vue de la vente (note 5)	(13,7)	(13,0)	(300,0)
Effets de change	(12,8)	(0,9)	4,3
Autre	—	—	—
Solde en fin de période	2 041,7	2 483,2	2 415,5

Une dépréciation de 415 millions de dollars US en 2014 et de 640 millions de dollars US en 2013 a été reconnue suite au test annuel de valeur des écarts d'acquisition et comptabilisée dans la ligne « Autres produits et charges nets » du Compte de résultat consolidé (voir note 21).

Revue des tests de valeur

La Direction du Groupe effectue au moins une fois par an un test de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et des actifs à durée de vie indéterminée affectés aux unités génératrices de trésorerie, afin d'apprécier si une dépréciation pour perte de valeur est nécessaire.

La valeur recouvrable retenue par le Groupe correspond à la valeur d'utilité des actifs, unités génératrices de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie, définie comme étant l'ensemble des flux de trésorerie futurs actualisés. Dans certains cas, la valeur recouvrable retenue est la juste valeur

des actifs minorée des coûts de cession, le cas échéant définie par rapport à un marché actif.

Suite à l'acquisition de la Division Géoscience en janvier 2013 et à la nouvelle organisation du Groupe autour de trois Divisions Acquisition, GGR, et Équipement, les unités génératrices de trésorerie ont été redéfinies en cohérence avec les nouveaux secteurs à présenter. Cela a notamment été rendu nécessaire par la séparation des précédentes unités génératrices de trésorerie, comme la Marine, entre l'activité multi-clients dans un segment et l'activité acquisition dans un autre segment. De plus, les nouvelles activités géoscience acquises auprès du Groupe Fugro ont rendu nécessaire l'identification de nouvelles unités génératrice de trésorerie.

Par conséquent, il y a maintenant huit unités génératrices de trésorerie. Une unité génératrice de trésorerie est un groupe homogène d'actifs qui génère des flux de trésorerie qui sont largement indépendants de ceux générés par d'autres groupes d'actifs.

Le tableau suivant décrit le détail des écarts d'acquisition par segment :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
Acquisition ^(a)	366	782	1 344
GGR	1 492	1 493	901
Équipements	184	208	170
Total	2 042	2 483	2 415

(a) L'écart d'acquisition de la Division Acquisition est porté uniquement par l'unité génératrice de trésorerie Marine en 2013 et 2014.

Depuis 2013, l'écart d'acquisition résiduel de la Division Acquisition est porté uniquement par l'unité génératrice de trésorerie Marine. Dès lors, les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable et l'analyse des sensibilités seront détaillées pour l'unité génératrice de trésorerie Marine et non pour les unités génératrices de trésorerie Acquisition.

Hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable

Pour déterminer la valeur recouvrable des actifs en approche valeur d'usage, la Direction du Groupe est amenée à effectuer certains jugements, à retenir certaines estimations et hypothèses au regard d'éléments incertains. Les valeurs d'utilité sont déterminées sur la base d'hypothèses économiques, et de conditions d'exploitation prévisionnelles comme présenté ci-dessous :

- ▶ flux de trésorerie prévisionnels estimés du budget 2015 et des perspectives 2016-2017 tels que présentés au Conseil d'administration du 25 février 2015 ;
- ▶ utilisation des flux de trésorerie normatifs au-delà de la troisième année ; le poids des flux normatifs actualisés représente plus de 80 % de la valeur d'utilité totale ;
- ▶ taux de croissance à long terme entre 2 % et 2,5 % en fonction de l'activité ;
- ▶ taux d'actualisation après impôts, inchangé par rapport à 2013, considéré comme reflétant le coût moyen pondéré du capital (CMPC) du secteur concerné :
 - » 10,0 % pour le secteur Équipements (correspondant à un taux avant impôt de 14,0 %),
 - » 8,5 % pour l'unité génératrice de trésorerie Marine du secteur Acquisition (correspondant à un taux avant impôt de 10,4 %),
 - » 9,5 % pour les unités génératrices de trésorerie du secteur GGR (correspondant à un taux avant impôt compris entre 12,9 % and 14,2 %).

CGG opère sur un marché cyclique, actuellement en baisse suite à la chute drastique des prix du baril, avec un point bas de cycle qui sera atteint au cours des trois années à venir.

Les changements d'hypothèses sont présentés de la façon suivante :

Cependant, les hypothèses économiques clés, exception faite de la réduction de la flotte de navires, n'ont pas été modifiées par rapport à l'année dernière pour la vision à moyen terme, c'est-à-dire pour l'année normative.

L'unité génératrice de trésorerie Marine est fortement impactée par les conditions de marché détériorées. Suite à la seconde phase de notre plan de réduction de flotte et aux conditions de marché difficiles, le test de valeur de notre unité de génératrice de trésorerie Marine au 31 décembre 2014 s'est traduit par une dépréciation pour perte de valeur des écarts d'acquisition à hauteur de 415 millions de dollars US.

La Division GGR devrait résister aux conditions de marché. Le test de valeur des unités génératrices de trésorerie de la Division GGR, ou de chaque unité génératrice de trésorerie de GGR prise individuellement n'a pas justifié de dépréciation. L'excès des flux futurs de trésorerie actualisé sur la valeur nette comptable des actifs incluant les écarts d'acquisition est proche de zéro.

En 2013, des dépréciations pour perte de valeur des écarts d'acquisition à hauteur de 582 et 58 millions de dollars US ont été reconnues respectivement pour l'unité génératrice de trésorerie Marine et Terrestre, soit un total de dépréciation pour perte de valeur des écarts d'acquisition du segment Acquisition de 640 millions de dollars US. Aucune perte de valeur n'a été enregistrée pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Sensibilité aux changements dans les hypothèses retenues

Changer certaines hypothèses définies par la Direction du Groupe, en particulier le taux d'actualisation et les flux normatifs (basés sur l'EBITDAS) retenus, peut affecter significativement l'évaluation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie, et donc les résultats du test de valeur du Groupe. Le profil du cycle pouvant affecter, dans une moindre mesure que les deux facteurs précédents, l'évaluation de la valeur d'utilité de nos unités génératrices de trésorerie, les flux de trésorerie générés pendant une année — 2016 choisie comme année médiane de la séquence de trois ans — représentent une hypothèse importante.

(En millions de dollars US)	Écarts d'acquisition	Excédent des flux de trésorerie futurs attendus actualisés sur la valeur nette comptable des actifs incluant les écarts d'acquisition					Sensibilité à une diminution de 0,25 sur le taux d'actualisation net d'impôt	Sensibilité à une augmentation de 0,25 sur le taux d'actualisation net d'impôt
		Sensibilité à une diminution de 10 % des flux 2016	Sensibilité à une augmentation de 10 % des flux 2016	Sensibilité à une diminution de 10 % des flux normatifs	Sensibilité à une augmentation de 10 % des flux normatifs	Sensibilité à une augmentation de 10 % des flux normatifs		
UGT Marine	366	0	(6)	6	(106)	106	51	(47)
GGR	1 492	1	(13)	13	(268)	268	120	(112)
Équipement	184	1 266	(11)	11	(169)	169	68	(64)
TOTAL	2 042							

NOTE 12 AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
TVA et autres taxes à payer	67,7	89,1	75,6
Produits constatés d'avance	119,0	109,3	139,3
Juste valeur des instruments financiers (voir note 14)	2,6	1,0	0,8
Autres passifs d'exploitation	42,5	84,5	84,5
AUTRES PASSIFS COURANTS	231,8	283,9	300,2

Les autres passifs d'exploitation comprennent un « earn-out » relatif à l'acquisition en 2012 de Geophysical Research Corporation, LLC d'un montant de 15,7 millions de dollars US au 31 décembre 2014. Cette dette déterminée en fonction des volumes de ventes de l'entité de janvier 2012 à janvier 2015 a été réglée en février 2015.

En 2012 et 2013, les autres passifs d'exploitation comprenaient également l'option d'achat sur les titres détenus par Louis Dreyfus Armateurs (LDA) dans la société Geomar SAS, la joint-venture propriétaire du navire sismique *CGG Alizé*, pour un montant de 28 millions de dollars US. Cet achat a eu lieu le 1^{er} avril 2014 (voir note 2).

NOTE 13 DETTES FINANCIÈRES

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre						
	2014			2013			2012 (retraité)
	1 an	> 1 an	Total	1 an	> 1 an	Total	Total
Obligations à haut rendement	—	1 731,3	1 731,3	—	1 234,9	1 234,9	1 349,0
Obligations convertibles	—	367,0	367,0	—	836,6	836,6	763,5
Lignes de crédit ^(a)	—	273,0	273,0	168,5	68,7	237,2	—
Emprunts bancaires ^(a)	35,5	133,1	168,6	31,0	88,6	119,6	40,9
Autres emprunts ^(a)	3,2	102,5	105,7	18,8	155,1	173,9	—
Contrats de crédit-bail	8,6	93,4	102,0	9,0	112,2	121,2	130,9
Total dettes long terme	47,3	2 700,3	2 747,6	227,3	2 496,1	2 723,4	2 284,3
Intérêts courus	28,4	—	28,4	19,7	—	19,7	16,7
Dettes financières	75,7	2 700,3	2 776,0	247,0	2 496,1	2 743,1	2 301,0
Découverts bancaires	2,9	—	2,9	4,5	—	4,5	4,2
TOTAL			2 778,9			2 747,6	2 305,2

(a) Au 31 décembre 2014, 453,4 millions de dollars US sur un total de 547,3 millions de dollars US (lignes de crédit, emprunts bancaires et autres emprunts) sont garantis par des immobilisations corporelles et des créances.

Dettes financières par sources de financement

	Date d'émission	Échéance	Montant nominal <i>(en millions de devises)</i>	Solde net au 31.12.2014 <i>(en millions de dollars US)</i>	Taux d'intérêt
Obligation à haut rendement 2017	2007	2017	400 US\$	134,0	7,8 %
Obligation à haut rendement 2020	2014	2020	400 €	478,8	5,9 %
Obligation à haut rendement 2021	2011	2021	650 US\$	624,1	6,5 %
Obligation à haut rendement 2022	2014	2022	500 US\$	494,4	6,9 %
Sous-total obligations à haut rendement				1 731,3	
Obligations convertibles 2019	2012	2019	360 €	367,0	1,3 %
Sous-total Obligations convertibles				367,0	
Lignes de crédit	—	—	—	273,0	—
Crédit Nordique (hors facilité de crédit)	2014	2019	150 US\$	147,9	4,4 %
Autres emprunts bancaires	—	—	—	20,7	—
Sous-total emprunts bancaires				168,6	
Autres emprunts	—	—	—	105,7	—
Crédit-bail immobilier	2010	2022	75 €	73,3	—
Autres crédits-baux	—	—	—	28,7	—
Sous-total crédits-baux				102,0	
TOTAL Dettes long terme hors intérêts courus et découverts bancaires				2 747,6	

Dettes financières par devise

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
Dollar US	1 570,6	1 493,1	1 431,3
Euro	1 177,0	1 230,3	853,0
TOTAL Dettes long terme hors intérêts courus et découverts bancaires	2 747,6	2 723,4	2 284,3

Dettes financières par taux d'intérêt

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
Taux variables (taux effectif moyen au 31 décembre 2014 : 2,82 %, 2013 : 2,20 %, 2012 : 2,84 %)	240,1	168,2	41,4
Taux fixes (taux effectif moyen au 31 décembre 2014 : 6,46 %, 2013 : 7,20 %, 2012 : 6,27 %)	2 507,5	2 555,2	2 242,9
TOTAL Dettes long terme hors intérêts courus et découverts bancaires	2 747,6	2 723,4	2 284,3

Les taux d'intérêts variables sont généralement indexés sur les taux interbancaires de la devise concernée.

L'impact des instruments de couverture n'est pas inclus dans les chiffres des tableaux ci-dessus.

Ratios financiers au 31 décembre 2014

	Ratio de levier financier ^(a)	Ratio de couverture d'intérêt ^(b)	Trésorerie minimum ^(c)
Crédit renouvelable France	≤ 3,75x	≥ 4,00x	—
Crédit renouvelable US	≤ 3,75x	≥ 4,00x	—
Facilité de crédit Nordique de 250 millions de dollars US	≤ 3,75x	≥ 3,00x	> \$75m
Facilité de crédit sécurisée de 45 millions de dollars US	≤ 3,75x	≥ 3,00x	> \$75m

(a) Le ratio de levier financier est défini comme le ratio dette financière nette/EBITDAS.

(b) Le ratio de couverture d'intérêt est défini comme le ratio EBITDAS/Intérêts financiers.

(c) La trésorerie est définie comme les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie disponibles pour le Groupe.

L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, taxes, dépréciations, amortissements nets de ceux capitalisés dans la librairie multi-clients, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAS est considéré hors éléments non récurrents pour le calcul des ratios.

La dette financière nette comprend les concours bancaires, la part à court terme des dettes financières, les dettes financières long terme moins les disponibilités et valeurs mobilières de placement.

L'ensemble des ratios financiers étaient respectés au 31 décembre 2014.

En septembre 2014, les lignes de crédit « French Revolver », « Revolver US », le Crédit Nordique et la facilité de crédit sécurisée de 45 millions de dollars US, ont fait l'objet d'avenants afin d'assouplir certains ratios financiers applicables. À la suite de ces accords, le ratio d'endettement maximal (défini comme la dette nette sur l'EBITDAS) a été accru de 3,00x à 3,75x pour les 12 mois glissants clos le 30 septembre 2015, à 3,50x pour les 12 mois glissants clos le 30 septembre 2016, à 3,25x pour les 12 mois glissants clos le 30 septembre 2017 et à 3,00x pour les périodes de 12 mois glissants suivantes.

Obligations à haut rendement

Depuis 2007, CGG SA a émis plusieurs obligations à haut rendement en dollars US à échéance 2016, 2017, 2020, 2021 et 2022.

Ces obligations font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF et sont garanties par certaines filiales du Groupe.

Ces obligations contiennent certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe. De plus, le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3.

Obligations à haut rendement (500 millions de dollars US, 6,875 % Senior Notes, échéance 2022)

Le 1^{er} mai 2014, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 500 millions de dollars US, au taux de 6,875 % et à échéance 2022. Cet emprunt obligataire, émis au pair, a contribué au remboursement anticipé de la totalité du solde résiduel de 225 millions de dollars US de l'emprunt obligataire au taux de 9,50 % à échéance 2016, ainsi qu'au remboursement anticipé de 265 millions de dollars US de l'emprunt obligataire de 400 millions de dollars US, au taux de 7,75 % et à échéance 2017.

Obligations à haut rendement (400 millions d'euros, 5,875 % Senior Notes, échéance 2020)

Le 23 avril 2014, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 400 millions d'euros (ou 546,3 millions de dollars US convertis au taux de clôture historique de 1,3658), au taux de 5,875 % et à échéance 2020. Cet emprunt obligataire, émis au pair, a permis le rachat des obligations à option de conversion (OCEANE) d'un montant nominal de 360 millions d'euros, au taux de 1,75 %, et à échéance 2016. Le produit net restant a été utilisé pour le paiement anticipé de l'échéance 2015 du crédit vendeur accordé par Fugro pour un montant de 28,1 millions d'euros.

Obligations à haut rendement (650 millions de dollars US, 6,5 % Senior Notes, échéance 2021)

Le 31 mai 2011, CGG SA avait émis par placement privé international un emprunt obligataire d'un nominal de 650 millions de dollars US à échéance juin 2021 et portant intérêt au taux de 6,5 %. Les obligations avaient été émises à un prix de 96,45 % du pair, correspondant à un rendement de 7,0 %. Le produit net de cette émission avait été affecté au remboursement total du crédit *Senior Term Loan B* de 508 millions de dollars US et au remboursement à hauteur de 70 millions de dollars US de l'emprunt obligataire à échéance 2015.

Obligations à haut rendement (350 millions de dollars US, 9,5 % Senior Notes, échéance 2016)

Le 2 juin 2014, la Société a procédé au remboursement de l'intégralité des 225 millions de dollars US résiduels de l'emprunt obligataire 9,50 %, échéance 2016, à 102,375 % du pair. Ce remboursement a été financé par l'émission d'obligations à haut rendement pour un montant de 500 millions de dollars US, décrite ci-dessus.

Le 21 août 2013, CGG a procédé au remboursement anticipé de 125 millions de dollars US sur un montant total de 350 millions de dollars US de l'emprunt Senior 9,50 % à échéance 2016.

Le 9 juin 2009, CGG SA avait émis un emprunt obligataire par placement privé international d'un nominal de 350 millions de dollars US à échéance 2016 et portant intérêt à 9,5 %. Cette émission a été réalisée au prix de 97,0 %, correspondant à un rendement de 10,125 %. Le remboursement est à échéance du 15 mai 2016.

Obligations à haut rendement (400 millions de dollars US, 7,75 % Senior Notes, échéance 2017)

Le 2 juin 2014, la Société a procédé au remboursement de 265 millions de dollars US de l'emprunt obligataire 7,75 %, d'un montant nominal initial de 400 millions de dollars US à échéance 2017. Le remboursement, effectué à 101,292 % du pair, a été financé par l'émission d'obligations à haut rendement pour un montant de 500 millions de dollars US, décrite ci-dessus.

Le 9 février 2007, CGG SA avait émis sur les marchés internationaux de capitaux un emprunt obligataire de 400 millions de dollars US à échéance 2017 au taux nominal de 7,75 %. Les fonds reçus avaient permis au Groupe de rembourser une partie du prêt relais de 700 millions de dollars US ayant financé l'acquisition de Veritas.

Obligations convertibles

Obligations convertibles (360 millions d'euros, 1,75 % Senior Notes, échéance 2016)

Au 30 juin 2014, les 360 millions d'euros d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions sont totalement remboursées.

Le 24 avril 2014, le Groupe a racheté 81,3 % des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) émises par la Société à la suite d'une procédure de construction d'un livre d'ordres inversé au prix de 28,60 euros par obligation soit un montant nominal total d'environ 293 millions d'euros. CGG a ensuite procédé au rachat de 16,8 % des obligations restantes au prix de 28,60 euros pour un montant nominal total d'environ 60 millions d'euros. Le rachat anticipé des 1,9 % d'obligations restantes a été effectué le 27 juin 2014.

La contrepartie payée et tous les coûts de transactions liés au rachat ont été alloués aux composantes passifs et capitaux propres de l'instrument à la date de la transaction. La perte allouée à la composante passif s'élève à 37,6 millions de dollars US et a été comptabilisée sur la ligne « Autres produits

(charges) financières » de notre compte de résultat. L'impact négatif dans les capitaux propres s'élève à 16,1 millions de dollars US, net d'impôts.

L'amortissement accéléré des frais d'émission a été comptabilisé sur la ligne « Coût de l'endettement net » de notre compte de résultat pour un montant de 2,4 millions de dollars US.

Le 27 janvier 2011, CGG SA avait procédé à l'émission de 12 949 640 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2016, d'un montant nominal de 360 millions d'euros. Le produit net de l'émission avait été affecté au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7,5 % d'un montant de 530 millions de dollars US à échéance mai 2015, permettant de réduire les frais financiers décaissés par CGG SA.

La valeur nominale unitaire des obligations avait été fixée à 27,80 euros, ce qui faisait apparaître une prime d'émission de 25 % par rapport au cours de référence de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris. Les obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,75 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Les obligations donnaient droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes CGG à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations pouvaient faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGG SA, sous certaines conditions.

Au 27 janvier 2011, le montant de la dette financière s'élevait à 364 millions de dollars US (266 millions d'euros) et la composante en capitaux propres à 121 millions de dollars US (89 millions d'euros), nets de frais d'émission. La juste valeur de la dette avait été estimée avec un taux d'intérêt à 8,15 %.

Obligations convertibles (360 millions d'euros, 1,25 % Senior Notes, échéance 2019)

Le 20 novembre 2012, CGG SA avait procédé à l'émission de 11 200 995 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2019, d'un montant nominal de 360 millions d'euros. Le produit net de l'émission avait été affecté au financement partiel de l'acquisition de la Division Géoscience (hors librairie multi-clients et OBN) de Fugro.

La valeur nominale unitaire des obligations avait été fixée à 32,14 euros, ce qui faisait apparaître une prime d'émission de 40 % par rapport au cours de référence de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris. Les obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,25 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Les obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes CGG à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGG SA, sous certaines conditions.

Au 20 novembre 2012, le montant de la dette financière s'élevait à 359 millions de dollars US (277 millions d'euros) et la composante en capitaux propres à 98 millions de dollars US (75 millions d'euros), nets de frais d'émission. La juste valeur de la dette avait été estimée avec un taux d'intérêt à 5,47 %.

Facilités de crédit

	Date d'émission	Échéance	Montant autorisé	Montant utilisé	Montant mobilisé	Montant disponible
<i>(en millions de dollars US)</i>						
Crédit renouvelable US	2013	2018	165,0	75,0	—	90,0
Crédit renouvelable France ^(a)	2013	2017	325,0	158,0	—	167,0
Crédit Nordique	2014	2019	100,0	50,0	—	50,0
TOTAL avant frais d'émission	—	—	590,0	283,0	—	307,0
Lignes de crédit à court terme (découverts bancaires)	—	—	6,7	2,9	—	3,8

(a) selon les termes contractuels, le montant autorisé sera revu de 325 millions de dollars US à 275 millions de dollars US en 2016.

Parmi les lignes de crédit à taux fixes, aucune ligne significative ne doit être renouvelée dans les prochains 12 mois (voir note 18).

Selon ces accords de facilités de crédit, le Groupe doit se soumettre aux ratios financiers définis dans le tableau des ratios financiers (voir tableau des ratios financiers).

Compte tenu du niveau d'activité actuel, du niveau d'investissement projeté, et des échéances à court et moyen terme de remboursement de la dette financière, nous estimons que la trésorerie générée par les opérations, la trésorerie et disponibilités à court terme existantes et les lignes de crédit disponibles sont suffisantes pour couvrir nos besoins en liquidité au cours des douze prochains mois.

Facilité de crédit « Revolver US »

Au 31 décembre 2014, le Groupe a réalisé un tirage d'un montant net de 75 millions de dollars US sur cette ligne de crédit de 165 millions de dollars US mise en place le 15 juillet 2013, sur cinq ans.

Crédit renouvelable américain

Le 18 juillet 2013, CGG a mis un terme à la facilité de crédit renouvelable américain.

Le 11 décembre 2012, le crédit syndiqué américain avait fait l'objet d'un avenant permettant l'acquisition de la Division Géoscience de Fugro. Cet avenant assouplissait certaines restrictions autorisant ainsi la mise en place de la joint-venture Seabed Geosolutions BV, la fourniture de garanties et l'émission de nouvelles dettes dans le cadre de la transaction avec Fugro.

Le 12 janvier 2007, le Groupe avait mis en place une ligne de crédit renouvelable américaine de 140 millions de dollars US (dont une partie peut être utilisée pour l'émission de lettres de crédit).

Facilité de crédit « French Revolver »

À fin décembre 2014, un montant net de 20 millions d'euros a été tiré sur cette ligne de crédit (ou 27 millions de dollars US convertis au taux moyen de 1,3328) afin de couvrir les besoins de trésorerie courant en euros. Le solde restant à rembourser au 31 décembre 2014 est de 130 millions

d'euros (ou 158 millions de dollars US convertis au taux de clôture de 1,2141).

Le 24 juillet 2014, la maturité de notre facilité de crédit « French Revolver » a été étendue. La facilité de crédit « French Revolver » s'élève à 325 millions de dollars US jusqu'au 31 juillet 2016 et à 275 millions de dollars US jusqu'au 31 juillet 2017.

Le 31 juillet 2013, une facilité de crédit « French revolver » de 325 millions de dollars US sur trois ans avec deux options d'extension d'une année chacune a été conclue.

Ligne de crédit renouvelable de 200 millions de dollars US (contrat de crédit syndiqué français)

Le 18 juillet 2013, CGG a mis un terme à cette facilité de crédit « French Revolver ».

Le 7 février 2007, CGG SA avait signé une convention de crédit renouvelable de 200 millions de dollars US avec Natixis comme agent administratif et Crédit Suisse comme agent collatéral. Cette ligne de crédit, mobilisable en dollars US et en euros, a pour objet de financer les opérations courantes de l'emprunteur.

Crédit Nordique

Voir emprunts bancaires

Emprunts bancaires

Selon les accords de notre Crédit Nordique et de notre Facilité de crédit sécurisée de 45 millions de dollars US, le Groupe doit se soumettre aux ratios financiers définis dans le tableau des ratios financiers ci-dessus.

Crédit Nordique de 250 millions de dollars US

Le solde restant à rembourser, au 31 décembre 2014 est de 195,2 millions de dollars US, net des frais d'émission.

Le Groupe a conclu le 16 décembre 2014 l'amendement et l'extension de son accord de crédit nordique avec un pool de banques dirigé par Nordea. Par cet accord, le montant de cette facilité de crédit a été porté de 175 millions de dollars US à 250 millions de dollars US et la maturité de

mai 2018 à décembre 2019. Ce nouveau crédit est composé d'une facilité de crédit de 100 millions de dollars US et d'un prêt de 150 millions de dollars US. Un contrat de swap de taux d'intérêt a été contracté afin de figer le taux annuel à 4,3 %.

Le 1^{er} juillet 2013, une convention de crédit de cinq ans d'un montant de 200 millions de dollars US et garantie par des actifs (navires), avait été signée afin notamment de rembourser l'échéance 2013 de notre crédit vendeur Fugro.

Un contrat de swap de taux d'intérêt avait alors été contracté afin de figer le taux annuel à 4,4 %.

Facilité de crédit sécurisée de 25 millions de dollars US

Le solde restant dû au 31 décembre 2014 est de 6,3 millions de dollars US.

Le 29 septembre 2014, cette ligne a été réduite à 12,5 millions de dollars US puis à 6,3 millions de dollars US le 18 décembre 2014, en ligne avec la réduction de nos investissements en équipements et de notre flotte.

Le 19 décembre 2013, un contrat de prêt en plusieurs tirages d'un montant maximum de 25 millions de dollars US avait été signé afin de financer l'acquisition d'équipements maritimes en un maximum de douze lots mensuels pendant une période d'un an. Ce prêt est remboursable sur cinq ans après la date limite de tirage.

Facilité de crédit sécurisée de 45 millions de dollars US

Le solde restant dû au 31 décembre 2014 est de 14,1 millions de dollars US, net des frais d'émission.

Le 13 janvier 2011, la société Exploration Vessel Resources II AS avait signé une convention de crédit sécurisée de 45 millions de dollars US faisant l'objet d'une garantie émise en faveur des banques.

Facilité de crédit sécurisée de 25 millions de dollars US

Au 31 décembre 2014, cette ligne de crédit est totalement remboursée.

Le 30 avril 2007, Geomar avait signé une convention de crédit sécurisée de 25 millions de dollars US. Cette ligne de crédit avait pour objet de refinancer le navire sismique *CGG Alizé*.

Autres emprunts

Crédit vendeur accordé par Fugro

Le solde restant dû au 31 décembre 2014 s'élève à 84,4 millions d'euros (ou 102,4 millions de dollars US convertis au taux de clôture de 1,2141).

Le 22 décembre 2014, Fugro et CGG ont amendé le crédit vendeur de telle sorte que 50 % du remboursement prévu le 31 janvier 2016 soit remboursé au plus tard le 31 janvier 2017 et les 50 % restants au plus tard le 31 janvier 2018 (c'est-à-dire 42,2 millions d'euros à rembourser pour les 31 janvier 2017 et 2018).

Le 27 juin 2014, la Société a procédé au remboursement de 28,1 millions d'euros (soit 38,6 millions de dollars US convertis au taux moyen historique de 1,3726), initialement dus le 31 janvier 2015. Ce remboursement anticipé a été financé par l'émission d'obligations à haut rendement pour un montant de 400 millions d'euros à échéance 2020 décrite ci-dessus.

Le 21 août 2013, le Groupe avait procédé au remboursement partiel du crédit vendeur de Fugro pour 112,5 millions d'euros.

Dans le cadre de l'acquisition de la Division Géoscience du groupe Fugro le 31 janvier 2013, Fugro avait accordé au Groupe un crédit vendeur de 125 millions d'euros avec une maturité de cinq ans et portant intérêts au taux de 5,5 % par an, porté à 225 millions d'euros lors de l'acquisition effective de l'activité aéroportée.

NOTE 14 INSTRUMENTS FINANCIERS

Du fait de son activité internationale, le Groupe est exposé à des risques généraux liés aux opérations à l'étranger. Les principaux risques de marché auxquels le Groupe est exposé sont notamment l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change. Le Groupe ne conclut pas de contrats d'instruments financiers à des fins spéculatives.

Pour une information détaillée, voir également le chapitre 3 « Facteurs de risques » de notre document annuel de Référence.

Gestion du risque de change

CGG tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger et est donc soumise aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les recettes et dépenses de CGG sont libellées de manière prépondérante en dollars US et en euros, et dans une moindre mesure en devises telles que le dollar canadien, le real brésilien, le dollar australien, la couronne norvégienne, la livre sterling et le yuan chinois. Historiquement, une part importante du chiffre d'affaires facturé en euros par CGG est en fait dérivée de contrats contenant des prix en dollars US, dès lors que le dollar US sert souvent de monnaie de référence dans les réponses aux appels d'offres pour des contrats de fourniture de services géophysiques.

Analyse de sensibilité

Les fluctuations des taux de change du dollar US par rapport à d'autres devises, l'euro en particulier, ont eu dans le passé et auront à l'avenir un effet significatif sur les résultats du Groupe. Dès lors que la plupart des appels d'offres pour des contrats d'acquisition auxquels participe le Groupe sont libellés en dollars US, l'appréciation de l'euro par rapport au dollar US nuit à la position concurrentielle du Groupe par rapport aux sociétés dont les coûts et les dépenses sont plus largement libellés en dollars US. Ainsi, bien que le Groupe tente de minimiser ce risque grâce à sa politique de couverture, le Groupe ne peut garantir son niveau de rentabilité dans l'absolu ni que les fluctuations des taux de change n'aient pas un effet significativement défavorable sur ses résultats d'exploitation futurs. Le Groupe estime ses dépenses nettes courantes en euros à un montant de l'ordre de 500 millions, et, en conséquence, une variation défavorable de 10 cents dans la parité moyenne de change entre l'euro et le dollar US aurait un impact négatif de l'ordre de 50 millions de dollars US au niveau de son résultat d'exploitation et de ses capitaux propres.

D'autre part, l'endettement du Groupe est pour partie libellé en euros et est valorisé en dollars US au taux de change de clôture. Au 31 décembre 2014, la composante euros de la dette financière nette de 2 419,8 millions de dollars US s'élevait à 957 millions d'euros sur la base d'un taux de clôture de 1,2141. Une variation de +10 cents du taux de clôture est ainsi susceptible d'avoir un impact de l'ordre de 100 millions de dollars US sur la dette financière nette du Groupe.

L'impact de ces contrats de vente à terme sur les états financiers est le suivant :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
Montant dans l'état de situation financière des contrats de vente à terme de devises (voir notes 5 et 12)	(1,2)	0,8	2,2
Profits (pertes) enregistrés en résultat (voir note 21)	(0,9)	1,9	0,8
Profits (pertes) enregistrés directement en capitaux propres (avant impôts différés)	(1,8)	—	3,7

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des instruments financiers des sociétés mises en équivalence.

Les profits (pertes) enregistrés en résultat pour ces entités sont inclus dans la ligne « résultat des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé.

Les profits (pertes) enregistrés directement en capitaux propres sont présentés sur la ligne « quote-part de variation du résultat étendu des sociétés mises en équivalence » sur l'état du compte de résultat global consolidé.

Contrats d'option d'achat

Le Groupe ne disposait d'aucun contrat d'option d'achat de devises aux 31 décembre 2014, 2013 et 2012.

À travers l'IAS 12, le Groupe se trouve par ailleurs sur le plan comptable exposé aux variations de change au niveau de l'imposition différée lorsque la monnaie fonctionnelle de l'entité propriétaire d'actifs non monétaires ne coïncide pas avec la monnaie fiscale.

Contrats de ventes à terme

Le Groupe conclut également divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Il mène notamment une politique de vente à terme de dollars US en fonction des excédents escomptés dans cette devise, compte tenu de son carnet de commandes à échéance de six mois en moyenne. Dans une moindre mesure, une politique de couverture similaire est appliquée aux excédents en livres sterling, en yuans chinois, en couronnes norvégiennes, en dollars de Singapour, en euros, en dollars canadiens, en dollars australiens, en roubles russes et en francs suisses. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change sur ces devises.

Au 31 décembre 2014, les contrats représentaient un montant notionnel de 91,6 millions de dollars US, dont 23,6 millions de contrats de vente à terme de dollars US en livres sterling, 26,2 millions en euros, 16,8 millions en couronnes norvégiennes, 5,8 millions en yuan chinois, 5,3 millions en dollars de Singapour, 5,3 millions en dollars canadiens, 4,9 millions en francs suisses, 2,0 millions en roubles russes et 1,7 million en dollars australiens.

Gestion du risque de taux

La stratégie du Groupe est de gérer le risque de taux par l'utilisation maximale de dettes à taux fixe. Ainsi, l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts est limitée dans la mesure où 91 % de la dette financière au 31 décembre 2014 est constituée d'emprunts obligataires à taux fixe ainsi que d'un certain nombre de contrats de crédit-bail et de lignes de crédit bancaires à moyen terme à taux fixes et de maturités variables. Cependant, le Groupe peut être amené à souscrire à une partie de ses dettes financières auprès d'institutions financières à taux d'intérêts variables indexés sur des durées de tirage allant d'un à douze mois, et il peut en résulter une variation de la charge d'intérêt correspondante en fonction de l'évolution des taux d'intérêt à court terme. Le Groupe peut également avoir recours à des contrats de swap de taux d'intérêts afin d'ajuster l'exposition lorsque les conditions de marché sont favorables.

Analyse de sensibilité

Les sources de financement du Groupe CGG sont constituées d'emprunts garantis et de facilités de crédit soumis à des taux d'intérêts variables. En conséquence, les charges financières du Groupe peuvent augmenter si les taux d'intérêts augmentent. L'analyse de sensibilité porte sur une exposition nette passive après prise en compte des couvertures de 94 millions de dollars US. Le taux moyen de la part variable de la dette au 31 décembre 2014 était de 2,8 % alors que le taux de rémunération des actifs financiers était de 1,1 %. Toute augmentation de 1 % des taux d'intérêts augmenterait les charges financières du Groupe de près de 1,0 million de dollars US par an, alors qu'une baisse de 1 % diminuerait les charges financières de 1,0 million de dollars US.

Contrats de cap de taux d'intérêts

Le Groupe ne dispose d'aucun contrat de cap de taux d'intérêt au 31 décembre 2014.

Gestion du risque de crédit

Afin de minimiser le risque de crédit, ou risque de contrepartie, le Groupe conclut des contrats de couverture uniquement avec des institutions financières et des banques commerciales de premier rang. Bien que le risque de crédit puisse être formé par le coût de remplacement à la juste valeur estimée de l'instrument, le Groupe considère que le risque de subir une perte reste mineur, et que la perte en question ne serait de toute façon pas significative. Les créances clients du Groupe ne représentent pas un risque de crédit significatif, du fait de la large variété de clients, des

différents marchés dans lesquels le Groupe opère, et de sa présence dans plusieurs zones géographiques. Les deux plus importants clients du Groupe contribuent en 2014 pour respectivement 7,1 % et 5,2 % au chiffre d'affaires consolidé. Ils contribuaient respectivement pour 5,1 % et 3,9 % en 2013 et 7,1 % et 5,8 % en 2012.

Gestion du risque de liquidité

Les principaux besoins financiers du Groupe sont liés au financement des opérations d'exploitation courantes, des investissements industriels (plus particulièrement réparations et améliorations de nos navires sismiques), des investissements dans les études multi-clients, et des opérations d'acquisition.

Les opérations d'exploitation courante ainsi que le service d'intérêts de la dette sont financés par les flux de trésorerie provenant de l'exploitation. La capacité du Groupe à effectuer des remboursements réguliers du principal des emprunts, à payer d'éventuels intérêts exceptionnels, à restructurer son endettement, ou à financer ses investissements dépendra de ses performances futures, qui, dans une certaine mesure, restent liées à des facteurs économiques, financiers, de compétitivité, juridiques et de réglementation. Le Groupe considère que l'excédent de trésorerie provenant de l'exploitation, les ressources financières additionnelles générées par les émissions d'obligations et par les conventions de crédit renouvelable suffiront à couvrir ses besoins en liquidité pour les douze prochains mois (voir note 13).

Voir également le chapitre 3.3.6 « Risque de liquidité » du document annuel de référence.

Impact et ventilation des instruments financiers sur l'état de situation financière

L'impact et la ventilation sur l'état de situation financière des instruments financiers du Groupe au 31 décembre 2014 se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2014

(En millions de dollars US)	Hiérarchie des justes valeurs (1)	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs détenus en vue de la vente	Prêts, créances et dettes d'exploitation	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres non consolidés	Niveau 3	57,0	57,0		57,0			
Actifs financiers non courants	Niveau 3	84,7	84,7			84,7		
Clients et comptes rattachés	Niveau 3	942,5	942,5			942,5		
Actifs financiers courants	Niveau 2	1,4	1,4					1,4
Équivalents de trésorerie	Niveau 2	74,1	74,1	74,1				
Trésorerie	Niveau 2	285,1	285,1	285,1				
TOTAL ACTIFS		1 444,8	1 444,8	359,2	57,0	1 027,2		1,4
Dettes financières (note 13)	Niveau 2	2 747,6	3 198,6				2 747,6	
Découverts bancaires	Niveau 2	2,9	2,9					
Fournisseurs et comptes rattachés	Niveau 3	444,2	444,2			444,2		
Passifs financiers courants	Niveau 2	2,6	2,6					2,6
TOTAL PASSIFS		3 197,3	3 648,3			444,2	2 747,6	2,6

(1) Les niveaux de hiérarchie de juste valeur reflètent l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations :

- » niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- » niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- » niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le classement des éléments de l'état de situation financière selon la hiérarchie des justes valeurs n'a fait l'objet d'aucune modification.

Le Groupe estime que la valeur inscrite dans l'état de situation financière des actifs et passifs peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative, à l'exception des dettes financières.

Pour les emprunts bancaires à taux fixe, la valeur de marché a été estimée en fonction de l'actualisation des flux de trésorerie futurs (paiement des intérêts et remboursement du

principal) aux taux d'intérêts de marché correspondant à leurs caractéristiques. Au 31 décembre 2014, le taux de marché utilisé pour actualiser les obligations à haut rendement est de 11,4 % (source Thomson Reuters), de 8,5 % (source BNP) pour les obligations convertibles, de 4,1 % (source : Thomson Reuters) pour le crédit Nordique, et de 9,3 % (source : Thomson Reuters) pour le crédit vendeur Fugro.

La valeur de marché des contrats de vente à terme est estimée à partir des cours à terme, négociables sur les marchés financiers, pour des échéances comparables.

NOTE 15 CAPITAL SOCIAL ET PLANS D'OPTIONS

Au 31 décembre 2014, le capital social de CGG SA se composait de 177 065 192 actions ordinaires de valeur nominale 0,40 euro. Au 31 décembre 2013, il se composait de 176 890 866 actions ordinaires et au 31 décembre 2012, de 176 392 225 actions ordinaires.

CGG cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre optimal entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans l'état de situation financière consolidé. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements au regard de l'évolution des conditions économiques. Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices. CGG SA n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum, excepté les exigences légales.

Droits et privilèges associés aux actions ordinaires

Les actions ordinaires donnent droit à dividendes. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves disponibles de la société mère, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société.

Au 31 décembre 2014, le montant des réserves libres de la société mère s'élevait à 1 044,4 millions d'euros (1 268,0 millions de dollars US).

Aucun dividende n'a été versé en 2014, 2013 et 2012.

Émission d'actions

En 2014, CGG SA a émis 174 326 actions ordinaires entièrement libérées liées à l'attribution d'actions gratuites sous condition de performance.

Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et administrateurs.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2007 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options sont acquis par tiers tous les ans à compter de mars 2007, lesdites options pouvant être exercées à tout moment à hauteur des droits acquis mais, pour les résidents fiscaux français, les actions résultant de la levée des dites options ne pouvant quant à elles être vendues avant le 24 mars 2011. Des 1 308 750 options attribuées en mars 2007, 675 000 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2008 ont une durée de 8 ans. Les droits aux options sont acquis par tiers pendant une période de trois ans, lesdites options pouvant être exercées à tout moment à hauteur des droits acquis mais, pour les résidents fiscaux français, les actions résultant de la levée des dites options ne pouvant quant à elles être vendues avant le 14 mars 2012. Des 1 188 500 options attribuées en mars 2008, 584 742 ont été attribuées aux dirigeants du Groupe.

Les options attribuées dans le cadre du plan de mars 2009 ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis par tiers sur les trois premières années du plan. 1 002 000 actions ont été attribuées aux cadres dirigeants

et autres salariés du Groupe, 200 000 options ont été attribuées au Président-Directeur Général, et 125 000 options au Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'administration du 6 janvier 2010 avait décidé d'attribuer 220 000 options de souscription d'actions à un bénéficiaire. Le prix de souscription avait été fixé à 14,71 euros. Les options ont une durée de huit ans ; 110 000 de ces options de souscription d'actions ont été acquises immédiatement, 55 000 ont été acquises le 7 janvier 2011 et 55 000 le 7 janvier 2012.

Le Conseil d'administration du 22 mars 2010 avait décidé d'attribuer :

- ▶ 1 348 150 options de souscription d'actions à 338 bénéficiaires. Le prix de souscription avait été fixé à 19,44 euros. Les options ont une durée de 8 ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan ;
- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Président-Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 19,44 euros. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan, d'une durée de huit ans. Cette acquisition par tiers est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs suivants :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

Le 21 octobre 2010, le Conseil d'administration avait décidé d'attribuer 120 000 options de souscription d'actions à trois bénéficiaires. Le prix de souscription avait été fixé à 16,88 euros. Les options ont une durée de huit ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan.

Le 24 mars 2011, le Conseil d'administration avait décidé d'attribuer :

- ▶ 964 363 options de souscription d'actions à 364 bénéficiaires. Le prix de souscription avait été fixé à 25,48 euros. Les options ont une durée de 8 ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan ;
- ▶ 66 667 options de souscription d'actions au Président du Conseil d'administration et 133 333 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 25,48 euros. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan, d'une durée de huit ans. Cette acquisition par tiers est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs suivants :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 26 juin 2012, le Conseil d'administration avait décidé d'attribuer :

- ▶ 590 625 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 €. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;
- ▶ 420 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité Exécutif. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 €. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.
- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Directeur Général et 100 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 18,77 €. Les options ont une durée de 8 ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 24 juin 2013, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- ▶ 1 062 574 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 18,47 €. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.
- ▶ 180 000 options de souscription d'actions aux autres membres du Comité Corporate. Le prix d'exercice desdites options est de 18,47 €. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.
- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Directeur Général et 100 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 18,47 €. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 26 juin 2014, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- ▶ 1 135 843 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 10,29 €. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2016 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.
- ▶ 120 000 options de souscription d'actions aux autres membres du Comité Corporate. Le prix d'exercice desdites options est de 10,29 €. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2016 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),

- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Directeur Général et 100 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 10,29 €. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2016 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2014 :

	Options initialement attribuées	Options non exercées au 31.12.2014	Prix d'exercice par action	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
Plan du 23 mars 2007	1 308 750	1 216 425 ^(a)	28,89 € ^(a)	23 mars 2015	2,7 mois
Plan du 14 mars 2008	1 188 500	1 112 331 ^(a)	30,95 € ^(a)	14 mars 2016	14,4 mois
Plan du 16 mars 2009	1 327 000	828 039 ^(a)	8,38 € ^(a)	16 mars 2017	26,5 mois
Plan du 6 janvier 2010	220 000	231 538 ^(a)	13,98 € ^(a)	6 janvier 2018	36,2 mois
Plan du 22 mars 2010	1 548 150	1 408 607 ^(a)	18,47 € ^(a)	22 mars 2018	38,7 mois
Plan du 21 octobre 2010	120 000	126 291 ^(a)	16,05 € ^(a)	21 octobre 2018	45,7 mois
Plan du 24 mars 2011	1 164 363	1 118 534 ^(a)	24,21 € ^(a)	24 mars 2019	50,8 mois
Plan du 26 juin 2012	1 410 625	1 431 487 ^(a)	17,84 € ^(a)	26 juin 2020	65,9 mois
Plan du 24 juin 2013	1 642 574	1 588 773	18,47 €	24 juin 2021	77,8 mois
Plan du 26 juin 2014	1 655 843	1 634 118	10,29 €	26 juin 2022	89,8 mois
TOTAL	11 585 805	10 696 143			

(a) Suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription intervenue en octobre 2012, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante.

	Ajustement du nombre d'options au 23 octobre 2012	Prix d'exercice avant ajustement (€)	Prix d'exercice ajusté (€)
Plan du 23 mars 2007	1 221 425	30,40	28,89
Plan du 14 mars 2008	1 120 226	32,57	30,95
Plan du 16 mars 2009	950 179	8,82	8,38
Plan du 6 janvier 2010	231 538	14,71	13,98
Plan du 22 mars 2010	1 430 622	19,44	18,47
Plan du 21 octobre 2010	126 291	16,88	16,05
Plan du 24 mars 2011	1 150 636	25,48	24,21
Plan du 26 juin 2012	1 483 424	18,77	17,84
TOTAL	7 714 341		

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2014, 2013 et 2012 :

	2014		2013		2012 (retraité)	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
<i>(En euros, sauf nombre d'options)</i>						
Options non exercées en début d'exercice	10 151 820	21,33 €	8 711 012	21,67 €	7 062 320	23,16 €
Attributions	1 655 843	10,29 €	1 642 574	18,47 €	1 410 625	18,77 €
Ajustements liés à l'augmentation de capital	—	—	—	—	435 498	21,68 €
Exercées	—	—	(122 561)	8,42 €	(132 758)	13,06 €
Échues non exercées	(1 111 520)	24,29 €	(79 205)	20,30 €	(64 673)	23,98 €
Options non exercées en fin d'exercice	10 696 143	19,31 €	10 151 820	21,33 €	8 711 012	21,67 €
Options exerçables en fin d'exercice	6 757 509	21,85 €	6 694 183	22,62 €	5 943 122	22,06 €

Le cours moyen de l'action CGG s'est élevé à 8,16 euros en 2014, 17,46 euros en 2013 et 21,89 euros en 2012.

Actions gratuites sous conditions de performance

Le 26 juin 2012, le Conseil d'administration avait décidé l'attribution de 516 550 actions gratuites sous conditions de performance, dont 27 500 attribuées au Directeur Général, 11 250 attribuées à chacun des Directeurs Généraux Délégués, 57 000 attribuées aux membres du Comité Exécutif et 409 550 attribuées à certains employés. Cette attribution définitive interviendrait sous réserve de la constatation par le Conseil d'administration de (i) la réalisation d'un Résultat retraité des Éléments Financiers net consolidé moyen sur les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2013 et (ii) la réalisation d'un EBITDAS moyen minimum, soit du Groupe, soit du secteur Services, soit du secteur Équipements, selon l'appartenance du bénéficiaire à l'un de ces secteurs, sur les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2013. De plus, un contrat de travail ou un mandat social doit toujours exister entre le bénéficiaire et le Groupe au moment de la date d'attribution définitive des actions.

Suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription intervenue en octobre 2012, le nombre d'actions existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires, en ce compris les Mandataires Sociaux et les membres du Comité Exécutif avait été ajusté à 535 018.

Le Conseil d'administration du 4 juin 2014 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan mis en place le 26 juin 2012 étaient partiellement remplies et que 174 326 actions ont été attribuées au titre de ce plan le 26 juin 2014.

Unités de performance

Plan d'attribution du 24 juin 2013

Le Conseil d'administration de la Société, sur proposition du Comité de Nomination-Rémunération a mis en place, le 24 juin 2013, un système de rémunération variable pluriannuelle sous

la forme d'unités de performance, remplaçant les plans d'actions gratuites sous conditions de performance passés, et ce, avec un double objectif :

- ▶ mettre en place un système de rémunération variable harmonisé globalement et plus en ligne avec l'internationalisation croissante du Groupe,
- ▶ lier plus étroitement la rémunération des principaux dirigeants avec la performance combinée du titre et la performance économique du Groupe dans son ensemble et sur le moyen terme (trois ans).

Sont éligibles à ce système les membres du C-COM (incluant les mandataires sociaux) ainsi que les cadres dirigeants et les salariés ayant contribué aux performances du Groupe ou qui présentent un fort potentiel d'évolution au sein du Groupe.

Le Groupe a attribué 625 500 unités de performance sous conditions de performance dont 27 500 au Directeur Général, 12 500 à chacun des Directeurs Généraux Délégués, 20 000 aux autres membres du Comité Corporate et 553 000 à certains salariés.

Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacune des Divisions, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à trois ans.

L'atteinte des objectifs groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2013 qui sera définitivement acquis aux Bénéficiaires à hauteur de 60 %. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des Divisions.

Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

Plan d'attribution du 26 juin 2014

Le 26 juin 2014, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 723 800 unités de performance sous conditions de performance dont 27 500 au Directeur Général, 12 500 à chacun des Directeurs Généraux Délégués, 20 000 aux autres membres du Comité Corporate et 651 300 à certains salariés.

Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacune des Divisions, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à trois ans.

L'atteinte des objectifs groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2014 qui sera définitivement acquis aux Bénéficiaires à hauteur de 60 %. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des Divisions.

Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

Coût de compensation sur les options et actions gratuites sous condition de performance

Les hypothèses retenues pour évaluer les plans d'options 2012, 2013 et 2014, le plan 2012 d'attribution d'actions gratuites, le plan 2013 d'unités de performance et le plan 2014 d'unités de performance sont réalisées en application de la norme IFRS 2. La valorisation des options attribuées est calculée le jour de l'attribution selon la méthode Black & Scholes.

	Options attribuées	Volatilité (a)	Taux sans risque	Prix d'exercice par actions (en euros)	Durée de vie résiduelle (en années)	Juste valeur par action à la date d'attribution (en euros)	Dividendes
Plan d'options 2012	1 410 625	42 %	1,23 %	17,84	4	5,98	0,0 %
Plan d'options 2013	1 642 574	42 %	1,11 %	18,47	4	5,14	0,0 %
Plan d'options 2014	1 655 843	39 %	0,34 %	10,29	4	3,23	0,0 %

(a) Correspond à la moyenne de la volatilité moyenne historique retraitée et la volatilité implicite.

8 COMPTES DE L'EXERCICE 2014 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

Comptes consolidés 2012-2013-2014 de CGG

	Actions gratuites attribuées	Accomplissement des conditions de performance (a)	Juste valeur par action à la date d'attribution (en euros) (b)	Dividendes
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2012	516 550	35 %	18,13	0,0 %
Plan d'unités de performance sous condition de performance 2013	625 500	25 %	16,80	0,0 %
Plan d'unités de performance sous condition de performance 2014	723 800	50 %	10,44	0,0 %

(a) Estimé.

(b) Correspond au cours de clôture de l'action CGG en date d'attribution.

Selon IFRS 2, la juste valeur des options attribuées depuis le 7 novembre 2002 est reconnue en charge sur la durée de vie du plan. Le détail de ces charges est présenté dans le tableau suivant :

	Charge IFRS 2 totale			Dont pour les dirigeants du Groupe		
	2014	2013	2012 (retraité)	2014	2013	2012 (retraité)
<i>(En millions de dollars US)</i>						
Plan d'options 2009	—	—	0,1	—	—	0,1
Plan d'options 2010	—	0,6	3,2	—	0,3	1,4
Plan d'option 2011	0,3	1,7	4,3	0,2	1,1	2,9
Plan d'option 2012	1,8	3,8	1,9	0,5	1,8	0,9
Plan d'option 2013	3,5	1,8	—	1,1	0,6	—
Plan d'option 2014	1,1	—	—	0,3	—	—
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2010	—	—	0,1	—	—	—
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2011	—	1,9	9,9	—	0,5	2,4
Plan d'actions gratuites sous condition de performance 2012	1,0	1,7	1,4	0,2	0,3	0,3
Plan d'unités de performance sous condition de performance 2013 — part en actions	0,2	0,7	—	—	0,1	—
Plan d'unités de performance sous condition de performance 2014 — part en actions	0,5	—	—	—	—	—
Charge totale des transactions dénouées par remise d'instruments de capitaux propres	8,4	12,2	20,9	2,3	4,7	8,0

NOTE 16 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>(En millions de dollars US)</i>	Solde au 31.12.2013	Dotation	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	Autres ^(a)	Solde au 31.12.2014
Provisions pour frais de restructuration	6,7	80,2	(35,9)	(13,9)	(4,0)	33,1
Provisions pour contrats déficitaires	38,1	52,2	(11,6)	(10,6)	(9,7)	58,4
Provisions pour litiges	2,1	0,3	(0,6)	—	(0,1)	1,7
Provisions pour risques fiscaux	6,3	—	—	(6,3)	—	—
Autres provisions relatives à des contrats	19,0	3,9	(11,9)	—	1,0	12,0
Provisions pour charge de démobilisation des navires	0,9	0,8	(0,9)	—	—	0,8
Total provisions court terme	73,1	137,4	(60,9)	(30,8)	(12,8)	106,0
Provision pour unités de performance régliées en numéraire (note 15)	3,8	0,1	—	(2,4)	—	1,5
Provisions pour engagements de retraite	83,6	4,9	(13,5)	(4,7)	3,6	73,9
Provisions pour risques fiscaux	6,0	1,2	(2,0)	—	(1,7)	3,5
Provisions pour contrats déficitaires	6,6	90,8	(2,3)	—	12,9	108,0
Provisions pour garantie clients	17,7	4,8	(9,0)	—	(2,7)	10,8
Provisions pour risques douaniers et autres impôts	24,8	4,5	(4,2)	—	(2,5)	22,6
Total provisions long terme	142,5	106,3	(31,0)	(7,1)	9,6	220,3
TOTAL PROVISIONS	215,6	243,7	(91,9)	(37,9)	(3,2)	326,3

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des changements de périmètre, les reclassements entre comptes ainsi que les gains ou pertes de change actuariels.

Provisions pour frais de restructuration

En 2014, les provisions pour restructuration et les variations afférentes sur l'exercice sont relatives au plan de transformation du Groupe. Elles correspondent principalement à des coûts de personnel et des charges liées à la fermeture de sites.

Provisions pour contrats déficitaires (court terme et long terme)

En 2013 et 2014, le Groupe a comptabilisé des provisions pour contrats déficitaires dans le cadre du plan de réduction de sa flotte (voir note 21).

Provisions pour garantie clients

Le poste « Provisions pour garantie clients » correspond aux garanties données par Sercel à ses clients externes.

Provisions pour engagements de retraite

Le Groupe provisionne des engagements de retraite et autres avantages similaires qu'il accorde à ses salariés en France, aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Mexique.

De plus, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en décembre 2004 pour les membres du Comité Exécutif et les membres du Directoire de Sercel Holding. En 2014, 4,3 millions de dollars US ont été versés et 4,6 millions de dollars US en 2013. Il n'a fait l'objet d'aucun versement en 2012.

Le Groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

- ▶ prise en compte de facteurs de rotation du personnel et de mortalité ;
- ▶ âge de départ en retraite entre 60 et 65 ans pour la France ;
- ▶ taux d'actualisation et taux moyen d'augmentation des émoluments futurs.

Au 31 décembre 2014, le montant de la provision pour engagement de retraite nette s'élève à 73,9 millions de dollars US.

8 COMPTES DE L'EXERCICE 2014 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

Comptes consolidés 2012-2013-2014 de CGG

Les engagements relatifs aux droits accumulés et les provisions constituées au titre de l'ensemble des engagements de retraite du Groupe se présentent comme suit :

	Au 31 décembre			
	2014	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
<i>(En millions de dollars US)</i>				
Éléments enregistrés dans l'état de situation financière				
Obligation ^(a)	155,2	163,0	145,5	115,9
Juste valeur des actifs de régime	(81,3)	(79,4)	(72,3)	(63,5)
Obligation nette	73,9	83,6	73,2	52,4
Passif net (actif) enregistré dans l'état de situation financière				
Éléments enregistrés en résultat de la période				
Charge annuelle des prestations de services	5,9	5,7	4,4	4,9
Charge (produit) d'intérêt pour l'exercice	2,3	2,2	2,5	2,0
Effets des réductions/liquidations	(12,4)	(4,1)	—	(0,3)
Taxes	—	—	0,1	0,1
Charge (produit) nette de la période	(4,2)	3,8	7,0	6,7
Variation de la provision enregistrée l'état de situation financière				
Provision au 1^{er} janvier	83,6	73,2	52,4	55,8
Charge nette de la période	(4,2)	3,8	7,0	6,7
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global ^(b)	13,0	6,3	14,4	1,8
Cotisations payées	(5,8)	(6,6)	(1,4)	(7,3)
Paiement d'indemnités	(3,3)	(2,1)	(2,3)	(2,9)
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	(9,4)	8,4	2,8	(1,3)
Autres	—	0,6	0,3	(0,4)
Provision nette au 31 décembre	73,9	83,6	73,2	52,4
Variation de l'obligation				
Obligation au 1^{er} janvier	163,0	145,5	115,9	117,1
Taxes	—	—	0,1	0,2
Charge annuelle des prestations de services	5,9	6,0	4,4	4,9
Cotisations payées	0,5	0,3	0,4	1,1
Charge d'intérêt pour l'exercice	5,9	5,2	5,6	5,6
Coût des services passés	—	(0,3)	—	—
Paiement d'indemnités	(8,4)	(7,2)	(2,7)	(15,3)
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	19,1	7,1	16,0	4,5
Effets des réductions/liquidations	(16,3)	(6,4)	—	(0,6)
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	(14,5)	12,2	5,8	(1,6)
Autres	—	0,6	—	—
Engagement au titre des droits accumulés au 31 décembre	155,2	163,0	145,5	115,9

	Au 31 décembre			
	2014	2013	2012 (retraité)	2011 (retraité)
<i>(En millions de dollars US)</i>				
Variation des actifs de régime				
Juste valeur des actifs de régime au 1^{er} janvier	79,4	72,3	63,5	61,3
Produit d'intérêt pour l'exercice	3,6	3,0	3,1	3,6
Cotisations payées	6,3	6,9	1,8	8,4
Paiement d'indemnités	(5,1)	(5,1)	(0,4)	(12,4)
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	6,1	0,8	1,6	2,7
Effets des réductions/liquidations	(3,9)	(2,3)	—	(0,3)
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	(5,1)	3,8	3,0	(0,3)
Autres	—	—	(0,3)	0,5
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre ^(c)	81,3	79,4	72,3	63,5
Paramètres de base utilisés pour l'évaluation des engagements de retraite du Groupe :				
Taux d'actualisation ^(d)	1,50 %	3,00 %	3,00 %	4,75 %
Taux moyen d'augmentation des émoluments futurs ^(e)	3,00 %	3,31 %	3,04 %	2,93 %

(a) En 2014, l'obligation s'élève à 155,2 millions de dollars US, dont 46,2 millions de dollars US pour des plans à prestations définies non couverts (54,3 millions de dollars US en 2013, 46,9 millions de dollars US en 2012 et 37,1 millions de dollars US en 2011).

La durée moyenne des régimes d'indemnités de fin de carrière est de 17,7 ans au 31 décembre 2014, de 15,3 ans au 31 décembre 2013 et de 16,6 ans au 31 décembre 2012.

(b) Autres éléments du résultat global

Au 31 décembre 2014, le total cumulé des pertes actuarielles enregistrées dans les autres éléments du résultat global s'élève à 30,0 millions de dollars US.

L'estimation des écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global est déterminée comme suit :

	Au 31 décembre	
	2014	2013
<i>(En millions de dollars US)</i>		
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global		
Ajustements issus de l'expérience	(0,4)	4,0
Changement d'hypothèses démographiques	—	3,1
Changement d'hypothèses financières	19,5	(0,1)
Écarts actuariels sur les fonds de préfinancement	(6,1)	(0,7)
Sous-total enregistré en autres éléments du résultat global	13,0	6,3

(c) Actifs de régime

Les principales catégories d'actifs exprimées en pourcentage de la juste valeur des actifs de régime sont les suivantes :

	Au 31 décembre			
	2014	2013	2012	2011
Actions	48 %	48 %	47 %	35 %
Obligations	19 %	22 %	22 %	29 %
Immobilier	8 %	8 %	8 %	4 %
Autres	25 %	22 %	23 %	32 %

(d) Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe pour les entités de la zone euro est de 1,50 %. Il correspond à la moyenne des taux suivants considérés en date du 31 décembre 2014 :

- ▶ Bloomberg Corporate 15 ans : 1,30 % ;
- ▶ IBOXX 10 + AA : 1,49 % ;
- ▶ IBOXX 10 + AA financier : 1,54 % ;
- ▶ IBOXX 10 + AA Non financier : 1,47 %.

Pour les entités hors zone euro, les taux d'actualisation utilisés sont de 3,80 % pour le Royaume-Uni, de 3,60 % pour les États-Unis et 6,25 % pour le Mexique.

Une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de l'obligation de 6,2 millions de dollars US, tandis qu'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de l'obligation de 6,6 millions de dollars US.

Une variation de 0,25 % du taux d'actualisation aurait un impact non significatif sur la charge annuelle des prestations de services et sur la charge ou le produit d'intérêt de l'exercice (impact calculé inférieur à 0,3 million de dollars US).

(e) Émoluments futurs

Une augmentation de 0,25 % du taux moyen d'augmentation des émoluments futurs entraînerait une augmentation de l'obligation de 3,3 millions de dollars US, tandis qu'une diminution de 0,25 % entraînerait une diminution de l'obligation de 3,2 millions de dollars US.

Une variation de 0,25 % du taux moyen d'augmentation des émoluments futurs aurait un impact non significatif sur la charge annuelle des prestations de services et sur la charge ou le produit d'intérêt de l'exercice (impact calculé inférieur à 0,3 million de dollars US).

NOTE 17 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Le détail des autres passifs non courants se présente comme suit :

	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
<i>(En millions de dollars US)</i>			
Dépôts et garanties reçus	—	—	—
Subventions d'État à la recherche	2,7	4,2	5,5
Intéressement et participation des salariés	28,0	37,5	41,1
AUTRES PASSIFS NON COURANTS	30,7	41,7	46,6

NOTE 18 ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES, ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES

	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
<i>(En millions de dollars US)</i>			
Obligations liées aux dettes financières	3 570,6	3 388,8	3 013,5
Obligations issues des locations-financements	96,7	120,3	136,6
Contrats d'affrètement coque nue des navires ⁽¹⁾	670,4	807,4	898,3
Obligations issues des locations simples	382,3	403,7	276,0
TOTAL	4 720,0	4 720,2	4 324,4

(1) En 2014, les contrats d'affrètement coque nue des navires s'élèvent à 670,4 millions de dollars US, dont 169,2 millions de dollars US pour les navires inclus dans le plan de réduction de la flotte.

Le tableau suivant présente sur les périodes à venir les paiements futurs relatifs aux obligations et engagements contractuels au 31 décembre 2014 :

(En millions de dollars US)	Paiements dus par période				Total
	Moins d'un an	2-3 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations liées aux dettes financières :					
Remboursements dettes à taux fixe	34,5	248,7	600,8	1 635,6	2 519,6
Remboursements dettes à taux variable ^(a)	8,5	164,0	75,0	—	247,5
Intérêts sur emprunts obligataires	142,1	270,1	227,7	163,6	803,5
Total obligations liées aux dettes financières	185,1	682,8	903,5	1 799,2	3 570,6
Obligations issues des locations-financements :					
Obligations issues des locations-financements à taux fixe	13,9	27,8	25,4	29,6	96,7
Obligations issues des locations-financements à taux variable ^(a)	—	—	—	—	—
Total obligations issues des locations-financements	13,9	27,8	25,4	29,6	96,7
Contrats d'affrètement coque nue des navires	154,2	244,9	158,2	113,1	670,4
Obligations issues des locations simples	86,4	115,9	74,8	105,2	382,3
TOTAL OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ^(b)	439,6	1 071,4	1 161,9	2 047,7	4 720,0

(a) Les paiements sont déterminés sur la base des taux variables en vigueur au 31 décembre 2014.

(b) Les paiements en devises sont convertis en dollars sur la base des taux de change du 31 décembre 2014.

Obligations contractuelles — locations-financements

Le Groupe a des engagements sur des contrats long terme concernant des terrains, bâtiments et équipements géophysiques. Les dates d'expiration de ces différents contrats de crédit-bail s'étendent jusqu'en 2023.

Au 31 décembre 2014, la réconciliation entre les obligations issues des locations-financements et les dettes de crédit-bail se présente comme suit :

(En millions de dollars US)	Moins d'un an	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations issues des locations-financements	13,9	53,2	29,6	96,7
Effet de l'actualisation	(5,3)	(9,7)	(11,6)	(26,6)
Option d'achat du siège social	—	—	31,9	31,9
Dettes de locations-financements (voir note 13)	8,6	43,5	49,9	102,0

Obligations contractuelles — locations simples

Les contrats de locations simples correspondent principalement aux contrats d'affrètement « coque nue » des navires sismiques, aux équipements géophysiques et aux bureaux et matériels informatiques.

Le coût total des locations est de 393,2 millions de dollars US en 2014, 488,8 millions de dollars US en 2013 et 466,1 millions de dollars US en 2012.

Garanties

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
Opérations			
Garanties émises en faveur des clients (cautions données principalement dans le cadre d'appels d'offres ou de la réalisation de contrats)	457,7	789,0	720,2
Autres garanties et divers engagements (douanes, administrations locales dans des filiales étrangères)	139,5	215,0	184,2
Financement			
Garanties émises en faveur des banques (lignes de découverts bancaires principalement)	0,7	1,5	3,9
TOTAL	597,9	1 005,5	908,3

Les échéances des garanties nettes octroyées à fin 2014 sont les suivantes :

(En millions de dollars US)	France				
	Moins d'un an	2-3 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Opérations					
Garanties émises en faveur des clients	296,1	154,0	5,0	2,6	457,7
Autres garanties et divers engagements	24,4	5,9	6,4	102,8	139,5
Financement					
Garanties émises en faveur des banques	0,7	—	—	—	0,7
TOTAL	321,2	159,9	11,4	105,4	597,9

Autres

Les engagements donnés ou reçus vis-à-vis des sociétés liées sont présentés en note 8.

Il n'existe pas d'engagement hors bilan significatif non décrit ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

Litiges et autres risques

Le Groupe est défendeur dans des litiges liés à l'activité courante. L'issue de ces procès et actions en responsabilité n'est pas connue à ce jour. Le Groupe estime que les éventuels coûts en résultant, compensés par les indemnités d'assurance ou autres remboursements, ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats consolidés ou sur sa position financière.

Demandes d'informations du Bureau of Industry and Security du Département du Commerce américain

Afin de fournir des réponses précises et complètes à des demandes d'informations formulées par des représentants du

*Bureau of Industry and Security (BIS) du Département du Commerce américain, nous avons procédé à une revue des circonstances entourant certaines expéditions faites à destination de nos navires opérant dans les eaux cubaines ou à leur proximité. Au cours de cette revue, nous avons découvert que, en dépit des précautions que nous avons prises, certaines expéditions pouvaient ne pas avoir été effectuées dans le respect de nos procédures internes et avoir potentiellement violé la réglementation américaine relative aux exportations et embargos commerciaux. Nous avons fourni au BIS l'ensemble des informations requises à ce jour et coopérons pleinement avec l'Administration. Nous avons, en outre, informé de façon volontaire l'*US Office of Foreign Assets Control*.*

Le Groupe estime que les éventuels coûts en résultant ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats ou sur sa situation financière.

NOTE 19 ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Depuis le 1^{er} février 2013, suite à l'acquisition de la Division Géoscience de Fugro, le Groupe est organisé en trois Divisions qui sont les secteurs utilisés dans notre reporting financier. Ces secteurs sont :

- ▶ Acquisition qui regroupe les secteurs opérationnels suivants :
 - » Acquisition Marine : services d'acquisition sismique menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique ou pour le compte de notre activité multi-clients ;
 - » Acquisition Terrestre et Aéroportée : autres services d'acquisition sismique menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique ou pour le compte de notre activité multi-clients.
- ▶ Géologie, Géophysique et Réservoir (« GGR »). Ce secteur opérationnel regroupe les activités de données multi-clients (développement et gestion d'une bibliothèque d'études sismiques et géologiques que nous menons et vendons à plusieurs clients sur une base non-exclusive), et Imagerie et Réservoir (services de traitement, d'imagerie et d'interprétation de données et d'études de réservoir pour des tiers, conseil géophysique et solutions logiciels sismiques ; solutions de gestion de données géologiques).
- ▶ Équipements, est chargé de la fabrication et de la commercialisation des matériels et des équipements sismiques d'acquisition de données, pour les activités Terrestre et Marine. Nous opérons cette activité au travers de notre filiale Sercel.

L'information financière est présentée par secteur d'activité sur la base du système de reporting interne et de l'information segmentée interne utilisée par le principal décideur opérationnel pour piloter et mesurer la performance au sein du Groupe.

En complément du résultat d'exploitation, le résultat avant charges d'intérêts et d'impôts (« EBIT ») est également défini comme principal indicateur de performance du Groupe en raison d'une part significative de nos activités gérées au travers de nos sociétés mises en équivalence. L'EBIT correspond au résultat d'exploitation, plus le résultat des sociétés mises en équivalence.

Les ventes internes entre les trois secteurs d'activité sont effectuées aux prix du marché et correspondent

principalement à des ventes de matériels effectuées par le secteur Équipement pour le secteur Acquisition, et à des services rendus par le secteur Acquisition pour le secteur GGR relatifs à la librairie multi-clients sismique.

Ces revenus intersecteurs et le résultat opérationnel en découlant sont éliminés en consolidation, et présentés dans la colonne « Éliminations et autres ».

Les ventes intersecteurs du secteur Équipement et le résultat opérationnel en découlant, sont éliminés en consolidation et présentés comme suit dans les tableaux ci-dessous : (i) le résultat d'exploitation et l'EBIT relatifs à notre secteur Acquisition sont présentés après élimination des dépenses d'amortissement correspondant aux marges intersegments incluses dans les immobilisations vendues par le secteur Équipement au secteur Acquisition ; et (ii) les dépenses en immobilisation de notre secteur Acquisition sont présentées après élimination de la marge intersecteur.

Le résultat d'exploitation et l'EBIT incluent des éléments exceptionnels qui sont mentionnés s'ils sont significatifs. Les frais de siège qui couvrent principalement les activités de direction, de financement et d'administration juridique et fiscale sont inclus dans la colonne « Éliminations et autres » dans les tableaux qui suivent. Le Groupe ne présente pas d'éléments du résultat financier par secteur d'activité dans la mesure où ces indicateurs sont suivis au niveau de la société-mère.

Les actifs identifiables sont ceux utilisés dans l'activité de chaque secteur d'activité. Les actifs non affectés aux activités et ceux du siège sont relatifs aux actifs financiers et disponibilités. Le Groupe ne présente pas ces actifs par zone géographique.

Les capitaux employés représentent le total des actifs hors trésorerie et équivalents de trésorerie, moins (i) les passifs courants hors concours bancaires et dettes financières court terme et (ii) les passifs non courants hors dettes financières.

Les tableaux ci-après présentent le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et le résultat avant intérêts et taxes par secteur d'activité, ainsi que le chiffre d'affaires par zone géographique (localisation client).

En 2014, les deux clients les plus importants au sein du Groupe représentent 7,1 % et 5,2 % des revenus consolidés, comparé à 5,1 % et 3,9 % en 2013, et 7,1 % et 5,8 % en 2012.

Analyse par secteur d'activité

En millions de dollars US sauf pour les actifs et les capitaux employés (en milliards de dollars US)	2014				Total consolidé
	Acquisition	GGR	Équipement	Éliminations et autres	
Chiffre d'affaires tiers	1 024,7	1 383,5	687,2	—	3 095,4
Chiffre d'affaires intersecteur	750,0	—	114,7	(864,7)	—
Chiffre d'affaires total	1 774,7	1 383,5	801,9	(864,7)	3 095,4
Dotation aux amortissements (hors multi-clients)	(893,1)	(71,8)	(66,4)	—	(1 031,3)
Dotation aux amortissements multi-clients	—	(565,8)	—	—	(565,8)
Résultat d'exploitation	(821,5)	222,7	142,6	(241,3)	(697,5)
Résultat des sociétés mises en équivalence ^(a)	(76,1)	(5,6)	—	—	(81,7)
Résultat avant intérêts et taxes ^(b)	(897,6)	217,1	142,6	(241,3)	(779,2)
Acquisition d'immobilisations (hors multi-clients) ^(c)	148,3	71,0	59,1	3,5	281,9
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients	—	583,3	—	—	583,3
Capitaux employés	1,5	3,0	0,7	—	5,2
Total actifs	2,1	3,2	1,0	0,2	6,5

(a) La quote-part du résultat d'exploitation des sociétés mises en équivalence s'élève à (68,2) millions de dollars US pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

(b) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, l'EBIT du secteur Acquisition inclut (785,6) millions de dollars US d'éléments exceptionnels : (i) (690,5) millions de dollars US liés au plan de transformation, étapes 1 et 2, dont (415,0) millions de dollars US de dépréciation de l'écart d'acquisition marine du fait de la poursuite du plan de réduction de la flotte et de la dégradation des conditions de marché, (210,7) millions de dollars US de coûts de personnel, de charges liées à la fermeture de sites et de provisions pour contrats déficitaires, et (64,8) millions de dollars US de dépréciations d'actifs ; (ii) (107,0) millions de dollars US de dépréciation de notre participation dans la société mise en équivalence Seabed Geosolutions BV ; et (iii) un gain net de 11,9 millions de dollars US généré par la cession de 2 % du capital de la société Ardiseis FZCO (voir note 2).

L'EBIT du secteur GGR inclut (120,2) millions de dollars US d'éléments non récurrents : (i) (112,7) millions de dollars US de dépréciation d'études multi-clients acquises notamment au Brésil en 2007-2009 et en Mer du Nord ; et (ii) des charges liées au départ du personnel et à la fermeture de certains sites, nettes de reprises de provisions, pour (7,5) millions de dollars US.

L'EBIT du secteur Équipement inclut des dépréciations d'immobilisations incorporelles pour (21,7) millions de dollars US.

La colonne « Éliminations et Autres » inclut des frais de siège d'un montant de (65,5) millions de dollars US et des éliminations intersecteurs pour (175,8) millions de dollars US.

(c) Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles comprennent (i) des investissements industriels de (205,2) millions de dollars US, (ii) le « lease pool » Sercel pour (16,4) millions de dollars US, et (iii) les coûts de développement capitalisés de (56,8) millions de dollars US pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. La colonne « Éliminations et Autres » correspond à la variation des fournisseurs d'immobilisations.

En millions de dollars US sauf pour les actifs et les capitaux employés (en milliards de dollars US)	2013				Total consolidé
	Acquisition	GGR	Équipement	Éliminations et autres	
Chiffre d'affaires tiers	1 635,5	1 296,0	834,3	—	3 765,8
Chiffre d'affaires inter secteur	590,5	—	210,6	(801,1)	—
Chiffre d'affaires total	2 226,0	1 296,0	1 044,9	(801,1)	3 765,8
Dotation aux amortissements (hors multi-clients)	(1 106,0)	(62,8)	(44,2)	—	(1 213,0)
Dotation aux amortissements multi-clients	—	(398,7)	—	—	(398,7)
Résultat d'exploitation	(766,2)	317,0	293,0	(238,7)	(394,9)
Résultat des sociétés mises en équivalence ^(a)	22,2	0,2	—	(21,8)	0,6
Résultat avant intérêts et taxes ^(b)	(744,0)	317,2	293,0	(260,5)	(394,3)
Acquisition d'immobilisations (hors multi-clients) ^(c)	249,8	49,6	55,0	(7,2)	347,2
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients	—	479,4	—	—	479,4
Capitaux employés	2,4	2,8	0,9	—	6,1
Total actifs	3,1	3,1	1,2	0,3	7,7

- (a) La quote-part du Groupe du résultat d'exploitation des sociétés mises en équivalence s'élevait à (0,7) million de dollars US pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- (b) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, l'EBIT du secteur Acquisition incluait (800,0) millions de dollars US d'éléments exceptionnels : (i) un montant de (721,0) millions de dollars US lié à l'activité Marine, dont (139,0) millions de dollars US de dépréciations d'actifs et provisions pour contrats déficitaires et (582,0) millions de dollars US de dépréciations d'écarts d'acquisition en raison du plan de réduction de 25 % de la flotte et d'un changement des perspectives de marché ; et (ii) un montant de (79,0) millions de dollars US de dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition relatifs à l'activité Terrestre en raison des conditions de marché plus difficiles.
L'EBIT du secteur GGR comprenait un gain de 19,8 millions de dollars US relatif à la vente de notre participation dans la société Spectrum ASA. La colonne « Éliminations et Autres » incluait des frais de siège d'un montant de (54,0) millions de dollars US, des éliminations inter secteur pour (189,1) millions de dollars US, et des éléments exceptionnels relatifs à la transaction avec Fugro pour (17,4) millions de dollars US incluant : (i) une plus-value de 84,5 millions de dollars US générée par les apports du Groupe lors de la création de la joint-venture Seabed Geosolutions BV ; compensée par (ii) la quote-part du résultat de la joint-venture Seabed Geosolutions BV mise en équivalence pour (21,8) millions de dollars US ; et (iii) des frais d'acquisition et d'intégration, nets de reprises de provisions, de (80,1) millions de dollars US dont (41,1) millions relatifs à l'activité Marine et principalement à la flotte Fugro acquise.
- (c) Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles comprenaient (i) des investissements industriels de (296,8) millions de dollars US, (ii) le « lease pool » Sercel pour (0,7) million de dollars US, et (iii) des coûts de développement capitalisés de (56,9) millions de dollars US pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. La colonne « Éliminations et Autres » correspondait à la variation des fournisseurs d'immobilisations.

2012 (retraité)

En millions de dollars US sauf pour les actifs et les capitaux employés (en milliards de dollars US)	2012 (retraité)				Total consolidé
	Acquisition	GGR	Équipement	Éliminations et autres	
Chiffre d'affaires tiers	1 507,3	949,5	953,7	—	3 410,5
Chiffre d'affaires intersecteur	370,9	—	250,6	(621,5)	—
Chiffre d'affaires total	1 878,2	949,5	1 204,3	(621,5)	3 410,5
Dotation aux amortissements (hors multi-clients)	(258,2)	(36,5)	(43,3)	(30,0)	(368,0)
Dotation aux amortissements multi-clients	—	(340,9)	—	—	(340,9)
Résultats d'exploitation	(13,6)	179,4	380,4	(215,6)	330,6
Résultat des sociétés mises en équivalence ^(a)	34,1	3,3	—	—	37,4
Résultat avant intérêts et taxes ^(b)	20,5	182,7	380,4	(215,6)	368,0
Acquisition d'immobilisations (hors multi-clients) ^(c)	296,3	33,4	44,1	(5,0)	368,8
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients	—	363,8	—	—	363,8
Capitaux employés	2,9	1,8	0,7	—	5,4
Total actifs ^(d)	3,3	2,0	1,0	0,5	6,8

(a) Y compris 49,2 millions de dollars US de résultat d'exploitation pour l'année 2012.

(b) Y compris des frais de siège s'élevant à (53,8) millions de dollars US pour l'année 2012 et (30,0) millions de dollars US de dépréciation de la marque Veritas.

(c) Y compris des coûts de développement capitalisés pour un total de (29,1) millions de dollars US pour l'année 2012.

(d) Y compris des actifs nets correspondant à nos activités apportées, reclassées en « actifs détenus en vue de la vente » pour un montant de 376,4 millions de dollars US en 2012 (voir note 5).

Analyse du chiffre d'affaires par zone géographique (de destination)

(En millions de dollars US)	2014		2013		2012 (retraité)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Amérique du Nord	781,7	25,3 %	872,2	23,2 %	730,3	21,4 %
Amérique latine	366,5	11,8 %	309,9	8,2 %	499,7	14,7 %
Europe, Afrique et Moyen-Orient	1 297,8	41,9 %	1 666,2	44,2 %	1 245,8	36,5 %
Asie-Pacifique	649,4	21,0 %	917,5	24,4 %	934,7	27,4 %
Chiffre d'affaires total	3 095,4	100 %	3 765,8	100 %	3 410,5	100 %

Le chiffre d'affaires de la France est de 36,7 millions de dollars US pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Analyse du chiffre d'affaires par catégorie

<i>(En millions de dollars US)</i>	2014		2013		2012 (retraité)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Ventes de prestations de services ^(a)	2 217,8	71,7 %	2 674,8	71,1 %	2 281,0	67,2 %
Ventes de biens et équipements	654,0	21,1 %	825,7	21,9 %	913,4	26,8 %
Après-ventes d'études multi-clients	208,7	6,7 %	259,9	6,9 %	208,0	5,8 %
Loyers et locations	14,9	0,5 %	5,4	0,1 %	8,1	0,2 %
Chiffre d'affaires total	3 095,4	100 %	3 765,8	100 %	3 410,5	100 %

(a) Inklus les services rendus et les royalties.

NOTE 20 COÛTS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
Frais de recherche et développement	(189,0)	(181,0)	(135,1)
Frais de développement capitalisés	56,8	56,9	29,1
Dépenses de recherche et développement	(132,2)	(124,1)	(106,0)
Aide à la recherche constatée en résultat	31,0	18,2	13,2
COÛTS NETS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	(101,2)	(105,9)	(92,8)

Les coûts de recherche et développement se rapportent principalement :

- ▶ pour les segments Acquisitions & GGR, à des projets rattachés aux activités Traitement de données et Acquisition Marine ;

- ▶ pour le segment Équipements, à des projets relatifs aux systèmes d'enregistrement de données sismiques.

NOTE 21 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
Dépréciation des écarts d'acquisitions	(415,0)	(640,0)	—
Dépréciation d'actifs	(306,4)	(130,0)	(30,0)
Charges de restructuration	(66,4)	(5,6)	(6,9)
Variation des provisions pour restructuration	(151,6)	(40,0)	6,1
Autres produits (charges) non récurrents	11,3	(21,8)	(6,1)
Éléments non récurrents nets	(928,1)	(837,4)	(36,9)
Gains (pertes) de change sur contrats de couverture	(0,9)	1,9	0,8
Plus (moins) values sur cessions d'actifs	7,1	90,3	9,4
TOTAL AUTRES PRODUITS (CHARGES) NET	(921,9)	745,2	(26,7)

Exercice clos le 31 décembre 2014

Dépréciation des écarts d'acquisitions

En 2014, l'écart d'acquisition de l'Acquisition Marine a été déprécié à hauteur de 415,0 millions de dollars US du fait de la poursuite du plan de réduction de la flotte et de la dégradation des conditions de marché.

Dépréciation d'actifs

Ce poste inclut :

- (i) [128,7] millions de dollars US de dépréciations liées aux activités de fond de mer (« *Seabed* »), dont [107,0] millions de dollars US de dépréciation de notre participation dans la société mise en équivalence Seabed Geosolutions BV et [21,7] millions de dollars US de dépréciations d'immobilisations incorporelles ;
- (ii) [112,7] millions de dollars US de dépréciations d'études multi-clients acquises notamment au Brésil en 2007-2009 et en Mer du Nord ;
- (iii) [65,0] millions de dollars US de dépréciations d'actifs du secteur marine principalement.

Charges de restructuration et variation des provisions pour restructuration

En 2014, le Groupe a décaissé 66,4 millions de dollars US au titre du plan de transformation engagé. Ces coûts ont été majoritairement compensés par les reprises de provisions correspondantes. Des provisions complémentaires, et notamment des provisions pour contrats déficitaires, ont également été comptabilisées au cours du quatrième trimestre suite à la mise en place de la deuxième étape de ce plan.

Plus (moins) values sur cessions d'actifs

Ce poste comprend un gain net de 11,9 millions de dollars US généré par la cession de 2 % du capital de la société Ardiseis FZCO (voir note 2) ; ainsi que le coût des équipements marine endommagés et/ou mis au rebut. Les indemnités correspondantes perçues des assurances sont présentées en « Autres produits (charges) non récurrents ».

Exercice clos le 31 décembre 2013

Dépréciation des écarts d'acquisitions

En 2013, des dépréciations d'écarts d'acquisitions avaient été comptabilisées pour un montant de 640,0 millions de dollars US dont 582,0 millions de dollars US relatifs à l'activité Marine en raison du plan de réduction de 25 % de la flotte et d'un changement des perspectives de marché ; et 58,0 millions de dollars US relatifs à l'activité Terrestre en raison des conditions de marchés plus difficiles (voir note 11).

Dépréciation d'actifs

Le groupe avait également comptabilisé des dépréciations de navires et d'équipements sismiques pour 105,0 millions de

dollars US et des dépréciations de fichiers clients Terrestre pour 21,0 millions de dollars US (voir notes 9 et 19).

Variation des provisions pour restructuration

Une provision pour contrat déficitaire de 34,0 millions liée au plan de réduction de 25 % de la flotte du Groupe avait été comptabilisée en 2013 (voir note 16).

Autres produits (charges) non récurrents

Les « Autres produits (charges) non récurrents » correspondaient essentiellement aux frais d'acquisition de la Division Géoscience de Fugro.

Plus ou moins-values sur cessions d'actifs

En 2013, ce poste incluait un gain de 84,5 millions de dollars US réalisé lors de l'apport de nos activités Shallow Water et OBC à la joint-venture Seabed Geosolutions BV créée avec Fugro le 16 février 2013 (voir note 2).

Il comprenait également une plus-value d'un montant de 19,8 millions de dollars US provenant de la vente de l'intégralité de notre participation résiduelle dans Spectrum ASA à un prix par action de 47,50 NOK (voir note 2), et la mise au rebut de matériel géophysique.

Exercice clos le 31 décembre 2012

Plan de performance 2012

En 2012, le Groupe décaissait 6,9 millions de dollars US au titre du plan de performance 2010. Ces coûts avaient été compensés par les reprises de provisions correspondantes.

Plus ou moins-values sur cessions d'actifs

En 2012, les plus-values sur cessions d'actifs comprenaient une plus-value d'un montant de 15,0 millions de dollars US provenant de la vente des titres Spectrum. Un gain de 6,1 millions de dollars US était également réalisé lors de l'apport du navire sismique *Amadeus* à notre joint-venture vietnamienne avec PTSC au cours du 1^{er} trimestre (voir note 2).

Ce poste incluait également la mise au rebut de matériel géophysique pour un montant de 10,6 millions de dollars US.

Autres produits (charges) non récurrents

Ce poste incluait les frais engagés dans le cadre de l'acquisition de la Division Géoscience de Fugro pour un montant de 6,3 millions de dollars US.

Une dépréciation d'un montant 30 millions de dollars US relative à la marque Veritas avait également été constituée suite à la décision de changement du nom du Groupe.

NOTE 22 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
Charges d'intérêt relatives aux dettes financières	(180,6)	(179,4)	(151,5)
Amortissement des frais d'émission des emprunts	(21,7)	(13,9)	(7,5)
Produits financiers sur dépôts bancaires et valeurs mobilières de placement	1,7	1,6	2,3
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(200,6)	(191,7)	(156,7)

Le 2 juin 2014, la Société a procédé au remboursement de l'intégralité des 225 millions de dollars US de l'emprunt obligataire 9,50% à échéance 2016 ainsi qu'au remboursement de 265 millions de dollars US de l'emprunt obligataire 7,75%, d'un montant nominal initial de 400 millions de dollars US à échéance 2017 (voir note 13). L'amortissement accéléré des frais d'émission de ces emprunts a été comptabilisé sur la ligne « Coût de l'endettement financier net » pour un montant de 6,3 millions de dollars US et 2,3 millions de dollars US respectivement.

Le 30 juin 2014, le Groupe a également finalisé le remboursement des 360 millions d'euros d'obligations à

option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes à échéance 2016 (voir note 13). L'amortissement accéléré des frais d'émission relatifs a été comptabilisé sur la ligne « Coût de l'endettement net » pour un montant de 2,4 millions de dollars US.

Le 21 août 2013, la Société a procédé au remboursement de 125 millions de dollars US sur les 350 millions de dollars US de l'emprunt obligataire 9,50%, échéance 2016 à 104,75% du pair. L'amortissement accéléré des frais d'émission d'emprunt a été comptabilisé sur la ligne « Coût de l'endettement financier net » de notre compte de résultat pour un montant de 4,3 millions de dollars US.

NOTE 23 AUTRES PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS

<i>(En millions de dollars US)</i>	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
Gains et pertes de change, nets	2,2	(4,6)	0,7
Autres produits (charges) financiers nets	(45,2)	(17,7)	(20,4)
AUTRES PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS NETS	(43,0)	(22,3)	(19,7)

En 2014, les autres charges financières comprennent une charge de 36,5 millions de dollars US liée au remboursement anticipé de nos obligations à option de conversion à échéance 2016, ainsi que des primes de remboursement anticipé de nos emprunts obligataires à échéance 2016 et 2017 pour respectivement un montant de 5,2 millions de dollars US et de 3,4 millions de dollars US.

En 2013 et 2012, les autres charges financières comprenaient les coûts d'un prêt relais, mis en place pour financer une partie de l'acquisition de la Division Géoscience de Fugro de respectivement 3,7 millions de dollars US et 12 millions de dollars US. En 2013, ce poste comprenait également une prime pour remboursement partiel anticipé de l'emprunt obligataire à échéance 2016 de 5,9 millions de dollars US.

NOTE 24 IMPÔTS

Produit (charge) d'impôt

CGG SA et ses filiales calculent l'impôt sur les bénéfices conformément aux législations fiscales des nombreux pays où le Groupe opère. Les régimes fiscaux et les taux d'impôt en vigueur varient largement d'une législation à l'autre. À l'étranger, l'impôt sur le bénéfice est souvent calculé sur la base d'un résultat estimé et exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, tel que défini par les autorités fiscales locales.

La grande mobilité de l'activité d'acquisition de données sismiques ne permet pas de considérer que la charge d'impôt de l'exercice est indicatrice de la charge d'impôt relative aux exercices futurs.

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
France			
Charge courante	—	—	(9,9)
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures	—	5,4	3,9
Impôts différés — différences temporelles nées sur l'exercice	(14,2)	11,8	(9,9)
Impôts différés reconnus dans la période pour les périodes antérieures ^(a)	(38,0)	(21,6)	(18,6)
Impôts différés sur variations de change	(12,0)	16,6	2,6
Total France	(64,2)	12,2	(31,9)
Étranger			
Charge courante, dont retenues à la source ^(b)	(34,3)	(110,7)	(107,7)
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures ^(c)	36,2	2,8	0,1
Impôts différés — différences temporelles nées sur l'exercice	7,5	21,1	45,1
Impôts différés reconnus dans la période pour les périodes antérieures ^(d)	(65,1)	(6,2)	(8,1)
Impôts différés sur variations de change	(3,9)	(2,1)	3,3
Total Étranger	(59,6)	(95,1)	(67,3)
PRODUIT (CHARGE) D'IMPÔT TOTAL	(123,8)	(82,9)	(99,2)

(a) En 2014, cette ligne comprend une reprise d'impôt différé actif sur les déficits fiscaux reportables du groupe fiscal français de 32,0 millions de dollars US au regard des perspectives d'utilisation de ces déficits sur la base de la planification fiscale révisée 2015-2019. En 2013, elle comprenait une reprise d'impôt différé actif sur déficits fiscaux reportables pour un montant de 19,9 millions de dollars US ; et en 2012, une reprise d'impôt différé actif de 14,5 millions de dollars US liée à la correction du déficit du groupe fiscal français suite à un ajustement du carry back et du crédit d'impôt recherche.

(b) En 2014, la charge d'impôt courante étrangère est notamment minorée par la reconnaissance d'une créance de carry-back de 27 millions de dollars US aux États-Unis.

(c) Un ajustement de la charge d'impôt courante a été comptabilisé dans plusieurs pays suite au changement de méthode d'amortissement fiscal de certains actifs appliqué au 1^{er} janvier 2013.

(d) En 2014, les impôts différés passifs relatifs aux études multi-clients ont progressé de près de 85 millions de dollars US suite au changement de méthode d'amortissement fiscal appliqué. De plus, une provision pour dépréciation des impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables en Norvège et en Australie a été comptabilisée sur la période pour un montant de 26,7 millions de dollars US au regard des perspectives d'utilisation de ces déficits sur la base des planifications fiscales révisées 2015-2019.

Ces deux impacts ont été partiellement compensés par la reconnaissance d'un impôt différé actif sur les déficits fiscaux reportables 2013 américains à hauteur de 48 millions de dollars US.

Preuve d'impôt

La réconciliation entre le produit (charge) d'impôt dans le compte de résultat et le produit (charge) d'impôt théorique est présentée ci-dessous :

(En millions de dollars US)	2014	2013	2012 (retraité)
Résultat net consolidé	(1 146,6)	(691,2)	92,4
Impôts sur les bénéfices	(123,8)	(82,9)	(99,2)
Résultat avant impôt	(1 022,8)	(608,3)	191,6
Résultat des mises en équivalence	(81,7)	0,6	37,4
Base imposable théorique	(941,1)	(608,9)	154,2
Taux d'impôt applicable en France	38,00 %	38,00 %	36,10 %
Impôt théorique	357,6	231,4	(55,6)
Différences sur les impôts :			
Écarts de taux entre le taux français et les taux étrangers	18,5	(4,3)	25,6
Quote-part de frais et charges sur dividendes	(5,8)	(4,7)	(1,5)
Ajustements sur la charge d'impôt courante reconnue dans la période pour les périodes antérieures ^(c)	36,2	8,2	4,0
Ajustements sur la charge d'impôt différé reconnue dans la période pour les périodes antérieures ^(d)	(44,4)	(5,6)	(12,2)
Provision sur impôts différés reconnus sur les pertes antérieures du groupe d'intégration fiscale français ^(e)	(32,0)	(19,9)	(14,5)
Provision sur impôts différés reconnus sur les pertes antérieures de sociétés étrangères ^(d)	(26,7)	(2,4)	—
Autres différences permanentes, dont retenues à la source ^(b)	(206,8)	(269,7)	(33,1)
Impôts différés non reconnus sur les pertes de l'exercice du groupe d'intégration fiscale français ^(e)	(122,0)	(20,2)	—
Impôts différés non reconnus sur les pertes de l'exercice de sociétés étrangères ^(e)	(82,5)	(10,3)	(12,4)
Impôts différés non reconnus en résultat sur les exercices antérieurs	1,1	3,0	0,7
Impôt courant et différé sur le résultat d'Argas (mise en équivalence)	(1,1)	(3,0)	(6,1)
Impôt différé sur les effets de variation de taux de change	(15,9)	14,6	5,9
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(123,8)	(82,9)	(99,2)

(a) (c) (d) Voir les commentaires relatifs à la charge d'impôt ci-dessus.

(b) En 2014, les différences permanentes correspondent principalement à la dépréciation de l'écart d'acquisition de l'activité Marine d'un montant de 415 millions de dollars US en base (voir note 21), ainsi que la dépréciation de la joint-venture Geosolutions BV d'un montant de 107 millions de dollars US (voir note 8). En 2013, les différences permanentes comprenaient la dépréciation des écarts d'acquisition du secteur Acquisition pour 640 millions de dollars US.

(e) Correspond à l'impôt différé non reconnu sur les déficits fiscaux créés au cours de l'exercice par les groupes fiscaux français et norvégiens notamment, compte tenu des incertitudes à court et moyen terme et des perspectives d'utilisation de ces déficits sur la base des dernières planifications fiscales.

Impôts différés actifs et passifs

(En millions de dollars US)	2014	2013	2012 (retraité)
Total impôts différés actifs	98,2	222,6	171,4
Total impôts différés passifs	153,8	148,9	106,0
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS, NET	(55,6)	73,7	65,4

Impôts différés actifs et passifs nets par nature

(En millions de dollars US)	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
Provisions non déductibles (y compris provisions pour retraite et participation)	38,4	50,8	52,1
Immobilisations corporelles	77,4	93,0	100,0
Effets des variations des taux de change non reconnus en résultat	(30,7)	6,1	(2,2)
Études multi-clients (y compris revenus différés)	(190,2)	(60,9)	(86,5)
Actifs réévalués dans le cadre d'une acquisition	(93,1)	(102,1)	(83,2)
Coûts de développement capitalisés	(25,7)	(22,4)	(15,1)
Autres revenus différés	2,0	(7,8)	(10,1)
Emprunts convertibles et autres instruments financiers	(23,9)	(42,5)	(60,9)
Autres	11,8	7,8	33,6
Total impôts différés actifs (passifs) nets des impôts différés passifs (actifs) sur différences temporelles	(234,0)	(78,0)	(72,3)
Reports fiscaux déficitaires activés	178,4	151,7	137,7
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (PASSIFS) NETS DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS (ACTIFS)	(55,6)	73,7	65,4

Impôts différés actifs (passifs) par groupe fiscal au 31 décembre 2014

(En millions de dollars US)	France	Norvège	États-Unis	Autres	Total
Impôts différés actifs nets (passifs) sur différences temporelles	(48,2)	—	(182,6)	(3,2)	(234,0)
Impôts différés actifs sur report déficitaires activés	85,2	17,0	55,5	20,7	178,4
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (PASSIFS)	37,0	17,0	(127,1)	17,5	(55,6)

Les impôts différés reconnus sur les déficits fiscaux sont indéfiniment recouvrables.

Les impôts différés actifs sur les déficits reportables des groupes fiscaux français, norvégiens et américains ont été reconnus sur la base de la planification fiscale révisée 2015-2019.

Le Groupe provisionne les actifs d'impôt différé nets sur les pertes reportables des entités avec un historique de pertes récurrentes, sans perspective probables d'utilisation de ces déficits ou pour lesquels il existe un litige avec l'administration fiscale.

Déficits fiscaux reportables non activés

(En millions de dollars US)	France	Étranger	Total
Reports déficitaires à échéance 2015	—	19,6	19,6
Reports déficitaires à échéance 2016 et au-delà	—	88,8	88,8
Reports déficitaires utilisables sans limite	262,4	167,5	429,9
TOTAL	262,4	275,9	538,3

Contrôles fiscaux et litiges

États-Unis

Le contrôle fiscal de la société CGG Holding (U.S.) Inc. portant sur l'exercice 2007 et étendu aux exercices 2008-2011 est terminé. La procédure reste cependant toujours en cours jusqu'à la réception des conclusions sur le litige concernant CGG Americas.

Le redressement proposé dans le cadre du contrôle fiscal de CGG Americas portant sur les exercices 2006 et 2007 est contesté par le Groupe. Il n'est pas attendu de conséquences significatives. Toutes les requêtes, les motions, les objections et les réfutations ont été remplies courant 2012. La décision de la Cour n'a pas été rendue en 2014.

En 2012, CGG Holding (U.S.) Inc. a reçu un avis de redressement d'un montant de 3,4 millions de dollars US au

titre de la taxe de l'État du Texas concernant les exercices 2007 et 2008. Le Groupe a contesté cette position devant la Cour Civile. Les objections ont été déposées en juin 2013, un jugement favorable à CGG a été rendu en février 2014 et confirmé en octobre 2014. Le contrôleur du Texas a fait appel en novembre 2014.

Brésil

La municipalité de Rio de Janeiro (Brésil) a réclaté 48 millions de dollars US (103 millions de réaux brésiliens) à Veritas do Brasil Ltda et 30 millions de dollars US (ou 63 millions de réaux brésiliens) à CGG Do Brasil Participações Ltda au titre de la taxe sur les services (ISS) pour les années 2001 à 2009, ce que le Groupe a contesté.

Fin 2013, le redressement de CGG Do Brasil Participações Ltda a été annulé pour vice de procédure.

En février 2014, la Cour de Justice Supérieure a rendu une décision définitive en faveur de Veritas do Brasil Ltda. Sur cette base, Veritas do Brasil Ltda a présenté en juin 2014 des conclusions pour éteindre la procédure d'exécution en cours sur les années 2001 à 2003. En octobre et novembre 2014, deux décisions ont été rendues en faveur de Veritas do Brasil Ltda ordonnant l'extinction de la procédure d'exécution pour les années 2001 à 2003. La municipalité n'a pas interjeté appel, rendant ainsi le jugement définitif.

Suite à un contrôle conduit en 2012 sur l'exercice 2009, CGG do Brasil Participações Ltda a été redressée d'un montant de 6,8 millions de dollars US au titre de la retenue à la source et de 4,5 millions de dollars US au titre de la CIDE. Ce redressement a été contesté par le Groupe. En avril 2014, le tribunal administratif de première instance a rendu une décision contre CGG do Brasil Participações Ltda. La Société a fait appel de la décision en mai 2014.

Suite à un contrôle conduit en 2013 et 2014 sur les exercices 2009 à 2013, CGG do Brasil Participações Ltda a reçu en août 2014 un redressement de 15 millions de

dollars US (ou 40 millions de réaux brésiliens) au titre de la taxe sur les importations. La Société a contesté en octobre 2014.

Moyen-Orient

En Égypte, les négociations avec les autorités fiscales concernant les 25 millions de dollars US d'impôts réclamés sur le chiffre d'affaires passé, sans déduction des charges encourues, n'ont abouti à aucune nouvelle décision en 2014. Le Groupe estime que ce litige ne devrait pas avoir de conséquences significatives. Ce risque fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

Inde

Le Groupe est en litige avec l'administration fiscale indienne sur les règles spécifiques régissant toute activité connexe à l'exploration pétrolière (soumis à une retenue à la source de 4,2 %) pour les années 2006 à 2010. L'administration fiscale indienne a en effet modifié son interprétation en imposant une retenue à la source de 10 % sur la base d'une qualification de « technical services ». L'ensemble du secteur sismique est concerné.

Des décisions favorables aux contribuables ont été rendues, reconnaissant le bénéfice du régime de taux réduit d'imposition de l'article 44 BB aux activités sismiques. La Cour Suprême indienne devrait statuer définitivement sur le sujet en 2015.

En janvier 2012, le Delhi Income Tax Appellate Tribunal (ITAT) a rendu une décision défavorable au Groupe sur la base d'hypothèses que nous ne considérons pas refléter la réalité juridique. CGG a fait appel de cette décision auprès de la Nainital High Court. L'audience a été reportée en 2015.

Le Groupe estime que ce litige ne devrait pas avoir de conséquences significatives.

NOTE 25 EFFECTIFS DU GROUPE

La ventilation des effectifs du Groupe est la suivante :

	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
Personnel statut France	1 901	1 960	1 929
Personnel contrat local	6 639	7 728	5 631
TOTAL EFFECTIFS	8 540	9 688	7 560
<i>dont personnel terrain :</i>	<i>1 225</i>	<i>1 617</i>	<i>1 500</i>

Le total des coûts de personnel employé s'élevait à 1 002,6 millions de dollars US en 2014, 1 142,6 millions de dollars US en 2013 et 911,5 millions de dollars US en 2012.

NOTE 26 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Depuis le 1^{er} février 2013, le Comité Exécutif du Groupe a été remplacé par le Comité Corporate ou « C-Com », présidé par le

Directeur Général et regroupant les deux Directeurs Généraux Délégués du Groupe ainsi que les responsables des Divisions.

Les jetons de présence versés aux administrateurs et la rémunération des membres du C-Com pour les années 2014 et 2013 et le Comité Exécutif pour l'exercice 2012 sont les suivants :

(En dollars US)	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 (retraité)
Avantages court terme ^(a)	4 038 503	4 714 636	8 337 564
Jetons de présence versés aux administrateurs	1 021 984	967 542	941 700
Avantages postérieurs à l'emploi — retraite ^(b)	77 848	69 015	62 293
Avantages postérieurs à l'emploi — retraite complémentaire ^(c)	920 437	954 088	1 221 058
Rémunération en actions ^(d)	2 340 198	4 495 433	7 254 272

(a) Hors charges patronales.

(b) Coût des services rendus et charge d'intérêt.

(c) Coût des services rendus, charge d'intérêt du plan de retraite complémentaire mis en place fin 2004.

(d) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options sur titres et des plans d'actions gratuites sous conditions de performance.

Indemnité contractuelle de rupture en cas de cessation des fonctions

A. Directeur Général

Le Conseil d'administration du 4 juin 2014 ayant renouvelé le mandat de Directeur Général de M. Jean-Georges MALCOR pour une durée de trois ans, a également renouvelé pour la durée de ce mandat, les termes et conditions des avantages consentis à M. Jean-Georges MALCOR en cas de cessation de son mandat social tels qu'ils avaient déjà été renouvelés par le Conseil d'administration du 10 mai 2012 et ratifiés par l'assemblée générale mixte du 3 mai 2013. Ces avantages seront soumis à la ratification de l'assemblée générale du 29 mai 2015.

Ils présentent les caractéristiques suivantes :

- ▶ M. Jean-Georges MALCOR ne bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre :

(a) un montant brut égal à 200 % de la rémunération fixe versée par la Société au cours de douze mois précédant sa date de départ, auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société à M. Jean-Georges MALCOR au titre des exercices échus au cours de la période de trente-six mois précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR (ci-après la « Rémunération annuelle de référence ») ; et

(b) toutes sommes auxquelles M. Jean-Georges MALCOR pourrait prétendre du fait de la cessation de son mandat social, en particulier, l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non-concurrence ;

- ▶ le montant total de l'indemnité spéciale de rupture est donc plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence ;

- ▶ conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes appréciées au regard des performances de la Société :

- » la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse quatre ans avant la date de départ,
- » la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse quatre ans avant la date de départ,
- » la moyenne des taux de marge d'EBITDAS au cours des quatre années précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR doit être supérieure à 25 %.

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, M. Jean-Georges MALCOR n'aurait alors droit qu'à 50 % de ce montant.

Enfin, le Conseil d'administration devra constater, conformément aux dispositions dudit article L. 225-42-1 du Code de commerce, préalablement au versement de l'indemnité spéciale de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité spéciale de rupture est conforme au Code de gouvernement d'entreprise en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

B. Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'administration du 25 février 2015 ayant renouvelé le mandat de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER pour une durée de trois ans, a également renouvelé pour la durée de ce mandat, les termes et conditions des avantages consentis à MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER en cas de départ du Groupe tels qu'ils avaient été arrêtés par le Conseil du 29 février 2012 et ratifiés par l'assemblée générale du 10 mai 2012. Ces avantages seront soumis à la ratification de l'assemblée générale du 29 mai 2015.

Ils présentent les caractéristiques suivantes :

- ▶ MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER ne bénéficient d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre :
 - a) un montant brut égal à 200 % de leur rémunération fixe versée par la Société au cours des douze mois précédant leur date de départ, auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société au titre des exercices échus au cours de la période de trente-six mois précédant leur date de départ (ci-après la « Rémunération annuelle de référence ») et
 - (b) toutes sommes auxquelles MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER pourraient prétendre en cas de départ du Groupe, en particulier l'indemnité susceptible d'être versée au titre de leur engagement de non-concurrence à laquelle il est fait référence ci-après ;
- ▶ le montant total de l'indemnité spéciale de rupture est donc plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence ;
- ▶ conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation d'une

condition de performance appréciée au regard des performances de la Société sur la base de la réalisation d'au moins deux des trois objectifs suivants :

- » la moyenne du ratio entre le cours de l'ADS CGG et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (« OSXSM ») au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant ;
- » la moyenne du ratio entre le cours de l'action CGG et celui de l'indice SBF 120 au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER doit être au moins égale aux deux tiers de la moyenne du même ratio quatre ans auparavant ;
- » la moyenne de marge d'EBITDAS au cours des quatre années précédant la date de départ de MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER doit être supérieure à 25 %.

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où seule une de ces conditions serait remplie, MM. Stéphane-Paul FRYDMAN et Pascal ROUILLER n'auraient alors droit qu'à 50 % de l'indemnité spéciale de rupture.

Enfin, le Conseil d'administration devra constater, conformément aux dispositions dudit article L. 225-42-1 du Code de commerce, préalablement au versement de l'indemnité spéciale de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité spéciale de rupture est conforme au Code de gouvernement d'entreprise en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

NOTE 27 TRANSACTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES

Les transactions du Groupe avec des sociétés liées se font dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché.

En millions de dollars US	2014				2013				2012
	Co-entreprises et activités conjointes ^(a)	Entités Associées ^(b)	Autres sociétés liées ^(c)	Total	Co-entreprises et activités conjointes ^(a)	Entités Associées ^(b)	Autres sociétés liées ^(c)	Total	(retraité) Total
Ventes de matériel géophysique	—	67,8	—	67,8	—	1,4	—	1,4	10,9
Locations de matériel et prestations de conseil	18,8	18,0	3,5	40,3	27,8	21,6	15,3	64,7	45,5
Produits	18,8	85,8	3,5	108,1	27,8	23,0	15,3	66,1	56,4
Coûts d'affrètement et de gestion	29,9	—	—	29,9	32,7	—	22,0	54,7	64,3
Coûts d'équipage	110,7	—	—	110,7	91,6	—	—	91,6	67,8
Achats de prestations de services	24,5	3,2	—	27,7	44,3	4,4	5,0	53,7	56,9
Charges	165,1	3,2	—	168,3	168,6	4,4	27,0	200,0	189,0
Créances commerciales et contrats d'intermédiaire	3,9	42,7	—	46,6	6,9	26,9	10,6	44,4	29,1
Prêts et avances consenties (voir note 7)	26,7	45,1	—	71,8	25,0	—	—	25,0	28,3
Créances	30,6	87,8	—	118,4	31,9	26,9	10,6	69,4	57,4
Dettes fournisseurs et contrats d'intermédiaire	21,5	60,6	—	82,1	10,2	32,0	—	42,2	19,9
Dettes financières — Dettes de crédit-bail	18,5	—	—	18,5	19,9	—	—	19,9	21,3
Dettes	40,0	60,6	—	100,6	30,1	32,0	—	62,1	41,2
Engagements des loyers futurs	269,9	—	—	269,9	303,6	—	—	303,6	336,0
Engagements de prestations de service	162,4	—	—	162,4	253,9	—	—	253,9	227,5
Engagements hors-bilan	432,3	—	—	432,3	557,5	—	—	557,5	563,5

(a) Correspond principalement aux sociétés mises en équivalence du secteur opérationnel Acquisition Marine (voir note 8).

(b) Correspond principalement aux sociétés mises en équivalence du secteur opérationnel Acquisition terrestre et aéroportée (voir note 8).

(c) Correspond aux transactions avec l'entité Louis Dreyfus Armateurs (« LDA ») : Jusqu'au 31 mars 2014, LDA était avec CGG actionnaire de la société Geomar SAS, propriétaire du navire sismique CGG Alizé. Par ailleurs, LDA a fourni des services de gestion de flotte marine et Geomar SAS a fourni des services des services d'affrètement à LDA.

Aucune facilité de paiement ou prêt n'a été accordé au Groupe par les actionnaires pendant les trois dernières années.

NOTE 28 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Flux d'exploitation

En 2014, les amortissements et dépréciations, y compris études multi-clients, comprennent la dépréciation de l'écart d'acquisition marine pour 415 millions de dollars US et 306,4 millions de dollars US de dépréciations d'actifs telles que décrit en note 21. En 2013, ce poste comprenait des dépréciations d'écart d'acquisition pour 640 millions de dollars US et des dépréciations d'autres actifs pour 126 million de dollars US ; en 2012, la dépréciation de la marque Veritas pour 30 millions de dollars US.

Les augmentations/diminutions de provisions en 2014 correspondent principalement aux provisions pour restructuration et contrats déficitaires dotées dans le cadre du plan de transformation du Groupe (voir note 16).

En 2013, les « plus-values sur cession d'actifs » comprenaient un gain de 84,5 millions de dollars US généré par l'apport des activités Shallow Water et OBC du Groupe lors de la création de la joint-venture Seabed Geosolutions BV (voir note 2).

En 2014, la ligne « Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie » correspond notamment à l'élimination des pénalités de remboursement anticipés de nos obligations à haut rendement et obligations convertibles à échéance 2016 (voir note 13).

La ligne « impact du change sur les actifs et les passifs financiers » correspond notamment à l'élimination du gain ou de la perte de change latent sur la dette financière brute en dollars portée par les filiales dont la monnaie de reporting est l'euro.

Flux d'investissement

En 2014, la ligne « plus ou moins-values sur immobilisations financières » correspond principalement à la cession d'Optoplan AS à Alcatel-Lucent Submarine Networks (ASN) (voir note 2). En 2013 et 2012, cette ligne correspondait à la cession de nos parts dans Spectrum ASA.

En 2013, la ligne « acquisitions » correspondait principalement à l'acquisition de la Division Fugro Géoscience dont le montant définitif payé s'élevait à 933 millions de dollars US. Les acquisitions en 2012 comprenaient 52,5 millions de dollars US d'investissement dans Geophysical Research Corporation, LLC (« GRC »).

En 2014, un prêt a été consenti à la joint-venture Seabed Geosolutions BV dont le solde s'élève à 45,1 millions de dollars US au 31 décembre. (voir note 8).

Flux de financement

En 2014, la ligne « Dividendes versés et remboursements de capital aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées » inclut le paiement de l'option d'achat sur les titres Geomar SAS (voir note 2).

En 2014 et 2012, les opérations de financement et d'investissement sans effet sur la trésorerie et non repris dans le tableau de flux de trésorerie sont non significatives. En 2013, elles concernaient principalement la constitution de joint-venture Seabed Geosolutions BV (voir note 2).

Trésorerie

Au 31 décembre

<i>(En millions de dollars US)</i>	2014	2013	2012 (retraité)
Disponibilités et dépôts bancaires	285,0	439,9	952,5
Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme	74,1	90,1	567,7
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	359,1	530,0	1 520,2

La trésorerie comprend des soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie non disponibles pour le Groupe à hauteur de 99,2 millions de dollars US en 2014. Cette trésorerie correspond aux soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus par des filiales implantées

dans des pays où le contrôle des changes ou des contraintes légales ne permettent pas de rendre disponibles ces montants de trésorerie pour une utilisation par le Groupe ou une autre de ses filiales.

NOTE 29 RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le tableau suivant reprend les chiffres utilisés dans le calcul du résultat net par action de base et dilué :

<i>(En millions de dollars US, sauf les données par action)</i>	Au 31 décembre		
	2014	2013	2012 [retraité] ⁽⁴⁾
Résultat net consolidé			
Résultat net — part du Groupe (a)	(1 154,4)	(698,8)	75,2
Déduction faite des dépenses liées aux obligations convertibles, nettes d'impôt	14,8	36,2	21,7
Résultat net — part du Groupe ajusté (b)	(1 139,6)	(662,6)	96,9
Effet dilutif			
Actions ordinaires en circulation en début d'année, ajusté (c)	176 890 866	176 392 225	158 665 347
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises durant l'année, ajusté (d)	94 427	342 764	3 412 261
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté (e) = (c) + (d)	176 985 293	176 734 989	162 077 608
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2006	—	(1)	(1)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2007	(1)	(1)	(1)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2008	(1)	(1)	(1)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2009	(1)	(2)	586 385
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2010	(1)	(2)	241 517
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2011	(1)	(1)	(1)
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2012	(1)	—	—
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2013	—	—	—
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'options de 2014	—	—	—
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'options	—	—	827 902
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2011	—	—	236 423
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2012	—	(2)	267 509
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2013	(2)	(2)	—
Nombre d'actions potentielles liées au plan d'attribution d'actions gratuites de 2014	(2)	—	—
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'attribution d'actions gratuites	—	—	503 932
Nombre d'actions potentielles liées aux obligations convertibles 2011	(2)	(2)	(3)
Nombre d'actions potentielles liées aux obligations convertibles 2012	(2)	(2)	(3)
Nombre moyen ajusté d'actions potentielles liées aux instruments financiers ayant un effet dilutif (f)	176 985 293	176 734 989	163 409 442
Résultat net par action			
Base (a) / (e)	(6,52)	(3,95)	0,46
Dilué (b) / (f)	(6,52)	(3,95)	0,46

(1) Le prix d'exercice de ces options étant plus élevé que le cours moyen de l'action, il est considéré qu'aucune action potentielle liée à ce plan n'aurait été émise sur l'exercice.

(2) Dès lors que le résultat de l'exercice est une perte, les plans d'attribution de stock-options, d'actions gratuites et d'obligations convertibles ont un effet relatif, par conséquent les actions potentielles liées à ces plans n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles ayant un effet dilutif, ni dans la détermination de la perte nette diluée par action.

(3) Les obligations convertibles avaient un effet accrétif ; par conséquent les actions potentielles liées à ces instruments de capitaux propres n'ont pas été retenues dans la détermination du nombre moyen ajusté des actions potentielles ayant un effet dilutif, ni dans la détermination du résultat dilué par action.

(4) Retraitement lié à l'application d IAS 19 révisée — voir note 1 — Changement de méthodes comptables.

Le calcul du résultat net par action de base et dilué de 2012 a été ajusté suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée par CGG SA en 2012.

Le nombre d'actions ordinaires émises a été ajusté rétrospectivement.

NOTE 30 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement majeur significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

NOTE 31 LISTE DES PRINCIPALES FILIALES CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014

Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de leur date d'acquisition lors de la prise de contrôle par le Groupe.

Certaines sociétés mises en sommeil n'ont pas été listées ci-dessous.

Le pourcentage d'intérêt correspond généralement au pourcentage de contrôle dans la Société.

<i>Siren^(a)</i>	Nom des Sociétés	Siège	% d'intérêt
	CGG Holding BV	Pays-Bas	100,0
	CGG Marine BV	Pays-Bas	100,0
	CGG Data Management (Netherlands) BV	Pays-Bas	100,0
	CGG Jason (Netherlands) BV	Pays-Bas	100,0
	De Regt Marine Cables BV	Pays-Bas	100,0
403 256 944	CGG Services SA	France	100,0
410 072 110	CGG Explo SARL	France	100,0
413 926 320	Geomar SAS	France	100,0
	CGG Electromagnetics (Italy) Srl	Italie	100,0
	CGG International SA	Suisse	100,0
	CGG Data Services AG	Suisse	100,0
	CGG Geoscience GmbH	Suisse	100,0
	Wavefield Inseis AS	Norvège	100,0
	CGG Marine Resources Norge AS	Norvège	100,0
	CGG Geo Vessels AS	Norvège	100,0
	CGG Marine (Norway) AS	Norvège	100,0
	CGG Services (Norway) AS	Norvège	100,0
	Exploration Vessel Resources AS	Norvège	100,0
	Exploration Investment Resources II AS	Norvège	100,0
	Exploration Vessel Resources II AS	Norvège	100,0
	CGG Services (UK) Limited	Royaume-Uni	100,0
	CGG Data Management (UK) Limited	Royaume-Uni	100,0
	CGG Jason (UK) Limited	Royaume-Uni	100,0
	CGG NPA Satellite Mapping Limited	Royaume-Uni	100,0
	CGG Seismic Imaging (UK) Limited	Royaume-Uni	100,0
	Robertson (UK) Limited	Royaume-Uni	100,0
	Robertson Geospec International	Royaume-Uni	100,0
	Veritas Caspian LLP ^(b)	Kazakhstan	50,0
	CGG do Brasil Participações Ltda	Brésil	100,0
	Veritas do Brasil Ltda	Brésil	100,0
	LASA Prospecções SA	Brésil	100,0
	Geomag SA Prospecções Aerogeofísicas	Brésil	100,0

<i>Siren</i> ^(a)	Nom des Sociétés	Siège	% d'intérêt
	CGGVeritas Services de Mexico SA de CV	Mexique	100,0
	CGG Geoscience de Mexico SA de CV	Mexique	100,0
	Exgeo CA	Venezuela	100,0
	CGG Holding (U.S.) Inc.	États-Unis d'Amérique	100,0
	CGG Services (U.S.) Inc.	États-Unis d'Amérique	100,0
	CGG Land (U.S.) Inc.	États-Unis d'Amérique	100,0
	Viking Maritime Inc.	États-Unis d'Amérique	100,0
	CGG Canada Services Ltd	Canada	100,0
	CGG Services (Canada) Inc.	Canada	100,0
	Hampson-Russell Ltd	Canada	100,0
	CGG Services (Australia) Pty Ltd	Australie	100,0
	CGG Seismic Imaging (Australia) Pty Ltd	Australie	100,0
	CGG Marine (Australia) Pty Ltd	Australie	100,0
	CGG Jason (Australia) Pty Ltd	Australie	100,0
	CGG Ground Geophysics (Australia) Pty Ltd	Australie	100,0
	PT CGG Services Indonesia ^(b)	Indonésie	95,0
	CGG Services India Private Ltd	Inde	100,0
	CGG Technology Services (Beijing) Co. Ltd	Chine	100,0
	CGG Geoscience (Beijing) Ltd	Chine	100,0
	CGG Services (Singapore) Pte Ltd	Singapour	100,0
	CGG Vostok	Russie	100,0
	CGG (Nigeria) Ltd	Nigeria	100,0
	CGG Airborne Survey (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,0
866 800 154	Sercel Holding SA	France	100,0
378 040 497	Sercel SA	France	100,0
	Sercel England Ltd	Royaume-Uni	100,0
	Sercel-GRC	États-Unis d'Amérique	100,0
	Sercel Inc.	États-Unis d'Amérique	100,0
	Sercel Canada Ltd	Canada	100,0
	Sercel Australia Pty Ltd	Australie	100,0
	Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd.	Chine	51,0
	Sercel (Beijing) Technological Services Co. Ltd	Chine	100,0
	Sercel Singapore Pte Ltd	Singapour	100,0
	De Regt Germany GmbH	Allemagne	100,0

(a) Le numéro Siren est un numéro d'identification individuelle des sociétés sous la loi française.

(b) Le pourcentage de contrôle dans ces entités est de 100 %.

Participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe ne consolide pas par intégration globale d'entité significative dont il détiendrait une part inférieure à la moitié des droits de vote.

Aucune filiale avec des participations ne donnant pas le contrôle ne contribue de façon significative aux activités, aux flux financiers et aux résultats consolidés du Groupe. La principale société détenue par CGG et des intérêts minoritaires est la société Hebei Sercel-Junfeng, filiale de Sercel SA basée en Chine.

NOTE 32 INFORMATION CONSOLIDÉE CONDENSÉE RELATIVE À CERTAINES FILIALES

Au 31 décembre 2014, l'obligation de rembourser nos emprunts obligataires à haut rendement est garantie par certaines filiales du Groupe : CGG Canada Services Ltd, CGG Marine Ressources Norge AS, CGG Holding (U.S.) Inc., Alitheia Ressources Inc., CGG Land (U.S.) Inc., CGG Services

(U.S.) Inc., Veritas Investments Inc., Viking Maritime Inc., CGG Marine BV, CGG Holding BV au titre des « Garants Services », et Sercel Inc., Sercel Australia Pty Ltd, Sercel Canada Ltd et Sercel — GRC au titre des « Garants Équipements ».

Le tableau suivant présente l'information financière consolidée condensée en IFRS au 31 décembre 2014 pour la Société (« CGG »), pour les Garants, les Non-Garants et les Ajustements de consolidation pour arriver au Groupe CGG consolidé.

31 décembre 2014

<i>(En millions de dollars US)</i>	CGG	Garants Services	Garants Équipements	Non garants	Ajustements de Consolidation	Groupe Consolidé
Écart d'acquisition des entités consolidées	—	1 797,7	90,2	153,8	—	2 041,7
Immobilisations incorporelles (y compris les études multi-clients)	31,1	722,0	28,3	870,3	(277,9)	1 373,8
Immobilisations corporelles	86,9	552,8	51,1	796,3	(248,9)	1 238,2
Participations dans les entités consolidées	3 878,3	2 172,4	7,1	438,0	(6 495,8)	—
Autres actifs non courants	1 963,1	548,7	5,3	253,1	(2 392,5)	377,7
Actifs courants	376,4	790,2	304,0	2 902,4	(2 343,4)	2 029,6
Total actif	6 335,8	6 583,8	486,0	5 413,9	(11 758,5)	7 061,0
Dette financière (y compris découverts bancaires, part à court et long terme)	2 460,2	1 993,1	—	756,5	(2 430,9)	2 778,9
Autres passifs non courants (hors dette financière)	22,8	117,1	23,4	267,7	(26,2)	404,8
Passifs courants (hors part à court terme de la dette financière)	1 106,6	761,4	95,4	1 646,6	(2 478,9)	1 131,1
Total passif (hors capitaux propres)	3 589,6	2 871,6	118,8	2 670,8	(4 936,0)	4 314,8
Capitaux propres	2 746,2	3 712,2	367,2	2 743,1	(6 822,5)	2 746,2
Chiffre d'affaires	122,8	931,9	294,3	3 821,5	(2 075,1)	3 095,4
Amortissements et dépréciations	8,2	915,3	15,8	617,1	40,7	1 597,1
Produit (perte) d'exploitation	(179,2)	(371,3)	57,8	(265,1)	60,3	(697,5)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(359,5)	(60,2)	—	(0,1)	419,8	—
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	(1 146,6)	(464,6)	40,5	(440,6)	864,7	(1 146,6)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	804,5	389,6	32,9	96,2	(459,0)	864,2
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(3,1)	(483,3)	(26,0)	(521,1)	140,0	(893,5)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(900,6)	40,8	(1,5)	400,7	358,1	(102,5)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	—	—	—	—	(8,7)	(8,7)
Incidence des variations de périmètre	—	—	—	—	(30,4)	(30,4)
Trésorerie à l'ouverture	266,5	92,9	4,0	166,6	—	530,0
Trésorerie à la clôture	167,3	40,0	9,4	142,4	—	359,1

Les tableaux suivants présentent l'information financière consolidée condensée en IFRS pour les périodes 2013 et 2012.

31 décembre 2013

<i>(En millions de dollars US)</i>	CGG	Garants Services	Garants Équipements	Non Garants	Ajustements de Consolidation	Groupe Consolidé
Écarts d'acquisition des entités consolidées	—	2 210,6	91,6	181,0	—	2 483,2
Immobilisations incorporelles (y compris les études multi-clients)	26,3	652,6	30,8	759,8	(197,9)	1 271,6
Immobilisations corporelles	112,2	740,6	39,4	944,4	(278,8)	1 557,8
Participations dans les entités consolidées	4 505,2	1 938,0	6,1	504,2	(6 953,5)	—
Autres actifs non courants	2 440,2	582,1	7,6	482,7	(2 916,4)	596,2
Actifs courants	359,9	1 080,7	300,7	2 847,3	(2 234,6)	2 354,0
Total actif	7 443,8	7 204,6	476,2	5 719,4	(12 581,2)	8 262,8
Dettes financières (y compris découverts bancaires, part à court et long terme)	2 504,0	2 381,1	0,2	734,8	(2 872,5)	2 747,6
Autres passifs non courants (hors dette financière)	26,5	98,2	24,3	194,7	(10,6)	333,1
Passifs courants (hors part à court terme de la dette financière)	1 023,2	693,7	121,8	1 872,0	(2 418,7)	1 292,0
Total passif (hors capitaux propres)	3 553,7	3 173,0	146,3	2 801,5	(5 301,8)	4 372,7
Capitaux propres	3 890,1	4 031,6	329,9	2 917,9	(7 279,4)	3 890,1
Chiffre d'affaires	110,8	914,3	440,2	4 539,5	(2 239,0)	3 765,8
Amortissements et dépréciations	7,2	1 133,6	12,5	533,0	(74,6)	1 611,7
Produit (perte) d'exploitation	(108,1)	(509,7)	120,1	100,1	2,7	(394,9)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(234,3)	152,9	—	0,2	81,2	—
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	(691,2)	(559,8)	83,0	75,3	401,5	(691,2)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	798,9	194,3	7,8	467,7	(561,0)	907,7
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(1 295,4)	(1 452,9)	(10,5)	(417,7)	1 457,0	(1 719,5)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(526,8)	1 283,9	(2,1)	(37,4)	(914,7)	(197,1)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	—	—	—	—	21,4	21,4
Incidence des variations de périmètre	—	—	—	—	(2,7)	(2,7)
Trésorerie à l'ouverture	1 289,8	67,6	8,8	154,0	—	1 520,2
Trésorerie à la clôture	266,5	92,9	4,0	166,6	—	530,0

8 COMPTES DE L'EXERCICE 2014 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

Comptes consolidés 2012-2013-2014 de CGG

31 décembre 2012 (retraité)

<i>(En millions de dollars US)</i>	CGG	Garants Services	Garants Équipements	Non Garants	Ajustements de Consolidation	Groupe Consolidé
Écarts d'acquisition des entités consolidées	—	2 176,6	94,0	144,9	—	2 415,5
Immobilisations incorporelles (y compris les études multi-clients)	29,0	539,6	32,6	462,7	(129,0)	934,9
Immobilisations corporelles	106,1	655,0	41,7	604,9	(248,2)	1 159,5
Participations dans les entités consolidées	5 174,8	1 552,6	5,9	230,0	(6 963,3)	—
Autres actifs non courants	1 082,2	117,7	7,3	248,4	(1 106,0)	349,6
Actifs courants	1 396,4	1 220,2	256,5	3 443,6	(2 843,4)	3 473,3
Total actif	7 788,5	6 261,7	438,0	5 134,5	(11 289,9)	8 332,8
Dettes financières (y compris découverts bancaires, part à court et long terme)	2 223,3	1 096,9	0,4	124,6	(1 140,0)	2 305,2
Autres passifs non courants (hors dette financière)	31,7	85,2	29,9	175,2	(45,9)	276,1
Passifs courants (hors part à court terme de la dette financière)	951,6	472,7	153,2	2 435,1	(2 843,0)	1 169,6
Total passif (hors capitaux propres)	3 206,6	1 654,8	183,5	2 734,9	(4 028,9)	3 750,9
Capitaux propres	4 581,9	4 606,9	254,5	2 399,6	(7 261,0)	4 581,9
Chiffre d'affaires	100,6	810,1	560,2	3 976,9	(2 037,3)	3 410,5
Amortissements et dépréciations	7,0	403,2	12,5	347,2	(61,0)	708,9
Produit (perte) d'exploitation	(52,7)	120,8	125,6	209,3	(72,4)	330,6
Résultat des sociétés mises en équivalence	31,7	101,8	—	0,2	(133,7)	—
Produit net (perte nette) de l'ensemble consolidé	92,4	236,3	87,1	150,8	(474,2)	92,4
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	573,0	75,2	67,2	699,5	(494,0)	920,9
Flux de trésorerie affectés aux investissements	27,1	(487,5)	(62,9)	(368,1)	146,8	(744,6)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	348,9	390,4	(3,8)	(270,2)	329,5	794,8
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	—	—	—	—	17,7	17,7
Trésorerie à l'ouverture	340,8	89,5	8,3	92,8	—	531,4
Trésorerie à la clôture	1 289,8	67,6	8,8	154,0	—	1 520,2

NOTE 33 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau suivant présente les honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2014, 2013 et 2012.

<i>(En milliers de dollars US)</i>	Mazars		EY Audit 2014		Total 2014		2013		2012	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit										
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :										
CGG SA	473		1 106		1 579		1 892		1 501	
Filiales consolidées	1 517		3 548		5 065		5 649		4 951	
Total	1 990	88 %	4 654	97 %	6 644	94 %	7 541	94 %	6 452	76 %
Missions accessoires :										
CGG SA	261		—		261		324		1 917	
Filiales consolidées	3		65		68		120		—	
Total	264	12 %	65	1 %	329	5 %	444	5 %	1 917	23 %
Total audit	2 254	100 %	4 719	98 %	6 973	99 %	7 985	99 %	8 369	99 %
Autres prestations										
Juridique, fiscal, social	4	0 %	84	2 %	88	1 %	73	1 %	99	1 %
Technologies de l'information	—		—		—		—		—	
Audit interne	—		—		—		—		—	
Autre	—		—		—		—		—	
Total autres prestations	4	0 %	84	2 %	88	1 %	73	1 %	99	1 %
TOTAL	2 258	100 %	4 803	100 %	7 061	100 %	8 058	100 %	8 468	100 %

8 COMPTES DE L'EXERCICE 2014 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

Tableau des résultats financiers du groupe au cours des cinq derniers exercices
(articles R. 225-83 ET R. 225-102 du Code de commerce)

8.2. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (ARTICLES R. 225-83 ET R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

	2010	2011	2012	2013	2014
I — Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social en millions de dollars US	79,6	79,8	92,4	92,7	92,8
b) Nombre d'actions émises	151 506 109	151 861 932	176 392 225	176 890 866	177 065 192
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
II — Résultat global des opérations effectuées, en millions de dollars US					
a) Chiffre d'affaires hors taxe	2 904,3	3 180,9	3 410,5	3 765,8	3 095,4
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions.	614,8	656,3	880,4	1 043,0	690,4
c) Impôts sur les bénéfices	(18,5)	(63,1)	(99,2)	(82,9)	(123,8)
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	(59,4)	(13,2)	92,4	(691,2)	(1 146,6)
e) Montant des bénéfices distribués	—	—	—	—	—
III — Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	3,94	3,91	4,43	5,43	3,20
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	(0,39)	(0,09)	0,52	(3,91)	(6,48)
c) Dividende versé à chaque action	—	—	—	—	—
IV — Personnel					
a) Nombre de salariés	7 264	7 198	7 560	9 688	8 540

8.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- ▶ le contrôle des comptes consolidés de la société CGG SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- ▶ la justification de nos appréciations,
- ▶ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous

estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Certains principes comptables appliqués par votre société nécessitent de recourir à des jugements et estimations notamment en ce qui concerne :

- ▶ les modalités d'amortissement et la réalisation de tests de perte de valeur des études « multi-clients » (immobilisations incorporelles), Note 1 Principes, Règles et Méthodes comptables et Note 10 Immobilisations incorporelles,
- ▶ la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de services « exclusifs » et « multi-clients », Note 1 § 4 Chiffre d'affaires,
- ▶ la reconnaissance des impôts différés actifs, Note 1 § 6 Impôt sur les bénéfices et impôt différé,
- ▶ la réalisation de tests de perte de valeur, Note 1 § 7 Immobilisations corporelles et incorporelles, note 1 § 8

Participations et autres immobilisations financières, note 11 Ecart d'acquisition

- ▶ les provisions pour risques, charges et litiges, Note 1 § 12 Provisions

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les calculs effectués par votre groupe et à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée à cet égard.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris-La Défense, le 13 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes,

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Jouanne

Laurent Vitse

MAZARS

Jean-Luc Barlet

8.4. COMPTES ANNUELS 2014-2013 DE CGG

Bilan

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2014			Au 31 décembre 2013
	Valeur brute	Amortissements et Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISÉ	6 363,1	(2 213,2)	4 149,9	4 872,5
Immobilisations incorporelles	24,9	(7,7)	17,2	16,9
Fonds commercial	—	—	—	—
Autres immobilisations incorporelles	24,9	(7,7)	17,2	10,7
Immobilisations incorporelles en cours	—	—	—	6,2
Immobilisations corporelles	9,6	(4,9)	4,7	12,7
Terrains	1,1	—	1,1	1,1
Constructions	7,0	(3,6)	3,4	11,3
Matériel d'exploitation et outillage	0,2	(0,2)	—	—
Autres immobilisations corporelles	1,3	(1,1)	0,2	0,3
Immobilisations en cours	—	—	—	—
Immobilisations financières	6 328,6	(2 200,6)	4 128,0	4 842,9
Participations	4 747,9	(2 199,1)	2 548,8	3 105,5
Créances rattachées à des participations	1 579,1	(1,5)	1 577,6	1 735,6
Prêts	1,3	—	1,3	1,5
Autres immobilisations financières	0,3	—	0,3	0,3
ACTIF CIRCULANT	328,7	(2,4)	326,3	262,9
Avances & acomptes versés sur commandes	0,3	—	0,3	0,2
Créances	176,7	(2,4)	174,3	55,7
Créances clients et comptes rattachés	9,4	(2,4)	9,0	4,9
Autres créances d'exploitation	15,5	—	15,5	11,5
Autres créances	151,8	—	151,8	39,3
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	24,9	—	24,9	31,3
Disponibilités	126,8	—	126,8	175,7
Compte de régularisation actif	191,0	—	191,0	84,1
TOTAL ACTIF	6 882,8	(2 215,6)	4 667,2	5 219,5

<i>(En millions d'euros)</i>	Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat	
	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
CAPITAUX PROPRES	1 122,6	2 392,2	1 122,6	2 392,2
Capital	70,8	70,7	70,8	70,7
Primes d'émission, d'apport, de conversion	2 307,2	2 365,9	2 307,2	2 365,9
Écart de réévaluation	0,3	0,3	0,3	0,3
Réserve légale	7,1	7,1	7,1	7,1
Autres réserves	6,2	6,3	6,2	6,3
Report à nouveau	-	605,2	(1 269,6)	(58,7)
Résultat de l'exercice	(1 269,6)	(663,9)	-	-
Provisions réglementées	0,6	0,6	0,6	0,6
PROVISIONS	210,6	32,0	210,6	32,0
Provisions pour risques	196,2	17,0	196,2	17,0
Provisions pour charges	14,4	15,0	14,4	15,0
DETTES	3 138,7	2 786,6	3 138,7	2 786,6
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 058,7	1 894,2	2 058,7	1 894,2
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13,3	7,7	13,3	7,7
Dettes fiscales et sociales	9,7	8,9	9,7	8,9
Autres dettes d'exploitation	1,3	1,2	1,3	1,2
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,3	1,2	0,3	1,2
Autres dettes	1 055,4	873,4	1 055,4	873,4
Compte de régularisation passif	195,3	8,7	195,3	8,7
TOTAL PASSIF	4 667,2	5 219,5	4 667,2	5 219,5

Compte de résultat

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2014	2013
Prestations de service	—	—
Produits des activités annexes	92,1	83,5
Chiffre d'affaires	92,1	83,5
Consommations en provenance des tiers	(118,7)	(140,6)
Impôts et taxes	(2,5)	(2,5)
Charges de personnel	(11,6)	(9,6)
Autres produits (charges) de gestion courante	2,8	(0,9)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(15,6)	(15,1)
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	14,7	7,8
Résultat d'exploitation	(38,8)	(77,4)
Gain (perte) de change	35,1	(4,9)
Dividendes reçus des filiales	209,4	187,2
Autres produits (charges) financiers	109,5	105,5
Intérêts financiers	(131,3)	(122,1)
Dotations aux provisions	(1 244,5)	(28,2)
Reprises sur provisions	0,7	32,6
Résultat financier	(1 021,1)	170,1
Résultat courant	(1 059,9)	92,7
Résultat net des cessions d'actifs	(4,8)	0,1
Dotations pour dépréciation et provisions exceptionnelles	(100,1)	(790,5)
Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles	0,3	20,5
Autres éléments exceptionnels	(48,0)	(6,4)
Résultat exceptionnel	(152,6)	(776,3)
Impôts sur les bénéfices	(57,1)	19,7
Résultat net	(1 269,6)	(663,9)

Tableau des flux de trésorerie

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2014	2013
Exploitation		
Résultat net	(1 269,6)	(663,9)
Dividendes non cash	(193,7)	(187,2)
Amortissements et provisions	2,4	2,5
(Plus) ou moins-values de cessions d'actifs	(2,5)	8,1
Dotations (Reprises) sur provisions réglementées, risques et charges et immobilisations financières	1 340,6	765,0
Autres	8,0	7,7
Capacité d'autofinancement	(114,8)	(67,8)
(Augmentation) diminution des créances clients	(7,2)	(2,7)
(Augmentation) diminution des créances d'exploitation	79,2	62,6
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	8,3	(16,1)
Augmentation (diminution) des autres passifs d'exploitation	(2,5)	(13,2)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(37,0)	(37,2)
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	5,2	(4,6)
Acquisition de titres de participation	(65,2)	(1,1)
Total investissement	(60,0)	(5,7)
Produits de cessions d'actifs	—	—
Remboursement de prêts	—	—
Attribution de prêts	(0,1)	(0,9)
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(60,1)	(6,6)
Financement		
Remboursement d'emprunts	(740,6)	(291,7)
Nouveaux emprunts	796,8	209,1
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires	—	0,1
Variation nette des avances trésorerie filiales	(14,6)	(659,3)
Augmentation de capital	0,1	1,2
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	41,7	(740,6)
Variation de trésorerie	(55,3)	(784,4)
Trésorerie à l'ouverture	206,8	991,2
Trésorerie à la clôture	151,5	206,8

NOTE 1 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux au 31 décembre 2014 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement de l'ANC 2014-03 publié par arrêté du 8 septembre 2014 ainsi qu'avec les avis et recommandations de l'Autorité des Normes Comptables.

Pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement admis, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction de la Société à partir d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer des données estimées.

CGG est la société mère du Groupe CGG.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est constitué des éléments suivants :

- ▶ prix d'achat ;
- ▶ coûts directement attribuables engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner ;
- ▶ estimation initiale des coûts de démantèlement.

Les opérations de crédit-bail qui transfèrent le titre de propriété du bien à l'issue du contrat ne sont pas considérées dans les comptes annuels comme des acquisitions d'immobilisations assorties d'un emprunt.

Les immobilisations sont amorties sur la base du coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative et selon le mode linéaire. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- ▶ constructions à usage administratif et commercial : 20 à 40 ans ;
- ▶ agencements : six à dix ans ;
- ▶ matériel et outillage d'exploitation : trois à cinq ans ;
- ▶ matériel de transport : trois à cinq ans ;
- ▶ matériel de bureau et mobilier : trois à dix ans ;
- ▶ logiciels, ERP : cinq à dix ans.

Les matériels et logiciels ne font pas l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire.

Les dépenses de réparation ou de maintenance qui ne prolongent pas de manière significative la durée de vie de l'immobilisation concernée ou qui ne constituent pas d'avantages économiques complémentaires sont comptabilisées en charges de la période.

La Société applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les règlements nos 2002-10 et 2004-06 du Comité de la réglementation comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet de dépréciation exceptionnelle lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La nécessité d'une dépréciation est appréhendée par groupe d'actifs autonomes par comparaison de la valeur nette comptable à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction de la Société.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de marché ou, le cas échéant, celle des flux de trésorerie actualisés.

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées en fonction de la quote-part d'actif net ou de la valeur d'usage. La dépréciation de l'écart d'acquisition inclus dans le coût d'acquisition des titres est retenue par la Société lorsque les perspectives d'activité de la filiale divergent de manière significative des hypothèses qui ont prévalu lors de l'acquisition.

Titres de placement, instruments financiers et autres disponibilités

Les titres de placement sont constitués de valeurs mobilières de placement et de dépôts à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés au montant le plus faible entre le prix de revient et la valeur de marché.

La Société utilise généralement des contrats de couverture à terme pour limiter le risque de change relatif aux excédents en dollars US. Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations de couverture, la Société ne tient pas compte des profits ou pertes futurs sur ces instruments à la clôture et comptabilise le gain ou la perte réalisé lors du dénouement de l'opération.

Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations spéculatives, la Société comptabilise une provision pour risque de change à la clôture en cas de perte latente.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement figurent dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Impôts sur les sociétés

La Société comptabilise l'impôt sur les sociétés en conformité avec les lois et règles fiscales du pays dans lequel elle réalise ses résultats. Les régimes fiscaux et les taux d'imposition en vigueur sont très variables d'un pays à l'autre.

Engagements de retraite et autres avantages sociaux

La Société participe à la constitution des retraites de son personnel en versant des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés du service des allocations vieillesse. Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en 2004 pour les membres du Comité Exécutif du Groupe.

Le montant estimé et actualisé des indemnités de départs à la retraite qui seront éventuellement dues au personnel en application des conventions collectives en vigueur est

provisionné au bilan. Les impacts des changements des hypothèses actuarielles sont comptabilisés au compte de résultat, au cours de l'exercice de leur constatation.

La Société n'a pas d'autres engagements significatifs concernant d'éventuels avantages sociaux consentis au personnel au-delà de sa période d'activité, tels que soins médicaux ou assurance-vie.

Provisions pour risques et charges

La Société provisionne les divers risques et charges connus à la clôture de l'exercice si les dépenses qui peuvent en résulter sont probables et peuvent être quantifiées. Si ces conditions ne pouvaient être réunies, une information serait toutefois fournie dans les notes aux états financiers.

Les profits latents éventuels ne sont pas pris en compte avant leur réalisation.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

Obligations à haut rendement (500 millions de dollars US, 6,875 % *Senior Notes*, échéance 2022)

Le 1^{er} mai 2014, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 500 millions de dollars US, au taux de 6,875 % et à échéance 2022. Cet emprunt obligataire, émis au pair, a contribué au remboursement anticipé de la totalité de l'emprunt obligataire au taux de 9,50 % d'un montant de 225 millions de dollars US à échéance 2016, ainsi qu'au remboursement anticipé de 265 millions de dollars US de l'emprunt obligataire de 400 millions de dollars US, au taux de 7,75 % et à échéance 2017.

Obligations à haut rendement (400 millions d'euros, 5,875 % *Senior Notes*, échéance 2020)

Le 23 avril 2014, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 400 millions d'euros, au taux de 5,875 % et à échéance 2020. Cet emprunt obligataire, émis au pair, a permis le rachat des obligations à option de conversion (OCEANE) d'un montant nominal de 360 millions d'euros, au taux de 1,75 %, et à échéance 2016. Le produit net restant a été utilisé pour le paiement anticipé de l'échéance 2015 du crédit vendeur accordé par Fugro pour un montant de 28,1 millions d'euros.

Obligations à haut rendement (350 millions de dollars US, 9,5 % *Senior Notes*, échéance 2016)

Le 2 juin 2014, la Société a procédé au remboursement de l'intégralité des 225 millions de dollars US de l'emprunt obligataire 9,50 %, échéance 2016, à 102,375 % du pair. Ce remboursement a été financé par l'émission d'obligations à

haut rendement pour un montant de 500 millions de dollars US, décrite ci-dessus.

L'amortissement accéléré des frais d'émission d'emprunt a été comptabilisé sur la ligne « Coût de l'endettement financier net » de notre compte de résultat pour un montant de 5,2 millions d'euros (6,3 millions de dollars US). La pénalité pour le remboursement anticipé s'est élevée à 3,9 millions d'euros (5,3 millions de dollars US) et a été comptabilisée sur la ligne « Autres produits (charges) financiers » de notre compte de résultat.

Obligations à haut rendement (400 millions de dollars US, 7,75 % *Senior Notes*, échéance 2017)

Le 2 juin 2014, la Société a procédé au remboursement de 265 millions de dollars US de l'emprunt obligataire 7,75 %, d'un montant nominal initial de 400 millions de dollars US à échéance 2017. Le remboursement, effectué à 101,292 % du pair, a été financé par l'émission d'obligations à haut rendement pour un montant de 500 millions de dollars US, décrite ci-dessus. L'amortissement accéléré des frais d'émission d'emprunt a été comptabilisé sur la ligne Dotations aux provisions (financières) de notre compte de résultat pour un montant de 1,7 million d'euros (2,3 millions de dollars US). La pénalité pour remboursement anticipé s'est élevée à 2,5 millions d'euros (3,4 millions de dollars US) et a été comptabilisée sur la ligne Autres éléments exceptionnels de notre compte de résultat.

Obligations convertibles (360 millions d'euros, 1,75 % *Senior Notes*, échéance 2016)

Au 30 juin 2014, les 360 millions d'euros d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions sont totalement remboursées.

Le 24 avril 2014, le Groupe a racheté 81,3 % des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) émises par la Société à la suite d'une procédure de construction d'un livre d'ordres inversé au prix de 28,60 euros par obligation soit un montant nominal total d'environ 293 millions d'euros. CGG a ensuite procédé au rachat de 16,8 % des obligations restantes au prix de 28,60 euros pour un montant nominal total d'environ 60 millions d'euros. Le rachat anticipé des 1,9 % d'obligations restantes a été effectué le 27 juin 2014.

L'amortissement accéléré des frais d'émission a été comptabilisé sur la ligne « Dotations aux provisions financières » de notre compte de résultat pour un montant de 2,1 millions d'euros.

Facilité de crédit « French Revolver »

Le 24 juillet 2014, la maturité de notre facilité de crédit « French Revolver » a été étendue. La facilité de crédit « French Revolver » s'élève à 325 millions de dollars US jusqu'au 31 juillet 2016 et à 275 millions de dollars US jusqu'au 31 juillet 2017.

Le 31 juillet 2013, une facilité de crédit « French revolver » de 325 millions de dollars US sur trois ans avec deux options d'extension d'une année chacune a été conclue. En septembre 2014, la ligne de crédit « French Revolver » a fait l'objet d'avenants afin d'assouplir certains covenants applicables. À la suite de ces accords, le ratio d'endettement maximal (défini comme la dette nette sur l'EBITDAS) a été accru de 3,00x à 3,75x pour les 12 mois glissants clos le 30 septembre 2015, à 3,50x pour les 12 mois glissants clos le 30 septembre 2016, à 3,25x pour les 12 mois glissants clos le 30 septembre 2017 et à 3,00x pour les périodes de 12 mois glissants suivantes.

Crédit vendeur accordé par Fugro

Le solde restant dû au 31 décembre 2014 s'élève à 84,4 millions d'euros (ou 102 millions de dollars US convertis au taux de clôture de 1.2141).

Le 22 décembre 2014, Fugro et CGG ont amendé le crédit vendeur de telle sorte que 50 % du remboursement prévu le 31 janvier 2016 soit remboursé au plus tard le 31 janvier 2017 et les 50 % restants au plus tard le 31 janvier 2018 (c'est-à-dire 42,2 millions d'euros à rembourser pour les 31 janvier 2016 et 2017).

ARGAS/ARDISEIS

Accord-cadre signé avec la société Industrialization & Energy Services Company (TAQA) et cession de 2 % du capital d'Ardiseis FZCO

Le 31 décembre 2013, CGG et TAQA ont conclu un accord de coopération par lequel les deux sociétés renforcent et étendent leur partenariat à long terme au Moyen-Orient. CGG

et TAQA sont actionnaires de deux joint-ventures au Moyen-Orient, ARGAS et Ardiseis. ARGAS, une entreprise saoudienne créée en 1966 (détenue à 51 % par TAQA et à 49 % par CGG) opère des activités de géophysique au Royaume d'Arabie Saoudite. Ardiseis, une société créée en 2006 à Dubaï détenue à 51 % par CGG et par TAQA à 49 %, collecte des données sur terre et en eaux peu profondes dans le reste du Moyen-Orient.

Par cet accord, ARGAS deviendra l'actionnaire unique d'Ardiseis. L'ensemble des ressources d'Ardiseis et d'ARGAS seront regroupées dans un nouveau Groupe ARGAS, doté d'un capital plus important détenu à 51 % par TAQA et à 49 % par CGG, plus efficace et plus puissant sur un périmètre d'activité plus étendu.

Suite à cet accord, CGG Services UK Ltd, filiale consolidée du Groupe CGG, a conclu en juin 2014 un contrat de cession de 2 % du capital qu'elle détient dans la société Ardiseis FZCO au groupe Industrialization & Energy Services Company (TAQA) pour un montant de 1,2 million de dollars US. Suite à cette transaction, CGG détient 49 % du capital de la société et perd son contrôle. Ardiseis FZCO n'est plus consolidée par intégration globale, mais est mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe.

Achat de la participation LDA dans Geomar SAS

Option d'achat conclue avec Louis Dreyfus Armateurs (LDA)

Le 27 novembre 2013, CGG avait convenu avec le groupe Louis Dreyfus Armateurs (LDA) d'exercer son option d'achat sur les titres détenus par LDA dans la société Geomar SAS, la joint-venture propriétaire du navire sismique *CGG Alizé*. Cet achat a eu lieu le 1^{er} avril 2014 pour 20,3 millions d'euros (28 millions de dollars US).

Cet accord n'a pas eu d'incidence sur la méthode de consolidation de cette filiale consolidée par intégration globale. Cette modification de la part d'intérêt de CGG dans Geomar SAS a été comptabilisée comme une transaction portant sur les capitaux propres au 31 décembre 2013.

Dépréciation de titres

La comparaison entre la valeur d'usage et la valeur comptable des titres de participations a amené à constater une provision de 1 160,0 millions d'euros. Ces dépréciations sont directement liées :

- I. aux phases 1 et 2 des plans de performance marine, accompagnées de dépréciations d'actifs, de coûts de restructuration et de provisions pour contrats déficitaires ;
- II. aux dépréciations accélérées de certaines études multi-clients ;
- III. à la diminution de la valeur d'usage des activités portées par les Divisions GGR et Équipements dans un contexte de marché difficile.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Immobilisations incorporelles

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2014			2013		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Logiciels	24,9	(7,7)	17,2	15,8	(5,1)	10,7
Immobilisations incorporelles en cours	—	—	—	6,2	—	6,2
Immobilisations incorporelles	24,9	(7,7)	17,2	22,0	(5,1)	16,9

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2013	Acquisitions - dotations	Cessions - réformes	31.12.2014
Immobilisations brutes	22,0	2,9	—	24,9
Amortissement	(5,1)	(2,6)	—	(7,7)
Immobilisations incorporelles	16,9	0,3	—	17,2

Immobilisations corporelles

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2014			2013		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Terrains	1,1	—	1,1	1,1	—	1,1
Constructions	7,0	(3,6)	3,4	22,5	(11,2)	11,3
Matériel et outillage	0,2	(0,2)	—	0,2	(0,2)	—
Autres	1,3	(1,1)	0,2	3,2	(2,9)	0,3
Immobilisations corporelles en cours	—	—	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	9,6	(4,9)	4,7	27,0	(14,3)	12,7

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2013	Acquisitions - dotations	Cessions - réformes	31.12.2014
Immobilisations brutes	27,0	—	(17,4)	9,6
Amortissement	(14,3)	(0,8)	10,2	(4,9)
Immobilisations corporelles	12,7	(0,8)	(7,2)	4,7

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Participations

La variation du poste participations se décompose ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2014	2013
Solde net en début de période	3 105,5	3 775,0
Acquisitions de titres	617,5	315,8
Sortie/Cession de titres	(14,3)	(208,2)
Variation de provisions	(1 159,9)	(777,1)
Autres	—	—
Solde net en fin de période	2 548,8	3 105,5

L'augmentation des titres provient essentiellement des augmentations de capital de CGG Services SA pour 350,0 millions d'euros et de CGG Holding BV pour 167,3 millions d'euros. Les variations de périmètre ne contribuent qu'à hauteur de 100,2 millions d'euros et comprennent principalement la création de CGG ME Holding SAS pour 58,8 millions d'euros, le rachat de la participation de Louis Dreyfus Armateur dans Géomar SAS pour 20,3 millions d'euros et le rachat de la participation de CGG Services UK Ltd dans Ardiseis FZCO pour 15,3 millions d'euros.

La comparaison entre la valeur d'usage et la valeur comptable des titres de participations a amené à constater une provision de 1 160,0 millions d'euros. Le détail de cette provision par filiale est le suivant :

- ▶ CGG Holding BV pour 557 millions d'euros ;
- ▶ CGG Services SA pour 350 millions d'euros ;
- ▶ Seabed Geosolutions BV pour 140 millions d'euros ;
- ▶ Wavefield Inseis AS pour 58 millions d'euros ;

Le détail des titres de participations par société, nets des dépréciations, est le suivant :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2014	2013
Ardiseis FZCO	23,8	8,6
Argas	4,3	4,3
CGG ME Holding SAS	45,0	—
C.B.G. Geofisica LTDA	—	—
CGGAP Sdn Bhd	—	0,3
CGG do Brasil Participações Ltda	—	—
CGG Explo	2,7	2,7
CGG Marine Resources Norge AS	135,0	190,0
CGG Pakistan	—	—
CGG Selva	—	—
CGG Holding BV	2 260,5	2 650,2
CGG International SA	0,2	0,2
CGG Services (Norway) AS	—	—
CGG Services SA	—	—
EXGEO	0,5	0,5
Geoexplo	—	—
Géomar SAS	20,9	0,6
Geophysics Overseas Corporation (G.O.C.)	—	—
Petrodata Consulting LLC	—	—
PT CGG Indonesia	—	0,1
Sercel SA	0,5	0,5
Sercel Holding SA	28,4	28,4
Spectrum ASA	—	—
Wavefield Inseis AS	21,4	73,6
CGG Electromagnetics (Italy) Srl	0,1	0,1
CGG Geoscience India Pvt Ltd	—	—
Seabed Geosolutions BV	5,4	145,4
Titres nets	2 548,8	3 105,5

- ▶ CGG Marine Resources Norge AS pour 55 millions d'euros.

Ces dépréciations sont directement liées :

- I. aux phases 1 et 2 des plans de performance marine, accompagnées de dépréciations d'actifs, de coûts de restructuration et de provisions pour contrats déficitaires ;
- II. aux dépréciations accélérées de certaines études multi-clients ;
- III. à la diminution de la valeur d'usage des activités portées par les Divisions GGR et Équipements dans un contexte de marché difficile.

La dépréciation de ces titres de participation de 1 160 millions d'euros a été enregistrée dans le résultat financier de 2014 alors que la dépréciation de 780 millions d'euros avait été enregistrée en résultat exceptionnel en 2013.

Il est à noter qu'une provision de 100 millions d'euros a été enregistrée sur CGG Services SA en complément de la dépréciation totale de ses titres.

Les données au 31 décembre 2014 relatives aux principales filiales sont les suivantes :

<i>(En millions d'euros ou en millions d'unités de monnaie nationale)</i>	Devise	Capitaux propres avant résultat (en devise)	Quote-part de capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos (en devise)
Filiales				
CGG Marine Resources Norge AS	USD	252,5	100	(12,3)
CGG Services SA	USD	439,2	100	(341,1)
CGG Holding BV	USD	3 826,4	100	8,9
Sercel Holding SA	EUR	497,1	100	64,3
Ardiseis FZCO	USD	59,2	49	(1,4)
ARGAS (Saudi Arabia)	SAR	304,8	49	(54,8)
Seabed Geosolutions BV	USD	553,3	40	(472,1)
Wavefield Inseis AS	USD	180,6	100	(2,7)

1 € = 1,2141 USD.

La variation de la dépréciation des titres est résumée dans le tableau suivant :

	31.12.2013	Dotations	Reprises	31.12.2014
Dépréciations	1 039,3	1 159,9	(0,1)	2 199,1

Créances rattachées aux participations

La variation du poste créances rattachées aux participations se décompose ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2014	2013
Solde net en début de période	1 735,6	837,6
Émissions	36,2	14,1
Remboursements	(12,9)	—
Conversions	(393,4)	938,6
Autres	212,1	(54,7)
Solde net en fin de période	1 577,6	1 735,6

En 2011, un prêt de 500 millions de dollars US a été accordé à la filiale CGG Holding (U.S.) Inc., portant intérêts à 6,50 % l'an et à échéance mai 2021. Ce prêt venait compléter celui accordé en janvier 2007 d'un montant de 600 millions de dollars US portant intérêts à 7,50 % l'an sur 200 millions de dollars US et 7,75 % l'an sur 400 millions de dollars US et à échéance janvier 2017.

En 2013, des prêts à moyen terme ont été accordés à la filiale CGG Holding BV par imputation sur le compte courant pour un montant total de 1 269,5 millions de dollars US.

En 2014 quatre prêts consentis à CGG Holding BV pour un total de 469,5 millions de dollars US ont été reconvertis en compte courant pour un montant de 364,6 millions d'euros ; un prêt de 33 millions de dollars US pour une contre-valeur de 26,4 millions d'euros a été consenti à CGG INTERNATIONAL SA (Genève), puis une partie de 30 millions de dollars US a fait l'objet d'un abandon de créance pour une contre-valeur de 24 millions d'euros.

NOTE 5 CLIENTS

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2014	2013
Clients et comptes rattachés	8,8	3,6
Clients factures à établir	0,6	1,3
Provision pour créances douteuses	—	—
Clients et comptes rattachés — net	9,4	4,9
<i>Dont à plus d'un an</i>	—	—

Les clients de la Société sont presque exclusivement des sociétés du Groupe.

NOTE 6 AUTRES CRÉANCES

Les autres créances se décomposent de la façon suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2014	2013
Créances et crédits d'impôt	29,6	29,9
Avances de trésorerie accordées et intérêts rattachés, nets	108,3	9,1
Intégration fiscale — Comptes courants débiteurs	16,8	—
Autres	(2,9)	0,3
Autres créances	151,8	39,3

NOTE 7 CAPITAL SOCIAL ET PLAN D'OPTIONS

Le capital social de CGG SA se composait au 31 décembre 2014 de 177 065 192 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,40 euro. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

- ▶ autres réserves : 6,2 millions d'euros ;
- ▶ primes d'émission, d'apport et de conversion : 2 307,2 millions d'euros ;
- ▶ provisions réglementées : 0,6 million d'euros.

Droits à dividendes

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves de la société mère, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société. Au 31 décembre 2014, le montant des réserves libres de la Société s'élevait à 1 044,4 millions d'euros, se ventilant comme suit :

- ▶ perte de l'exercice : 1 269,6 millions d'euros ;

Émission d'actions

En 2014, CGG SA a émis 174 326 actions ordinaires entièrement libérées liées à des stock-options exercées.

Variation des capitaux propres

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31.12.2013	Affectation résultat 2013	Résultat 2014	Augmentation de capital	Autres mouvements	Au 31.12.2014
Capital	70,7			0,1	—	70,8
Primes d'émission, d'apport et de conversion	2 365,9	(58,7)		—		2 307,2
Écart de réévaluation	0,3					0,3
Réserve légale	7,1					7,1
Autres réserves	6,3			(0,1)	—	6,2
Report à nouveau	605,2	(605,2)				—
Résultat de l'exercice	(663,9)	663,9	(1 269,6)			(1 269,6)
Provisions réglementées	0,6					0,6
Capitaux propres	2 392,2	—	(1 269,6)	—	—	1 122,6

Plans d'options

Le 26 juin 2014, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- ▶ 1 135 843 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 10,29 €. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2016 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;
- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Directeur Général et 100 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 10,29 €. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2016 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux ;
- ▶ 120 000 options de souscription d'actions aux autres membres du Comité Corporate. Le prix d'exercice desdites options est de 10,29 €. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2016 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2014 :

	Options initialement attribuées	Options non exercées au 31.12.2014	Prix d'exercice par action	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
Plan du 23 mars 2007	1 308 750	1 216 425 ^(a)	28,89 € ^(a)	23 mars 2015	2,7 mois
Plan du 14 mars 2008	1 188 500	1 112 331 ^(a)	30,95 € ^(a)	14 mars 2016	14,4 mois
Plan du 16 mars 2009	1 327 000	828 039 ^(a)	8,38 € ^(a)	16 mars 2017	26,5 mois
Plan du 6 janvier 2010	220 000	231 538 ^(a)	13,98 € ^(a)	6 janvier 2018	36,2 mois
Plan du 22 mars 2010	1 548 150	1 408 607 ^(a)	18,47 € ^(a)	22 mars 2018	38,7 mois
Plan du 21 octobre 2010	120 000	126 291 ^(a)	16,05 € ^(a)	21 octobre 2018	45,7 mois
Plan du 24 mars 2011	1 164 363	1 118 534 ^(a)	24,21 € ^(a)	24 mars 2019	50,8 mois
Plan du 26 juin 2012	1 410 625	1 431 487 ^(a)	17,84 € ^(a)	26 juin 2020	65,9 mois
Plan du 24 juin 2013	1 642 574	1 588 773	18,47 €	24 juin 2021	77,8 mois
Plan du 26 juin 2014	1 655 843	1 634 118	10,29 €	26 juin 2022	89,8 mois
TOTAL	11 585 805	10 696 143			

(a) Suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription intervenue en octobre 2012, les plans d'options ont été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 19 octobre 2012	Prix d'exercice avant ajustement (€)	Prix d'exercice ajusté (€)
Plan du 23 mars 2007	1 221 425	30,40	28,89
Plan du 14 mars 2008	1 120 226	32,57	30,95
Plan du 16 mars 2009	950 179	8,82	8,38
Plan du 6 janvier 2010	231 538	14,71	13,98
Plan du 22 mars 2010	1 430 622	19,44	18,47
Plan du 21 octobre 2010	126 291	16,88	16,05
Plan du 24 mars 2011	1 150 636	25,48	24,21
Plan du 26 juin 2012	1 483 424	18,77	17,84
TOTAL	7 714 341		

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2014, 2013 et 2012 :

	2014		2013		2012 (retraité)	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
<i>(En euros, sauf nombre d'options)</i>						
Options non exercées en début d'exercice	10 151 820	21,33 €	8 711 012	21,67 €	7 062 320	23,16 €
Attributions	1 655 843	10,29 €	1 642 574	18,47 €	1 410 625	18,77 €
Ajustements liés à l'augmentation de capital	—	—	—	—	435 498	21,68 €
Exercées	—	—	(122 561)	8,42 €	(132 758)	13,06 €
Échues non exercées	(1 111 520)	24,29 €	(79 205)	20,30 €	(64 673)	23,98 €
Options non exercées en fin d'exercice	10 696 143	19,31 €	10 151 820	21,33 €	8 711 012	21,67 €
Options exerçables en fin d'exercice	6 757 509	21,85 €	6 694 183	22,62 €	5 943 122	22,06 €

Le cours moyen de l'action CGG s'est élevé à 8,16 euros en 2014, 17,46 euros en 2013 et 21,89 euros en 2012.

Unités de performance

Plan d'attribution du 26 juin 2014

Le 26 juin 2014, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 723 800 unités de performance sous conditions de performance dont 27 500 au Directeur Général, 12 500 à chacun des Directeurs Généraux Délégués, 20 000 aux autres membres du Comité Corporate et 651 300 à certains salariés.

Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces

conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacune des Divisions, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à trois ans.

L'atteinte des objectifs groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2014 qui sera définitivement acquis aux bénéficiaires à hauteur de 60 %. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des Divisions.

Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

Coût de compensation sur les options et actions gratuites sous condition de performance

Les hypothèses retenues pour évaluer les plans d'options 2012, 2013 et 2014, le plan 2012 d'attribution d'actions gratuites et le plan 2013 d'unités de performance sont reprises dans les tableaux suivants :

	Options attribuées	Volatilité	Taux sans risque	Prix d'exercice par actions (en euros)	Durée de vie résiduelle (ans)	Juste valeur par action à la date d'attribution (en euros)	Dividendes
Plan d'options 2012	1 410 625	42 %	1,23 %	17,84	4	5,98	0,0 %
Plan d'options 2013	1 642 574	42 %	1,11 %	18,47	4	5,14	0,0 %
Plan d'options 2014	1 655 843	39 %	0,34 %	10,29	4	3,23	0,0 %

NOTE 8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2014	2013
Pertes de change	85,6	6,3
Coûts de restructuration	0,1	0,1
Provision pour risques filiales	110,5	10,6
Autres risques et charges	0,3	0,3
Litiges	0,1	0,1
Provisions court terme	196,6	17,4
Indemnités de départ à la retraite	14,0	14,6
Provisions moyen et long termes	14,0	14,6
Provisions pour risques et charges	210,6	32,0

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2013	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	31.12.2014
Pertes de change	6,3	85,6	—	(6,3)	85,6
Coûts de restructuration	0,1	—	—	—	0,1
Provisions pour risques filiales	10,6	100,0	—	(0,1)	110,5
Autres risques et charges	0,3	—	—	—	0,3
Litiges	0,1	—	—	—	0,1
Provisions court terme	17,4	185,6	—	(6,4)	196,6
Indemnités de départ à la retraite	14,6	2,6	(3,2)	—	14,0
Provisions moyen et long termes	14,6	2,6	(3,2)	—	14,0
Provisions pour risques et charges	32,0	188,2	(3,2)	(6,4)	210,6

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de départs à la retraite sont les suivantes :

- ▶ taux d'actualisation : 1,5 % en 2014 et 3,00 % en 2013 pour les indemnités de fin de carrière ainsi que pour la retraite complémentaire ;
- ▶ taux moyen de croissance des salaires : 2,5 % en 2014 et 3 % en 2013 ;
- ▶ âge de départ à la retraite : à taux plein selon réforme de la retraite.

La ventilation par nature des dotations et reprises de l'exercice est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	2014	
	Dotation	Reprise
Exploitation	2,6	(3,2)
Financier	85,6	(6,2)
Exceptionnel	100,0	(0,2)
TOTAL	188,2	(9,6)

La provision de 100,0 millions d'euros concerne CGG Services SA. Au-delà de la dépréciation totale de ses titres, les coûts de la phase 2 du plan de transformation marine rendent probable une recapitalisation à venir sur l'exercice 2015.

NOTE 9 DETTES FINANCIÈRES

L'analyse des dettes financières par type de dette est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2014			2013		
	Total	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an
Emprunts obligataires	1 458,4	—	1 458,4	924,5	—	924,5
Emprunts convertibles	360,0	—	360,0	720,0	—	720,0
Emprunts bancaires	130,0	—	130,0	110,0	110,0	—
Crédit vendeur	87,1	2,6	54,5	126,1	13,6	112,5
Découverts bancaires	0,2	0,2	—	0,2	0,2	—
Intérêts courus	23,0	23,0	—	13,4	13,4	—
Total dettes financières	2 058,7	25,8	2 032,9	1 894,2	137,2	1 757,0

Au 31 décembre 2014, les tirages du crédit syndiqué français s'élevaient à 130 millions d'euros et la Société disposait de 138 millions d'euros de ligne de crédit court terme confirmée et non utilisée correspondant au solde du crédit syndiqué français.

Le crédit syndiqué est garanti par un nantissement sur tous les actifs de CGG Marine BV.

Analyse par devise

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2014	2013
Euros	980,6	948,8
Dollars US	1 078,1	945,4
Autres devises	—	—
TOTAL	2 058,7	1 894,2
<i>dont part à moins d'un an</i>	<i>23,2</i>	<i>137,2</i>
<i>dont total long terme</i>	<i>2 035,5</i>	<i>1 757,0</i>

Analyse par taux d'intérêt

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2014	2013
Taux variables	130,0	110,3
Taux fixes :		
USD : taux moyen de 6,69 % en 2014 et 7,30 % en 2013	1 078,1	946,0
EUR : taux moyen de 2,46 % en 2014 et 2,00 % en 2013	850,6	837,9
TOTAL	2 058,7	1 894,2

Le taux d'intérêt moyen sur les découverts bancaires utilisés est de 0,5 % en 2014 et en 2013, néanmoins, le recours aux découverts bancaires est très limité.

Analyse par échéance

<i>(En millions d'euros)</i>	2014
2015	25,8
2016	—
2017	283,4
2018	42,1
Au-delà de 2018	1 707,4
TOTAL	2 058,7

Obligations à haut rendement

CGG SA a émis plusieurs obligations à haut rendement en dollars US à échéance 2017, 2020, 2021 et 2022.

Ces obligations font l'objet d'une cotation à la Bourse du Luxembourg sur le marché réglementé Euros MTF et sont garanties par certaines filiales du Groupe.

Ces obligations contiennent certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe. De plus, le ratio de l'EBITDAS rapporté aux charges financières brutes doit être égal ou supérieur à 3.

Obligations à haut rendement (225 millions de dollars US, 9,50 % Senior Notes, échéance 2016) remboursées en 2014

Le 9 juin 2009, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 350 millions de dollars US, au taux de 9,50 % et à échéance 2016, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des précédents emprunts obligataires, avec une émission à 97 % du pair.

Le produit net de cette émission a permis à CGG SA de financer le remboursement partiel de 100 millions de dollars US du crédit senior US sécurisé intervenue le 21 mai 2009 suite à la conclusion d'un avenant de ce contrat de crédit, de rembourser les échéances prévues sur le reste de l'année 2009 de 83 millions de dollars US au titre de ce même contrat de crédit ainsi que 50 millions de dollars US

d'autres crédits bancaires. Le solde du produit de l'émission est venu renforcer les disponibilités existantes de la Société et permettre le cas échéant un remboursement supplémentaire des dettes financières existantes.

Le 21 août 2013, la Société a procédé à un remboursement partiel anticipé de 125 millions de dollars US, réduisant le montant de l'emprunt obligataire de 350 millions de dollars US à 225 millions de dollars US.

Le 2 juin 2014, la Société a procédé au remboursement de l'intégralité des 225 millions de dollars US de l'emprunt obligataire 9,50 % échéance 2016.

Obligations à haut rendement (400 millions de dollars US, 7,75 % Senior Notes, échéance 2017)

Le 9 février 2007, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 400 millions de dollars US, au taux de 7,75 % et à échéance 2017, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des précédents emprunts obligataires, avec une émission de 100 % du pair.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été entièrement destinés au remboursement du crédit relais de 700 millions de dollars US mis en place en novembre 2006 afin de financer l'acquisition de Veritas.

Le 2 juin 2014, la Société a procédé à un remboursement partiel anticipé de 265 millions de dollars US, réduisant le montant de l'emprunt obligataire de 400 millions de dollars US à 135 millions de dollars US.

Obligations à haut rendement (650 millions de dollars US, 6,50 % Senior Notes, échéance 2021)

Le 31 mai 2011, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 650 millions de dollars US, au taux de 6,50 % et à échéance 2021, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des précédents emprunts obligataires, avec une émission de 96,45 % du pair, à l'origine d'un rendement de 7 %.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été destinés au remboursement du crédit Senior Term Loan B restant en circulation, d'un montant de 508 millions de dollars US, porté par la filiale CGG Holding (U.S.) Inc., et au remboursement des obligations à haut rendement à échéance 2015 restant en circulation.

Obligations à haut rendement (400 millions d'Euros, 5,875 % Senior Notes, échéance 2020)

Le 23 avril 2014, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 400 millions d'Euros, au taux de 5,875 % et à échéance 2020, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des précédents emprunts obligataires, avec une émission de 100 % du pair.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été destinés au remboursement par anticipation des Obligations à option de

conversion et/ou échange en actions nouvelles ou existantes émises en 2011 et à échéance 1^{er} janvier 2016 d'une part, et au remboursement par anticipation de l'échéance de janvier 2015 du crédit vendeur accordé par Fugro N.V.

Obligations à haut rendement (500 millions de dollars US, 6,875 % Senior Notes, échéance 2022)

Le 1^{er} mai 2014, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 500 millions de dollars US, au taux de 6,875 % et à échéance 2022, garanti par certaines filiales. Les conditions de cet emprunt sont identiques à celles des précédents emprunts obligataires, avec une émission de 100 % du pair.

Les fonds issus de ce placement obligataire ont été destinés au remboursement anticipé total des Obligations à haut rendement à échéance 2016 pour 225 millions de dollars US et au remboursement anticipé partiel des Obligations à haut rendement à échéance 2017 pour 265 millions de dollars US.

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (360 millions d'euros, coupon de 1,75 %, échéance 2016) remboursées en 2014

Le 27 janvier 2011, la Société a procédé à l'émission de 12 949 640 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2016 d'un montant nominal de 360 millions d'euros.

Les fonds issus de cette émission ont été destinés au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7,50 % de 530 millions de dollars US à échéance 2015, permettant de réduire les frais financiers décaissés par le Groupe.

La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 27,80 euros, ce qui faisait apparaître une prime d'émission de 25 % par rapport au cours de référence de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris. Les obligations portaient intérêt à un taux annuel de 1,75 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Les obligations donnaient droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes CGG à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations pouvaient faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGG SA, sous certaines conditions.

Entre les 24 avril 2014 et 27 juin 2014, la Société a procédé au remboursement anticipé total de cet emprunt par rachat sur le marché.

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (360 millions d'euros, coupon de 1,25 %, échéance 2019)

Le 20 novembre 2012, la Société a procédé à l'émission de 11 200 995 obligations à option de conversion et/ou

d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2019 d'un montant nominal de 360 millions d'euros.

Les fonds issus de cette émission ont servi à financer une partie du prix de l'acquisition d'un montant de 1,2 milliard d'euros de la Division Geoscience auprès de Fugro.

La valeur nominale unitaire des obligations a été fixée à 32,14 euros, ce qui fait apparaître une prime d'émission de 40 % par rapport au cours de référence de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris. Les obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,25 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Les obligations donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes CGG à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGG SA, sous certaines conditions.

Crédit syndiqué français

Le 31 juillet 2013, la Société a signé une convention de crédit syndiqué multidevises de 325 millions de dollars US,

Cette ligne de crédit était tirée à hauteur de 130 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Ratios financiers

Dette financière nette/EBITDAS (a)	≤ 3,75 jusqu'au 30 septembre 2015, ≤ 3.50 jusqu'au 30 septembre 2016 ≤ 3,25 jusqu'au 30 septembre 2017, ≤ 3.00 au-delà
EBITDAS/charge d'intérêts totale (a)	≥ 4,00

(a) Ratios calculés à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants.

Crédit vendeur octroyé par Fugro N.V.

Le 27 janvier 2013, dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience par la Société, Fugro N.V. a accepté de consentir à la Société un crédit vendeur à hauteur de 225 millions d'euros remboursable sur cinq ans au taux de 5,5 %.

consenti sur 3 ans avec possibilité d'extension de 2 périodes d'une année.

Selon la notation du Groupe au 31 décembre 2014, le taux d'intérêt applicable est Libor + 2,85 % pour les tirages en dollars US et Euribor + 2,45 % pour les tirages en euros. La commission d'utilisation est définie de la façon suivante :

- ▶ 25 pb pour une utilisation inférieure à un tiers du total de la facilité ;
- ▶ 50 pb pour une utilisation comprise entre un tiers et deux tiers ;
- ▶ 75 pb pour une utilisation supérieure à deux tiers.

Le 24 juillet 2014, la Société a obtenu l'accord des prêteurs pour l'extension d'un an de la maturité de la facilité, pour un montant maximal de 275 millions de dollars US.

Le 29 août 2014, la Société a obtenu l'accord des prêteurs pour la modification de certains ratios financiers et la souscription d'endettement supplémentaire.

Au 31 décembre 2014, le solde du crédit vendeur représente 84,4 millions d'euros et sera amorti en deux termes égaux le 31 janvier 2017 et le 31 janvier 2018.

Le 31 décembre 2014, la société Fugro a complété ce prêt pour un montant de 3,2 millions de dollars US (soit 2,6 millions d'euros) en ajustement de prix de cession des actions de société CGG ME Holding SAS.

NOTE 10 INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques de change

En vue d'équilibrer davantage les postes d'actif et de passif de son bilan, la Société cherche à libeller une partie substantielle de son endettement en dollars US. Au 31 décembre 2014, l'endettement libellé en dollars US s'élève à 1 058,4 millions d'euros.

La Société peut également conclure divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change, sur cette devise.

Au 31 décembre 2014, les contrats d'achat à terme de dollars US contre euros à échéance 2015 conclus avec la filiale Sercel se présentent comme suit :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Notionnel	Taux de couverture
Contrats à échéances du :		
31 janvier 2015	7,0	1,2583
28 février 2015	7,0	1,2524
31 mars 2015	5,0	1,2483
	19,0	

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2014 sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	2014		2013	
	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
Titres de placement et autres disponibilités	151,7	151,7	207,0	203,3
Découverts bancaires :	0,2	0,2	0,2	0,2
Crédit vendeur	87,1	89,1	112,5	111,6
Crédit vendeur à taux fixe	—	—	14,1	14,1
Emprunt taux variable	130,0	130,0	110,1	110,1
Emprunts obligataires à taux fixe :	1 458,4	1 651,0	1 657,3	1 983,9
Contrats d'achat à terme	—	0,5	—	(0,7)

Pour les autres immobilisations financières, les clients, les autres créances d'exploitation, les titres de placement et autres disponibilités, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, la Société estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Pour les emprunts à taux variable, la valeur de marché est équivalente à la valeur au bilan.

La valeur de marché des contrats d'achat ou de vente à terme est estimée à partir des cours à terme, négociables sur les marchés financiers, pour des échéances comparables.

Au 31 décembre 2014, les titres de placement s'élevaient à 24,9 millions d'euros et se décomposaient comme suit :

- ▶ 13,8 millions d'euros représentant 800 000 actions propres détenues en nom propre, le contrat de liquidité ayant pris fin en octobre 2010 ;
- ▶ 11,1 millions d'euros représentant 97 sicav monétaires de trésorerie.

NOTE 11 DETTES FOURNISSEURS

Le poste fournisseurs et comptes rattachés se décompose comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2014	2013
Dettes fournisseurs	4,2	6,0
Factures non parvenues	9,1	1,7
Fournisseurs et comptes rattachés	13,3	7,7

Les dettes fournisseurs ne comprennent pas d'effets de commerce.

Les échéances des dettes fournisseurs se décomposent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	2014	2013
Échéance à 30 jours	1,6	2,1
Échéance à 60 jours	2,5	2,1
Échéance à plus de 60 jours	0,1	1,8
Dettes fournisseurs	4,2	6,0

NOTE 12 DETTES FISCALES ET SOCIALES

L'analyse des dettes fiscales et sociales est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2014	2013
Dettes sociales	5,1	2,9
IS à payer	(3,8)	(0,6)
TVA et autres dettes fiscales	8,4	6,6
Dettes fiscales et sociales	9,7	8,9

Le poste « Dettes sociales » comprend 2,7 millions d'euros de provisions de charges à payer.

NOTE 13 AUTRES DETTES

L'analyse des autres dettes est la suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2014	2013
Avances de trésorerie reçues et intérêts rattachés	741,8	655,9
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	312,8	216,8
Autres	0,8	0,7
Autres dettes	1 055,4	873,4

Les autres dettes sont à échéance de moins d'un an.

NOTE 14 COMPTES DE RÉGULARISATION

Le poste « comptes de régularisation actif » se ventile de la manière suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2014	2013
Commissions crédit revolving	3,6	3,4
Primes d'assurance	0,1	1,1
Divers	0,1	0,2
Charges constatées d'avance	3,8	4,7
Primes de remboursement des emprunts	12,2	15,1
Commissions et autres frais relatifs aux émissions d'emprunts	21,3	17,5
Charges à répartir	33,5	32,6
Pertes de change latentes	153,7	46,8
Écarts de conversion actif	153,7	46,7
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	191,0	84,1

L'ensemble des dettes et créances, à l'exception de celles relatives au crédit revolving et aux emprunts obligataires, est à échéance de moins d'un an. Les commissions et autres frais relatifs au crédit revolving et emprunts sont étalés sur leurs durées respectives. La partie à moins d'un an de ces frais s'élève à 9,6 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les pertes et profits de change latents proviennent principalement des prêts et emprunts libellés en dollar US.

Le poste « écarts de conversion actif » comprend une perte de change latente sur les emprunts obligataires pour un montant

de 145,9 millions d'euros ainsi qu'une perte de change d'un montant de 5,1 millions d'euros réalisée lors du remboursement du crédit relais de 700 millions de dollars US refinancé à hauteur de 600 millions de dollars US par l'émission des emprunts obligataires de 200 et 400 millions de dollars US en février 2007, ces derniers faisant l'objet d'une position symétrique de couverture. Une compensation partielle des gains et pertes de change latents sur les emprunts obligataires et sur les prêts consentis à la Société CGG Holding (U.S.) Inc. s'élève à 68,1 millions d'euros.

Le poste « comptes de régularisation passif » se ventile de la manière suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2014	2013
Profits de change latents	195,3	8,7
Écarts de conversion passif	195,3	8,7
Comptes de régularisation passif	195,3	8,7

Le poste « écarts de conversion passif » provient essentiellement du profit de change latent constaté sur les prêts consentis à la société CGG Holding (U.S.) Inc. et aux prêts consentis en 2014 à la société CGG Holding BV.

NOTE 15 RISQUES ET ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2014, les engagements de la Société sont principalement relatifs à des contrats de :

- ▶ crédit-bail immobilier lié à l'immeuble à usage de bureaux situé à Massy. Le coût annuel de ces loyers s'est élevé à 6,7 millions d'euros en 2014 et 2013.

Le bail expire le 31 décembre 2021, suite à la signature d'un avenant de renouvellement en date du 14 décembre 2012.

- ▶ location simple (bureaux). Le coût annuel des loyers s'est élevé à 1,0 million d'euros en 2014 et 0,8 million d'euros en 2013.

Le tableau suivant présente les engagements au 31 décembre 2014 :

<i>(En millions d'euros)</i>	Loyers
2015	7,7
2016	7,7
2017	7,7
2018	7,7
2019	7,7
Au-delà de 2019	18,7
COÛT TOTAL DES LOYERS FUTURS	57,2
Crédit-bail :	
Partie représentant les intérêts	14,7
Valeur actuelle nette des contrats de crédit-bail	45,6

Une option d'achat d'un montant de 26,3 millions d'euros est prévue au contrat de crédit-bail à l'issue d'une période de 12 ans.

Un amortissement de 0,4 million d'euros a été constaté sur les aménagements et installations de l'immeuble situé à Massy en 2014 et en 2013.

Autres engagements

Les autres engagements s'analysent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2014	2013
Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé	—	—
Engagements hors bilan liés au financement de la Société	—	—
Garanties émises en faveur des banques ^(a)	277,6	242,8
Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	—	—
Garanties émises en faveur de clients ^(b)	311,6	501,8
Autres garanties ^(c)	752,0	690,7
TOTAL	1 341,2	1 435,3

(a) Les garanties émises en faveur des banques concernent principalement la garantie émise pour couvrir les engagements de la filiale CGG Geo Vessels AS dans le cadre d'un financement crédit à terme et revolver. Le solde concerne la couverture de découverts bancaires locaux ou de lignes de garanties bancaires locales.

(b) Les garanties émises en faveur de clients sont des garanties de marché de type soumission, restitution d'acompte et bonne fin.

(c) Les autres garanties concernent des opérations courantes d'engagements douaniers, fiscaux et sociaux dans les filiales étrangères et sociétés liées ainsi que les garanties octroyées dans le cadre des locations de navires « coque nue ».

Par ailleurs, dans le cadre d'accords antérieurs relatifs à la cession d'activités, des garanties usuelles pour ce type de transactions ont été données.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs non décrits ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

Litiges et autres risques

La responsabilité de la Société est engagée dans des litiges liés à l'activité courante. L'issue de ces procès et actions en responsabilité n'est pas connue à ce jour. La Société estime

que les éventuels coûts en résultant, compensés par les indemnités d'assurance ou autres remboursements, ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur ses résultats ou sur sa position financière.

De l'avis de la Société, au cours des douze derniers mois, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou ait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

NOTE 16 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS

Les tableaux ci-dessous font référence aux informations mentionnées dans les notes 9 et 15.

(En millions d'euros)	Paiements dus par période			
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations contractuelles				
Dettes à long terme	2 035,5	2,6	685,7	1 347,2
Contrats de location simple	6,8	1,0	3,9	1,9
Contrats de crédit-bail	76,5	6,7	26,7	43,1
TOTAL	2 118,8	10,3	716,3	1 392,2

(En millions d'euros)	Montant des engagements de la période			
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Autres engagements commerciaux				
Lignes de crédit	277,6	4,7	272,9	—
Garanties	751,9	173,8	392,7	185,4
Autres engagements commerciaux	311,5	194,2	115,2	2,1
TOTAL	1 341,0	372,7	780,8	187,5

NOTE 17 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par zone géographique :

<i>(En millions d'euros)</i>	2014	2013
France	61,6	62,5
Autres	30,5	21,0
TOTAL	92,1	83,5

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par activité :

<i>(En millions d'euros)</i>	2014	2013
Terrestre	2,0	1,3
Holding	90,1	82,2
TOTAL	92,1	83,5

NOTE 18 TRANSFERTS DE CHARGES

Au 31 décembre 2014, le poste transferts de charges d'exploitation s'élève à 11,4 millions d'euros et provient des frais d'émission d'emprunts. Il s'élevait à 3,3 millions d'euros en 2013.

Il provient pour 6,4 millions d'euros de l'activation des frais relatifs à l'emprunt de 400 millions d'euros du 1^{er} mai 2014 et pour 5,0 millions d'euros de l'activation des frais relatifs à l'emprunt de 500 millions de dollars US du 1^{er} mai 2014.

NOTE 19 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se détaille ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Intérêts sur emprunts	(102,7)	(95,4)
Commissions pour garantie	(7,5)	(9,7)
Commissions de structuration de crédit	(3,0)	(5,2)
Intérêts sur avances de trésorerie reçus	(18,1)	(11,8)
Intérêts sur avances de trésorerie accordés	2,5	0,7
Dividendes	209,4	187,2
Revenus des créances rattachées aux participations	106,9	104,4
Produits de cessions des valeurs mobilières	—	0,3
Variation de provisions pour titres de participation	(1 160,0)	(17,3)
Variation provisions pour risques de change	(79,4)	24,6
Amortissement des primes de remboursement d'emprunts	(4,4)	(2,9)
Gains (pertes) de change	35,1	(4,9)
Divers	0,1	0,1
RÉSULTAT FINANCIER	(1 021,1)	170,1

La dépréciation de ces titres de participation de 1 160 millions d'euros a été enregistrée dans le résultat financier de 2014

alors que la dépréciation de 780 millions d'euros avait été enregistrée en résultat exceptionnel en 2013.

NOTE 20 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se détaille ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Plus (moins) values nettes de cessions d'actifs	(4,8)	0,1
Provision pour risques filiales	(100,1)	—
Provisions exceptionnelles financières	—	(10,5)
(Dotations) Reprise de dépréciation de titres de participation	0,1	(759,8)
Pénalité de remboursement anticipé d'emprunt	(15,4)	(4,5)
Charges exceptionnelles non récurrentes	(32,6)	—
Divers	0,2	(1,6)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(152,6)	(776,3)

La dépréciation de ces titres de participation de 1 160 millions d'euros a été enregistrée dans le résultat financier de 2014

alors que la dépréciation de 780 millions d'euros avait été enregistrée en résultat exceptionnel en 2013.

NOTE 21 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les sociétés se détaille ainsi :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
France		
Charge courante	(0,4)	0,3
Charges du régime d'intégration fiscale	(1,8)	(1,8)
Produit du régime d'intégration fiscale	48,4	46,2
Report en arrière des déficits	—	—
Provision pour utilisation de déficits des filiales	(102,9)	(22,5)
	(56,7)	22,2
Étranger		
Charge courante	(0,8)	(2,5)
Écart de change	0,4	—
	(0,4)	(2,5)
TOTAL (CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT	(57,1)	19,7

CGG SA a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. À ce titre, chaque société du Groupe d'intégration fiscale détermine sa charge d'impôt comme si elle n'avait jamais été intégrée et la

paye à CGG SA dans les conditions de droit commun. Par ailleurs, la Société provisionne le coût futur lié à l'utilisation par les filiales des déficits qu'elles transmettent au résultat d'ensemble. Hors impact de l'intégration fiscale, la Société est en déficit fiscal au 31 décembre 2014.

La situation fiscale latente de la Société au 31 décembre 2014 est la suivante :

(En millions d'euros)

Nature	Début exercice		Variations		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
1. Décalages certains ou éventuels						
a) Provision pour retraite	5,7	—	—	(0,2)	5,5	—
b) Frais d'acquisition titres	—	—	—	—	—	—
c) Plus-value en sursis d'imposition	—	—	—	—	—	—
d) Écarts de change latents nets	—	(13,1)	30,3	—	17,2	—
e) Provision pour risque de change	2,2	—	30,7	—	32,9	—
f) Provision pour risque filiales	3,5	—	0,1	—	3,6	—
g) Autres	—	—	0,1	—	0,1	—
Sous-total	11,4	(13,1)	61,2	(0,2)	59,3	—
2. Éléments à imputer						
a) Déficit reportable fiscalement	93,0	—	46,6	—	139,6	—
b) Moins-value à long terme	—	—	—	—	—	—
Sous-total	93,0	—	46,6	—	139,6	—
TOTAL	104,4	(13,1)	107,8	(0,2)	198,9	—

NOTE 22 PERSONNEL

Les effectifs moyens sont les suivants :

	2014	2013
Ingénieurs et cadres	36	37
Employés, ouvriers	3	3
TOTAL EFFECTIFS	39	40
Personnel mis à la disposition de CGG SA par ses filiales	1	1

NOTE 23 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DU COMITÉ CORPORATE

La rémunération globale brute versée aux membres du Conseil d'administration s'est élevée en 2014 à 766 794,52 euros.

À compter du 1^{er} février 2013, le Comité Exécutif de la Société a été remplacé par le Comité Corporate ou « C-Com ». La rémunération versée aux membres du C-Com par la Société pour l'année 2014 s'est élevée à 2 504 241 euros.

Au cours de l'exercice 2014, deux Présidents se sont succédé au sein du Conseil d'administration. La rémunération globale versée au cours de l'exercice à M. Robert Brunck, Président du Conseil jusqu'au 4 juin 2014, et à M. Remi Dorval, Président du Conseil depuis le 4 juin 2014, s'est élevée à 123 078,88 euros et 148 854,21 euros respectivement.

NOTE 24 TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS LIÉES

La Société fournit des services à une ou plusieurs sociétés du Groupe CGG dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, elle reçoit des prestations équivalentes en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

<i>(En millions d'euros)</i>	2014	2013
Exploitation		
Produits	91,4	83,4
Charges	82,2	103,5
(Dotations) reprise nette provision dépréciation filiales (créances)	-	0,1
Clients et comptes courants débiteurs	8,1	4,2
Fournisseurs et comptes courants créditeurs	1,8	3,1
Financier		
Dividendes reçus	209,4	187,2
(Dotations) reprise nette provision dépréciation filiales (titres)	-	(16,3)
Autres produits et (charges) financiers nets	83,8	83,6
Créances rattachées aux participations nettes	1 577,6	1 735,6
Avances de trésorerie accordées, nettes	(108,2)	(9,2)
Avances de trésorerie reçues	741,8	655,9
Exceptionnel		
Abandons de créances et subvention	(0,1)	0,1
(Dotations) reprise nette provision dépréciation filiales (titres)	0,1	(760,8)
(Dotations) reprise nette provision dépréciation filiales (risques)	0,2	(10,2)
Impôt		
(Charge) produit d'intégration fiscale	46,6	44,4
(Dotations) reprise nette provision pour utilisation des déficits	(102,9)	(22,5)
Intégration fiscale — Comptes courants nets	296,0	216,8
Engagements hors bilan		
Garanties émises en faveur de clients	311,6	501,8
Garanties émises en faveur des banques	277,6	242,8
Achats à terme de devises	15,6	38,4

NOTE 25 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

8 COMPTES DE L'EXERCICE 2014 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

Tableau des résultats financiers de CGG SA au cours des cinq derniers exercices (articles R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)

8.5. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE CGG SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (ARTICLES R. 225-83 ET R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

(Articles 133, 135 et 148 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967)

En Euros	2010	2011	2012	2013	2014
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	60 602 443	60 744 773	70 556 890	70 756 346	70 826 077
b) Nombre d'actions émises	151 506 109	151 861 932	176 392 225	176 890 866	177 065 193
c) Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d) Capitaux propres	1 941 004 513	2 500 504 944	3 055 018 985	2 392 170 912	1 122 589 689
II. Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	10 901 400	10 532 594	78 050 986	83 453 121	92 140 684
b) Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	170 640 435	552 459 666	63 067 618	92 708 863	143 398 567
c) Participation des salariés	—	—	—	—	—
d) Impôts sur les bénéfices	(17 302 801)	(32 673 568)	(38 921 264)	(19 662 650)	57 118 390
e) Résultat après impôts, participations, amortissements et provisions	225 424 526	557 170 625	149 612 368	(663 879 383)	(1 269 581 222)
f) Montant des bénéfices distribués	—	—	—	—	—
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts et participation mais avant amortissements et provisions	1,24	3,85	0,58	0,64	0,49
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1,49	3,67	0,85	(3,75)	(7,17)
c) Dividende net versé à chaque action	—	—	—	—	—
IV. Personnel					
a) Effectif moyen	39	36	36	40	39
b) Montant de la masse salariale	6 539 847	10 132 120	6 651 660	6 488 564	6 862 431
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	3 129 785	4 486 883	2 799 497	3 089 229	4 729 717

8.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- ▶ le contrôle des comptes annuels de la Société CGG SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- ▶ la justification de nos appréciations,

- ▶ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables

suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la Société pour l'évaluation et la dépréciation des titres de participation décrite dans la note 1 – Principes, règles et méthodes comptables et la note 4 – Immobilisations financières de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation et la dépréciation des titres de participation, à

revoir, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes aux états financiers fournissent une information appropriée à cet égard.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires

sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris La Défense, le 13 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes,

Ernst & Young et Autres

Pierre Jouanne

Laurent Vitse

Mazars

Jean-Luc Barlet

8 COMPTES DE L'EXERCICE 2014 — INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours des exercices 2012, 2013 et 2014

8.7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU COURS DES EXERCICES 2012, 2013 ET 2014

Le tableau suivant présente les honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2014, 2013 et 2012.

<i>(En milliers de dollars US)</i>	Mazars		EY Audit 2014		Total 2014		2013		2012	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit										
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :										
CGG SA	473		1 106		1 579		1 892		1 501	
Filiales consolidées	1 517		3 548		5 065		5 649		4 951	
Total	1 990	88 %	4 654	97 %	6 644	94 %	7 541	94 %	6 452	76 %
Missions accessoires :										
CGG SA	261		—		261		324		1 917	
Filiales consolidées	3		65		68		120		—	
Total	264	12 %	65	1 %	329	5 %	444	5 %	1 917	23 %
Total audit	2 254	100 %	4 719	98 %	6 973	99 %	7 985	99 %	8 369	99 %
Autres prestations										
Juridique, fiscal, social	4	0 %	84	2 %	88	1 %	73	1 %	99	1 %
Technologies de l'information	—		—		—		—		—	
Audit interne	—		—		—		—		—	
Autre	—		—		—		—		—	
Total autres prestations	4	0 %	84	2 %	88	1 %	73	1 %	99	1 %
TOTAL	2 258	100 %	4 803	100 %	7 061	100 %	8 058	100 %	8 468	100 %

9

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.1	PERSONNES RESPONSABLES	314
9.1.1	Responsables	314
9.1.2	Attestation	314
9.2	CONTRÔLEURS LÉGAUX	315
9.3	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	316
9.4	TABLES DE CONCORDANCE	317
9.4.1	Table de concordance du document de référence	317
9.4.2	Table de concordance du Rapport de Gestion	324
9.4.3	Table de concordance du Rapport Financier Annuel	325

9

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.1. PERSONNES RESPONSABLES

9.1.1. Responsables

M. Jean-Georges Malcor, Directeur Général.

M. Stéphane-Paul Frydman, Directeur Financier, Directeur Général Délégué.

9.1.2. Attestation

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux chapitres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant au chapitre 8.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2012 contient une observation attirant l'attention du lecteur sur la note 1 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif au changement de devise de présentation des états financiers consolidés du Groupe de l'euro au dollar US le 1^{er} janvier 2012.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2013 contient une observation attirant l'attention du lecteur sur la note 1 de l'annexe relative aux nouvelles normes d'application obligatoire, et en particulier la norme IAS 19 révisée, dont l'incidence à fin 2013 est présentée dans cette même note. »

Fait à Paris, le 13 avril 2015

M. Jean-Georges Malcor
Directeur Général

M. Stéphane-Paul Frydman
Directeur Financier

9.2. CONTRÔLEURS LÉGAUX

Commissaires aux Comptes titulaires

Ernst & Young et autres

Membre de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Tour First

1, place des Saisons

TSA 14444

92037 Paris — La Défense cedex

représenté par MM. Pierre Jouanne et Laurent Vitse.

Date du premier mandat : 22 juin 1955

Date du dernier renouvellement : 3 mai 2013

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2018.

Mazars

Membre de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes de Versailles

61, rue Henri-Régnault

92400 Courbevoie

représenté par M. Jean-Luc Barlet.

Date du premier mandat : 15 mai 2003

Date du dernier renouvellement : 3 mai 2013

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2018.

Commissaires aux Comptes suppléants

Société Auditex

Tour First

1, place des Saisons

TSA 14444

92037 Paris — La Défense cedex

Date du premier mandat : 9 janvier 2007

Date du dernier renouvellement : 3 mai 2013

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2018.

M. Patrick de Cambourg

1, rue André-Colledebœuf

75016 Paris

Date du premier mandat : 15 mai 2003

Date du dernier renouvellement : 3 mai 2013

Durée : mandat en cours expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant le 31 décembre 2018.

9.3. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Lieu de consultation des documents juridiques et financiers de la Société

Les statuts, rapports, courriers et autres documents de la Société, ses informations financières historiques ainsi que celles de ses filiales pour chacun des deux exercices

précédant la publication du présent document peuvent être consultés à son siège social.

9.4. TABLES DE CONCORDANCE

9.4.1. Table de concordance du document de référence

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « Prospectus », d'une part, et aux paragraphes du présent document de référence, d'autre part. Les informations non applicables à CGG sont indiquées « n.a. ».

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
1 Personnes responsables	9.1 Personnes responsables
1.1 Personnes responsables des informations	9.1.1 Responsables
1.2 Déclaration des personnes responsables	9.1.2 Attestation
2 Contrôleurs légaux	9.2 Contrôleurs légaux
2.1 Nom et adresse	9.2 Contrôleurs légaux
2.2 Démission / non-renouvellement	n.a.
3 Informations financières sélectionnées	1.1 Informations financières sélectionnées
	6.1 Examen de la situation financière et du résultat
	6.1.2 Comparaison des comptes des exercices 2014 et 2013
3.1 Présentation pour chaque exercice de la période couverte	6.1 Examen de la situation financière et du résultat
	6.1.2 Comparaison de résultat des exercices 2014 et 2013
	6.1.3 Comparaison de résultat des exercices 2013 et 2012
3.2 Période intermédiaire	n.a.
4 Facteurs de risques	3.1.1 Risques liés à l'activité de la Société et de ses filiales
	3.1.2 Risques liés à l'industrie
	3.1.3 Risques liés à l'endettement du Groupe
	3.1.4 Autres risques de nature financière
	3.1.5 Assurances
	3.1.6 Sous-traitance
5 Informations concernant l'émetteur	7 Informations sur la Société et le capital
	6.1 Examen de la situation financière et du résultat
	6.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe
5.1 Histoire et évolution de la Société	1.2 Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société
5.1.2 Enregistrement	7.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société
5.1.3 Constitution	7.1.3 Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)
5.1.4 Siège — forme juridique	7.1.4 Siège social — forme juridique de la Société — législation régissant ses activités — pays d'origine — adresse et numéro de téléphone du siège social
5.1.5 Événements importants	1.2 Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société
5.2 Investissements	1.5 Politique d'innovation et d'investissements
5.2.1 Décrire les principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	1.5 Politique d'innovation et d'investissements

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
5.2.2 Décrire les principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)	1.5 Politique d'innovation et d'investissements 6.1 Examen de la situation financière et du résultat 6.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe
5.2.3 Fournir des renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	1.5 Politique d'innovation et d'investissements
6 Aperçu des activités	1.3 Principales activités du Groupe
6.1 Principales activités	1.3 Principales activités du Groupe 1.3.1 Acquisition 1.3.2 Géologie, Géophysique & Réservoir ("GGR") 1.3.3 Equipements
6.1.1 Nature des opérations	1.3.1 Acquisition 1.3.1.1 Acquisition Marine 1.3.1.2. Acquisition Terrestre et Aéroportée 1.3.2 Géologie, Géophysique & Réservoir ("GGR") 1.3.3 Equipements
6.1.2 Nouveaux produits	1.3.1 Acquisition 1.3.2 Géologie, Géophysique & Réservoir ("GGR") 1.3.3 Equipements
6.2 Principaux marchés	1.3.1 Acquisition 1.3.2 Géologie, Géophysique & Réservoir ("GGR") 1.3.3 Equipements
6.3 Événements exceptionnels	n.a.
6.4 Dépendance à l'égard des brevets, licences ou contrats	3.1.1.12 Les résultats du Groupe sont dépendants de sa technologie exclusive et sont exposés aux risques de contrefaçon ou d'usage abusif de cette technologie.
6.5 Position concurrentielle	1.3.1 Acquisition 1.3.2 Géologie, Géophysique & Réservoir ("GGR") 1.3.3 Equipements
7 Organigramme	1.7 Structure juridique — relations intragroupe
7.1 Organigramme	1.7.1 Organigramme
7.2 Liste des filiales	1.7.1 Organigramme Note 31 aux comptes consolidés: Liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2014
8 Propriétés immobilières, usines et équipements	1.4 Liste des principales implantations du Groupe
8.1 Immobilisations corporelles importantes	2.1 Environnement et développement durable
8.2 Questions environnementales	1.4 Liste des principales implantations du Groupe 3.1.2.8 Le Groupe est sujet aux risques liés à l'environnement 2.1 Environnement et développement durable
9 Examen de la situation financière et du résultat	6.1 Examen de la situation financière et du résultat
9.1 Situation financière	1.1 Informations financières sélectionnées 6.1 Examen de la situation financière et du résultat 6.1.2 Comparaison des exercices 2014 et 2013 6.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe 8.1 Comptes consolidés 2012-2013-2014 de CGG

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
9.2 Résultat d'exploitation	1.1 Informations financières sélectionnées 6.1 Examen de la situation financière et du résultat 6.1.2 Comparaison des exercices 2014 et 2013 6.1.3 Comparaison des exercices 2013 et 2012 8.1 Comptes consolidés 2012-2013-2014 de CGG
9.2.1 Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	n.a.
9.2.2 Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	Chapitres 6 Situation financière, résultats et perspectives Chapitre 8 Comptes de l'exercice 2014 — Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société
9.2.3 Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	n.a.
10 Trésorerie et capitaux	1.1 Informations financières sélectionnées 8.1 Comptes consolidés 2012-2013-2014 de CGG
10.1 Capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	8.1 Comptes consolidés 2012-2013-2014 de CGG 6.1 Examen de la situation financière et du résultat 6.1.2 Comparaison des exercices 2014 et 2013 6.1.3 Comparaison des exercices 2013 et 2012
10.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie	1.1 Informations financières sélectionnées 8.1 Comptes consolidés 2012-2013-2014 de CGG 6.1 Examen de la situation financière et du résultat 6.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	6.1 Examen de la situation financière et du résultat 6.1.2 Comparaison des exercices 2014 et 2013 6.1.3 Comparaison des exercices 2013 et 2012 6.1.4 Commentaires sur la situation financière de la Société et du Groupe
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	3.1.3 Risques liés à l'endettement du Groupe
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	n.a.
11 Recherche et développement	1.5 Politique d'innovation et d'investissements Note aux comptes consolidés n° 20 Coûts de recherche et développement
12 Informations sur les tendances	1.6 Développements récents 6.3 Perspectives
12.1 Principales tendances	1.6 Développements récents 6.3 Perspectives
12.2 Événements susceptibles d'influer sur les tendances	1.6 Développements récents 6.3 Perspectives
13 Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a.
13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	n.a.
13.2 Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	n.a.
13.3 Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	n.a.

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
13.4 Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	n.a.
14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	4.2 Organes d'administration et de direction
14.1 Information concernant les membres des organes d'administration	4.2.1.1 Composition du Conseil d'administration
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	4.2.2 Direction Générale
	4.2.3 Conflits d'intérêts
15 Rémunération et avantages	Chapitre 5 Rémunération et avantages Note aux comptes consolidés n° 26 Rémunération des dirigeants
15.1 Rémunération et avantages versés	5.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration
	5.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux
	5.3 Rémunération des membres du Comité Corporate au titre de l'exercice 2014
15.2 Montant provisionné	5.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration
	5.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux
	5.3 Rémunération des membres du Comité Corporate au titre de l'exercice 2014
	5.2.10 Régime de retraite supplémentaire Note aux comptes consolidés n° 16 Provisions pour risques et charges
16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	4.3 Fonctionnement du Conseil d'administration — comités
16.1 Date d'expiration du mandat	4.2.1.1 Composition du Conseil d'administration
16.2 Informations sur les contrats de services liant les membres	4.2.1.1 Composition du Conseil d'administration 5.6 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote
16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	4.3.2 Comités institués par le Conseil d'administration
16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	4.1 Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société 3.3 Rapport des commissaires aux comptes (article L.225-235 du code de commerce)
17 Salariés	2.2 Salariés Note aux comptes consolidés n° 25 Effectifs du Groupe
17.1 Nombre de salariés et répartition par principal type d'activité et par site	1.4 Liste des principales implantations du Groupe 2.2.1 Capital humain 2.2.1.1 Répartition
17.2 Participations et stock-options	Chapitre 5 Rémunération et avantages
	5.2.3 Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	2.2.3.1 Politique de rémunération
	5.4.1 Options de souscription d'actions
	5.4.2 Attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés du Groupe

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
<p>18 Principaux actionnaires</p> <p>18.1 Franchissement de seuil</p> <p>18.2 Droits de vote différents</p> <p>18.3 Contrôle</p> <p>18.4 Accord relatif au changement de contrôle</p>	<p>7.3 Principaux actionnaires</p> <p>7.3.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote</p> <p>7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2014</p> <p>7.3.1.2 Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices</p> <p>7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2014</p> <p>7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2014</p> <p>7.3.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote</p> <p>7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2014</p>
<p>19 Opérations avec les apparentés</p>	<p>5.6 Opérations conclues entre la Société et ses dirigeants et/ou un actionnaire détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote</p> <p>7.5 Opérations avec les apparentées</p> <p>Note aux comptes consolidés n° 27 Transactions avec des sociétés liées</p>
<p>20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</p> <p>20.1 Informations financières historiques</p> <p>20.2 Informations financières <i>pro forma</i></p> <p>20.3 États financiers</p> <p>20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles</p> <p>20.4.1 Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées</p> <p>20.4.2 Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux</p> <p>20.4.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées</p> <p>20.5 Date des dernières informations financières</p> <p>20.5.1 Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées ne doit pas remonter : a) à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui ont été vérifiés ; b) à plus de 15 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui n'ont pas été vérifiés</p> <p>20.6 Informations financières intermédiaires et autres</p> <p>20.6.1 Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser</p>	<p>Chapitre 8 Comptes de l'exercice 2014 — Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société</p> <p>1.1 Informations financières sélectionnées</p> <p>8.1 Comptes consolidés 2012-2013-2014 de CGG</p> <p>Chapitre 6 Situation financière, résultats et perspectives</p> <p>1.1 Informations financières sélectionnées</p> <p>8.1 Comptes consolidés 2012-2013-2014 de CGG</p> <p>8.1 Comptes consolidés 2012-2013-2014 de CGG</p> <p>8.3 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2014</p> <p>9.2 Contrôleurs légaux</p> <p>8.1 Comptes consolidés 2012-2013-2014 de CGG</p> <p>9.2 Contrôleurs légaux</p> <p>8.1 Comptes consolidés 2012-2013-2014 de CGG</p> <p>8.3 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2014</p> <p>5.7 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés</p> <p>9.2 Contrôleurs légaux</p> <p>8.1 Comptes consolidés 2012-2013-2014 de CGG</p> <p>8.1 Comptes consolidés 2012-2013-2014 de CGG</p>

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
20.6.2 S'il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois du nouvel exercice. Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielle comparables	
20.7 Politique de distribution des dividendes	7.1.8 Dividendes
20.7.1 Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé	
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	3.5 Litiges et arbitrages
20.9 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	1.6 Développements récents 6.1 Examen de la situation financière et du résultat 6.3 Perspectives
21 Informations complémentaires	7.2 Renseignement de caractère général concernant le capital
21.1 Capital social	7.2 Renseignement de caractère général concernant le capital
21.1.1 Montant du capital souscrit	7.2.2 Capital social
21.1.1.1 Montant du capital souscrit	7.2.2 Capital social
21.1.2 S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	Note aux comptes consolidés n° 15 Capital social et plan d'options
21.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom ou par ses filiales	7.2.5 Titres non représentatifs du capital
21.1.4 Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2014
21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachés au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	7.3.1.2 Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	5.4.1 Options de souscription d'actions
21.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	5.4.2 Actions gratuites soumises à condition de performance
21.2 Acte constitutif et statuts	7.2.2 Capital social — Instruments dilutifs
21.2.1 Objet social de l'émetteur et indiquer où son indication peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.	7.2.4 Capital autorisé non émis
21.2.2 Dispositions relatives aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	n.a.
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	7.3.1.2 Modification de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices
	7.2.2 Capital social
	7.1.5 Objet social (article 2 des statuts)
	7.1.5 Objet social (article 2 des statuts)
	4.3.1 Conditions de préparation et d'organisation des réunions du Conseil d'administration
	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2014

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

Législation européenne ⁽¹⁾	Numéro de paragraphe du document de référence
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	7.2.1 Modifications du capital et des droits sociaux
21.2.5 Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	7.2.6 Assemblées générales
21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2014
21.2.7 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2014
21.2.8 Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	7.3.1.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2014
22 Contrats importants	7.4 Contrats importants Note aux comptes consolidés n° 18 Engagements au titre d'obligations contractuelles, engagements hors bilan et risques
23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n.a.
23.1 Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	n.a.
23.2 Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information.	n.a.
24 Documents accessibles au public	9.3 Documents accessibles au public
25 Informations sur les participations	1.3.1 Acquisition 1.3.1.2 Acquisition Terrestre et Aéroportée : pacte d'actionnaires relatif à la société Argas Ltd. 1.3.3 Équipements, Description de l'activité : Pacte d'actionnaires relatif à la société JunFeng Geophysical Equipment 1.7 Structure juridique — relations intragroupe 6.1 Examen de la situation financière et du résultat

⁽¹⁾ La législation européenne comprend la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation et le rectificatif au règlement n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive.

9.4.2. Table de concordance du Rapport de Gestion

La table de concordance ci-dessous renvoie aux rubriques qui constituent le rapport de gestion en application des articles L. 233-26 et R. 225-102 du Code de commerce.

Rapport de gestion au sens du Code de commerce	Numéro de paragraphe du document de référence
Situation et activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice	1.3. Principales activités du Groupe
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe	6.1. Examen de la situation financière et du résultat
Indicateurs clés de performance financière et non financière	1.1. Informations financières sélectionnées 2.1. Environnement et développement durable 2.2. Salariés
Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe, perspectives d'avenir	1.3.1. Acquisition 1.3.1.1. Acquisition Marine 1.3.1.2. Acquisition Terrestre et Aéroportée 1.3.2. Géologie, Géophysique & Réservoir (« GGR ») 1.3.3. Equipements 6.3. Perspectives
Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	1.6. Développements récents
Activités en matière de recherche et de développement	1.5. Politique d'innovation et d'investissements
Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices et des revenus distribués	6.1.2. Comparaison des comptes de résultat des exercices 2014 et 2013 : Comptes sociaux de CGG SA
Information sur les délais de paiements des fournisseurs ou des clients de la Société	8.4. Comptes annuels de CGG : Note 11 — Dettes Fournisseurs
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et les sociétés du Groupe sont confrontés	3. Facteurs de risques
Indication de l'utilisation des instruments financiers	6.2. Indications sur l'utilisation des instruments financiers
Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	3. Facteurs de risques
Conséquences sociales et environnementales de l'activité ; engagements sociétaux en faveur du développement durable	2.1. Environnement et développement durable 2.2. Salariés
Mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé	4.2. Organes d'administration et de direction
Mode d'exercice de la Direction générale de la Société	4.2.2.1. Modalités d'exercice de la Direction Générale
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux	5.2. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux
Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	5.5. Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2014
Options de souscription d'actions et actions gratuites	5.4.1. Options de souscription d'actions 5.4.2. Actions gratuites soumises à des conditions de performance aux salariés du Groupe
Informations relatives à la répartition du capital social	7.3.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote
Autocontrôle	7.3.1.1. Actionnariat de la Société au 31 décembre 2014
Informations visées par l'article L. 225-211 du Code de commerce relatives aux opérations de rachat par la Société de ses propres actions	7.2.3. Descriptif du programme de rachat d'actions propres devant être autorisé par l'assemblée générale du 29 mai 2015

Rapport de gestion au sens du Code de commerce	Numéro de paragraphe du document de référence
État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	7.3.1.1. Actionnariat de la Société au 31 décembre 2014
Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	6.1. Examen de la situation financière et du résultat
Tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices	8.5. Tableau des résultats financiers de CGG au cours des cinq derniers exercices
Tableau des résultats du Groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices	8.2. Tableau des résultats financiers du Groupe au cours des cinq derniers exercices
Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital	7.2.4. Capital autorisé non émis
Information prévue à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	7.3.1.1. Actionnariat de la Société au 31 décembre 2014 : Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique
Rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce	3.2. Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2014

9.4.3. Table de concordance du Rapport Financier Annuel

La table de concordance ci-dessous renvoie aux informations qui constituent le rapport financier annuel en application des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financier.

Rapport financier annuel au sens du Code monétaire et financier et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financier	Numéro de paragraphe du document de référence
Comptes annuels	8.4. Comptes annuels 2014-2013 de CGG 8.5. Tableau des résultats financiers de CGG au cours des cinq derniers exercices
Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels	8.6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2014
Comptes consolidés	8.1. Comptes consolidés 2012-2013-2014 de CGG 8.2. Tableau des résultats financiers du Groupe au cours des cinq derniers exercices
Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés	8.3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2014
Rapport de gestion	Voir table de concordance figurant au paragraphe 9.4.2. du document de référence
Rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce	3.2. Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques pour l'exercice 2014
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce	3.3. Rapport des commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
Déclaration des responsables du rapport financier annuel	9.1.2. Attestation
Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	8.7. Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours des exercices 2013 et 2014

CGG

Société anonyme à Conseil d'administration au capital social de 70 826 076 euros
Siège social : Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine, 75015 Paris
969 202 241 RCS Paris
France
www.cgg.com

Le présent document de référence établi en application de l'article 212-13
du règlement général de l'Autorité des marchés financiers,
constitue le rapport annuel 2014 de CGG.
Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété
par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Crédits photos et images: photothèque CGG, photothèque Sercel, Dominique Lecuivre, Ronan Donovan, Ken Childress, Gérard Uféras, iStock/dlewis33, Shell Development Australia Pty Ltd, tous droits réservés.

Design de la partie magazine : **avantgarde**
Réalisation : **RR DONNELLEY**

Ce document est imprimé sur du papier Creator Silk et Coral Book, procédé sans chlore et certifié PEFC